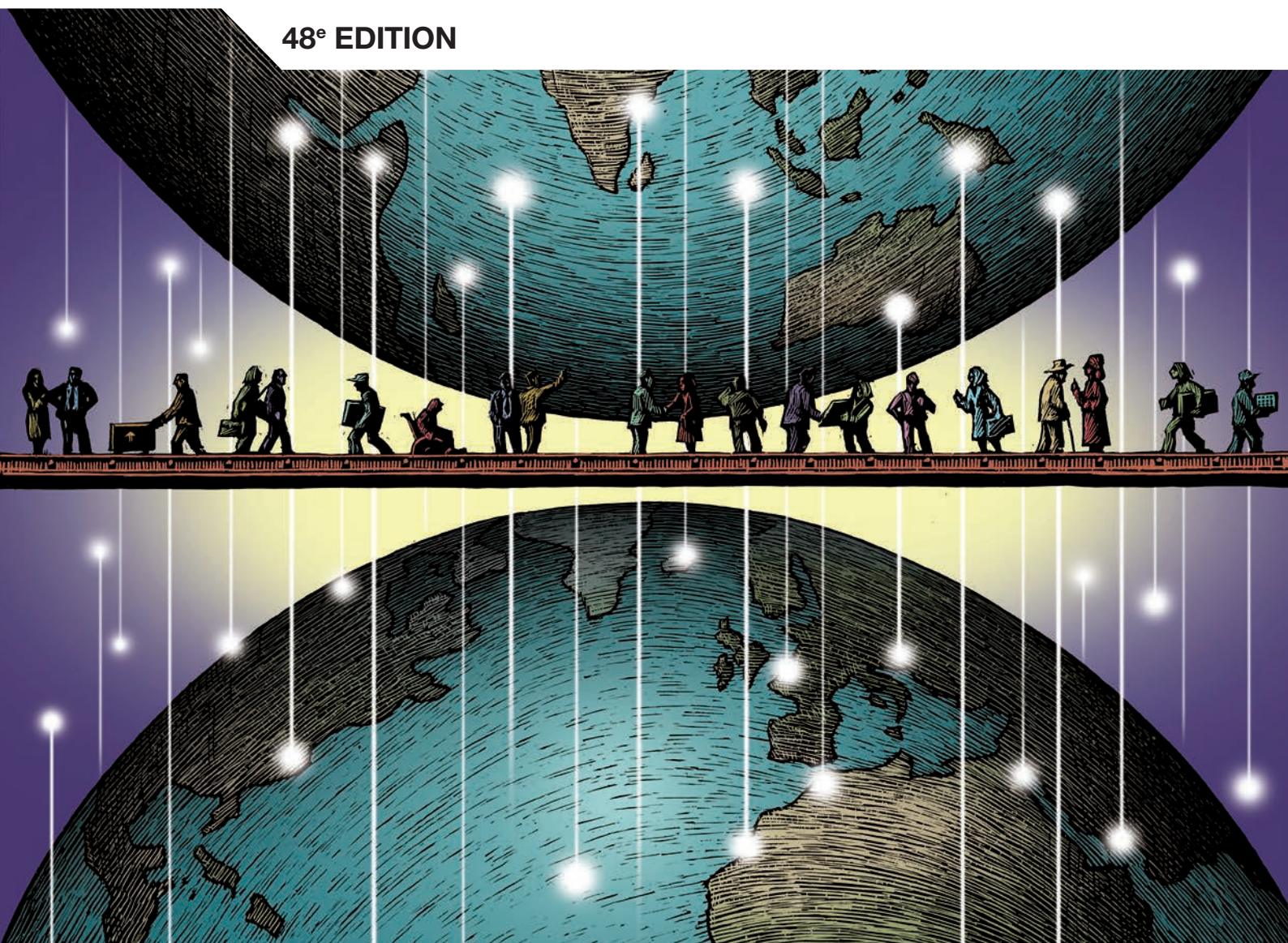




Perspectives des migrations internationales 2024

48^e EDITION



Perspectives des migrations internationales 2024

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Note de la République de Türkiye

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Türkiye reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Türkiye maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Türkiye. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2024), *Perspectives des migrations internationales 2024*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/4fa9de98-fr>.

ISBN 978-92-64-53865-8 (imprimé)
ISBN 978-92-64-96387-0 (PDF)
ISBN 978-92-64-31520-4 (HTML)
ISBN 978-92-64-55986-8 (epub)

Perspectives des migrations internationales
ISSN 1993-0232 (imprimé)
ISSN 1999-1258 (en ligne)

Version révisée, décembre 2024

Les détails des révisions sont disponibles à l'adresse : <https://www.oecd.org/fr/publications/support/corrigenda.html>

Crédits photo : Couverture © David Rooney.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : <https://www.oecd.org/fr/publications/support/corrigenda.html>.

© OCDE 2024



Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

Cette œuvre est mise à disposition sous la licence Creative Commons Attribution 4.0 International. En utilisant cette œuvre, vous acceptez d'être lié par les termes de cette licence (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

Attribution – Vous devez citer l'œuvre.

Traductions – Vous devez citer l'œuvre originale, identifier les modifications apportées à l'original et ajouter le texte suivant : *En cas de divergence entre l'œuvre originale et la traduction, seul le texte de l'œuvre originale sera considéré comme valide.*

Adaptations – Vous devez citer l'œuvre originale et ajouter le texte suivant : *Il s'agit d'une adaptation d'une œuvre originale de l'OCDE. Les opinions exprimées et les arguments utilisés dans cette adaptation ne doivent pas être rapportés comme représentant les vues officielles de l'OCDE ou de ses pays Membres.*

Contenu provenant de tiers – La licence ne s'applique pas au contenu provenant de tiers qui pourrait être incorporé dans l'œuvre. Si vous utilisez un tel contenu, il relève de votre responsabilité d'obtenir l'autorisation auprès du tiers et vous serez tenu responsable en cas d'allégation de violation.

Vous ne devez pas utiliser le logo de l'OCDE, l'identité visuelle ou l'image de couverture sans autorisation expresse ni suggérer que l'OCDE approuve votre utilisation de l'œuvre.

Tout litige découlant de cette licence sera réglé par arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la Cour permanente d'arbitrage (CPA) de 2012. Le siège de l'arbitrage sera Paris (France). Le nombre d'arbitres sera d'un.

Avant-propos

Cette publication constitue le 48ème rapport du Groupe d'experts de l'OCDE sur les migrations internationales. Le rapport est divisé en cinq chapitres et une annexe statistique. Le chapitre 1 donne une vue d'ensemble des tendances récentes des flux migratoires internationaux. Il analyse également les changements récents concernant l'intégration des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE. Le chapitre 2 suit les changements récents dans les politiques migratoires, tandis que le chapitre 3 examine les changements récents dans les politiques qui soutiennent l'intégration des immigrés et de leurs enfants.

Le chapitre 4 porte sur « l'entrepreneuriat des migrants dans les pays de l'OCDE ». Il donne un aperçu de l'entrepreneuriat des migrants dans les pays de l'OCDE depuis le milieu des années 2000. Il documente le poids croissant des migrants parmi les entrepreneurs et leur impact sur l'innovation et la création d'emplois. Le chapitre étudie également l'entrepreneuriat comme moyen pour les migrants de contourner les difficultés à trouver un emploi salarié et comment l'émergence de plateformes numériques et de nouvelles formes de travail ont changé l'entrepreneuriat migrant. Enfin, le chapitre passe en revue les politiques mises en place dans les pays de l'OCDE pour soutenir les entrepreneurs migrants.

Le chapitre 5 présente des notes et des statistiques succinctes par pays sur l'évolution des mouvements et des politiques de migration internationale dans les pays de l'OCDE et dans certains pays non membres de l'OCDE au cours des dernières années. Enfin, l'annexe statistique comprend une large sélection de statistiques récentes et historiques sur les flux d'immigrés, les demandes d'asile, les populations étrangères et nées à l'étranger et les naturalisations.

L'édition de cette année des *Perspectives des migrations internationales de l'OCDE* est le fruit du travail collectif des membres de la Division des migrations internationales de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales. Le chapitre 4 a été rédigé par Ana Damas De Matos (OCDE), Yves Breem (OCDE) et Anastasia Demidova (OCDE). Jean-Christophe Dumont a édité le rapport. Le travail statistique a été réalisé par Philippe Hervé et Veronika Strain-Fajth et coordonné par Cécile Thoreau. L'assistance éditoriale a été assurée par Dominika Andrzejczak et Jennifer O'Brien ainsi que Lucy Hulett.

Éditorial

Les migrations atteignent des niveaux record mais ne sont pas hors de contrôle

En 2023, les migrations vers les pays de l'OCDE ont atteint des niveaux record pour la deuxième année consécutive. Non seulement 6.5 millions de migrants permanents sont arrivés l'année dernière, mais le nombre de migrants temporaires et de demandeurs d'asile est monté en flèche.

Ces flux importants ont suscité une inquiétude généralisée quant à l'impact des migrants sur les économies et les sociétés des pays d'accueil, plaçant la gestion des migrations et le contrôle des frontières en tête des agendas politiques et au centre des intérêts des électeurs lors des élections de 2024. Reflétant des tendances structurelles plutôt que des soubresauts temporaires, ces flux migratoires croissants suscitent des inquiétudes légitimes, mais laissent également entrevoir des opportunités majeures. L'expérience des pays de l'OCDE montre que ces flux élevés peuvent être bien gérés par des politiques appropriées.

Tout d'abord, la forte demande de main-d'œuvre dans les pays d'accueil a été l'un des principaux moteurs des migrations au cours des deux dernières années. Dans de nombreux pays de l'OCDE confrontés à des pénuries de main-d'œuvre généralisées et à des changements démographiques imminents, l'augmentation du nombre de travailleurs migrants a contribué à une croissance économique soutenue. La migration de main-d'œuvre est une catégorie d'admission discrétionnaire sur laquelle les autorités du pays d'accueil exercent un contrôle quasi total. Améliorer l'accessibilité et la disponibilité des voies de migration professionnelle contribue non seulement à remédier aux pénuries de main-d'œuvre, mais est également essentiel pour renforcer le contrôle global des flux et gérer les migrations irrégulières.

Deuxièmement, la coopération internationale en matière de migration progresse. En 2022, les pays de l'UE ont coordonné leurs réponses à l'afflux soudain et sans précédent de réfugiés en provenance d'Ukraine à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie, utilisant pour la première fois le statut de protection temporaire. Deux ans plus tard, en 2024, le Pacte européen sur les migrations et l'asile a fourni un ensemble complet de réglementations et de politiques visant à créer des processus de migration et d'asile plus efficaces et durables au niveau de l'UE.

Dans les Amériques, la Déclaration de Los Angeles de 2022 a jeté les bases d'une coopération régionale accrue en matière de migration. Dans l'esprit de cette déclaration, entre autres mesures, les États-Unis, le Canada, le Mexique et l'Espagne établissent des centres régionaux dans plusieurs pays d'Amérique centrale et du Sud afin de promouvoir une migration régulière, ordonnée et sûre. Face à l'afflux massif de personnes fuyant le Venezuela, les pays de destination sud-américains coordonnent étroitement leurs réponses dans le cadre du processus de Quito.

Malgré ces progrès, une coopération internationale plus forte et plus étendue est essentielle pour continuer à lutter contre les migrations irrégulières. Cela implique d'améliorer la communication entre les pays d'origine et de transit et de partager les informations et les attentes. Les voies d'accès complémentaires qui offrent des alternatives à la migration irrégulière sont un autre outil prometteur qui est encore sous-développé dans de nombreux pays et qui pourrait bénéficier d'un meilleur échange international. L'OCDE, en collaboration avec le HCR, assure un suivi complet de ces flux, jetant ainsi les bases de tels échanges. La coopération internationale devrait également aller au-delà de la gestion des migrations pour envisager l'intégration, notamment en ce qui concerne la question de la reconnaissance des qualifications étrangères dans les pays d'accueil.

Enfin, le fait que l'augmentation des flux d'immigration reflète une demande croissante de main-d'œuvre étrangère explique pourquoi ces augmentations se produisent en même temps que de bons résultats en matière d'emploi, tant pour les immigrés que pour les personnes nées dans le pays. En effet, la situation des immigrés sur le marché du travail n'a jamais été aussi bonne, les pays de l'OCDE enregistrant à la fois des taux d'emploi historiquement élevés et des taux de chômage faibles. Si cette situation reflète les bonnes conditions générales du marché du travail, elle met également en évidence le rôle croissant des immigrés dans la promotion de l'activité économique. Comme le souligne le chapitre spécial des *Perspectives des migrations internationales* de cette année, le rôle des immigrés dans la promotion des activités entrepreneuriales s'est considérablement accru dans les pays de l'OCDE. En 2022, plus d'un travailleur indépendant sur six dans les pays de l'OCDE était un immigré, ce qui représente une nette augmentation par rapport à un sur neuf en 2006. Ces personnes apportent une contribution de plus en plus importante à l'innovation et à la création d'emplois, tant pour les immigrés que pour les personnes nées dans le pays.

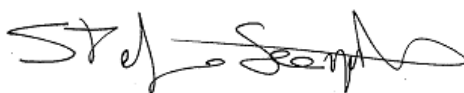
Ces tendances sont encourageantes et laissent entrevoir des perspectives d'avenir, surtout si elles sont soutenues par des politiques visant à améliorer l'adéquation sur le marché du travail et à développer les infrastructures.

Des voies d'accès régulières répondant aux besoins de main-d'œuvre, associées à une coopération internationale renforcée, sont essentielles au bon fonctionnement du système de gestion des migrations. Dans le même temps, le retour effectif et durable de ceux qui n'ont pas le droit de rester doit être inclus dans ce dispositif. Ici aussi, les pays de l'OCDE ont renforcé leurs efforts ces dernières années.

Si les migrations bien gérées contribuent et continueront de contribuer à la croissance économique, elles ont bien sûr des conséquences sur le logement, l'éducation, les transports et d'autres services publics. Garantir un accès adéquat à ces services devrait faire partie intégrante d'une migration bien gérée, et les migrants eux-mêmes peuvent contribuer activement à répondre à ces besoins. Par exemple, les immigrés sont surreprésentés dans le secteur de la construction dans la plupart des pays et font donc partie de la solution aux problèmes de logement. Les besoins en infrastructures doivent également être pris en compte dans la gestion des migrations, d'autant plus qu'il s'agit souvent d'emplois peu qualifiés pour lesquels les canaux de migration tendent à être plus restrictifs. Il est tout aussi important d'éviter les concentrations particulièrement fortes d'immigrants dans certaines régions, et l'une des approches consiste à mettre en place des incitations à s'installer dans des zones plus rurales ayant des besoins en main-d'œuvre, ce qui a été tenté dans certains pays de l'OCDE.

S'il s'agit là d'éléments essentiels au bon fonctionnement du système migratoire, une condition préalable essentielle à l'acceptation par la société du pays d'accueil est que la migration soit perçue par le public comme étant bien gérée et que les immigrants soient considérés comme apportant une contribution positive à la société du pays d'accueil.

Les sondages d'opinion sur la gestion des migrations suggèrent qu'il reste encore un long chemin à parcourir avant de combler le fossé entre la perception et la réalité. Nous espérons que les *Perspectives des migrations internationales* de cette année contribueront à relever cet important défi et à aider les décideurs politiques à tirer le meilleur parti des migrations internationales, tant pour les populations des pays d'accueil que pour les migrants.



Stefano Scarpetta,

Directeur de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales,

OCDE

Table des matières

Avant-propos	3
Éditorial	4
Résumé	10
1 Évolutions récentes des migrations internationales et insertion des immigrés sur le marché du travail	15
En bref	16
Évolutions récentes des migrations internationales	18
Évolutions récentes de la situation des immigrés au regard de l'emploi	62
Références	74
Annexe 1.A. Tableaux et graphiques supplémentaires	76
Notes	92
2 Évolutions récentes des politiques migratoires	93
En bref	94
Politiques d'immigration : les évolutions majeures en 2023-24	95
Transformation numérique et technologies émergentes dans la gestion de l'immigration	102
Mesures relatives aux étudiants en mobilité internationale	105
Références	109
3 Évolutions récentes des politiques d'intégration des immigrés	111
En bref	112
Introduction	113
Principales évolutions des politiques d'intégration	113
Les pays de l'OCDE s'efforcent de trouver un équilibre entre une entrée rapide sur le marché du travail et une intégration durable et adaptée aux compétences	120
Problèmes de logement rencontrés par les immigrés dans les pays de l'OCDE	124
Références	130
4 L'entrepreneuriat immigré dans les pays de l'OCDE	133
En bref	134
Introduction	136
Ampleur de l'entrepreneuriat immigré dans les pays de l'OCDE	136
La contribution économique de l'entrepreneuriat immigré dans les pays de l'OCDE	153
Le travail indépendant des immigrés : une stratégie d'intégration sur le marché du travail ?	159
Mesures d'accompagnement des entrepreneurs immigrés dans les pays de l'OCDE	166

Conclusion	179
Références	179
Annexe 4.A. Données et méthodologie	183
Annexe 4.B. Graphiques et tableaux complémentaires	185
Notes	193
5 Notes par pays : Évolutions récentes des flux et politiques migratoires	197
Annexe A. Annexe statistique	281
Liste des membres du groupe d'experts sur les migrations internationales de l'OCDE	398
Composition de la Division des migrations internationales de l'OCDE	399

GRAPHIQUES

Graphique 1.1. Immigration à caractère permanent à destination de l'OCDE, 2013-23	19
Graphique 1.2. Immigration à caractère permanent dans les pays de l'OCDE, par catégorie d'entrée, 2014-23	21
Graphique 1.3. Nombre de personnes déplacées d'Ukraine dans les pays de l'OCDE, juin 2024	24
Graphique 1.4. Évolution du nombre total de personnes déplacées d'Ukraine entre 2022 et 2024 dans les huit principaux pays d'accueil	24
Graphique 1.5. Immigration à caractère permanent dans les pays de l'OCDE, en pourcentage de la population totale, 2019-23	26
Graphique 1.6. Nombre total d'entrées de nouveaux travailleurs étrangers temporaires dans les pays de l'OCDE, 2019-23	27
Graphique 1.7. Admissions de nouveaux travailleurs étrangers temporaires, principaux pays d'accueil de l'OCDE, 2019-23	28
Graphique 1.8. Total des flux au titre des autorisations de travail délivrées en Pologne, 2019-23	30
Graphique 1.9. Entrées de migrants temporaires de travail dans l'OCDE, principaux programmes et pays d'accueil, 2019-23	31
Graphique 1.10. Flux d'entrée des membres de la famille des travailleurs temporaires dans quelques pays de l'OCDE, 2023	34
Graphique 1.11. Détachements de travailleurs actifs dans un seul pays aux termes de l'article 12 dans les principaux pays d'accueil européens de l'OCDE, 2010-22	35
Graphique 1.12. Estimation du nombre de détachements de ressortissants de pays tiers par pays d'accueil, 2022	38
Graphique 1.13. Entrées de membres de la famille d'étudiants de l'enseignement supérieur en mobilité internationale dans différents pays de l'OCDE, 2023	41
Graphique 1.14. Vingt nationalités les plus représentées parmi les étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE, 2014 et 2022	44
Graphique 1.15. Nouvelles demandes d'asile enregistrées depuis 1980 dans l'OCDE, en Europe et aux États-Unis	45
Graphique 1.16. Nouvelles demandes d'asile dans les principaux pays d'accueil de l'OCDE, 2019-23	46
Graphique 1.17. Vingt principaux pays d'origine des demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE, 2022-23	49
Graphique 1.18. Octroi de la protection internationale (décisions positives et réinstallations) dans l'OCDE, 2017-23	50
Graphique 1.19. Réfugiés admis dans les pays de l'OCDE au titre des programmes de réinstallation, 1981-2023	52
Graphique 1.20. Part des femmes dans les flux migratoires vers les pays de l'OCDE, 2019 et 2022	55
Graphique 1.21. Les 20 premiers pays d'origine des nouveaux immigrants dans l'OCDE, 2021-22	56
Graphique 1.22. Répartition de la population des pays de l'OCDE née à l'étranger, 2023	58
Graphique 1.23. Personnes nées à l'étranger en pourcentage de la population totale dans les pays de l'OCDE, 2013 et 2023	59
Graphique 1.24. Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE, 2000-23	60
Graphique 1.25. Acquisitions de nationalité en pourcentage de la population étrangère, 2022-23	61

Graphique 1.26. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE : 20 premiers pays de nationalité antérieure, 2022 and 2021	61
Graphique 1.27. Variations du taux d'emploi par catégorie démographique et pays de naissance dans certains pays de l'OCDE entre 2022 et 2023	68
Graphique 1.28. Évolution du taux d'activité entre 2022 et 2023, selon le lieu de naissance et le genre, population âgée de 15 à 64 ans	69
Graphique 1.29. Part des jeunes sans emploi et sortis du système éducatif (« NEET »), selon le lieu de naissance, dans certains pays de l'OCDE, 2019-23	71
Graphique 4.1. Les immigrants représentent en moyenne 17 % des travailleurs indépendants	138
Graphique 4.2. Évolution du taux de travail indépendant, personnes nées à l'étranger et nées dans le pays	141
Graphique 4.3. Le taux d'emploi indépendant des personnes nées à l'étranger est plus élevé que celui des personnes nées dans le pays, quel que soit le niveau d'éducation	147
Graphique 4.4. La plupart des entrepreneurs migrants ont migré pour des raisons autres que le travail	148
Graphique 4.5. La plupart des travailleurs indépendants travaillent à leur propre compte	149
Graphique 4.6. La part des travailleurs indépendants sans salariés a augmenté	150
Graphique 4.7. Seule une petite partie des travailleurs indépendants nés à l'étranger et dans le pays exercent leurs activités dans des secteurs à haute et moyenne-haute intensité de R-D	155
Graphique 4.8. Moins de 10 % des entrepreneurs emploient 10 salariés ou plus	156
Graphique 4.9. Part d'entrepreneurs d'opportunité parmi les nouveaux entrepreneurs	161
Graphique 4.10. La part d'entrepreneurs d'opportunité parmi les nouveaux entrepreneurs est procyclique, pour les personnes nées dans le pays comme pour celles nées à l'étranger	162
Graphique 4.11. Les travailleurs indépendants nés à l'étranger sont plus nombreux que ceux nés dans le pays à souhaiter être salariés	163
Graphique d'annexe 1.A.1. Entrées d'étudiants en mobilité internationale vers certains pays de l'OCDE, par nationalité	86
Graphique d'annexe 1.A.2. Taux d'emploi par lieu de naissance, 2002-23	88
Graphique d'annexe 1.A.3. Évolution de l'écart du taux d'emploi entre les genres, par pays de naissance, 2002-23	89
Graphique d'annexe 4.B.1. Part d'immigrés parmi les entrepreneurs comparée à la part d'immigrés dans la population occupée	185
Graphique d'annexe 4.B.2. Part d'immigrés intra-Européens et de pays tiers parmi les travailleurs indépendants	187
Graphique d'annexe 4.B.3. Proportion de femmes parmi les entrepreneurs nés à l'étranger et nés dans le pays	188
Graphique d'annexe 4.B.4. Proportion de travailleurs indépendants ayant un niveau d'éducation élevé nés à l'étranger et dans le pays	188
Graphique d'annexe 4.B.5. Proportion de personnes ayant un niveau d'éducation élevé parmi les entrepreneurs comparée à la proportion de personnes ayant un niveau d'éducation élevé dans la population d'âge actif	190

INFOGRAPHIES

Infographie 1. Faits et chiffres clés	13

TABLEAUX

Tableau 1.1. Immigration à caractère permanent dans une sélection de pays de l'OCDE, 2015-23	20
Tableau 1.2. Détachements de travailleurs actifs aux termes de l'article 12 dans une sélection de pays européens de l'OCDE, par pays de destination, 2010-22	36
Tableau 1.3. Durée moyenne et 3 principaux pays de destination des détachements de travailleurs actifs dans un seul pays aux termes de l'article 12, par pays européen d'origine membre de l'OCDE, 2022	37
Tableau 1.4. Entrées d'étudiants de l'enseignement supérieur en mobilité internationale dans les pays de l'OCDE, 2013 et 2019-23	40
Tableau 1.5. Étudiants de l'enseignement supérieur en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE, 2022	43

Tableau 1.6. Nouvelles demandes d'asile par pays de dépôt des demandes, 2019-23	47
Tableau 1.7. Admissions pour raisons humanitaires, y compris les décisions positives concernant les demandes de protection internationale et les arrivées en vue d'une réinstallation, 2014-23	51
Tableau 1.8. Situation des immigrés sur le marché du travail dans 35 pays de l'OCDE, 2023	63
Tableau 1.9. Taux d'emploi estimé des réfugiés en provenance d'Ukraine et principaux secteurs d'emploi	65
Tableau 1.10. Taux d'emploi, de chômage et d'activité par région d'origine dans une sélection de pays de l'OCDE en 2022 et 2023, en pourcentage	73
Tableau 3.1. Part des migrants chez les personnes sans domicile dans les pays de l'OCDE	126
Tableau 4.1. L'écart du taux de travailleurs indépendants entre personnes nées à l'étranger et dans le pays varie considérablement d'un pays de l'OCDE à l'autre	140
Tableau 4.2. Les caractéristiques individuelles n'expliquent pas les différences de taux de travailleurs indépendants entre les personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays	142
Tableau 4.3. Les immigrés intra-Européens et ceux des pays tiers ont des taux de travailleurs indépendants similaires dans les pays de l'UE-AELE	144
Tableau 4.4. Le taux de travail indépendant est plus élevé pour les hommes que pour les femmes, tant pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées dans le pays	145
Tableau 4.5. Dans la plupart des pays, les immigrés indépendants sont plus souvent des travailleurs à leur compte que les personnes nées dans le pays	151
Tableau 4.6. Les principaux secteurs d'activité des entrepreneurs migrants sont le commerce de gros et de détail, la construction et les services d'hébergement et de restauration	153
Tableau 4.7. Le nombre d'emplois créés par les migrants varie considérablement d'un pays de l'OCDE à l'autre	158
Tableau 4.8. Les immigrés choisissent plus souvent d'exercer une activité indépendante par nécessité	163
Tableau 4.9. Les immigrés sont plus susceptibles de commencer mais aussi de quitter une activité indépendante	165
Tableau 4.10. Droit légal des migrants à créer leur propre entreprise en fonction de leur statut d'immigration	168
Tableau 4.11. Dispositifs nationaux ouverts aux entrepreneurs immigrés dans les pays de l'OCDE	171
Tableau 4.12. Contenu des modules sur la création d'entreprise dans les programmes d'intégration destinés aux immigrés	175
 Tableau d'annexe 1.A.1. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, par catégorie, en 2022 et 2023	 76
Tableau d'annexe 1.A.2. Type de permis et visas pris en compte dans les statistiques sur les travailleurs immigrés temporaires et leurs caractéristiques	77
Tableau d'annexe 1.A.3. Entrées de travailleurs étrangers temporaires (catégories représentatives) 2019-23	83
Tableau d'annexe 1.A.4. Cinquante premiers pays d'origine des nouveaux immigrés dans l'OCDE, 2021-22	87
Tableau d'annexe 1.A.5. Taux d'activité dans les pays de l'OCDE en 2023	90
Tableau d'annexe 1.A.6. Emploi des personnes nées à l'étranger, par secteur, 2023	91
Tableau d'annexe 4.B.1. Nombre d'immigrés exerçant une activité indépendante	186
Tableau d'annexe 4.B.2. Part d'immigrés parmi les travailleurs indépendants, par secteur d'activité	187
Tableau d'annexe 4.B.3. Déterminants du travail indépendant	189
Tableau d'annexe 4.B.4. Nombre d'emplois créés par le travail indépendant, par personne d'âge actif née dans le pays	191
Tableau d'annexe 4.B.5. Les immigrés ont moins souvent des salariés et en ont moins lorsqu'ils en ont	192

Résumé

Les flux migratoires atteignent un nouveau record en 2023

En 2022 déjà, les flux migratoires ont atteint des niveaux sans précédent avec environ 6 millions de nouveaux immigrés permanents (sans compter les 4.7 millions de réfugiés ukrainiens). Cette évolution s'explique par une multitude de facteurs, notamment un effet de rattrapage après la pandémie de COVID-19, des pénuries de main-d'œuvre croissantes résultant de la forte reprise économique et de l'amorce de changements démographiques dans les pays de l'OCDE, ainsi qu'un certain nombre de situations nationales spécifiques, comme par exemple au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande.

Avec 6.5 millions de nouveaux immigrés permanents dans la zone OCDE, 2023 établit un nouveau record historique. La majeure partie de l'augmentation de 2023 est due à la migration familiale (+16 %), mais l'immigration humanitaire (+20 %) est également en hausse.

Après une augmentation sans précédent en 2022, la migration de travail temporaire vers les pays de l'OCDE a également continué de croître. Plus de 2.4 millions de permis et d'autorisations de travail ont été accordés dans les pays de l'OCDE (à l'exclusion de la Pologne), ce qui représente une augmentation de 16 % en glissement annuel (28 % au-dessus des niveaux antérieurs au COVID-19). En Pologne, si l'on exclut les déclarations de « confier un travail » aux Ukrainiens, le nombre total de nouvelles autorisations de travail (y compris les renouvellements) a diminué de 39 % en 2023, pour s'établir à 835 000. Par ailleurs, les flux d'étudiants internationaux ont également continué à augmenter (+6.7 %) pour atteindre plus de 2.1 millions de nouveaux permis en 2023.

Le nombre de nouveaux demandeurs d'asile vers les pays de l'OCDE a également battu un nouveau record en 2023, avec 2.7 millions de nouvelles demandes enregistrées dans l'ensemble des pays de l'OCDE (+30 %). Cette hausse a été largement tirée par les États-Unis. Au total, les pays de l'OCDE ont accordé une protection internationale à 676 000 réfugiés en 2023 (+15 %), soit le niveau le plus élevé depuis 2017. Ce chiffre comprend 160 000 nouveaux réfugiés réinstallés (+23 %), soit le nombre le plus élevé depuis 2016.

Les résultats des immigrés sur le marché du travail continuent d'atteindre des niveaux record

La tendance à la hausse post-pandémique de l'emploi des immigrés s'est poursuivie en 2023, l'OCDE enregistrant globalement des niveaux d'emploi historiquement élevés et de faibles niveaux de chômage, à 71.8 % et 7.3 %, respectivement. Dix pays de l'OCDE, dont le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis, ainsi que l'ensemble de l'UE27, ont enregistré les taux d'emploi des immigrés les plus élevés jamais enregistrés.

La mesure dans laquelle les réfugiés ukrainiens ont pu s'intégrer dans les marchés du travail locaux varie considérablement d'un pays à l'autre. Dans certains pays d'Europe centrale et orientale (Pologne, Lituanie et Estonie, par exemple), ils s'en sortent particulièrement bien, avec des taux d'emploi supérieurs à 50 %

à la fin de l'année 2023. En revanche, dans des pays tels que l'Allemagne, l'Autriche et la Belgique, moins d'une personne sur quatre est employée.

La gestion des migrations exige de plus en plus un équilibre délicat

Les niveaux d'immigration record enregistrés dans de nombreux pays de l'OCDE ont exercé une pression sur les systèmes migratoires. En réponse à la forte demande d'infrastructures d'accueil publiques, les pays continuent de durcir leur législation en matière d'asile. Certains des principaux pays de destination ont également commencé à imposer des restrictions sur d'autres voies d'immigration légale afin de freiner l'immigration et d'alléger la pression sur le marché du logement et sur les services publics. Dans le même temps, les pénuries de main-d'œuvre qualifiée et les défis démographiques continuent d'alimenter l'intérêt pour la migration de main-d'œuvre et obligent les pays à trouver un équilibre entre restriction et attraction, afin de rester des destinations compétitives pour les travailleurs étrangers et les étudiants internationaux.

De nouvelles étapes ont été franchies dans la coopération régionale en matière de gestion des migrations. Au niveau de l'UE, le Pacte sur les migrations et l'asile a été adopté après des années de négociations. Dans les Amériques, les pays ont pris des engagements supplémentaires pour approfondir leur collaboration dans le cadre de la Déclaration de Los Angeles sur la migration et la protection.

En ce qui concerne les politiques d'intégration, plusieurs pays de l'OCDE, dont l'Islande, la Lituanie, la Pologne et la Slovaquie, ont révisé leurs stratégies d'intégration ou sont en train d'en élaborer de nouvelles, plus larges. Dans de nombreux pays, cependant, l'accent a été mis sur l'amélioration de la capacité à fournir des services d'intégration, en mettant l'accent sur la promotion de la participation active et l'amélioration de l'accès. Des activités d'intégration civique renforcées sont encouragées, axées sur l'identité, le sentiment d'appartenance, la lutte contre la discrimination, les attitudes et les valeurs. La question du logement est également de plus en plus au centre des préoccupations de la politique d'accueil et d'intégration.

Entrepreneurs immigrés

Le poids des immigrés parmi les entrepreneurs a considérablement augmenté dans les pays de l'OCDE au cours des 15 dernières années. En 2022, 17 % des travailleurs indépendants dans les pays de l'OCDE étaient en moyenne des migrants, contre 11 % en 2006.

Cette augmentation s'est traduite par une importante création d'emplois. On estime à 0.2 le nombre d'emplois supplémentaires dans l'économie par migrant supplémentaire dans la population en âge de travailler grâce à l'entrepreneuriat, en moyenne dans les 25 pays de l'OCDE. L'entrepreneuriat des migrants a créé près de 4 millions d'emplois entre 2011 et 2021. Si les immigrés sont surreprésentés parmi les fondateurs de certaines des entreprises les plus prospères de l'OCDE, dans pratiquement tous les pays, les entreprises immigrées sont plus petites que celles des personnes nées dans le pays, avec des caractéristiques démographiques similaires et opérant dans les mêmes secteurs. Néanmoins, les immigrés sont plus susceptibles que les personnes nées dans le pays de travailler pour leur propre compte, d'avoir un faux statut d'indépendant et de participer à l'économie parallèle.

Peu de pays de l'OCDE disposent de services destinés aux immigrés dans le cadre de leurs services généraux de soutien à l'entrepreneuriat, mais les immigrés tendent à avoir accès aux programmes et initiatives nationaux pratiquement partout.

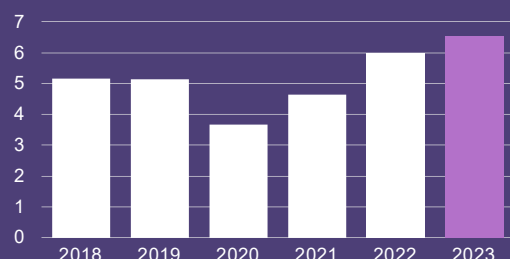
Principales conclusions

- En 2023, plus de 150 millions de personnes vivant dans les pays de l'OCDE étaient nées à l'étranger. À eux seuls, les États-Unis accueillaient près d'un tiers d'entre elles. Au cours des dix années précédant 2023, la part des personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE est passée de 9 % à 11 %.
- Les migrations de type permanent vers les pays de l'OCDE ont établi un nouveau record en 2023 avec 6.5 millions de nouveaux immigrants permanents, soit une augmentation de 10 % en glissement annuel et de 28 % par rapport aux niveaux de 2019. Si la plupart des catégories de migration ont enregistré des augmentations, la mobilité libre constitue une exception notable.
- Environ un tiers des pays de l'OCDE ont connu des niveaux d'immigration record en 2023, en particulier le Royaume-Uni, mais aussi le Canada, la France, le Japon et la Suisse.
- Un autre tiers a enregistré une baisse des entrées, notamment la Nouvelle-Zélande, Israël, l'Italie, le Danemark, l'Estonie et la Lituanie.
- La plupart des catégories de migration temporaire de main-d'œuvre ont augmenté en 2023, notamment la migration saisonnière (+5 %) et les travailleurs vacanciers (+23 %). En revanche, les flux de personnes transférées au sein d'une même entreprise ont diminué de 11 % en 2023.
- Pour la première fois, le nombre de demandes d'asile aux États-Unis (plus d'1 million) a dépassé celui des pays européens de l'OCDE pris ensemble. Les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile au sein de l'OCDE en 2023 sont le Venezuela (270 000), la Colombie (203 000), la Syrie (171 000) et l'Afghanistan (150 000). Ils sont suivis par Haïti, Cuba, la Türkiye et le Nicaragua.

Infographie 1. Faits et chiffres clés

Les migrations vers les pays de l'OCDE atteignent un nouveau record

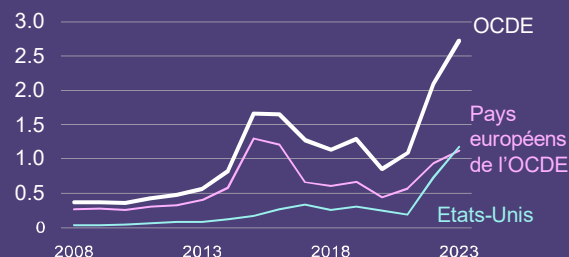
Migrations permanentes vers l'OCDE, 2018-23, en millions



Plus de 6.5 millions de nouveaux immigrants permanents ont été enregistrés dans les pays de l'OCDE en 2023, soit 10 % de plus qu'en 2022.

Les demandes d'asile dans les pays de l'OCDE atteignent un pic historique en 2023

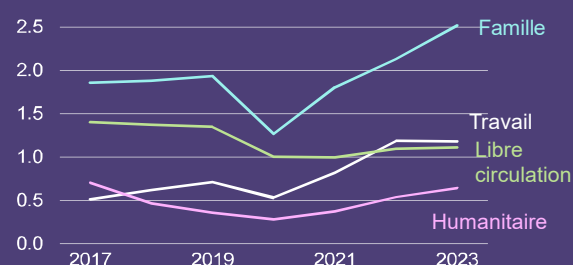
Nouvelles demandes d'asile déposées dans les pays de l'OCDE, en millions



Le nombre de nouvelles demandes d'asile déposées dans les pays de l'OCDE a presque doublé entre 2021 et 2022 (+91 %) et a poursuivi sa croissance en 2023 (+30 %).

Prédominance de la migration familiale et maintien de la migration professionnelle à un niveau élevé

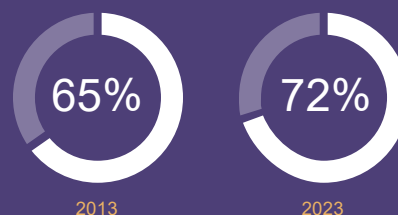
Migration permanente vers l'OCDE par motif d'entrée, en millions



43 % des nouveaux immigrants permanents étaient des migrants familiaux en 2023, de loin la catégorie la plus importante.

Les résultats des immigrants sur le marché du travail se sont améliorés au cours des dix dernières années

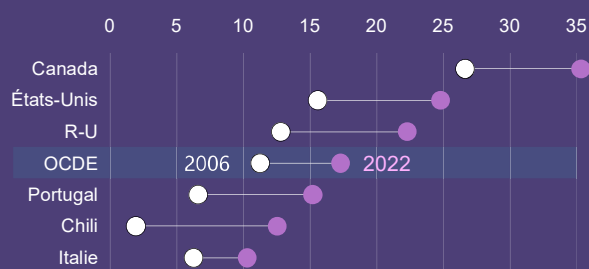
Taux d'emploi moyen des immigrants dans les pays de l'OCDE



Dans 10 pays de l'OCDE, y compris le Canada, le Royaume-Uni, les États-Unis et en moyenne dans l'UE27, le taux d'emploi des immigrants a atteint un niveau particulièrement élevé.

Augmentation de la part des immigrants parmi les entrepreneurs

% des immigrants parmi les entrepreneurs, 2006 et 2022



En moyenne, dans les pays de l'OCDE, 17 % des entrepreneurs sont immigrants en 2022, contre 11 % en 2006.

Les immigrants sont plus fréquemment entrepreneurs que les personnes nées dans le pays dans la plupart des pays de l'OCDE

Taux d'entrepreneuriat, 2022, %

	Nés à l'étranger	Nés dans le pays
Colombie	46.2	38.8
Espagne	17.2	13.6
Moyenne OCDE	13.8	13.4
États-Unis	12.3	8.2
France	12.7	10.9
Allemagne	7.8	7.3
Suède	7.5	8.1

En 2022, en moyenne dans les pays de l'OCDE, 1 travailleur immigré sur 7 était entrepreneur.

1 Évolutions récentes des migrations internationales et insertion des immigrés sur le marché du travail

Le présent chapitre donne un aperçu des évolutions récentes des migrations internationales et de l'insertion des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE.

La première section analyse les flux migratoires internationaux au cours de la dernière décennie, jusqu'en 2023. Elle porte sur les flux migratoires permanents et temporaires, par catégorie d'entrée. Le chapitre examine ensuite la mobilité internationale des étudiants et l'évolution récente des demandes d'asile et des réinstallations dans les pays de l'OCDE.

Il s'intéresse en outre à la démographie de l'ensemble des flux migratoires (genre et origine), à la population née à l'étranger et aux tendances en matière d'acquisition de la nationalité dans les pays de l'OCDE.

La seconde section du chapitre examine l'évolution récente de la situation des immigrés sur le marché du travail, et propose une analyse détaillée par caractéristique sociodémographique et par région d'origine.

En bref

Principaux résultats

Évolution des flux migratoires

- En hausse de 10 % par rapport à 2022, l'immigration à caractère permanent dans les pays de l'OCDE a battu un nouveau record en 2023, avec 6.5 millions de nouveaux immigrants permanents, soit un niveau supérieur de 28 % à celui de 2019. La hausse enregistrée en 2023 tient, pour la majeure partie, aux migrations familiales (y compris les membres de la famille qui accompagnent les travailleurs), mais les migrations humanitaires ont aussi augmenté. En revanche, les migrations de travail et les migrations au sein des zones de libre circulation sont restées stables en 2023.
- Un tiers environ des pays de l'OCDE ont enregistré des niveaux records d'immigration en 2023, notamment le Canada, la France, le Japon, la Suisse et le Royaume-Uni. L'immigration a en revanche baissé dans un autre tiers des pays de l'OCDE, notamment le Danemark, l'Estonie, Israël, l'Italie, la Lituanie et la Nouvelle-Zélande.
- Les migrations familiales, qui représentent 43 % du total des entrées permanentes, sont restées la première catégorie en 2023, avec une marge record. Les membres de la famille de ressortissants américains aux États-Unis et ceux qui accompagnent les travailleurs se rendant au Royaume-Uni ont été les principaux déterminants de cette augmentation.
- Après une hausse sans précédent en 2022, l'immigration temporaire de travail dans les pays de l'OCDE a poursuivi sa progression. Les pays de l'OCDE (excepté la Pologne) ont accordé plus de 2.4 millions de permis et autorisations de travail, ce qui représente une hausse de 16 % en glissement annuel (soit 28 % de plus que les niveaux d'avant-COVID-19).
- En Pologne, si l'on exclut les déclarations « de confier l'exécution d'un travail à un étranger », qui sont délivrées aux Ukrainiens, le nombre total de nouvelles autorisations de travail (renouvellements compris) a diminué de 39 % en 2023, pour s'établir à 835 000.
- Les flux de travailleurs saisonniers ont augmenté de 5 % en 2023, avec des hausses importantes aux États-Unis et en Corée.
- Après avoir été multiplié par quatre en 2022, le nombre de vacanciers actifs a progressé de 23 % en 2023 et les niveaux sont désormais revenus à ceux d'avant la pandémie de COVID-19. Cette tendance à la hausse a été observée dans la plupart des pays d'accueil, sauf en Norvège et en Nouvelle-Zélande.
- Les entrées de personnes transférées à l'intérieur d'une même société ont diminué de 11 % en 2023 en raison d'une baisse des flux vers les principaux pays d'accueil (-12 % aux États-Unis ; -25 % au Royaume-Uni et -19 % au Canada).
- En 2023, les flux des étudiants en mobilité internationale ont poursuivi leur progression. Les pays de l'OCDE ont accueilli plus de 2.1 millions de nouveaux étudiants en mobilité internationale, soit une augmentation de 6.7 % en glissement annuel, pour s'établir à un niveau supérieur de 33 % à celui de 2019.
- Le Royaume-Uni et les États-Unis sont restés les principaux pays de destination des étudiants en mobilité internationale en 2023 en délivrant chacun un nombre similaire de nouveaux visas. Si l'on ajoute le Canada, l'Australie et le Japon, les cinq premiers pays de destination ont

accueilli 80 % de l'ensemble des nouveaux étudiants en mobilité internationale qui se sont installés dans l'OCDE.

- En 2023, l'Inde a été le premier pays d'origine des étudiants en mobilité internationale ayant rejoint les trois principaux pays de destination de l'OCDE (Royaume-Uni, États-Unis et Canada), tandis que la nationalité chinoise a été la plus représentée parmi les nouveaux étudiants en mobilité internationale admis au Japon et en Australie au cours de la dernière décennie. La composition par nationalité des flux étudiants vers les pays de l'UE/AELE était dans l'ensemble plus diversifiée que dans les cinq premiers pays de destination.
- En 2022, plus de 3 millions de détachements de travailleurs dans un seul pays (+37 %) ont été comptabilisés en Europe. On a en outre enregistré 1.4 million de détachements de travailleurs actifs dans deux ou plusieurs pays, ce qui a concerné près de 1.3 million de travailleurs (+6.6 % en 2022).
- Le nombre de nouveaux demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE a encore une fois battu un record, avec 2.7 millions de nouvelles demandes enregistrées en 2023 (+30 %). Cette forte hausse a été emmenée par les États-Unis, qui ont à eux seuls enregistré plus d'1 million de demandes d'asile en 2023, dépassant pour la première fois les pays européens de l'OCDE considérés ensemble. Les premiers pays d'origine des demandeurs d'asile étaient notamment le Venezuela, la Colombie, la Syrie, l'Afghanistan et Haïti.
- Les pays de l'OCDE ont octroyé une protection internationale (y compris asile et réinstallation) à 676 000 réfugiés en 2023 (+15 %), soit le niveau le plus élevé depuis 2017. Les premiers pays d'accueil sont restés les États-Unis et l'Allemagne, mais l'augmentation en glissement annuel a été essentiellement déterminée par le Royaume-Uni et l'Espagne.
- Les réinstallations de réfugiés dans l'OCDE ont atteint leurs niveaux les plus élevés depuis 2016, avec un total de 160 000 nouvelles arrivées en 2023 (+35 %). En chiffres absolus, les États-Unis ont dépassé le Canada en tant que pays d'accueil, mais le Canada a réinstallé en 2023 le plus de réfugiés par habitant (1 300 par million d'habitants). Si chaque pays de l'OCDE observait le même taux de réinstallation que le Canada, l'OCDE répondrait à 91 % des besoins mondiaux de réinstallation recensés par le HCR en 2023.
- En 2023, plus de 150 millions de personnes établies dans les pays de l'OCDE étaient nées à l'étranger. Les États-Unis en comptaient à eux seuls près d'un tiers. Au cours des dix années écoulées jusqu'en 2023, la part des personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE a augmenté pour passer de 9 % à 11 %.
- Les acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE sont restées à des niveaux élevés en 2023, soit 2.8 millions selon des données partielles. Le Royaume-Uni et l'Allemagne ont chacun octroyé la citoyenneté à 200 000 résidents étrangers.

Insertion sur le marché du travail

- La tendance à la hausse de l'emploi des immigrés qui a été observée après la pandémie s'est poursuivie en 2023, l'ensemble de la zone OCDE ayant enregistré à la fois des niveaux d'emploi historiquement élevés et des niveaux de chômage historiquement bas, s'établissant respectivement à 71.6 % et 7.4 %.
- Dix pays de l'OCDE, notamment le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis, ainsi que l'UE27 dans son ensemble, affichaient des taux records d'emploi immigré.
- Le chômage de longue durée des immigrés a aussi baissé dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE. Les immigrés ne sont aujourd'hui que légèrement plus susceptibles de se retrouver au chômage de longue durée que leurs homologues nés dans le pays.

- Si, quasiment partout, l'écart d'emploi entre les genres a continué de diminuer parmi les personnes nées dans le pays, la tendance a été plus contrastée parmi les immigrés, avec un creusement des disparités entre les genres observé au Canada et au Royaume-Uni.
- La mesure dans laquelle les réfugiés ukrainiens sont parvenus à s'insérer sur les marchés du travail locaux a été très différente selon les pays. Les réfugiés ukrainiens dans certains pays d'Europe centrale et orientale, comme la Pologne, la Lituanie et l'Estonie, obtiennent des résultats particulièrement satisfaisants sur le marché du travail, affichant des taux d'emploi de plus de 50 % fin 2023, alors qu'ils sont moins d'un sur quatre à occuper un emploi dans des pays comme l'Allemagne, l'Autriche et la Belgique.
- Dans tous les pays pour lesquels des données sont disponibles, les immigrés originaires du Moyen-Orient affichaient des taux d'emploi plus élevés en 2023 que l'année précédente, tandis que les résultats étaient plus nuancés pour d'autres groupes d'immigrés, notamment ceux venant de l'Afrique subsaharienne.

Évolutions récentes des migrations internationales

Immigration à caractère permanent dans les pays de l'OCDE

L'immigration permanente dans les pays de l'OCDE a totalisé plus de 6.5 millions d'entrées en 2023 (Graphique 1.1), ce qui correspond à une hausse de 10 % par rapport à 2022, déjà une année record, et de 28 % par rapport à 2019¹. Il convient de noter que ces chiffres ne comprennent pas les Ukrainiens bénéficiant d'une protection temporaire, lesquels sont étudiés séparément dans la présente section compte tenu de la nature provisoire de la protection (Encadré 1.1).

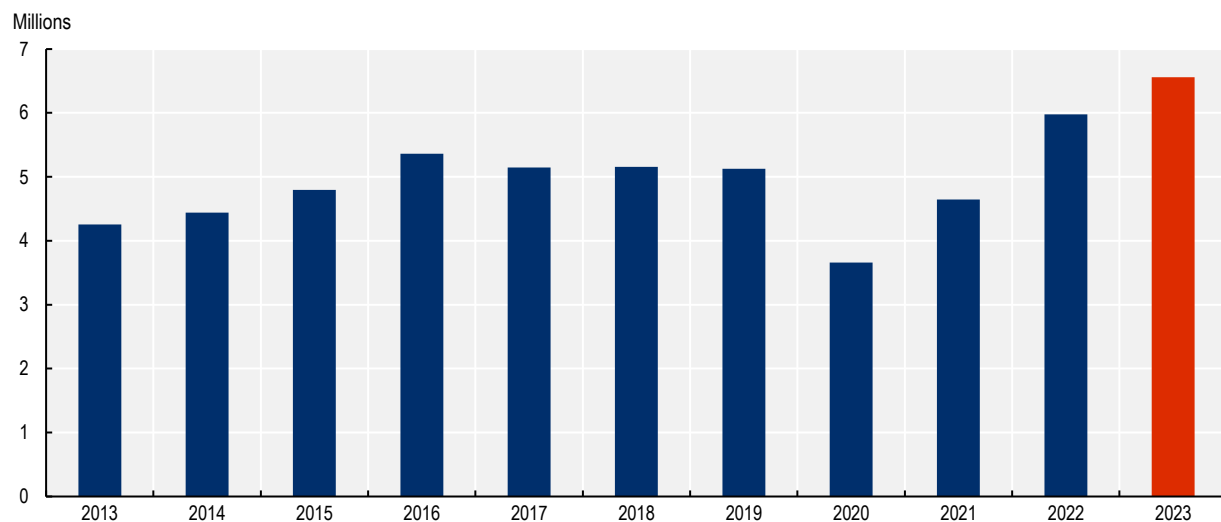
Les États-Unis sont restés le premier pays de destination, accueillant 1.2 million de nouveaux résidents permanents légaux, soit le plus haut niveau depuis 2006 (Tableau 1.1). À la suite d'une hausse inédite en 2023, le Royaume-Uni s'est hissé à la deuxième place, avec le nombre record de 750 000 nouvelles entrées (soit 250 000 de plus qu'en 2022, +52 %). L'Allemagne, qui était le deuxième pays de destination de l'OCDE depuis 2012, a reculé à la troisième place malgré une augmentation d'environ 4 % et près de 700 000 nouvelles entrées permanentes. Arrivent ensuite le Canada et l'Espagne avec respectivement 470 000 (+7.8 % en glissement annuel) et 360 000 (+12 %) nouveaux immigrés permanents.

Beaucoup de pays de l'OCDE ont enregistré des niveaux records d'immigration en 2023. Outre le Royaume-Uni, l'Australie, le Canada, la France, la Finlande, le Japon, la Corée, le Luxembourg et la Suisse, tous ont enregistré des niveaux records d'immigration. Il ressort de données nationales (non standardisées) que l'immigration en Pologne et en Hongrie a considérablement augmenté, atteignant aussi en 2023 les niveaux les plus hauts jamais enregistrés.

Un autre tiers des pays de l'OCDE a accueilli des effectifs de nouveaux immigrés permanents moins nombreux en 2023 qu'en 2022. Les plus fortes baisses de l'immigration ont été enregistrées en Estonie (-36 %), en Lituanie (-32 %), en Nouvelle-Zélande (-23 %) et en Israël (-38 %). Dans ces deux derniers pays, toutefois, les niveaux absolus d'immigration sont restés élevés (119 000 et 46 000 nouveaux immigrés permanents, respectivement). En Nouvelle-Zélande, les chiffres importants de l'immigration s'expliquent par le traitement des demandes du « visa de résidence 2021 », une voie d'accès exceptionnelle à la résidence permanente pour les migrants temporaires de travail qui se trouvaient dans le pays en 2021. Israël a reçu un afflux de personnes en provenance d'Ukraine et de Russie.

En 2023, les Pays-Bas ont aussi enregistré une baisse de l'immigration (-5 %) pour s'établir à 195 000 entrées, de même que trois pays nordiques, le Danemark (-9 %, 60 000 admissions), la Norvège (-5 %, 42 000) et la Suède (-3 %, 87 000). Dans plusieurs pays européens de l'OCDE, notamment l'Irlande, la Lettonie, le Luxembourg et la République slovaque, les flux migratoires sont restés stables en 2023.

Graphique 1.1. Immigration à caractère permanent à destination de l'OCDE, 2013-23



Note : somme des chiffres standardisés et non standardisés (voir le Tableau 1.1, hors Türkiye, Colombie et Costa Rica), y compris les changements de statut et les migrations au sein de zones de libre circulation. Les estimations des données de 2023 se fondent en partie sur les taux de croissance publiés dans les statistiques nationales officielles et font l'hypothèse que pour le Chili et l'Islande le flux pour 2023 est le même qu'en 2022.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <https://stat.link/be5uyd>

Tableau 1.1. Immigration à caractère permanent dans une sélection de pays de l'OCDE, 2015-23

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023/22 évol.	2023/19 évol.
	Milliers									%	
Données standardisée											
États-Unis	1 051.0	1 186.9	1 103.7	1 089.6	1 031.0	581.5	835.4	1 048.7	1 189.8	+13.4	+15.4
Royaume-Uni	366.5	351.0	317.7	317.7	356.1	199.9	369.0	488.4	746.9	+52.9	+109.7
Allemagne	708.1	1 077.9	883.1	656.5	643.3	521.1	533.1	669.0	692.7	+3.5	+7.7
Canada	275.8	296.7	286.5	321.0	341.2	184.5	406.0	437.6	471.7	+7.8	+38.3
Espagne	269.6	189.9	212.0	228.0	246.0	198.9	255.6	324.0	364.1	+12.3	+48.0
France	262.3	259.9	260.8	282.6	275.6	219.9	267.4	294.4	297.6	+1.1	+8.0
Australie	227.9	229.4	220.5	195.2	195.7	165.5	170.4	170.9	238.7	+39.7	+22.0
Italie	223.1	214.0	220.1	206.6	167.1	112.0	204.4	235.4	208.2	-11.6	+24.6
Pays-Bas	126.8	138.5	148.0	147.7	163.1	132.8	170.8	204.1	194.7	-4.6	+19.4
Japon	85.4	97.6	102.1	118.0	139.0	85.0	56.7	144.2	154.8	+7.3	+11.3
Suisse	112.7	108.2	103.5	105.6	106.5	102.3	109.1	130.0	144.5	+11.2	+35.6
Portugal	33.6	39.2	51.3	78.7	106.7	84.7	93.7	121.0	132.4	+9.4	+24.1
Belgique	103.7	105.5	108.1	109.9	114.0	92.3	112.2	120.4	120.8	+0.3	+5.9
Nouvelle-Zélande	54.3	55.3	46.9	44.7	38.1	35.7	35.4	154.3	119.3	-22.7	+213.4
Autriche	105.6	105.8	102.0	89.7	84.4	65.6	76.5	93.3	105.4	+13.0	+24.8
Corée	65.6	72.9	71.1	76.0	72.5	53.0	48.2	57.8	87.1	+50.9	+20.1
Suède	120.5	154.4	132.3	123.1	100.1	80.3	76.0	89.8	87.1	-3.0	-13.0
Mexique	34.4	35.9	32.6	37.0	40.5	58.4	67.7	75.6	69.9	-7.6	+72.4
Irlande	36.2	41.9	41.0	43.0	48.6	42.7	38.4	66.9	65.2	-2.6	+34.3
Danemark	60.7	54.9	49.6	48.6	45.8	37.8	48.9	66.3	60.6	-8.7	+32.3
Israël	27.9	26.0	26.4	28.1	33.2	19.7	25.5	74.7	46.0	-38.5	+38.3
Finlande	25.0	30.3	26.2	25.6	28.2	24.2	30.8	40.4	42.8	+6.0	+51.9
Norvège	61.1	64.9	55.0	46.0	46.1	32.8	38.1	44.0	41.8	-5.0	-9.4
Tchéquie	27.8	29.2	40.2	55.4	62.3	55.6	63.9	45.6	37.5	-17.8	-39.8
Slovénie	12.2	14.7	20.9	31.3	32.8	20.8	28.8	31.8	31.1	-2.0	-5.0
Luxembourg	20.8	21.0	23.0	23.3	24.5	20.1	24.3	27.2	27.4	+0.8	+12.2
République slovaque	9.3	10.1	13.2	19.9	26.8	17.1	26.8	24.3	24.6	+1.4	-8.3
Estonie	5.5	6.2	8.2	9.2	10.4	9.1	11.8	13.5	8.6	-36.2	-16.9
Lituanie	2.6	3.7	3.2	3.0	3.1	2.9	5.9	10.6	7.2	-32.4	+134.3
Tous les pays	4 516.2	5 022.2	4 709.4	4 561.1	4 582.7	3 256.4	4 231.0	5 304.4	5 818.5	+9.7	+27.0
Pays de l'UE inclus ci-dessus	2 153.5	2 497.3	2 343.3	2 182.1	2 182.6	1 738.0	2 069.4	2 478.2	2 508.0	+1.2	+14.9
Dont libre circulation	1 060.4	1 098.2	1 080.2	1 075.4	1 068.1	842.3	893.4	960.8	944.9	-1.7	-11.5
Données nationales (non standardisées)											
Türkiye	..	273.9	364.6	466.9	578.5	242.5	615.1	399.6	214.8	-46.3	-62.9
Pologne	86.1	107.0	128.0	137.6	163.5	163.5	224.2	335.3	374.1	+11.6	+128.8
Chili	101.9	135.5	207.2	339.4	254.1	154.6	76.5	198.4	..	..	..
Hongrie	25.8	23.8	36.5	49.3	55.3	43.8	49.1	55.6	61.4	+10.4	+10.9
Lettonie	4.5	3.4	5.1	6.5	6.6	4.6	6.5	7.3	7.2	-2.4	+8.4
Colombie	..	..	104.5	217.9	225.8	74.8	40.7	..	..	..	..
Costa Rica	15.7	6.6	8.6	9.2	7.8	..	..	..	..	..	..
Islande	5.0	7.9	11.8	11.5	9.5	7.6	8.5	13.2	..	..	..
Grèce	53.1	59.8	46.3	51.5	55.3	26.8	50.3	62.8	72.5	+15.5	+31.2
Total (sauf Türkiye, Colombie et Costa Rica)	276.3	337.4	434.9	595.8	544.3	400.8	415.2	672.6	..	..	..

Note : ressortissants étrangers uniquement. Les données correspondent à l'exercice budgétaire se terminant au cours de l'année de référence dans le cas de l'Australie (juil.-juin) et de l'Irlande (avril-mars). Pour les États-Unis, elles se rapportent à l'exercice budgétaire (oct.-sept.) en 2015 et aux années civiles à compter de 2016. Ces flux d'immigration incluent les changements de statut, c'est-à-dire les personnes qui résident déjà dans le pays à titre temporaire et qui obtiennent le droit de s'y installer durablement, ainsi que les déplacements à l'intérieur des zones de libre circulation. Les séries concernant certains pays ont été substantiellement révisées. Les moyennes de l'UE couvrent les pays figurant dans le tableau, à l'exception du Royaume-Uni.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <https://stat.link/8yhxgp>

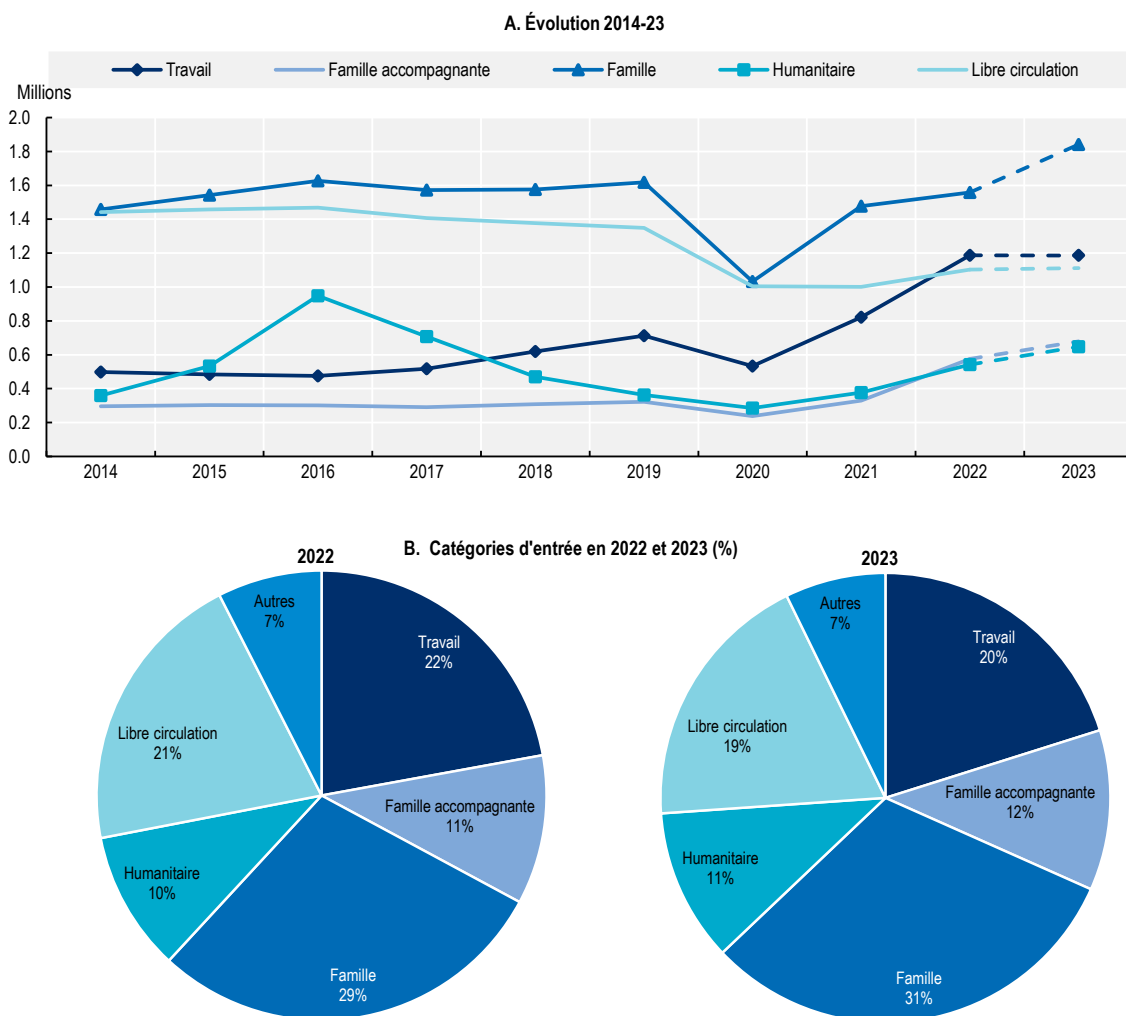
Immigration à caractère permanent par grande catégorie d'entrée

Hausse des migrations familiales à la fois en valeur absolue et par rapport aux autres catégories d'entrée

Les migrations familiales sont depuis longtemps le principal facteur déterminant des flux internationaux à destination des pays de l'OCDE. Leur importance a encore augmenté en 2023, où 43 % de l'ensemble des nouveaux immigrants permanents étaient des migrants familiaux, une proportion en hausse par rapport aux 40 % enregistrés en 2022 (Graphique 1.2). Après une croissance continue entre 2016 et 2022, la part des migrations de travail dans les flux d'immigration permanente est tombée à 20 % en 2023, soit toujours près du double du niveau enregistré au milieu des années 2010.

Les déplacements au sein des zones de libre circulation, qui représentaient environ 30 % du total des flux migratoires jusqu'en 2020, ont connu une baisse relative et se sont établis à 19 % en 2023.

Graphique 1.2. Immigration à caractère permanent dans les pays de l'OCDE, par catégorie d'entrée, 2014-23



Note : comprend uniquement les pays d'accueil pour lesquels on dispose de données standardisées (voir la première partie du Tableau 1.1).

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <https://stat.link/bujt0q>

Entre 2016 et 2019, les pays de l'OCDE ont accueilli chaque année environ 2 millions de personnes admises pour des raisons familiales. En 2022 et 2023, les flux annuels ont été nettement plus élevés, s'établissant à 2.1 millions en 2022 et à 2.5 millions en 2023, soit une hausse de 18 % en glissement annuel. Ce phénomène pourrait être une conséquence résiduelle de la pandémie de COVID-19, vu que le regroupement familial a été différé pour de nombreuses personnes en raison de la fermeture des frontières et des difficultés grandissantes à satisfaire aux conditions requises.

Aux États-Unis, environ 870 000 personnes se sont vu accorder le statut de résident permanent légal pour des raisons familiales en 2023, soit 20 % de plus qu'en 2022 (et légèrement moins qu'en 2006, année du précédent record). Cette hausse s'explique par les admissions de membres de la famille proche de ressortissants américains, dont les effectifs ont augmenté d'environ 47 % en 2023. En particulier, le nombre de parents de ressortissants américains a augmenté de 63 % (+87 000 personnes). Le nombre de migrants familiaux admis au titre de la préférence familiale (parrainage de membres de la famille de résidents permanents légaux ou de ressortissants américains autres que le ou la partenaire, les enfants mineurs ou les parents) a progressé de 8 % en 2023 par rapport à 2022. À l'inverse, en raison de la forte baisse des migrations de travail (voir plus loin), les membres de la famille qui accompagnent les travailleurs ont été moins nombreux en 2023.

Le Royaume-Uni est l'autre pays dans lequel les migrations familiales ont bondi, avec 373 000 nouveaux migrants familiaux en 2023, soit une hausse de 60 % par rapport à 2022. Soixante-dix pour cent des personnes admises pour des raisons familiales au Royaume-Uni étaient des membres de la famille qui accompagnaient des migrants de travail. Ceux qui ont immigré au titre du visa de travailleur qualifié de la santé et des soins ont représenté l'essentiel de l'augmentation. En effet, plus de la moitié des migrants familiaux qui se sont installés au Royaume-Uni en 2023 ont bénéficié de ce visa (203 000, par rapport à 81 000 en 2022). Depuis mars 2024, les soignants nouvellement admis au titre de ce visa ne sont plus autorisés à parrainer des membres à charge de leur famille. Les trois premiers pays d'origine pour le visa de travailleur qualifié de la santé et des soins étaient l'Inde (58 000 admis, +75 % par rapport à 2022), le Nigeria (51 000, +204 %) et le Zimbabwe (25 100, +153 %).

En 2023, le Canada a été le troisième pays de destination de l'OCDE pour les personnes ayant émigré pour des raisons familiales, avec 238 000 nouvelles admissions, soit une hausse de 9 % par rapport à 2022. Cette même année, près de 50 000 personnes ont été admises en qualité de conjoints ou de personnes à charge au titre du Programme des candidats des provinces, soit le double de 2022.

En valeur relative, les migrations familiales ont fortement augmenté en Finlande, avec 21 000 entrées en 2023 représentant une hausse de 29 % par rapport à 2022 et le double du niveau de 2021. Ces deux hausses consécutives sont presque entièrement imputables aux permis délivrés aux conjoints et aux enfants de résidents étrangers, notamment russes et sri lankais. La Corée a aussi enregistré une forte hausse des migrations familiales en 2023 (+47 %, 18 000 entrées) due à la progression du nombre de titulaires du visa F-6 pour les conjoints de Coréens (+45 %, soit 14 400 admissions en 2023), lequel est principalement octroyé aux conjoints et partenaires de ressortissants coréens et leur permet de vivre et de travailler en Corée.

Immigration de travail à caractère permanent dans les pays de l'OCDE : des tendances contrastées

L'immigration permanente de travailleurs dans les pays de l'OCDE est restée élevée en 2023, avec environ 1.2 million d'entrées, comme en 2022 (+5 %). Près d'un quart de ces migrants de travail se sont rendus au Royaume-Uni (282 000 admissions, soit 48 % de plus qu'en 2022). La moitié d'entre eux étaient des professionnels de santé titulaires d'un visa de travailleur qualifié de la santé et des soins (Tableau d'annexe 1.A.1). En 2023, le Canada a admis sur son territoire 145 000 travailleurs en qualité de résidents permanents (+7 %), dont 52 000 dans le cadre du Programme des candidats des provinces (+37 %). Un nombre record de 93 000 migrants de travail environ se sont installés en Allemagne en 2023.

Cette même année, plusieurs autres pays ont enregistré des chiffres records eu égard à l'immigration permanente de travailleurs, notamment le Japon et la France (90 000 et 59 000 admissions, respectivement), ainsi que la Corée et la Grèce, quoiqu'à des niveaux inférieurs (13 000 et 12 000 admissions, respectivement).

L'immigration de travail aux États-Unis (hors famille accompagnante) a diminué plutôt fortement en 2023 par rapport à 2022 (-43 %, soit 82 000 admissions). Le niveau global est cependant resté relativement élevé, et supérieur aux niveaux d'avant-2021. L'immigration de travail a diminué entre 2022 et 2023 dans la moitié des pays observés, notamment en Nouvelle-Zélande (-46 %), en Irlande (-23 %), aux Pays-Bas (-15 %), en Estonie (-37 %) et en Lituanie (-55 %), tous ces pays ayant accueilli un afflux record de travailleurs en 2022.

Hausse des migrations humanitaires pour la troisième année consécutive

Comme les migrations familiales et les migrations de travail, les migrations humanitaires² en direction des pays de l'OCDE ont augmenté en 2023 pour la troisième année consécutive. En effet, plus de 650 000 réfugiés ont bénéficié d'une protection internationale dans les pays de l'OCDE, soit une hausse de 20 % par rapport à 2022.

L'Allemagne a accueilli plus d'un quart de l'ensemble des personnes admises pour motifs humanitaires (170 000) et est restée le principal pays de destination, devant les États-Unis (126 000 admissions). Des hausses importantes ont été enregistrées (+14 % pour l'Allemagne et +37 % pour les États-Unis) mais les niveaux sont restés inférieurs à ceux du milieu des années 2010. Le Canada, avec 75 000 migrants admis pour raisons humanitaires, le Royaume-Uni (65 000) et la France (34 000) ont affiché des niveaux records en 2023, tout comme l'Irlande, quoiqu'à un niveau bien moindre (2 900 admissions). En Australie et en Autriche, le nombre de migrants humanitaires a augmenté de plus d'un tiers en 2023, pour s'établir à 18 000 et 22 000 personnes, respectivement. Seuls quelques pays ont enregistré une baisse des migrations humanitaires, notamment le Mexique (-23 %), les Pays-Bas (-8 %) et la Norvège (-14 %).

Encadré 1.1. La crise migratoire ukrainienne est dans sa troisième année, sans montrer de signe de ralentissement

La guerre d'agression à grande échelle menée par la Russie contre l'Ukraine en 2022 a entraîné la plus rapide et la plus grande crise migratoire en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Si les flux d'émigration en provenance d'Ukraine sont pour l'essentiel intervenus au cours des deux premiers trimestres de 2022, le nombre total de personnes déplacées depuis l'Ukraine vers la zone OCDE continue de croître. En juin 2024, on comptait environ 5 millions de personnes déplacées d'Ukraine dans l'OCDE, soit près de 300 000 de plus qu'à la même période en 2023 (OCDE, 2023^[1]).

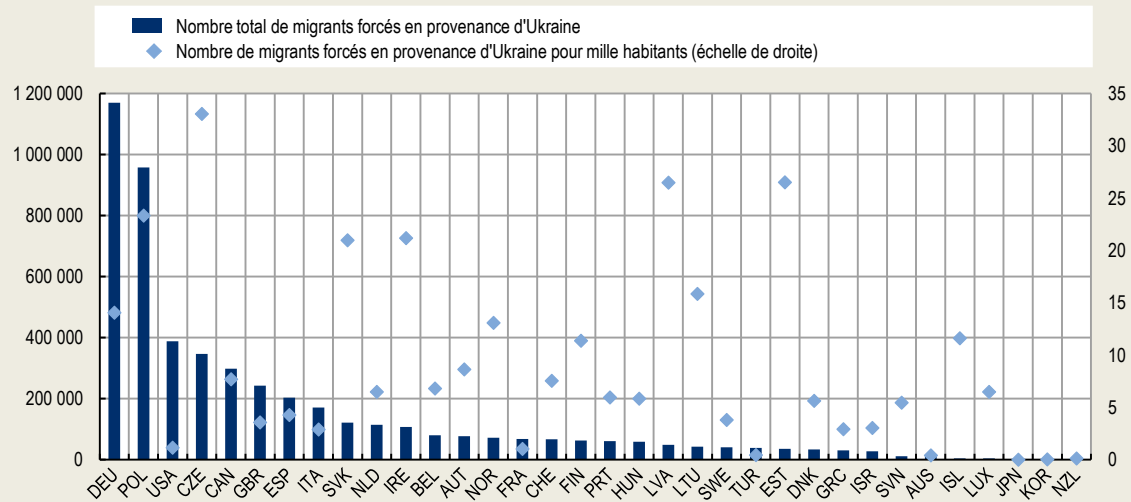
L'Allemagne, la Pologne, les États-Unis, la Tchéquie et le Canada accueillent les plus grands effectifs de personnes déplacées d'Ukraine, avec plus de 60 % de l'ensemble des arrivées dans la zone OCDE (Graphique 1.3). Dans le même temps, les pays d'Europe centrale et orientale continuent d'enregistrer en proportion un plus grand nombre d'arrivées. De plus, la Tchéquie, la Lettonie, l'Estonie et la Pologne ont accueilli le plus de personnes déplacées en pourcentage de leur population.

La crise migratoire ukrainienne a évolué différemment selon les pays de l'OCDE. Des pays d'Europe centrale et orientale, comme la Pologne et la Tchéquie, se trouvaient en première ligne de l'accueil des premières vagues de réfugiés venant d'Ukraine. Ces pays ont toutefois souvent servi de zones de transit provisoires à partir desquelles les Ukrainiens déplacés pouvaient soit poursuivre leur voyage soit retourner en Ukraine. Ce phénomène a entraîné une baisse du nombre total d'Ukrainiens déplacés dans ces pays par rapport à 2022 (Graphique 1.4). Cependant, d'autres pays d'accueil, comme les

États-Unis et le Canada, ont vu leur population ukrainienne augmenter de façon plus marquée au fil du temps. Cette tendance pourrait indiquer que ces déplacements sont planifiés et envisagés de façon plus rigoureuse par les personnes déplacées d'Ukraine, dans l'optique d'une réinstallation à long terme, avec par conséquent une probabilité moindre de retour depuis ces pays après la guerre.

Graphique 1.3. Nombre de personnes déplacées d'Ukraine dans les pays de l'OCDE, juin 2024

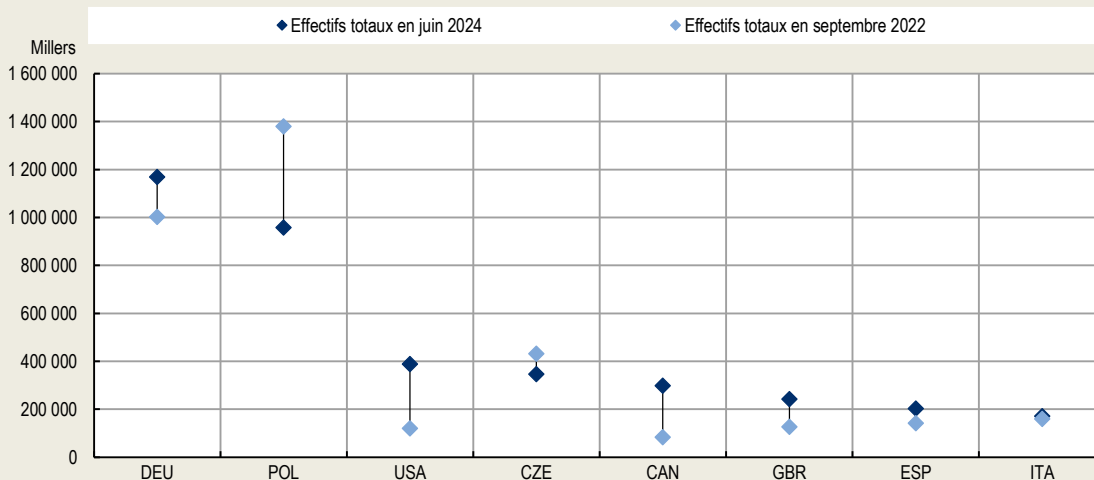
En valeur absolue et pour mille habitants



Source : HCR, <https://data.unhcr.org/fr/situations/ukraine> ; Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/mesures-ukraine/statistiques-cles.html.

StatLink <https://stat.link/vbxdy5>

Graphique 1.4. Évolution du nombre total de personnes déplacées d'Ukraine entre 2022 et 2024 dans les huit principaux pays d'accueil



Source : HCR, <https://data.unhcr.org/fr/situations/ukraine> ; Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/mesures-ukraine/statistiques-cles.html ; OCDE (2023^[11]), *Perspectives des migrations internationales 2023*, <https://doi.org/10.1787/87c79978-fr>.

StatLink <https://stat.link/ng7rtx>

Des flux migratoires stables au sein des zones de libre circulation de l'OCDE en 2023

Les flux migratoires à l'intérieur des zones de libre circulation (au sein de l'UE/AELE et entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande) sont restés supérieurs à 1 million de personnes malgré la crise du COVID-19 et le retrait du Royaume-Uni de l'UE. Les niveaux sont stables depuis 2021 : on estime à 1.17 million les flux migratoires enregistrés au sein des zones de libre circulation dans les pays de l'OCDE.

La libre circulation vers les pays européens de l'OCDE, après un rebond en 2022, est demeurée stable en 2023. L'Allemagne est restée la principale destination de la mobilité intra-UE/AELE, accueillant 27 % des ressortissants de l'UE en mobilité (314 000 individus, soit -4 % par rapport à 2022). Vient ensuite l'Espagne, qui a accueilli environ 115 000 personnes en 2023 (+1 %). La Suisse s'est quant à elle hissée à la troisième place en 2023, après avoir enregistré une hausse de 13 % des entrées de ressortissants de l'UE/AELE, pour un total de près de 110 000 individus.

Les admissions au titre de la libre circulation en France (75 000) et en Autriche (62 000) ont augmenté de 5 % en glissement annuel. En Irlande, les admissions ont augmenté de 21 % (31 000 individus). En revanche, les entrées d'étrangers ressortissants de l'UE ont diminué en Italie (-13 %, 43 000 individus), au Danemark (-11 %, 37 000), en Estonie (-14 %, 3 000), en Finlande (-19 %, 6 000) et aux Pays-Bas (-2 %, 95 000).

En Océanie, les flux migratoires au titre de l'arrangement transtamanien relatif aux voyages entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont augmenté de 61 % en 2023. Les flux depuis la Nouvelle-Zélande vers l'Australie ont bondi de 84 % (26 000 individus), tandis les déplacements en sens inverse ont chuté de 21 % (3 000 individus). Au total, les 29 000 déplacements transtasmaniens comptabilisés en 2023 ont dépassé de 41 % les niveaux de 2019 d'avant-COVID-19.

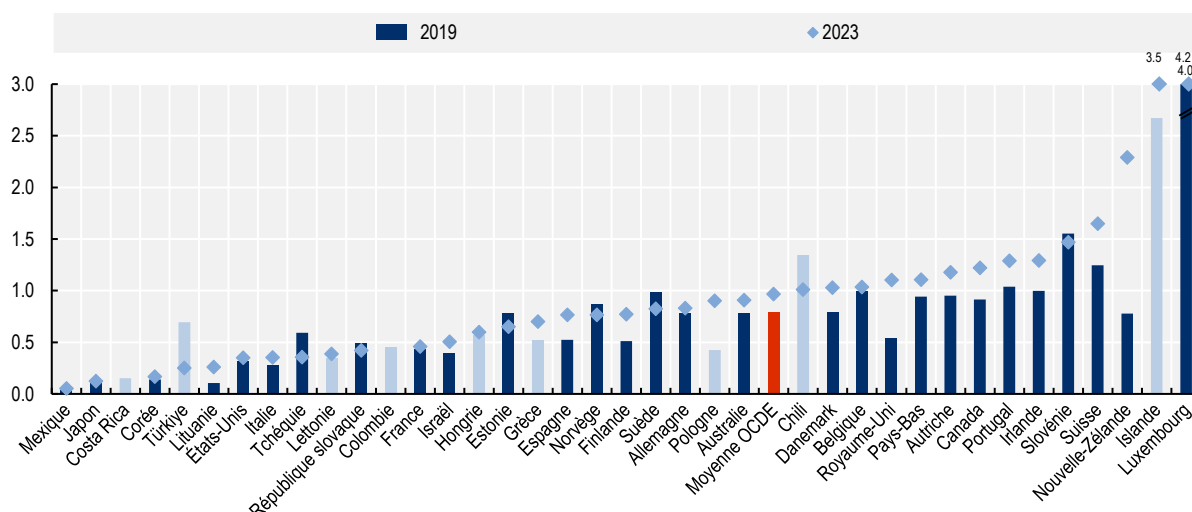
Immigration à caractère permanent par habitant

En moyenne, les pays de l'OCDE ont accueilli 10 nouveaux immigrants permanents pour mille habitants en 2023, contre 8 en 2019 (Graphique 1.2).

Le Luxembourg et l'Islande affichaient des taux particulièrement élevés, avec respectivement 42 et 35 nouveaux immigrants permanents pour mille habitants en 2023. Venait ensuite la Nouvelle-Zélande, avec 23 nouveaux immigrants permanents pour mille habitants, un taux inhabituellement élevé pour ce pays en raison de la délivrance d'un grand nombre de « visas de résidence 2021 », une voie d'accès exceptionnelle à la résidence permanente. La Suisse arrive troisième avec un taux de 17 pour mille.

Dans la moitié des pays de l'OCDE, le nombre de nouveaux immigrants permanents se situait entre 5 et 15 pour mille habitants. Le Mexique et le Japon, deux pays très peuplés avec une immigration relativement faible, se situent au bas de l'échelle avec un taux respectif de nouveaux immigrants permanents de 0.5 et 1.3 pour mille habitants.

Graphique 1.5. Immigration à caractère permanent dans les pays de l'OCDE, en pourcentage de la population totale, 2019-23



Note : les colonnes bleu clair correspondent à des données qui ne sont pas standardisées.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <https://stat.link/0156kr>

Immigration temporaire de travail dans les pays de l'OCDE

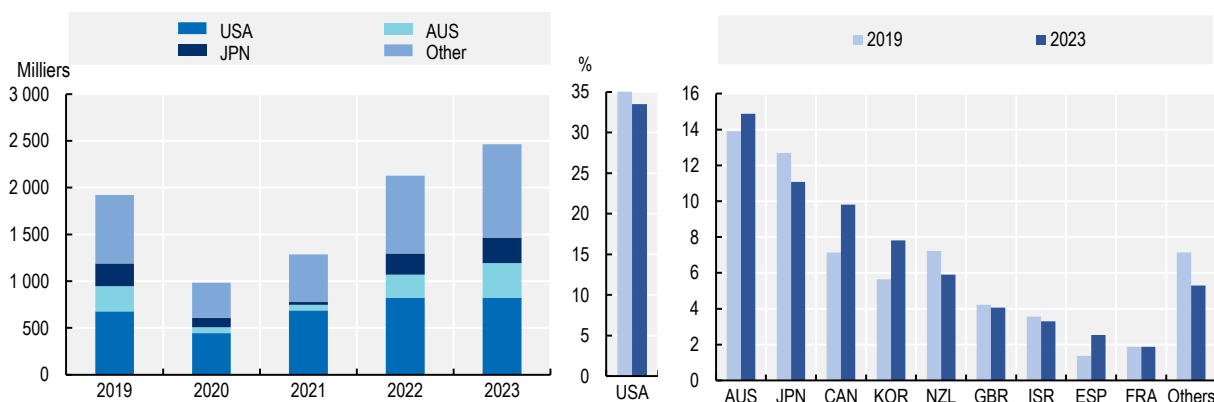
L'immigration temporaire de travail dans les pays de l'OCDE traduit généralement des variations à court terme de la demande de main d'œuvre et de compétences. Il existe dans l'OCDE une grande diversité de programmes et de filières d'immigration temporaire, qui visent différentes catégories de travailleurs et différents secteurs d'activité et prévoient diverses conditions d'entrée et durées de séjour.

Les statistiques présentées ici se veulent aussi exhaustives que possible, compte tenu des données disponibles. Elles se rapportent aux catégories de travailleurs temporaires que l'on retrouve dans la plupart des pays de l'OCDE, comme les stagiaires, les travailleurs qualifiés tels que les employés transférés au sein de la même entreprise, les chercheurs et les chercheurs post-doctorants, mais aussi les travailleurs saisonniers ou les vacanciers actifs. Elles portent en outre sur divers programmes de travailleurs étrangers temporaires propres à chaque pays. Les statistiques présentées dans cette section ne portent pas sur la mobilité de courte durée de la main-d'œuvre intra-UE et transtasmanienne, vu que ces aspects sont étudiés dans la section précédente. Le cas particulier des travailleurs détachés dans la zone de libre circulation de l'UE/AELE est présenté dans une section distincte.

Après une hausse sans précédent en 2022 (+65 %), le nombre de nouveaux permis et autorisations de travail a continué de croître, mais à un rythme moins soutenu. En 2023, plus de 2.4 millions de travailleurs étrangers ont obtenu une autorisation ou un permis de travail temporaire dans les pays de l'OCDE (sauf en Pologne), soit une hausse de 16 % par rapport à 2022 et de 28 % par rapport à 2019 (Graphique 1.6 et Graphique 1.7).

Graphique 1.6. Nombre total d'entrées de nouveaux travailleurs étrangers temporaires dans les pays de l'OCDE, 2019-23

En milliers et en pourcentage du total (classement des principaux pays d'accueil en 2023)



Note : Hors Pologne.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

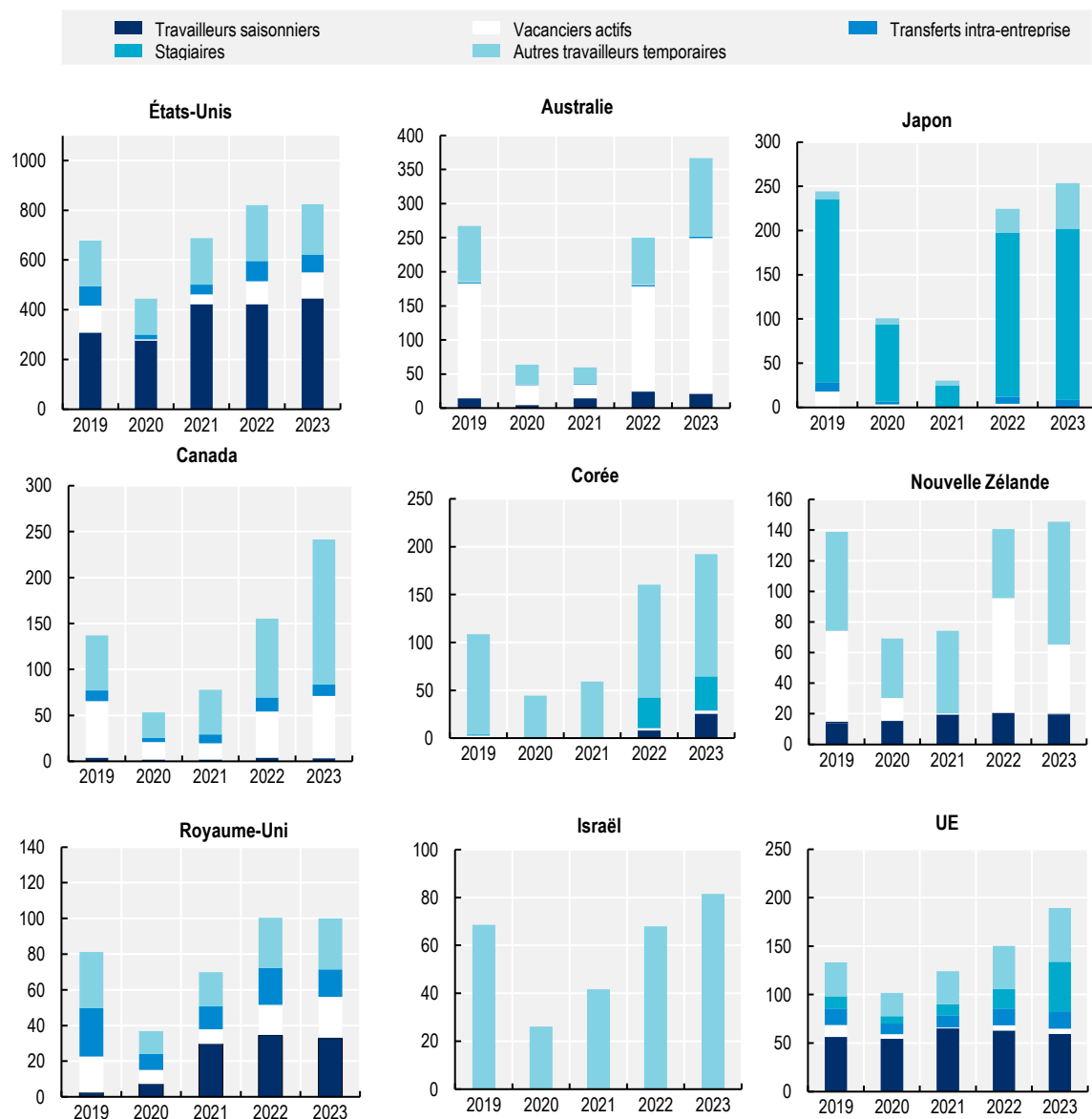
StatLink  <https://stat.link/1wym0>

Les données relatives à la Pologne sont plus élevées que celles de tous les autres pays de l'OCDE, mais ne sont pas pleinement comparables. Elles comprennent en effet un certain nombre d'autorisations de travail qui peuvent ne pas être liées à des admissions dans le pays et correspondre à de nombreuses « déclarations de confier l'exécution d'un travail à un étranger » (loi de mars 2022), lesquelles sont effectuées par l'employeur dans un délai de 14 jours suivant l'embauche d'un salarié (principalement de nationalité ukrainienne). Si l'on inclut la Pologne, le total estimé des entrées de travailleurs temporaires serait d'environ 3.2 millions d'individus (Encadré 1.2).

Les États-Unis ont attiré un tiers de l'ensemble des migrants temporaires de travail qui sont entrés dans les pays de l'OCDE en 2023. Un autre tiers s'est rendu dans les trois principaux pays d'accueil suivants : Australie (15 %), Japon et Canada (environ 10 % chacun). Les pays de l'OCDE membres de l'UE/AELE ont été la destination d'un peu plus d'un nouveau travailleur étranger temporaire sur dix (hors mobilité intra-UE). Parmi les sept pays qui ont accueilli plus de 100 000 nouveaux travailleurs temporaires en 2023 (à l'exception du Royaume-Uni et de la Pologne), le nombre de permis délivrés a augmenté par rapport aux années précédentes. Si on compare avec les niveaux d'avant-COVID-19, les plus fortes hausses ont été enregistrées en Corée et au Canada, avec +76 % chacun. Dans les pays de l'OCDE membres de l'UE/AELE, l'immigration temporaire de travail a progressé de 39 % par rapport à 2019, et de 25 % par rapport à 2022.

Graphique 1.7. Admissions de nouveaux travailleurs étrangers temporaires, principaux pays d'accueil de l'OCDE, 2019-23

En milliers



Note : Hors renouvellements, sauf en Australie et en France (travail saisonnier). Les données de la Corée comprennent des ré-entrées. L'UE comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la République slovaque, la Slovénie, la Suède et la Tchéquie.

Source : base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <https://stat.link/e5yktc>

Encadré 1.2. Évolution des flux d'entrée de travailleurs temporaires en Pologne depuis 2019

Types d'autorisation de travail délivrés aux travailleurs temporaires

Depuis 2004, les étrangers sont autorisés à travailler en Pologne s'ils satisfont à deux conditions : premièrement, être déjà titulaires d'un permis de travail ou d'un autre type d'autorisation de travail ; deuxièmement, résider légalement en Pologne et relever de conditions de séjour permettant de travailler.

La « déclaration de confier l'exécution d'un travail à un étranger » est une procédure simplifiée destinée aux ressortissants de cinq pays : l'Arménie, le Bélarus, la Géorgie, la Moldova et l'Ukraine (les ressortissants russes en ont été exclus en octobre 2022). Elle s'applique aux secteurs économiques non liés au travail saisonnier. La durée de travail autorisée a été portée de 6 à 24 mois en janvier 2022, ce qui a ralenti le rythme d'octroi des autorisations. Pour bénéficier de la procédure simplifiée, l'employeur doit déclarer l'embauche dans le registre local des déclarations, et le travailleur étranger doit être en possession d'un document confirmant son droit de séjour en Pologne.

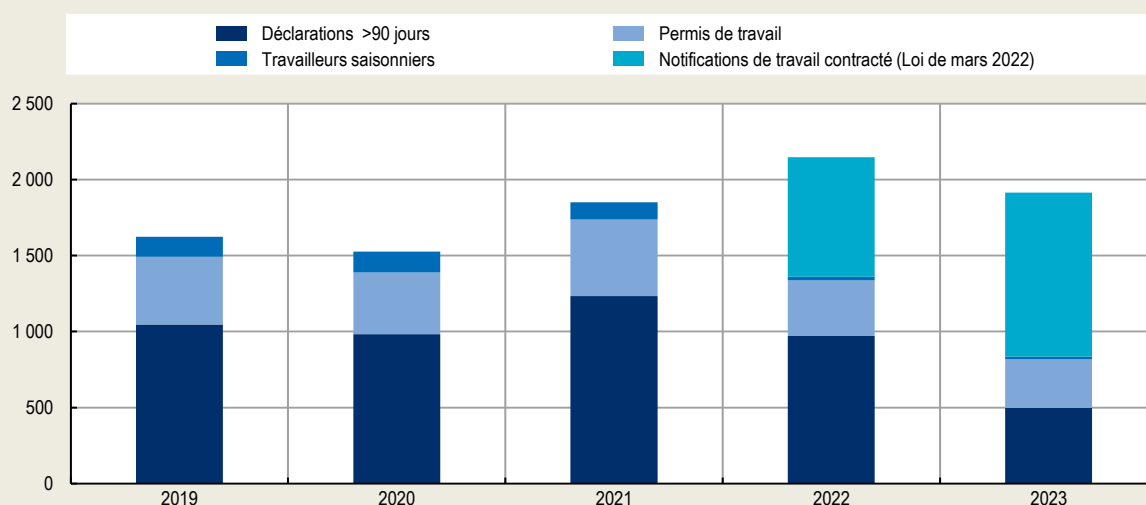
En mars 2022, une nouvelle procédure de notification de « travail confié » (emploi) a été mise en place pour soutenir les Ukrainiens fuyant le conflit et ceux déjà présents en Pologne en les autorisant à travailler. C'est à cette procédure que la plupart des Ukrainiens qui arrivent et séjournent en Pologne ont désormais essentiellement recours.

Le nombre d'autorisations délivrées aux travailleurs temporaires a continué de baisser en 2023

À compter de 2022, la Pologne a connu une baisse importante des flux d'entrée de travailleurs temporaires, qui a concerné tous les types d'autorisations de travail, à l'exception des notifications de « travail confié » pour les Ukrainiens. Cette baisse a fait suite à trois années consécutives d'admission d'au moins 1.5 million de travailleurs par an (y compris les permis de travail de courte durée et les renouvellements). En 2023, le nombre de « déclarations de confier l'exécution d'un travail à un étranger », d'une validité supérieure à 90 jours, a diminué de 49 %, celui des permis de travail (renouvellements compris) de 12 %, et celui des permis de travail saisonnier de 35 % (Graphique 1.8). Cette importante baisse globale n'a pas été totalement compensée par la forte augmentation du nombre de notifications de « travail confié » à des Ukrainiens (+37 %). Si l'on exclut ces notifications, le nombre total de nouvelles autorisations de travail (renouvellements compris) a diminué de 39 % en 2023, pour s'établir à 835 000. Il convient de noter que les notifications de « travail confié » qui concernent les Ukrainiens peuvent être délivrées au même travailleur étranger qui change d'emploi. Fin 2023, on estimait que 358 000 Ukrainiens travaillaient en Pologne au titre d'une telle déclaration.

Environ deux déclarations sur cinq de « confier l'exécution d'un travail à un étranger » ont été octroyées à des Biélorusses. Après une forte hausse en 2022, les déclarations pour les Biélorusses ont diminué de 6 % en 2023. Dans le même temps, les déclarations délivrées aux Géorgiens, aux Moldaves et aux Arméniens ont diminué respectivement de 41 %, 17 % et 15 %.

En 2023, environ 25 % des 320 000 nouveaux permis de travail délivrés ont été annulés, principalement parce que les titulaires étrangers n'occupaient pas leur emploi trois mois après la date de début stipulée sur le permis. La composition de ces flux selon l'origine des nouveaux titulaires de permis de travail a radicalement changé entre 2022 et 2023. L'Inde (+10 %), le Népal (+76 %) et les Philippines (+29 %) représentaient plus d'un tiers du total des entrées de travailleurs temporaires en Pologne. Les admissions en Pologne de travailleurs originaires du Bangladesh ont doublé, ce qui en fait le cinquième pays d'origine après l'Ouzbékistan, dont les effectifs ont diminué de 16 % en 2023.

Graphique 1.8. Total des flux au titre des autorisations de travail délivrées en Pologne, 2019-23

Note : autorisations de travail délivrées (renouvellements compris). Certains des travailleurs n'ont pas encore obtenu de permis de séjour ou ne se sont pas rendus en Pologne.

Source : calculs à partir de sources nationales.

StatLink  <https://stat.link/hay32j>

Immigration temporaire de travail par grande catégorie d'entrée

Les programmes d'immigration saisonnière constituent une catégorie importante de travailleurs étrangers temporaires dans l'OCDE. Pendant la pandémie de COVID-19, le recrutement de travailleurs saisonniers à l'étranger, lequel est essentiel pour les activités de récolte dans les pays de l'OCDE, a été fortement perturbé, mais les flux migratoires saisonniers ont rapidement rebondi, augmentant de 53 % en 2021. En 2023, le recrutement de travailleurs saisonniers dans l'OCDE (à l'exclusion de la Pologne) a augmenté de 6 % par rapport à l'année précédente, avec au total plus de 615 000 nouvelles autorisations accordées (voir Tableaux d'annexe 1.A.2 et 1.A.3).

L'augmentation globale des migrations saisonnières est induite par quelques pays, dont les États-Unis (446 000 admissions en 2023, +6 %) et la Corée (25 500, +212 %). La Corée a mis en place un nouveau programme saisonnier en 2021 et a accordé 25 500 visas en 2023, contre 8 200 l'année précédente, afin de combler les pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche. L'Autriche, l'Allemagne, la Norvège et le Mexique ont également enregistré une hausse des entrées de travailleurs saisonniers en 2023.

Toutefois, dans la plupart des pays de l'OCDE, le nombre de nouveaux travailleurs saisonniers a en réalité diminué par rapport à 2022. La Finlande, l'Estonie et, dans une moindre mesure, la Suède et l'Espagne ont connu une baisse spectaculaire de leurs flux d'entrée (entre -20 % et -60 %). L'évolution observée en Finlande s'explique principalement par une baisse du nombre de certificats de travail saisonnier délivrés aux ressortissants de pays non membres de l'UE qui entrent sur le territoire finlandais sans visa (principalement en provenance d'Ukraine et de Moldova).

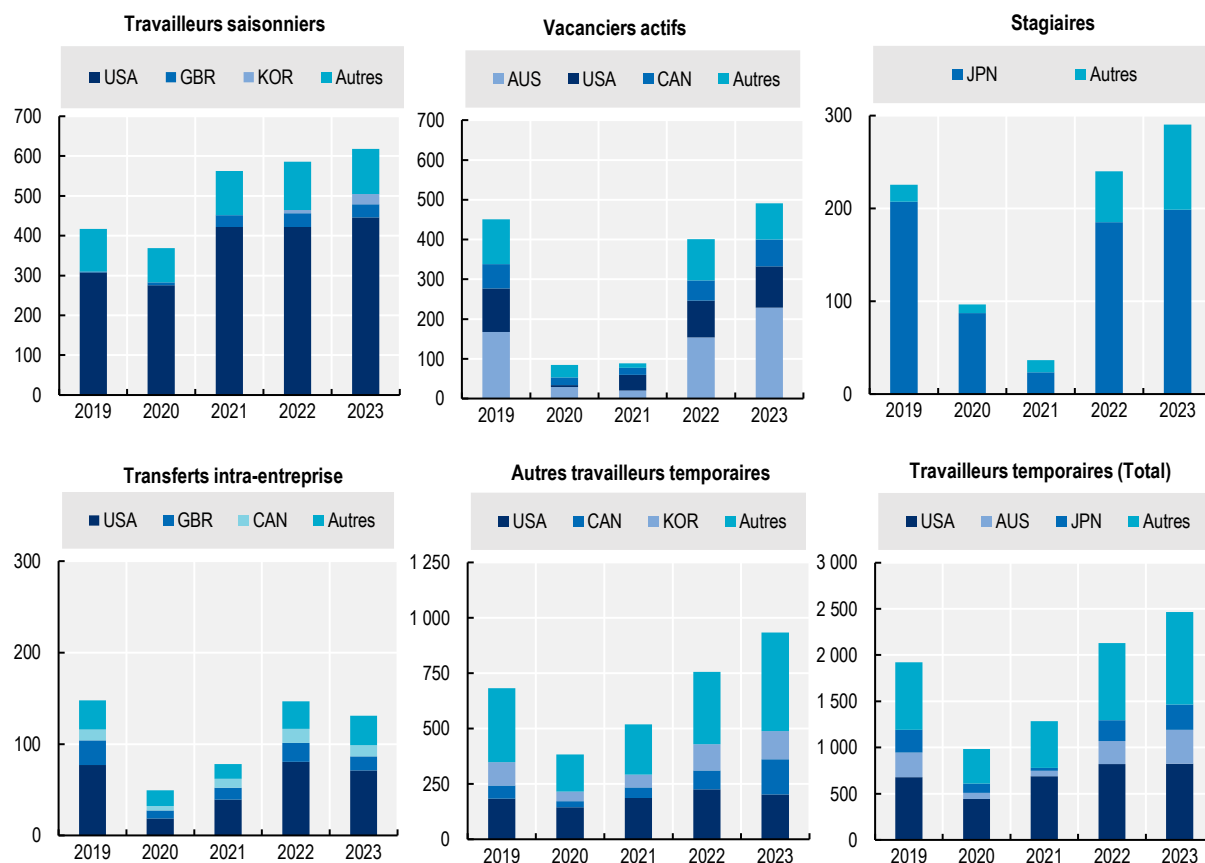
Les États-Unis ont accueilli près de 75 % de l'ensemble des travailleurs étrangers saisonniers qui se sont rendus dans les pays de l'OCDE, délivrant 311 000 nouveaux visas H-2A dans l'agriculture et 135 000 visas H-2B pour répondre à des besoins saisonniers non agricoles et à d'autres besoins temporaires (par exemple, demande exceptionnelle, en période de pointe ou par intermittence). Les pays de destination suivants pour le travail saisonnier sont le Royaume-Uni et la Corée (Graphique 1.9).

Les programmes de vacanciers actifs sont des programmes d'échange qui permettent à des jeunes de voyager, étudier et travailler dans le pays de destination. Dans certains pays de l'OCDE, comme en Australie ou en Nouvelle-Zélande, ils apportent une contribution appréciable à certains secteurs, comme l'agriculture ou les services d'hôtellerie et de commerce de détail.

Après avoir été multiplié par quatre en 2022, le nombre de vacanciers actifs qui se rendent dans l'OCDE a continué d'augmenter en 2023 (+23 %), pour atteindre un total de 491 000 individus. Pour la première fois, en 2023, les entrées ont retrouvé leur niveau d'avant-COVID-19 (+9 % par rapport à 2019). Cette évolution s'explique en grande partie par l'Australie, qui a accueilli près d'un vacancier actif sur deux en 2023 (228 400 individus, soit 48 % de plus que l'année précédente), et dans une moindre mesure par les États-Unis et le Canada, qui ont enregistré une hausse de 12 % et 35 %, respectivement. Le Royaume-Uni a aussi connu une forte augmentation des entrées de jeunes admis dans le cadre du programme « Youth Mobility Scheme Route » (similaire au programme de vacanciers actifs) en 2023 (+35 %), mais à une échelle inférieure (22 700 individus).

Graphique 1.9. Entrées de migrants temporaires de travail dans l'OCDE, principaux programmes et pays d'accueil, 2019-23

En milliers



Note : Hors renouvellements, sauf en Australie et en France (travail saisonnier). Les données de la Corée comprennent des ré-entrées. L'UE comprend les données pour l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la République slovaque, la Slovénie, la Suède et la Tchéquie.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <https://stat.link/yzd4or>

Les programmes de stagiaires visent à faciliter les transferts de compétences sur une courte durée et à familiariser leurs bénéficiaires avec des processus ou des dispositifs précis. Leur objectif premier n'est pas de recruter les stagiaires en tant que travailleurs réguliers, mais de perfectionner leurs connaissances et leurs capacités. Si ces programmes existent dans de nombreux pays, le Japon est de loin le premier pays de destination des stagiaires étrangers dans l'OCDE.

Le Japon a en effet accueilli plus de 75 % de l'ensemble des stagiaires étrangers, pratiquement tous dans le cadre de son programme de « stagiaires en formation technique » (environ 200 000 individus en 2023). Malgré une hausse de 7 % par rapport à 2022, les flux de stagiaires à destination du Japon en 2023 sont restés inférieurs de 4 % à leur niveau de 2019. À une échelle bien inférieure, le recrutement de stagiaires dans le reste des pays de l'OCDE a augmenté (+5 % en 2023), tout particulièrement en Allemagne (+48 %) et aux États-Unis (+25 %).

Les programmes de transferts intragroupe permettent aux entreprises multinationales de muter leurs principaux collaborateurs dans différentes entités de la même entreprise à l'étranger. Pour en bénéficier, ces employés doivent généralement travailler dans l'entreprise depuis un an au moins. Ils sont parfois autorisés à séjourner plusieurs années dans le pays d'accueil (d'un à trois ans dans le cadre de la Directive de l'UE, jusqu'à sept ans en vertu du visa L-1 aux États-Unis, et indéfiniment au Japon et en Corée).

La mobilité au sein des multinationales s'est beaucoup réduite du fait de la pandémie de COVID-19. Les permis octroyés au titre des transferts intragroupe ont doublé en 2022 par rapport à 2021. Les niveaux sont toutefois restés inférieurs de 11 % à ceux de 2019 et ont de nouveau diminué en 2023, notamment dans les principaux pays d'accueil (les États-Unis, -12 %, le Royaume-Uni, -25 % et le Canada, -19 %). La répartition des personnes transférées au sein de la même société dans les pays de l'OCDE s'est diversifiée en 2023, avec des hausses importantes en Australie et au Japon.

D'autres **programmes nationaux de travailleurs étrangers temporaires**³, qui ne sont pas présentés dans les sections précédentes (saisonniers, vacanciers actifs, stagiaires et transferts intragroupe) portent sur divers secteurs et profils de compétences. Il s'agit, entre autres, de programmes destinés aux chercheurs (plus de 15 000 individus en 2023), aux post-doctorants (plus de 11 000 inscrits en 2023), mais aussi aux jeunes au pair (environ 25 000 en 2023).

Dans l'ensemble, en 2023, ces programmes de travailleurs étrangers temporaires ont augmenté de 24 %, avec de fortes hausses dans certains des principaux pays d'accueil (+84 % au Canada et +88 % au Japon). Aux États-Unis, la baisse s'est expliquée en grande partie par la baisse du nombre d'approbations des visas H-1B pour les professions spécialisées. Le nombre de nouveaux travailleurs étrangers relevant du programme H-1B est plafonné à 65 000, auxquels s'ajoutent 20 000 visas supplémentaires pour les étrangers ayant décroché un master ou un diplôme plus avancé aux États-Unis. En raison de dérogations pour les étrangers embauchés par certaines catégories d'employeurs publics ou à but non lucratif, le nombre d'autorisations dépasse les plafonds. Le nombre de visas H-1B initialement approuvés s'est établi à 132 000 sur l'exercice 2022 et à 119 000 sur l'exercice 2023.

Le Canada prévoit deux grandes voies d'accès pour les travailleurs étrangers temporaires : le Programme de mobilité internationale (PMI) et le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), qui comprend une évaluation du marché du travail. La tendance à la hausse enregistrée en 2022 s'est poursuivie en 2023, avec une progression de 84 %. Comme en 2022, la hausse s'est principalement expliquée par la simplification des procédures de recrutement des travailleurs étrangers hautement qualifiés, notamment dans le secteur de la santé, ainsi que par l'augmentation de 35 % des effectifs de travailleurs relevant du PTET, notamment dans le secteur agricole.

La Corée enregistre depuis 2021 une forte augmentation des entrées de travailleurs étrangers temporaires. Le nombre de permis délivrés a doublé en 2022 et a encore gagné 8 % en 2023, plaçant les flux d'entrée 22 % au-dessus des niveaux de 2019. Cette croissance s'est principalement expliquée par le nombre accru de permis délivrés dans le cadre du système de permis de travail (*Employment Permit*

System, EPS, ou visa E-9). Les travailleurs étrangers qui bénéficient de ce visa occupent des emplois non qualifiés, essentiellement dans l'industrie manufacturière. Le nombre de nouveaux titulaires du visa E-9 devrait atteindre son plus haut niveau en 2024, avec un quota record fixé à 165 000.

En Australie, le nombre de permis délivrés à d'autres travailleurs étrangers temporaires a augmenté de 63 % au premier semestre de 2023 (par rapport au premier semestre de 2022). La croissance a concerné la plupart des programmes, principalement les programmes dédiés aux résidents temporaires hautement qualifiés, tels que les programmes de recherche.

Le nombre de participants aux autres programmes nationaux de travailleurs étrangers temporaires a augmenté dans la plupart des autres pays de l'OCDE, sauf au Danemark et en Estonie. Au Royaume-Uni, les effectifs se sont stabilisés après avoir fortement augmenté en 2021 (+89 %) et en 2022 (+43 %). Les augmentations ont été particulièrement marquées en Nouvelle-Zélande, au Japon, en Norvège, en Finlande et en Israël.

Le Japon a admis plus de 20 000 travailleurs étrangers dans le cadre du programme des travailleurs qualifiés spécialisés (SSWP) en 2022, et 44 000 en 2023. Ce programme, conçu pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans 12 secteurs cibles, a été mis en place en 2019, mais la fermeture des frontières et le déploiement lent des examens correspondants dans les pays d'origine en raison de la pandémie de COVID-19 ont différé les arrivées en provenance de l'étranger.

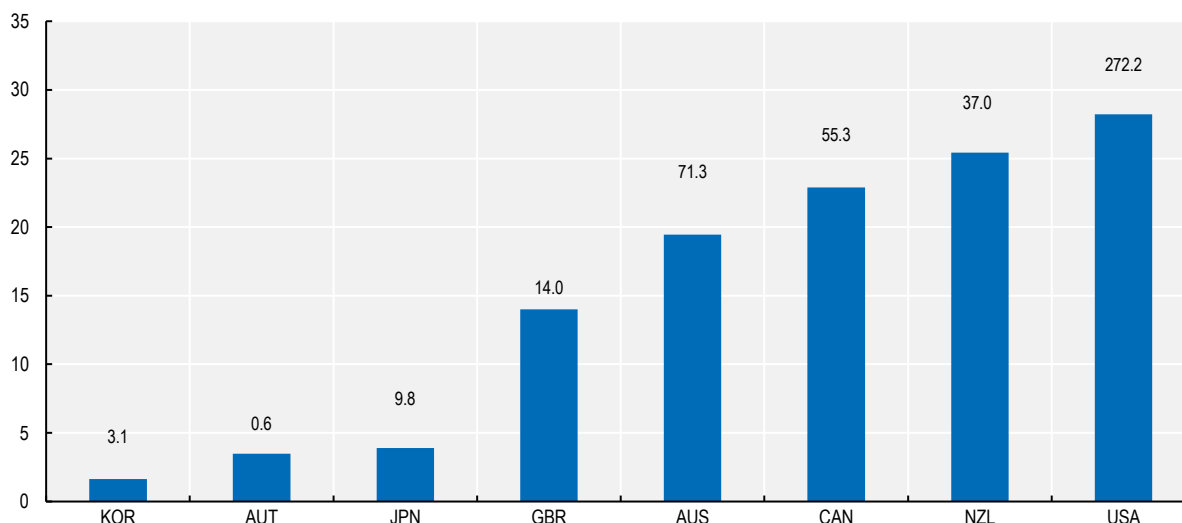
En Nouvelle-Zélande, la hausse de 78 % enregistrée entre 2022 et 2023 au titre d'« autres programmes temporaires » est exclusivement imputable au régime de visa pour les travailleurs disposant d'une offre d'emploi de la part d'un employeur agréé (*Accredited Employer Work Visa Scheme, AEWW*), lequel a remplacé six catégories de visas de travail temporaire en juillet 2022 et a été étendu à un plus grand nombre de métiers. Les employeurs agréés sont tenus de verser au moins le salaire médian national, avec quelques exceptions limitées dans le temps, notamment dans les secteurs de la construction et des soins.

Dans les pays de l'UE qui figurent dans le Graphique 1.9, le nombre de permis délivrés à d'autres travailleurs étrangers temporaires en 2023 a augmenté de 25 % par rapport à 2022 et de 58 % par rapport à 2019. Les taux de progression les plus élevés en glissement annuel ont été enregistrés en Espagne et en Suède.

À l'exception des travailleurs saisonniers et en fonction du pays d'accueil, plusieurs catégories permettent aux travailleurs temporaires d'être accompagnés de membres de leur famille proche, généralement selon des conditions strictes d'hébergement et de salaire. Les données sur les membres de la famille des travailleurs temporaires sont rares, surtout en Europe. Pour les quelques pays pour lesquels des données sont disponibles, le Graphique 1.10 montre des flux d'entrée très divers pour ce qui concerne la famille accompagnante des demandeurs principaux de permis de travail temporaires. Dans l'ensemble, toutefois, les admissions de membres de la famille des travailleurs temporaires restent limitées. Les pays dans lesquels ces flux étaient les plus élevés en chiffres relatifs (plus de 20 % des flux des demandeurs principaux) en 2023 étaient les États-Unis, suivis de la Nouvelle-Zélande, du Canada et de l'Australie. En Corée et au Japon, le droit au regroupement familial est limité (voire inexistant) pour la plupart des travailleurs étrangers temporaires.

Graphique 1.10. Flux d'entrée des membres de la famille des travailleurs temporaires dans quelques pays de l'OCDE, 2023

Nombre de membres de la famille accompagnante en pourcentage du total des travailleurs temporaires



Note : Les chiffres figurant dans le graphique correspondent aux effectifs en valeur absolue (en milliers) de membres de la famille des travailleurs étrangers.

Source : base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <https://stat.link/ktvsf0>

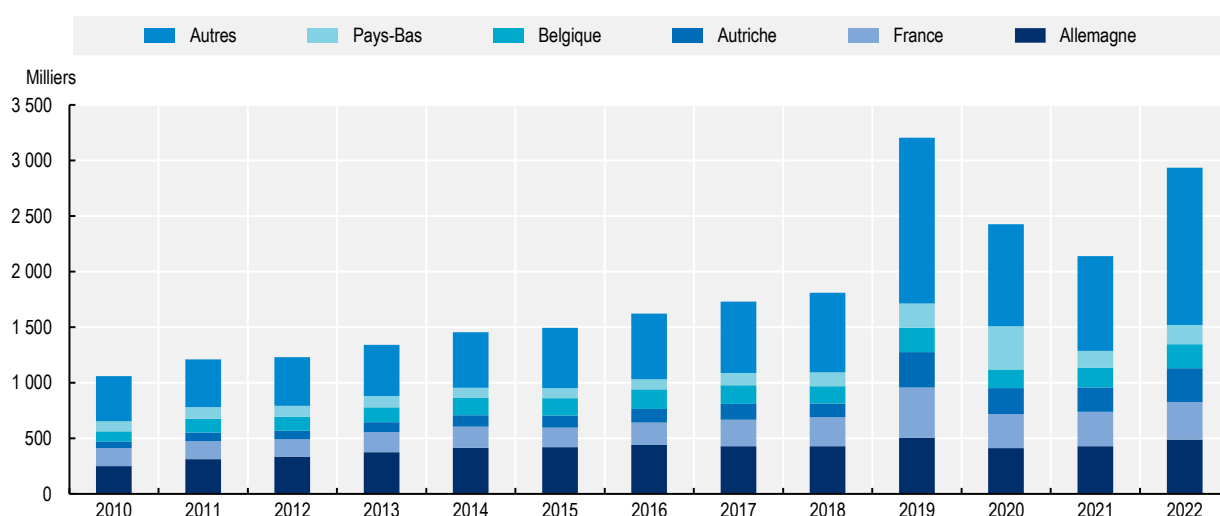
Travailleurs détachés dans les pays européens de l'OCDE

Dans les pays de l'UE/AELE, les travailleurs détachés sont définis comme étant des salariés ou des indépendants qui exercent leur activité dans un autre pays membre tout en restant affiliés au système de sécurité sociale de leur pays de résidence. Quand les travailleurs sont détachés dans un seul autre pays membre, le détachement ne peut dépasser 24 mois (CE n° 987/2009, article 12), alors qu'il n'y a pas de limite de temps pour les travailleurs détachés dans deux ou plusieurs pays membres (CE n° 987/2009, article 13), le plus souvent dans le secteur des transports. On continue d'enregistrer depuis le Brexit des flux de travailleurs détachés entrant et sortant du Royaume-Uni, conformément à l'Accord de commerce et de coopération signé avec l'UE fin 2020. L'EEE et la Suisse ne sont pas inclus dans cet accord. Les données présentées dans cette section viennent des documents portables A1 (formulaire A1) délivrés par les pays de l'UE/AELE et le Royaume-Uni.

Après une forte baisse des détachements de travailleurs dans un seul pays (aux termes de l'article 12) pendant la période du COVID-19, les flux ont augmenté de 37 % en 2022, pour retrouver leur niveau d'avant-COVID-19, même si des flux plus importants ont été enregistrés à titre exceptionnel en 2019, en partie grâce aux efforts déployés dans certains pays pour améliorer la déclaration des détachements. En 2022, plus de 3 millions de détachements dans un seul pays ont été déclarés en Europe, ce qui correspond à environ 1.8 million de travailleurs. On a aussi comptabilisé 1.4 million de détachements de travailleurs actifs dans deux ou plusieurs pays (aux termes de l'article 13), ce qui a concerné près de 1.3 million de travailleurs (+6.6 % en 2022). La majorité de ces détachements ont lieu dans les secteurs du transport et de l'entreposage, de l'information et de la communication (45 %) ainsi que dans le transport routier de marchandises (40 %). Ils concernent principalement la Pologne, la République slovaque, l'Espagne et la Lituanie.

Comme les années précédentes, l'Allemagne est restée le premier pays d'accueil des travailleurs détachés dans un seul pays, suivie de la France, de l'Autriche, de la Belgique et des Pays-Bas (Graphique 1.11). L'augmentation globale observée en 2022 s'est principalement expliquée par des entrées plus nombreuses en Autriche (+38.5 %) et en Belgique (+23.5 %). Les pays européens de destination des travailleurs détachés se sont toutefois rapidement diversifiés. En 2022, parmi les pays qui ont accueilli plus de 50 000 travailleurs détachés, les flux se sont envolés en Estonie (passant de 2 500 à 59 000 travailleurs) et ont quadruplé en République slovaque pour atteindre 60 000 détachements (Tableau 1.2). La plupart des détachements dans ces deux pays ont concerné des travailleurs venant d'Allemagne et ont été d'une durée relativement courte. Les détachements au Royaume-Uni ont presque triplé pour atteindre plus de 110 000 travailleurs détachés. Là aussi, la plupart d'entre eux venaient d'Allemagne.

Graphique 1.11. Détachements de travailleurs actifs dans un seul pays aux termes de l'article 12 dans les principaux pays d'accueil européens de l'OCDE, 2010-22



Source : De Wispelaere, F., L. De Smedt et J. Pacolet (2023^[21]), « Posting of workers – report on A1 portable documents issued in 2022 », *Facts and figures on intra-EU labour mobility and EU social security co-ordination*, <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1154&langId=en>.

StatLink  <https://stat.link/mgwzr6>

Tableau 1.2. Détachements de travailleurs actifs aux termes de l'article 12 dans une sélection de pays européens de l'OCDE, par pays de destination, 2010-22

Destination	2010-14 moyenne annuelle	2015-19 moyenne annuelle	2020	2021	2022	2022/10	2022/21
	Milliers					Évolution (%)	
Pays européens de l'OCDE							
Allemagne	337.0	444.2	410.9	429.7	489.2	95.6	13.8
France	170.4	266.9	307.7	308.0	336.6	109.7	9.3
Autriche	80.4	162.0	232.0	220.6	305.5	412.2	38.5
Belgique	127.0	175.4	168.9	174.2	215.2	137.6	23.5
Pays-Bas	97.0	127.5	390.0	153.2	173.4	89.4	13.2
Suisse	69.0	133.7	177.1	152.8	165.5	218.6	8.3
Espagne	49.7	81.6	82.3	88.3	149.8	136.7	69.6
Italie	54.7	86.5	90.9	107.8	132.7	119.6	23.1
Royaume-Uni	41.3	72.9	62.4	38.3	110.5	222.1	188.3
Pologne	14.8	35.3	59.0	58.0	91.9	614.0	58.4
Tchéquie	17.3	39.6	60.5	54.3	73.1	359.9	34.6
Suède	26.5	52.0	61.5	57.9	70.7	263.5	22.1
République slovaque	7.4	15.7	18.1	14.4	60.1	591.3	315.9
Estonie	2.3	3.5	2.7	2.6	59.1	4 683.2	2 205.7
Portugal	12.1	27.1	29.2	36.2	56.9	366.9	57.2
Luxembourg	22.8	34.1	47.5	43.9	47.9	72.7	9.1
Irlande	5.1	8.2	8.2	6.1	44.8	794.5	631.4
Norvège	21.1	27.3	25.0	21.4	44.5	136.9	107.8
Danemark	10.7	22.3	35.2	31.1	43.2	350.0	39.1
Hongrie	9.2	21.4	29.5	38.3	42.0	396.9	9.6
Finlande	20.3	23.4	24.9	23.8	31.3	55.0	31.7
Slovénie	4.1	8.7	11.3	12.8	27.4	708.0	114.4
Grèce	6.9	9.8	11.4	13.2	21.5	102.2	63.8
Islande	0.4	1.4	0.9	1.1	18.7	3 344.8	1 671.3
Lituanie	2.4	4.0	4.7	4.4	6.4	248.2	46.3
Lettonie	1.6	2.2	2.6	2.2	3.3	76.6	48.5
Total	1 211.4	1 886.7	2 354.2	2 094.7	2 821.5	171.1	34.7
Pays européens hors OCDE							
Roumanie	10.4	17.5	18.0	18.5	33.1	250.9	79.5
Croatie	3.2	12.1	11.7	13.0	16.4	..	26.0
Bulgarie	3.9	5.8	6.0	6.5	10.3	129.8	59.3

Source : De Wispelaere, F., L. De Smedt et J. Pacolet (2023^[2]), « Posting of workers – report on A1 portable documents issued in 2022 », *Facts and figures on intra-EU labour mobility and EU social security co-ordination*, <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1154&langId=en>.

StatLink  <https://stat.link/tgjl7>

Globalement, dans les pays européens de l'OCDE, les travailleurs détachés ont passé en moyenne 99 jours en dehors de leur pays de résidence en 2022 (Tableau 1.3). La durée moyenne varie considérablement selon les pays d'origine, et va de moins de 40 jours au Luxembourg et en Allemagne à plus de 200 jours en Estonie, en Irlande, en Lettonie, en Pologne, en République slovaque et en Norvège, et plus de 400 jours en Croatie et en Islande. Si l'Allemagne a délivré près de la moitié de l'ensemble des formulaires A1 en 2022, la plupart de ces détachements ont duré un mois ou moins. Si l'on tient compte de la durée moyenne des détachements, le premier pays d'origine était la Pologne, qui a envoyé à l'étranger plus de 170 000 travailleurs en équivalent temps plein (ETP) en 2022. S'agissant des travailleurs détachés depuis l'Allemagne, les principaux pays de destination étaient des pays voisins comme

l'Autriche, la Suisse et la France. La France était aussi une destination privilégiée pour les travailleurs détachés venant de Pologne, au même titre que l'Allemagne et les Pays-Bas.

Tableau 1.3. Durée moyenne et 3 principaux pays de destination des détachements de travailleurs actifs dans un seul pays aux termes de l'article 12, par pays européen d'origine membre de l'OCDE, 2022

Nombre de détachements et effectifs en équivalent temps plein (en milliers), durée moyenne et trois principaux pays de destination

Pays d'envoi	Détachements en 2022 (en milliers)	Jours consacrés au détachement (par travailleur) en 2022	Détachements en 2022 (ETP) (en milliers)	Trois principaux pays de destination en 2022
Autriche	78.3	..	..	Allemagne, Suisse, Italie
Belgique	79.5	73.0	15.9	France, Pays-Bas, Luxembourg
Tchéquie	7.7	183.0	3.9	Allemagne, Autriche, République slovaque
Danemark	10.1	49.0	1.4	Norvège, Allemagne, Espagne
Estonie	4.2	321.0	3.7	Finlande, Suède, Allemagne
Finlande	4.9	143.0	1.9	Suède, Espagne, Allemagne
France	153.8	41.0	17.3	Belgique, Allemagne, Espagne
Allemagne	1 407.0	35.0	134.9	Autriche, France, Suisse
Grèce	0.0	..	..	France, Belgique, Liechtenstein
Hongrie	46.5	..	..	Allemagne, Autriche, Pays-Bas
Islande	0.2	444.0	0.2	Norvège, France, Italie
Irlande	3.0	263.0	2.2	Allemagne, Belgique, Danemark
Italie	223.3	189.0	115.7	France, Suisse, Allemagne
Lettonie	4.0	262.0	2.9	Allemagne, Suède, Estonie
Lituanie	34.0	..	..	Allemagne, Suède, Pays-Bas
Luxembourg	60.4	31.0	5.1	Belgique, France, Allemagne
Pays-Bas	23.9	..	..	Belgique, Allemagne, France
Norvège	1.9	203.0	1.1	Suède, Danemark, France
Pologne	242.3	257.0	170.6	Allemagne, France, Pays-Bas
Portugal	59.4	98.0	16.0	France, Belgique, Espagne
République slovaque	87.0	213.0	50.8	Allemagne, Autriche, Tchéquie
Slovénie	98.4	193.0	52.1	Allemagne, Autriche, Belgique
Espagne	155.7	..	..	France, Allemagne, Portugal
Suède	1.8	146.0	0.7	Norvège, Finlande, France
Suisse	105.2	..	..	Royaume-Uni, Pays-Bas, Lituanie
Royaume-Uni	22.6	172.0	10.6	France, Allemagne, Espagne
Total	3 013.8	99.0	817.5	Allemagne, France, Autriche
Bulgarie	12.2	..	..	Allemagne, Belgique, France
Croatie	49.7	483.0	65.8	Allemagne, Slovénie, Autriche
Roumanie	35.1	..	..	Allemagne, France, Italie

Source : De Wispelaere, F., L. De Smedt et J. Pacolet (2023^[21]), « Posting of workers – report on A1 portable documents issued in 2022 », *Facts and figures on intra-EU labour mobility and EU social security co-ordination*, <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1154&langId=en>.

StatLink  <https://stat.link/jknr49>

En 2022, 60 % des détachements dans un seul pays visaient à fournir des services aux entreprises, dont 22 % au seul secteur de la construction et 39 % au secteur des services (partagés en deux entre les secteurs de la finance et de l'assurance d'une part et ceux de l'éducation, de la santé et de l'action sociale d'autre part). L'agriculture a compté pour moins de 1 % des détachements relevant de l'article 12. Plus de

40 % des travailleurs détachés en Allemagne et au Luxembourg travaillaient dans le secteur de la construction. En France et aux Pays-Bas, environ un quart d'entre eux travaillaient dans les secteurs de la finance et de l'assurance et plus d'un sur dix était employé par une agence de travail temporaire.

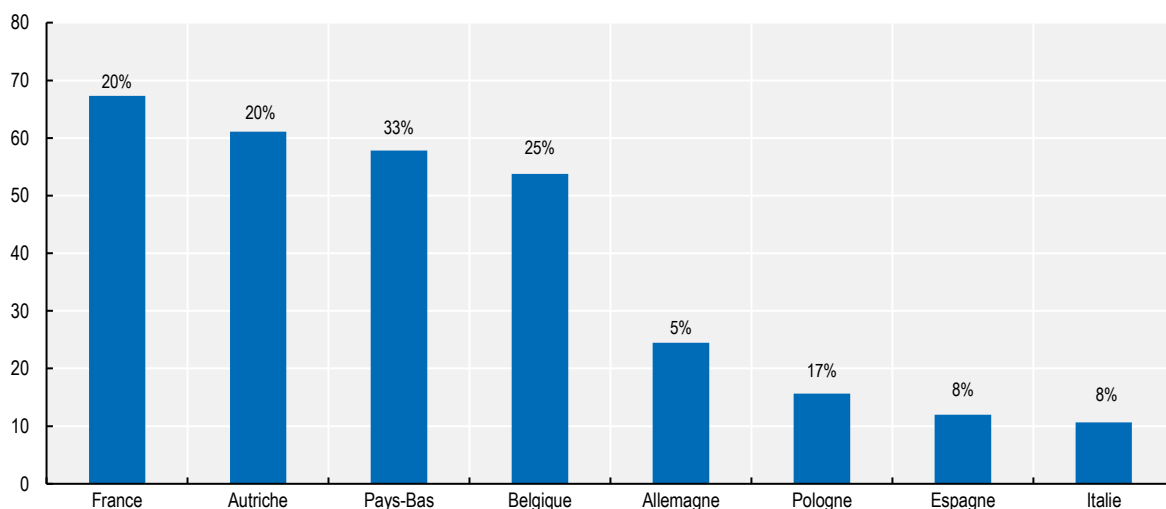
Malgré une part modeste dans l'emploi total (0.3 % en équivalent temps plein en 2022), les détachements ont des retombées importantes sur certains marchés du travail nationaux. En 2022, le Luxembourg a envoyé 3.9 % de sa population occupée à l'étranger dans le cadre de détachements. Cette proportion est également élevée en Slovénie (3.2 %), en République slovaque (2.3 %), ainsi qu'en Croatie, en Pologne et au Portugal (entre 1.2 % et 1.9 % chacun).

Une part importante et croissante des travailleurs détachés au sein de l'UE/AELE se compose de ressortissants de pays tiers. Ils sont généralement titulaires d'un permis de travail et de séjour dans un pays de l'UE avant d'être détachés dans un autre pays de l'UE/AELE. Parmi les pays pour lesquels des estimations sont disponibles (Graphique 1.12), la France, l'Autriche et les Pays-Bas ont accueilli le plus grand nombre de travailleurs détachés ressortissants de pays tiers.

Aux Pays-Bas, plus d'un tiers des travailleurs détachés sont des ressortissants de pays tiers, principalement des Ukrainiens et des Biélorusses venant de Pologne et de Lituanie, qui travaillent dans les transports, l'agriculture et le transport routier de marchandises. En Autriche, en Belgique et en France, plus de 20 % des travailleurs détachés étaient aussi des ressortissants de pays tiers. Si l'Ukraine figurait à nouveau parmi les principaux pays d'origine, d'autres nationalités étaient en outre bien représentées, comme les travailleurs originaires de Bosnie-Herzégovine détachés depuis la Slovénie pour travailler dans le transport routier de marchandises et la construction en Autriche, ainsi que les Marocains détachés en France depuis l'Espagne pour travailler dans l'agriculture (De Wispelaere, De Smedt et Pacolet, 2022^[3]).

Graphique 1.12. Estimation du nombre de détachements de ressortissants de pays tiers par pays d'accueil, 2022

En milliers et en pourcentage du nombre total des détachements de travailleurs actifs dans un seul pays aux termes de l'article 12



Note : Ces estimations de 2022 relatives aux détachements dans un seul pays sont extrapolées à partir des pourcentages de ressortissants de pays tiers pour l'ensemble des détachements (y compris aux termes de l'article 13) en 2019 (Autriche, Italie), 2020 (Allemagne, Espagne, France) et 2021 (Belgique, Pays-Bas, Pologne).

Source : KU Leuven, POSTING.STAT – Enhancing the collection and analysis of national data on intra-EU posting, <https://hiva.kuleuven.be/en/news/newsitems/posting-stat-enhancing-collection-and-analysis-national-data-on-intra-eu-postingv>.

StatLink  <https://stat.link/s2oxqk>

Étudiants en mobilité internationale

Après la forte diminution du nombre de permis délivrés à des étudiants en mobilité internationale en 2020 du fait de la fermeture partielle ou complète des frontières dans tous les pays de l'OCDE, les flux d'étudiants étrangers ont connu une reprise rapide. L'année 2023 marque leur troisième année consécutive de croissance. Les pays de l'OCDE ont accueilli plus de 2.1 millions de nouveaux étudiants en mobilité internationale, soit une augmentation de 6.7 % en glissement annuel, pour s'établir à un niveau supérieur de 33.3 % à celui de 2019 (Tableau 1.4).

Avec des niveaux de nouvelles entrées similaires, le Royaume-Uni (environ 450 000 nouveaux visas accordés en 2023) et les États-Unis (442 000) sont restés les principaux pays de destination de l'OCDE pour les étudiants en mobilité internationale. Tandis que les flux étaient en baisse de 6 % en 2023 vers le Royaume-Uni, le niveau est le résultat d'une augmentation de 8 % vers les États-Unis, après une forte chute en 2020.

Ces deux principales destinations sont suivies du Canada, de l'Australie et du Japon. Ensemble, ces cinq premiers pays de destination ont accueilli 80 % des nouveaux étudiants en mobilité internationale qui se sont installés dans l'OCDE. L'augmentation du nombre de nouveaux étudiants en mobilité internationale au Canada et en Australie a été particulièrement soutenue entre 2022 et 2023 (+25 %). Si l'on compare avec les niveaux d'avant la pandémie (2019), les entrées d'étudiants en mobilité internationale enregistrées en 2023 ont doublé au Canada et augmenté de 50 % en Australie.

Après une forte hausse en 2022 (+16.7 %), les flux d'étudiants étrangers vers les pays européens de l'OCDE (hors mobilité au sein de l'UE/AELE) ont continué de croître mais à un rythme moins soutenu (+6.4 % pour 415 800) en 2023, soit à 27 % au-dessus des niveaux constatés avant la crise du COVID-19.

Par rapport à 2013, le nombre total de premiers permis de séjour accordés à des étudiants en mobilité internationale en 2023 a connu une hausse de 60 % dans l'OCDE et a plus que doublé notamment en Australie et au Canada. Dans plus de la moitié des pays de l'OCDE, les entrées d'étudiants en mobilité internationale ont atteint en 2023 leur plus haut niveau depuis 2013.

À l'inverse, en Corée, au Japon, en Norvège et, dans une moindre mesure, au Royaume-Uni, les entrées d'étudiants en mobilité internationale ont atteint leur plus haut niveau en 2022 avant de baisser légèrement par la suite. En Norvège, en Nouvelle-Zélande et en Suède, le nombre de permis accordés en 2023 est resté inférieur aux niveaux d'avant la pandémie de COVID-19.

Tableau 1.4. Entrées d'étudiants de l'enseignement supérieur en mobilité internationale dans les pays de l'OCDE, 2013 et 2019-23

Nombre de premiers permis de séjour délivrés, en milliers

	2013	2019	2020	2021	2022	2023	2023/22	2023/19
	Milliers						Évolution (%)	
Australie	94.6	155.6	73.5	59.2	189.0	234.6	24.1	50.8
Allemagne	36.9	49.2	12.4	53.6	64.6	57.0	-11.7	16.0
Autriche	4.6	3.6	2.2	4.0	4.1	5.5	35.2	53.2
Belgique	5.5	8.0	5.5	9.0	9.0	9.1	0.9	13.5
Canada	77.1	171.2	50.7	214.9	275.4	351.7	27.7	105.4
Corée	19.2	35.3	28.3	38.6	57.2	47.7	-16.6	35.1
Danemark	7.0	7.5	4.5	4.7	8.9	10.1	13.4	34.0
Espagne	25.9	43.4	20.9	41.9	49.2	64.2	30.4	47.8
Estonie	0.7	1.5	0.7	1.2	0.6	0.5	-17.7	-65.2
États-Unis	534.3	363.6	102.9	399.0	409.2	442.4	8.1	21.7
Finlande	..	5.2	3.2	5.8	8.4	12.8	52.6	143.9
France	61.0	86.4	70.9	86.6	98.3	103.3	5.1	19.6
Grèce	1.0	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	-9.8	1.7
Hongrie	5.4	10.0	9.0	9.6	10.1	11.3	11.4	12.7
Irlande	9.3	16.9	8.8	11.1	17.6	19.0	7.9	12.5
Islande	0.3	0.4	0.3	0.4	0.5	0.5	17.8	43.3
Italie	16.2	20.3	8.5	17.5	25.1	27.6	10.1	36.0
Japon	70.0	121.6	49.7	11.7	167.1	139.6	-16.5	14.7
Lettonie	0.8	2.4	1.2	1.3	1.8	1.9	5.3	-22.1
Lituanie	0.5	1.6	1.8	2.5	2.7	4.7	73.6	191.1
Luxembourg	..	0.4	0.2	0.4	0.4	0.5	26.5	19.6
Mexique	7.4	5.8	2.9	4.6	7.1	5.6	-21.5	-2.6
Norvège	3.4	3.8	2.0	3.4	4.2	2.9	-31.2	-24.3
Nouvelle Zélande	18.3	23.7	5.7	0.8	10.3	20.7	101.3	-12.7
Pays-Bas	12.9	20.2	11.6	19.6	21.9	22.9	4.8	13.6
Pologne	16.9	6.1	16.3	27.1	23.8	21.3	-10.3	248.9
Portugal	4.0	13.3	12.3	10.9	9.7	10.2	5.3	-23.4
République slovaque	..	2.9	2.3	2.7	3.4	4.2	24.1	45.3
Royaume Uni	264.9	376.1	221.9	367.5	476.1	457.7	-3.9	21.7
Slovénie	0.3	2.6	2.0	1.7	2.7	2.7	0.0	4.7
Suède	7.6	10.8	6.6	8.5	9.9	10.4	5.6	-2.9
Suisse	6.3	6.0	5.4	6.1	6.3	6.7	7.3	12.0
Tchéquie	3.6	4.1	6.1	5.0	7.4	5.9	-20.5	43.2
OCDE Total	1 315.7	1 580.1	750.4	1 431.3	1982.4	2 115.5	6.7	33.9
UE/AELE Total	229.8	327.1	214.8	335.0	390.9	415.8	6.4	27.1

Note : les données se rapportent aux étudiants internationaux de l'enseignement supérieur, y compris les étudiants inscrits à des cours de langue (à l'exclusion des étudiants internationaux au sein de l'UE/AELE). Ces données ne tiennent pas compte des formations professionnelles. Les chiffres de 2023 pour la Lettonie et le Portugal sont des estimations basées sur le pourcentage moyen d'évolution enregistré entre 2022 et 2023 dans les pays de l'UE/AELE pour lesquels des données sont disponibles au titre de l'année 2023.

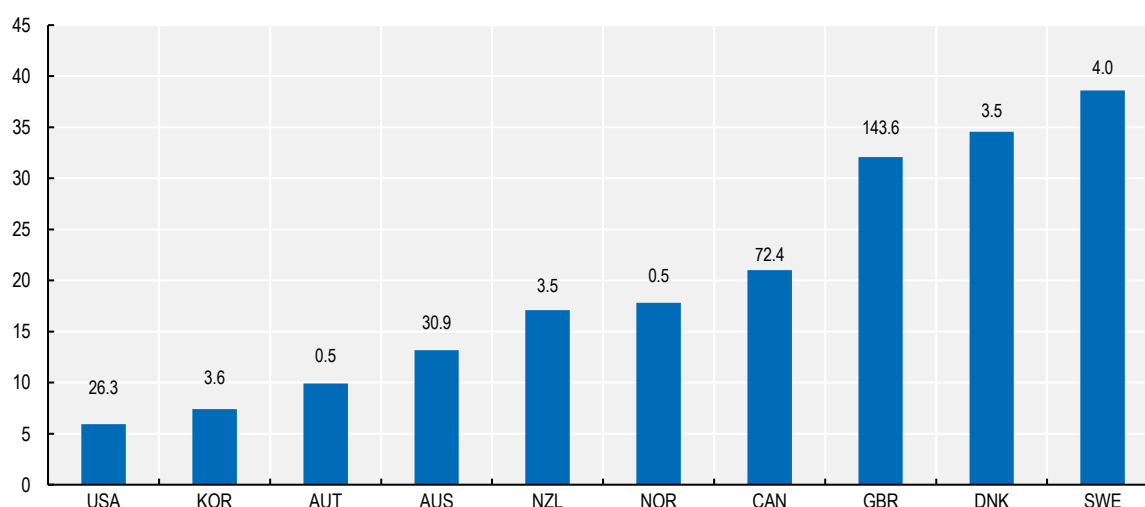
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <https://stat.link/ezejt8>

À l'exception de l'Irlande, de la Lituanie, du Luxembourg et de la Türkiye, tous les pays de l'OCDE permettent aux conjoints d'étudiants de l'enseignement supérieur en mobilité internationale de les accompagner ou de bénéficier d'une mesure de regroupement familial. Sur les dix pays de l'OCDE pour lesquels des données relatives à ces permis sont disponibles, c'est en Suède, au Danemark et au Royaume-Uni que les entrées de membres de la famille d'étudiants étaient les plus nombreuses (rapportées au nombre d'entrées d'étudiants en mobilité internationale). Dans ces trois pays, la proportion de membres de la famille accompagnant des étudiants par rapport aux demandeurs principaux était de plus de 30 %. Aux États-Unis, le volume de ces entrées ne représentait que 6 % des entrées d'étudiants en mobilité internationale (Graphique 1.13).

Graphique 1.13. Entrées de membres de la famille d'étudiants de l'enseignement supérieur en mobilité internationale dans différents pays de l'OCDE, 2023

En pourcentage de l'ensemble des entrées d'étudiants de l'enseignement supérieur en mobilité internationale



Note : les chiffres indiqués dans le graphique correspondent aux nombres de membres de la famille d'étudiants en valeur absolue (en milliers).

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <https://stat.link/3xrenv>

En 2023, l'Inde était le premier pays d'origine des étudiants en mobilité internationale au Canada, aux États-Unis et Royaume-Uni. Les Indiens représentaient ainsi 40 % des entrées d'étudiants au Canada et plus de 25 % aux États-Unis et au Royaume-Uni (Graphique d'annexe 1.A.1). Depuis 2019, la part des étudiants indiens n'a fait qu'augmenter dans ces trois pays. La Chine était quant à elle le premier pays d'origine des étudiants étrangers en Australie et au Japon, où ils représentaient environ 30 % des entrées en 2023, un taux en baisse par rapport à 2019.

D'autres nationalités ont également gagné en importance, comme les étudiants nigériens au Royaume-Uni, les étudiants colombiens en Australie ou les étudiants népalais au Japon. Les pays de l'UE/AELE affichent davantage de diversité dans les entrées d'étudiants étrangers, puisque 8 % des étudiants en mobilité internationale étaient Chinois en 2022 et que les Indiens, Américains, Brésiliens et Marocains représentaient entre 4 et 7 % des entrées. Les principales nationalités d'origine varient en outre selon les pays d'accueil, ainsi les étudiants indiens et turcs sont majoritaires en Allemagne, les étudiants marocains et algériens en France et les étudiants ukrainiens et biélorusses en Pologne.

Encadré 1.3. Les études en tant que voie complémentaire d'admission pour raisons humanitaires

Les voies complémentaires d'admission pour raisons humanitaires couvrent un ensemble de dispositifs autres qu'humanitaires au sens strict permettant aux personnes ayant besoin d'une protection internationale d'être accueillies dans des pays tiers sûrs. Ces voies d'accès réglementées incluent les permis de séjour délivrés à des fins d'études, de travail ou de regroupement familial. Accessibles parallèlement et de manière complémentaire au système de réinstallation, elles jouent un rôle important à l'appui du système de protection internationale, notamment en améliorant la disponibilité de solutions pérennes pour les réfugiés. Dans les pays de l'OCDE, les permis et visas d'études sont principalement délivrés aux étudiants inscrits dans des programmes d'enseignement supérieur et de façon plus occasionnelle dans des programmes d'enseignement secondaire et d'apprentissage.

Depuis 2017, l'OCDE et le HCR assurent un suivi conjoint de ces voies d'accès complémentaires. La dernière édition montre qu'en 2022, les permis d'études représentaient 21 % des permis accordés pour raisons non humanitaires aux sept populations étudiées (originaires d'Afghanistan, d'Érythrée, d'Iran, d'Iraq, de Somalie, de Syrie et du Venezuela). Cette part est quasiment identique à celle des permis délivrés à des fins de travail (21 %) et a augmenté de manière importante depuis 2020, même si la majorité des permis accordés dans le cadre de voies complémentaires d'admission le sont pour des motifs familiaux (57 %). En 2022, les 46 000 nouveaux permis d'études délivrés aux sept populations étudiées représentaient 2 % du nombre total de permis d'études délivrés par les pays de l'OCDE.

Les réfugiés continuent d'être confrontés à d'importants obstacles juridiques et administratifs dans l'accès à ces voies complémentaires d'admission. Les permis d'études, souvent liés au niveau d'instruction, sont particulièrement difficiles à obtenir pour les personnes qui émigrent pour raisons humanitaires. Ainsi, alors que les visas d'études ne sont que rarement accordés aux réfugiés généralement jeunes et peu instruits originaires d'Afghanistan, d'Érythrée et de Somalie, ils constituent une voie d'accès importante pour les Iraniens et les Vénézuéliens, souvent davantage diplômés, qui émigrent pour raisons humanitaires.

Les données de 2010 à 2022 révèlent que le nombre de permis accordés à des fins d'études est resté dans l'ensemble relativement stable les dix premières années (oscillant de 20 000 à 30 000), mais qu'il a fortement augmenté en 2021 et de manière encore plus importante en 2022, atteignant ainsi son niveau le plus haut jamais enregistré. Dans la mesure où les chiffres antérieurs à 2020 étaient relativement faibles, cette augmentation récente semble indiquer non seulement un rattrapage au lendemain de la pandémie de COVID-19, mais aussi une tendance positive à plus long terme dans l'octroi, aux immigrés vulnérables, de permis de séjour à des fins d'études.

Source : OCDE/HCR (2024), *Safe Pathways for Refugees IV: OECD-UNHCR study on pathways used by refugees linked to family reunification, study programmes and labour mobility between 2010 and 2022*, <https://doi.org/10.1787/cdf4c629-en>.

En 2022, 4.6 millions d'étudiants en mobilité internationale (y compris les étudiants admis pour des raisons autres que les études, comme le regroupement familial, les migrations humanitaires ou dans le cadre d'un accord de libre circulation) étaient inscrits dans un pays de l'OCDE, dont 51 % sur le continent européen (Tableau 1.5). Les États-Unis accueillaient quant à eux presque un cinquième des étudiants en mobilité internationale dans l'OCDE, suivis par le Royaume-Uni (14 %), l'Allemagne (9 %) et l'Australie (8 %).

En moyenne, un étudiant de l'enseignement supérieur sur dix était un étudiant en mobilité internationale en 2022 dans l'OCDE. Les principaux pays de destination, en pourcentage du nombre total d'étudiants, étaient le Luxembourg, où les étudiants internationaux représentent près de la moitié de l'ensemble des étudiants, l'Australie (23 %) et le Royaume-Uni (22 %).

Tableau 1.5. Étudiants de l'enseignement supérieur en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE, 2022

	Milliers	En pourcentage de l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur		
		Total	Niveau master	Doctorants
Allemagne	403	12	18	23
Australie	382	23	39	35
Autriche	85	19	26	40
Belgique	56	10	17	25
Canada	337	19	20	37
Chili	18	1	4	25
Colombie	5	0	1	2
Corée	123	4	11	20
Costa Rica	0	0	0	0
Danemark	31	10	20	37
Espagne	92	4	10	20
Estonie	5	11	17	32
États-Unis	874	5	12	25
Finlande	27	8	11	28
France	263	9	14	36
Grèce	27	3	1	3
Hongrie	40	14	21	29
Irlande	27	11	22	39
Islande	2	10	14	45
Israël	13	3	5	12
Italie	90	4	6	12
Japon	199	5	10	22
Lettonie	10	13	28	13
Lituanie	9	9	15	10
Luxembourg	4	50	77	91
Mexique	60	1	4	8
Norvège	13	4	7	23
Nouvelle-Zélande	25	10	19	44
Pays-Bas	164	17	27	0
Pologne	92	7	6	3
Portugal	50	12	15	33
République slovaque	17	12	13	14
Royaume-Uni	675	22	43	41
Slovénie	8	9	10	22
Suède	34	7	12	36
Suisse	65	19	31	58
Tchéquie	53	16	18	26
Türkiye	244	3	9	10
OCDE Europe	2 342	12	19	28
OCDE Total	4 622	10	16	25

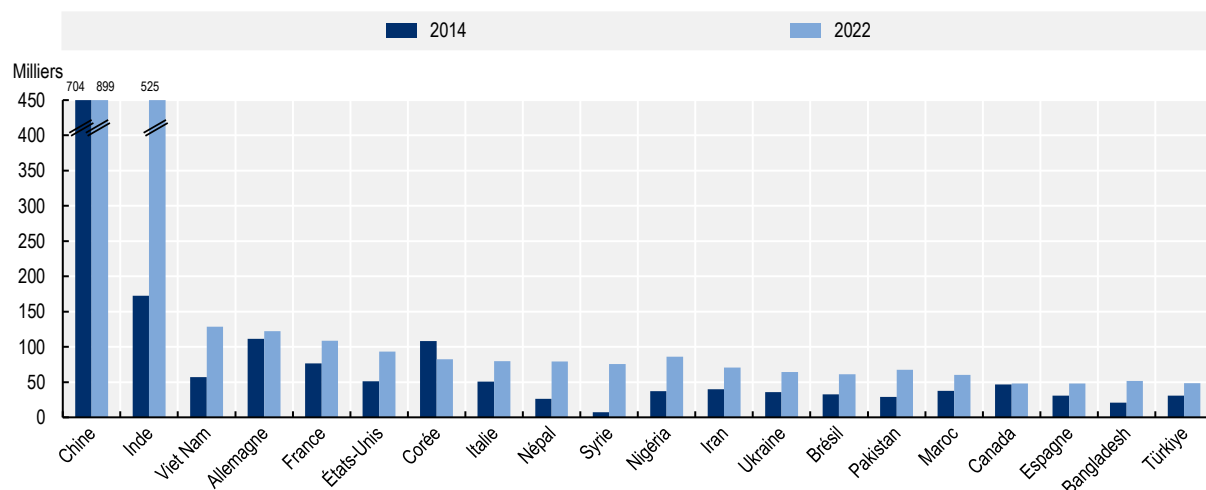
Note : les données concernant le Canada, la Colombie, la Corée, les États-Unis, la Hongrie, la République slovaque et la Türkiye se rapportent aux étudiants étrangers et non aux étudiants en mobilité internationale. Les pourcentages pour le total OCDE et OCDE Europe sont des moyennes simples des pourcentages présentés dans le tableau.

Source : OCDE, base de données de Regards sur l'éducation, <https://doi.org/10.1787/edu-data-fr>.

StatLink  <https://stat.link/gy3n8r>

La proportion d'étudiants en mobilité internationale augmente avec le niveau d'études dans presque tous les pays. En Autriche, en Islande, au Luxembourg, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et en Suisse, plus de 40 % des doctorants sont des étudiants internationaux. Cette proportion est de 24 % dans l'ensemble de l'OCDE (Tableau 1.5). Dans plus de trois quarts des pays de l'OCDE, le nombre d'étudiants en mobilité internationale inscrits en doctorat est au moins le double de celui des étudiants inscrits aux premier et deuxième cycles de l'enseignement supérieur.

Graphique 1.14. Vingt nationalités les plus représentées parmi les étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE, 2014 et 2022



Note : les statistiques se rapportent aux effectifs d'étudiants en mobilité internationale et ne couvrent pas les étudiants Erasmus dans les pays européens.

Source : OCDE, base de données de Regards sur l'éducation, <https://doi.org/10.1787/edu-data-fr>.

StatLink  <https://stat.link/9lrx5o>

Comptant pour respectivement 20 et 12 % des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur, la Chine et l'Inde demeurent les principaux pays d'origine des étudiants en mobilité internationale dans les pays de l'OCDE (Graphique 1.14). Le Viet Nam, l'Allemagne et la France complètent la liste des cinq principaux pays d'origine. Les effectifs totaux dans les pays de l'OCDE ont doublé depuis 2014 tandis que ceux des étudiants en provenance de Syrie ont été multipliés par dix sur la même période, ceux en provenance du Népal et de l'Inde ont quant à eux triplé.

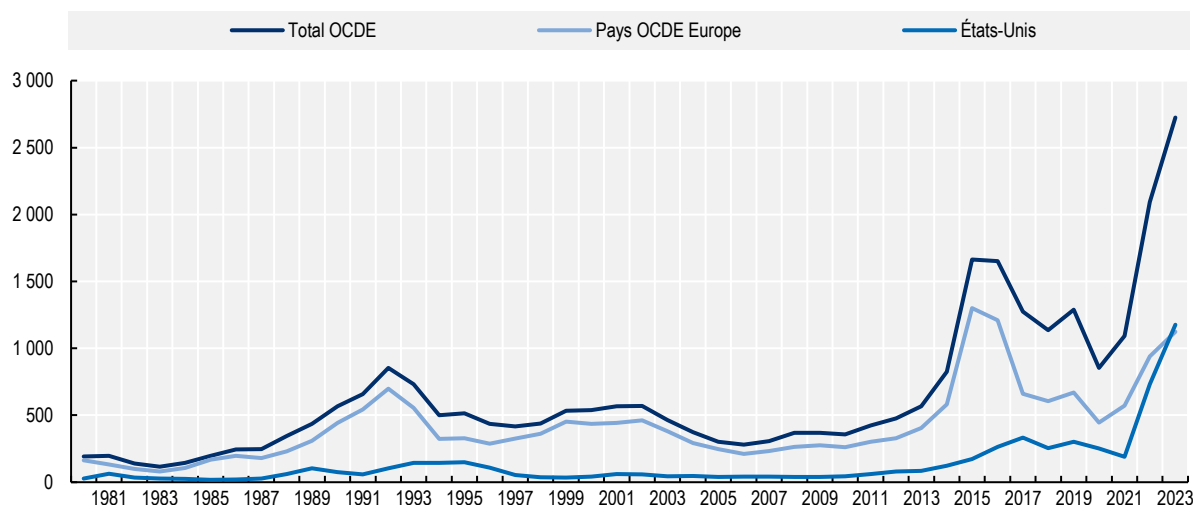
Demandes d'asile et octroi de protection internationale dans l'OCDE

Les demandes d'asile dans l'OCDE ont atteint leur niveau le plus haut en 2023, principalement du fait des États-Unis

Dans l'OCDE, les demandes d'asile ont atteint un niveau historique en 2023. Le nombre de nouveaux demandeurs y a quasiment doublé (+91 %) entre 2021 et 2022. En 2023, le volume de nouvelles demandes a encore augmenté de 30 %, pour atteindre 2.7 millions. Il s'agit du niveau le plus haut jamais enregistré, dépassant de loin les records précédents de 2.1 millions en 2022 et de 1.7 million en 2015/16 (Graphique 1.15). Les pays européens de l'OCDE ont ainsi observé une augmentation des demandes de 20 % sur l'année, représentant 1.1 million de nouveaux demandeurs en 2023. Ce chiffre est le troisième plus élevé jamais enregistré, après 2015 et 2016.

Graphique 1.15. Nouvelles demandes d'asile enregistrées depuis 1980 dans l'OCDE, en Europe et aux États-Unis

En milliers



Source : calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de données du HCR et d'Eurostat.

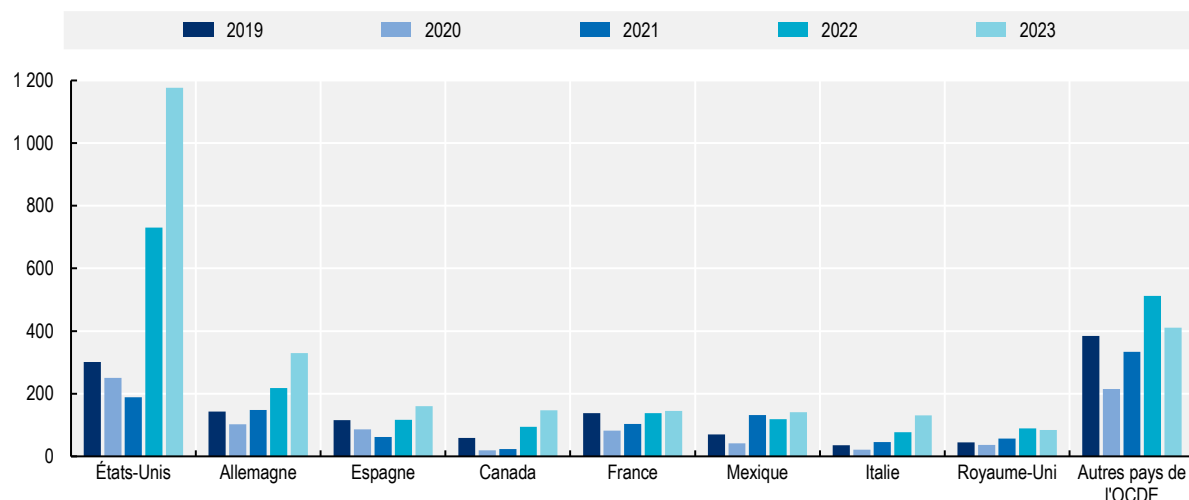
StatLink  <https://stat.link/wy8up9>

De la même manière qu'en 2022, la hausse générale des demandes d'asile dans les pays de l'OCDE est principalement portée par les États-Unis. En 2023, ces derniers ont en effet reçu à eux seuls plus de 1.17 million de demandes – soit plus que les sept pays suivants réunis (Tableau 1.6) – ce qui représente une augmentation de 61 % par rapport à 2022 et un quasi quadruplement par rapport à 2019 (Graphique 1.16). Les États-Unis sont le premier pays de destination des requérants d'asile dans l'OCDE depuis 2017. En 2023, les demandes d'asile aux États-Unis comptaient pour 43 % de l'ensemble des demandes déposées dans l'OCDE (contre 35 % en 2022). Pour la première fois, le nombre de demandes d'asile enregistrées aux États-Unis était supérieur au nombre de demandes déposées dans tous les pays européens de l'OCDE réunis.

La majorité des demandes déposées aux États-Unis proviennent de ressortissants vénézuéliens (185 000), en hausse de 34 % par rapport à 2022. Viennent ensuite les ressortissants colombiens (128 000), dont le nombre de demandes a triplé en 2023. Les arrivées en provenance de Cuba, qui avaient atteint en 2022 leur niveau le plus élevé depuis plusieurs décennies, ont quant à elles chuté de 37 %. Néanmoins, avec plus de 99 000 demandes déposées, les ressortissants cubains représentaient la troisième nationalité des demandeurs d'asile aux États-Unis. Arrivaient au quatrième rang les ressortissants nicaraguayens, avec pas moins de 91 000 demandes d'asile, soit un bond de 174 % en 2023. Le nombre de demandes émanant de ressortissants haïtiens s'est également envolé cette même année, pour atteindre 76 000 (+81 %). Ces flambées soudaines du nombre de demandes observées au cours des dernières années ont dans certains cas conduit à la mise en place de procédures d'exception humanitaire pour des nationalités précises, notamment les Cubains, les Haïtiens, les Nicaraguayens et les Vénézuéliens aux États-Unis (voir l'Encadré 1.4).

Graphique 1.16. Nouvelles demandes d'asile dans les principaux pays d'accueil de l'OCDE, 2019-23

En milliers



Source : calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de données du HCR et d'Eurostat.

StatLink  <https://stat.link/xrn9k3>

L'Allemagne est restée le deuxième pays de destination des demandeurs d'asile dans l'OCDE, enregistrant 330 000 nouvelles demandes en 2023 (Graphique 1.16). Il s'agit du plus important volume depuis le record de 2016, après plusieurs fortes augmentations au cours des dernières années. En 2023, le nombre de demandes a ainsi connu une hausse de 51 % par rapport à 2022 et de 131 % par rapport à 2019. Les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile en Allemagne étaient la Syrie (103 000, +45 % par rapport à 2022) et la Türkiye (61 000, +156 %). Le nombre de ressortissants turcs demandeurs d'asile a connu une croissance rapide pour la seconde année consécutive, au point de dépasser celui des ressortissants afghans (51 000, +41 %).

L'Espagne est quant à elle devenue le troisième pays de destination au sein de l'OCDE (et le deuxième pays européen de l'OCDE) en 2023, avec un total de 160 000 nouvelles demandes d'asile, soit une progression de 38 % par rapport à 2022. L'augmentation observée en 2023 est portée par la hausse continue des demandes d'asile émanant de ressortissants vénézuéliens (60 000, +33 % par rapport à 2022) et colombiens (53 000, +49 %). Les demandes d'asile déposées par les ressortissants péruviens ont également connu un fort accroissement (14 000, +61 % par rapport à 2022).

Le Canada est passé à la quatrième place des principaux pays de destination en 2023 (huitième place en 2022), après une envolée de 152 % du nombre de demandes sur l'année (près de 147 000). Malgré un rythme relativement moins soutenu, cette augmentation s'inscrit dans la continuité de la forte tendance positive observée depuis 2022. Les ressortissants mexicains sont ceux qui ont déposé le plus grand nombre de demandes d'asile en 2023 (24 000), en hausse de 45 % sur un an. Les progressions les plus nettes en termes relatifs sont néanmoins imputables aux ressortissants de l'Inde (+170 %, 11 000 demandes) et du Nigéria (+389 %, 9 000), qui se hissent par là même à la deuxième et à la troisième places.

Tableau 1.6. Nouvelles demandes d'asile par pays de dépôt des demandes, 2019-23

	2019	2020	2021	2022	2023	% différence: 2023 vs		Demandeurs d'asile par million d'habitants (2023)	Trois premiers pays d'origine des demandeurs d'asile (2023)
						2019	2022		
Allemagne	142 510	102 580	148 235	217 775	329 120	+ 131	+ 51	3 901	Syrie, Türkiye, Afghanistan
Australie	27 405	19 220	14 155	19 305	32 550	+ 19	+ 69	1 237	Iran, Viet Nam, Inde
Autriche	11 010	13 415	37 830	109 800	55 630	+ 405	- 49	6 110	Syrie, Afghanistan, Türkiye
Belgique	23 140	12 930	19 605	32 140	29 305	+ 27	- 9	2 496	Syrie, Cisjordanie et bande de Gaza, Afghanistan
Canada	58 340	19 045	23 360	94 375	146 730	+ 152	+ 55	3 800	Mexique, Inde, Nigéria
Chili	770	1 675	2 500	5 055	3 625	+ 371	- 28	185	Venezuela, Colombie, Cuba
Colombie	10 620	11 920	15 940	5 530	5 790	- 45	+ 5	111	Venezuela, Cuba, Équateur
Corée	15 430	6 665	2 330	11 540	18 825	+ 22	+ 63	363	Russie, Kazakhstan, Chine
Costa Rica	59 180	21 125	108 425	129 480	34 645	- 41	- 73	6 669	Nicaragua, Cuba, Venezuela
Danemark	2 645	1 435	2015	4 505	2 380	- 10	- 47	401	Syrie, Afghanistan, Érythrée
Espagne	115 190	86 385	62 065	116 150	160 470	+ 39	+ 38	3 337	Venezuela, Colombie, Pérou
Estonie	100	45	75	2 940	3 980	+3 880	+ 35	2 914	Ukraine, Russie, Bélarus
États-Unis	301 070	250 940	188 860	730 400	1 176 050	+ 291	+ 61	3 468	Venezuela, Colombie, Cuba
Finlande	2 455	1 455	1 365	4 835	4 465	+ 82	- 8	802	Somalie, Syrie, Russie
France	138 290	81 735	103 810	137 605	145 210	+ 5	+ 6	2 130	Afghanistan, Guinée, Türkiye
Grèce	74 915	37 860	22 660	29 135	57 900	- 23	+ 99	5 560	Syrie, Afghanistan, Cisjordanie et bande de Gaza
Hongrie	470	90	40	45	30	- 94	- 33	3	Russie, Azerbaïdjan
Irlande	4 740	1 535	2 615	13 645	13 220	+ 179	- 3	2 508	Nigéria, Algérie, Afghanistan
Islande	805	625	865	4 530	4 120	+ 412	- 9	10 625	Ukraine, Venezuela, Cisjordanie et bande de Gaza
Israël	9 445	1 885	1925	3 915	6 815	- 28	+ 74	748	Russie, Inde, Bélarus
Italie	35 005	21 340	45 200	77 200	130 565	+ 273	+ 69	2 213	Bangladesh, Égypte, Pakistan
Japon	10 375	3 935	2 415	3 770	13 825	+ 33	+ 267	112	Sri Lanka, Türkiye, Pakistan
Lettonie	180	145	580	545	1 625	+ 803	+ 198	863	Syrie, Afghanistan, Iran
Lituanie	625	260	3 905	905	510	- 18	- 44	178	Bélarus, Russie, Syrie
Luxembourg	2 200	1 295	1 370	2 405	2 615	+ 19	+ 9	3 957	Syrie, Érythrée, Afghanistan
Mexique	70 365	41 205	131 420	118 735	140 980	+ 100	+ 19	1 102	Haïti, Honduras, Cuba
Norvège	2 205	1 340	1 615	4 650	5 135	+ 133	+ 10	936	Syrie, Ukraine, Türkiye
Nouvelle-Zélande	540	435	415	335	1 720	+ 219	+ 413	330	Inde, Chine, Malaisie
Pays-Bas	22 540	13 720	24 755	35 530	38 370	+ 70	+ 8	2 154	Syrie, Türkiye, Érythrée
Pologne	2 765	1 510	6 240	7 700	7 720	+ 179	0	210	Bélarus, Ukraine, Russie
Portugal	1 735	900	1 350	1980	2 600	+ 50	+ 31	248	Gambie, Afghanistan, Colombie
République slovaque	215	265	330	505	375	+ 74	- 26	69	Türkiye, Bangladesh, Ukraine
Royaume-Uni	44 465	36 025	56 465	89 395	84 415	+ 90	- 6	1 248	Afghanistan, Iran, Pakistan
Slovénie	3 615	3 465	5 220	6 645	7 185	+ 99	+ 8	3 394	Maroc, Algérie, Pakistan
Suède	23 150	13 630	9 055	13 210	8 960	- 61	- 32	852	Syrie, Ouzbékistan, Afghanistan
Suisse	12 600	9 765	13 295	23 130	26 895	+ 113	+ 16	3 051	Türkiye, Afghanistan, Érythrée
Tchèque	1 575	795	1 060	1 335	1 135	- 28	- 15	105	Türkiye, Ouzbékistan, Ukraine
Türkiye	56 415	31 335	29 255	33 245	19 015	- 66	- 43	223	Afghanistan, Iraq, Iran
Total OCDE	1 289 100	853 930	1 092 620	2 093 925	2 724 505	+ 111	+ 30	1 969	Venezuela, Colombie, Syrie
<i>Pays non membres de l'OCDE</i>									
Brésil	82 465	22 145	7 755	50 330	58 615	- 29	+ 16	272	Venezuela, Cuba, Angola
Bulgarie	2 075	3 460	10 890	20 260	22 390	+ 979	+ 11	3 473	Syrie, Afghanistan, Maroc
Croatie	1 270	1 540	2 480	2 660	1 635	+ 29	- 39	425	Russie, Afghanistan, Türkiye
Pérou	259 835	52 530	1 515	1 430	10 455	- 96	+ 631	306	Venezuela, Cuba, Colombie
Roumanie	2 455	6 025	9 065	12 065	9 875	+302	-18	518	Bangladesh, Syrie, Pakistan

Note : ces valeurs correspondent au nombre de primo-demandeurs d'asile dans le pays de destination. Dans le cas des États-Unis, les chiffres antérieurs à 2021 sont des estimations partielles à partir du nombre de dossiers déposés (1.5 personne en moyenne estimée par dossier). « .. » signifie que les chiffres ne sont pas disponibles.

Source : HCR, Eurostat et Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <https://stat.link/26g1p8>

La France a reçu environ 145 000 demandes d'asile en 2023, soit légèrement plus (6 %) que l'année précédente. Elle passe néanmoins de la troisième à la cinquième place des principales destinations (Graphique 1.16). L'Afghanistan reste le premier pays d'origine (17 000), malgré une baisse de 25 % du nombre de demandes par rapport à 2022. Avec 10 500 nouvelles demandes déposées (+70 %), la Guinée s'est soudainement hissée au deuxième rang, suivie de près par la Türkiye (–2 %), la Côte d'Ivoire (+63 %) et le Bangladesh (–10 %), chacun représentant un peu moins de 10 000 demandes d'asile.

En 2023, le Mexique était le sixième pays de destination des demandeurs d'asile dans l'OCDE, enregistrant une forte augmentation des demandes émanant notamment des ressortissants d'Haïti (44 000, +158 % par rapport à 2022) et du Honduras (42 000, +35 %). Les arrivées en provenance de Cuba sont restées relativement stables (18 000, +2 %), tandis que les flux d'autres pays ont eu tendance à baisser (El Salvador et le Venezuela, par exemple).

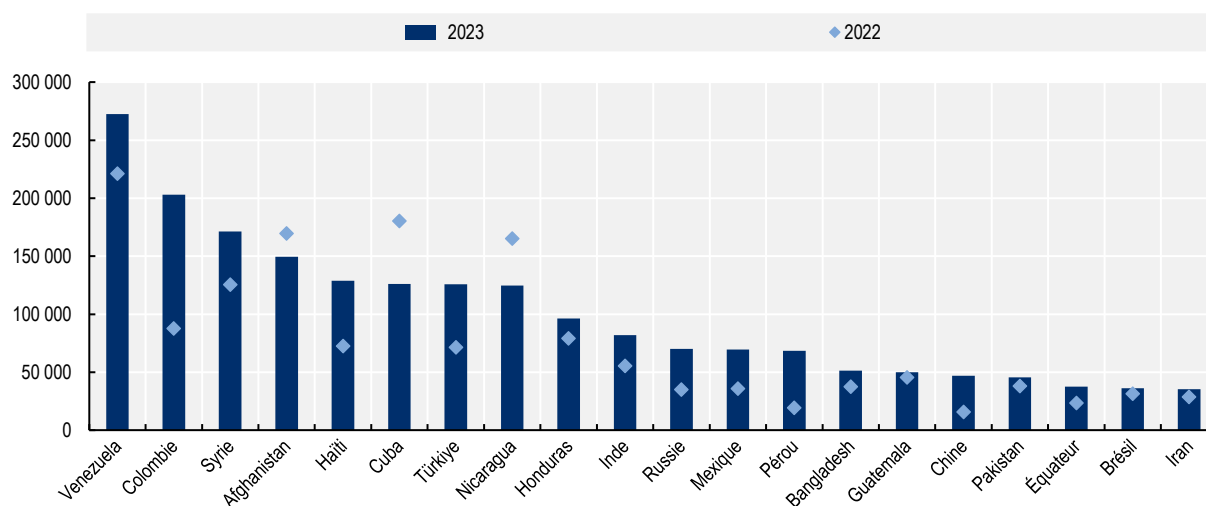
L'Italie a connu une augmentation de près de 70 % des demandes d'asile en 2023 par rapport à 2022, devenant ainsi la quatrième destination parmi les pays européens de l'OCDE et la septième parmi les pays de l'OCDE. Avec 130 000 nouvelles demandes, l'Italie a dépassé son record précédent de 2017 (126 000). Les requérants provenaient principalement du Bangladesh (23 000, +59 %), d'Égypte (18 000, +106 %) et du Pakistan (16 000, +47 %).

Au Royaume-Uni, le nombre de demandes d'asile a légèrement diminué, avec un total de 84 000 dossiers déposés en 2023 (–6 % par rapport à 2022). Les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile y étaient notamment l'Afghanistan (9 000, –14 %), l'Iran (7 000, –19 %) et le Pakistan (5 000, +104 %).

Une augmentation relativement sensible du nombre de demandes d'asile a pu être observée en Grèce (58 000, +99 %) et en Australie (33 000, +69 %). Le Costa Rica, qui était le quatrième pays destinataire en 2022, est passé à la onzième place en 2023 (35 000, –73 %), sous l'effet d'une baisse sensible du nombre de demandes de ressortissants nicaraguayens (–76 %). Le nombre de demandes d'asile a également chuté de manière importante en Autriche (56 000, –49 %) et au Costa Rica (35 000, –73 %). Au-delà des principaux pays de destination, certaines des plus importantes augmentations en glissement annuel ont pu être observées dans des pays où le nombre de demandes est relativement moins élevé, dont la Nouvelle-Zélande (1 700, +413 %), le Japon (14 000, +267 %), la Lettonie (1 600, +198 %), Israël (6 800, +74 %) et la Corée (19 000, +63 %).

La zone OCDE a dans son ensemble reçu quelque 2 000 nouvelles demandes d'asile par million d'habitants en 2023, soit une hausse de 30 % par rapport à 2022. L'Islande a de loin enregistré le nombre le plus élevé de demandeurs d'asile par rapport à sa population (11 000 par million d'habitants), suivie du Costa Rica (6 700), de l'Autriche (6 100) et de la Grèce (5 600). L'Allemagne, le Canada et les États-Unis ont quant à eux respectivement reçu 3 900, 3 800 et 3 500 demandes par million d'habitants.

Graphique 1.17. Vingt principaux pays d'origine des demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE, 2022-23



Source : HCR et Eurostat.

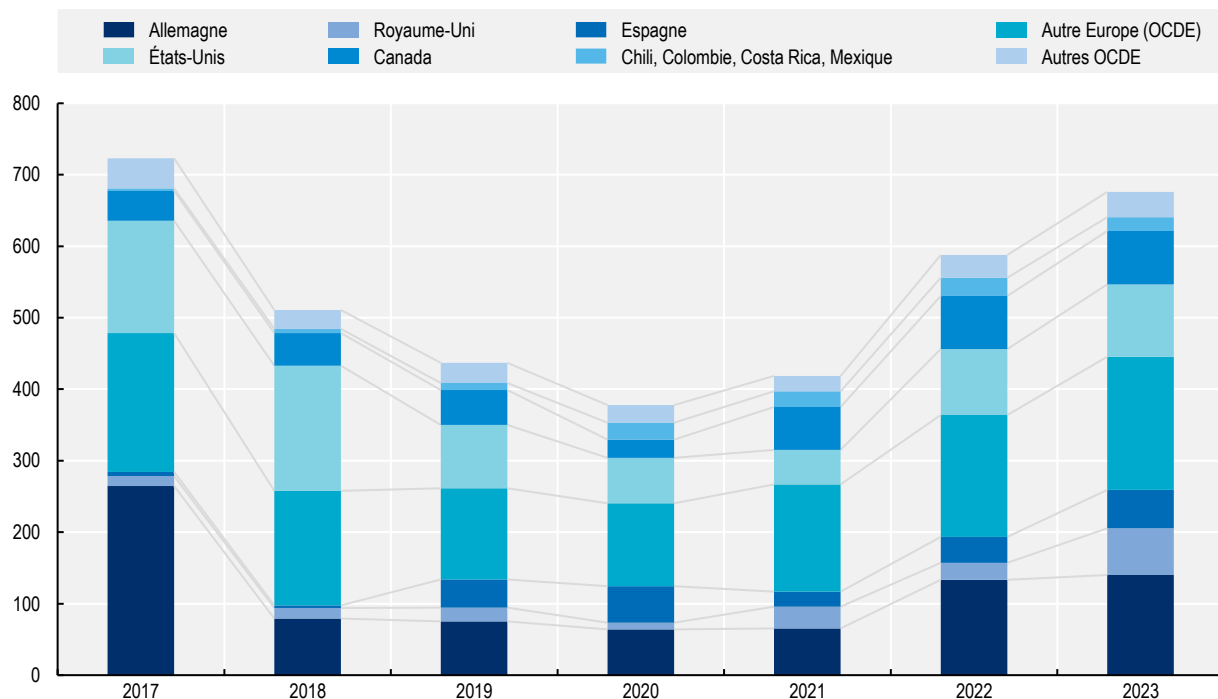
StatLink  <https://stat.link/0cjdyn>

En 2023, les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile dans l'OCDE étaient le Venezuela (270 000), la Colombie (203 000), la Syrie (171 000) et l'Afghanistan (150 000) (Graphique 1.17). Venaient ensuite Haïti, Cuba, la Türkiye et le Nicaragua, représentant chacun entre 125 000 et 129 000 demandeurs d'asile. Des principales nationalités, les demandeurs d'asile colombiens sont ceux qui ont connu la plus forte augmentation, puisque leur nombre a plus que doublé en 2023 (+131 %). Le nombre de demandes d'asile émanant de ressortissants vénézuéliens et syriens a également augmenté de façon considérable (respectivement de +23 % et +36 %), tout comme celles déposées par les ressortissants haïtiens (+77 %). D'autres augmentations du nombre de demandes ont aussi pu être observées en provenance de ressortissants turcs (+76 %), russes (+100 %), mexicains (+94 %), péruviens (+251 %) et chinois (+196 %). Parmi les 20 principaux pays d'origine, seuls l'Afghanistan (-12 %), Cuba (-30 %) et le Nicaragua (-25 %) ont eu moins de demandeurs en 2023 qu'en 2022.

L'octroi de la protection internationale dans l'OCDE atteint son plus haut niveau depuis 2017

La protection internationale a été accordée en 2023 dans 676 000 cas (demandes d'asile et réinstallations), poursuivant une tendance positive des années précédentes avec néanmoins une hausse plus modérée en glissement annuel (15 %) qui reste la plus élevée depuis 2017 et dépasse de loin le niveau observé en 2019 (+79 %) (Tableau 1.7). En 2023, les États-Unis et l'Allemagne qui, bien qu'affichant des chiffres élevés, ont connu une progression modérée des admissions, moins soutenue qu'au Royaume-Uni et en Espagne, lesquels ont enregistré une forte hausse des demandes acceptées (Graphique 1.18). Leur contribution à l'augmentation générale du nombre de bénéficiaires de la protection internationale observée en Europe a ainsi été particulièrement importante.

Graphique 1.18. Octroi de la protection internationale (décisions positives et réinstallations) dans l'OCDE, 2017-23



Source : calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de données du HCR, d'Eurostat et de la base de données de l'OCDE sur les migrations.

StatLink  <https://stat.link/j9hyu3>

En 2023, l'Allemagne est restée le premier pays d'accueil de l'OCDE en nombre de nouveaux réfugiés (140 000, +5 % par rapport à 2022), suivie des États-Unis (101 000, +10 %). En troisième place, le Canada a accueilli quelque 75 000 nouveaux réfugiés (+1 %). Le Royaume-Uni a enregistré la plus forte augmentation du nombre de nouveaux bénéficiaires de la protection internationale en glissement annuel dans l'OCDE (+172 %), puisqu'il a accueilli 65 000 nouveaux réfugiés en 2023, accédant par là même à la quatrième place. En cinquième place des pays de l'OCDE, l'Espagne a accordé la protection à 54 000 nouveaux réfugiés, ce qui représente une hausse notable de 48 % en glissement annuel, dépassant ainsi la France, qui a permis à 44 000 nouveaux réfugiés (+14 %) de bénéficier d'une protection en 2023.

Tableau 1.7. Admissions pour raisons humanitaires, y compris les décisions positives concernant les demandes de protection internationale et les arrivées en vue d'une réinstallation, 2014-23

	2014-18 moyenne	2019	2020	2021	2022	2023	% évolution 2019/23	% évolution 2022/23
Australie	16 660	18 762	13 171	5 947	13 307	17 875	+36	+34
Allemagne	192 240	75 210	63 865	65 245	133 240	140 250	+120	+5
Autriche	18 909	7 425	6 835	12 105	16 560	23 195	+239	+40
Belgique	11 759	6 770	5 885	10 120	11 005	12 740	+116	+16
Canada	40 413	48 533	25 485	60 235	74 345	75 050	+194	+1
Chili	91	20	5	15	60	202	+3 940	+237
Colombie	24	337	351	550	131	59	-83	-55
Corée	464	295	221	114	67	214	-3	+219
Costa Rica	318	1 330	3 425	624	3 951	2 889	-16	-27
Danemark	5 483	1 575	450	830	665	1 140	+153	+71
Espagne	3 853	39 230	51 420	20 940	36 235	53 690	+4	+48
Estonie	81	50	25	50	2 100	3 880	+15 420	+85
États-Unis	154 665	88 915	63 487	48 332	91 999	100 812	+59	+10
Finlande	4 118	2 555	1 815	1 955	2 335	2 605	+44	+12
France	27 869	33 740	20 470	35 810	38 875	44 440	+117	+14
Grèce	6 876	17 350	34 325	16 575	19 245	24 950	-27	+30
Hongrie	607	60	130	40	30	25	-81	-17
Irlande	844	1 760	1 140	1 930	3 955	3 330	+192	-16
Islande	105	380	385	290	950	330	-14	-65
Israël	268	130	68	15	20	25	-63	+25
Italie	30 380	19 730	11 935	28 370	26 965	23 535	+97	-13
Japon	122	101	91	654	1 997	1 342	+1 375	-33
Lettonie	104	35	25	90	230	120	+380	-48
Lituanie	176	90	80	435	305	405	+406	+33
Luxembourg	702	705	765	860	1 040	910	+19	-13
Mexique	2 336	8 228	19 997	20 403	21 220	16 174	-19	-24
Norvège	8 483	4 590	2 670	4 755	4 225	4 425	+66	+5
Nouvelle-Zélande	3 635	3 333	2 277	1 554	3 552	5 727	+152	+61
Pays-Bas	13 333	6 720	9 045	12 535	16 585	15 315	+69	-8
Pologne	508	265	370	2 155	3 870	4 635	+1 153	+20
Portugal	404	545	315	320	675	310	-2	-54
République slovaque	113	35	40	45	70	75	+88	+7
Royaume-Uni	13 314	19 408	9 339	30 582	24 018	65 291	+599	+172
Slovénie	109	85	85	15	205	155	+82	-24
Suède	36 287	11 070	8 030	10 315	9 840	5 795	-28	-41
Suisse	15 084	11 795	10 800	10 075	10 500	13 660	+26	+30
Tchéquie	318	135	105	260	325	335	+219	+3
Türkiye	15 279	5 445	8 753	13 227	12 857	9 966	+14	-22
Total OCDE	626 333	436 742	377 680	418 372	587 554	675 876	+79	+15
Pays européens (OCDE)	392 059	261 313	240 349	266 702	364 048	445 541	+85	+22

Note : certaines des données présentées peuvent ne pas correspondre aux statistiques publiées précédemment en raison de modifications rétroactives ou de l'inclusion de données auparavant indisponibles.

Source : base de données sur les migrations internationales (AUS, CAN, GBR, JPN, MEX, NZL et USA) ; Eurostat (pays de l'UE/AELE) ; HCR (CHL, COL, CRI, ISR, KOR et TUR).

StatLink  <https://stat.link/8kdf53>

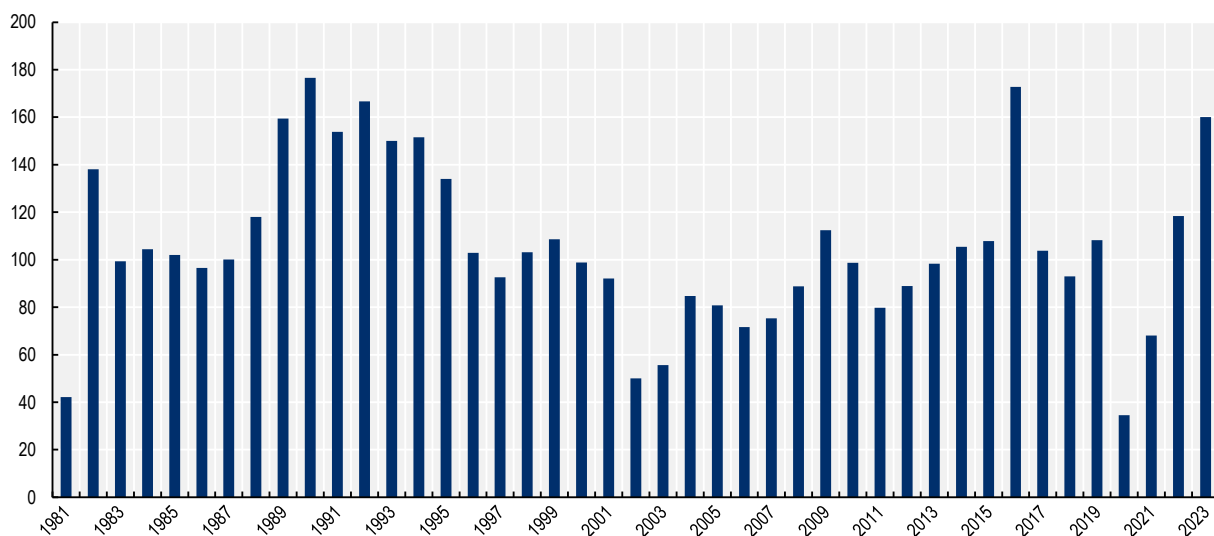
Outre les principales destinations déjà citées, plusieurs autres pays d'accueil ont constaté une augmentation non négligeable du nombre de nouveaux bénéficiaires de la protection internationale en 2023 (Tableau 1.7). Pour une grande partie d'entre eux, cette augmentation s'inscrit dans la continuité d'une tendance positive à plus long terme par rapport aux chiffres de 2019. C'est notamment le cas de l'Autriche (23 200 demandes acceptées), mais aussi de destinations moins prisées comme la Nouvelle-Zélande (5 700), l'Estonie (3 900), le Danemark (1 100), la Lituanie (400) ou le Chili (200). À l'inverse, certains pays affichent une baisse notable du nombre de personnes auxquelles ils ont octroyé une protection par rapport à 2022 et 2019, dont le Mexique (16 000, soit -24 % et -19 % respectivement), la Suède (5 800, -41 % et -28 %), le Costa Rica (2 900, -27 % et -16 %) et l'Islande (330, -65 % et -14 %).

Les pays de l'OCDE ont réinstallé le plus grand nombre de réfugiés depuis 2016

Les programmes de réinstallation des réfugiés ont pour objectif d'établir une solution durable et un mécanisme de partage des responsabilités au sein de la communauté internationale. Ils visent à transférer les réfugiés les plus vulnérables d'un pays de premier asile vers un autre pays qui leur accordera une protection. Depuis 1982, 107 000 réfugiés en moyenne ont été réinstallés chaque année dans les pays de l'OCDE. Lors de la pandémie de COVID-19, les transferts ne pouvaient avoir lieu, si bien que ces programmes ont été interrompus jusqu'en 2021. Après une reprise rapide en 2021 (68 000, +97 % par rapport à 2020) et en 2022 (118 000, +74 % par rapport à 2021), les arrivées en vue d'une réinstallation ont dépassé leur niveau d'avant la pandémie et le rythme de cette augmentation s'est ralenti. En 2023, le nombre total d'arrivées dans les pays de l'OCDE s'est ainsi élevé à 160 000, soit une augmentation de 35 % par rapport à 2022 et le niveau le plus élevé depuis 2016.

Graphique 1.19. Réfugiés admis dans les pays de l'OCDE au titre des programmes de réinstallation, 1981-2023

Milliers



Note : certaines des données présentées peuvent ne pas correspondre aux statistiques publiées précédemment en raison de modifications rétroactives ou de l'inclusion de données auparavant indisponibles.

Source : calculs du Secrétariat de l'OCDE à partir de données du HCR et d'Eurostat.

StatLink  <https://stat.link/bfh2k6>

Les États-Unis ont détrôné le Canada en tant que premier pays de réinstallation de l'OCDE en 2023, avec 75 000 réfugiés admis au titre de programmes de réinstallation (+159 % par rapport à 2022) contre 51 000 (+7 %). En 2023, ces deux pays totalisaient à eux seuls près de 80 % des nouvelles arrivées en vue d'une réinstallation dans les pays de l'OCDE. Venait ensuite l'Australie qui a réinstallé un total de 15 000 réfugiés en 2023. Parmi les pays européens de l'OCDE, c'est en Allemagne que la voie de la réinstallation a été la plus utilisée (5 000, +4 % par rapport à 2022), suivie de la France (2 800, -12 %), de la Norvège (2 200, -28 %), de l'Italie (1 600, +28 %) et de la Finlande (1 300, +21 %).

Si l'on rapporte le nombre d'arrivées à la population, le Canada était de loin le premier pays d'accueil en 2023, avec 1 300 personnes réinstallées par million d'habitants, suivi de l'Australie (600 par million) et de la Norvège (400 par million). Si tous les pays de l'OCDE accueillaient des réfugiés dans les mêmes proportions que le Canada, ils pourraient ensemble assurer la réinstallation de 1.8 million de personnes nécessitant une protection (11 fois plus que les chiffres observés en 2023), de telle sorte qu'il serait possible de prendre en charge 91 % des besoins mondiaux de réinstallation recensés par le HCR en 2023 ou 76 % des besoins identifiés pour 2024 (HCDH, 2024^[4]).

Encadré 1.4. Dispositifs de séjour conditionnel pour raisons humanitaires aux États-Unis

Depuis 2021, le gouvernement des États-Unis a recours au dispositif de séjour conditionnel à titre humanitaire (*Humanitarian Parole Processes*) pour élargir son offre de voies légales d'immigration à destination de certains groupes de personnes qui auraient autrement emprunté des voies clandestines pour entrer sur le territoire avant de déposer une demande d'asile. Le séjour conditionnel est un mécanisme juridique établi de longue date aux États-Unis, qui autorise certains ressortissants étrangers à séjourner temporairement dans le pays sans risquer l'expulsion (USCIS, 2023^[5]). En vertu de la loi sur l'immigration et la nationalité, le Département de la sécurité intérieure (et ses services) peut accorder ce statut pour des raisons humanitaires urgentes ou des raisons d'intérêt public, termes qui confèrent au gouvernement un large pouvoir discrétionnaire pour déterminer l'admissibilité des demandes (USCIS, 2023^[5]).

Le séjour conditionnel à titre humanitaire est généralement accordé pour une période d'un à deux ans. Il n'est pas l'équivalent d'un visa, ni d'un statut d'immigrant, et ne constitue pas pour les bénéficiaires un accès particulier à un permis de séjour permanent (carte verte) ; il s'agit simplement d'une protection temporaire contre l'expulsion et la possibilité de requérir une autorisation de travail. Une fois aux États-Unis, les personnes qui en bénéficient peuvent demander l'asile, un autre visa (de travail, par exemple) ou le droit de séjour permanent pour raisons familiales si elles remplissent les conditions au titre d'un changement de statut aux États-Unis. Compte tenu du retard important existant actuellement dans le traitement des demandes d'immigration (dont un délai d'attente estimé à cinq ans pour les demandes d'asile), les personnes bénéficiaires de ce statut risquent de le conserver longtemps avant d'en obtenir un autre ou avant que leur demande d'asile ne fasse l'objet d'une décision de justice.

Séjour conditionnel à titre humanitaire destiné aux Afghans

En août 2021, les États-Unis ont fait appel au dispositif d'autorisation de séjour conditionnel à titre spécial pour assurer en toute sécurité l'accueil d'urgence des évacués afghans lors de la prise de pouvoir par les Talibans. Dans le cadre de l'initiative *Operation Allies Welcome*, mise en place entre août 2021 et septembre 2022, plus de 76 000 Afghans ont été évacués et se sont vu accorder un droit de séjour temporaire (DHS, 2023^[6]). À leur entrée, la plupart ont bénéficié d'une autorisation de séjour de deux ans et pouvaient déposer une demande d'autorisation de travail. Les Afghans dans l'incapacité de rejoindre les États-Unis dans le cadre du processus d'évacuation avaient la possibilité de déposer une demande de séjour conditionnel à titre humanitaire depuis l'Afghanistan (plus de 45 000 demandes déposées), mais compte tenu à la fois du nombre important de dossiers administratifs en souffrance et

d'un taux très élevé de refus, seules quelques centaines d'autorisations ont été accordées selon l'*American Immigration Council* (2023^[7]). Depuis la fin de l'année 2022, le recours au séjour conditionnel pour les ressortissants afghans a quasiment cessé, l'accent ayant été mis sur une orientation des Afghans vers les programmes de réinstallation des réfugiés (Moriarty, 2023^[8]). En mars 2022, le DHS a accordé aux ressortissants afghans le statut de protection temporaire, lequel permet aux individus présents sur le territoire des États-Unis d'y rester et d'y travailler légalement pour une durée de 18 mois. En septembre 2023, cette autorisation a été prolongée jusqu'en mai 2025 (Wilson, 2024^[9] ; DHS, 2023^[10]). Une procédure de renouvellement d'autorisation de séjour temporaire a également été mise en place à partir de mai 2023 (DHS, 2023^[11]).

Uniting for Ukraine

En avril 2022, le gouvernement des États-Unis a annoncé une procédure de parrainage spéciale pour les Ukrainiens fuyant la guerre d'agression de la Russie contre leur pays. Le dispositif *Uniting for Ukraine* (U4U) permet aux personnes autorisées d'entrer aux États-Unis pour y retrouver leurs parrains, c'est-à-dire des citoyens américains qui se sont portés volontaires pour apporter une aide financière et sociale aux ressortissants ukrainiens fuyant la guerre et récemment arrivés sur le territoire. Les Ukrainiens accueillis dans le cadre de ce dispositif sont autorisés à séjourner aux États-Unis pour une durée maximale de deux ans, pendant laquelle ils ont le droit de travailler (USCIS, 2024^[12]).

Entre mars 2022 et fin juin 2023, près de 139 000 Ukrainiens ont bénéficié de ce programme, chiffre qui dépasse l'objectif initial de 100 000 entrées. Le programme a recueilli de nombreuses offres de soutien : à la fin du mois de juin 2023, l'USCIS avait reçu plus de 250 000 candidatures de parrains potentiels. On lui a également attribué la réduction considérable du nombre d'entrées irrégulières d'Ukrainiens à la frontière sud des États-Unis, qui avait fortement augmenté après le début de la guerre (Di Martino, 2023^[13]). D'après l'USCIS (2024^[14]), à la fin de l'exercice 2023 (30 septembre), plus de 150 000 ressortissants ukrainiens et leurs familles proches avaient été admis aux États-Unis au titre du dispositif U4U. Depuis la fin du mois de février 2024, les Ukrainiens et les membres de leurs familles accueillis aux États-Unis dans le cadre de ce dispositif qui n'auraient pas changé de statut migratoire (y compris en bénéficiant du statut de protection temporaire, du statut de résident permanent légal ou de l'asile, ou ayant une demande d'asile en cours) ont la possibilité de déposer une demande de renouvellement d'autorisation de séjour temporaire (USCIS, 2024^[12]).

Procédures destinées aux Cubains, aux Haïtiens, aux Nicaraguayens et aux Vénézuéliens (CHNV)

En octobre 2022, un nouveau dispositif de séjour conditionnel pour raisons humanitaires a été mis en place pour les Vénézuéliens confrontés à des situations dangereuses, à la violence ou à de graves difficultés économiques dans leur pays. En janvier 2023, cette procédure a été étendue aux ressortissants de Cuba, d'Haïti et du Nicaragua. Le programme permet aux citoyens de ces pays de déposer une demande de séjour conditionnel sous réserve d'avoir un parrain jouissant d'un statut légal aux États-Unis et des moyens financiers nécessaires pour les prendre en charge. Les personnes dont la demande a été approuvée peuvent entrer aux États-Unis, y résider et y travailler légalement pendant une période maximale de deux ans (USCIS, 2024^[15]). Le nombre d'admissions au titre de ce programme est limité à 30 000 personnes par mois (Di Martino, 2023^[13]). Les chiffres récents de l'USCIS (USCIS, 2024^[14]) pour la fin de l'exercice 2023 (30 septembre) montrent que près de 238 000 personnes sont entrées sur le territoire des États-Unis au titre des procédures destinées aux Cubains, aux Haïtiens, aux Nicaraguayens et aux Vénézuéliens (CHNV). D'après les chiffres plus détaillés du DHS (2023^[16]) disponibles pour les trois premiers trimestres de l'exercice 2023 (octobre 2022 à juin 2023), quelque 161 000 personnes ont obtenu une autorisation de séjour grâce aux procédures CHNV au cours de cette période, dont 36 000 Cubains, 51 000 Haïtiens, 23 000 Nicaraguayens et 50 000 Vénézuéliens. À l'instar du dispositif U4U, ce programme aurait permis de réduire considérablement le nombre de traversées des frontières méridionales (un indicateur de l'immigration irrégulière) (DHS, 2023^[17] ; Di Martino, 2023^[13] ; Moriarty, 2023^[8]). En juin 2024, les deux programmes de séjour conditionnel (U4U et CHNV) étaient en vigueur.

Démographie des flux migratoires à destination des pays de l'OCDE

L'accueil des réfugiés ukrainiens entraîne une augmentation de la part des femmes parmi les nouveaux immigrés au sein de l'OCDE

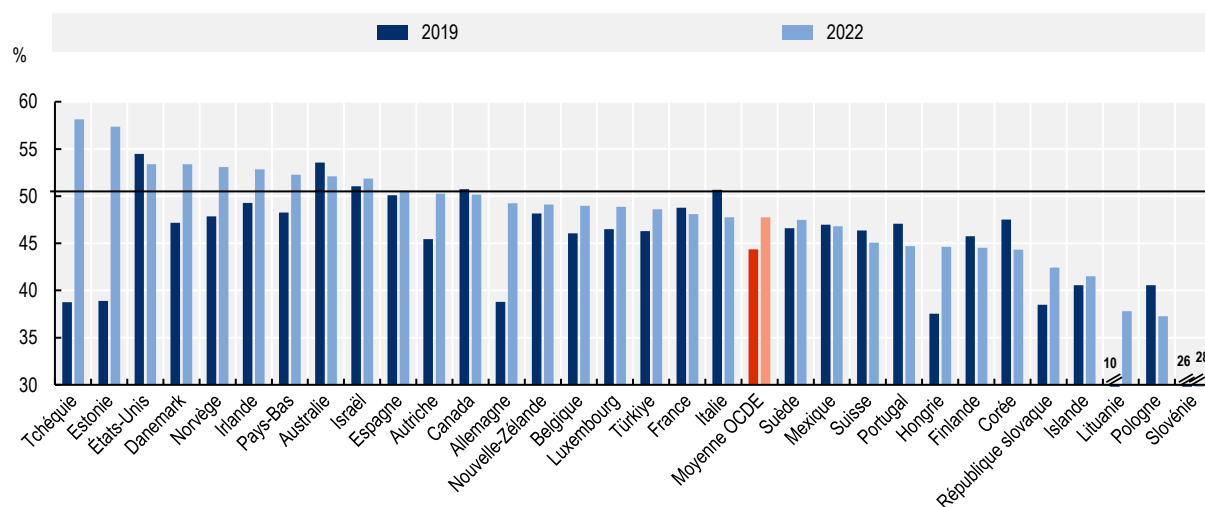
La répartition par genre des flux migratoires varie en fonction des catégories d'entrée. Les femmes sont ainsi généralement plus nombreuses à émigrer pour des raisons familiales, alors que les hommes ont davantage tendance à émigrer pour des motifs professionnels. À titre d'exemple, en 2019, cinq pays de l'OCDE sur six affichant une majorité de femmes sur l'ensemble des entrées, à savoir les États-Unis, l'Australie, l'Espagne, le Canada et l'Italie, présentaient également une part élevée d'immigrés pour raisons familiales (Graphique 1.20).

En matière d'émigration pour raisons humanitaires, la part de femmes varie selon le contexte. Alors qu'en 2015 les réfugiés syriens étaient principalement des hommes, une grande majorité des réfugiés ukrainiens étaient des femmes en 2022. Les entrées de ressortissantes ukrainiennes dans les pays de l'OCDE ont contribué de façon importante à l'accroissement de la composante féminine parmi les nouveaux arrivants dans la zone. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la proportion moyenne de femmes parmi les nouveaux immigrés est passée de 44 % en 2019 à 48 % en 2022. En 2022, les femmes représentaient la majorité des entrées dans 12 de ces pays, contre 5 seulement en 2021.

En Estonie et en Tchéquie, par exemple, la proportion de femmes parmi les nouveaux immigrés a augmenté de près de 20 points de pourcentage entre 2019 et 2022, atteignant respectivement 58 % et 57 % des entrées. L'élément féminin dans les flux migratoires a aussi fortement progressé en Allemagne (49 %, soit +10 points par rapport à 2019), en Hongrie (45 %, +7 points), en République slovaque (42 %, +4 points) et en Belgique (49 %, +3 points).

Dans quelques pays, la proportion de femmes parmi les immigrés était plus faible en 2022 qu'en 2019, les plus fortes baisses ayant été observées en Corée (44 %, soit -3 points), en Italie (48 %, -3 points) et au Portugal (45 %, -2 points).

Graphique 1.20. Part des femmes dans les flux migratoires vers les pays de l'OCDE, 2019 et 2022



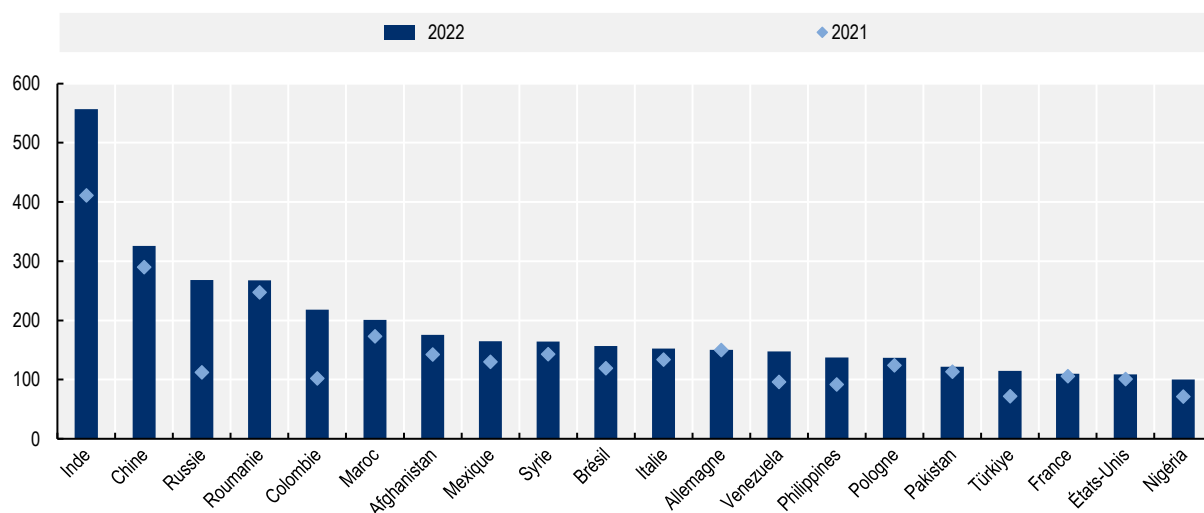
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <https://stat.link/obk2zy>

L'Inde devient le principal pays d'origine des flux migratoires vers la zone OCDE

Si l'on exclut l'Ukraine, le premier pays d'origine des flux migratoires en 2022 était l'Inde, dont environ 560 000 ressortissants ont émigré vers un pays de l'OCDE, soit une augmentation de plus de 30 % par rapport à 2021 (Graphique 1.21). Cela représente près de 8 % de l'ensemble des flux vers la zone OCDE (hors personnes émigrant pour raisons humanitaires). Le Royaume-Uni a ainsi accueilli 112 000 Indiens en 2022, soit pratiquement le double de l'effectif enregistré en 2021, les États-Unis 125 000 (+35 %) et le Canada 118 000 (–8 %). Dans ces trois pays de destination, la grande majorité des Indiens ont emprunté des voies d'immigration de travail, que ce soit en tant que demandeurs principaux ou que membres de la famille accompagnante. Aux États-Unis, 43 000 ressortissants indiens ont obtenu le statut de résident permanent légal par le biais d'un emploi en tant que demandeurs principaux et 51 000 en tant que personnes à charge. Au Royaume-Uni, 47 000 migrants de travail indiens et 55 000 personnes à charge de travailleurs indiens se sont vu accorder un visa. Ces tendances se poursuivent en 2023.

Graphique 1.21. Les 20 premiers pays d'origine des nouveaux immigrés dans l'OCDE, 2021-22



Note : les flux migratoires vers le Chili, le Costa Rica, la Grèce et l'Irlande ne sont pas inclus. Les séries de flux migratoires vers l'Allemagne, le Japon, la Corée et la Pologne sont ajustées pour exclure les immigrés de courte durée. Les données sur les flux migratoires vers la Colombie pour 2022 sont des estimations. Non compris les Ukrainiens.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <https://stat.link/10ml3s>

Après deux années pendant lesquelles les flux migratoires ont été exceptionnellement faibles en raison de la pandémie de COVID-19, l'immigration chinoise vers les pays de l'OCDE est repassée au-dessus de la barre des 300 000 personnes, soit une hausse de 13 % par rapport à 2021. Plus précisément, les flux migratoires vers les États-Unis ont augmenté de 37 % et ainsi retrouvé leur niveau d'avant la pandémie, avec un total de 68 000 nouveaux immigrés chinois.

En 2022, la Russie et la Roumanie étaient respectivement le troisième et le quatrième pays d'origine, représentant toutes deux environ 270 000 nouveaux immigrés. Alors que la Russie n'avait jamais atteint un tel niveau dans le classement, la Roumanie est depuis longtemps l'un des principaux pays d'origine des nouveaux immigrés vers les pays de l'OCDE. Au sein de la zone OCDE, les destinations de prédilection des ressortissants russes sont la Türkiye, Israël et l'Allemagne, les ressortissants roumains privilégiant quant à eux l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie.

La Colombie atteint la cinquième place des pays d'origine avec 218 000 nouveaux émigrés vers l'OCDE en 2022, dont plus des trois quarts vers l'Espagne. En sixième place, le Maroc comptait 200 000 nouveaux émigrés, dont la plupart ont choisi comme destination l'Espagne, suivie de loin par la France et l'Italie. Avec 175 000 émigrés vers les pays de l'OCDE en 2022, l'Afghanistan arrive en septième place des pays d'origine, l'Allemagne étant leur principale destination, suivie du Canada et de la Türkiye.

Après la reprise des flux migratoires vers les États-Unis au lendemain de la crise du COVID-19, le Mexique est devenu le huitième pays d'émigration vers l'OCDE, à égalité avec la Syrie.

Parmi les autres évolutions sensibles observées en 2022, on peut citer : 1) une forte augmentation du taux d'émigration des ressortissants turcs (115 000, soit +60 %), dont les flux vers l'Allemagne ont doublé par rapport à 2021 ; 2) un accroissement des flux de ressortissants nigériens vers le Royaume-Uni et le Canada, correspondant à une hausse globale de 42 % ; 3) une forte progression du nombre de nouveaux émigrants péruviens vers l'Espagne, passé de 27 000 en 2021 à 65 000 en 2022 ; et 4) un doublement du flux de ressortissants népalais vers les pays de l'OCDE, avec pour destinations principales l'Australie et le Japon.

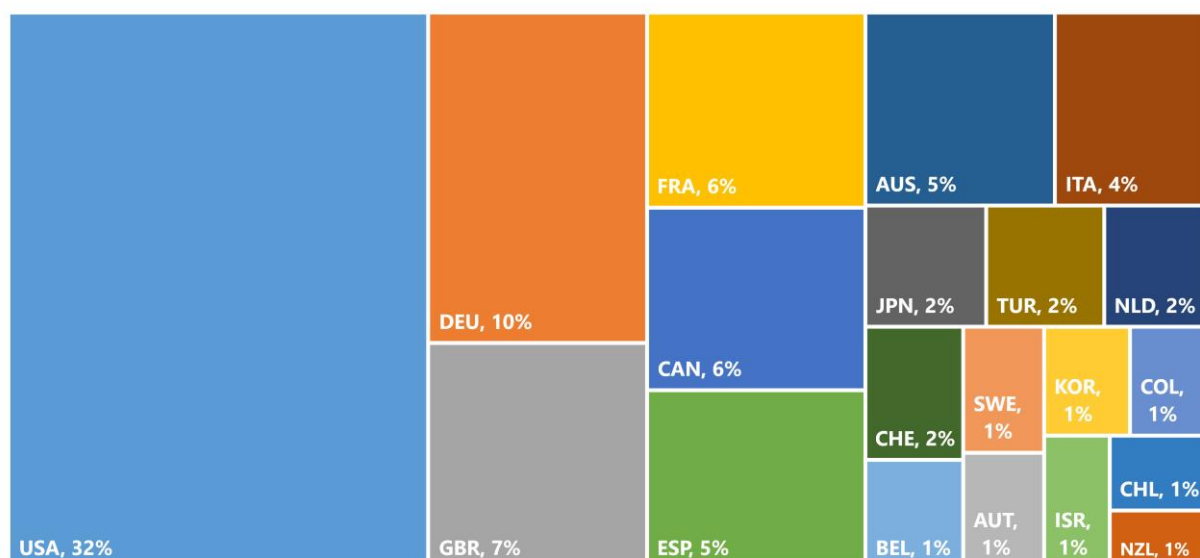
Seuls trois pays affichent un taux d'expatriation de leurs ressortissants vers les pays de l'OCDE supérieur à 10 par millier d'habitants et tous trois se situent en Europe du Sud-Est : l'Albanie (22), la Roumanie (14) et la Bulgarie (13) (Tableau d'annexe 1.A.4).

Population née à l'étranger

Plus de 150 millions de personnes nées à l'étranger résidaient dans les pays de l'OCDE en 2023

En 2023, plus de 150 millions de personnes établies dans les pays de l'OCDE étaient nées à l'étranger. La majorité des immigrants vivaient en Amérique du Nord (38 %) et dans les pays européens membres de l'OCDE (46 %, dont 37 % dans l'Union européenne). À eux seuls, les États-Unis ont accueilli près d'un tiers de l'ensemble des immigrants dans l'OCDE (32 %) et restent de loin le principal pays de destination, suivis de l'Allemagne (10 %), du Royaume-Uni (7 %), du Canada et de la France (6 % chacun) (Graphique 1.22).

Graphique 1.22. Répartition de la population des pays de l'OCDE née à l'étranger, 2023



Source : base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, <https://doi.org/10.1787/data-00342-en>.

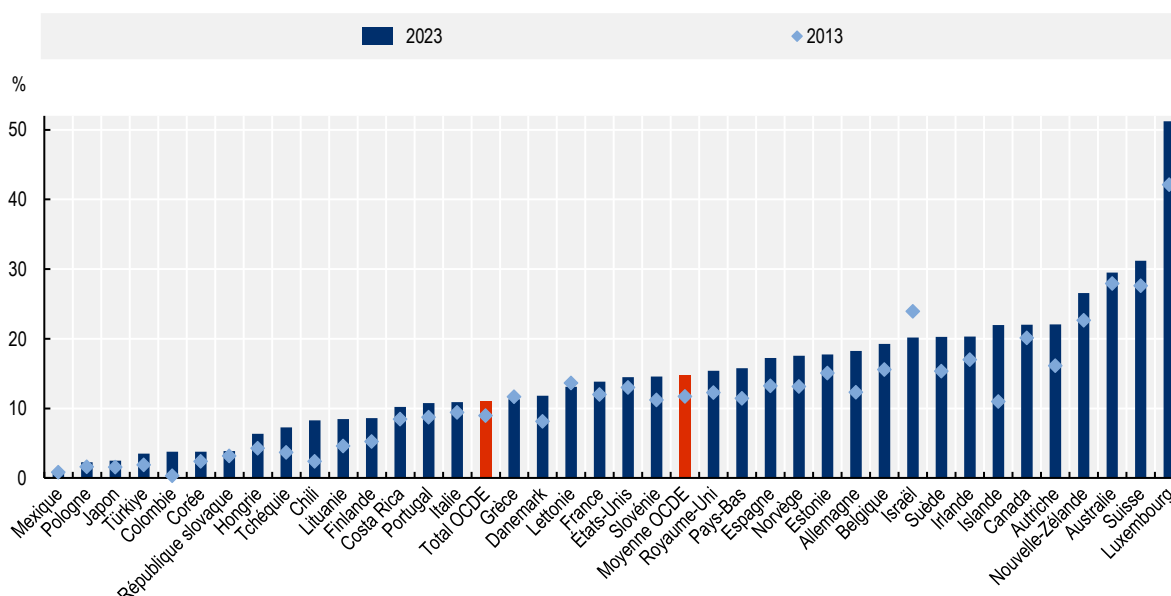
StatLink  <https://stat.link/yqol5u>

Entre 2013 et 2023, la part d'immigrés dans les pays de l'OCDE est passée de 9 % à 11 % (Graphique 1.23). En 2023, le Luxembourg est devenu le premier pays de l'OCDE dans lequel la majorité de la population est née à l'étranger (51 %). Les autres pays de l'OCDE dans lesquels les immigrés représentent plus de 20 % de la population sont la Suisse (31 %), l'Australie (29 %), la Nouvelle-Zélande (27 %), l'Autriche, l'Islande et le Canada (22 % chacun), mais aussi l'Irlande, la Suède et Israël (20 % chacun).

Le Mexique reste le pays de l'OCDE affichant la plus faible proportion d'immigrés (1 %). Dans six autres pays de l'OCDE, la part d'immigrés reste inférieure à 4 % de la population : la Pologne (2.2 %), le Japon (2.5 %), la Türkiye (3.5 %), la Colombie (3.8 %), la Corée (3.8 %) et la République slovaque (3.9 %).

En 2023, les immigrés représentaient au moins 14 % de la population dans la moitié des pays de l'OCDE, contre seulement 11 pays dix ans plus tôt. En Espagne par exemple, la proportion d'immigrés est passée de 13 % en 2013 à 17 % en 2023. En Allemagne, cette part est passée de 12 % à 18 %. D'autres augmentations notables ont pu être observées en Islande (+11 points), au Luxembourg (+9 points), en Autriche (+6 points) et en Suède (+5 points).

Graphique 1.23. Personnes nées à l'étranger en pourcentage de la population totale dans les pays de l'OCDE, 2013 et 2023



Note : les données correspondent à 2013 ou à l'année la plus proche pour laquelle des données sont disponibles, et à 2023 ou à l'année disponible la plus récente. La moyenne OCDE est une moyenne simple des taux figurant dans le graphique. Pour le Japon et la Corée, les données se rapportent à la population étrangère et non à la population née à l'étranger.

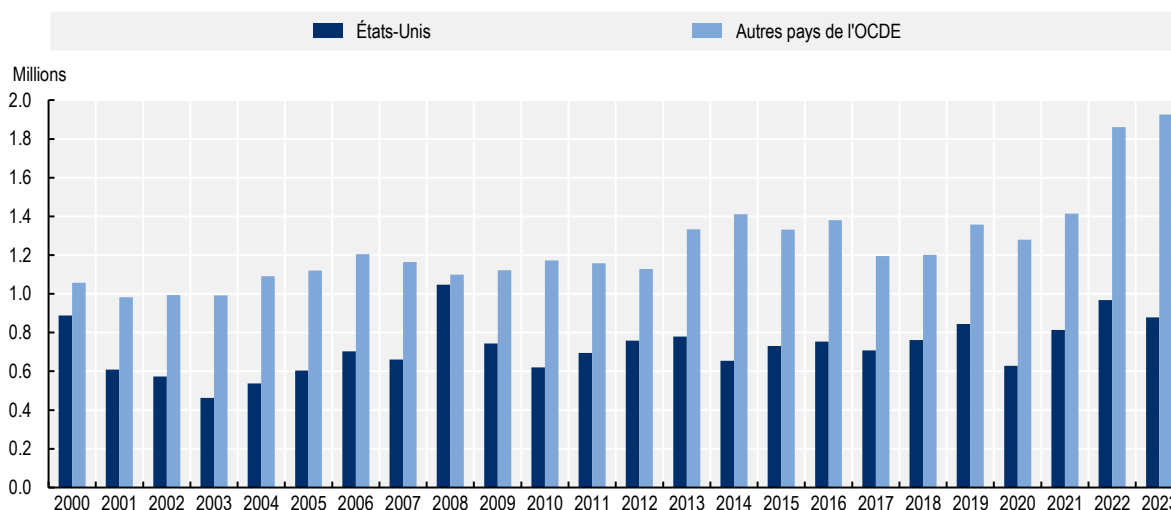
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales ; Eurostat ; DAES (ONU).

StatLink  <https://stat.link/9irbqx>

Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE

Les acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE sont restées à des niveaux élevés en 2023

En 2022, le nombre d'acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE a augmenté de 27 %, pour un total de plus de 2.8 millions (Graphique 1.24). Selon des données partielles, ce chiffre est resté relativement stable en 2023, puisque les augmentations observées en Allemagne, en Australie et au Royaume-Uni ont compensé la baisse des naturalisations aux États-Unis. Avec 870 000 nouveaux citoyens (−9 % par rapport à 2022), les États-Unis continuent toutefois d'enregistrer le plus grand nombre de naturalisations en valeur absolue parmi les pays de l'OCDE. Vient ensuite le Canada, qui a accordé la nationalité canadienne à près de 380 000 personnes en 2023, un niveau comparable à 2022. En 2023, les acquisitions de nationalité allemande ont pour la première fois franchi le seuil des 200 000 (+19 %), dépassant par là même le record précédent enregistré en 2000. Le Royaume-Uni a également accordé la nationalité britannique à plus de 200 000 personnes, soit une hausse de 15 % par rapport à 2022. Les naturalisations ont également fortement augmenté en Irlande (+34 %, 18 000 acquisitions) et en Finlande (+20 %, 12 000).

Graphique 1.24. Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE, 2000-23

Note : les estimations pour 2023 sont fondées sur des données préliminaires pour 18 pays de l'OCDE représentant 77 % du total de 2022.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

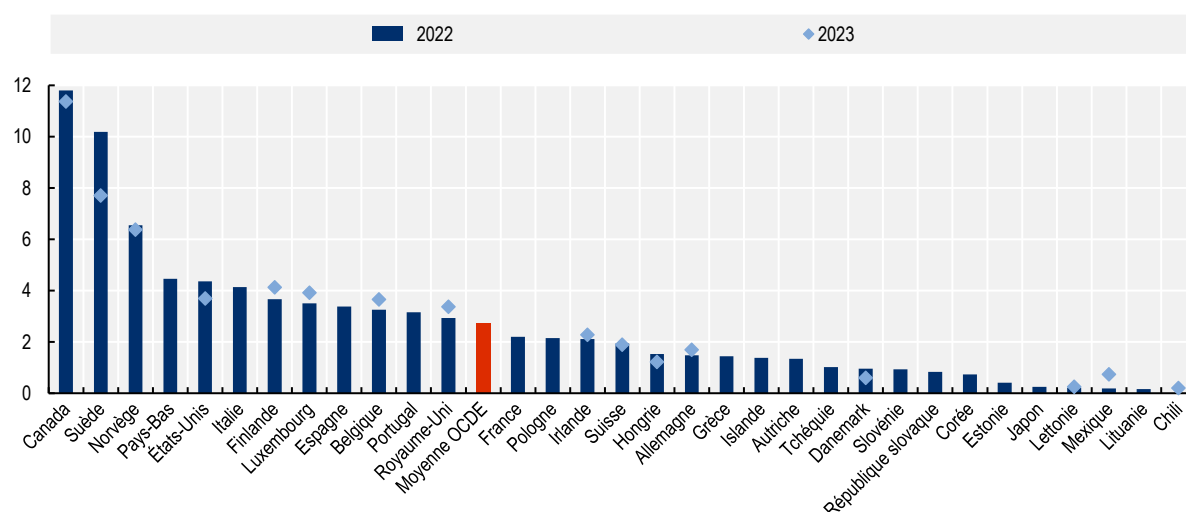
StatLink  <https://stat.link/7yn5tp>

En 2022, les acquisitions de nationalité représentaient en moyenne 2.7 % des effectifs de personnes étrangères des pays d'accueil de la zone OCDE, soit une augmentation de 0.4 point par rapport à 2021. En 2022, le Canada est devenu le pays où le rapport entre le nombre d'acquisitions de nationalité et celui de personnes étrangères était le plus important (11.8 %, contre 4.5 % en 2021). Ce rapport est resté élevé en 2023, s'établissant à 11.4 % (Graphique 1.25). La Suède se situe en seconde place, malgré une baisse en 2023 (7.7 % contre 10.2 % en 2022). Viennent ensuite la Norvège (avec un rapport de 6.4 %, comme en 2022), puis les Pays-Bas (4.5 % en 2022), les États-Unis (4.4 % en 2022). Le Portugal est le pays où ce rapport a le plus baissé en 2022, puisqu'il a perdu un point pour s'établir à 3.2 %. Cette baisse est due à un fléchissement des acquisitions, associé à une forte augmentation de la population étrangère.

En 2022, plus de 190 000 ressortissants indiens ont acquis la nationalité d'un pays de l'OCDE, soit 60 000 personnes de plus qu'en 2021 (+43 %). L'Inde fait ainsi figure de premier pays d'origine en matière d'acquisition de nationalité dans les pays de l'OCDE, et ce, à un niveau encore jamais atteint. Ce niveau record tient principalement à un triplement du nombre de nouveaux citoyens canadiens (60 000) en 2022. Il ne fait toutefois aucun doute que ce record sera dépassé en 2023, en raison de la nouvelle augmentation du nombre d'acquisitions de nationalité observée au Canada (79 000).

La Syrie a conservé sa place de deuxième pays d'origine en 2022, avec 134 000 naturalisations (+28 % par rapport à 2021), suivie du Maroc dont 121 000 ressortissants sont devenus citoyens d'un pays de l'OCDE (+32 %). La plupart d'entre eux ont ainsi acquis la nationalité espagnole (55 000), italienne (31 000) ou française (19 000). Plusieurs pays ont affiché de fortes hausses du nombre de naturalisations de leurs ressortissants en 2022, dont les Philippines (+28 %, soit 111 000 naturalisations, dont 42 000 au Canada), le Pakistan (+34 %, 70 000) et l'Albanie (+53 %, soit 57 000, dont 38 000 en Italie).

Graphique 1.25. Acquisitions de nationalité en pourcentage de la population étrangère, 2022-23

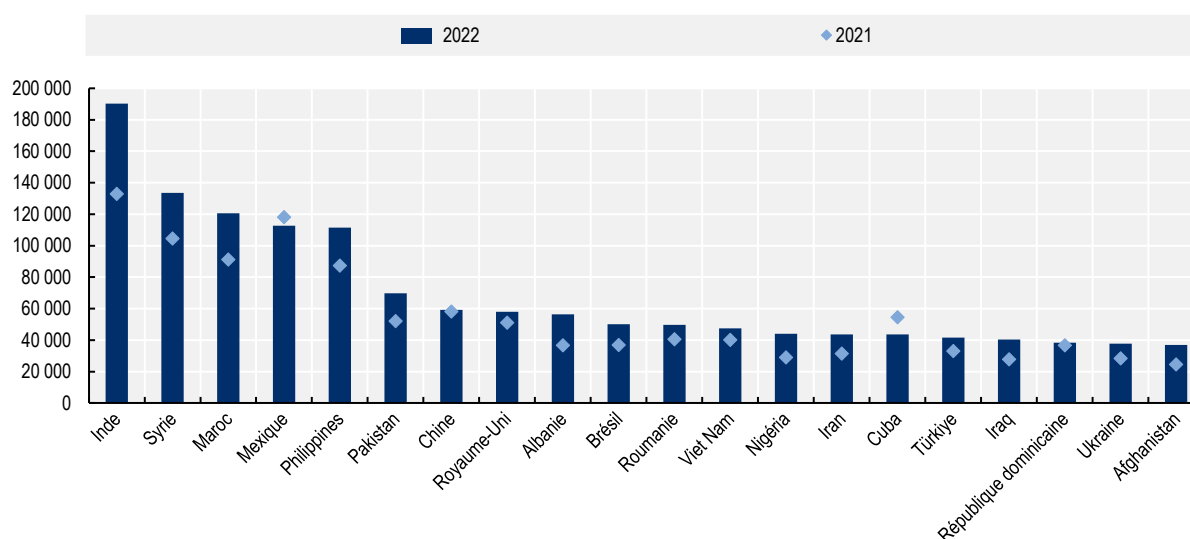


Note : la moyenne OCDE correspond à la moyenne des pays présentés dans le graphique ci-dessus.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <https://stat.link/kxojez>

Graphique 1.26. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE : 20 premiers pays de nationalité antérieure, 2022 and 2021



Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <https://stat.link/og63b7>

Évolutions récentes de la situation des immigrés au regard de l'emploi

L'emploi des immigrés a atteint des niveaux records en 2023

Après les répercussions négatives de la pandémie de COVID-19 sur l'emploi dans les pays de l'OCDE, notamment pour les immigrés, les économies ont connu une reprise vigoureuse à partir de 2021. Cette tendance s'est poursuivie jusqu'en 2023, et de nombreux pays ont enregistré des taux d'emploi records et des taux de chômage plus faibles que jamais (OCDE, 2024^[18]) (Graphique d'annexe 1.A.2).

La situation des immigrés sur le marché du travail a continué de s'améliorer en 2023 dans la plupart des pays de l'OCDE (Tableau 1.8). Leur taux d'emploi moyen y est passé de 71.4 % en 2022 à 71.8 % en 2023, affichant une progression d'une année sur l'autre dans 22 pays sur 35 (pour lesquels on dispose de données portant sur ces deux années). Le chômage a continué de baisser pour s'établir en 2023 à 7.3 %, en moyenne, à l'échelle de l'OCDE, soit 0.3 point de moins qu'en 2022.

Par ailleurs, le taux d'emploi des immigrés dans les pays de l'OCDE ne cesse, depuis quelques années, de s'améliorer par rapport à celui des individus nés sur place. Ces évolutions peuvent être le reflet d'une accentuation des pénuries de main-d'œuvre sur les marchés du travail au lendemain de la pandémie, en particulier dans les secteurs peu qualifiés où les immigrés sont surreprésentés (OCDE, 2024^[18]). L'écart de taux d'emploi en Australie et au Canada est inférieur ou égal à 0.4 point, tandis que l'on observe, au Royaume-Uni, un léger avantage (0.7 point) pour les immigrés. L'écart demeure plus important dans les pays de l'UE-27 (avec un avantage de 3.4 points pour les individus nés dans le pays), de même qu'aux États-Unis, mais à l'inverse (la différence de 3.1 points étant cette fois-ci en faveur des immigrés).

La hausse du taux d'emploi des immigrés s'est avérée particulièrement forte dans certains pays européens, comme la Slovaquie (+2.8 points) ou la Suède (+2.4 points). Toutefois, alors que ces pays ont enregistré des niveaux d'emploi records pour les personnes nées à l'étranger, le taux d'emploi des personnes nées sur leur territoire a légèrement baissé (−1.2 point et −0.4 point, respectivement).

Malgré une amélioration globale de la situation du marché du travail, les progrès se sont révélés hétérogènes selon les pays. Certains pays européens, en particulier ceux qui ont accueilli un nombre important de réfugiés ukrainiens, ont observé une contraction du taux d'emploi des immigrés en 2023. Il s'agit notamment de l'Allemagne (−0.5 point de pourcentage), la Pologne (−0.4 point) et de la Tchéquie (−1.6 point), les trois principaux pays de destination de ces réfugiés. (se reporter à l'Encadré 1.5 pour plus de détail sur l'emploi des Ukrainiens dans les pays de l'OCDE).

De nombreux pays (20 des 35 pays pour lesquels des données sont disponibles) ont vu se contracter le taux de chômage des immigrés, ainsi la Grèce (−4.1 points), le Costa Rica (−4 points) et l'Espagne (−1.8 point). Si ces évolutions traduisent une amélioration de la situation générale du marché du travail, la baisse du taux de chômage a été toutefois nettement plus importante dans le cas des personnes nées à l'étranger que dans celui de la population née dans ces trois pays. Sur 35 pays de l'OCDE, 15 ont observé une progression de l'emploi et un recul simultané du chômage entre 2022 et 2023.

L'évolution relativement favorable de la situation des immigrés sur le marché du travail, comparativement à celle des personnes nées dans le pays, telle qu'observée au lendemain de la pandémie de COVID-19, a toutefois ralenti par rapport aux années précédentes. Les immigrés avaient été affectés de manière disproportionnée par les répercussions de la crise sanitaire. Leur taux d'emploi s'était néanmoins redressé plus rapidement que celui des personnes nées dans le pays d'accueil et l'avait même quasiment rattrapé en 2022 (taux d'emploi moyen dans les pays de l'OCDE : respectivement 71.4 % et 72 % pour les immigrés et les personnes nées dans le pays) (OCDE, 2023^[19]). En 2023, l'écart est resté au même niveau (0.6 point), l'un et l'autre groupes connaissant une légère hausse de leur taux d'emploi (de plus de 0.3 point dans les deux cas).

Tableau 1.8. Situation des immigrés sur le marché du travail dans 35 pays de l'OCDE, 2023

	2023		Évolution 2023-22		Écart avec personnes nées dans le pays en 2023	
	Pourcentages		Points de pourcentage		Points de pourcentage	
	Taux de chômage	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'emploi
Allemagne	5.4	69.3	-0.2	-0.5	2.9	-10.3
Australie	3.6	77.0	0.1	0.5	-0.2	-0.4
Autriche	9.4	69.5	0.9	-0.7	5.7	-6.3
Belgique	9.1	61.4	-0.5	-0.1	4.4	-6.6
Canada	6.3	75.8	0.4	0.6	1.2	-0.1
Chili	7.3	76.5	0.5	1.0	-1.8	15.1
Colombie	6.1	66.2	-0.1	0.5	0.2	3.3
Corée ²	5.3	67.4	1.2	-0.4	2.6	-2.6
Costa Rica	7.3	65.2	-4.0	-1.7	-2.0	7.3
Danemark	8.5	71.9	0.9	-0.7	3.7	-5.4
Espagne	16.5	65.1	-1.8	1.9	5.4	-0.4
Estonie	8.6	75.8	0.5	1.1	2.3	-0.5
États-Unis	3.7	73.3	0.2	0.7	-0.2	3.1
Finlande	13.7	67.7	2.5	-2.6	7.3	-7.1
France	11.0	62.4	-0.5	0.8	4.1	-7.1
Grèce	14.9	62.5	-4.1	1.6	4.1	0.8
Hongrie	3.3	78.1	-0.7	-2.5	-0.9	3.4
Irlande	5.0	77.1	-0.1	0.0	0.8	4.2
Islande	5.3	84.2	-1.3	1.3	2.1	0.6
Israël						
Italie	10.3	64.0	-0.5	1.5	2.9	2.9
Japon ¹	5.0	77.3			1.0	0.7
Lettonie	7.7	70.4	-0.4	2.1	1.0	-1.2
Lituanie	8.6	71.7	-0.1	1.1	1.5	-1.5
Luxembourg	5.4	74.9	0.6	0.6	0.7	10.5
Mexique	5.0	51.8	-0.3	1.2	2.1	-12.0
Norvège	7.2	71.6	1.2	-1.5	4.5	-7.5
Nouvelle-Zélande	3.3	82.3	0.6	-0.4	-0.9	3.3
Pays-Bas	5.8	71.6	0.0	1.3	2.6	-13.1
Pologne	4.4	75.4	-1.4	-0.4	1.6	3.0
Portugal	8.3	76.6	0.2	-0.6	2.0	4.7
République slovaque	4.2	78.5	-1.0	0.2	-1.7	6.6
Royaume-Uni	5.1	76.3	0.2	0.4	1.3	0.7
Slovénie	4.3	72.6	-1.5	2.8	0.8	0.1
Suède	15.1	71.1	-0.9	2.4	10.0	-8.6
Suisse	6.3	77.0	-0.6	1.7	3.4	-5.5
Tchéquie	3.5	79.5	0.9	-1.6	1.0	4.6
Türkiye						
Moyenne OCDE	7.3	71.8	-0.3	0.3	2.1	-0.6
UE27	9.5	67.5	-0.6	0.8	4.0	-3.4

Note : l'écart par rapport aux personnes nées dans le pays renvoie à la différence entre les taux correspondant aux populations nées à l'étranger et ceux relatifs aux populations nées dans le pays.

1. Les données relatives au Japon se rapportent à 2020 et non à 2023, et ne sont par conséquent incluses ni dans les moyennes de l'OCDE pour 2023, ni dans les calculs associés.

2. Les taux pour la Corée sont estimés pour la population âgée de 15 à 59 ans et correspondent au rapport entre les étrangers et immigrés qui ont été naturalisés au cours des cinq années précédentes et les ressortissants nationaux.

Source : pays européens et Türkiye : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; Japon : recensement démographique ; Corée : Enquête sur la population économique active et Enquête sur les conditions de vie des immigrés et les forces de travail ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) ; Colombie : *Gran Encuesta Integrada de Hogares* (GEIH) ; Costa Rica : *Encuesta Nacional de Hogares* (ENAH) ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <https://stat.link/pzfeqw>

Dans certains pays, le taux d'emploi des immigrés dépassait très largement celui des personnes nées sur place. C'est notamment le cas au Chili (+15.1 points pour les personnes nées à l'étranger), au Luxembourg (+10.5 points) et au Costa Rica (+7.3 points). À l'inverse, plusieurs pays d'Europe du Nord et de l'Ouest affichent des écarts de taux d'emploi particulièrement importants à l'avantage du second groupe, comme les Pays-Bas (-13.1 points), l'Allemagne (-10.3 points) ou la Suède (-8.6 points). En Allemagne, cet écart s'est creusé de +1.2 point l'année passée, ce qui peut en partie s'expliquer par l'afflux massif de réfugiés ukrainiens, mais aussi par l'augmentation du taux d'emploi de la population née dans le pays. Le Mexique relève lui aussi un écart considérable (-12 points) entre le taux d'emploi des immigrés et celui des individus nés à l'intérieur de ses frontières.

L'écart de taux d'emploi entre les immigrés et les personnes nées sur place s'est révélé particulièrement important dans les pays européens de l'OCDE, comme en Suède (+10 points à l'avantage de la population locale), en Finlande (+7.3 points) ou en Autriche (+5.7 points). Ces écarts notables peuvent en partie s'expliquer par la composition de la population née à l'étranger présente dans ces pays, en particulier par la part relativement importante de personnes ayant émigré pour raisons humanitaires et peu insérées sur le marché du travail.

Le taux d'activité des immigrés dans les pays de l'OCDE est resté stable entre 2022 et 2023. En moyenne, 77.4 % d'entre eux étaient actifs sur le marché du travail en 2023, contre 77.2 % en 2022. Comme l'année précédente, la participation des immigrés au marché du travail était supérieure d'1 point de pourcentage à celle des personnes nées dans le pays. Enfin, c'est en Islande (89 %), en Nouvelle-Zélande (85 %) et en Suède (83.8 %) qu'ont été enregistrés les plus forts taux d'activité des immigrés.

Le taux de participation au marché du travail des immigrés était particulièrement élevé par rapport à celui de la population locale au Chili (+14.9 points), au Luxembourg (+11.6 points) et au Portugal (+6.8 points) (Tableau d'annexe 1.A.5). C'est aux Pays-Bas, au Mexique et en Allemagne, à l'inverse, que ce taux de participation était le plus faible en comparaison de celui des personnes nées dans le pays (respectivement -11.5 points, -11.2 points et -8.4 points).

L'augmentation du taux d'emploi des immigrés dans les pays européens de l'OCDE semble être principalement imputable aux migrants de travail et aux membres de la famille. Le taux d'emploi des personnes ayant émigré pour raisons humanitaires a quant à lui baissé dans plusieurs pays entre 2021 et 2023, puisqu'il a perdu 13.4 points (50 % en 2023) en Espagne, 3.7 points en Allemagne (48 %) et 2.8 points en France (54 %). Ces évolutions peuvent encore une fois s'expliquer par les arrivées récentes de réfugiés ukrainiens, qui n'ont eu que peu de temps pour s'intégrer aux marchés du travail locaux. En 2023, le taux d'emploi des personnes ayant émigré pour raisons humanitaires était bien supérieur en Pologne (60.3 %) à celui de pays comme la France, l'Allemagne ou l'Espagne. En raison de la taille trop limitée des échantillons, le taux d'emploi en 2021 n'est malheureusement pas disponible pour la Pologne.

L'incidence du chômage de longue durée – soit la part des personnes au chômage depuis plus de 12 mois – a diminué chez les immigrés dans tous les 26 pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles en 2022 et 2023, à l'exception de cinq d'entre eux. En 2023, les immigrés sont à peine plus susceptibles d'être au chômage depuis plus de 12 mois que leurs homologues nés dans le pays. C'est le cas pour 29.7 % d'entre eux contre 26.2 % des personnes nées dans le pays (respectivement 32.8 % et 28.8 % en 2022).

Dans la plupart des pays, l'incidence du chômage de longue durée des immigrés a diminué plus rapidement que celle des personnes nées dans le pays, à l'exception de certains pays européens comme l'Autriche, la Belgique, la Grèce, le Portugal et la Suède. Les réductions les plus importantes ont été observées dans les pays européens, notamment en Lituanie (-10.2 points de pourcentage), en Norvège (-7.4 points de pourcentage) et en Irlande (-7.3 points de pourcentage). Globalement, dans l'UE27, entre 2022 et 2023, l'incidence du chômage de longue durée s'est améliorée à la fois pour les hommes et les femmes immigrés, mais légèrement plus fortement pour ces dernières (respectivement -3.0 et -4.9 points de pourcentage).

Encadré 1.5. La situation des réfugiés ukrainiens sur le marché du travail s'est améliorée dans la plupart des pays

Dans les pays européens, les réfugiés arrivant d'Ukraine ont depuis 2022 été en mesure de rapidement trouver un emploi ou créer leur activité grâce à la directive de l'Union relative à la protection temporaire. De nombreux pays de l'OCDE non membres de l'UE ont également adopté des mesures du même ordre.

La mesure dans laquelle les réfugiés ukrainiens sont parvenus à s'insérer sur les marchés du travail locaux a été très différente selon les pays. Dans certains pays d'Europe centrale et orientale, comme la Pologne, la Lituanie et l'Estonie, ils obtiennent des résultats particulièrement satisfaisants sur le marché du travail, puisqu'ils affichaient des taux d'emploi de plus de 50 % en septembre 2023. Ces résultats sont nettement plus faibles dans des pays comme l'Allemagne, l'Autriche et la Belgique, malgré une relative amélioration depuis 2022, avec des taux d'emploi n'excédant pas 25 % plus d'un an après le début de la crise. Au Canada, le taux d'emploi a atteint un niveau exceptionnellement élevé en mars 2023, s'établissant à 71 %. Parallèlement à cela, d'après les autorités japonaises, près de 700 évacués ukrainiens ont trouvé un emploi dans les 18 mois suivant leur installation au Japon. Une étude réalisée par la *Nippon Foundation* a estimé que le taux d'emploi atteindrait 47 % d'ici la fin de l'année 2023.

Les différences d'intégration sur le marché du travail observées entre les pays s'expliquent notamment par l'existence préalable de flux migratoires et la présence d'une diaspora ukrainienne dans les pays d'accueil. Ces facteurs peuvent avoir un rôle sur le niveau d'intégration des immigrés, dans la mesure où de nombreux réfugiés mettent à profit les réseaux professionnels d'Ukrainiens arrivés avant eux pour trouver un emploi (OCDE, 2023^[20]). Cela peut avoir favorisé l'apparition de problèmes d'inadéquation des compétences, dans la mesure où les réfugiés ukrainiens sont employés principalement dans des secteurs peu qualifiés (Tableau 2), bien qu'ils disposent d'un niveau d'études relativement élevé. Au Canada, leur solide maîtrise de l'anglais a sans doute facilité l'insertion dans la vie active (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2023^[21]). Une part importante des variations entre pays peuvent néanmoins également s'expliquer par des différences de méthodologie et de notification (REM/OCDE, 2024^[22]).

Tableau 1.9. Taux d'emploi estimé des réfugiés en provenance d'Ukraine et principaux secteurs d'emploi

	Sept 2022	Sept 2023	Principaux secteurs d'emploi en 2023	Source
Allemagne	19 %	25 %	Aides ; autres services (y compris le travail temporaire, l'horticulture et la gestion d'installations), industrie manufacturière	Agence fédérale pour l'emploi
Autriche	15 %	21 %	Hébergement et restauration ; commerce de gros et de détail ; industrie manufacturière ; services administratifs et de soutien ; santé humaine et action sociale	OIM
Belgique	11 %	17 %	Services administratifs et de soutien ; agriculture, sylviculture et pêche ; construction	Bruxelle, Services de l'Emploi flamand et wallon
Canada		71 %	Vente et services ; commerce, transport et exploitation d'équipements ; industrie manufacturière et services d'utilité publique	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Espagne		36 %		
Estonie	42 %	54 %	Industrie de transformation ; services administratifs et de soutien ; commerce de gros et de détail	Statistics Estonia
États-Unis	21 %			

Finlande	22 %	22 %	Services administratifs et de soutien ; agriculture, sylviculture et pêche ; industrie manufacturière	Registre VATT Dataroom
France		32 %	Hébergement et restauration ; construction ; activités de services et de soutien	Ministère du Travail
Grèce	42 %			
Irlande	27 %	35 %	Hébergement et restauration ; commerce de gros et de détail ; industrie manufacturière Services personnels ; industrie	Office central de statistiques
Italie	31 %	31 %	Services personnels ; industrie	Ministère du Travail
Japon		47 %		
Lettonie	30 %	30 %	Industrie manufacturière ; commerce de gros et de détail ; hébergement et restauration	Ministère du Bien Etre
Lituanie		66 %	Transport et entreposage ; industrie manufacturière ; construction	Service de l'Emploi lituanien
Luxembourg		41 %	Nettoyeurs et aides ménagers ; serveurs et barmans ; employés administratifs	ADEM
Pays-Bas	44 %	55 %	Restauration ; logistique ; agriculture	Bureau central de la statistique
Pologne		71 %	Stockage de marchandises ; activités d'emballage ; restaurants et autres établissements de restauration permanente	UKR PESEL
Portugal		30 %		
République slovaque	23 %	29 %	Services administratifs ; activités professionnelles, scientifiques et techniques ; services d'hébergement et de restauration	Ministère du Travail, des Affaires sociales et de la famille
Royaume-Uni		52 %	Hôtellerie ; industrie manufacturière ou construction (y compris les mines et les combustibles).	UK Humanitarian Response Insight Survey
Slovénie	37 %	33 %		
Suède		56 %		
Tchéquie	35 %	48 %	Conducteurs de machines et d'installations, monteurs ; travailleurs auxiliaires et non qualifiés ; artisans et réparateurs	Office de l'Emploi de la Tchéquie

Note : la colonne « Source » présente des données sur les principaux secteurs d'emploi. Les sources utilisées pour les taux d'emploi sont répertoriées ci-dessous. Les données relatives au taux d'emploi pour le Canada datent de mars 2023, pour le Royaume-Uni de mai 2023 et pour les États-Unis de septembre 2023.

Source : REM/OCDE (2024^[22]), *Labour market integration of beneficiaries of temporary protection from Ukraine*, www.oecd.org/content/dam/oecd/en/topics/policy-issues/migration/OECD-EMN%20Inform_%20Labour-market-integration-of-beneficiaries-of-temporary-protection-from-Ukraine.pdf ; Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (2023^[21]), *Rapid evaluation of the Ukraine response*, www.canada.ca/content/dam/ircc/documents/pdf/english/corporate/reports-statistics/evaluations/ukraine_en.pdf ; Japon : données d'enquête de la Nippon Foundation ; Royaume-Uni : *UK Humanitarian Response Insight Survey* ; États-Unis : *American Community Survey*.

L'amélioration de la situation des immigrés sur le marché du travail est principalement due aux femmes

Le Graphique 1.27 illustre les variations du taux d'emploi selon le genre, l'âge, le niveau d'études et la durée du séjour dans l'UE-27, en Australie, au Canada, en Corée, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni. Dans la plupart de ces pays, les immigrées affichent des taux d'emploi record.

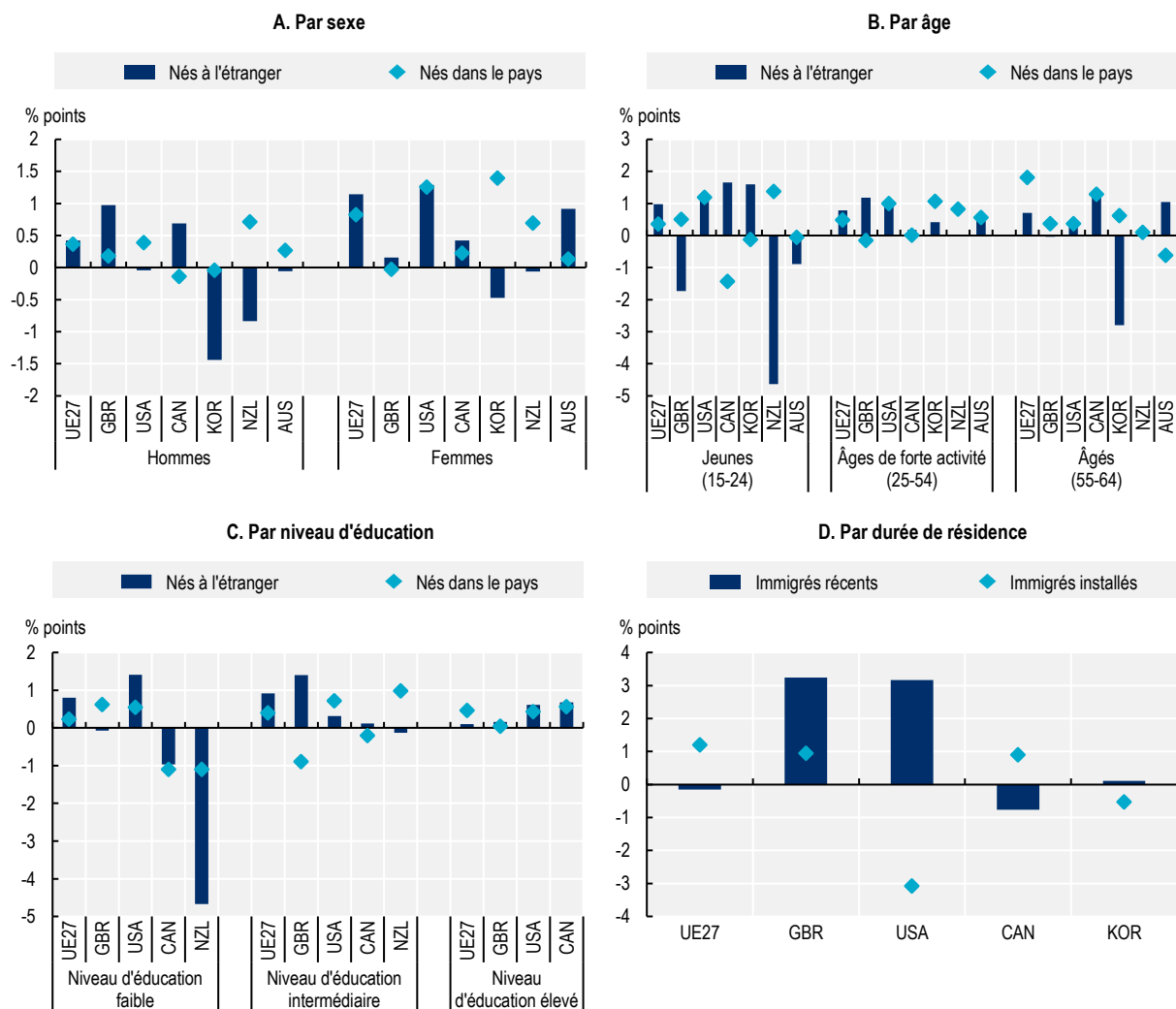
Tandis que l'évolution du taux d'emploi des hommes nés dans le pays a été limitée, celle de leurs homologues immigrés a été plus soutenue au Royaume-Uni (+1 point de pourcentage) et au Canada (+0.7 point). L'orientation était à la baisse pour les immigrés en Corée (-1.4 point) et en Nouvelle-Zélande (-0.8 point).

Les résultats des femmes en matière d'emploi se sont améliorés dans l'ensemble, davantage que ceux des hommes dans la plupart des cas. Les plus fortes augmentations du taux d'emploi des femmes nées à l'étranger ont été observées dans les pays de l'UE-27 (+1.1 point de pourcentage), aux États-Unis (+1.3 point) et en Australie (+0.9 point). À l'inverse cependant, en Corée et en Nouvelle-Zélande, les taux d'emploi des immigrées ont légèrement diminué (respectivement -0.5 point et -0.1 point de pourcentage).

Dans l'UE-27, au Royaume-Uni, en Australie, au Canada et aux États-Unis, les femmes nées à l'étranger ont affiché les taux d'emploi les plus élevés jamais enregistrés. De tels records sont également enregistrés pour leurs homologues masculins en moyenne dans l'UE-27 ainsi qu'au Canada. Alors que les inégalités entre les genres subsistent dans l'UE-27 et dans tous les autres pays pour lesquels des données sont disponibles (Graphique d'annexe 1.A.3), l'écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes nés à l'étranger était le plus faible jamais enregistré aux États-Unis (19.7 %, -1.3 point de pourcentage) et en Australie (10.4 %, -2.3 points). Cet écart s'est réduit substantiellement dans les pays de l'UE27 dans leur ensemble (se réduisant de 0.7 point de pourcentage). Il s'est en revanche creusé au Royaume-Uni (+0.8 point) et au Canada (+0.3 point).

Le taux d'activité des femmes immigrées n'a pas évolué de la manière homogène dans tous les pays de l'OCDE (Graphique 1.28). Ainsi, c'est dans des pays européens comme la Lettonie (+3.5 points), l'Estonie (+2.6 points) et les Pays-Bas (+2.2 points) qu'il a connu ses plus fortes augmentations. Ailleurs en Europe, il a baissé de façon sensible, notamment en Hongrie (-6.3 points), en Pologne (-4.0 points) et en Grèce (-3 points). Les pays non européens de l'OCDE n'ont observé que de légères fluctuations, la plus importante ayant été enregistrée aux États-Unis (+1.5 point). L'évolution du taux d'activité des hommes a quant à elle été bien moins prononcée dans l'ensemble, puisqu'elle n'a dépassé les 2 points de pourcentage que dans deux pays seulement.

Graphique 1.27. Variations du taux d'emploi par catégorie démographique et pays de naissance dans certains pays de l'OCDE entre 2022 et 2023

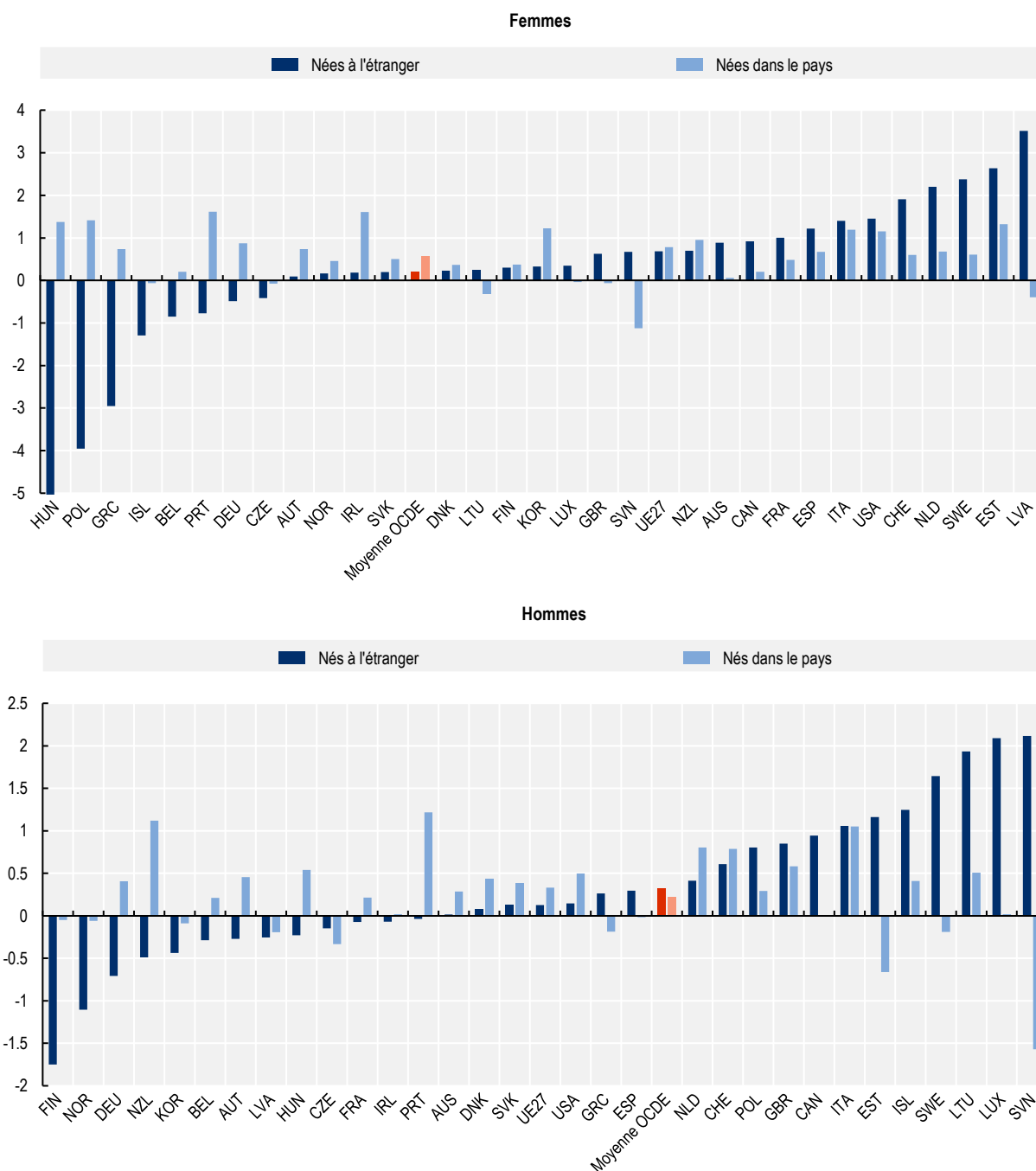


Note : la population de référence est la population d'âge actif (15-64 ans). Les taux pour la Corée sont estimés pour la population âgée de 15 à 59 ans (jeunes : 15-29 ans ; force de l'âge : 30-49 ans ; seniors : 50-59 ans) et correspondent au rapport entre les étrangers et immigrés qui ont été naturalisés au cours des cinq années précédentes et les ressortissants nationaux. Un « faible » niveau d'études fait référence à un niveau inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, un niveau « intermédiaire » au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et postsecondaire non supérieur, et un niveau « élevé » à l'enseignement supérieur. Les calculs ont été effectués par le Secrétariat à partir des séries ajustées pour l'ensemble de la population fournies par Eurostat.

Source : pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; Corée : Enquête sur la population économique active et Enquête sur les conditions de vie des immigrés et les forces de travail ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <https://stat.link/bxwde6>

Graphique 1.28. Évolution du taux d'activité entre 2022 et 2023, selon le lieu de naissance et le genre, population âgée de 15 à 64 ans



Source : pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Canada : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink  <https://stat.link/2kgrev>

La situation des jeunes immigrés sur le marché du travail varie considérablement selon les pays

L'évolution du taux d'emploi des jeunes immigrés, âgés de 15 à 24 ans, n'a pas été la même dans tous les pays. La situation de ces jeunes sur le marché du travail s'est ainsi améliorée en Corée (+1.6 point), au Canada (+1.6 point), aux États-Unis (+1.1 point) et dans l'UE-27 (+1 point), et ce, à un rythme plus rapide que celle des personnes nées dans les pays considérés (sauf aux États-Unis). À l'inverse, le taux d'emploi des jeunes immigrés a baissé en Nouvelle-Zélande (−4.6 points), au Royaume-Uni (−1.7 point) et en Australie (−0.9 point). Les jeunes nés dans ces trois pays ont connu quant à eux soit une amélioration de leur situation, soit des résultats comparables à l'année précédente.

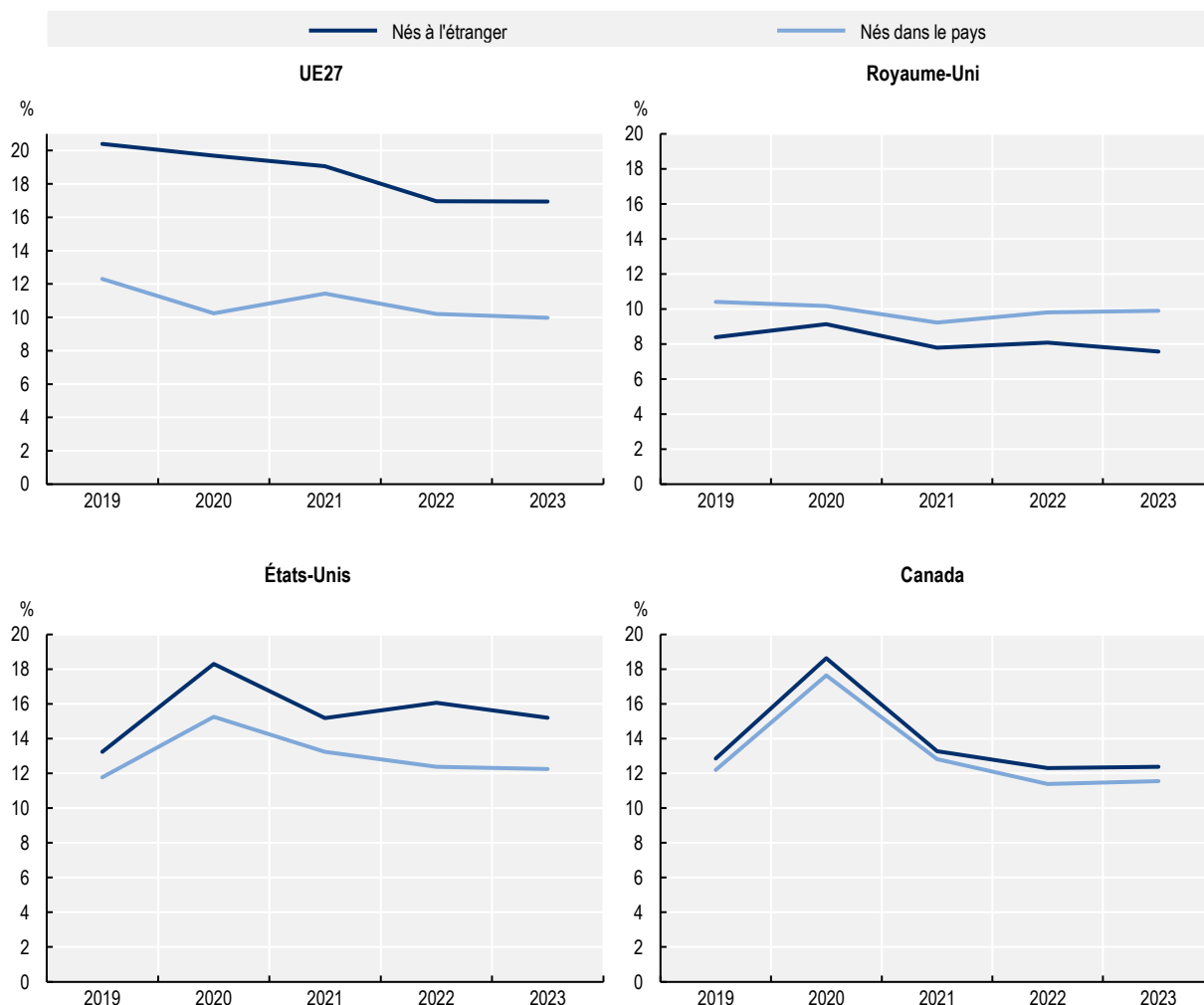
Les écarts de taux d'emploi entre les jeunes immigrés et les autres jeunes se sont creusés dans plusieurs pays. L'écart le plus important, qui s'est accentué de 2.2 points en 2023, a ainsi été enregistré au Royaume-Uni, où la probabilité d'avoir un emploi était, pour les jeunes immigrés, inférieure de 11.8 points de pourcentage à celle des jeunes nés dans le pays. Cet écart s'est également accru en Australie (6.7 points) et en Nouvelle-Zélande (5.2 points), et s'est même creusé de manière particulièrement forte dans ce dernier pays (4.4 points) par rapport à 2022. Les jeunes immigrés ont vu leur taux d'emploi s'améliorer, par rapport aux jeunes nés dans le pays d'accueil, dans l'UE-27 et en Corée, où l'écart de taux d'emploi était déjà à l'avantage des personnes nées à l'étranger, mais également au Canada, où cet écart s'est réduit en leur faveur.

L'un des principaux indicateurs de l'exclusion des jeunes du marché du travail est le taux de « NEET », lequel correspond à la part de jeunes sans emploi et sortis du système éducatif (*not in employment, education or training*). Les taux de NEET n'ont que peu évolué dans les pays de l'OCDE entre 2022 et 2023, et les améliorations observées depuis le plus fort de la pandémie de COVID-19 ont connu un certain ralentissement (Graphique 1.29). Les principales réductions du taux de NEET des jeunes immigrés ont ainsi été enregistrées dans des pays européens, à savoir la Suisse (−10.6 points), la Pologne (−7.3 points) et l'Italie (−4.4 points). Ces résultats n'ont toutefois pas suffi à compenser l'augmentation générale observée dans d'autres pays de l'UE-27, tels que le Portugal (+8.4 points), la Finlande (+3.7 points) et l'Allemagne (+2 points).

L'écart de taux de NEET entre les jeunes nés à l'étranger et les jeunes nés dans le pays demeure particulièrement important dans l'UE-27 (+7.0 points) et augmente même légèrement par rapport à l'année précédente. L'évolution du taux de NEET s'est toutefois révélée très variable selon les pays de l'UE-27 et de l'AELE. Alors que certains pays comme la Pologne et la Suisse ont en effet enregistré une réduction de l'écart entre les immigrés et la population née dans le pays en 2022-23, d'autres pays comme le Portugal, la Finlande et l'Allemagne l'ont quant à eux vu se creuser (Graphique 1.29). Tant aux États-Unis (avec un écart de +3 points de pourcentage) qu'au Canada (+0.8 point), l'écart s'est resserré en 2022-23. Le Royaume-Uni reste un cas particulier, en ce sens que l'écart de taux de NEET y est à l'avantage des jeunes nés à l'étranger (−2.3 points), et s'est légèrement accentué par rapport à l'année précédente.

Graphique 1.29. Part des jeunes sans emploi et sortis du système éducatif (« NEET »), selon le lieu de naissance, dans certains pays de l'OCDE, 2019-23

Population âgée de 15 à 24 ans



Note : les calculs ne tiennent pas compte du service militaire obligatoire. Les taux de NEET des populations nées dans le pays et à l'étranger dans les pays de l'UE-27 en 2019 et 2020 ont fait l'objet d'ajustements afin de tenir compte de la rupture de série provoquée par le changement de méthodologie de l'Enquête européenne sur les forces de travail en 2021. Les calculs ont été effectués par le Secrétariat en tenant compte des séries ajustées pour l'ensemble de la population fournies par Eurostat.

Source : pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Canada et Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <https://stat.link/dmo4u2>

La situation des immigrés sur le marché du travail s'est améliorée au regard de la plupart des régions d'origine

L'examen des résultats en matière d'emploi selon la région d'origine des individus permet de mettre en évidence des tendances contrastées. En 2023 cependant, la tendance générale au regard de la plupart des régions d'origine était à l'amélioration de la situation sur le marché du travail par rapport à l'année précédente.

Le taux d'emploi des immigrés venus d'Asie a progressé dans la plupart des pays, en particulier dans ceux de l'UE-27 (+1.8 point) et aux États-Unis (+1.5 point, immigrés du Moyen-Orient inclus). En Corée, le taux d'emploi est resté relativement stable pour l'ensemble des immigrés asiatiques, à l'exception des Chinois (-2.8 points).

La situation au regard du marché du travail des immigrés nés sur le continent américain dépend du pays d'accueil. Au Canada, le taux d'emploi des ressortissants d'autres pays d'Amérique du Nord (dont le Mexique) a accusé une baisse de 1.4 point. Aux États-Unis, celui des immigrés mexicains a progressé de 0.7 point tandis que celui des immigrés canadiens a chuté de 2 points. Dans les pays de l'UE-27, les immigrés d'Amérique du Nord et ceux des pays d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et des Caraïbes ont connu une hausse sensible de leur taux d'emploi (respectivement +1.8 et +1.5 point).

Les immigrés européens ont quant à eux constaté une amélioration générale de leur situation sur le marché du travail, notamment au Canada (avec un taux d'emploi en hausse de +1.9 point). Aux États-Unis cependant, leur taux d'emploi a diminué de 0.8 point. Dans l'UE-27, la baisse du taux d'emploi des immigrés européens originaires de pays non membres de l'UE/AELE (-0.9 point) est vraisemblablement due aux afflux massifs de réfugiés ukrainiens. Ce groupe a également été le seul groupe d'immigrés, parmi toutes les régions d'origine représentées dans l'UE-27, à connaître un fléchissement de son taux d'activité (-1.1 point), lequel peut s'expliquer par le plus faible taux d'activité des personnes admises pour raisons humanitaires et familiales par rapport aux autres catégories de migrants, même si les réfugiés ukrainiens sont généralement plus actifs sur le marché du travail que d'autres groupes bénéficiant de dispositifs humanitaires.

Dans toutes les régions pour lesquelles des données sont disponibles, les immigrés du Moyen-Orient affichaient en 2023 un taux d'emploi supérieur à celui de l'année précédente. Les améliorations les plus sensibles ont ainsi pu être observées au Royaume-Uni (+3 points, Asie centrale comprise) et dans les pays de l'UE-27 (+0.9 point). Au Royaume-Uni, le taux d'activité de ce groupe a fait un bond considérable, puisqu'il a augmenté de 7.8 points par rapport à l'année précédente. En revanche, celui des immigrés d'Afrique du Nord au Royaume-Uni a quant à lui reculé (-2.4 points) dans le même temps.

La situation sur le marché du travail des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne s'est avérée mitigée selon les pays en 2023, et ce, en dépit de l'amélioration générale observée pour ce groupe l'année précédente. À titre d'exemple, le taux d'emploi de ses membres a baissé aussi bien en Australie (-2.2 points) qu'au Canada (-0.9 point). Leur taux chômage d'autre part a progressé de 0.6 point dans ces deux pays, où il a atteint un niveau supérieur au taux de chômage global des personnes nées à l'étranger. Dans l'UE-27 et au Royaume-Uni, ce même groupe d'individus a connu une amélioration générale de ses taux d'emploi et de chômage au cours de l'année.

La situation sur le marché du travail des immigrés nés en Océanie s'est elle aussi améliorée, en particulier au Canada (+1.1 point) et en Australie (+0.9 point). Dans ces deux pays, leur taux d'emploi est supérieur au taux d'emploi moyen des personnes nées à l'étranger.

Tableau 1.10. Taux d'emploi, de chômage et d'activité par région d'origine dans une sélection de pays de l'OCDE en 2022 et 2023, en pourcentage

	Région de naissance	Taux d'emploi		Taux de chômage		Taux de participation	
		2022	2023	2022	2023	2022	2023
Australie	Autres pays de l'Océanie	79.9	80.7	3.7	3.7	82.9	83.8
	Europe	79.8	80.7	2.8	2.6	82.1	82.8
	Afrique du Nord et Moyen-Orient	58.8	59.2	8.3	7.8	64.1	64.2
	Afrique sub-Saharienne	81.9	79.8	3.6	4.2	85.0	83.2
	Asie	76.8	77.0	3.5	3.6	79.6	79.8
	Amériques	82.7	83.1	2.7	3.3	85.0	86.0
	Nés à l'étranger (total)	76.5	77.0	3.6	3.6	80.0	79.9
	Nés dans le pays	77.5	77.3	3.9	3.9	80.6	80.4
Canada	Afrique sub-Saharienne	74.6	73.7	7.9	8.5	81.0	80.5
	Afrique du Nord	71.7	71.8	9.4	8.8	79.2	78.7
	Middle East	66.9	67.3	8.6	9.1	73.3	74.0
	Asie	75.7	76.5	5.3	5.7	79.9	81.2
	Europe	78.3	80.2	4.7	4.9	82.1	84.3
	Océanie	78.6	79.7	4.3	4.7	82.2	83.7
	Autres pays d'Amérique du Nord	71.7	70.3	6.8	6.7	77.0	75.4
	Amérique centrale, du sud, et Caraïbes	77.2	77.2	5.9	6.6	82.0	82.7
	Nés à l'étranger (total)	75.2	75.8	5.9	6.3	79.9	80.9
	Nés dans le pays	75.8	75.8	5.0	5.1	79.8	79.9
	UE27 + AELE	74.4	75.1	6.8	6.4	79.8	80.3
	Autres pays d'Europe	66.2	65.3	8.2	8.1	72.2	71.0
Pays UE27	Afrique du Nord	53.2	54.4	16.9	16.3	64.0	65.0
	Afrique sub-Saharienne	64.5	65.9	14.2	13.0	75.2	75.7
	Moyen-Orient	58.4	59.3	13.0	12.3	67.1	67.6
	Amérique du nord	70.1	72.0	5.7	4.8	74.4	75.6
	Amérique centrale, du sud, et Caraïbes	68.0	69.4	14.6	13.3	79.6	80.1
	Asie	66.1	68.0	8.0	7.4	71.9	73.5
	Autres régions	70.6	70.9	7.2	7.4	76.1	76.5
	Nés à l'étranger (total)	66.8	67.5	10.1	9.5	74.3	74.6
	Nés dans le pays	70.3	70.9	5.6	5.5	74.5	75.1
	UE27	82.6	83.3	3.1	2.5	85.3	85.4
	Autres pays d'Europe	71.2	71.8	7.0	8.3	76.6	78.3
	Afrique du Nord	60.2	57.8	12.9	14.4	69.2	67.5
Royaume-Uni	Afrique sub-Saharienne	76.1	77.4	5.6	5.2	80.6	81.6
	Moyen-Orient et Asie centrale	54.9	57.9	8.2	14.4	59.8	67.6
	Amérique du nord	76.5	79.1	4.4	3.3	80.0	81.8
	Amérique centrale, du sud, et Caraïbes	76.2	74.6	7.2	8.9	82.1	81.9
	Asie	71.2	70.9	5.6	6.4	75.5	75.7
	Autres régions	84.9	87.8	3.5	1.1	88.0	88.8
	Nés à l'étranger (total)	75.8	76.3	4.9	5.1	79.7	80.4
	Nés dans le pays	75.5	75.6	3.5	3.8	78.3	78.6
	Mexique	70.8	71.5	3.5	3.9	73.4	74.4
	Autres pays d'Amérique centrale	74.0	72.4	3.6	4.7	76.8	76.0
	Amérique du sud et Caraïbes	73.7	74.7	4.0	3.9	76.9	77.8
	Canada	74.7	72.7	2.4	2.9	76.6	74.9
États-Unis	Europe	74.6	73.8	3.4	3.7	77.2	76.6
	Afrique	74.3	76.6	5.1	3.7	78.3	79.6
	Asie et Moyen-Orient	72.1	73.6	2.8	2.9	74.1	75.8
	Autres régions	69.6	67.5	2.4	3.8	71.3	70.2
	Nés à l'étranger (total)	72.6	73.3	3.5	3.7	75.2	76.1
	Nés dans le pays	69.4	70.2	3.9	3.8	72.2	73.0

	Région de naissance	Taux d'emploi		Taux de chômage		Taux de participation	
		2022	2023	2022	2023	2022	2023
Corée	Chine (ethnie coréenne)	77.3	77.2	3.9	5.1	80.4	81.3
	Chine	37.6	34.8	7.3	8.4	40.5	38.0
	Viet Nam	54.5	54.4	5.1	7.5	57.4	58.8
	Autres pays d'Asie	76.0	76.7	3.1	3.8	78.4	79.7
	Autre régions	66.5	62.2	5.0	7.9	70.0	67.5
	Nés à l'étranger (total)	67.6	67.4	4.1	5.3	70.7	71.2
	Nés dans le pays	69.3	69.9	2.9	2.7	71.4	71.9

Note : la population de référence est la population en âge de travailler (15 à 64 ans) pour les taux d'emploi et d'activité, et la population active âgée de 15 à 64 ans pour le taux de chômage. Les taux pour la Corée sont estimés pour la population âgée de 15 à 59 ans et correspondent au rapport entre les étrangers et immigrés qui ont été naturalisés au cours des cinq années précédentes et les ressortissants nationaux. Il n'a pas été possible d'assurer pleinement la comparabilité des régions de naissance entre les pays de résidence en raison du mode de codage des données agrégées fournies au Secrétariat.

Source : pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada et Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; Corée : Enquête sur la population économique active et Enquête sur les conditions de vie des immigrés et les forces de travail ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink  <https://stat.link/8hj693>

Références

- American Immigration Council (2023), *Agency Failures Make Obtaining Humanitarian Parole Almost Impossible for Afghans*, <https://www.americanimmigrationcouncil.org/foia/uscis-failures-afghans-parole> (consulté le 16 juin 2023). [7]
- De Wispelaere, F., L. De Smedt et J. Pacolet (2023), *Posting of workers, Report on A1 Portable Documents issued in 2022*, HIVA-KU Leuven, <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1154&langId=en>. [2]
- De Wispelaere, F., L. De Smedt et J. Pacolet (2022), *Posted workers in the European Union, Facts and Figures*, Leuven: POSTING.STAT project. [3]
- DHS (2023), *Annual Report 2023: Citizenship and Immigration Services Ombudsman*. [11]
- DHS (2023), *Department of Homeland Security Operation Allies Welcome Afghan Parolee and Benefits Report March 2023*, <https://www.dhs.gov/sites/default/files/2023-06/PLCY%20-%20AFG%202502%20Evacuee%20Benefits%20Update%204%20%282%29.pdf> (consulté le 17 juin 2024). [6]
- DHS (2023), *Fact Sheet: Data From First Six Months of Parole Processes for Cubans, Haitians, Nicaraguans, and Venezuelans Shows That Lawful Pathways Work*, <https://www.dhs.gov/news/2023/07/25/fact-sheet-data-first-six-months-parole-processes-cubans-haitians-nicaraguans-and> (consulté le 17 juin 2024). [17]
- DHS (2023), *News: Secretary Mayorkas Announces Extension and Redesignation of Afghanistan for Temporary Protected Status*, <https://www.dhs.gov/news/2023/09/21/secretary-mayorkas-announces-extension-and-redesignation-afghanistan-temporary> (consulté le 17 juin 2024). [10]
- DHS (2023), *Parole Requests – Fiscal Year 2023*, https://www.dhs.gov/sites/default/files/2024-01/2023_1204_dmo_plcy_parole_requests_q2_and_q3.pdf (consulté le 17 juin 2024). [16]

- Di Martino, D. (2023), *Biden's Immigration Parole Programs Are Working*, [13]
<https://manhattan.institute/article/bidens-immigration-parole-programs-are-working> (consulté le 16 juin 2023).
- HCDH (2024), *UNHCR Projected Global Resettlement Needs 2024*, [4]
<https://reporting.unhcr.org/unhcr-projected-global-resettlement-needs-2024>.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (2023), *Évaluation rapide de la réponse à la crise en Ukraine*, [21]
https://www.canada.ca/content/dam/ircc/documents/pdf/francais/organisation/rapports-statistiques/evaluations/ukraine_fr.pdf (consulté le 12 juin 2024).
- Moriarty, A. (2023), *Immigration Parole - Policy Brief*, [8]
<https://www.fwd.us/news/immigration-parole/> (consulté le 16/06/2023).
- OCDE (2024), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2024 : Transition vers la neutralité carbone et marché du travail*, Éditions OCDE, Paris, [18]
<https://doi.org/10.1787/a859bbac-fr>.
- OCDE (2023), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2023 : Intelligence artificielle et marché du travail*, Éditions OCDE, Paris, [19]
<https://doi.org/10.1787/aae5dba0-fr>.
- OCDE (2023), *Perspectives des migrations internationales 2023*, Éditions OCDE, Paris, [1]
<https://doi.org/10.1787/87c79978-fr>.
- OCDE (2023), « What we know about the skills and early labour market outcomes of refugees from Ukraine », *Les réponses de l'OCDE face aux conséquences de la guerre en Ukraine*, Éditions OCDE, Paris, [20]
<https://doi.org/10.1787/c7e694aa-en>.
- REM/OCDE (2024), *Labour market integration of beneficiaries of temporary protection from Ukraine*, [22]
https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/topics/policy-issues/migration/OECD-EMN%20Inform_%20Labour-market-integration-of-beneficiaries-of-temporary-protection-from-Ukraine.pdf.
- USCIS (2024), *News Release: Completing an Unprecedented 10 Million Immigration Cases in Fiscal Year 2023, USCIS Reduced Its Backlog for the First Time in Over a Decade*, [14]
<https://www.uscis.gov/EQY2023> (consulté le 17 juin 2024).
- USCIS (2024), *Processes for Cubans, Haitians, Nicaraguans, and Venezuelans*, [15]
<https://www.uscis.gov/CHNV> (consulté le 17 juin 2024).
- USCIS (2024), *Uniting for Ukraine*, [12]
<https://www.uscis.gov/ukraine> (consulté le 17 juin 2024).
- USCIS (2023), *Humanitarian or Significant Public Benefit Parole for Individuals Outside the United States*, [5]
https://www.uscis.gov/humanitarian/humanitarian_parole (consulté le 17 juin 2024).
- Wilson, J. (2024), *Temporary Protected Status and Deferred Enforced Departure*, [9]
<https://sgp.fas.org/crs/homesec/RS20844.pdf> (consulté le 17 juin 2024).

Annexe 1.A. Tableaux et graphiques supplémentaires

Tableau d'annexe 1.A.1. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, par catégorie, en 2022 et 2023

Milliers et variation en pourcentage

	Travail			Famille accompagnante			Famille			Humanitaire			Libre circulation			Total		
	2022	2023	%	2022	2023	%	2022	2023	%	2022	2023	%	2022	2023	%	2022	2023	%
Allemagne	89.9	93.3	4 %	..	..	..	102.0	115.1	13 %	150.0	170.3	14 %	327.1	313.9	-4 %	669.0	692.7	4 %
Australie	41.0	68.9	68 %	48.0	73.4	53 %	54.3	52.5	-3 %	13.3	17.9	34 %	14.0	25.9	84 %	170.9	238.7	40 %
Autriche	3.3	5.0	50 %	2.0	3.1	57 %	12.6	13.0	3 %	16.5	22.2	35 %	58.6	61.7	5 %	93.3	105.4	13 %
Belgique	7.2	7.7	6 %	..	..	..	33.3	33.8	1 %	11.1	10.5	-6 %	68.7	68.7	0 %	120.4	120.8	0 %
Canada	135.8	144.9	7 %	119.8	127.8	7 %	97.4	109.7	13 %	74.3	75.1	1 %	..	..	..	437.6	471.7	8 %
Corée	5.7	12.9	129 %	0.4	1.0	166 %	11.9	16.0	35 %	0.2	0.2	0 %	..	..	..	57.8	87.1	51 %
Danemark	10.7	10.7	0 %	6.8	5.7	-16 %	5.5	6.0	9 %	1.4	1.3	-4 %	41.6	36.8	-11 %	66.3	60.6	-9 %
Espagne	34.5	25.3	-27 %	11.5	12.2	7 %	59.2	100.2	69 %	16.1	12.3	-24 %	114.3	115.2	1 %	324.0	364.1	12 %
Estonie	5.5	3.5	-37 %	..	..	..	3.2	2.2	-32 %	1.4	..	..	3.5	3.0	-14 %	13.5	8.6	-36 %
États-Unis	145.7	82.3	-43 %	141.9	79.9	-44 %	581.5	785.9	35 %	92.0	126.3	37 %	..	..	..	1 048.7	1 189.8	13 %
Finlande	13.1	12.2	-6 %	..	..	..	16.5	21.2	29 %	3.0	2.9	-4 %	7.6	6.1	-19 %	40.4	42.8	6 %
France	59.0	59.3	1 %	..	..	..	105.0	98.3	-6 %	27.7	34.1	23 %	71.3	75.2	5 %	294.4	297.6	1 %
Grèce	5.6	11.8	110 %	..	..	..	15.9	12.9	-19 %	23.6	28.5	21 %	4.8	6.7	40 %	62.8	72.5	16 %
Irlande	35.4	27.4	-23 %	0.0	..	..	4.0	4.0	0 %	1.9	2.9	49 %	25.6	30.9	21 %	66.9	65.2	-3 %
Israël	..	..	..	..	..	..	7.8	5.6	-29 %	..	..	..	..	..	..	74.7	46.0	-38 %
Italie	55.8	31.8	-43 %	..	..	..	123.3	127.3	3 %	5.4	4.7	-13 %	50.0	43.4	-13 %	235.4	208.2	-12 %
Japon	79.2	90.1	14 %	37.5	39.6	6 %	21.1	19.3	-8 %	2.0	1.3	-33 %	..	..	..	144.2	154.8	7 %
Lituanie	4.3	2.0	-55 %	..	..	..	5.3	3.8	-29 %	0.3	0.4	20 %	0.4	0.8	82 %	10.6	7.2	-32 %
Luxembourg	3.6	3.8	5 %	..	..	..	4.6	5.2	12 %	1.2	1.1	-9 %	17.8	17.3	-3 %	27.2	27.4	1 %
Mexique	10.3	8.2	-21 %	..	..	..	32.8	33.6	2 %	21.2	16.3	-23 %	..	..	..	75.6	69.9	-8 %
Norvège	5.7	5.4	-5 %	..	3.8	..	11.3	7.1	-37 %	4.8	4.1	-14 %	22.1	21.3	-4 %	44.0	41.8	-5 %
Nouvelle-Zélande	74.9	40.3	-46 %	62.8	58.8	-6 %	9.0	11.2	24 %	3.6	5.7	61 %	4.0	3.2	-21 %	154.3	119.3	-23 %
Pays-Bas	32.1	27.4	-15 %	..	..	..	45.9	45.3	-1 %	29.6	27.1	-8 %	96.4	94.8	-2 %	204.1	194.7	-5 %
Portugal	53.2	55.1	4 %	..	..	..	30.3	35.1	16 %	0.7	0.3	-54 %	30.1	30.1	0 %	121.0	132.4	9 %
Rép. slovaque	18.9	19.5	3 %	..	..	..	3.5	3.4	-5 %	0.1	0.0	-28 %	1.2	1.2	0 %	24.3	24.6	1 %
Royaume-Uni	190.5	282.6	48 %	131.0	261.0	99 %	103.5	112.2	8 %	24.0	65.3	172 %	..	..	..	488.4	746.9	53 %
Slovénie	23.4	21.4	-9 %	..	..	..	5.7	6.3	10 %	0.2	0.2	-24 %	2.4	3.3	35 %	31.8	31.1	-2 %
Suède	17.7	15.7	-11 %	14.1	12.4	-12 %	20.2	22.7	13 %	5.2	5.5	5 %	32.6	30.8	-5 %	89.8	87.1	-3 %
Suisse	3.1	2.8	-7 %	..	..	..	20.1	21.6	7 %	10.1	10.5	4 %	96.4	109.3	13 %	130.0	144.5	11 %
Tchéquie	22.5	14.6	-35 %	..	..	..	10.7	10.5	-2 %	0.5	0.3	-33 %	11.7	11.7	0 %	45.6	37.5	-18 %

Source : base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <https://stat.link/8judtz>

Tableau d'annexe 1.A.2. Type de permis et visas pris en compte dans les statistiques sur les travailleurs immigrés temporaires et leurs caractéristiques

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
Allemagne (premiers titres délivrés)	Saisonniers : § 15a Abs.1 Nr. 1 BeschV (Saisonbeschäftigung – Arbeitserlaubnis bis 90 Tage)		
	Stagiaires : Berufsausbildung (§ 16a AufenthG)		
	Transferts intra-entreprise : § 8 BeschV (Praktische Tätigkeiten als Voraussetzung für die Anerkennung ausländischer Berufsqualifikationen), § 10 BeschV (Internationaler Personalaustausch, Auslandsprojekte), § 10a BeschV (ICT-Karte / Mobiler-ICT-Karte)		
	Autres travailleurs : "Au pair (§ 19c Abs. 1 AufenthG in conjunction with § 12 BeschV)"; Service volontaire européen (§ 19e AufenthG)		
Australie (programmes réservés aux résidents temporaires et aux travailleurs saisonniers) Inclut les renouvellements	Saisonniers : <i>Temporary resident (other employment) Seasonal Worker Programme (SWP); Pacific Labour Scheme; Pacific Australia Labour Mobility Scheme (PALM)</i>		
	Vacanciers actifs : sous-catégories 417 et 462	Jusqu'à 1 an.	Sous-catégorie 417: Non soumis à quota. Sous-catégorie 462: quota sauf pour les ressortissants américains.
	Stagiaires : <i>The Training visa</i> (Sous-catégorie 407) introduite en 2016.	Jusqu'à 2 ans.	
	Transferts intra-entreprise : <i>Temporary resident Skilled programme</i>	Jusqu'à 4 ans.	
	Autres travailleurs : <i>Temporary resident Skilled programme</i> (non compris ICT); <i>Temporary Resident (Other Employment)</i> non compris <i>Australian Government Endorsed Events, Invited for Other Social and Cultural Activity; Entertainment; Family (Temporary); Religious Work</i>		
Autriche	Saisonniers : Nombre de permis de travail délivrés (y compris hors quota)	Jusqu'à 9 mois..	
	Stagiaires : Permis de résidence temporaire (Aufenthaltsbewilligungen [AB]) – mention stagiaire TIE	Jusqu'à 12 mois	Non soumis à quota.
	Transferts intra-entreprise (TIE) : permis AB délivrés à des managers et spécialistes transférés au sein de leur entreprise		Non soumis à quota.
	Autres travailleurs : Permis AB pour les travailleurs indépendants ; Permis NB pour cas spécifiques d'emploi salarié – mention <i>special managers Job rotation</i> . Chercheurs: Permis d'établissement (<i>Niederlassungsbewilligung</i> [NB]) dédiés aux chercheurs (et permis AB pour les chercheurs) Au pair: Permis AB pour cas spécifiques d'emploi salarié – mention: Au Pair Non compris: travailleurs detaches, artistes, travailleurs volontaires/travailleurs dans le secteur des services sociaux. Travailleurs détachés; chercheurs ; chercheurs (mobilité intra-UE); Travailleurs indépendants ; cas spécifiques d'emploi rémunéré ; Au Pair; Volontariat/Travail social		Non soumis à quota.

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
Belgique	Vacanciers actifs : 10 principaux pays d'origine (estimation)		
	Stagiaires (estimation)		
	Autres travailleurs : Au pair ; Chercheurs		
Canada (programmes TFWP et IMP – premiers permis)	Saisonniers : <i>Seasonal Agricultural Workers Programme (TFWP)</i> : entrées effectives	Non renouvelable.	
	Vacanciers actifs : <i>International Experience Canada Working Holiday and International Youth Program (IMP)</i>	Non renouvelable.	Non soumis à quota.
	Transferts intra-entreprise : Détenteurs d'un permis du Programme de mobilité internationale (IMP) par année d'obtention du premier permis (Commerce – ICT ; NAFTA – ICT ; GATS ; Intérêts canadiens – ICT)	Variable.	
	Autres travailleurs : Programme de travailleurs temporaires avec test sur le marché du travail (non compris Programme de travailleurs saisonniers – TFWP); <i>Programme de Mobilité internationale – IMP</i> (non compris Vacanciers actifs (IEC); ICT; <i>Canada-Ukraine Authorization for Emergency Travel</i> ; Conjointes de travailleurs qualifiés et d'étudiants ; Demandeurs de RP depuis le Canada; Raisons humanitaires; Mesures spéciales en faveur d'Haiti)	IMP: variable. Aides familiaux résidents : illimitée; autres TFWP: Non renouvelable.	Non soumis à quota.
Corée (visas délivrés, y compris des ré-entrées)	Stagiaires : D-3 (stagiaires dans l'industrie) ; D-4 (stagiaires)		
	Vacanciers actifs : H-1		
	Transferts intra-entreprise : D-7		
	Autres travailleurs : Professions spécifiques (E-5); Emplois non qualifiés (E-9); Emploi et visite (H-2); Professeurs de langues étrangères (E-2); Chercheurs (E-3); Professeurs (E-1)		
Danemark	Vacanciers actifs : Permis de résidence pour études – WHM		
	Stagiaires : Permis de résidence pour études – Stagiaires		
	Autres travailleurs : Permis de travail – mention Agriculture, travail salarié aux îles Greenland et Faroe. Chercheurs: Permis de travail – mention Chercheurs et enseignants Au pair: Permis de résidence dans le domaine de l'éducation – mention Au pair	Jusqu'à 2 ans (4 ans pour les chercheurs) Renouvelable	
Espagne (permis de résidence)	Saisonniers : Résidence de durée limitée : salariés et travailleurs indépendants ; agriculture et quelques autres secteurs ; programme GECCO		
	Stagiaires : Résidence de durée limitée – Stagiaires en alternance		
	Transferts intra-entreprise : programme UE et programme national		
	Autres travailleurs : Nomades numériques; <i>Résidence de durée limitée</i> : Fonctionnaires ou militaires d'administrations publiques étrangères qui viennent en Espagne pour exercer des activités en vertu d'accords de coopération avec l'administration espagnole ; personnel de direction et enseignants étrangers d'institutions culturelles et d'enseignement dépendant d'autres États, ou d'institutions privées de prestige accrédité, officiellement reconnues par l'Espagne, dont l'activité est strictement limitée à l'exécution de programmes culturels et d'enseignement de leur pays respectif; Chercheurs : programmes UE / national : Personnel de recherche ; personnel scientifique et technique ; professeurs. <i>Résidence temporaire</i> : Salariés; Exceptions d'autorisations de travail; Travailleurs indépendants.		

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
Estonie	Saisonniers : Enregistrements d'emplois saisonniers		
	Transferts intra-entreprise : Permis de résidence délivrés à des ICT		
	Autres travailleurs : Autres enregistrements d'emplois de courte durée (sous conditions générales, équipementiers, Autres)	Jusqu'à 365 jours sur une période de 455 jours	Non soumis à quota
	Chercheurs : Permis de résidence temporaire – mention Chercheur		
États-Unis (visas autres que « immigration »)	Saisonniers : H-2A – Travailleurs temporaires dans l'agriculture ; H-2B – Travailleurs temporaires exerçant dans d'autres secteurs	Jusqu'à 3 ans.	Quota pour H-2B uniquement.
	Vacanciers actifs : J-1 – <i>Exchange visitor, Summer Work Travel Programme</i>	Jusqu'à 4 mois.	Quota
	Stagiaires : H3	Jusqu'à 2 ans.	
	Transferts intra-entreprise : L-1 (personnel de direction, managers, et spécialistes employés dans une entreprise internationale)	Maximum de 1 an pour le premier séjour (jusqu'à 3 ans pour les employés L-1A). Extensions jusqu'à 7 ans maximum (5 ans pour les L-1B).	
	Autres travailleurs :		
	H-1B – Travailleurs temporaires de mérite et compétence exceptionnels (hors infirmiers)	Jusqu'à 3 ans initialement. Maximum de 6 ans au total (il y a des exceptions).	Soumis à quota.
	H-1B1 – Travailleurs dans le cadre d'un accord de libre échange (Chili/Singapour)		
	O-1 – Personnes aux capacités exceptionnelles dans les domaines scientifiques, artistiques, de l'éducation, les affaires ou l'athlétisme	Jusqu'à 3 ans (extension jusqu'à 1 an).	
	O-2 – Personne accompagnant ou assistant un artiste ou athlète détenteurs d'un O-1	Jusqu'à 3 ans (extension jusqu'à 1 an).	
	TN – Professionnels dans le cadre de l'accord ALENA	Jusqu'à 3 ans.	
Finlande (décisions d'octrois de premiers permis de résidence)	Saisonniers : Visas pour travail saisonnier, y compris requérant un test sur le marché du travail	Jusqu'à 9 mois	
	Stagiaires : <i>Internship</i>		
	Transferts intra-entreprise : ICT ; ICT (mobile)		
	Autres travailleurs : Volontaires; Chercheurs (programme national) ; Scientifiques chercheurs	Jusqu'à 12 mois	

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
France (premiers titres d'une durée inférieure à 1 an ou correspondant à un contrat de travail de moins d'un an)	Saisonniers : autorisations de travail délivrés dans le cadre d'un contrat de travail saisonnier, y compris renouvellements – statistiques de l'OFII	Jusqu'à 9 mois par an (autorisation valable 3 ans).	
	Vacanciers actifs : <i>Programme vacances Travail</i>	Jusqu'à 12 mois.	
	Stagiaires : <i>Stagiaires</i>	Initialement jusqu'à 1 an (renouvelable 3 ans max au total).	
	Transferts intra-entreprise : Permis de résidence – <i>Salarié en mission / Salarié détaché ICT</i> (quelle que soit la durée de résidence/du contrat)	Jusqu'à 3 ans.	
	Autres travailleurs : Chercheurs (quelle que soit la durée de résidence/du contrat), au-pair, autres permis de résidence	Initialement jusqu'à 12 mois (renouvelable).	
Irlande	Vacanciers actifs : visas de vacanciers actifs		
	Stagiaires : <i>Internship employment permit</i>		
	Transferts intra-entreprise : Permis de travail – TIE		
	Autres travailleurs : Permis de travail – Contrats de services ; Accords d'échanges		
Israël (entrées sauf travailleurs palestiniens et travailleurs jordaniens en emploi dans des secteurs non soumis à quotas)	Vacanciers actifs		
	Autres travailleurs :		
	Construction : travailleurs jordaniens (journaliers dans les secteurs soumis à quotas); Projet de tramway à Tel Aviv ; Projets dans les ports fluviaux ; Projets d'irrigation dans la vallée du Jourdain ; Travailleurs étrangers dans le secteur de la construction (accords bilatéraux avec la Bulgarie, la Chine, la Moldavie, la Roumanie, la Türkiye et l'Ukraine).	Travailleurs journaliers: illimité; autres travailleurs: renouvelable jusqu'à 63 mois.	Quota.
	Tourisme : travailleurs journaliers jordaniens dans l'hôtellerie et dans la construction à Eilat	Unlimited.	Quota.
	Agriculture	Non renouvelable.	Quota.
	Soins à domicile	Renouvelable jusqu'à 63 mois (ou jusqu'à 7 ans si pas de changement d'employeur entre 5 et 7 ans de séjour).	Non soumis à quota.
	Spécialistes et hautement qualifiés (<i>Experts working visa</i>)	Illimité.	Non soumis à quota.
Italie (visas d'entrée)	Saisonniers : estimations du Ministère de l'Intérieur		Soumis à quota.
	Vacanciers actifs : programme "Vacanze lavoro"		
	Transferts intra-entreprise : estimations du Ministère de l'Intérieur		
	Autres travailleurs : estimations du Ministère de l'Intérieur	Jusqu'à 12 mois	
Japon (nouveaux visas, hors ré-entrées)	Vacanciers actifs : Visas <i>Working holidaymaker</i>		
	Stagiaires : Stagiaires et techniciens stagiaires		
	Intra company transferees		
	Autres travailleurs : Professeurs; Chercheurs; Instructeurs; Certains travailleurs hautement qualifiés; Activités spécifiques : Chercheurs and ingénieurs ; Personnes de ménage ; Candidats EPA	1 à 5 ans, renouvelable	Non soumis à quota.

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
Lituanie (premiers permis de résidence délivrés)	Stagiaires : Stagiaires dans un institut d'étude scientifique		
	Transferts intra-entreprise : Permis de résidence temporaire – TIE		
	Autres travailleurs : Chercheurs; Non compris les travailleurs dans les métiers en tension (proportion indéterminée de travailleurs détachés parmi eux)		
Luxembourg (premiers permis de résidence délivrés)	Stagiaires : "Stagiaires"		
	Transferts intra-entreprise : Transfert intragroupe – expert/cadre; employé-stagiaire; mobile expert cadre; Travailleur transféré ; Mobilité à long terme du travailleur transféré – expert/cadre		
	Autres travailleurs : Travailleurs détachés; Chercheurs; Prestataire de service Communautaire; Volontaires; Au pair	Jusqu'à 12 mois.	
Mexique	Saisonniers : Cartes de travailleurs frontaliers en visite (<i>Tarjeta de Visitante Trabajador Fronterizo</i>)	Jusqu'à 5 ans.	
	Autres travailleurs : Permis de résidence temporaire (<i>Tarjetas de Residente Temporal</i>) pour raison professionnelle		
Norvège (permis pour motif professionnel et éducatif)	Saisonniers : Permis de travail – mention saisonnier	Non renouvelable	
	Vacanciers actifs : Permis <i>Working holidaymakers</i>		
	Stagiaires : Permis pour motif d'études – mention Stagiaire (<i>Praktikant eller gjestearbeider</i>)		
	Transferts intra-entreprise		
	Autres travailleurs : Autres permis de travail accordés à des ressortissants de pays tiers		
Nouvelle-Zélande (hors ressortissants australiens)	Saisonniers : <i>Recognised Seasonal Employer Limited Visa; Supplementary Seasonal Employment (extensions)</i>	Jusqu'à 7 mois (ou 9 mois pour les ressortissants-résidents de Tuvalu et Kiribati) ; extensions possibles jusqu'à 6 mois.	Quota.
	Vacanciers actifs : <i>Working Holiday Scheme</i>	Jusqu'à 12 mois (ou 23 mois pour les ressortissants britanniques ou canadiens).	Quota pour certains pays.
	Stagiaires : Expérience professionnelle pour les étudiants ; stagiaires en médecine ou dentisterie ; apprentis de la course <i>NZ racing</i> . Non compris les stagiaires religieux	Stage pratique pour les étudiants non inscrits en Nouvelle-Zélande (ou inscrits pour 3 mois maximum) : jusqu'à 6 mois ; stagiaires religieux : jusqu'à 3 ans ; Apprentis jockeys : jusqu'à 4 ans.	Non soumis à quota.

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
	Autres travailleurs : Skilled Migrant Programme; Skilled Work programme: selected categories (ASEAN Special Work; Chef from Thailand; China Skilled Workers; China Special Work; Essential Skills; Essential Skills – Skill Level 1; Essential Skills – current employment; AEWV transitional; Accredited Employer); Work to Residence Programme: selected categories (Long Term Skill Shortage List Occupation; Talent (Accredited Employer)) Exchange Work		
Pologne	Autres travailleurs : Déclarations >90 jours; Ensemble des permis de travail (A, B, C, D, E); Notifications of travail contracté (Loi de mars 2022)		
Portugal	Autres travailleurs	Jusqu'à 12 mois	
Royaume-Uni (visas délivrés)	Saisonniers : Travailleurs saisonniers dans l'horticulture (à partir de 2019)	Up to 6 months	
	Vacanciers actifs : Tier 5 – pre PBS Youth Mobility	Up to 24 months (multi-entry visa).	
	Transferts intra-entreprise:		
	Tier 2 – Intra Company Transfers Short Term (fermé le 6 avril 2017)		
	Tier 2 – Intra Company Transfers Long Term	Maximum 5 ans (9 ans si salaire > 120 000 GBP par an).	
	Senior or Specialist Worker (Global Business Mobility)		
	Autres travailleurs : ECAA Businessperson; Tier 1 – Post Study; International Graduates Scheme; Minister of Religion, Missionary or Member of a Religious Order; Overseas Domestic Worker Private Servants in Diplomatic Households; Government Authorised Exchange (previously Tier 5); International Agreement (previously Tier 5); Secondment Worker (Global Business Mobility); Service Supplier (Global Business Mobility); UK Expansion Worker (Global Business Mobility); Other permit free employment		
Slovénie	Saisonniers : premiers permis délivrés (Eurostat)	Jusqu'à 6/7 mois dans l'année	
	Stagiaires : Ministère de l'Intérieur		
	Transferts intra-entreprise : Permis de résidence temporaire – TIE	Up to 1 year. Renewable	
	Autres travailleurs temporaires : Permis de résidence temporaire – Recherche	Up to 1 year. Renewable	
Suède (Permis temporaires)	Saisonniers : cueilleurs de baies		
	Vacanciers actifs : visas de vacanciers actifs		
	Autres travailleurs : Chercheurs Non compris : permis étudiants recherche d'emploi ; échanges internationaux (Artist, Aupair, Intern, Youth exchange); Professional athlete/coach; Permis recherche d'emploi ou création d'entreprise		
Suisse	Stagiaires : permis L (toutes durées)	Jusqu'à 18 mois.	Quota.
	Autres travailleurs : hors travailleurs détachés Permis de courte durée (L) Chercheurs invités (permis B et L) TCN Doctorants et postdoctorants – permis B (% de postdocs estimé) (TCN)	Jusqu'à 12 mois, renouvelable	Quota

Tableau d'annexe 1.A.3. Entrées de travailleurs étrangers temporaires (catégories représentatives) 2019-23

Destination	2019	2020	2021	2022	2023	2023/22	2023/19
						change	
Travailleurs saisonniers							
AUS	14 457	4 540	14 573	24 270	21 022	-13 %	45 %
AUT	9 390	8 715	10 447	14 078	15 044	7 %	60 %
CAN	3 845	2 135	1960	3 925	3 257	-17 %	-15 %
CZE	1 333	1 442	2 525	917	634	-31 %	-52 %
DEU	..	8	836	1 766	2 329	32 %	
ESP	12 169	18 708	15 496	15 389	13 084	-15 %	8 %
EST	4 569	3 200	4 692	2 508	1 107	-56 %	-76 %
FIN	11 496	13 301	15 892	6 588	3 747	-43 %	-67 %
FRA	10 285	5 991	11 210	13 201	11 620	-12 %	13 %
GBR	2 493	7 211	29 587	34 484	32 724	-5 %	1 213 %
ITA	4 205	1 805	1974	3 229	6 481	101 %	54 %
KOR	..	..	548	8 181	25 539	212 %	..
MEX	9 997	3 679	3 743	4 397	6 633	51 %	-34 %
NOR	3 414	2 363	1 402	2 860	3 109	9 %	-9 %
NZL	13 890	15 264	19 437	20 517	19 491	-5 %	40 %
SVK	1 191	986	1 029	1 264	1 065	-16 %	-11 %
SVN	120	22	98	98	98	0 %	-18 %
SWE	6 162	3 490	5 546	6 534	5 240	-20 %	-15 %
USA	307 609	275 797	421 750	421 833	446 078	6 %	45 %
Total	416 625	368 658	562 745	586 039	618 303	6 %	48 %
Vacanciers actifs (WHM)							
AUS	167 893	29 265	19 945	154 042	228 397	48 %	36 %
BEL	111	34	27	36	..	..	..
CAN	61 625	18 675	17 755	50 330	67 850	35 %	10 %
DNK	3 706	982	21	687	820	19 %	-78 %
ESP	985	..	..	..	..	..	..
FIN	..	..	..	30	77	157 %	..
FRA	5 200	2040	612	4 508	4 569	1 %	-12 %
GBR	20 107	7 965	8 313	16 886	22 750	35 %	13 %
ITA	142	47	39	94	94	0 %	-34 %
JPN	18 022	3 329	243	4 070	14 189	249 %	-21 %
KOR	2 677	875	318	2 039	3 231	58 %	21 %
NOR	237	172	156	453	22	-95 %	-91 %
NZL	59 199	14 835	903	74 907	45 252	-40 %	-24 %
SWE	2 052	1 582	399	..	..	..	..
USA	108 803	4 952	39 647	92 619	103 785	12 %	-5 %
Total	450 759	84 753	88 378	400 701	491 037	23 %	9 %
Stagiaires							
AUS	2 234	534	503	1 472	2 916	98 %	31 %
AUT	..	1	..	1	4	300 %	..
BEL	211	38	31	42	61	48 %	-71 %
CHE	143	90	120	137	202	47 %	41 %

Destination	2019	2020	2021	2022	2023	2023/22	2023/19
						change	
DEU	5 132	3 121	5 345	9 260	13 665	48 %	166 %
DNK	2 360	1 642	2 045	2 028	2 111	4 %	-11 %
ESP	..	1	2	2 496	27 892	1 017 %	..
EST	..	..	..	..	..	..	..
FIN	163	70	91	93	67	-28 %	-59 %
FRA	4 212	2 504	3 538	5 653	6 708	19 %	59 %
GBR	..	..	..	232	472	103 %	..
IRL	33	20	25	43	55	28 %	67 %
ITA	355	110	281	490	490	0 %	38 %
JPN	207 494	87 455	23 646	185 225	198 810	7 %	-4 %
KOR	811	295	382	31 943	35 514	11 %	4 279 %
LTU	..	..	2	2	2	0 %	..
LUX	48	29	35	64	92	44 %	92 %
NOR	221	48	1	18	63	250 %	-71 %
NZL	1 044	240	12	150	489	226 %	-53 %
SVK	6	2	1	3	1	-67 %	-83 %
SVN	..	..	5	5	5	0 %	..
USA	1 037	305	558	722	902	25 %	-13 %
Total	225 504	96 505	36 623	240 079	290 521	21 %	29 %
Transferts intra-entreprise							
AUS	1 637	749	964	1 795	2 142	19 %	31 %
AUT	136	78	68	93	114	23 %	-16 %
BEL	197	67	..	..	..	..	..
CAN	11 660	4 690	9 670	15 160	12 240	-19 %	5 %
CHE	..	..	..	..	..	..	..
CZE	126	150	208	164	204	24 %	62 %
DEU	6 713	6 681	6 431	8 801	10 000	14 %	49 %
ESP	1 360	563	1 445	1 432	1 288	-10 %	-5 %
EST	17	20	5	4	2	-50 %	-88 %
FIN	29	15	15	28	44	57 %	52 %
FRA	3 613	1 475	1 764	2 939	2 882	-2 %	-20 %
GBR	27 138	8 823	12 893	20 663	15 524	-25 %	-43 %
IRL	1 243	937	503	1 651	1 693	3 %	36 %
ITA	199	69	203	252	283	12 %	42 %
JPN	9 964	3 188	497	7 798	8 443	8 %	-15 %
KOR	399	406	383	402	360	-10 %	-10 %
LTU	46	19	9	9	9	0 %	-80 %
LUX	225	89	157	178	181	2 %	-20 %
NLD	4 374	1 871	2 299	3 298	2 725	-17 %	-38 %
NOR	1 595	857	1 357	1 262	1 646	30 %	3 %
SVK	45	12	17	20	28	40 %	-38 %
SVN	18	8	15	15	15	0 %	-17 %
USA	77 014	18 635	39 352	80 653	71 102	-12 %	-8 %
Total	147 748	49 402	78 255	146 617	130 925	-11 %	-11 %

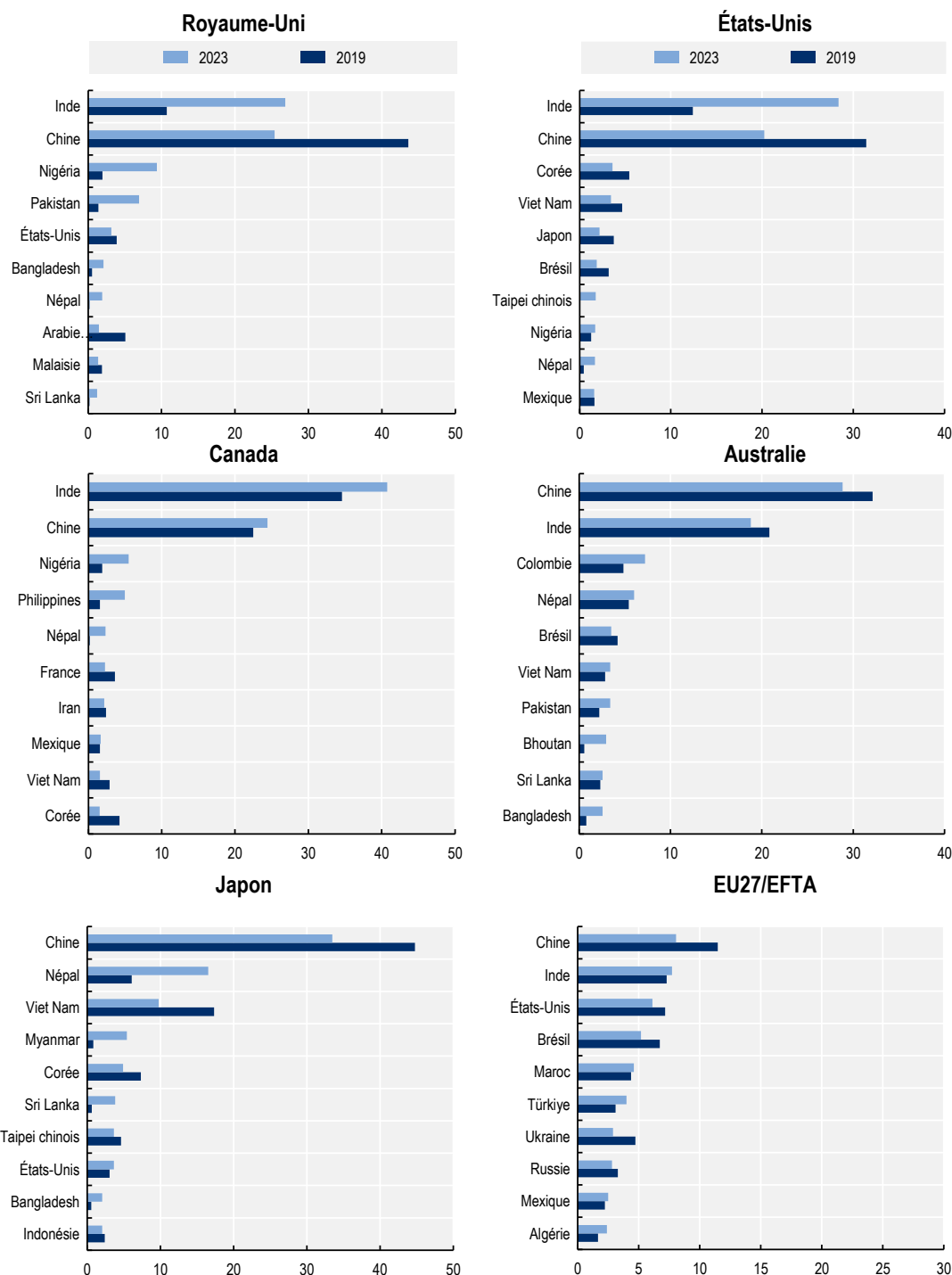
Destination	2019	2020	2021	2022	2023	2023/22	2023/19
						change	
Autres travailleurs temporaires							
AUS	81 252	28 792	23 803	68 759	112 189	63 %	38 %
AUT	904	655	1 067	1 184	1 339	13 %	48 %
BEL	1 057	888	910	1 098	1 650	50 %	56 %
CAN	59 970	27 735	48 350	85 837	158 201	84 %	164 %
CHE	3 278	2 456	3 448	3 470	3 787	9 %	16 %
CZE	485	544	903	461	365	-21 %	-25 %
DNK	3 821	3 156	4 376	5 326	4 630	-13 %	21 %
ESP	11 704	8 269	10 792	16 069	19 978	24 %	71 %
EST	23 295	15 939	23 713	17 855	5 092	-71 %	-78 %
FIN	1 091	894	1 096	1 326	1 413	7 %	30 %
FRA	12 752	7 505	10 668	13 636	20 472	50 %	61 %
GBR	31 447	12 887	19 049	28 111	28 641	2 %	-9 %
IRL	119	113	43	63	66	5 %	-45 %
ISR	68 400	26 000	41 600	67 800	81 300	20 %	19 %
ITA	2 742	1 392	2 189	3 515	3 515	0 %	28 %
JPN	8 638	6 796	5 937	27 308	51 351	88 %	494 %
KOR	104 743	42 917	57 481	117 886	127 622	8 %	22 %
LTU	32	18	23	24	38	58 %	19 %
LUX	476	446	566	645	741	15 %	56 %
MEX	14 546	10 336	19 032	19 802	22 673	14 %	56 %
NOR	3 380	2 006	2 269	3 137	3 309	5 %	-2 %
NZL	64 683	38 823	53 802	45 102	80 229	78 %	24 %
SVK	70	44	87	86	78	-9 %	11 %
SVN	..	33	69	78	113	45 %	..
SWE	..	..	1 173	1 121	1 324	18 %	..
USA	183 461	144 789	186 179	225 365	203 032	-10 %	11 %
Total	682 346	383 433	518 626	755 064	933 148	24 %	37 %

Source : base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <https://stat.link/bkc4ez>

Graphique d'annexe 1.A.1. Entrées d'étudiants en mobilité internationale vers certains pays de l'OCDE, par nationalité

Dix principales nationalités en pourcentage des entrées totales, 2019 et 2023



Note : les données relatives aux pays de l'UE-27/AELE reposent sur une comparaison entre 2022 et 2019. Les données concernant la Chine incluent le Taipei chinois et Hong Kong (Chine).

Source : base de données de l'OCDE sur les migrations internationales et Eurostat.

StatLink  <https://stat.link/nevc7a>

Tableau d'annexe 1.A.4. Cinquante premiers pays d'origine des nouveaux immigrants dans l'OCDE, 2021-22

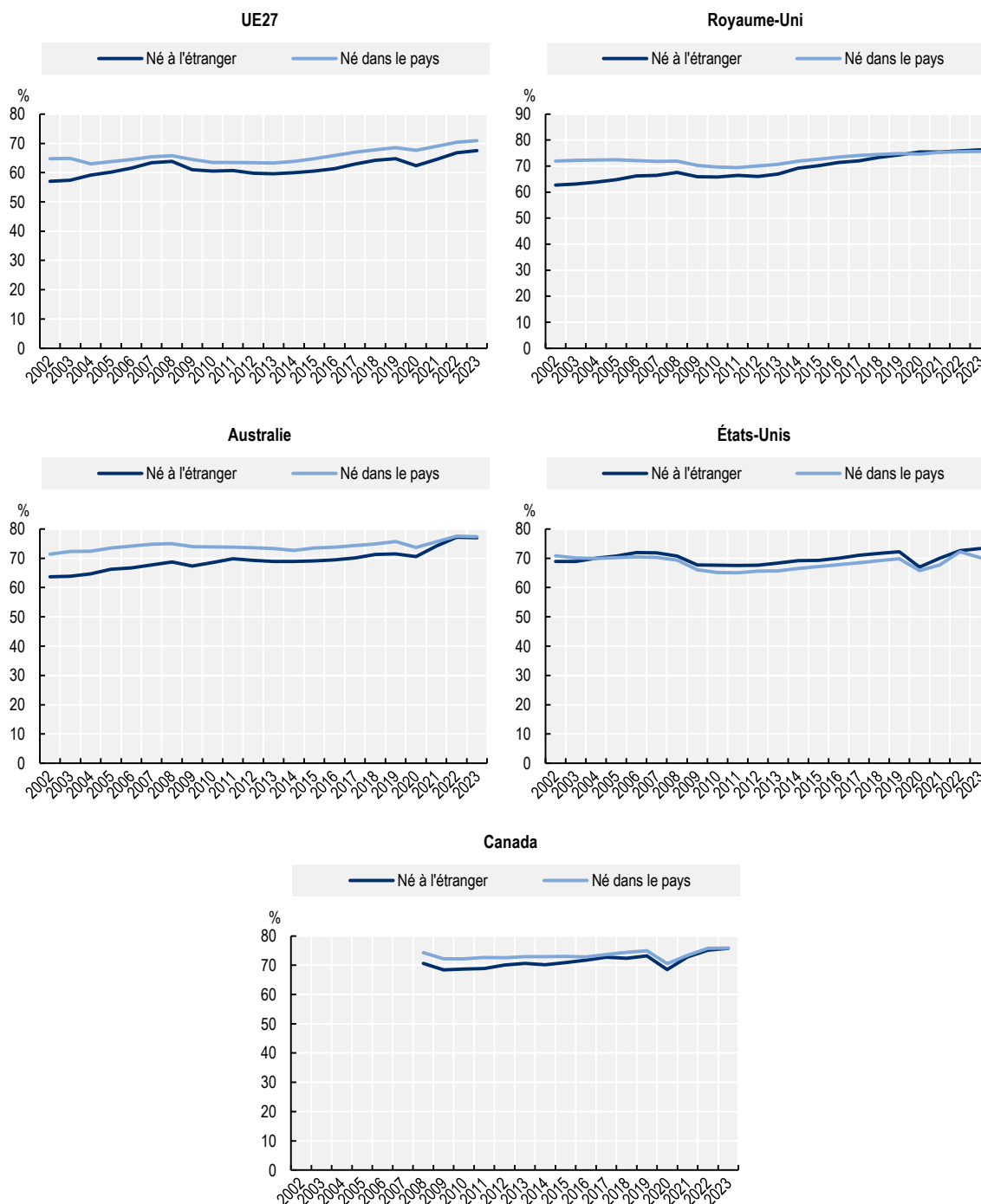
	Milliers 2021	Milliers 2022	Part en 2022 (%)	Évolution 2022/21 (milliers)	Évolution 2022/21 (%)	Différence avec le classement 2021	Taux d'expatriation pour 1 000 habitants en 2022
Inde	411	557	6.4	146	35	-1	0.4
Chine	290	326	3.8	37	13	-1	0.2
Russie	112	268	3.1	156	139	11	1.8
Roumanie	247	268	3.1	20	8	-2	13.8
Colombie	102	218	2.5	117	115	12	4.3
Maroc	173	201	2.3	28	16	-2	5.4
Afghanistan	142	175	2.0	33	24	0	4.4
Mexique	130	165	1.9	35	27	1	1.3
Syrie	143	164	1.9	22	15	-3	7.8
Brésil	119	157	1.8	38	32	1	0.7
Italie	134	152	1.8	19	14	-3	2.6
Allemagne	150	150	1.7	0	0	-7	1.8
Venezuela	96	148	1.7	52	54	7	5.2
Philippines	92	138	1.6	46	50	7	1.2
Pologne	124	137	1.6	13	10	-5	3.6
Pakistan	113	122	1.4	8	7	-3	0.5
Türkiye	72	115	1.3	43	60	7	1.4
France	106	110	1.3	4	4	-2	1.7
États-Unis	101	109	1.3	8	8	-1	0.3
Nigeria	71	100	1.2	29	41	5	0.5
Viet Nam	53	99	1.1	46	87	5	1.0
Iran	117	94	1.1	-23	-20	-10	1.1
Bulgarie	87	91	1.0	3	4	-1	13.1
Royaume-Uni	97	89	1.0	-7	-8	-5	1.3
Pérou	42	89	1.0	47	111	10	2.7
Espagne	74	79	0.9	5	7	-3	1.7
Bangladesh	50	68	0.8	19	37	2	0.4
Honduras	44	67	0.8	23	53	4	6.6
Albanie	52	64	0.7	12	23	-2	22.4
Argentine	39	63	0.7	24	63	9	1.4
Cuba	43	59	0.7	17	39	3	5.3
Portugal	51	59	0.7	8	15	-4	5.7
Rép. dominicaine	40	56	0.6	16	42	4	5.1
Népal	27	55	0.6	28	105	20	1.8
Algérie	44	53	0.6	10	22	-2	1.2
Irak	107	51	0.6	-56	-52	-21	1.2
Égypte	45	50	0.6	5	12	-6	0.5
Biélorussie	30	46	0.5	16	52	10	4.8
Hongrie	39	45	0.5	6	15	-1	4.6
Pays-Bas	41	43	0.5	2	4	-4	2.5
Corée	35	43	0.5	8	24	0	0.8
Tunisie	33	43	0.5	10	31	2	3.5
Canada	34	41	0.5	7	19	-1	1.1
El Salvador	26	39	0.5	13	48	11	6.2
Afrique du Sud	23	36	0.4	13	54	13	0.6
Ouzbékistan	50	36	0.4	-14	-27	-16	1.1
Équateur	25	35	0.4	10	39	9	2.0
Croatie	35	35	0.4	0	1	-8	8.6
Géorgie	23	34	0.4	11	46	10	9.0
Grèce	28	33	0.4	5	18	-1	3.2

Note : les flux migratoires vers le Chili, le Costa Rica, la Grèce et l'Irlande ne sont pas inclus. Les séries sur les flux migratoires concernant l'Allemagne, la Corée, le Japon et la Pologne utilisées pour ce graphique ont été ajustées et ne comprennent pas les immigrants temporaires. Dans le cas de la Colombie, les données sur les flux migratoires en 2022 constituent des estimations.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink  <https://stat.link/dt1vso>

Graphique d'annexe 1.A.2. Taux d'emploi par lieu de naissance, 2002-23

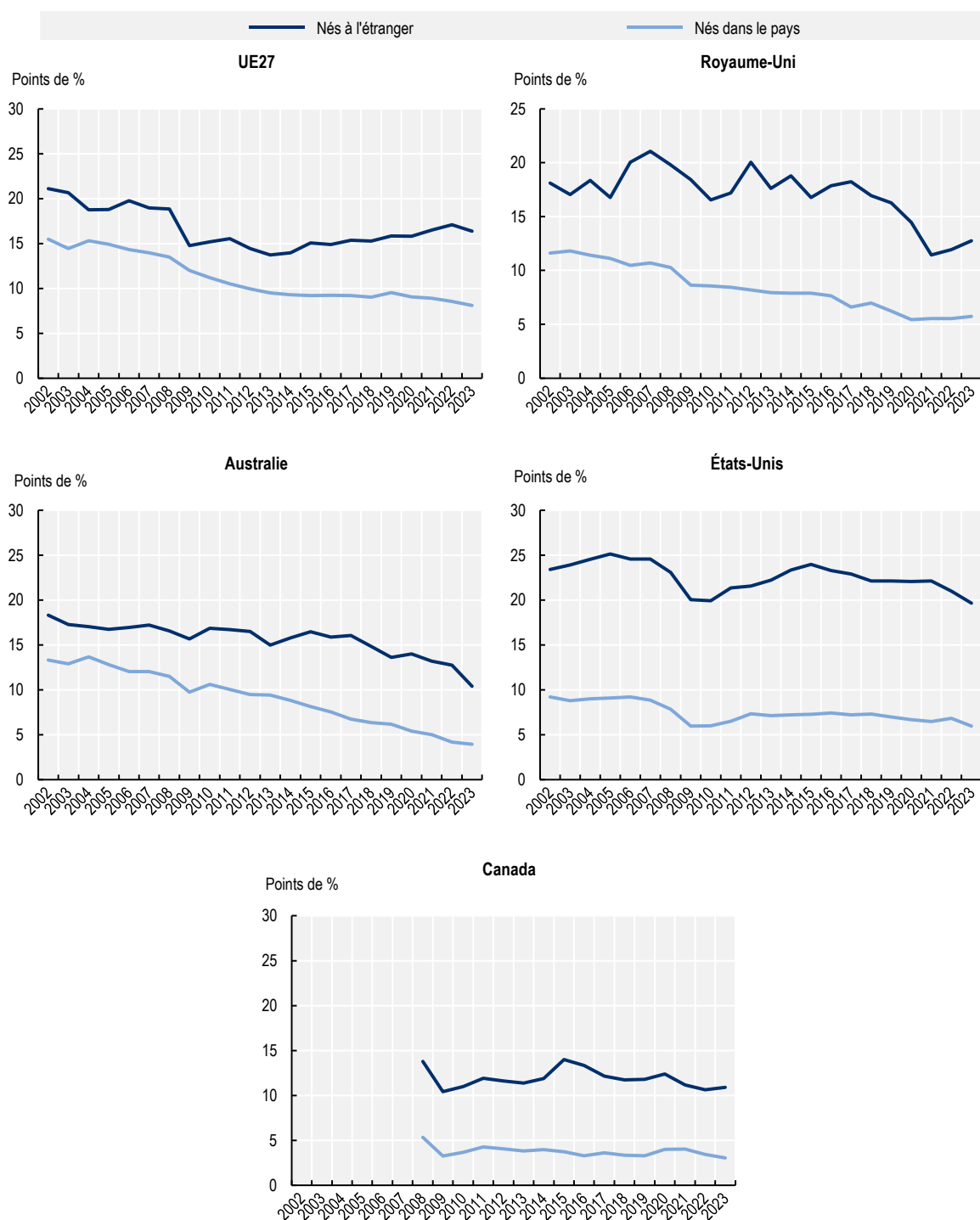


Note : la population de référence est la population d'âge actif (15-64 ans). Dans les pays de l'UE-27, les années 2010 et 2020 ont fait l'objet d'ajustements afin de tenir compte de la rupture de série provoquée par le changement de méthodologie de l'Enquête européenne sur les forces de travail en 2021. Les calculs ont été effectués par le Secrétariat à partir des séries ajustées pour l'ensemble de la population fournies par Eurostat.

Source : pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada et Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <https://stat.link/fo6qev>

Graphique d'annexe 1.A.3. Évolution de l'écart du taux d'emploi entre les genres, par pays de naissance, 2002-23



Note : la population de référence est la population d'âge actif (15-64 ans). Dans les pays de l'UE-27, les années 2010 et 2020 ont fait l'objet d'ajustements afin de tenir compte de la rupture de série provoquée par le changement de méthodologie de l'Enquête européenne sur les forces de travail en 2021. Les calculs ont été effectués par le Secrétariat à partir des séries ajustées pour l'ensemble de la population fournies par Eurostat. Source : pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada et Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink <https://stat.link/60jide>

Tableau d'annexe 1.A.5. Taux d'activité dans les pays de l'OCDE en 2023

	Taux de participation (nés à l'étranger)	Taux de participation (nés à dans le pays)	Écart avec personnes nées dans le pays
Allemagne	73.3	81.7	-8.4
Australie	79.9	80.4	-0.6
Autriche	76.7	78.7	-2.0
Belgique	67.5	71.4	-3.8
Canada	80.9	79.9	1.0
Chili	82.6	67.6	14.9
Colombie	70.5	66.8	3.7
Corée ²	71.2	71.9	-0.7
Costa Rica	70.4	63.9	6.5
Danemark	78.5	81.1	-2.6
Espagne	77.9	73.6	4.3
Estonie	82.9	81.5	1.5
États-Unis	76.1	73.0	3.1
Finlande	78.5	80.0	-1.5
France	70.1	74.6	-4.5
Grèce	73.4	69.2	4.2
Hongrie	80.7	77.9	2.8
Irlande	81.1	76.1	5.0
Islande	89.0	86.4	2.6
Israël	..	..	..
Italie	71.3	65.9	5.3
Japon ¹	81.4	79.8	1.6
Lettonie	76.2	76.7	-0.5
Lituanie	78.4	78.8	-0.4
Luxembourg	79.2	67.6	11.6
Mexique	54.5	65.7	-11.2
Norvège	77.2	81.3	-4.1
Nouvelle-Zélande	85.0	82.5	2.6
Pays-Bas	76.0	87.4	-11.5
Pologne	78.8	74.4	4.4
Portugal	83.5	76.7	6.8
République slovaque	81.9	76.4	5.5
Royaume-Uni	80.4	78.6	1.8
Slovénie	75.9	75.1	0.7
Suède	83.8	84.1	-0.2
Suisse	82.2	85.0	-2.8
Tchéquie	82.4	76.8	5.6
Türkiye	..	..	..
UE27	74.6	75.1	-0.5
Moyenne OCDE	77.4	76.2	1.1

Note : l'écart par rapport aux personnes nées dans le pays renvoie à la différence entre les taux correspondant aux populations nées à l'étranger et ceux relatifs aux populations nées dans le pays.

1. Les données relatives au Japon se rapportent à 2020 et non à 2023, et ne sont par conséquent incluses ni dans les moyennes de l'OCDE pour 2023, ni dans les calculs associés.

2. Les taux pour la Corée sont estimés pour la population âgée de 15 à 59 ans et correspondent au rapport entre les étrangers et immigrés qui ont été naturalisés au cours des cinq années précédentes et les ressortissants nationaux.

Source : pays européens et Türkiye : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; Japon : recensement démographique ; Corée : Enquête sur la population économique active et Enquête sur les conditions de vie des immigrés et les forces de travail ; Chili : Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN) ; Colombie : Gran Encuesta Integrada de Hogares (GEIH) ; Costa Rica : Encuesta Nacional de Hogares (ENAH) ; Mexique : Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE) ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink  <https://stat.link/rse38k>

Tableau d'annexe 1.A.6. Emploi des personnes nées à l'étranger, par secteur, 2023

	Agriculture et pêche	Indus. Extractives, manufacturières, énergie	Construction	Commerce	Hébergement et restauration	Enseignement	Santé	Ménages en tant qu'employeurs	Administration et OET	Autres services	Nés à l'étranger en emploi (milliers)	Nés à l'étranger dans l'emploi total
Australie	1.30 %	11.00 %	7.40 %	11.80 %	9.00 %	6.70 %	14.80 %	-	9.00 %	29.10 %	14	30.30 %
Allemagne	-	24.30 %	8.80 %	14.20 %	8.50 %	5.10 %	7.00 %	-	11.70 %	20.60 %	7 642	21.00 %
Autriche	0.80 %	19.40 %	10.80 %	15.40 %	10.80 %	6.10 %	4.80 %	-	10.40 %	21.40 %	977	24.90 %
Belgique	0.60 %	11.70 %	9.90 %	12.20 %	7.10 %	6.00 %	8.00 %	-	21.70 %	22.70 %	896	20.30 %
Danemark	-	-	4.00 %	23.60 %	13.20 %	14.50 %	20.20 %	-	14.00 %	10.40 %	152	6.50 %
Espagne	5.00 %	10.60 %	10.60 %	15.40 %	17.30 %	2.90 %	3.10 %	9.90 %	8.20 %	17.00 %	4 181	22.20 %
Estonie	-	27.40 %	10.50 %	11.40 %	5.90 %	9.60 %	-	-	7.00 %	28.20 %	64	11.00 %
Finlande	-	14.10 %	7.80 %	9.60 %	10.10 %	10.30 %	11.00 %	-	13.50 %	23.50 %	228	10.30 %
France	1.20 %	10.70 %	11.10 %	12.60 %	8.60 %	7.50 %	8.30 %	2.30 %	14.20 %	23.40 %	3 207	12.90 %
Grèce	9.70 %	13.70 %	16.30 %	13.80 %	17.10 %	2.60 %	2.10 %	5.60 %	7.70 %	11.20 %	303	8.20 %
Hongrie	3.20 %	26.00 %	13.10 %	11.40 %	4.70 %	10.90 %	2.40 %	-	9.40 %	18.80 %	139	3.30 %
Irlande	-	13.50 %	7.90 %	19.10 %	15.70 %	8.90 %	10.00 %	-	8.50 %	16.40 %	443	23.70 %
Islande	-	19.70 %	5.80 %	13.10 %	11.90 %	14.90 %	6.30 %	-	10.50 %	17.80 %	35	19.60 %
Israël	0.50 %	15.50 %	3.70 %	10.60 %	3.20 %	8.50 %	16.10 %	5.30 %	10.60 %	26.00 %	801	27.80 %
Italie	5.70 %	22.20 %	10.50 %	10.50 %	10.80 %	2.50 %	3.10 %	13.00 %	7.10 %	14.60 %	3 202	15.40 %
Japon	3.60 %	39.90 %	6.80 %	11.20 %	9.20 %	3.90 %	4.80 %	2.20 %	0.20 %	18.20 %	957	2.00 %
Lettonie	-	21.90 %	9.70 %	17.90 %	6.70 %	8.70 %	-	-	6.80 %	28.30 %	61	8.20 %
Lituanie	-	41.90 %	-	-	-	-	-	-	-	58.10 %	16	1.30 %
Luxembourg	-	4.30 %	7.10 %	10.90 %	4.80 %	3.80 %	5.20 %	2.20 %	21.90 %	39.80 %	165	60.70 %
Norvège	1.40 %	11.90 %	11.50 %	11.00 %	9.50 %	8.60 %	13.70 %	-	12.80 %	19.60 %	516	21.70 %
Pays-Bas	1.70 %	13.60 %	4.90 %	17.10 %	7.30 %	7.10 %	9.10 %	-	14.50 %	24.50 %	1 206	15.00 %
Pologne	-	27.80 %	10.90 %	10.50 %	11.30 %	5.10 %	-	-	8.30 %	26.20 %	245	1.60 %
Portugal	2.30 %	5.80 %	11.80 %	18.10 %	15.80 %	11.10 %	5.00 %	5.30 %	10.50 %	14.30 %	434	10.70 %
Rép. slovaque	1.00 %	21.40 %	8.00 %	19.50 %	6.10 %	4.00 %	7.70 %	-	9.30 %	22.90 %	23	1.00 %
Tchéquie	1.30 %	31.80 %	12.70 %	14.80 %	6.60 %	4.80 %	1.20 %	0.60 %	7.30 %	18.90 %	280	6.30 %
Royaume-Uni	0.30 %	8.20 %	4.60 %	10.60 %	5.60 %	8.90 %	16.50 %	0.20 %	10.20 %	34.90 %	3 156	20.10 %
Slovénie	0.00 %	29.20 %	19.70 %	11.10 %	7.30 %	4.50 %	2.90 %	0.00 %	10.60 %	14.60 %	124	14.00 %
Suède	0.50 %	12.70 %	5.30 %	9.60 %	6.90 %	14.60 %	12.70 %	0.00 %	13.30 %	24.30 %	1 042	23.80 %
Suisse	0.50 %	17.40 %	8.10 %	13.30 %	7.30 %	7.10 %	7.00 %	2.20 %	9.10 %	28.00 %	1 166	33.60 %
États-Unis	1.70 %	11.70 %	12.00 %	12.00 %	9.00 %	5.90 %	12.30 %	1.10 %	7.90 %	26.40 %	30 166	19.80 %
UE27	2.30 %	17.60 %	9.50 %	13.50 %	10.30 %	5.50 %	6.00 %	3.90 %	11.10 %	20.20 %	25 559	15 %
	Agriculture, sylviculture et pêche	Indus. Extractives, manufacturières	Construction	Commerce, hébergement et restauration	Électricité, transport, communication et finance	Services aux entreprises, aux particuliers, au public et autres						
Corée	7.00 %	47.50 %	10.60 %	18.40 %		3.00 %	13.60 %				869	3.60 %

Note : un tiret indique que les estimations ne sont pas suffisamment fiables pour être publiées. OET : organisations extraterritoriales. La population de référence est la population active âgée de 15 à 64 ans. Les données relatives à l'Australie et au Japon se rapportent respectivement à 2017 et 2020, et les données sur la surreprésentation sectorielle ne sont pas disponibles. Celles concernant Israël et la République slovaque correspondent à l'année 2020. Les taux pour la Corée sont estimés pour la population âgée de 15 à 59 ans et correspondent au rapport entre les étrangers et immigrés qui ont été naturalisés au cours des cinq années précédentes et les ressortissants nationaux.

Source : pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Israël et Royaume-Uni : Enquêtes sur la population active ; Japon : recensement démographique ; Corée : Enquête sur la population économique active et Enquête sur les conditions de vie des immigrés et les forces de travail ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <https://stat.link/vnp24r>

Notes

¹ Les données relatives à l'immigration à caractère permanent présentées ici rendent compte des nouvelles entrées, mais aussi des changements de statut au sein du pays d'accueil, à savoir le passage d'un statut temporaire à un statut permanent. Les expressions « immigration à caractère permanent », « entrées/immigration permanente(s) » et « admissions » sont utilisées indifféremment.

² Parmi les flux d'immigration à caractère permanent dans l'OCDE, les migrations humanitaires comprennent les réfugiés reconnus comme tels en vertu de la Convention du HCR de 1951 ou d'autres formes de protection, mais n'incluent pas les Ukrainiens relevant de la Directive relative à la protection temporaire dans l'UE ou de régimes similaires dans d'autres pays de l'OCDE.

³ Sont exclues du champ de la présente section les catégories non liées au marché du travail (sportifs, travailleurs religieux, etc.), les autorisations temporaires octroyées dans l'attente de la délivrance d'un permis permanent, et les autorisations en attente d'un changement de statut professionnel (demandeur d'emploi) ou de statut juridique (demandeurs d'asile). Lorsque les programmes destinés aux Ukrainiens fuyant la guerre font partie du programme classique pour les travailleurs temporaires (comme au Canada), ces programmes spéciaux sont exclus.

2 Évolutions récentes des politiques migratoires

Ce chapitre présente une vue d'ensemble des modifications apportées aux politiques d'immigration dans les pays de l'OCDE au cours de la période 2023-24, et notamment des grandes tendances et des évolutions stratégiques majeures en lien avec les étudiants en mobilité internationale et la transformation numérique des procédures d'immigration.

En bref

Principaux résultats

- Dans de nombreux pays de l'OCDE, l'immigration a atteint des niveaux records, qui pèsent sur les systèmes de gestion des migrations. Face aux fortes pressions exercées sur les infrastructures d'accueil publiques, les pays continuent de durcir leur législation sur l'asile. Certains des principaux pays de destination ont commencé à imposer des restrictions sur d'autres voies d'immigration légales afin de limiter l'immigration nette et d'atténuer les pressions sur le marché du logement et les services publics.
- Cependant, pour que des travailleurs étrangers et des étudiants en mobilité internationale viennent pallier les pénuries de main-d'œuvre et de compétences et contribuer à la réalisation d'autres objectifs stratégiques, les pays doivent trouver un juste équilibre afin de rester des destinations compétitives pour les travailleurs étrangers, de sorte à soutenir le développement économique et, parfois, remédier aux problèmes démographiques.
- Plusieurs pays européens de l'OCDE ont durci leur législation en matière d'asile à la suite d'une explosion des demandes et des franchissements irréguliers de frontières, et se montrent toujours intéressés par l'externalisation des procédures d'asile.
- De nouvelles étapes importantes ont été franchies dans la coopération régionale en matière de gestion des migrations. À l'échelle de l'UE, le Pacte sur la migration et l'asile a été adopté après plusieurs années de négociations. Sur le continent américain, des pays ont pris des engagements supplémentaires afin de renforcer leur collaboration dans le cadre de la Déclaration de Los Angeles sur la migration et la protection.
- Les technologies et outils numériques sont de plus en plus intégrés aux systèmes de gestion des migrations et de l'asile afin d'améliorer leur efficacité et la prestation des services. Ces innovations permettent de simplifier les procédures, d'alléger la charge administrative et d'améliorer la précision des données tout en fournissant des conseils et des services d'intégration qui optimisent l'expérience des utilisateurs.
- La mobilité internationale des étudiants fait l'objet d'une attention accrue en 2023-24 compte tenu de la hausse continue des inscriptions. Dans de nombreux pays, les effectifs d'étudiants en 2023 dépassent largement ceux constatés avant le COVID-19. Les principaux pays de destination des étudiants adoptent donc des mesures plus sélectives et restrictives afin de limiter les inscriptions des étudiants en mobilité internationale. Ces mesures interviennent en réaction à la pression croissante exercée sur les infrastructures et ont pour objectif de garantir l'intégrité du système de visa étudiant.
- Si la capacité à faire face à un nombre élevé d'inscriptions d'étudiants en mobilité internationale suscite certaines craintes, l'objectif majeur pour de nombreux pays de l'OCDE reste de retenir les étudiants internationaux et de les intégrer au marché du travail. Plusieurs pays ont élargi certaines mesures, notamment concernant les possibilités d'emploi à l'issue des études et les visas pour recherche d'emploi, afin d'accroître les taux d'installation et de faciliter la transition des étudiants vers l'emploi et leur intégration sur le marché du travail.

Politiques d'immigration : les évolutions majeures en 2023-24

En 2023-2024, les politiques d'immigration ont été influencées par un afflux record d'immigrés et de demandeurs d'asile. Au niveau national, de nombreux pays de l'OCDE, notamment en Europe, entreprennent de réformer leur système migratoire et d'asile afin d'atténuer les tensions qui pèsent sur la capacité à accueillir et intégrer les immigrés. Dans le même temps, dans de nombreux pays de l'OCDE, l'emploi des travailleurs étrangers reste l'un des principaux moyens de remédier aux pénuries de main-d'œuvre importantes. Pour certains pays où le chômage est faible et les taux d'emplois vacants élevés, il reste essentiel d'attirer et de retenir les travailleurs qualifiés, mais d'autres pays durcissent les conditions applicables à l'immigration de travail.

La gestion des migrations de travail permet de répondre aux besoins de main-d'œuvre, mais peut aussi être utilisée pour réduire l'immigration nette

Dans l'OCDE, plusieurs grands pays d'immigration ont récemment adopté des mesures qui limitent l'immigration de travail. Ainsi, le Canada a choisi, pour la première fois de son histoire, de plafonner le nombre de résidents temporaires, de sorte que leur proportion passe de 6.2 à 5 % de la population d'ici 2027. Cette diminution résultera notamment d'une baisse, au sein des entreprises, du nombre limite des travailleurs relevant du Programme des travailleurs étrangers temporaires au titre des postes à bas salaire, qui sera ramené de 30 % à 20 % des effectifs dans la plupart des entreprises à l'exception des secteurs de la construction et de la santé. Dans le même temps, le Canada entend stabiliser le nombre des permis de résidence permanente octroyés, qui a augmenté ces dernières années, avec un objectif fixé à 485 000 pour 2024 et à 500 000 pour 2025 et 2026. Le Royaume-Uni a annoncé plusieurs modifications concernant la voie d'accès des travailleurs qualifiés (*Skilled Worker* – SW) afin de réduire l'immigration nette, notamment en limitant la possibilité donnée aux soignants immigrés de faire entrer des membres à charge de leur famille, en relevant le seuil du revenu minimum de 26 200 GBP à 38 700 GBP, et en alignant le taux de rémunération en vigueur de la profession exercée sur le salaire à temps plein médian à emploi équivalent en 2023. De plus, la liste des métiers en pénurie sera remplacée par une liste des salaires des travailleurs immigrés (*Immigration Salary List* – LSI), qui met fin à la réduction de 20 % sur le salaire en vigueur pour les professions en pénurie. Cette mesure réduira dès lors le nombre de professions pour lesquelles il sera possible de parrainer quelqu'un pour l'obtention d'un visa SW à un salaire inférieur au salaire habituel. La Nouvelle-Zélande a durci les règles d'octroi de visas au titre de son dispositif *Accredited Employer Work Visa* (AEWV), en imposant un niveau minimum requis en anglais pour les immigrés qui postulent pour des emplois peu qualifiés, et un niveau minimum de compétences et d'expérience professionnelle pour la plupart des emplois relevant du dispositif AEWV, et en abaissant de 5 à 3 ans la durée maximale de séjour continu pour la plupart des professions peu qualifiées (niveaux 4 et 5 de l'ANZSCO). Dans le même temps, l'Australie a fixé l'objectif de son programme d'immigration permanente à 185 000 pour 2024-25, soit une baisse de 5 000 personnes par rapport à l'objectif de 2023-24 fixé à 190 000.

À l'inverse, d'autres pays continuent d'assouplir leurs programmes en faveur des immigrés hautement qualifiés et, dans certains cas, des professionnels moyennement ou peu qualifiés, afin de remédier à des pénuries de main-d'œuvre et de compétences de plus en plus criantes. L'Italie a mis en place un nouveau système de quotas pour les migrants de travail, qui n'est plus fondé sur des quotas annuels, mais sur une planification à trois ans. En octobre 2023, l'Italie a approuvé les quotas d'entrée de migrants de travail sur trois ans pour la période 2023-2025, fixés à 136 000 pour 2023, 151 000 pour 2024 et 165 000 pour 2025, soit une nette hausse par rapport aux quotas annuels précédents (69 700 en 2021 et 75 000 en 2022). Pour s'attaquer plus avant aux pénuries de main-d'œuvre, un quota supplémentaire de 40 000 travailleurs saisonniers a été annoncé en août 2023 pour les secteurs de l'agriculture et de l'hôtellerie. Il concerne les demandes déjà déposées au titre des quotas annuels de 2022. De plus, l'Italie a prolongé de 2 à 3 ans la durée maximale des permis de séjour délivrés pour exercer un emploi permanent ou une activité

indépendante ou dans le cadre d'un regroupement familial, et donné la possibilité aux ressortissants de pays hors UE de travailler immédiatement après leur entrée en Italie avec un visa de travail au lieu de devoir accomplir des procédures supplémentaires. Le gouvernement coréen va élargir l'éventail de secteurs autorisés à recruter des travailleurs temporaires non professionnels (visas E-9). Dès 2024, les secteurs concernés seront ceux de la restauration, de l'exploitation minière et de la sylviculture. Les travailleurs étrangers titulaires d'un visa E-9 pourront désormais aussi travailler légalement dans des entreprises comptant moins de cinq salariés. La Lituanie a revu à la hausse ses quotas d'immigration de travail pour 2023 et 2024, fixés à 40 250 contre 35 600 en 2022, pour les métiers qui connaissent des pénuries de main-d'œuvre, et simplifié la procédure d'embauche en supprimant la nécessité d'une évaluation du marché du travail. Le Japon a annoncé un objectif de 820 000 admissions de travailleurs moyennement qualifiés entre 2024 et 2029, dans le cadre de son dispositif dédié aux travailleurs qualifiés spécialisés.

D'autres pays de l'OCDE ont adopté des mesures spécialement ciblées sur les immigrés hautement qualifiés. La Suède a lancé un nouveau modèle de traitement des demandes de permis de travail afin de favoriser l'immigration des travailleurs qualifiés, qui propose notamment de meilleurs services aux employeurs qui recrutent des travailleurs hautement qualifiés, ainsi que des unités spécialisées dans le recrutement international. La Suisse a mis fin à l'examen de la situation du marché du travail pour les ressortissants de pays tiers hautement qualifiés dans les secteurs confrontés à des pénuries de compétences. La Lituanie a adopté un plan pour le développement du secteur de la technologie financière (2023-28), qui comprend des mesures permettant aux secteurs à forte valeur ajoutée de recruter un plus grand nombre de spécialistes en informatique provenant de pays tiers. L'Estonie a facilité l'embauche de travailleurs étrangers hautement qualifiés grâce à la révision du seuil salarial applicable aux travailleurs qualifiés et a introduit des mesures incitant les entreprises à forte croissance à recruter des travailleurs étrangers. En décembre 2023, l'Australie a dévoilé sa nouvelle stratégie d'immigration qui comprend la mise en place d'un nouveau visa de travail temporaire délivré aux travailleurs qualifiés pour une durée de 4 ans, ce qui leur donne plus de temps et d'occasions de changer d'employeur et leur offre une voie d'accès direct à la résidence permanente. L'Australie a également introduit de nouvelles voies d'entrée simplifiées pour les travailleurs les plus qualifiés à l'échelle mondiale.

Plusieurs pays de l'OCDE ont également conclu de nouveaux accords bilatéraux avec des pays d'origine afin d'encourager la mobilité de la main-d'œuvre et de s'assurer que les travailleurs immigrés possèdent les compétences recherchées. L'Autriche prévoit d'instaurer un partenariat en faveur de la mobilité des travailleurs qualifiés avec l'Inde, l'Indonésie et les Philippines afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée. En juin 2023, la Suisse et le Royaume-Uni ont signé un accord sur la reconnaissance des qualifications professionnelles qui prévoit un système de transition jusqu'à la fin 2024 et dont l'objectif est d'instaurer un cadre permanent de reconnaissance mutuelle à compter de 2025, en attendant la ratification par l'Assemblée fédérale. En mars 2024, l'Italie et la Tunisie ont signé un accord afin de faciliter l'entrée de 12 000 travailleurs tunisiens sur une période de trois ans pour répondre aux difficultés de recrutement de main-d'œuvre en Italie. Cet accord simplifie les procédures d'admission des travailleurs tunisiens et leur permet de prolonger leur séjour. De plus, un accord signé en avril 2024 a inauguré un projet pilote de « corridors de travailleurs » d'une année pour faire venir 300 travailleurs principalement de Libye. En 2023, la Grèce a signé un accord bilatéral avec l'Égypte au sujet de l'emploi de travailleurs saisonniers dans le secteur agricole, et a régularisé le statut de 3 400 immigrés bangladais dans le cadre du Protocole d'accord signé avec le Bangladesh en février 2022. En juillet 2023, le Japon a conclu un Protocole de coopération avec le Kirghizistan dans le cadre du système japonais des travailleurs qualifiés spécialisés afin d'éliminer les organisations intermédiaires malveillantes et de renforcer la mobilité de la main-d'œuvre entre le Kirghizistan et le Japon. L'Allemagne et le Kenya s'apprêtent à conclure un accord bilatéral en septembre 2024 qui a pour objectif d'instaurer un cadre de coopération sur les migrations et la mobilité de la main-d'œuvre pour remédier aux pénuries de travailleurs en Allemagne, en simplifiant les procédures d'immigration pour les travailleurs kenyans qualifiés tout en favorisant le développement

socioéconomique au Kenya grâce aux envois de fonds et aux transferts de compétences. Israël a de plus en plus recours à des accords bilatéraux et des voies d'admission privées pour recruter rapidement un plus grand nombre de travailleurs étrangers compte tenu de la baisse significative du nombre de travailleurs non israéliens survenue après les attentats terroristes commis par le Hamas contre Israël en octobre 2023 (Encadré 2.1). De plus, d'autres actions et programmes ont été mis en place ou renforcés par les pays de destination de façon unilatérale, ciblant les ressortissants de certains pays, afin de simplifier et contrôler au mieux la mobilité des travailleurs. L'Allemagne a notamment prolongé pour une durée indéterminée la réglementation applicable aux ressortissants des Balkans occidentaux, qui devait à l'origine expirer fin 2023. Cette réglementation permet aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, du Kosovo¹, du Monténégro, de la République de Macédoine du Nord et de Serbie d'obtenir un visa de travail temporaire pour l'Allemagne s'ils ont reçu une offre d'emploi d'un employeur allemand. Le quota annuel de ces visas a également doublé, passant de 25 000 à 50 000. Afin de renforcer les partenariats entre l'Australie et le Pacifique, l'Australie a lancé en juin 2024 un nouveau programme de titres de séjour permanent qui permet d'accueillir 3 000 ressortissants des îles du Pacifique et du Timor-Leste. Les demandeurs retenus doivent avoir reçu une offre d'emploi formelle valide en Australie et satisfaire à des critères de base concernant leur niveau d'anglais, leur santé et leur qualité morale. En Nouvelle-Zélande, le plafond du dispositif RSE (*Recognised Seasonal Employer*) a été relevé de 500 places et permet à 19 500 travailleurs originaires des pays du Pacifique remplissant les conditions requises d'être embauchés pour la saison 2023/24.

Encadré 2.1. Recrutement de travailleurs étrangers en Israël depuis 7 octobre 2023

Le 7 octobre 2023, près de 310 000 travailleurs non israéliens occupaient un emploi en Israël, la moitié était des travailleurs palestiniens transfrontaliers et l'autre moitié venait d'autres pays, représentant près de 5 % de l'emploi total. Près de 156 000 Palestiniens occupaient un emploi en Israël, dont 34 000 sans permis. De plus, 157 000 travailleurs étrangers étaient salariés, près de la moitié dans le secteur des soins à domicile et les autres essentiellement dans la construction (27 000) et l'agriculture (24 000).

Dans la construction, les travailleurs non israéliens représentaient un tiers environ du total de la main-d'œuvre, et la grande majorité des ouvriers présents sur les chantiers. Ils étaient majoritaires dans les emplois qui impliquent notamment le travail du métal, du plâtrage, du coffrage et du carrelage, nécessaires au début et à la fin du processus de construction. Au lendemain des attentats terroristes commis le 7 octobre par le Hamas contre Israël, une grande partie de la main-d'œuvre étrangère a disparu puisque près de la totalité des travailleurs transfrontaliers palestiniens avait interdiction d'entrer sur le territoire et de nombreux travailleurs étrangers avaient quitté le pays. Les effets ont été particulièrement marqués dans l'agriculture, où les travailleurs étrangers représentaient la moitié de la main-d'œuvre, et dans la construction. Le nombre de travailleurs palestiniens en Israël était tombé à 10 000 fin 2023.

Israël a changé son mode de recrutement de travailleurs étrangers qui passait par des intermédiaires privés pour s'appuyer sur des canaux intergouvernementaux régis par des accords bilatéraux de recrutement conclus avec des pays d'origine de ces travailleurs. Les ouvriers du secteur de la construction sont généralement employés par des agences de placement de personnel ou des sous-traitants étrangers et recrutés dans le cadre d'accords bilatéraux et après évaluation de leurs compétences.

¹ Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis consultatif de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Dans le secteur agricole, en novembre 2023, 5 000 travailleurs ont été exceptionnellement recrutés en passant par des agences privées et non par le biais d'accords bilatéraux. Le quota des travailleurs agricoles a été augmenté de 10 000 en janvier 2024. Le quota total est passé à 70 000 en 2024.

D'autres quotas ont été revus à la hausse : 13 200 dans l'industrie, 6 800 dans le tourisme, 6 400 dans le commerce et les services, et 4 300 dans les soins infirmiers en établissement.

En juin 2024, le gouvernement a fixé un quota général de travailleurs étrangers à 3.3 % de la population, soit environ 325 000 personnes. Temporairement, les quotas dans chaque secteur pouvaient être dépassés de 15 %, sous réserve que le gouvernement donne son accord *via* une procédure accélérée (moins de 48 h). Une nouvelle méthodologie a été adoptée pour fixer des quotas dans d'autres secteurs. Le gouvernement a également précisé comment déterminer les pays pour lesquels le recrutement privé pouvait être autorisé et quand le recrutement privé pouvait se produire dans un pays avec lequel Israël avait signé un accord bilatéral de recrutement. Des programmes pilotes peuvent être mis en œuvre pour tester la faisabilité du recrutement privé avant d'autoriser un recrutement supplémentaire. Des mesures d'information sont encouragées afin d'éviter aux travailleurs de payer des coûts de recrutement trop élevés.

L'élargissement du recrutement dans le secteur de la construction n'a pas été facile. Les procédures d'évaluation existantes pour les travailleurs du secteur de la construction ont été mises à rude épreuve par la hausse brutale de la demande : une autorisation temporaire du recrutement privé, avec et sans évaluation sur place, a été mise en place, parallèlement au recrutement et aux évaluations qui se poursuivaient dans le cadre des accords bilatéraux. Début juin 2024, près de 30 000 travailleurs avaient été sélectionnés dans des pays d'origine et près de 8 000 ont été admis. Le nombre d'entreprises de placement de personnel a triplé. Le recrutement d'un grand nombre de travailleurs originaires de pays avec lesquels les entreprises n'avaient eu qu'une expérience limitée, ou pour les nouvelles entreprises, a suscité des réclamations selon lesquelles certains de ces travailleurs n'avaient pas les compétences requises et conduit des entreprises de construction à refuser de les employer à leur arrivée. De plus, il a été difficile de loger les travailleurs à leur arrivée.

Source : Bank of Israel Annual Report 2023, www.boi.org.il/publications/regularpublications/boi-reports/d2023/ ; Ministry of Agriculture and Food Security, Ministry of Construction and Housing, Government Resolutions.

Les pays de l'OCDE adoptent des politiques d'asile plus strictes

Plusieurs pays européens de l'OCDE ont durci leur législation en matière d'asile afin de réduire le nombre de demandes et de lutter contre l'immigration irrégulière, notamment en imposant des mesures plus strictes pour l'accueil des immigrés. En Allemagne, une nouvelle loi entrée en vigueur en janvier 2024 impose des périodes de rétention plus longues, un accès restreint aux prestations sociales, et des mesures qui facilitent l'expulsion. En 2023, l'Italie a entrepris de réformer son système de traitement des demandes d'asile et d'accueil. Elle a notamment durci les conditions d'accès à la protection internationale, en limitant les motifs ouvrant droit à la « protection spéciale », une forme de protection complémentaire. De plus, les bénéficiaires d'une protection spéciale ne peuvent plus convertir leur titre de séjour en permis de travail, même s'ils continuent d'avoir le droit de travailler. Le système d'accueil des demandeurs d'asile a également été modifié avec l'allongement de la période de rétention dans des centres d'État, la restriction de certains services comme le soutien psychologique, l'assistance juridique et les cours de langue proposés dans les centres d'accueil, et l'impossibilité faite aux demandeurs d'asile d'accéder aux centres d'accueil prévus pour combattre l'exclusion sociale. Le gouvernement des Pays-Bas nouvellement nommé a annoncé un durcissement de sa législation en matière d'asile, notamment pour mettre fin au « titre de séjour permanent à des fins d'asile » et au regroupement familial automatique, l'instauration de conditions plus strictes pour obtenir un titre de séjour temporaire, l'augmentation des expulsions en cas de rejet de

la demande d'asile, et une abrogation de la loi sur la répartition des demandeurs d'asile qui avait pour but de répartir les demandeurs d'asile et les réfugiés plus uniformément dans le pays.

Dans le cadre des réformes de grande ampleur de leurs systèmes d'immigration, la Suède et la Finlande cherchent à réduire fortement les demandes d'asile. Ces dernières années, la Suède a durci sa législation en matière d'asile, en limitant notamment la possibilité d'obtenir un permis de séjour pour des motifs particuliers ou en raison de situations extrêmement difficiles (raisons humanitaires) et en durcissant les conditions d'autonomie financière requises pour le rapprochement familial pour les bénéficiaires d'une protection subsidiaire. Le gouvernement a également lancé une enquête pour examiner le cadre réglementaire relatif à l'asile et l'adapter au niveau minimum prévu par la législation de l'UE, notamment les moyens employés pour abandonner progressivement la délivrance de permis de séjour permanent aux réfugiés au profit de permis temporaires au titre de la protection internationale. De la même façon, la Finlande a réalisé un examen approfondi des systèmes d'asile d'autres États membres de l'UE pour recenser et adopter les mesures les plus strictes compatibles avec la législation de l'UE. Début 2024, le gouvernement a proposé un train de réformes, comprenant des permis de plus courte durée au titre de la protection internationale, une baisse des allocations d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés pour rejoindre le minimum légal, et l'annulation de la possibilité, pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, de transformer leur permis en un visa de travail ou d'études. De plus, des projets sont en cours d'étude concernant la mise en place d'un nouveau système de procédures aux frontières pour certains demandeurs d'asile. Ce système serait instauré à la frontière avec la Russie et dans les aéroports internationaux et empêcherait les demandeurs de sortir du centre d'accueil auquel ils ont été assignés pendant la procédure de demande. Une procédure comparable de demande à la frontière a récemment été proposée dans le pacte de l'UE sur la migration et l'asile pour les demandeurs originaires de pays où le taux d'admission est faible (voir Encadré 2.2).

Début juin 2024, l'administration Biden-Harris a annoncé des mesures pour restreindre l'asile et limiter l'entrée des demandeurs lorsque l'afflux de migrants à la frontière sud des États-Unis dépasse un certain seuil. Ces mesures ont été présentées sous la forme d'un décret présidentiel qui suspend temporairement l'entrée de non-ressortissants à la frontière sud, à l'exception des résidents permanents, des enfants voyageant seuls, des victimes de la traite des êtres humains, et d'autres non-ressortissants titulaires d'un visa en cours de validité ; et d'une loi adoptée par le Secrétaire à la Sécurité intérieure et le ministre de la Justice. Cette loi empêche les personnes entrées de façon irrégulière dans le pays par la frontière sud de demander l'asile. Ces mesures resteront en vigueur pendant 14 jours dès que le nombre d'entrées par la frontière sera inférieur à 1 500 en moyenne par jour, sur une semaine. D'autres pays membres de l'OCDE sur le continent américain ont assoupli leurs conditions d'accueil des immigrés bénéficiant d'une protection internationale afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre. Depuis 2022, le Mexique a délivré plus de 17 500 visas temporaires à des personnes ayant demandé une protection internationale afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans le pays, et introduit un programme pilote pour élargir les possibilités d'immigration de travail en permettant aux immigrés haïtiens d'accéder à des offres d'emploi et d'obtenir des permis de travail. La Colombie a annoncé un plan de régularisation par le biais de permis spéciaux accordés aux parents et aux tuteurs légaux d'enfants vénézuéliens qui bénéficient d'un statut de protection temporaire.

Par l'intermédiaire de bureaux pour la sécurité des déplacements (*Safe Mobility Offices – SMO*) établis en Colombie, au Costa Rica, en Équateur et au Guatemala, les États-Unis, ainsi que le Canada et l'Espagne, autorisent les personnes à demander une protection internationale ou faire valoir d'autres voies d'admission avant leur immigration et à un stade précoce du processus afin de lutter contre les passages irréguliers de la frontière. Grâce à des accords conclus récemment, les conditions de recevabilité des demandes déposées dans les bureaux du Costa Rica et du Guatemala ont récemment été assouplies pour inclure celles d'autres ressortissants présents dans ces pays.

Alors que la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine entame sa troisième année, la Commission européenne a soumis une proposition de prolongation de la protection temporaire jusqu'au 4 mars 2026.

Dans le même temps, plusieurs pays de l'OCDE encouragent à passer de la protection temporaire à un permis de résidence pour d'autres motifs, comme le travail. Cela passe, dans plusieurs pays de l'OCDE, par la possibilité d'accéder à d'autres voies d'admission pour les Ukrainiens déplacés qui séjournent au titre de protections temporaires diverses, de sorte à faciliter les séjours de longue durée. La Pologne et la Tchéquie ont récemment proposé de nouvelles options pour que les Ukrainiens déplacés qui remplissent les conditions requises et le désirent puissent bénéficier d'un permis de séjour de longue durée remplaçant la protection temporaire. Dès 2025, les citoyens ukrainiens bénéficiant de la protection temporaire en Pologne pourront demander un titre de séjour valable trois ans à condition qu'ils remplissent certaines conditions (comme avoir bénéficié du statut temporaire de façon ininterrompue pendant un an à la date de la demande). En Tchéquie, le gouvernement a proposé de modifier sa loi « lex Ukraine » pour permettre aux citoyens ukrainiens économiquement actifs (financièrement autonomes et ne nécessitant pas l'aide de l'État) d'obtenir un permis de séjour de longue durée. L'Autriche prévoit d'étendre sa carte rouge-blanc-rouge plus, un permis qui associe travail et résidence, aux Ukrainiens déplacés qui ont travaillé en Autriche pendant au moins 12 mois au cours des deux années précédant la demande. La Nouvelle-Zélande a annoncé la création de voies d'accès à la résidence pour les bénéficiaires du visa spécial Ukraine. Pourront y accéder les titulaires d'un visa si le demandeur principal a obtenu un visa spécial Ukraine et est arrivé en Nouvelle-Zélande avant le 15 mars 2024. La Suisse a décidé de mettre fin à la période d'attente de trois mois que les personnes sous protection temporaire devaient respecter avant de pouvoir accéder au marché du travail, afin de faciliter l'insertion professionnelle des Ukrainiens déplacés.

L'intérêt pour le traitement externe des demandes d'asile ne s'est pas démenti en 2023-24. En novembre 2023, l'Albanie et l'Italie ont signé un accord de collaboration dans le but d'établir en Albanie un centre de traitement pour les demandeurs d'asile secourus en mer par des navires italiens. Le Royaume-Uni a fait un pas de plus vers l'envoi d'immigrés irréguliers au Rwanda pour le traitement de leur demande d'asile, en adoptant la loi Safety of Rwanda (Asylum and Migration) en avril 2024. Cependant, à la suite des élections qui se sont déroulées au début du mois de juillet 2024, le nouveau Premier ministre a indiqué que le gouvernement abandonnerait cette loi et mettrait fin à l'accord avec le Rwanda.

Poursuite de la coopération régionale en Europe et en Amérique

Le Pacte sur la migration et l'asile de l'Union européenne (UE) a été adopté en mai 2024 après plusieurs années de négociations entre les États membres au sujet de son contenu. Il a pour objectif d'harmoniser les politiques publiques sur les migrations et l'asile entre les États membres et s'articule autour de quatre grands piliers (voir Encadré 2.2). Mi-juin, la Commission européenne a présenté le plan de la mise en œuvre conjointe du Pacte, conçu pour servir de modèle aux plans de mise en œuvre nationaux, qui seront déployés au cours des deux prochaines années. Ce plan comporte dix modules permettant de mettre en œuvre les mesures définies dans les différents piliers du pacte.

Dans le même temps, les pays de l'OCDE du continent américain renforcent leur coopération régionale dans un contexte où l'immigration et le déplacement des populations atteignent des niveaux historiques. En mai 2024, deux ans après la signature par 20 États d'Amérique de la Déclaration de Los Angeles sur la migration et la protection, le Guatemala a accueilli la troisième réunion ministérielle et des réunions parallèles pour passer en revue les activités de coopération en cours et définir le programme d'action de l'année à venir. La priorité reste accordée à trois domaines : s'attaquer aux causes profondes de l'immigration et favoriser l'intégration des immigrants, étendre les voies d'entrée légales, et s'assurer que l'application des lois respecte les droits humains. Pendant la réunion, les pays signataires se sont engagés à poursuivre la coopération, avec notamment l'engagement pris par les États-Unis de verser 578 millions USD pour aider les communautés partenaires et d'accueil à répondre aux besoins en matière d'aide humanitaire, à élargir les voies d'accès et à favoriser la régularisation et l'intégration. Par ailleurs, les États-Unis et le Costa Rica ont annoncé un partenariat pour le partage des données biométriques et la poursuite de leur coopération dans le cadre des centres SMO (*Safe-Mobility Offices*).

Encadré 2.2. Les quatre piliers du Pacte de l'UE sur la migration et l'asile

Le 14 mai 2024, le Conseil de l'UE a officiellement adopté le Pacte sur la migration et l'asile qui comporte un ensemble de règles pour la gestion des flux migratoires et l'instauration d'un système commun en matière d'asile à l'échelle de l'UE. Il a pour but de proposer une démarche globale qui intègre les principales politiques de l'UE relatives à l'immigration, l'asile, la gestion des frontières et l'intégration, et qui les renforce.

Le Pacte est conçu pour parvenir à un équilibre entre le contrôle aux frontières et la solidarité dans l'accueil des réfugiés, et repose sur quatre grands piliers :

- Des frontières extérieures sécurisées
- Des procédures rapides et efficaces
- Un système de solidarité et de responsabilité efficace
- L'inclusion de la question des migrations dans les partenariats internationaux.

La mise en œuvre du pacte mettra l'accent sur le traitement accéléré à la frontière, afin de déterminer rapidement la procédure à suivre (asile ou retour) grâce à de nouvelles procédures de filtrage. Un retour à la frontière efficace assorti d'une aide à la réinstallation sera assuré pour ceux qui ne peuvent prétendre à une protection internationale. La base de données Eurodac existante sur l'asile sera enrichie pour devenir une base de données consacrée à la fois à l'asile et à la migration, de sorte que ces informations soient rassemblées et partagées entre les pays de l'UE. La **base de données Eurodac sur l'asile et la migration** enregistrera les données de tous ceux qui entreront dans l'UE en tant que demandeur d'asile ou de migrant irrégulier. Figureront dans la base de données les empreintes digitales, la reconnaissance faciale et la copie des documents d'identité et de voyage. A priori, ces informations seront conservées pendant une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans, avec la possibilité d'allonger cette durée à 10 ans pour les demandeurs d'asile.

Le Pacte prévoit également de créer un mécanisme de solidarité fondé sur les besoins à la fois efficace et obligatoire, mais aussi plus souple, qui remplacera le règlement de Dublin. Les besoins en matière de réinstallation des demandeurs d'asile parmi les États membres seront déterminés grâce à une évaluation des pressions migratoires réalisée par la Commission, qui formulera des recommandations sur le nombre de réinstallations nécessaires et le montant des contributions financières au titre de la solidarité pour l'année à venir. À partir de ces éléments, le Conseil adoptera à la fin de chaque année une loi relative à la mise en œuvre pour fixer le fonds de solidarité, fondée sur les engagements pris par chaque État membre au regard de chaque type de contribution solidaire. La contribution est obligatoire, mais les pays auront la possibilité de choisir entre différentes formes de participation, soit avec des relocalisations, des contributions financières ou d'autres mesures de solidarité (comme la mise à disposition de personnel ou d'une aide matérielle pour d'autres pays).

Le Pacte implique également une coopération plus étroite avec les pays non membres et la prise en compte des questions relatives aux migrations dans les partenariats internationaux afin de lutter contre l'immigration irrégulière et le trafic de migrants tout en favorisant les voies d'accès légales.

Les États membres de l'UE auront jusqu'au mois de mai 2026 pour appliquer la législation contenue dans le Pacte.

Transformation numérique et technologies émergentes dans la gestion de l'immigration

Ces dernières années, un grand nombre de pays de l'OCDE ont fait évoluer leurs systèmes d'immigration vers le numérique, en s'appuyant sur des plateformes en ligne et des outils numériques pour le traitement des demandes de visa et de permis de séjour, et pour étoffer et améliorer leurs services. Ce changement est né du besoin d'optimiser les ressources et les processus, de gagner en efficacité grâce à l'automatisation et à la dématérialisation des procédures, de réduire les temps de traitement et d'améliorer l'expérience des utilisateurs. Alors que cette transformation numérique est une tendance largement répandue parmi les pays de l'OCDE, ils n'en sont pas tous au même stade d'avancement de leur transition. Plusieurs pays ont déjà totalement remplacé leurs principales procédures d'immigration par des formulaires en ligne ou sont passés au numérique pour la plupart de leurs processus, comme l'Australie, le Canada, le Chili, le Danemark, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, la Norvège et le Royaume-Uni. D'autres, comme l'Allemagne, les États-Unis, le Japon, la Pologne et la Suisse ont opéré une transformation numérique partielle. En revanche, dans certains pays comme l'Autriche, l'Islande, la République slovaque et la Tchéquie, les démarches se font encore largement en version papier et en personne (Fragomen, 2024^[1]). Malgré ces différences, l'ensemble des pays se sont résolument engagés en faveur du passage au numérique des procédures d'immigration, grâce à la mise à niveau des infrastructures informatiques et à l'intégration d'outils technologiques avancés comme l'intelligence artificielle (IA), les modèles algorithmiques complexes et la technologie de la blockchain.

Cette transformation est en train de redéfinir la gestion des demandes et la fourniture des services en lien avec l'immigration sous tous ses aspects, y compris l'immigration de travail, la mobilité internationale des étudiants, les procédures d'asile, la gestion des frontières, et les services d'appui à l'intégration. Ces évolutions concernent également les mesures d'atténuation des risques, en particulier concernant le bien-fondé de l'automatisation des prises de décision et le respect de la confidentialité et de la protection des données à caractère personnel. Par exemple, la technologie de la blockchain est utilisée pour sécuriser les échanges d'informations sensibles, relier différents services et systèmes, et améliorer les flux d'informations entre les autorités.

La transformation numérique des systèmes de migrations peut contribuer à l'optimisation des ressources et la réduction des délais de traitement des dossiers

Les pays optent de plus en plus pour un traitement en ligne des demandes en matière d'immigration et une version numérique de leurs documents officiels, simplifiant ainsi le parcours des demandeurs et améliorant de façon générale l'expérience des utilisateurs. L'Allemagne a ouvert une nouvelle plateforme numérique qui permet de déposer par voie électronique des demandes de permis divers et qui permet de suivre en temps réel l'état d'avancement du dossier. En mars 2023, le Portugal a lancé une plateforme en ligne qui simplifie la procédure de demande de permis de séjour pour les citoyens de la Communauté des pays de langue portugaise – Angola, Brésil, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mozambique, São Tomé et Príncipe et le Timor oriental. Cette démarche évite à ces personnes de faire la queue pour avoir un rendez-vous en personne lorsqu'elles déposent une demande de permis de séjour. De la même façon, l'Irlande est passée au numérique pour une grande partie de son système d'immigration, pour ce qui concerne la gestion de l'identité, la prise de décision et le service client. Le pays a adopté une approche qui prévoit un enregistrement unique et des contrôles fréquents, et qui s'appuie sur une plateforme centrale offrant une vue globale du dossier et du profil du demandeur.

Fin 2023, le Canada a commencé à mettre progressivement en place un nouveau guichet unique d'accès aux programmes et services qui gèrent l'immigration, les réfugiés et la citoyenneté canadienne, qui propose une interface facile à utiliser pour le dépôt des demandes et des mises à jour en temps réel pour le suivi. Les provinces canadiennes ont elles aussi adopté les demandes en ligne : par exemple, la

province de Québec est passée aux demandes en ligne pour les Certificats d'acceptation du Québec et les offres d'emploi validées par l'employeur. En Italie, les demandes et délivrances de permis de séjour sont entièrement au format numérique, ce qui élimine la nécessité de présenter des documents en version papier et les visites en personne. La Lituanie a fait face à l'afflux de personnes déplacées venues d'Ukraine en délivrant des permis de séjour temporaires numériques par le biais de la plateforme MIGRIS et éliminé ainsi les visites en personne et les cartes d'identité au format papier. La Pologne a adopté les pièces d'identité numériques et simplifié les procédures tout en les rendant plus pratiques et sécurisées. La Lettonie a commencé à moderniser la plateforme logicielle de son système unifié d'information sur les migrations en rendant les services en ligne pour les permis de séjour plus simples d'emploi et en simplifiant le dépôt de documents à distance.

Outre la transformation numérique partielle ou complète des procédures d'immigration, certains pays de l'OCDE améliorent leur infrastructure informatique en se tournant vers l'IA et les modèles d'algorithme sophistiqués pour simplifier les procédures, optimiser les ressources et gagner du temps. L'intervention humaine se limite ainsi aux analyses de cas et aux prises de décision plus complexes. Le Canada a étendu l'utilisation d'un outil d'automatisation assorti d'un système de triage pour le traitement des demandes de prolongation des permis de travail, dans le cadre du programme Expérience internationale Canada (EIC) et des permis de travail postdiplôme (PTPD). Cet outil trie les demandes selon leur complexité et approuve automatiquement les demandes courantes afin d'accélérer la prise de décision tout en continuant de faire valider la décision finale par une personne. De plus, le Canada a commencé une modernisation globale de son infrastructure numérique dans le cadre du programme pour la modernisation de la plateforme numérique (MPN), qui comprend le remplacement du système mondial de gestion des cas par une nouvelle plateforme numérique d'ici la fin 2024, conçue pour optimiser les processus opérationnels. La Finlande a adopté une nouvelle infrastructure numérique pour aider la prise de décision et automatiser les décisions relatives aux permis de séjour délivrés à des fins de travail et d'études, à la citoyenneté et au renouvellement des permis et des cartes de séjour, laissant au personnel de l'immigration le soin de traiter les dossiers refusés et nécessitant un examen particulier. Ces dernières années, la France a sensiblement accéléré la transformation numérique de ses procédures d'immigration, en particulier pour les étudiants étrangers et les demandeurs de la carte Passeport talent. Depuis 2021, la plateforme numérique « Études en France » centralise toutes les procédures administratives des étudiants étrangers résidant dans l'un des 69 pays concernés. Les demandeurs peuvent gérer en ligne l'ensemble des démarches d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, y compris déposer une demande d'inscription, suivre l'état d'avancement du dossier, communiquer avec les établissements et faire une demande de visa. Pour le Passeport talent, conçu pour les travailleurs hautement qualifiés, les chercheurs, les artistes et les entrepreneurs, la demande de visa initiale peut être déposée sur le site internet France-Visas. Une fois en France, les demandes de permis de séjour, les renouvellements, et les changements de statut, comme le passage du permis étudiant au Passeport talent, peuvent être gérés en ligne par le biais du site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). De plus, le ministère de l'Intérieur prévoit de mettre en œuvre un outil fondé sur l'IA pour détecter les fraudes dans les documents téléchargés.

Les pays investissent dans l'infrastructure informatique pour améliorer la gestion et l'échange des données

Afin de renforcer l'interconnectivité entre les systèmes et d'améliorer la gestion des données et des informations au sein des administrations, certains pays de l'OCDE modernisent leur infrastructure informatique. La Pologne a élaboré un nouveau système informatique intégré dont le principal objectif est d'améliorer la collecte des données sur les étrangers grâce à des procédures de déclaration automatisées, en accordant une place centrale à l'automatisation et à la présentation visuelle des données, pour faciliter la gestion des flux migratoires et étayer l'élaboration des politiques entre les différents ministères impliqués dans la gestion des migrations. Un des éléments majeurs de ce nouveau système est la mise à disposition de tableaux de bord dynamiques et interactifs pour l'analyse détaillée des données, une présentation des

données qui facilite la lecture et l'analyse des tendances ou des écarts, ainsi que d'un outil pour l'analyse de données et la réalisation de rapports en libre service.

Au Portugal, depuis 2023, une nouvelle agence est responsable de l'ensemble des démarches relatives à l'intégration, aux migrations et à l'asile, ce qui a permis d'accélérer le passage au numérique pour les démarches. Les demandes de permis de séjour pour les enfants au titre du regroupement familial peuvent être déposées en ligne sur le portail dédié et d'autres demandes pourront prochainement être déposées de la même façon. En janvier 2023, la Lituanie a lancé un programme national pour la gouvernance des données afin de favoriser la gestion et l'échange des données sur les étrangers entre les institutions nationales et d'améliorer la supervision de l'immigration légale et des processus d'intégration. Ce programme comporte une tâche spécifique dédiée à « la gestion et l'échange des données sur les bénéficiaires de l'immigration légale et d'une protection internationale », dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de la gestion et du partage d'informations pertinentes au sujet des individus qui bénéficient de l'immigration légale et d'une protection internationale.

De nouveaux outils et mécanismes d'appariement améliorent le parcours des immigrés et leur intégration

Les technologies améliorent également les services proposés aux immigrés dans les pays d'accueil. L'Estonie a lancé le service « Settleinestonia » dédié aux démarches du quotidien, un programme numérique complet pour faciliter l'adaptation des nouveaux arrivants et accessible sur la plateforme consacrée aux services publics. Ce service leur offre un accès centralisé à des informations, des conseils et des services d'aide pour la déclaration de résidence, l'apprentissage de la langue, l'intégration culturelle, l'éducation, la santé, la conduite et les aides sociales. Le Canada a renouvelé son investissement dans les services en ligne de préinstallation et le Québec a lancé un nouveau portail qui rassemble en un seul endroit tous les services d'apprentissage de la langue française pour les nouveaux venus et d'autres résidents, tandis que la Colombie-Britannique a lancé un nouveau portail d'information en ligne multilingue pour les nouveaux arrivants.

De plus en plus, l'IA est intégrée aux solutions d'appariement sur le marché du travail, notamment pour dispenser des conseils d'orientation professionnelle aux demandeurs d'emploi, leur proposer des emplois qui leur correspondent après analyse de leurs compétences, expériences et préférences, ou en réalisant des projections sur l'évolution du marché du travail, les secteurs qui devraient se développer et les compétences qui seront recherchées (Brioscú et al., 2024^[2]). Parmi les pays de l'OCDE, l'Autriche a été le premier à adopter une solution d'IA générative à l'usage des clients. Le service autrichien de l'emploi a modernisé son système d'appariement des offres et des demandes en lançant en janvier 2024 un robot conversationnel alimenté par ChatGPT pour aider les chercheurs d'emploi et les agents en charge des dossiers concernant la gestion de carrière et la recherche d'emploi en fonction des diplômes, de la profession et du salaire.

Les technologies numériques sont de plus en plus utilisées dans la gestion de l'asile et de l'immigration irrégulière

Les technologies numériques interviennent également de plus en plus dans les systèmes de gestion de l'immigration et de l'asile en Europe, notamment dans la gestion des frontières, le traitement des demandes d'asile et le suivi du statut. L'Estonie a investi dans l'infrastructure numérique pour renforcer le contrôle des migrations et s'assurer du respect de la législation. La base de données du contrôle des migrations (MIGIS) et le système d'identification biométrique automatisé (ABIS) ont été lancés en 2023. La base de données MIGIS automatise le contrôle, aide les agents à faire appliquer les lois relatives au séjour et évite les détournements. Des vérifications automatisées permettent aux agents de rester informés des ressortissants de pays tiers résidant en Estonie, ce qui leur donne la possibilité de réagir rapidement en cas de séjour irrégulier. Le système ABIS s'appuie sur l'intelligence artificielle pour

comparer les données biométriques et renforce la fiabilité des procédures de contrôle de l'identité. Depuis avril 2021, l'Allemagne teste une infrastructure de blockchain appelée FLORA, dans le centre de Dresde responsable des arrivées, de la prise de décision et des retours (AnKER). Ce système gère les procédures de protection nationale et relatives au règlement de Dublin et simplifie ainsi la procédure d'asile. La technologie de l'IA est également utilisée en Allemagne pour identifier et analyser les voix et les dialectes dans la procédure d'asile (REM/OCDE, 2022^[3]).

L'IA permet non seulement d'améliorer la gestion des demandes et de prévoir les afflux de demandeurs d'asile, mais elle aide aussi les réfugiés à s'intégrer. Elle intervient notamment pour déterminer le meilleur endroit où diriger les réfugiés réinstallés, une tâche traditionnellement réalisée par des agents qui tiennent compte notamment de la disponibilité des hébergements et des emplois, ainsi que des communautés existantes. Le premier essai pilote de GeoMatch, un outil d'appariement fondé sur l'IA et mis au point par des chercheurs du laboratoire des politiques de l'immigration de l'université de Stanford et de l'ETH de Zurich, a démarré en Suisse en 2020 et aux États-Unis en 2023. Cet outil aide les instances gouvernementales et les organismes sans but lucratif à recenser les communautés où les familles de réfugiés sont les plus susceptibles de s'épanouir, et les dirige vers les lieux où elles ont le plus de chances de réussir leur intégration. GeoMatch n'est pas un outil d'automatisation de la prise de décision, mais a été conçu pour être intégré à des structures institutionnelles existantes et apporter des informations complémentaires afin d'étayer la prise de décision, parallèlement aux connaissances des experts.

Mesures relatives aux étudiants en mobilité internationale

Les pays de l'OCDE attachent de longue date une grande importance aux étudiants en mobilité internationale pour leur contribution au secteur de l'enseignement supérieur et au marché du travail dans les pays de destination. Ces dix dernières années, ils ont pris des mesures actives pour attirer, soutenir et retenir les étudiants en mobilité internationale (OCDE, 2023^[4]), dont l'importance a été mise en lumière à la fois par leur baisse relative et par les difficultés rencontrées pendant la pandémie de COVID-19, ce qui a poussé un grand nombre de pays à mettre en œuvre des stratégies coûteuses pour compenser les pertes de revenus qui en ont découlé. Ces mesures ont permis un retour relativement rapide de ces étudiants en 2021 et 2022 (OCDE, 2023^[5]). Toutefois, certains des principaux pays de destination des étudiants en mobilité internationale de l'OCDE ont récemment adopté des mesures plus strictes pour les étudiants internationaux en réaction au nombre croissant d'inscriptions, aux tensions sur les marchés du logement, à la pression exercée sur les infrastructures publiques et, dans certains pays, aux inquiétudes liées aux pratiques abusives. Ces changements stratégiques visent à réguler l'entrée des étudiants en mobilité internationale, améliorer la qualité de l'enseignement international et répondre aux inquiétudes en matière d'immigration.

Le durcissement des conditions d'accès doit également tenir compte de l'importance croissante que représentent les droits de scolarité des étudiants en mobilité internationale pour de nombreux pays en tant que source de financement des universités, mais aussi du fait que les diplômés internationaux constituent un important vivier de talents qui peut contribuer à résorber les pénuries de main-d'œuvre. Certains pays de l'OCDE ont donc plutôt tendance à instaurer des critères sélectifs pour attirer les étudiants en mobilité internationale et adopter des mesures qui permettent de les retenir et de faciliter leur insertion sur le marché du travail.

Des pays de destination importants tendent désormais à limiter l'afflux des étudiants internationaux

Trois des cinq principaux pays de destination de l'OCDE réforment actuellement leurs politiques à l'égard des étudiants internationaux dans le souci d'adopter une démarche proactive pour gérer, réguler et restreindre ces entrées. L'Australie, le Canada et le Royaume-Uni ont connu une envolée des inscriptions

des étudiants internationaux après la pandémie, ainsi qu'une évolution des caractéristiques des nouveaux étudiants et des établissements dans lesquels ils s'inscrivent. Ces pays ont donc profondément modifié, ces dernières années, leurs politiques relatives aux étudiants en mobilité internationale et au secteur de l'enseignement.

Au Royaume-Uni, les niveaux records de l'immigration de 2022 pourraient en partie s'expliquer par une augmentation rapide du nombre de personnes à charge des étudiants internationaux. Le nombre d'entrées de ces personnes à charge, qui ont le droit de travailler au Royaume-Uni, a en effet augmenté de 750 % entre 2019 et 2023 (OCDE, 2023^[5]). Des restrictions concernant les conjoints qui accompagnent ces étudiants ont été imposées en janvier 2024. Les étudiants n'ont plus le droit de faire venir les membres de leur famille au titre de visas réservés aux personnes à charge, sauf s'ils font partie d'un programme de recherche après des études de troisième cycle.

Le Canada et l'Australie, respectivement troisième et quatrième pays d'accueil de l'OCDE de nouveaux étudiants en mobilité internationale derrière le Royaume-Uni et les États-Unis, ont récemment annoncé des mesures qui marquent un tournant radical après les efforts déployés précédemment pour accroître le nombre d'étudiants internationaux. En Australie, ces changements s'inscrivent dans le cadre d'une réforme plus vaste du système d'immigration et dans le prolongement d'un examen récent de ce système qui a conclu que l'Australie ne s'était pas suffisamment donné les moyens d'attirer les étudiants internationaux les meilleurs et les plus brillants et que le vivier d'étudiants internationaux n'était pas à la hauteur de son potentiel en tant que réservoir de travailleurs immigrés qualifiés et performants. En vertu de cette nouvelle stratégie en matière d'immigration, le gouvernement souligne aussi la nécessité de renforcer l'intégrité dans l'enseignement international. Pour améliorer la qualité et l'intégrité de l'enseignement international, plusieurs modifications ont été annoncées afin de relever le niveau des étudiants internationaux et des établissements d'enseignement. Les premières réformes, entrées en vigueur début 2024, comprennent une hausse des conditions requises en matière de capacité financière et de niveau en anglais. Il a également été proposé de modifier le visa délivré aux diplômés qui permet aux étudiants internationaux diplômés de s'installer en Australie et d'y chercher du travail. Ces changements prévoient d'abaisser l'âge limite requis de 50 à 35 ans et de réduire la période de séjour à un maximum de 2 ans pour les titulaires d'une licence et d'un master (3 ans pour les titulaires d'un master de recherche et d'un doctorat).

Le Canada, confronté à une hausse du nombre d'étudiants et un marché du logement tendu, a temporairement plafonné les demandes de permis d'études pendant deux ans. L'objectif est de limiter le nombre de nouveaux permis de séjour délivrés aux étudiants internationaux à 360 000 en 2024, soit 35 % de moins qu'en 2023. De plus, les conditions financières pour l'octroi d'un nouveau permis d'études ont plus que doublé, passant de 10 000 CAD à 20 635 CAD.

D'autres pays prennent le même chemin. Après plusieurs années pendant lesquelles le nombre d'étudiants en mobilité internationale a rapidement augmenté et la question du logement étudiant a posé de grosses difficultés, le gouvernement récemment nommé aux Pays-Bas a fait part de son intention de réduire le nombre d'étudiants internationaux grâce à l'adoption de plusieurs mesures. Le pays entend notamment limiter le nombre de programmes d'enseignement en anglais, plafonner le nombre total d'étudiants étrangers, et augmenter les droits de scolarité pour les étudiants internationaux non originaires de l'UE. Dans le sillage de ces annonces, début 2024, 14 universités ont présenté une proposition exposant comment réduire le nombre d'étudiants en mobilité internationale tout en préservant et en renforçant le niveau en néerlandais dans l'enseignement supérieur et la recherche. En mai 2024, le gouvernement a présenté un projet de loi au parlement comprenant des modifications légales pour permettre aux universités de limiter le nombre d'inscriptions d'étudiants étrangers.

Des mesures sont également mises en œuvre pour renforcer l'intégrité et lutter contre la fraude et le détournement du système de visa étudiant. Le Canada et l'Australie ont tous deux annoncé un renforcement des procédures de contrôle des demandes de visas étudiants, tandis que l'agence suédoise

responsable de l'immigration a présenté une série de propositions de mesures visant à réduire l'utilisation abusive du permis de séjour à des fins d'études, avec notamment un relèvement du niveau requis en suédois, un renforcement du contrôle de la volonté d'étudier et un système simplifié qui permette aux établissements d'enseignement supérieur de signaler les étudiants qui abandonnent leurs études. Au Royaume-Uni, le gouvernement a mandaté le Comité consultatif sur les questions migratoires (MAC) pour qu'il réalise un examen rapide du visa accordé aux diplômés, qui donne aux diplômés étrangers des universités britanniques le droit de travailler pendant deux ans et d'occuper un emploi non parrainé, afin de répondre aux préoccupations selon lesquelles les visas d'études seraient utilisés pour entrer sur le marché du travail et non pas pour suivre des études de qualité. Toutefois, les conclusions de l'examen, présentées en mai 2024, n'ont pas révélé de détournement massif.

Ce changement de paradigme quant au traitement des étudiants en mobilité internationale, observé dans les principales destinations anglophones et aux Pays-Bas, n'est pas représentatif de toute la zone OCDE. En effet, d'autres pays ont redoublé d'efforts pour attirer les étudiants étrangers. En Corée et au Japon, le secteur de l'enseignement supérieur s'oriente de plus en plus vers l'international compte tenu de la baisse du nombre d'étudiants nationaux qui s'inscrivent à l'université et de la baisse des taux de natalité. La Corée a présenté un plan visant à attirer 300 000 étudiants en mobilité internationale d'ici 2027, soit une hausse de 30 % par rapport au niveau de 2022. Ce plan quinquennal comprend un assouplissement des règles d'octroi des visas, une baisse des conditions financières requises, et l'obtention accélérée du statut de résident pour les diplômés des filières STIM. Le Japon a réitéré son ambition d'internationaliser son enseignement supérieur après la chute du nombre d'étudiants étrangers pendant la pandémie de COVID-19, lorsque l'entrée sur le territoire japonais était fortement restreinte. Avant la pandémie, le Japon avait atteint avec succès son objectif de 300 000 étudiants étrangers. Le nouvel objectif du gouvernement est d'attirer 400 000 étudiants en mobilité internationale d'ici 2033.

En 2021, le Danemark avait fortement réduit le nombre de places dans les programmes de master enseignés en anglais afin de faire baisser le nombre d'étudiants internationaux, mais il prend désormais le chemin inverse. En juin 2023, le gouvernement a fait part de son intention de voir augmenter le nombre d'étudiants internationaux et propose 1 100 places annuelles supplémentaires dans les programmes de master enseignés en anglais entre 2024 et 2028, et une augmentation annuelle de 2 500 places après 2029. Ce changement d'approche est largement motivé par la demande de main-d'œuvre, et les places supplémentaires dans l'enseignement en anglais seront principalement attribuées dans des domaines d'études qui correspondent aux besoins du marché du travail danois.

Les pays deviennent plus sélectifs quant aux étudiants qu'ils cherchent à attirer

Les politiques relatives aux étudiants internationaux sont de plus en plus sélectives et ciblent les étudiants d'un domaine d'études spécifique ou originaires de certains pays ou de certaines régions. L'Australie, par exemple, a ouvert une voie d'admission accélérée avec des visas destinés aux étudiants de certaines nationalités ou qui exercent certaines professions. Les ressortissants indiens diplômés d'un établissement d'enseignement supérieur australien ne sont pas concernés par la plupart des modifications apportées au droit à travailler après l'obtention d'un diplôme, et continuent de bénéficier d'un droit de séjour allant jusqu'à 3 ans pour les titulaires d'une licence ou d'un master (dans le domaine des STIM), et jusqu'à 4 ans pour les doctorants. De plus, l'Australie et l'Inde ont adopté un mécanisme de reconnaissance mutuelle des diplômes et une stratégie conjointe en matière d'enseignement. Le programme PTPD (Permis de travail postdiplôme) du Canada est également en cours de révision. À compter du 15 février 2024, les étudiants internationaux qui terminent un programme de master, quelle que soit sa durée, peuvent prétendre à un permis de travail de trois ans, un changement par rapport aux règles précédentes selon lesquelles la durée du permis de travail postdiplôme était uniquement déterminée par la durée du programme d'études. Cependant, le durcissement des conditions d'accès au PTPD s'appliquera à d'autres diplômés, afin de répondre aux inquiétudes quant à la qualité de l'enseignement et aux utilisations abusives dans les programmes d'enseignement supérieur relevant de partenariats public-privé. Depuis mai 2024, les

étudiants internationaux qui suivent un cursus dispensé dans le cadre d'un accord de licence de programme d'études ne pourront plus prétendre au permis de travail postdiplôme.

Dans le cadre de son plan visant à augmenter le nombre d'étudiants internationaux, la Corée cherche particulièrement à attirer des étudiants dans le domaine des STIM. Elle propose davantage de bourses, augmente les quotas d'étudiants venus de pays où les STIM sont traditionnellement encouragés, comme l'Inde et le Pakistan, et propose aux diplômés des filières STIM un accès accéléré au statut de résident.

Certains pays adoptent également des mesures ciblées pour attirer spécifiquement les étudiants de troisième cycle (master ou doctorat). Au Canada, le permis de travail ouvert délivré au conjoint n'est désormais plus disponible que pour les conjoints d'étudiants de troisième cycle. De même, le Royaume-Uni permet aux personnes à la charge d'un étudiant de le suivre uniquement s'il est inscrit en doctorat ou dans un programme de recherche du troisième cycle. La Suède adopte des mesures spécifiques pour attirer les étudiants de troisième cycle, notamment en facilitant la transition vers le marché du travail.

Les droits de scolarité sont surveillés de près

Les droits de scolarité des étudiants en mobilité internationale sont examinés de près dans plusieurs pays de l'OCDE. La Norvège a récemment introduit des droits pour les étudiants internationaux ressortissants de pays extérieurs à la zone UE/EEE/AELE. Depuis le semestre d'automne 2023, les universités et les établissements d'enseignement supérieur doivent facturer des droits de scolarité permettant au minimum de couvrir les coûts pour ce qui est des nouveaux étudiants qui suivent une formation diplômante et sont originaires d'un pays hors de cette zone, ce qui a réduit considérablement leur nombre. La Finlande, qui a introduit des droits de scolarité plus élevés pour les élèves non issus de l'UE/EEE en 2017, propose désormais de réintroduire des frais de scolarité qui couvrent les coûts de ces étudiants qui suivent une formation diplômante délivrée dans une langue autre que le finnois ou le suédois. L'objectif de cette hausse est d'améliorer la situation financière des établissements d'enseignement supérieur et d'inciter les étudiants étrangers à rester dans le pays. Ceux qui bénéficient d'une protection temporaire seraient dispensés des frais de scolarité. De plus, le gouvernement finlandais a proposé que les citoyens des pays hors zone UE et EEE s'acquittent de frais de dossier pour améliorer la qualité des candidatures et alléger la charge administrative qui pèse sur les établissements d'enseignement supérieur.

Les Pays-Bas prévoient également d'augmenter les frais de scolarité des étudiants non originaires de l'UE, dans l'objectif de réduire le nombre d'étudiants étrangers. Dans le même temps, le Japon a récemment décidé d'autoriser les universités à demander aux étudiants étrangers des frais de scolarité plus élevés qu'aux étudiants nationaux. Jusqu'à présent, l'ensemble de ces étudiants devait s'acquitter de frais de scolarité identiques.

Il reste important de retenir les étudiants pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre

Bien que plusieurs pays de l'OCDE tendent à renforcer le contrôle des inscriptions d'étudiants internationaux, les États continuent d'admettre que ces étudiants contribuent largement à l'économie et à la main-d'œuvre locale. Pour lutter contre les pénuries de main-d'œuvre et de compétences, de nombreux pays de l'OCDE continuent d'accorder une importance prioritaire aux mesures visant à retenir les étudiants et améliorer leur insertion professionnelle, comme l'élargissement des possibilités d'occuper un emploi une fois les études terminées et les voies d'accès à un titre de séjour permanent.

Plusieurs pays ont modifié le droit des étudiants étrangers à travailler pendant leurs études. Pouvoir travailler pendant ses études permet d'acquérir une expérience professionnelle précieuse et favorise une meilleure rétention des étudiants après l'obtention de leur diplôme. L'Allemagne et la Corée ont allongé la durée pendant laquelle les étudiants sont autorisés à travailler, de 120 à 140 jours par an en Allemagne et de 20 à 30 heures par semaine en Corée. De plus, les étudiants en Allemagne peuvent plus facilement

changer le motif de leur séjour avant l'obtention de leur diplôme. La Nouvelle-Zélande a assoupli les conditions que les étudiants doivent remplir pour travailler pendant leurs études et permet maintenant à tous les étudiants de travailler dès lors qu'ils sont inscrits dans un programme d'études à plein temps qui débouche sur l'obtention d'un diplôme national de niveau 4 ou supérieur.

D'autres pays ont récemment adopté des mesures qui facilitent le passage des études au marché du travail. La Suisse simplifie l'accès au marché du travail pour les étudiants étrangers non originaires de la zone UE/AELE diplômés d'un master ou d'un doctorat d'une université suisse, en leur permettant de prendre un emploi dans un secteur en tension, sans tenir compte des quotas. Comme indiqué ci-dessus, le Canada a étendu la durée de son PTPD à trois ans pour tous les diplômés d'un master afin de faciliter la transition vers l'activité professionnelle. Les États-Unis ont précisé et étendu les règles applicables aux étudiants titulaires d'un visa F-1, en donnant la possibilité aux étudiants des filières STIM d'allonger leur période de formation pratique optionnelle afin de chercher un emploi au sein d'une start-up. Le Danemark a récemment adopté des règles permettant aux individus dont le permis de séjour a été refusé de rester dans le pays pour terminer leurs études s'ils visent des métiers considérés comme recherchés sur le marché du travail. En outre, ces personnes auront la possibilité de rester six mois de plus dans le pays après l'obtention de leur diplôme, le temps de trouver un emploi.

La Lituanie a porté de deux à dix ans le délai pendant lequel l'étudiant étranger peut demander un permis de séjour temporaire après l'obtention d'un diplôme. La Suède envisage d'adopter des mesures qui facilitent l'entrée des étudiants et des chercheurs de troisième cycle sur le marché du travail, en les dispensant du seuil de salaire et en supprimant l'obligation de quitter le pays pour demander un permis de travail.

La Corée étudie quant à elle si elle peut conjuguer sa politique relative aux étudiants étrangers et ses besoins en matière de travailleurs saisonniers. Un programme pilote permet aux parents d'étudiants en mobilité internationale inscrits en dehors de la zone métropolitaine de Séoul de rejoindre leurs enfants et de prendre un emploi saisonnier dans l'agriculture ou la pêche pour une durée de trois à huit mois dans le même secteur géographique que l'université. Ce test, qui doit se dérouler en 2024, est accessible aux parents de moins de 55 ans. Les étudiants doivent être inscrits dans une université en dehors de la zone métropolitaine de Séoul depuis au moins un an et avoir encore au moins deux années d'études à suivre.

Références

- Brioscú, A. et al. (2024), "A new dawn for public employment services : Service delivery in the age of artificial intelligence", *OECD Artificial Intelligence Papers*, No. 19, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5dc3eb8e-en>. [2]
- Fragomen (2024), *Worldwide Immigration Trends Mid-year report*, <https://www.fragomen.com/trending/worldwide-immigration-trends-reports/index.html>. [1]
- OCDE (2023), *Perspectives des migrations internationales 2022*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7244fc44-fr>. [4]
- OCDE (2023), *Perspectives des migrations internationales 2023*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/87c79978-fr>. [5]
- REM/OCDE (2022), *The use of Digitalisation and Artificial Intelligence in Migration Management*, <https://www.oecd.org/migration/mig/EMN-OECD-INFORM-FEB-2022-The-use-of-Digitalisation-and-AI-in-Migration-Management.pdf>. [3]

3 Évolutions récentes des politiques d'intégration des immigrants

Le présent chapitre propose un tour d'horizon des principales modifications apportées aux politiques d'intégration des pays de l'OCDE en 2023-24, dans un contexte d'instabilité géopolitique et économique, et face au nombre croissant d'arrivées pour raisons humanitaires dans l'OCDE. Outre des tendances plus générales, comme une plus grande attention accordée à l'intégration sociale et à la lutte contre le racisme et la discrimination, ce chapitre aborde tout particulièrement les initiatives visant à résoudre les problèmes liés à l'insertion professionnelle et au logement.

En bref

Principaux messages

- Plusieurs pays de l'OCDE, notamment l'Islande, la Lituanie, la Pologne et la Slovaquie, ont révisé ou amorcé l'élaboration de stratégies d'intégration plus larges, afin de tenir compte à la fois des évolutions des flux migratoires et des nouveaux enjeux qui apparaissent.
- Parallèlement à de nouvelles mesures, la priorité a récemment été donnée à l'amélioration de la capacité à proposer des services d'intégration aux groupes d'immigrés, en privilégiant la promotion d'une participation active et l'amélioration de l'accès. Différentes approches sont mises en œuvre à ces fins, notamment pour mieux atteindre les communautés éloignées, améliorer la transformation numérique et cibler des groupes de migrants spécifiques.
- Des activités d'intégration civique renforcées sont encouragées, axées sur l'identité, le sentiment d'appartenance, la lutte contre la discrimination, les attitudes et les valeurs. La Belgique et les Pays-Bas notamment ont revu leurs politiques d'intégration civique, en imposant de nouvelles obligations et responsabilités.
- La lutte contre la discrimination et le racisme reste une priorité majeure des responsables politiques, par la mise en place de nouveaux plans d'action et de mesures, notamment dans les pays de l'Union européenne, où l'antisémitisme et l'islamophobie suscitent une inquiétude grandissante.
- Les lois sur la nationalité continuent de susciter un regain d'intérêt, notamment en France, en Allemagne, en Corée et en Suède, prolongeant ainsi une tendance observée ces dernières années. Les modifications apportées aux politiques sont toutefois différentes, traduisant des priorités distinctes.
- La progression du taux d'emploi des personnes nées à l'étranger est une priorité pour tous les pays de l'OCDE. Bien que la situation globale des immigrés en matière d'emploi se soit améliorée ces dix dernières années, elle reste moins favorable que celle des personnes nées dans le pays, les migrants humanitaires et les demandeurs d'asile étant confrontés à des difficultés spécifiques.
- De nombreux pays de l'OCDE encouragent une intégration durable et adaptée aux compétences des migrants. Pour que les emplois des nouveaux arrivants soient mieux adaptés à leur capital humain, les pays améliorent la reconnaissance et la validation des compétences et investissent dans la formation linguistique, le renforcement des compétences et la reconversion.
- Il est toutefois reconnu que ces efforts doivent être contrebalancés par une entrée rapide sur le marché du travail. De nouvelles initiatives, comme le Job-Turbo en Allemagne, visent à s'assurer que l'entrée sur le marché du travail n'est pas retardée même si la maîtrise de la langue n'est pas encore suffisante.
- La pénurie de logements abordables et accessibles constitue un défi de taille pour l'OCDE dans son ensemble, mais elle a un impact disproportionné sur les communautés immigrées en raison des obstacles supplémentaires auxquels elles peuvent être confrontées, notamment le manque d'informations, l'absence des documents requis et la discrimination.

- Les instances gouvernementales et autres parties prenantes de plusieurs pays de l'OCDE, dont les Pays-Bas, la Norvège et les États-Unis, ont donc mis en œuvre des réformes juridiques, de nouvelles politiques et des mesures de soutien pour apporter une aide financière et d'autres formes d'accompagnement visant à améliorer l'accès au logement pour les immigrés.
- Si la disponibilité des données est problématique, des estimations donnent à penser que les migrants sont souvent surreprésentés parmi les populations sans abri. Très souvent, les migrants ont deux fois plus de risque de se trouver sans abri, particulièrement en Suède, en Finlande, en Italie, en Espagne et en Colombie.
- La situation en matière de logement est particulièrement difficile compte tenu de la nécessité d'accueillir, dans les pays de l'OCDE, un nombre croissant de migrants humanitaires, d'où les collaborations engagées avec diverses parties prenantes pour améliorer les capacités d'accueil. Plusieurs pays de l'OCDE, parmi lesquels l'Italie, la Grèce, l'Espagne et le Royaume-Uni, s'appuient de plus en plus sur des prestataires de service externes, ainsi que sur les ménages et les particuliers.

Introduction

Ces dernières années, les pays de l'OCDE enregistrent des niveaux d'immigration sans précédent, ce qui se traduit par un afflux hétérogène de nouveaux arrivants. Ces flux croissants s'inscrivent dans un contexte d'instabilité géopolitique et économique grandissante, accentuant les tensions sociales dans le monde entier. En conséquence, les pays d'accueil ont renforcé leurs efforts sur les différents aspects de l'intégration, en couvrant toutes les étapes du processus, de l'accueil à la naturalisation. L'essor des arrivées a exacerbé les problèmes structurels de logement, tandis que la diversité des nouveaux arrivants a entraîné différentes conséquences sur le marché du travail, incitant les pays à reconsidérer leurs approches de l'insertion professionnelle afin d'améliorer la participation et les résultats pour toutes les catégories d'immigrés. Le présent chapitre approfondira ces thèmes, ainsi que les principales évolutions des politiques d'intégration au cours des dernières années.

Principales évolutions des politiques d'intégration

Les pays d'accueil améliorent leur capacité à atteindre un large éventail de groupes de migrants

Tandis que les pays de l'OCDE continuent d'élaborer de nouvelles mesures, politiques et stratégies (voir Encadré 3.1) pour améliorer l'aide à l'intégration des immigrés, un objectif commun à un grand nombre d'entre eux est d'atteindre plus efficacement les groupes cibles et de rendre les services existants accessibles à un plus grand nombre d'immigrés. Pour ce faire, ils suivent différentes approches, notamment en veillant à la participation active des nouveaux arrivants aux activités d'intégration, en améliorant l'accès dans les communautés isolées et l'accès à distance, et en s'assurant que certains groupes spécifiques, comme les enfants immigrés, bénéficient de l'attention nécessaire.

Plusieurs pays responsabilisent davantage les nouveaux arrivants pour qu'ils participent à des programmes d'intégration, souvent en rendant ces programmes obligatoires. De nombreux pays de l'OCDE, dont l'Autriche, le Danemark, l'Estonie et la Lituanie, imposent aux migrants humanitaires de participer à des programmes d'intégration et d'apprentissage de la langue. Des pays comme la Belgique et les Pays-Bas ont récemment étendu cette obligation à un plus grand nombre de groupes d'immigrés. Avec les changements de politique en 2023 dans la Région de Bruxelles-Capitale, les programmes

d'intégration civique sont désormais obligatoires pour les immigrés récents hors UE dans toute la Belgique. Dans d'autres cas, les programmes d'intégration ne sont plus proposés gratuitement, comme en Allemagne et en Suisse, en partie afin d'encourager l'engagement des immigrés. Des dispositions d'exonération des frais sont toutefois souvent prévues pour les personnes à faible revenu.

Les pays de l'OCDE cherchent également à mieux atteindre certains groupes spécifiques. Ces dernières années, une attention particulière a été portée aux femmes, et notamment aux mères immigrées (OCDE, 2023^[1]), mais les pays s'efforcent également de soutenir l'inclusion des enfants immigrés et de veiller à ce qu'ils ne soient pas oubliés dans les activités d'intégration. Il est en général reconnu que les établissements scolaires et les systèmes éducatifs constituent des vecteurs efficaces d'intégration pour les enfants immigrés, en particulier les enfants réfugiés, en améliorant leurs perspectives sur le marché du travail, leur inclusion sociale et leur bien-être émotionnel (Cerna, 2019^[2]), mais cela suppose qu'ils soient inscrits à l'école et suivent une scolarité active.

Les récentes crises de déplacements à grande échelle qui touchent les pays de l'OCDE ont mis en lumière ces groupes cibles. En Türkiye, le ministère de l'Éducation rapporte que sur la période 2021-22, 65 % des enfants syriens d'âge scolaire étaient inscrits dans un établissement. Ce taux d'inscription variait selon le niveau scolaire, de 75 % dans le primaire à 42 % dans le deuxième cycle du secondaire. De même, la scolarisation des élèves ukrainiens déplacés a été un problème majeur dans les pays européens de l'OCDE (OCDE, 2023^[3]). En 2023, l'UNESCO a réalisé un inventaire dans sept pays d'accueil européens (Bulgarie, Hongrie, Pologne, République de Moldova, République slovaque, Roumanie et Tchéquie) et conclu que le taux brut estimé de scolarisation des enfants ukrainiens déplacés dans l'enseignement primaire et secondaire dans ces pays était de 43 %, avec un taux individuel par pays variant de 4 % à 59 % (UNESCO, 2023^[4]). Cela signifie qu'en moyenne, 6 enfants ukrainiens déplacés sur 10 n'étaient alors pas scolarisés dans le pays d'accueil.

Pour remédier à ces problèmes, différentes mesures ont été mises en œuvre pour améliorer la scolarisation des enfants immigrés aux niveaux préscolaire et scolaire. En Suède, de nouvelles réglementations imposent aux communes d'informer les aidants sur les objectifs de l'enseignement préscolaire et le droit des enfants à en bénéficier. Elles doivent également réserver des places dans l'enseignement préscolaire pour les enfants récemment arrivés en Suède. Ces réglementations s'appliquent depuis juillet 2023. La Norvège a également apporté des modifications temporaires à la Loi sur l'enseignement préscolaire afin de mieux répondre à la situation des réfugiés ukrainiens, en simplifiant la création de structures préscolaires temporaires et en réduisant les frais d'inscription. En outre, les subventions ont été augmentées pour recruter davantage d'enseignants de niveau préscolaire dans les zones urbaines où les conditions de vie sont très difficiles et pour renforcer l'acquisition de la langue chez les enfants issus de minorités linguistiques. La Roumanie a élargi les possibilités éducatives pour les enfants ukrainiens en créant des centres éducatifs au sein des écoles et des structures d'accueil, en les reconnaissant comme des environnements éducatifs valables et en mettant à disposition des ressources humaines spécialisées pour assurer un enseignement en langue ukrainienne dans plusieurs comtés. Au Japon, les collectivités locales ont été invitées par le gouvernement à promouvoir la scolarisation des enfants étrangers et à veiller à ce qu'ils ne perdent pas leur chance d'aller à l'école.

D'autres pays cherchent à étendre la portée des efforts d'intégration aux communautés éloignées. La plupart des immigrés s'installent le plus souvent dans les grands centres urbains. Il s'agit également des zones où les structures d'aide à l'intégration sont les mieux développées et les plus étendues. En revanche, les immigrés qui vivent en dehors de ces centres ont souvent un accès plus limité aux services d'intégration en raison de leur situation géographique. Pour remédier à cette disparité, plusieurs pays ont lancé des initiatives visant à étendre les services d'intégration aux régions situées en dehors des grands centres urbains, ce qui permet d'atteindre efficacement les différents groupes d'immigrés. Les États-Unis, par exemple, cherchent à mieux atteindre les communautés éloignées et mal desservies, en soulignant l'importance de la collaboration entre les autorités locales, régionales et nationales dans le cadre de ces

efforts. En Corée, les collectivités locales sont encouragées à faire appel à des services de conseil pour améliorer les efforts d'intégration des immigrés, en bénéficiant d'évaluations de leurs politiques et de conseils sur les objectifs futurs. Le programme KIIP (Korea Immigration & Integration Program) aide les étrangers à acquérir une maîtrise élémentaire de la langue et de la culture coréennes. Afin d'offrir un meilleur accès, les cours du programme KIIP sont maintenant aussi dispensés dans des lieux de travail éloignés, comme dans le secteur de la construction navale, au lieu de se limiter à des centres spécifiques.

Encadré 3.1. Plusieurs pays de l'OCDE revoient leurs stratégies d'intégration

Ces dernières années, plusieurs pays de l'OCDE ont revu leurs stratégies d'intégration, pour tenir compte à la fois de l'évolution des tendances migratoires et des nouveaux défis à relever. L'Allemagne, par exemple, a réorienté ses politiques d'intégration afin d'élargir l'accès aux mesures d'intégration. Depuis le début de 2023, tous les demandeurs d'asile, quelle que soit leur origine ou leur situation professionnelle, peuvent désormais participer à des cours d'intégration. Par ailleurs, le nouveau droit de séjour inclut la possibilité de suivre ces cours. Le 1^{er} mai 2023, le gouvernement fédéral a introduit la « règle des bas revenus », accordant des exonérations de frais aux personnes bénéficiant d'allocations de chômage ou d'aide sociale en vertu du Quatrième règlement modifiant le Règlement sur les cours d'intégration.

La Finlande a remanié le tronc commun de son programme de formation à l'intégration, en privilégiant la sensibilisation à la langue, l'inclusion et l'orientation professionnelle personnalisée. La nouvelle Loi sur l'intégration des immigrés, qui entre en vigueur en 2025, vise à améliorer l'efficacité de l'intégration et à étendre les services à une plus large population d'immigrés, notamment les parents au foyer. Cette législation renforce aussi le rôle que doivent jouer les autorités locales dans la promotion de l'intégration. En avril 2024, le gouvernement a soumis au parlement une proposition supplémentaire visant à modifier la réforme, qui insisterait davantage sur les obligations des migrants dans le cadre du processus.

À l'inverse, l'Italie a réduit ses mesures d'intégration pour certains groupes. À la suite du naufrage survenu à Crotone le 26 février 2023, le gouvernement a promulgué le décret-loi n° 20 de 2023, dit « décret Cutro ». Ce décret, converti en loi n° 50 le 5 mai 2023, porte essentiellement sur le contrôle de l'entrée des travailleurs et la réduction des arrivées irrégulières. En outre, elle modifie les procédures d'accueil et les services proposés aux demandeurs d'asile, notamment en supprimant l'assistance juridique, le soutien psychologique et l'enseignement de l'italien dans les centres de premier accueil.

D'autres pays, comme l'Islande, la Lituanie et la Slovaquie, cherchent à étendre leurs efforts d'intégration à une plus grande échelle. En Islande, en mai 2024, un livre blanc sur les questions relatives aux immigrés a été publié. Il comprend un projet de politique proposé sur une période de 15 ans. Il expose la vision de l'avenir du gouvernement, ainsi que des objectifs et des cibles concrètes. Les domaines couverts sont les suivants : participation, égalité et diversité, y compris des objectifs sur la participation civique et la pauvreté ; information, accès et services, y compris des objectifs sur la diffusion d'informations et le soutien aux jeunes dont les parents sont immigrés ; communication et langue, y compris des objectifs sur la quantité et la qualité des services dédiés à l'islandais.

En Slovaquie, la Loi modifiant la Loi sur les étrangers exige que le gouvernement adopte une stratégie globale d'intégration des étrangers dans la vie culturelle, économique et sociale du pays. De son côté, la Lituanie élabore une approche stratégique de l'intégration dans le cadre du programme de développement pour la période 2021-30. Approuvé le 20 septembre 2022, ce programme présente des activités d'analyse, de réglementation, d'investissement et de communication visant à répondre aux nouveaux défis en matière d'intégration.

Des changements significatifs sont aussi en cours en Pologne. Une feuille de route pour une nouvelle politique d'immigration est en cours d'élaboration et devrait accorder beaucoup plus d'importance à l'inclusion des nouveaux arrivants, ce qui souligne la nécessité de renforcer les mesures d'intégration pour soutenir la population immigrée croissante.

Les pays améliorent la transformation numérique des services d'intégration

Les pays s'appuient également sur la technologie et le numérique pour améliorer l'accessibilité et l'expérience utilisateur des immigrés, et lever les obstacles à la participation et à l'intégration. Fin 2023, l'Estonie a lancé le service « Settling in Estonia » dédié aux démarches du quotidien, un programme numérique complet pour faciliter l'adaptation des nouveaux arrivants et accessible sur la plateforme consacrée aux services de l'État (eesti.ee). Ce service consiste en une plateforme centralisée permettant d'accéder aux informations et à une assistance pour la déclaration de la résidence, l'apprentissage de la langue, l'intégration culturelle, l'éducation, les soins de santé, la conduite automobile et les prestations sociales. Grâce à ce parcours numérique, les nouveaux immigrés peuvent gérer efficacement leur intégration dans la société estonienne, ce qui leur assure une transition plus fluide et une intégration réussie dans leur nouvelle communauté.

L'Allemagne a créé le portail « Anerkennung in Deutschland » pour la reconnaissance des qualifications des professionnels étrangers. Cette plateforme comprend le moteur de recherche « Anerkennungs-Finder », disponible en 11 langues, qui offre une ressource centralisée pour les procédures de reconnaissance et les coordonnées des centres compétents. L'objectif est de dématérialiser entièrement les procédures correspondantes, et le gouvernement a récemment commencé à financer le passage au numérique des procédures de demande par l'intermédiaire de la plateforme, qui est actuellement testée dans six États fédéraux pour l'exercice de la médecine.

Les efforts en faveur de la transformation numérique portent aussi sur la naturalisation. Le Canada poursuit la modernisation de ses dispositions en matière de nationalité, avec la création de services numériques, comme les demandes en ligne en 2020 et les certificats de nationalité électroniques en 2022. En juin 2023, des modifications supplémentaires ont été apportées pour améliorer l'efficacité du traitement, le service apporté au public et l'intégrité du programme grâce à l'administration électronique, à l'automatisation et à la collecte d'informations biométriques. En Irlande, depuis le 16 octobre 2023, il est possible de demander un certificat de naturalisation en ligne, conformément à l'objectif plus large de modernisation du système d'immigration et d'intégration irlandais.

L'intégration sociale prend de l'importance

La diversité croissante des groupes de migrants a suscité des inquiétudes dans l'ensemble des pays de l'OCDE quant aux différences potentielles de comportements et de valeurs entre les communautés nées à l'étranger et celles nées dans le pays, qui pourraient avoir un impact sur la cohésion sociale dans les pays d'accueil. Des politiques et des mesures ont donc été élaborées pour améliorer l'intégration sociale des nouveaux arrivants. L'intégration sociale recouvre généralement des aspects non économiques tels que l'identité et le sentiment d'appartenance, la discrimination, les comportements et les valeurs, ainsi que la participation civique.

Ces dernières années, les pays de l'OCDE ont activement renforcé leurs activités d'intégration civique. La Belgique a revu la politique flamande d'intégration civique afin de promouvoir l'autonomie économique, la participation sociale active, l'acquisition du néerlandais et la connaissance des valeurs flamandes. Les principaux changements incluent une activité de 40 heures pour créer du lien social, une inscription obligatoire auprès des services publics de l'emploi, un test d'orientation sociale normalisé et un niveau

plus élevé exigé en néerlandais. À partir de septembre 2023, le programme obligatoire n'est plus gratuit, des frais étant applicables pour les cours de néerlandais, les examens et les cours d'orientation sociale.

En Grèce, la Stratégie nationale pour l'intégration sociale des demandeurs et des bénéficiaires d'une protection internationale a instauré un processus de préintégration. Ce processus comprend l'apprentissage du grec et la familiarisation avec le mode de vie européen, les principes de la démocratie, l'égalité des sexes, du sport et des programmes spéciaux sur le handicap, la prévention de la violence domestique et la lutte contre la traite des êtres humains. Cette stratégie a donné lieu à plusieurs initiatives. Citons par exemple le projet pilote « Multaka : visites interculturelles à Athènes », qui s'est déroulé de juin 2022 à juin 2023. Ce projet a permis aux migrants, aux réfugiés et aux personnes nées dans le pays et ayant des ascendants immigrés de se familiariser avec la civilisation et l'histoire grecques.

La Finlande a également transféré l'obligation d'intégration civique aux autorités locales, qui devront dispenser des services d'orientation civique multilingues à partir de 2025. L'objectif est que les immigrés disposent d'informations essentielles sur la société finlandaise, la vie et le travail en Finlande, ainsi que sur leurs droits et obligations, dans leur langue maternelle ou dans une langue bien comprise.

Les activités d'intégration civique sont parfois liées à des initiatives plus larges de naturalisation. Aux États-Unis, le gouvernement fédéral a continué d'octroyer des subventions en faveur de la nationalité et de l'intégration, pour un montant total de plus de 22 millions USD, à 65 organisations dans 29 États en 2023. Ces subventions soutiennent des initiatives visant à promouvoir l'intégration civique en améliorant la connaissance de l'anglais, de l'histoire des États-Unis et de l'éducation civique, et en préparant les immigrés à la naturalisation. Outre les programmes traditionnels finançant la formation à la nationalité et l'apprentissage de l'anglais, les subventions les plus récentes portent sur des approches créatives et novatrices de l'intégration civique. Ces initiatives comprennent une clinique mobile dédiée à la nationalité qui dispense des services directement aux communautés espagnoles et créoles haïtiennes à faibles revenus en Floride, ainsi qu'un programme complet de sensibilisation et de nationalité pour les immigrés âgés dans le Maine. En outre, de nouveaux centres d'assistance éphémères ont été créés dans différents endroits du pays afin de veiller à ce que les nouveaux arrivants tissent des liens à l'échelon local. L'implication du secteur privé dans ces activités est considérée comme indispensable pour promouvoir ces liens à l'échelle locale.

Favoriser des liens locaux et sociaux plus étroits, ainsi que des interactions entre les groupes, est également apparu comme une priorité dans d'autres pays. Au Luxembourg, depuis 2023, le « vivre-ensemble interculturel » a remplacé le concept d'intégration dans le contexte national. Ces dernières années, la Belgique a également mis en œuvre différentes activités visant à impliquer les communautés locales. Dans le cadre de sa politique d'intégration, le gouvernement flamand a lancé le plan « Vivre ensemble » en 2022, qui vise à aider les autorités locales à promouvoir une coexistence civile dans la diversité. En s'appuyant sur des programmes belges antérieurs, une nouvelle initiative intitulée « Duo vers l'inclusion » a été mise en place dans la Région wallonne. Ce programme fait appel au parrainage, qui consiste à établir sur une base volontaire une relation individuelle avec une personne étrangère afin de favoriser les échanges interculturels.

Les programmes « Connexions communautaires » du Canada continuent de soutenir les approches locales qui facilitent l'installation et l'intégration en luttant contre les obstacles et en créant des communautés accueillantes et inclusives grâce à des activités telles que les cercles de discussion et les activités d'apprentissage pour les jeunes.

Malgré les difficultés à définir précisément l'intégration sociale, un nombre croissant de pays de l'OCDE, parmi lesquels l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Danemark, la France, la Norvège et la Suisse, ont lancé des enquêtes spécifiques pour mesurer les résultats de l'intégration sociale et améliorent activement la collecte de données dans ce domaine (OCDE, 2024^[5]). Ces efforts visent à mieux comprendre les facteurs qui facilitent ou entravent les progrès dans ce domaine, à la fois dans le temps et d'une génération à l'autre.

La lutte contre la discrimination et le racisme reste une priorité de l'action politique face à des inquiétudes grandissantes concernant l'antisémitisme et l'islamophobie

L'accent mis sur l'intégration sociale souligne l'importance de considérer l'intégration comme un processus à double sens, qui suppose également l'acceptation et un traitement équitable de la part de la communauté d'accueil. Cependant, de nombreux immigrants se heurtent à des préjugés et à des discriminations qui peuvent créer des obstacles importants à leur intégration. C'est pourquoi les pays de l'OCDE ont pris des mesures actives pour lutter contre la discrimination et le racisme, dans le but de favoriser des sociétés inclusives où chacun peut s'épanouir.

En Australie, le gouvernement a lancé en juin 2023 l'étude Multicultural Framework Review, qui s'est achevée au printemps 2024. Cette étude avait pour but d'explorer les possibilités de collaboration entre les pouvoirs publics et les communautés locales pour soutenir la cohésion d'une société multiculturelle et promouvoir un avenir prospère pour tous les Australiens. Elle formule des recommandations de réformes et d'actions possibles.

En novembre 2023, le gouvernement norvégien a lancé un nouveau plan d'action de lutte contre le racisme et la discrimination pour 2024-27. Ce plan se concentre sur la lutte contre le racisme et la discrimination sur le marché du travail et dans les domaines qui touchent particulièrement les jeunes, comme l'éducation. Les mesures clés comprennent la sensibilisation des employeurs, l'amélioration de la gestion de la diversité, le renforcement des droits au travail et la création d'environnements scolaires plus sûrs. Le rôle des conseillers en matière de diversité dans les établissements scolaires sera élargi, et les communes bénéficieront d'un soutien sous la forme de financements, de formations en ligne et de réunions régionales pour partager leurs expériences. Par ailleurs, le dispositif d'application de la loi sera passé en revue afin de garantir des réponses efficaces au racisme et à la discrimination.

Dans les pays de l'Union européenne, les dernières évolutions sont nées de la dynamique créée par la publication du plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-25 par la Commission européenne en septembre 2020. Ce plan préconise une approche intersectionnelle des politiques de lutte contre le racisme et la discrimination, et souligne l'importance du suivi. Au cours des années suivantes, de nombreux États membres de l'UE, dont l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, la Pologne et la Suède, ont lancé des plans d'action nationaux contre le racisme (PANAR).

Plusieurs pays mettent activement en œuvre de nouvelles initiatives visant à combattre le racisme et promouvoir l'égalité. En 2023, le gouvernement irlandais a alloué des fonds à 24 ONG et organisations locales pour des projets visant à lutter contre le racisme et à promouvoir l'égalité raciale et la cohésion à l'échelon local. L'Allemagne a également pris plusieurs initiatives. En 2023, le « respekt*land – Antidiskriminierungsberatung für ganz Deutschland » (centre de conseil anti-discrimination pour tous en Allemagne) a été lancé par l'Agence fédérale de lutte contre les discriminations. Doté d'un budget de 5 millions d'euros, ce programme vise à étendre le réseau de centres de conseil de la société civile et à renforcer l'aide fournie en cas de discrimination. Dans le cadre du projet « Réseau autodéterminé, mémoire et éducation », le Commissaire fédéral à la lutte contre le racisme soutient également des initiatives visant à lutter contre les attaques racistes et d'extrême droite. L'objectif est de promouvoir des conseils professionnels et accessibles en matière de lutte contre le racisme par l'intermédiaire des organisations de migrants afin de mieux soutenir les personnes concernées et d'améliorer la documentation et le suivi des incidents racistes.

En Espagne, des efforts sont en cours pour améliorer la coordination de la lutte contre la discrimination et le racisme. Ils comprennent notamment le projet européen CISDO (novembre 2022-24) coordonné par OBERAXE (l'Observatoire espagnol du racisme et de la xénophobie). Ce projet implique des parties prenantes telles que le Bureau national de lutte contre les crimes de haine, les forces de l'ordre, des établissements d'enseignement, les autorités locales et des sociétés de conseil. Il vise à améliorer la formation des forces de police, à promouvoir la coopération entre les autorités répressives et la société

civile, à mieux soutenir les victimes et à produire des preuves scientifiques de l'efficacité des réseaux d'apprentissage dans la lutte contre les incidents de nature discriminatoire.

En dépit de ces nouveaux plans d'action et initiatives, la discrimination et le racisme continuent de poser des problèmes urgents. À la suite des attaques terroristes du Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, l'antisémitisme et l'islamophobie ont considérablement augmenté dans de nombreux pays de l'OCDE. Pour les seuls États-Unis, l'Anti-Defamation League (ADL) a enregistré 3 291 incidents antisémites au cours des trois mois qui ont suivi le 7 octobre, soit une augmentation de 360 % par rapport à la même période de l'année précédente (ADL, 2024^[6]). De même, le Conseil des relations américano-islamiques (CAIR) a fait état de 3 578 plaintes pour discrimination et haine antimusulmane et anti-palestinienne au cours de la même période, ce qui représente une augmentation de 180 % par rapport à l'année précédente (CAIR, 2024^[7]). En réponse aux tensions croissantes, plusieurs pays de l'OCDE ont adopté des mesures supplémentaires contre l'antisémitisme. L'Autriche a étendu les cours obligatoires d'orientation et de sensibilisation aux valeurs pour les nouveaux arrivants en les faisant passer de un à trois jours, y compris un nouveau module sur l'antisémitisme. En Allemagne, l'initiative « respekt*land » a été complétée par un projet visant à renforcer et étendre les conseils sur les incidents de nature antisémite dans l'ensemble du pays. En juillet 2024, l'Australie a nommé un envoyé spécial pour lutter contre l'antisémitisme et a annoncé son intention de nommer également un envoyé pour lutter contre l'islamophobie, dans le but de préserver la cohésion sociale dans un contexte de tensions croissantes.

Les lois sur la nationalité continuent d'être mises à jour et affinées

Le regain d'intérêt pour les lois sur la nationalité persiste, et marque une tendance continue au cours des dernières années. Les pays ont adopté des politiques différentes, reflétant des priorités et des réponses variables aux évolutions mondiales des flux migratoires.

L'Allemagne a facilité l'accès à sa nationalité. Le 26 mars 2024, l'Allemagne a finalisé le processus législatif d'une nouvelle loi sur la nationalité, qui est entrée en vigueur le 27 juin 2024. Ce texte réduit la période de résidence requise pour prétendre à la naturalisation de huit à cinq ans, voire à trois ans dans certains cas exceptionnels. Il permet également aux citoyens allemands de détenir plusieurs nationalités, une évolution notable par rapport aux restrictions antérieures. En outre, les enfants nés de ressortissants étrangers en Allemagne recevront la nationalité à la naissance si au moins l'un des parents a résidé en Allemagne pendant cinq ans et détient un titre de séjour permanent, contre huit ans auparavant. Ces réformes visent à augmenter le nombre de citoyens allemands et à faire de l'Allemagne pays plus attractif pour les talents étrangers.

D'autres pays ont instauré des modifications visant des groupes spécifiques. L'Australie a mis en place une voie de naturalisation accélérée pour les citoyens néo-zélandais. Depuis le 1^{er} juillet 2023, les citoyens néo-zélandais vivant en Australie depuis au moins quatre ans peuvent directement demander la nationalité australienne, sans devoir d'abord obtenir un visa permanent. Parallèlement, la Corée a mis en place une procédure accélérée en 2023 pour accorder la résidence permanente ou la nationalité aux talents étrangers remarquables. Cette politique s'applique aux personnes nées à l'étranger et titulaires d'un master ou d'un doctorat délivré par des établissements coréens spécialisés dans les sciences et l'ingénierie. La procédure, auparavant longue, a été simplifiée en trois étapes, ce qui permet aux personnes éligibles d'obtenir la résidence permanente ou la nationalité en seulement trois ans.

Dans certains cas, ces évolutions concernent spécifiquement les mineurs. En Belgique, le Code de la nationalité a été modifié afin de simplifier la procédure pour les enfants apatrides. La reconnaissance légale de la qualité d'apatride n'est plus nécessaire pour accorder la nationalité belge à un enfant né en Belgique sans nationalité. L'Irlande a également procédé à des réformes législatives en matière de naturalisation des mineurs. En 2023, l'obligation de résidence pour les enfants nés en Irlande de parents non irlandais a été ramenée de cinq à trois ans. Des ajustements ont également été apportés au processus d'évaluation des demandes de naturalisation au nom des mineurs. Auparavant, la durée de résidence et

la bonne moralité des parents étaient prises en compte. Désormais, seules la résidence et la moralité de l'enfant sont évaluées.

La Finlande et la Suède envisagent également de renforcer leurs lois sur la nationalité. En Finlande, les amendements proposés à la loi sur la nationalité, présentés en avril 2024, porteraient de cinq à huit ans la période de résidence requise pour l'obtention de la nationalité finlandaise. Seul le temps passé en Finlande dans le cadre d'un permis de séjour serait pris en compte dans le calcul de la période de résidence, en excluant le temps nécessaire au traitement d'une demande d'asile.

Le 29 mai 2024, le parlement suédois a adopté des amendements à la loi sur la nationalité, qui durcissent les conditions d'obtention de la nationalité par notification, essentiellement pour les enfants. Ces amendements devraient entrer en vigueur à l'automne 2024. Par ailleurs, d'autres évolutions sont prévues au cours des prochaines années, notamment de nouvelles obligations de connaissance de la langue suédoise. Une enquête lancée en septembre 2023 étudiera la possibilité de prolonger la période de résidence, d'imposer des critères plus stricts en matière d'autosuffisance et de mode de vie honnête, d'exiger des connaissances plus poussées de la société et de la culture suédoises, et de rendre obligatoire une déclaration de loyauté.

Les pays de l'OCDE s'efforcent de trouver un équilibre entre une entrée rapide sur le marché du travail et une intégration durable et adaptée aux compétences

L'amélioration des taux d'emploi des personnes nées à l'étranger est une priorité

Ces dix dernières années, les pays de l'OCDE ont connu une augmentation des entrées de différents types de migrants, avec des parcours et des résultats d'intégration socioéconomique différents. Les pays de l'OCDE accueillent un nombre croissant de migrants de travail, qui arrivent avec des offres d'emploi ou parviennent à en obtenir rapidement. Les autres groupes de migrants sont toutefois souvent confrontés à des résultats moins favorables, les personnes nées à l'étranger affichant généralement des taux d'emploi plus faibles. Dans l'ensemble de l'UE par exemple, 65 % des immigrés occupent un emploi, contre 69 % des personnes nées dans le pays (OCDE/Commission européenne, 2023^[8]). Les écarts sont plus marqués pour les migrants humanitaires, qui sont souvent confrontés à une entrée tardive sur le marché du travail et ont tendance à y obtenir de moins bons résultats.

Les préoccupations des pays face aux différences de résultats des immigrés sur le marché du travail se sont encore accrues avec l'afflux de personnes déplacées en provenance d'Ukraine. Si, dans l'ensemble, ces nouveaux arrivants se sont intégrés au marché du travail plus rapidement que d'autres groupes de réfugiés par le passé, leurs résultats varient considérablement d'un pays à l'autre. Le taux d'emploi des personnes déplacées d'Ukraine atteint 50 à 60 % dans certains pays, tandis que dans d'autres, il se situe aux alentours de 20 % (REM/OCDE, 2024^[9]). Ces chiffres cachent également d'importantes inadéquations des qualifications.

Point positif, les résultats globaux des immigrés en matière d'emploi se sont améliorés depuis dix ans (OCDE/Commission européenne, 2023^[8]). Bien que cette amélioration soit attribuable en partie aux conditions du marché du travail et à l'amélioration du niveau d'instruction des nouveaux arrivants, le renforcement des politiques d'intégration et des mesures de soutien joue également un rôle. Ces résultats encouragent de nombreux pays de l'OCDE à investir du temps et des ressources dans des activités d'insertion professionnelle afin d'améliorer les taux d'emploi de tous les immigrés.

La France a fait de l'insertion professionnelle l'une de ses grandes priorités dans le domaine de l'immigration et de l'intégration. L'objectif principal est d'aider les ressortissants étrangers à devenir économiquement indépendants et autonomes, à interagir davantage avec la société et à pourvoir les postes vacants dans les secteurs en manque de main-d'œuvre grâce à l'amélioration de la formation

linguistique et de l'aide à l'emploi. Dans ce domaine, il s'agit principalement d'encourager le recours aux services publics de l'emploi pour la recherche d'emploi, de promouvoir l'acquisition d'une nouvelle expérience professionnelle, de préparer les migrants à l'emploi, de veiller à l'apprentissage du français à des fins professionnelles et de proposer du mentorat. Des actions spécifiques ciblent les femmes immigrées en France, qui rencontrent davantage de difficultés, notamment un taux de chômage de 30 % et un taux d'activité plus faible.

En Australie, 17.8 millions AUD ont été alloués en 2023 au programme Economic Pathways to Refugee Integration (EPRI). Ce programme vise à augmenter les taux d'emploi des réfugiés et des migrants humanitaires les moins qualifiés et ayant un niveau d'anglais limité. Les services proposés dans le cadre du programme EPRI comprennent une expérience professionnelle et une formation sur le lieu de travail, une formation complémentaire en anglais et dans d'autres compétences, des qualifications, de la gestion de cas, du mentorat et des conseils aux entreprises, ainsi qu'un placement direct dans un emploi stable.

Certains pays adoptent des mesures sectorielles pour résoudre à la fois les problèmes d'intégration sur le marché du travail et les pénuries de main-d'œuvre. La Slovaquie a adopté le 7 avril 2023 des amendements à la loi sur l'emploi, le travail indépendant et le travail des étrangers, qui simplifient notamment l'emploi dans le secteur médico-social, en particulier pour les employeurs établis par l'État, y compris les centres de soins de santé, les établissements d'accueil de personnes âgées, les centres de soins professionnels et les établissements publics de services sociaux. Dans la même veine, la Tchéquie a mis en place des mesures spécifiques au secteur de la santé, en particulier pour les travailleurs ukrainiens confrontés à une barrière linguistique qui les empêche de pouvoir réussir les examens de reconnaissance des qualifications. Il s'agit notamment de mettre en place un permis d'exercice professionnel temporaire, permettant à ces travailleurs d'acquérir une expérience professionnelle ou pratique pendant 12 mois sous supervision directe. Ce système de stage leur permet d'améliorer leurs compétences linguistiques, de comprendre le système de santé tchèque et de se préparer à l'examen. Au Japon, l'accent est mis sur la promotion de l'emploi des travailleurs étrangers dans les domaines professionnels et techniques par l'intermédiaire des centres de services de l'emploi pour les étrangers situés à Tokyo, Aichi, Osaka et Fukuoka. Ces centres offrent des services de consultation, de placement et d'aide à la gestion de l'emploi.

Les politiques et les mesures sont de plus en plus conçues pour promouvoir une insertion professionnelle adaptée aux compétences

Si l'amélioration des taux d'activité et d'emploi est jugée cruciale, un nombre croissant de pays de l'OCDE adoptent des politiques d'intégration pour s'assurer que l'emploi des nouveaux arrivants correspond à leur niveau de compétences. Ces mesures visent à remédier aux décalages entre l'offre et la demande de compétences et à améliorer le développement du capital humain des migrants, d'une manière qui soit bénéfique aux sociétés d'accueil et aux marchés du travail à l'échelon local. Cependant, les approches pour atteindre ces objectifs varient d'un pays à l'autre et se concentrent sur des domaines différents.

La reconnaissance efficace des compétences et des qualifications est un élément clé pour une insertion professionnelle réussie. Dans la pratique, cependant, au cours des 15 dernières années, le nombre de personnes demandant la reconnaissance de diplômes acquis à l'étranger n'a pas évolué de manière significative en moyenne dans les pays européens. Les personnes dont les qualifications sont reconnues ont pourtant trois fois plus de chances de trouver un emploi correspondant à leurs compétences que celles qui ne sont pas en mesure de franchir les étapes d'une procédure de reconnaissance complexe, coûteuse ou obscure (OCDE, à paraître^[10]). Les responsables publics prennent de plus en plus conscience que l'amélioration de ces systèmes pourrait aider de nombreuses personnes à trouver un emploi approprié.

En 2023, la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur est entrée en vigueur, en appui à l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) des Nations Unies. Outre l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et l'accroissement de la mobilité des étudiants, elle vise aussi à améliorer la reconnaissance des titres universitaires à l'échelle mondiale et à normaliser les procédures de reconnaissance. Les pays de l'OCDE signataires de cette convention sont l'Australie, l'Estonie, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Islande, le Japon, la Lituanie, la Norvège, la République slovaque, le Royaume-Uni et la Suède.

Comme il s'agit d'un problème de longue date, les pays de l'OCDE ont mis en place une série de mesures et de politiques visant à faciliter la reconnaissance des compétences et des qualifications pour les nouveaux arrivants. Au Québec (Canada), le programme de Prêts pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers (PRTCE) apporte une aide financière aux organisations permettant l'octroi de prêts à de faibles taux d'intérêt aux personnes formées à l'étranger. Ces prêts permettent de surmonter les obstacles financiers à la reconnaissance des diplômes et des qualifications professionnelles au Québec, en aidant les personnes à faire reconnaître leurs compétences. Au Danemark, les employeurs peuvent demander une « évaluation turbo » des diplômes étrangers à l'Agence danoise pour l'enseignement supérieur et la science dans le cadre de processus de recrutement spécifiques. Ce service gratuit, généralement réalisé dans un délai de cinq jours ouvrables, évalue les diplômes et les qualifications officiels, mais ne prend pas en compte l'expérience professionnelle ni les formations de courte durée. Il est particulièrement utile pour les candidats présélectionnés et la fixation des salaires, mais ne s'applique pas aux professions réglementées, pour lesquelles l'Agence oriente les candidats vers l'autorité compétente.

De nouvelles mesures sont également mises en place. En Allemagne, le Centre de services pour la reconnaissance professionnelle (ZSBA) a été créé en vertu de la loi sur l'immigration qualifiée, et vise les travailleurs qualifiés qui sont encore à l'étranger, afin d'entamer les procédures de reconnaissance avant leur arrivée. En plus de faciliter la transition vers le marché du travail pour les migrants potentiels souhaitant s'installer en Allemagne, le ZSBA réduit la pression sur les autorités compétentes en offrant des conseils avant et pendant la procédure de reconnaissance et a rendu les processus plus transparents. Il s'agit d'un service temporaire, mais le gouvernement fédéral envisage de le rendre permanent d'ici 2026. Un autre programme pilote a également été lancé en Allemagne, qui s'est poursuivi jusqu'à la mi-2024, qui propose une « subvention de reconnaissance » pouvant aller jusqu'à 600 euros (ou jusqu'à 3 000 euros pour les mesures d'adaptation) pour les travailleurs à faibles revenus.

La maîtrise de la langue du pays d'accueil est essentielle pour valoriser les compétences des nouveaux arrivants et leur permettre d'accéder à des emplois qualifiés. Favoriser l'acquisition de la langue pour améliorer l'insertion professionnelle est un enjeu commun à l'ensemble des pays de l'OCDE. En Australie, le ministère de l'Intérieur a approuvé 18 projets innovants émanant de huit prestataires de services du programme AMEP (Adult Migrant English Program) en 2022 afin de mieux orienter les clients et améliorer la flexibilité de l'enseignement de l'anglais au niveau local et sur le lieu de travail. Ces projets soutiennent les voies d'accès à l'emploi dans des secteurs tels que l'hôtellerie, la beauté, l'horticulture, l'assistance domestique, le service public et les entreprises sociales, avec un soutien spécifique pour les femmes afghanes, les jeunes, les survivants de traumatismes et les personnes en rupture sociale. De son côté, la Suède a augmenté le financement de la formation linguistique des salariés du secteur des soins aux personnes âgées, à la suite de la pandémie de COVID-19 qui a mis en évidence la nécessité de renforcer le niveau en suédois des personnels de ce secteur. En Lituanie, tous les ressortissants de pays tiers peuvent désormais demander au service de l'emploi d'apprendre la langue nationale si leur permis de séjour en Lituanie est valable au moins un an.

Plusieurs pays de l'OCDE renforcent les possibilités de formation, de perfectionnement des compétences et de reconversion pour les nouveaux arrivants et les communautés d'origine étrangère, en accordant une attention particulière à l'amélioration de la formation en milieu professionnel et de la

formation professionnelle. En Suisse, l'objectif du programme PAI (Préapprentissage d'intégration) est de préparer les migrants à un apprentissage certifié au niveau national sur une période d'un an, afin d'accélérer et de soutenir leur intégration socioéconomique. Lancé en 2018, le programme est continuellement amélioré. Depuis 2024, les adolescents et les jeunes adultes qui arrivent en Suisse et qui ont besoin d'une formation sont systématiquement identifiés, informés et mis en relation avec des services d'orientation professionnelle peu après leur arrivée par les services de la population ou les autorités migratoires. Après évaluation, ceux éligibles au PAI peuvent participer au programme et se préparer à un apprentissage.

En Allemagne, le ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche gère le programme « Berufliche Orientierung für Personen mit Flucht- und Migrationserfahrung » (BOFplus, orientation professionnelle pour les personnes ayant une expérience de réfugié ou de migrant). En s'appuyant sur l'expérience d'un programme antérieur, cette initiative, lancée en 2024, prépare les immigrés qui ont dépassé l'âge de la scolarité obligatoire et qui ont besoin d'un soutien particulier et de connaître la langue pour suivre une formation professionnelle, en proposant des cours d'une durée maximale de 26 semaines. Les participants bénéficient d'une formation linguistique et technique spécifique, ainsi que d'un accompagnement individuel social et professionnel. Les participants intéressés peuvent bénéficier d'une phase d'orientation préliminaire au centre de formation professionnelle avant de s'engager dans le programme.

Depuis 2023, le gouvernement danois s'est associé aux confédérations des employeurs danois, à la confédération des syndicats danois et aux associations nationales des gouvernements locaux pour élargir le « Programme efficace pour l'emploi et la formation ». Ce nouvel accord s'adresse à tous les réfugiés et migrants de la catégorie du regroupement familial âgés de 18 à 50 ans qui vivent au Danemark depuis 20 ans au maximum et qui rencontrent des difficultés pour entrer sur le marché du travail.

Une partie des initiatives de formation et de reconversion s'adressent à des groupes spécifiques d'arrivants, comme les Ukrainiens déplacés (OCDE, 2024^[11]). En octobre 2023, l'UNITAR a lancé le projet « Bolstering Livelihoods: Digital Reskilling for Ukrainian Women Evacuees in Poland », financé par le Japon. Ce programme hybride sur 6 mois a permis de former environ 500 femmes à des compétences numériques très demandées afin d'améliorer les perspectives d'emploi et les revenus potentiels. Il a également accompagné les participants dans la création de start-ups numériques socialement responsables et l'acquisition de compétences en matière de leadership et d'entrepreneuriat. En Tchéquie, l'UNICEF a lancé l'initiative CESTY, un partenariat conçu pour soutenir les jeunes Ukrainiens déplacés articulé autour de trois parcours de renforcement des compétences : (1) des stages et apprentissages rémunérés, (2) des emplois peu qualifiés donnant accès au développement professionnel et à l'acquisition de la langue, et (3) des bourses couvrant les besoins de base pour des études à temps plein. Le projet vise à faire connaître en 2024 ces opportunités à 1 500 jeunes déplacés ukrainiens grâce à une collaboration avec le secteur privé. L'UNICEF prévoit d'étendre cette initiative à d'autres pays d'accueil.

La crise du déplacement des Ukrainiens a entraîné de plus amples changements pour tous les nouveaux arrivants. Un exemple notable est l'initiative allemande Job-Turbo, lancée en octobre 2023 pour promouvoir l'insertion professionnelle des Ukrainiens déplacés. Ce programme envisage l'insertion professionnelle de tous les réfugiés comme un parcours en plusieurs étapes, dans lequel l'entrée sur le marché du travail est encouragée sans attendre l'acquisition d'une maîtrise suffisante de la langue. La phase 1 correspond à l'arrivée, l'orientation et l'acquisition des compétences linguistiques de base au moyen de cours d'intégration. Les personnes qui trouvent un emploi n'exigeant pas la connaissance de l'allemand peuvent immédiatement commencer à travailler. Au cours de la phase 2, la personne doit porter ses efforts sur l'entrée en formation et sur le marché du travail, car un chômage prolongé rend le retour à l'emploi plus difficile. Les centres d'aide à l'emploi et les agences de placement mettent en relation les diplômés des cours d'intégration avec les employeurs appropriés. Au cours de cette phase, les compétences et les qualifications du réfugié sont également enregistrées, et de nouvelles mesures sont

prises en place dans le cadre d'accords d'intégration. Le respect de ces plans est obligatoire pour éviter les réductions de prestations sociales. La phase 3 est celle de l'acquisition et de la consolidation des compétences, pour promouvoir un emploi durable et le développement professionnel. Les entreprises sont encouragées à employer des réfugiés, même si leur niveau d'allemand est limité (inférieur à B2), et à les former pendant qu'ils travaillent, avec l'aide de l'État allemand. Différentes options de financement sont disponibles pour la reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères, y compris des mesures compensatoires et une aide supplémentaire à la formation linguistique.

La Suisse étudie également les moyens d'améliorer l'insertion professionnelle des personnes déplacées d'Ukraine, avec l'objectif d'atteindre un taux d'emploi de 40 % d'ici à la fin de 2024. Pour soutenir ces efforts, le Département fédéral de justice et police (DFJP) a nommé un conseiller en insertion professionnelle chargé de renforcer les relations avec le secteur privé. En outre, le Conseil fédéral prévoit de simplifier la reconnaissance des qualifications, de promouvoir l'inscription auprès des offices régionaux de placement (ORP), y compris en étudiant la possibilité d'en faire une obligation légale, et d'améliorer les services qui y sont proposés. En collaboration avec l'industrie et les universités, une plateforme d'emploi adaptée aux besoins des réfugiés est également en cours de création.

Problèmes de logement rencontrés par les immigrants dans les pays de l'OCDE

Les nouveaux arrivants sont particulièrement exposés aux problèmes d'accessibilité et de disponibilité des logements, d'où l'adoption de différentes mesures de soutien

L'accès à un logement abordable et accessible reste un enjeu mondial majeur. Les préoccupations liées au logement sont très répandues parmi les populations des pays de l'OCDE. En 2022, en moyenne dans l'OCDE, 49 % des personnes âgées de 30 à 54 ans et 38 % des personnes âgées de 55 à 64 ans ont exprimé un certain degré d'inquiétude quant à la possibilité de trouver et de conserver un logement adéquat. L'incidence est particulièrement forte sur les jeunes adultes âgés de 18 à 29 ans, puisque 60 % d'entre eux se disent préoccupés par le logement (OCDE, 2022^[12]). La question du logement joue un rôle crucial au quotidien et a des répercussions sur la santé, le bien-être, l'éducation, les loisirs et les opportunités professionnelles. Elle représente en outre une part importante du revenu des ménages dans les pays de l'OCDE. En 2022, les dépenses liées au logement constituaient le poste de dépenses des ménages le plus élevé dans l'ensemble de l'OCDE, avec une moyenne d'environ 22.5 % des dépenses de consommation finale des ménages dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2022^[12]). Ces dépenses augmentent également, souvent plus vite que les revenus. Entre 1995 et 2021, la part des dépenses liées au logement a augmenté en moyenne de 15 % dans l'OCDE, avec des écarts marqués d'un pays à l'autre. Par exemple, entre 1995 et 2022, la part des dépenses de logement dans les dépenses totales des ménages a bondi de plus de 80 % en Irlande et de plus de 50 % en Espagne (OCDE, 2022^[12]).

Les raisons qui sous-tendent les difficultés actuelles en matière de logement au sein de l'OCDE sont multiples et découlent de problématiques interconnectées, notamment des problèmes structurels plus larges sur le marché du logement, les conséquences de la pandémie de COVID-19, la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, l'inflation élevée, les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur du bâtiment et la transition vers des économies à faible émission de carbone, qui ont toutes un impact direct ou indirect sur le secteur du logement (OCDE, 2023^[13]). Le marché immobilier a connu une baisse de l'investissement résidentiel, en grande partie en raison de la hausse des taux d'intérêt au cours des deux dernières années. Entre le premier trimestre 2022 et le dernier trimestre 2023, l'investissement résidentiel a chuté de près de 6.5 % dans l'économie médiane de l'OCDE, des baisses encore plus importantes étant observées dans certaines économies du G7, notamment aux États-Unis (OCDE, 2024^[14]).

Il est fréquent que les immigrés rencontrent des obstacles distincts en matière de logement, qui affectent leur intégration dans les communautés d'accueil. L'obtention d'un logement est vitale pour les migrants, car cette question est souvent déterminante pour l'obtention d'un emploi et l'accès à des services tels que l'éducation, les soins de santé et l'aide sociale. Or, les nouveaux arrivants sont souvent confrontés à de nombreuses difficultés supplémentaires pour trouver un logement : manque d'informations, obstacles bureaucratiques, documents non disponibles (comme des quittances de loyer ou des références), accès limité aux aides financières et aux aides au logement, discrimination, etc.

Par conséquent, 26 % des immigrés vivent dans des logements insalubres, contre 20 % des personnes nées dans le pays (OCDE/Commission européenne, 2023^[8]). Plus d'un immigré sur six vit dans des conditions de promiscuité, aussi bien dans les pays de l'OCDE que dans l'UE, un taux supérieur de 70 % à celui des personnes nées dans l'UE. La surreprésentation des migrants parmi les personnes sans abri constitue également un problème dans plusieurs pays de l'OCDE (Encadré 3.2). Parallèlement, environ un immigré sur cinq dans l'UE déclare consacrer plus de 40 % de son revenu disponible au loyer, contre environ une personne sur huit née dans le pays. Les migrants sont en outre plus susceptibles de résider dans des logements surpeuplés et insalubres. Les immigrés ont également un taux d'accession à la propriété inférieur à celui de leurs homologues nés dans le pays. Dans l'UE, les immigrés sont environ deux fois moins susceptibles d'être propriétaires de leur logement que les résidents nés dans le pays. La disparité est plus prononcée dans l'Europe du Sud, en Amérique latine et en Corée.

Encadré 3.2. Selon les estimations, les immigrés sont surreprésentés parmi les personnes sans abri dans les pays de l'OCDE

Actuellement, il n'existe pas de données complètes et comparables sur le nombre de migrants sans domicile dans les pays de l'OCDE, car moins de la moitié des pays de l'OCDE et de l'UE incluent les migrants dans leurs statistiques nationales sur les personnes sans domicile (Tableau 3.1). La plupart des pays de l'OCDE et de l'UE ne publient pas de statistiques sur les personnes sans domiciles ventilées selon le statut des migrants, et ceux qui le font identifient souvent les « migrants » au regard de leur nationalité plutôt que de leur pays de naissance.

Plusieurs difficultés méthodologiques contribuent à cette situation. En effet, il existe des différences entre les pays dans la manière dont les migrants sont définis dans les statistiques sur les personnes sans domicile, des problèmes méthodologiques généraux pour mesurer plus largement l'absence de domicile (notamment parce qu'il n'y a pas de définition harmonisée), et des questions spécifiques aux migrants qui peuvent conduire à leur exclusion des statistiques officielles. Par exemple, les méthodes de collecte de données reposant sur les points de service peuvent ne pas prendre en compte les migrants dont le statut ne permet pas d'accéder à ces services.

Lorsque des données sont disponibles, les estimations indiquent que les migrants ont tendance à être considérablement surreprésentés parmi les personnes sans domicile. Il n'est pas rare que les migrants soient au moins deux fois plus susceptibles de se trouver dans cette situation, en particulier en Colombie, en Espagne, en Finlande, en Italie et en Suède. Au Luxembourg, plus de 90 % des bénéficiaires du programme « Action Hiver » destiné aux sans-abri n'avaient pas la nationalité luxembourgeoise, et environ la moitié d'entre eux étaient des ressortissants d'un pays de l'UE. En Espagne, près de la moitié des personnes ayant recours aux services d'aide aux sans-abris ne sont pas des citoyens espagnols. En Autriche, aux Pays-Bas et en Suède, plus de 40 % des personnes sans domicile sont issues de l'immigration ou n'ont pas la nationalité du pays. En outre, il est probable que les statistiques officielles sur l'absence de domicile sous-estiment la part des migrants concernés, si bien que la surreprésentation réelle pourrait être encore plus élevée que celle indiquée dans le Tableau 3.1.

Tableau 3.1. Part des migrants chez les personnes sans domicile dans les pays de l'OCDE

Pays	Part des migrants en pourcentage de la population totale des sans-abri	Part estimée des migrants parmi la population sans-abri par rapport à leur part dans la population	Année
Allemagne	28 % des personnes sans-abri n'avaient pas la nationalité allemande.	2	2022
Autriche	Environ 43 % des personnes sans-abri ne possèdent pas la nationalité autrichienne.	2.4	2020
Belgique	À Gand, 54 % des sans-abri n'ont pas la nationalité belge. À Liège, près de 34 % des sans-abri n'ont pas la nationalité belge.	3.4 (Gand), 1.7 (Liège)	2021
Canada	13 % des personnes sans-abri sont entrées au Canada en tant qu'immigrants, réfugiés ou demandeurs du statut de réfugié.	0.6	2022
Colombie	16 % des personnes sans-abri sont nées hors de Colombie.	4.3	2021
Costa Rica	Environ 21 % des personnes sans-abri ne possèdent pas la citoyenneté costaricaine.	2.1	2019
Danemark	22 % des sans-abri n'ont pas la nationalité danoise. Les données officielles incluent uniquement les migrants ayant une résidence permanente. Les données sur le sans-abrisme parmi les migrants sans résidence permanente sont collectées, mais ne sont pas déclarées.	2.2	2022
Espagne	50 % des personnes qui utilisent les centres d'aide à l'hébergement et les centres de restauration ne possèdent pas la nationalité espagnole.	4.4	2022
Finlande	24 % de la population sans-abri « vivant seule » ne possède pas la citoyenneté finlandaise ou n'a pas le finnois ou le suédois comme langue maternelle. Les données officielles incluent uniquement les migrants inscrits au registre de la population.	4.4	2023
Irlande	Parmi les sans-abri pour lesquels des informations sur la citoyenneté sont disponibles (le taux de non-réponse à cette question était de 53 %), 35 % ne possèdent pas la nationalité irlandaise.	2.2	2022
Italie	38 % des personnes sans-abri n'avaient pas la nationalité italienne.	4.4	2021
Luxembourg	Environ 91 % des bénéficiaires du Programme d'action hivernal pour les sans-abri n'avaient pas la nationalité luxembourgeoise. Parmi eux, 47 % des bénéficiaires étaient des citoyens d'un pays de l'UE et environ 44 % étaient des citoyens de pays tiers.	1.9	2023
Norvège	33 % des personnes sans-abri sont nées hors de Norvège. Parmi elles, 4 % sont nées dans un pays de l'UE.	3	2020
Pays-Bas	42 % des personnes sans-abri sont nées hors des Pays-Bas. Parmi elles, 34 % sont nées hors d'Europe et 8 % sont nées dans un autre pays européen.	1.6	2023
Portugal	(1) Parmi les personnes vivant dans la rue (ETHOS 1), moins de 10 % ne possèdent pas la nationalité portugaise dans la plupart des régions (sauf en Algarve et dans la zone métropolitaine de Lisbonne, où 17 % et 26 % des personnes vivant dans la rue ne possèdent pas la nationalité portugaise, respectivement). (2) Parmi les personnes vivant en hébergement temporaire, dans toutes les régions, 32 % n'ont pas la nationalité portugaise, à l'exception de l'Alentejo, où 55 % n'ont pas la nationalité portugaise.	(1) 0.9 (moyenne) (2) 3.0 (moyenne)	2022
Royaume-Uni (Angleterre)	27 % des personnes sans-abri n'avaient pas la citoyenneté britannique. Parmi elles, 9 % étaient des ressortissants de l'UE.	2.5	2023
Suède	43 % des personnes sans-abri sont nées hors de Suède.	5.1	2017

Note : l'estimation de la part des migrants dans la population sans domicile par rapport à leur part dans la population repose sur la même définition des « migrants » que celle utilisée dans les statistiques nationales sur l'absence de domicile de la deuxième colonne. Voir la source ci-dessous pour des informations sur la part des migrants en pourcentage de la population totale utilisée pour calculer la part des migrants parmi la population sans domicile par rapport à leur part dans la population.

Source : OCDE (2024^[15]), « Challenges to measuring homelessness among migrants in OECD and EU countries », www.oecd.org/en/publications/challenges-to-measuring-homelessness-among-migrants-in-oecd-and-eu-countries_b9855842-en.html.

StatLink  <https://stat.link/5s2jnd>

De nombreux pays de l'OCDE mettent en œuvre des mesures pour soutenir les communautés d'origine étrangère, notamment au moyen de plans d'action et de réformes juridiques visant à améliorer les conditions et l'accès au logement pour les immigrés. Au niveau de l'UE, il s'agit d'une priorité stratégique, l'accès des migrants à un logement approprié et abordable constituant l'un des plans d'action 2021-27 en faveur de l'intégration et l'inclusion de la Commission européenne.

Aux Pays-Bas, la Loi sur la location immobilière, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2023, définit des règles pour la location de logements aux personnes immigrées, notamment la séparation obligatoire entre les contrats de travail et les contrats de location pour les travailleurs immigrés. Les communes appliquent ces normes et un plan d'action a été élaboré pour mieux soutenir les citoyens de l'UE sans domicile. Par ailleurs, le plan d'action national pour le logement étudiant vise à créer 60 000 nouveaux logements pour étudiants d'ici à 2030. Ce plan encourage les universités à organiser le logement des étudiants internationaux en première année et demande une plus grande transparence dans les loyers pratiqués par les bailleurs de logements étudiants. Les étudiants internationaux, qui paient souvent plus cher leur chambre que les étudiants néerlandais et qui n'ont pas accès aux maisons d'étudiants, sont particulièrement vulnérables sur le marché néerlandais du logement.

En Norvège, le gouvernement a créé en juin 2023 une commission relative à la loi sur la location. Cette commission devra évaluer les lois actuelles et suggérer des améliorations pour renforcer les droits des locataires, garantir la sécurité d'occupation et adapter la loi aux circonstances actuelles. Un point clé consistera à réduire les discriminations sur le marché immobilier.

Dans certains pays, les immigrés peuvent bénéficier d'aides au loyer et d'aides prévues pour tous les résidents légaux, comme au Danemark et en Finlande. Le Portugal propose également une série de programmes nationaux visant à garantir l'accès à un logement décent à tous les résidents légaux, y compris les immigrés. Ces programmes comprennent le programme de location abordable, Chave na Mão (clé en main), et Reabilita Para Arrendar (réhabiliter pour louer).

Ce n'est pourtant pas toujours le cas et divers pays de l'OCDE privilégient souvent l'aide consistant à fournir aux immigrés un soutien financier ciblé. Les aides au loyer sont, par exemple, fréquemment utilisées. En Colombie, le programme Acogida, financé par le Département d'État américain, offre une aide au loyer aux migrants vénézuéliens et aux Colombiens vulnérables, pour leur faciliter l'accès à un logement sûr. Aux États-Unis, certains États et certaines communes proposent des programmes pour aider les nouveaux arrivants qui satisfont aux critères requis. Pendant la pandémie de COVID-19, le Connecticut a alloué 28 millions USD à des programmes d'aide au loyer destinés aux immigrés qui ne pouvaient pas accéder à d'autres formes d'aides au loyer au niveau fédéral et de l'État. Dans le Michigan, le programme Newcomer Rental Subsidy permet aux ménages de réfugiés et de nouveaux arrivants qui remplissent les conditions requises de recevoir jusqu'à 500 USD par mois pendant 12 mois, en fonction de leur statut au regard de l'immigration et des revenus du ménage. Le programme ASERAP (Asylum Seekers Emergency Rental Assistance Program) procure aux demandeurs d'asile de l'Illinois une aide au loyer pouvant atteindre 15 000 USD, ou 6 mois de location si cette limite est atteinte en premier.

Dans de rares cas, les immigrés peuvent bénéficier d'une aide financière pour l'achat d'un logement. La Norwegian State Housing Bank accorde des prêts et des subventions aux particuliers, aux communes et aux promoteurs immobiliers, les dispositifs de prêts ayant été considérablement augmentés en 2022 et 2023. Une part importante de ce financement est consacrée à des prêts de démarrage à l'échelon local, qui aident les immigrés et d'autres personnes rencontrant des difficultés d'accès au crédit hypothécaire à long terme à acheter ou à adapter leur logement. Le dispositif de prêt aide aussi les communes à fournir des logements en location aux personnes défavorisées, y compris immigrées. En Pologne, une mesure temporaire prise en juillet 2023 a permis aux étrangers vivant et payant des impôts dans le pays d'accéder au programme « Prêt immobilier garanti à 2 % », qui accorde aux primo-accédants un taux d'intérêt fixe de 2 % sur 10 ans, dans les mêmes conditions que les ressortissants polonais. Ce prêt subventionné par

l'État était ouvert aux personnes de moins de 45 ans ne détenant aucun bien immobilier en Pologne. Le programme a toutefois pris fin en janvier 2024.

Outre l'aide financière, des dispositifs existent pour aider les immigrés à surmonter d'autres obstacles sur le marché de la location, comme la discrimination et l'absence de documents. À titre d'exemple, la Croix-Rouge australienne a été mandatée par le ministère de l'Intérieur pour mettre en œuvre un programme visant à garantir un hébergement à long terme pour les réfugiés en Australie-Occidentale, en Nouvelle-Galles du Sud et dans le Territoire de la Capitale australienne. Il est souvent difficile pour les réfugiés de trouver un logement sur le marché locatif privé, du fait que leur revenu initial provient des prestations sociales et qu'ils n'ont pas d'antécédents de location en Australie. La Croix-Rouge agit en tant que médiateur, en préparant les usagers à devenir des locataires fiables et autonomes.

Les administrations centrales collaborent avec diverses parties prenantes pour améliorer les capacités d'accueil face à des arrivées humanitaires sans précédent

Les demandeurs d'asile et les migrants humanitaires bénéficient généralement de conditions d'accueil différentes de celles des autres immigrés, notamment en ce qui concerne la mise à disposition d'un logement. Ces conditions varient d'un pays à l'autre et dépendent de facteurs tels que le nombre d'arrivées, la situation socioéconomique du pays d'accueil, les problématiques démographiques et sécuritaires à l'échelle nationale et régionale, la complexité du système d'asile et les modalités d'arrivée des immigrés. Il est devenu de plus en plus difficile de respecter ces obligations en raison du grand nombre de demandeurs d'asile arrivant dans l'OCDE, qui a atteint des niveaux sans précédent pendant deux années consécutives.

En Europe, l'invasion massive de l'Ukraine par la Russie a provoqué la plus grande crise de déplacement depuis la Seconde Guerre mondiale, exerçant une forte pression sur les capacités d'accueil existantes (OCDE, 2022^[16]). En vertu de la directive de l'UE relative à la protection temporaire, les bénéficiaires d'une protection temporaire dans les États membres de l'UE ont droit à un logement ou hébergement approprié, ou aux moyens d'en obtenir un. Dans un premier temps, de nombreuses personnes fuyant l'Ukraine ont été hébergées dans des familles d'accueil ou des centres d'hébergement temporaires, mais la transition vers un logement à plus long terme a posé un problème majeur dans de nombreux pays, notamment en Belgique, en Irlande et aux Pays-Bas. L'Irlande, par exemple, a dû recourir à l'hébergement sous tente en 2023. Les arrivées en provenance d'Ukraine, conjuguées à une augmentation générale des demandes de protection internationale, ont exercé une pression considérable sur les services d'hébergement de l'État en Irlande, sans qu'il soit possible d'augmenter davantage la capacité d'accueil. Au 19 novembre 2023, 25 742 personnes étaient hébergées par l'IPAS (International Protection Accommodation Service), contre 7 244 en décembre 2021. Aux Pays-Bas, le gouvernement estime qu'il manquait 38 000 places d'accueil pour les demandeurs d'asile en 2023.

Le continent américain est également confronté à des difficultés similaires. Une personne déplacée de force sur cinq dans le monde réside en Amérique. La situation au Venezuela reste la plus préoccupante, puisque 6.5 millions des 7.7 millions de réfugiés et migrants vénézuéliens se dirigent vers les pays voisins, en particulier la Colombie (2.9 millions), où 60 % des personnes déplacées vivent dans des logements surpeuplés (OCDE/HCR/BID, 2024^[17]). La situation sans précédent à la frontière entre les États-Unis et le Mexique a exacerbé la crise de l'accueil et du logement en Amérique du Nord. Le nombre record d'arrivées a saturé les systèmes d'hébergement dans plusieurs grands centres urbains des États-Unis, notamment Chicago, Los Angeles et New York, obligeant de nombreux demandeurs d'asile à dormir dans la rue. Le manque de capacités d'accueil est particulièrement préoccupant étant donné l'augmentation notable du nombre de familles de migrants avec enfants parmi les arrivées humanitaires, qui sont particulièrement vulnérables.

Les conditions difficiles qui prévalent dans les pays de l'OCDE ont incité les pays d'accueil à explorer d'autres approches pour gérer l'accueil, notamment en élargissant l'éventail des partenaires impliqués

dans la prestation de services. Les administrations centrales ont également réorganisé leurs relations avec les partenaires traditionnels, comme les communes et les autorités locales, afin d'améliorer l'offre de logements. Les administrations centrales cherchent notamment à améliorer la répartition régionale et locale des migrants humanitaires et des demandeurs d'asile sur leur territoire. Elles collaborent avec les communes qui accueillent moins de migrants afin d'atténuer la pression sur le logement dans divers pays, comme l'Espagne, la Finlande, la France, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Portugal et la Suisse. En Suède, par exemple, des réformes juridiques ont été adoptées pour répartir les réfugiés ukrainiens de manière plus homogène dans le pays, afin de promouvoir le partage des responsabilités et d'éviter la ségrégation. Dans le cadre de cette législation, les communes sont tenues de mettre des logements à la disposition des personnes déplacées, tandis que l'Agence suédoise des migrations les répartit en fonction des conditions du marché du travail local, de la taille de la population et du nombre d'immigrés nouvellement arrivés, de mineurs non accompagnés et de demandeurs d'asile résidant déjà dans la commune.

On observe en outre un recours croissant à des prestataires de services externes pour des formes alternatives de logement, notamment dans des pays comme l'Allemagne, l'Espagne, les États-Unis, l'Italie, le Luxembourg et la Pologne. En Italie, par exemple, on observe une tendance significative à la privatisation des structures d'accueil résidentielles. Entre 2012 et 2021, le nombre de structures d'accueil résidentielles en Italie a augmenté de 67.5 %, passant de 1 497 à 2 506 unités. Les établissements privés dominent, avec 2 035 unités offrant 33 246 lits, ce qui représente 76 % du total des lits disponibles dans le système d'accueil italien.

Outre les prestataires privés, il est de plus en plus fréquent que les ménages et les particuliers augmentent leurs capacités d'accueil en fonction de l'évolution des besoins, notamment en Australie, en Espagne, en Finlande, en Grèce, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Par exemple, le dispositif « Private Rented Sector Leasing Scheme Wales » au Royaume-Uni permet aux propriétaires de louer leurs biens aux autorités locales, afin qu'elles puissent loger les habitants et les migrants défavorisés, et compléter ainsi le parc de logements décentralisés. Aux Pays-Bas, en raison de la capacité d'accueil limitée, les réfugiés peuvent résider pendant trois mois dans leur famille, chez des amis ou dans une famille d'accueil néerlandaise en attendant de trouver un logement permanent dans une commune. Une évaluation externe a également souligné qu'en plus de réduire les pressions sur le logement, le programme avait des effets positifs sur l'apprentissage de la langue néerlandaise et la création d'un réseau social.

Le recours à des logements privés et à des familles d'accueil a été particulièrement important dans un premier temps pour répondre à la crise des déplacés ukrainiens. En 2022, la Finlande et la Lettonie ont estimé que deux tiers environ des personnes déplacées étaient accueillies dans un hébergement privé temporaire, tandis qu'en Belgique et en Italie, le chiffre a pu atteindre 85 à 90 % (OCDE, 2022^[16]). Face à l'ampleur de la situation, la Commission européenne (CE) a lancé le projet « Safe Homes » en 2022 afin de dispenser des conseils ciblés aux États membres, aux administrations régionales et locales, ainsi qu'à la société civile pour organiser les initiatives d'accueil citoyen pour les personnes fuyant l'Ukraine et ayant besoin de protection.

Conscients du poids financier de l'accueil chez l'habitant, certains pays dédommagent les particuliers concernés, notamment la France, la Pologne, la République slovaque, la Tchéquie, le Royaume-Uni et la Slovaquie. Ce système de dédommagement n'est cependant pas exempt de difficultés. En Roumanie, le gouvernement a observé que le remboursement des dépenses liées à l'accueil des personnes déplacées était devenu une source de revenus intéressante pour de nombreux propriétaires. Cette situation a entraîné une augmentation de la demande de logements dans les zones les plus prisées, ce qui a eu pour effet de réduire la disponibilité des logements et d'augmenter les loyers sur le marché libre. En conséquence, les ressortissants roumains à la recherche d'un logement similaire ont été confrontés à des difficultés considérables.

L'implication des différentes parties prenantes permet de répondre aux problèmes d'accueil à court terme, mais il est urgent de trouver des solutions de logement plus globales et pérennes, tant pour les migrants que pour la population en général. L'augmentation des flux de migrants accroît indéniablement la pression sur les infrastructures sociales des pays d'accueil, notamment les logements sociaux, les écoles, les universités, les hôpitaux et les structures médicales. Si ces pressions ne sont pas gérées correctement, elles pourraient influencer l'opinion publique et exacerber les tensions dans les pays de l'OCDE. Les populations nationales vulnérables ont souvent l'impression d'être en concurrence directe avec les nouveaux arrivants, et les immigrés sont souvent tenus pour responsables de la pénurie de ressources. Cette question est particulièrement délicate dans les pays démocratiques développés, qui ont l'obligation légale de prendre en charge les réfugiés, sans pour autant accorder le même niveau de soutien à leurs propres populations vulnérables.

Les pressions liées au logement pourraient influencer les débats publics sur l'immigration dans les années à venir. Ainsi, au Canada, l'augmentation de l'immigration est considérée comme un facteur contribuant à la pression sur les logements accessibles et abordables, en particulier dans les grands centres où de nombreux nouveaux arrivants s'installent. En 2024, un plafond temporaire a été mis en place pour les permis d'études accordés aux étudiants étrangers pendant deux ans, afin précisément d'alléger la pression sur le logement.

Pourtant, les immigrés jouent souvent un rôle crucial dans le secteur du bâtiment, indispensable à la réalisation de nouveaux logements. Entre 2016 et 2018, les migrants représentaient 36 % du total des ouvriers du bâtiment aux Pays-Bas, 31 % au Canada, en Suède et en Israël, 28 % au Royaume-Uni, et 26.5 % aux États-Unis (OCDE, 2020^[18]). Au cours de la même période, le secteur du bâtiment était le principal employeur des immigrés en Slovénie et le deuxième en Finlande, en France, en Grèce et en Italie. De manière plus générale, les migrants ne sont pas la cause principale des problèmes de logement dans l'OCDE et peuvent au contraire faire partie de la solution. Des initiatives résolues de la part des pouvoirs publics sont toutefois essentielles pour trouver des solutions à long terme aux problèmes de logement et, plus largement, d'infrastructures sociales dans l'OCDE, afin d'éviter la frustration de l'opinion publique et la mise en cause, à tort, des communautés immigrées.

Références

- ADL (2024), *U.S. Antisemitic Incidents Skyrocketed 360% in Aftermath of Attack in Israel, according to Latest ADL Data*, <https://www.adl.org/resources/press-release/us-antisemitic-incidents-skyrocketed-360-aftermath-attack-israel-according> (consulté le 12 juin 2024). [6]
- CAIR (2024), *New Data Shows the End of 2023 was a 'Relentless' Wave of Bias, Community Resilience is 'Impressive'*, https://www.cair.com/press_releases/cair-new-data-shows-the-end-of-2023-was-a-relentless-wave-of-bias-community-resilience-is-impressive (consulté le 12 juin 2024). [7]
- Cerna, L. (2019), « Refugee education : Integration models and practices in OECD countries », *Documents de travail de l'OCDE sur l'éducation*, n° 203, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/a3251a00-en>. [2]
- OCDE (2024), *Challenges to measuring homelessness among migrants in OECD and EU countries*, Éditions OCDE, Paris, https://www.oecd.org/en/publications/challenges-to-measuring-homelessness-among-migrants-in-oecd-and-eu-countries_b9855842-en.html. [15]
- OCDE (2024), *Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2024 Numéro 1 : L'amorce d'une reprise*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/bd18c5ae-fr>. [14]

4 L'entrepreneuriat immigré dans les pays de l'OCDE

Ana Damas de Matos (OCDE), Yves Breem (OCDE) et Anastasia Demidova (OCDE)

Le présent chapitre dresse un bilan de l'entrepreneuriat immigré dans les pays de l'OCDE depuis le milieu des années 2000. Il fait état du poids croissant des immigrés parmi les entrepreneurs et de leur incidence sur l'innovation et la création d'emplois. Il s'intéresse ensuite à l'entrepreneuriat comme moyen pour la population immigrée de contourner les difficultés d'accès à l'emploi salarié, puis à la manière dont les plateformes numériques et les nouvelles formes de travail ont changé l'entrepreneuriat pour les immigrés. La dernière partie porte sur les politiques publiques de soutien aux entrepreneurs immigrés mises en œuvre dans les pays de l'OCDE.

En bref

Principaux résultats

- Le débat public concernant l'incidence des migrations sur le marché du travail tourne généralement autour de la concurrence pour les emplois entre les immigrés et les actifs nés dans le pays. Or, les immigrés ne sont pas seulement des travailleurs concurrents, mais aussi des employeurs.
- En 2022, l'OCDE comptait 10 millions de migrants entrepreneurs. Les immigrés représentaient 17 % des travailleurs indépendants en moyenne dans les pays de l'OCDE, contre 11 % en 2006. L'augmentation de la population immigrée dans l'OCDE explique 80 % de l'augmentation de la part des immigrés parmi les entrepreneurs, tandis que 20 % sont dus au fait que les immigrés sont de plus en plus susceptibles d'être des travailleurs indépendants.
- Dans deux tiers des pays de la zone OCDE, les immigrés sont en moyenne plus susceptibles d'être des travailleurs indépendants que les personnes nées dans le pays. En 2022, 13.8 % des actifs occupés nés à l'étranger contre 13.4 % de ceux nés dans le pays exerçaient une activité indépendante, en moyenne dans 37 pays de l'OCDE. On observe toutefois des écarts marqués entre les pays.
- Les immigrés exercent beaucoup plus souvent une activité indépendante que les personnes nées dans le pays en Colombie (+7 points de pourcentage), dans les pays d'Europe centrale et orientale (+5 points de pourcentage), au Canada et aux États-Unis ainsi qu'au Portugal et en Espagne (+3 à 4 points de pourcentage). À l'inverse, ils sont généralement moins enclins à travailler en indépendants au Japon et en Corée (-3 points de pourcentage et -14 points de pourcentage), en Grèce et en Italie (-5 à 6 points de pourcentage) ainsi qu'en Islande (-7 points de pourcentage).
- La création d'emplois grâce à l'entrepreneuriat des immigrés est importante. Un simple calcul montre qu'entre 2011 et 2021, plus de 3.9 millions d'emplois ont été créés grâce au travail indépendant des immigrés dans les 25 pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles. Cela correspond à 15 % de la croissance totale de l'emploi au cours de ces années.
- Un immigré d'âge actif crée en moyenne 0.2 emploi par le biais de l'emploi indépendant. Dans certains pays, les immigrés créent beaucoup plus d'emplois, comme en Colombie (0.7), en Tchéquie (0.3) ou aux États-Unis (0.4).
- Les entrepreneurs immigrés créent des emplois dans tous les secteurs d'activité, mais sont surreprésentés parmi les entrepreneurs dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration et des transports et de l'entreposage dans toutes les régions de l'OCDE pour lesquelles des données sont disponibles.
- Les entreprises immigrées sont similaires à celles des entrepreneurs nés dans le pays en termes d'innovation et de R&D dans les pays pour lesquels des données sont disponibles, comme le Canada ou les États-Unis. Par conséquent, les immigrés ont tendance à contribuer de manière disproportionnée à l'innovation, étant donné qu'ils sont plus susceptibles d'être des entrepreneurs.
- La contribution des immigrés à l'emploi est entravée par le fait que la plupart des entrepreneurs, qu'ils soient nés à l'étranger ou dans le pays, sont des travailleurs indépendants. Les immigrés sont plus souvent des travailleurs indépendants sans salarié que leurs homologues nés dans le pays dans deux tiers des pays de l'OCDE, un écart qui ne tient ni aux caractéristiques individuelles ni au secteur d'activité.

- L'exercice d'une activité indépendante reste pour les immigrés un moyen de contourner les difficultés d'accès à l'emploi salarié. Dans deux tiers des pays, les immigrés exerçant nouvellement une activité indépendante sont plus susceptibles d'avoir été précédemment au chômage. Les immigrés sont également plus susceptibles de déclarer avoir choisi le travail indépendant en raison des difficultés à trouver un emploi salarié dans les pays de l'OCDE de l'UE/AELE.
- En outre, les immigrés sont plus susceptibles d'abandonner une activité indépendante que les personnes nées dans le pays et, en particulier, de se retrouver au chômage. Dans certains pays, les immigrés sont plus de 50 % plus susceptibles de quitter le travail indépendant que les personnes nées dans le pays, notamment en Grèce, en Autriche, au Danemark, en Suisse et au Portugal.
- Il ressort de données récentes concernant le Canada et les États-Unis que les immigrés exercent plus souvent un travail à la demande ou un travail de plateforme que les personnes nées dans le pays. Ces nouvelles formes de travail sont préoccupantes dans la mesure où les travailleurs, qu'ils soient nés à l'étranger ou dans le pays, sont déclarés en tant que travailleurs indépendants alors que leurs conditions de travail sont, dans bon nombre de cas, très proches de celles des salariés.
- Seul un tiers des entrepreneurs immigrés de l'OCDE sont des femmes. Cette proportion est similaire à celle des entrepreneurs nés dans le pays. Dans la plupart des pays, les femmes immigrées entrepreneurs sont plus susceptibles que les hommes de travailler à leur compte. En outre, dans l'UE-AELE, les femmes immigrées exerçant une activité indépendante sont plus susceptibles de déclarer qu'elles préféreraient travailler en tant que salariées. Dans certains pays, cet écart entre les femmes immigrées et les femmes nées dans le pays est particulièrement important, comme en Belgique ou en Suisse.
- Des programmes et initiatives nationaux de soutien à l'entrepreneuriat immigré sont en place dans presque tous les pays de l'OCDE. En revanche, peu de pays de l'OCDE proposent des services destinés aux immigrés dans leur offre générale de soutien à l'entrepreneuriat.
- Les programmes d'accompagnement des entrepreneurs immigrés aux différentes étapes de la création d'une entreprise, par la formation, le mentorat, les conseils juridiques et l'accès aux financements se sont imposés en bonnes pratiques et sont en place dans plusieurs pays de l'OCDE, comme l'Italie ou l'Irlande.
- Poussés par les grandes vagues de migration humanitaire des dix dernières années, les pays de l'OCDE ont mis en œuvre des programmes en faveur de l'intégration de cette catégorie de migrants par le biais de l'entrepreneuriat. Ceux destinés aux femmes d'Ukraine en Estonie et aux immigrés vénézuéliens en Colombie en sont deux exemples.
- Dans le débat public sur l'incidence économique des migrations, les pays de l'OCDE ne doivent pas sous-estimer le potentiel des migrants en tant que propriétaires d'entreprises, mais veiller à la réalisation de ce potentiel en leur apportant le soutien nécessaire.

Introduction

L'analyse de l'impact des migrations sur le marché du travail porte en général principalement sur l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre. Les immigrés sont des travailleurs supplémentaires, qui font concurrence à la main-d'œuvre locale. Or, bon nombre d'entre eux démarrent une activité indépendante, créant ainsi des emplois pour eux-mêmes et pour d'autres.

L'incidence positive des migrations sur la création d'emplois et l'innovation par le biais de l'entrepreneuriat est une question qui intéresse les pays de l'OCDE depuis une dizaine d'années. Dans le contexte de la course mondiale aux talents, la plupart d'entre eux ont mis en place des catégories d'entrée dédiées aux entrepreneurs et des programmes d'immigration pour attirer depuis l'étranger les start-up et les entrepreneurs à fort potentiel (OCDE, 2022^[1] ; 2023^[2]). Les entrepreneurs immigrés qui entrent dans un pays par ces voies ne représentent néanmoins qu'une faible proportion de l'ensemble des entrepreneurs immigrés dans les pays de l'OCDE.

L'entrepreneuriat immigré recouvre des réalités très diverses, allant des personnes travaillant pour leur propre compte aux fondateurs de grandes entreprises de haute technologie. Si les migrants sont surreprésentés parmi les fondateurs des entreprises les plus prospères de la zone OCDE, le choix du travail indépendant pour contourner les difficultés d'insertion professionnelle dans le pays d'accueil demeure une réalité pour bon nombre d'entre eux, et surtout pour les plus vulnérables. La métamorphose qu'a connue le monde du travail ces deux dernières décennies, sous l'effet de la transformation numérique et du développement du travail de plateforme et du travail à la demande, a encore complexifié les réalités de l'entrepreneuriat immigré.

Ce chapitre a pour but de donner une vue d'ensemble détaillée de l'entrepreneuriat des immigrés dans les pays de l'OCDE au cours des 16 dernières années, c'est-à-dire de 2006, juste avant la crise financière, à 2022 et la reprise post-pandémie de COVID-19.

Il commence par un état des lieux de l'entrepreneuriat immigré dans les pays de l'OCDE, avant de dresser un profil des entrepreneurs immigrés par rapport aux entrepreneurs nés dans le pays. La deuxième partie porte sur la contribution économique de l'entrepreneuriat immigré en matière d'innovation et d'emploi. Le chapitre s'intéresse ensuite, en troisième partie, aux données factuelles sur le travail indépendant en tant que moyen d'insertion professionnelle des immigrés dans le pays d'accueil. Enfin, la dernière section examine les obstacles juridiques à l'entrepreneuriat des immigrés ainsi que les politiques d'accompagnement de ces entrepreneurs dans les pays de l'OCDE.

Ampleur de l'entrepreneuriat immigré dans les pays de l'OCDE

Qu'est-ce qu'un entrepreneur immigré ?

Il n'existe pas de définition unique de l'entrepreneuriat. En revanche, il existe toute une série de définitions de ce qu'est un entrepreneur. Au sens étroit, les entrepreneurs sont les fondateurs de nouvelles entreprises innovantes qui se développent rapidement, sur le plan à la fois de l'emploi et de la production, et qui stimulent ainsi la croissance économique nationale¹. Au sens large, cependant, les entrepreneurs sont les personnes « qui démarrent », c'est-à-dire les créateurs d'entreprises de toutes tailles, qui réussissent ou non (Goetz et al., 2015^[3]).

Certaines études sur l'entrepreneuriat immigré se concentrent sur les entreprises et définissent les entreprises immigrées comme des entreprises dont le fondateur est immigré. Ces études ont tendance à utiliser des données par entreprise pour étudier les taux de création et les résultats des nouvelles activités (survie, croissance de l'emploi et des recettes, innovation, etc.). Cependant les données d'enquêtes ou les données administratives par entreprise livrent des informations sur les fondateurs dans quelques cas

seulement. Des travaux récents ont aligné plusieurs sources de données administratives afin d'obtenir des informations plus détaillées sur les fondateurs des entreprises, et plus particulièrement sur leur pays de naissance. Malheureusement, de telles données ont été mobilisées uniquement aux États-Unis et au Canada et ne se prêtent donc pas à des comparaisons internationales. Voir l'Annexe 4.A pour en savoir plus sur les sources de données concernant l'entrepreneuriat immigré.

La plupart des études sur l'entrepreneuriat, et plus particulièrement sur l'entrepreneuriat immigré, identifient les entrepreneurs comme des travailleurs indépendants (Fairlie et Lofstrom, 2015^[4]). Ce choix tient en partie à la disponibilité de données. Les enquêtes auprès des individus et des ménages ne manquent pas d'informations sur le travail indépendant, ce qui permet d'étudier les caractéristiques des personnes concernées, leur position et leurs résultats sur le marché du travail. Bon nombre d'enquêtes auprès des individus et des ménages (ex. les enquêtes sur la population active) recueillent des informations sur le pays de naissance, grâce auxquelles les immigrés qui exercent une activité indépendante peuvent être repérés.

Le concept de travail indépendant englobe des activités très différentes pouvant avoir un caractère plus ou moins « entrepreneurial », au sens familier du terme. Le propriétaire d'une petite entreprise, le travailleur intellectuel ou l'artisan qui travaille à son compte, le fondateur d'une start-up ou le travailleur de plateforme peuvent tous être considérés comme des travailleurs indépendants. Il reste à voir si le travail indépendant donne une indication fiable de l'entrepreneuriat. Les deux concepts ne se confondent que partiellement. D'un côté, certains travailleurs indépendants ne seraient pas considérés comme des entrepreneurs. Par exemple, le propriétaire d'une entreprise peut l'avoir achetée ou héritée et ne pas en être le fondateur. De l'autre, certains entrepreneurs ne sont pas des travailleurs indépendants. Les fondateurs de grandes entreprises en sont parfois aussi le principal dirigeant et sont donc considérés comme des salariés.

Le développement d'outils et de plateformes numériques abordables ainsi que l'apparition de nouvelles formes de travail ont rendu encore plus imprécis le concept et la mesure du travail indépendant. Démarrer une entreprise est moins coûteux grâce à des outils et plateformes numériques qui permettent d'atteindre des clients potentiels comme jamais auparavant. C'est ce qui a favorisé l'entrepreneuriat à petite échelle, parfois à temps partiel et en tant qu'activité secondaire. Malgré leur nature entrepreneuriale, ces activités ne sont pas entièrement mesurées dans les sources de données habituelles (les enquêtes auprès des ménages, par exemple)².

D'autre part, l'apparition de plateformes numériques ces dix dernières années a entraîné le développement du travail de plateforme³, c'est-à-dire la mise en relation des travailleurs et des clients par des plateformes numériques (applications ou sites web), que le travail soit ou non numérique. Si le travail de plateforme, appelé « travail à la demande »⁴, est irrégulier pour certains travailleurs et souvent ignoré dans les enquêtes habituelles (Hardy, 2024^[5] ; Bracha et Burke, 2021^[6]), il constitue pour d'autres leur principale source de revenus. Ces derniers sont alors généralement considérés comme des travailleurs indépendants, même si leurs conditions de travail sont souvent très proches de celles des travailleurs salariés. Cette situation a ravivé les préoccupations des responsables publics concernant le faux travail indépendant⁵.

La mesure de l'entrepreneuriat précoce, celle de l'entrepreneuriat en tant qu'activité secondaire et celle du faux travail indépendant associé au travail de plateforme sont autant de domaines dans lesquels des recherches sont en cours ; recherches qui s'avéreront par ailleurs importantes pour mieux mesurer, et donc comprendre, l'entrepreneuriat immigré. Il ressort en effet des données factuelles récentes de certains pays de l'OCDE que ce sont plus souvent les immigrés qui travaillent à la demande et par l'intermédiaire de plateformes numériques (Picot et Ostrovsky, 2021^[7] ; Atkins, Brummet et Johnson, 2023^[8]).

L'analyse empirique livrée dans le présent chapitre repose en très grande partie sur les enquêtes sur la population active (EPA) des pays de l'OCDE et s'intéresse aux personnes qui exercent un travail indépendant en tant qu'activité principale⁶. Les données de ces enquêtes présentent plusieurs avantages :

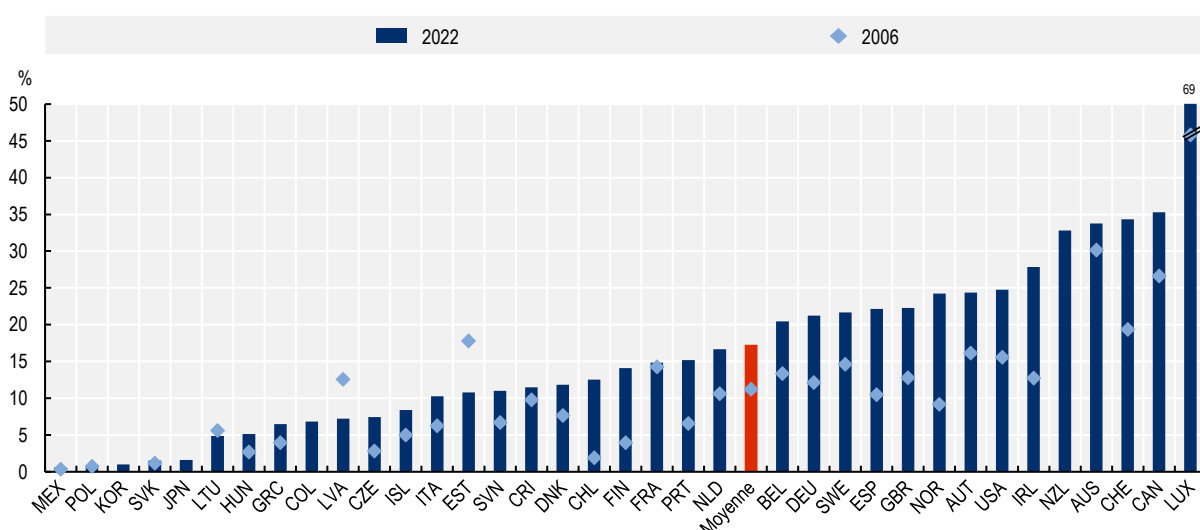
tous les pays de l'OCDE inclus utilisent la définition du travail indépendant donnée par l'Organisation internationale du Travail⁷ ; elles permettent de repérer les immigrés ; et elles livrent des informations détaillées sur les caractéristiques démographiques des individus ainsi que sur leur situation professionnelle, et ce de manière comparable entre les pays. Pour remédier à l'hétérogénéité des travailleurs indépendants, l'analyse examine également les différents types d'activité indépendante avec et sans salariés, ou avec ou sans constitution en société. Elle est par ailleurs complétée par des publications récentes sur l'entrepreneuriat immigré dans les pays de l'OCDE s'appuyant sur d'autres ensembles de données et d'autres concepts.

Les immigrés représentent 17 % des entrepreneurs dans les pays de l'OCDE, en moyenne en 2022, contre 11 % en 2006

En 2022, en moyenne dans les pays de l'OCDE, les immigrés représentaient 16.6 % des travailleurs indépendants (Graphique 4.1) et 15.7 % de la population salariée. Ils sont surreprésentés parmi les travailleurs indépendants dans 25 pays de l'OCDE sur 36, relativement à leur proportion de la population salariée (Graphique d'annexe 4.B.1).

Graphique 4.1. Les immigrés représentent en moyenne 17 % des travailleurs indépendants

Part de personnes nées à l'étranger parmi les travailleurs indépendants, 2006 et 2022, pourcentage



Note : Les données relatives au Royaume-Uni portent sur l'année 2019 et non 2022.

Source : Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne (EFT-UE) 2006, 2019 et 2022 ; États-Unis : Supplément économique et social annuel (ASEC, Annual Social and Economic Supplement) de l'Enquête permanente sur la population active (CPS, Current Population Survey) 2006 et 2022 ; Australie : Characteristics of Employment Survey 2014 et 2022 ; Chili : Encuesta de Caracterización SocioEconómica Nacional (CASEN) 2009 et 2022 ; Colombie : Gran Encuesta Integrada de Hogares (GEIH) 2022 ; Costa Rica : Encuesta Continua de Empleo (ECE) 2011 et 2022 ; Mexique : Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE) 2006 et 2022 ; Enquête sur la population active du Canada (EPA Canada) 2006 et 2022 ; Enquête sur la population active de la Nouvelle-Zélande (EPA Nouvelle-Zélande) 2021 ; Japon : recensement de la population 2020 ; Corée : Survey on Immigrants' Living Conditions and Labour Force (SILCLF) 2021 et Economically Active Population Survey (EAPS) 2021.

StatLink  <https://stat.link/75b06c>

Chose peu surprenante, les différences de proportion de personnes nées à l'étranger parmi les travailleurs indépendants observées d'un pays à l'autre correspondent en grande partie (87 %) aux différences de proportion d'immigrés parmi la population active occupée. Les 13 % restants tiennent à des différences de probabilité relative (personnes nées à l'étranger/dans le pays) de travail indépendant. Si les immigrés affichaient le même taux de travail indépendant dans tous les pays, et si toutes les personnes nées dans chacun des pays affichaient elles aussi le même taux de travail indépendant, la variance dans la proportion de personnes nées à l'étranger parmi les travailleurs indépendants serait de 87 % de la variance réelle observée entre les pays.

Entre 2006 et 2022, la part d'immigrés parmi les entrepreneurs a augmenté dans presque tous les pays de l'OCDE, en raison de l'augmentation de la part d'immigrés dans la population occupée. Celle-ci est passée de 11 % en 2006 à 16 % en 2022, en moyenne dans les 27 pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données pour les deux années, ce qui explique cinq des 6 points de pourcentage d'augmentation moyenne de la part d'immigrés parmi les travailleurs indépendants⁸.

L'augmentation de la population de travailleurs indépendants immigrés est forte en nombre absolu. De 2006 à 2022, le nombre de travailleurs indépendants immigrés a augmenté de 50 % ou plus dans 20 pays et doublé ou plus dans 13 pays (Tableau d'annexe 4.B.1). En 2022, le nombre de travailleurs indépendants immigrés dans les pays de l'OCDE est estimé à 10 millions.

Dans deux tiers des pays de l'OCDE, les immigrés travaillent plus souvent à leur compte que les personnes nées dans le pays

En 2022, 13.8 % des actifs occupés nés à l'étranger contre 13.4 % de ceux nés dans le pays travaillaient à leur compte en moyenne dans 37 pays de l'OCDE (Tableau 4.1). Bien que la différence soit peu importante en moyenne, on constate une forte hétérogénéité entre les pays. Dans 17 de ces 37 pays, la différence absolue de taux de travail indépendant entre les personnes nées à l'étranger et nées dans le pays est de 2 points de pourcentage ou plus.

Dans environ deux tiers des pays de l'OCDE, le taux de travail indépendant est plus élevé pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées dans le pays. Les plus grandes différences sont observées en Colombie (+7 points de pourcentage), dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale – Hongrie, République slovaque, Tchéquie – (+5 points de pourcentage) ainsi qu'en Espagne et aux États-Unis (+3 à 4 points de pourcentage). En Colombie, le taux de travail indépendant des immigrés s'établissait à 45 %, soit le plus élevé de la zone OCDE et 7 points de pourcentage de plus que le taux de travail indépendant de la population née dans le pays. Ce chiffre tient au taux élevé de travailleurs indépendants vénézuéliens, les Vénézuéliens représentant environ 90 % de la population immigrée en Colombie. Dans d'autres pays d'Amérique latine membres de l'OCDE, le taux de travail indépendant des personnes nées à l'étranger est élevé en moyenne, mais proche de celui de la population née dans le pays.

Inversement, les immigrés sont beaucoup moins souvent des travailleurs indépendants que les personnes nées dans le pays en Corée et au Japon, mais aussi en Grèce et en Italie ainsi qu'en Islande⁹. Au Japon et en Corée, le taux de travailleurs indépendants parmi les immigrés compte parmi les plus faibles de l'OCDE, à environ 5 %. L'écart est particulièrement important en Corée, où la population née dans le pays affiche un taux de travailleurs indépendants élevé (18.7 %). Le taux de travailleurs indépendants immigrés est également faible en Islande, nouveau pays de destination des migrants de travail *saliés* principalement. La Grèce et l'Italie enregistrent des taux de travailleurs indépendants immigrés plus élevés (16.4 % et 13.7 %), mais les taux de travailleurs indépendants parmi la population née dans ces pays sont eux aussi relativement hauts (21 % et 19.8 %).

Tableau 4.1. L'écart du taux de travailleurs indépendants entre personnes nées à l'étranger et dans le pays varie considérablement d'un pays de l'OCDE à l'autre

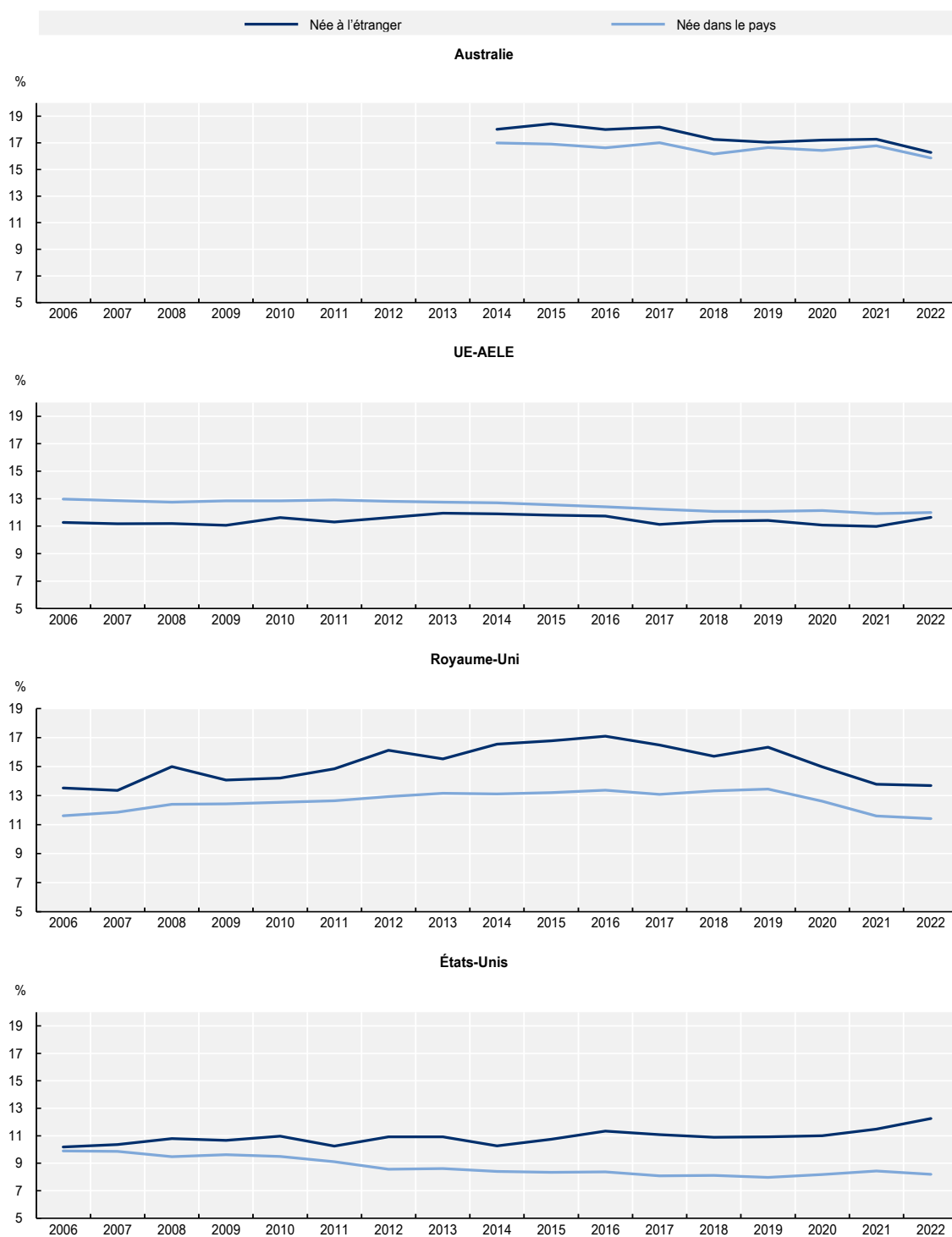
Taux de travailleurs indépendants, 2022, pourcentage

	Nées à l'étranger	Nées dans le pays	Écart (Nées à l'étranger-Nées dans le pays)
COL	46.2	38.8	7.4
SVK	19.9	14.3	5.6
HUN	16.0	10.6	5.4
CZE	19.8	15.0	4.8
USA	12.3	8.2	4.1
ESP	17.2	13.6	3.6
PRT	15.1	11.9	3.3
LUX	9.8	6.7	3.0
FIN	12.5	9.4	3.0
CAN	13.9	11.0	2.9
GBR	13.8	11.6	2.2
LTU	11.8	9.8	2.0
NLD	16.0	14.1	1.9
FRA	12.7	10.9	1.8
NOR	4.1	3.2	0.8
DNK	7.6	7.0	0.6
EST	10.1	9.6	0.5
DEU	7.8	7.3	0.5
AUS	16.3	15.9	0.4
MEX	24.7	24.3	0.4
CRI	23.8	23.6	0.2
CHE	12.5	12.4	0.2
BEL	14.2	14.0	0.2
AUT	8.9	8.9	0.0
IRL	10.2	10.4	-0.3
SVN	10.0	10.4	-0.4
NZL	16.2	16.6	-0.4
POL	12.3	12.9	-0.6
SWE	7.5	8.1	-0.6
ISR	10.7	11.3	-0.7
LVA	7.6	8.8	-1.2
CHL	23.4	25.6	-2.2
JPN	5.0	8.5	-3.5
GRC	16.4	21.0	-4.6
ITA	13.7	19.8	-6.1
ISL	4.8	11.6	-6.9
KOR	4.9	18.7	-13.8
Moyenne OCDE (37)	13.8	13.4	0.4

Source : EFT-UE 2022; Enquête sur la population active du Royaume-Uni (EPA Royaume-Uni) 2021; CPS ASEC 2022; Australie, Characteristics of Employment 2022; CASEN 2022; GEIH 2022; ECE 2022; ENOE 2022; EPA Canada 2022; EPA Nouvelle-Zélande 2021; Enquête sur la population active d'Israël (EPA Israël) 2020; Japon, recensement de la population 2020; SILCLF 2021 & EAPS 2021.

StatLink  <https://stat.link/zf9cae>

Graphique 4.2. Évolution du taux de travail indépendant, personnes nées à l'étranger et nées dans le pays



Note : Les données relatives au Royaume-Uni pour la période 2006-18 sont tirées de l'EFT-UE et celles relatives à la période 2019-22 sont tirées de l'EPA du Royaume-Uni.

Source : EFT-UE 2006-22 ; EPA Royaume-Uni 2021 ; CPS ASEC 2006-22 ; Australie, Characteristics of Employment 2014- 2022.

StatLink  <https://stat.link/8i4hw0>

Pendant cette période, le taux de travailleurs indépendants dans l'ensemble de la population occupée a baissé en Australie, dans l'UE-AELE et aux États-Unis (Graphique 4.2) ; une tendance observée dans les études sur le travail indépendant¹⁰. Aux États-Unis, le taux de création d'entreprises est resté faible tout au long des années 2010 jusqu'à la pandémie de COVID-19 (Decker et Haltiwanger, 2023^[9]). Dans l'UE ce déclin tient à un déséquilibre entre les sorties du marché du travail parmi les travailleurs indépendants âgés et un taux relativement faible de création de nouveaux emplois indépendants (Commission européenne, 2015^[10]). Au Royaume-Uni, en revanche, le travail indépendant a augmenté après la crise financière de 2008-09, et jusqu'en 2019. Il a ensuite accusé une chute brutale au moment de la pandémie de COVID-19, un grand nombre de personnes ayant quitté le travail indépendant pour devenir salariées¹¹.

Le taux de travail indépendant des personnes nées à l'étranger n'a pas évolué de la même façon que celui des personnes nées dans le pays. L'écart entre les travailleurs indépendants nés à l'étranger et ceux nés dans le pays s'est légèrement resserré en Australie et dans l'UE-AELE, tandis qu'il s'est creusé aux États-Unis.

Les caractéristiques individuelles n'expliquent pas les différences de taux de travailleurs indépendants entre la population née à l'étranger et celle née dans le pays

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les immigrants sont plus susceptibles d'exercer une activité indépendante que les personnes nées dans le pays (Tableau 4.1). Pour déterminer dans quelle mesure ces écarts sont imputables à des différences des caractéristiques de ces deux groupes, le Tableau 4.2 présente les résultats d'une décomposition d'Oaxaca du taux d'emploi indépendant. La différence de taux de travailleurs indépendants entre la population née à l'étranger et celle née dans le pays est décomposée en une partie « expliquée » due aux différences de caractéristiques entre les deux populations (âge, genre, éducation et composition des ménages) et une partie « inexpliquée » due aux différences de probabilité de travail indépendant à caractéristiques constantes.

Tableau 4.2. Les caractéristiques individuelles n'expliquent pas les différences de taux de travailleurs indépendants entre les personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays

Décomposition de la différence entre le taux de travailleurs indépendants des personnes nées à l'étranger et dans le pays

	Allemagne	France	Espagne	Royaume-Uni	États-Unis
Nées dans le pays	7.4*** (0.1)	10.6*** (0.2)	13.9*** (0.2)	13.6*** (0.1)	8.1*** (0.1)
Nées à l'étranger	7.7*** (0.2)	12.5*** (0.4)	16.1*** (0.6)	16.5*** (0.4)	11.6*** (0.2)
Différence (Nées dans le pays-Nées à l'étranger)	-0.4** (0.2)	-1.9*** (0.5)	-2.2*** (0.6)	-2.9*** (0.4)	-3.6*** (0.2)
Expliquée	0.2*** (0.1)	-0.4*** (0.1)	0.2* (0.1)	0.0 (0.1)	-1.4*** (0.1)
Non expliquée	-0.6*** (0.2)	-1.5*** (0.5)	-2.4*** (0.6)	-3.0*** (0.4)	-2.1*** (0.3)

Note : Décomposition d'Oaxaca fondée sur des modèles de probabilité linéaire du taux d'emploi non salarié. Les variables de contrôle sont les effets fixes par année, l'âge, le genre, le niveau d'études, et le nombre d'enfants dans le ménage. Les données relatives au Royaume-Uni portent sur 2018-19.

Source : EFT-UE 2018-19 et 2021-22; CPS ASEC 2021-22.

StatLink  <https://stat.link/q7ruge>

Dans les cinq pays considérés, les personnes nées à l'étranger sont plus susceptibles d'exercer une activité indépendante que les personnes nées dans le pays. Les différences vont de 3.6 points de pourcentage aux États-Unis à 0.4 point en Allemagne.

Les différences de caractéristiques (âge, genre, éducation et composition des ménages) (le terme « expliquées » dans le Tableau 4.2) représentent 1.4 point de pourcentage (c'est-à-dire $39\% = 1.4/3.6$) de la différence observée de travail indépendant (3.6 points de pourcentage) entre les deux groupes aux États-Unis et 0.4 point de pourcentage (c'est-à-dire $21\% = 0.4/1.9$) en France.

Dans les autres pays, les différences de composition n'expliquent pas du tout le taux plus élevé de travailleurs indépendants chez les immigrés, comme au Royaume-Uni ; elles atténuent même les différences entre la propension au travail indépendant des personnes nées dans le pays et celles nées à l'étranger, comme en Allemagne et en Espagne.

Quels sont les immigrés les plus susceptibles d'exercer une activité indépendante ?

Dans les pays de l'UE-AELE membres de l'OCDE, le taux de travailleurs indépendants originaires de pays tiers est légèrement inférieur à celui des immigrés originaires de l'UE

Dans les pays de l'OCDE, de l'UE et de l'AELE, 65 % des immigrants indépendants sont nés dans un pays tiers. Les différences entre les pays reflètent largement les différences dans la composition du pays d'origine des populations migrantes des pays d'accueil (Graphique d'annexe 4.B.2).

Les immigrés nés dans d'autres pays de l'Union et de l'Association bénéficient de la libre circulation et rencontrent peu d'obstacles à l'entrepreneuriat pour plusieurs raisons, notamment le libre accès au marché du travail et un accès potentiellement plus facile aux financements. D'autre part, les immigrés libres de circuler sont moins susceptibles de se voir contraints de devenir des travailleurs indépendants étant donné qu'ils ont moins de difficultés à obtenir un emploi salarié.

Dans les pays de l'UE-AELE membres de l'OCDE, le taux de travailleurs indépendants des immigrés non originaires de l'UE (11.6 %) était marginalement plus bas que celui des immigrés originaires de l'UE (11.9 %) et celui de la population née dans ces pays (12.0 %) (Tableau 4.3). Le taux de travailleurs indépendants des immigrés originaires de l'UE étaient, comparativement à ceux des immigrés de pays tiers, particulièrement élevés en Grèce, au Portugal et en Espagne ainsi qu'en Belgique et en France. Celui des immigrés originaires de pays tiers est particulièrement élevé en Tchéquie et en Hongrie par rapport à celui des personnes nées dans le pays.

Tableau 4.3. Les immigrés intra-Européens et ceux des pays tiers ont des taux de travailleurs indépendants similaires dans les pays de l'UE-AELE

Taux d'emploi indépendant, 2022, pourcentage

	Taux d'emploi indépendant			Écart (Non-UE – Nées dans le pays)	Écart (UE – Nées dans le pays)
	Non-UE	UE	Nées dans le pays		
AUT	8.9	9.0	8.9	0.0	0.1
BEL	13.1	15.5	14.0	-0.9	1.5
CHE	13.8	11.6	12.4	1.5	-0.8
CZE	22.9	16.1	15.0	7.9	1.1
DEU	7.6	8.2	7.3	0.3	0.9
DNK	7.8	7.4	7.0	0.8	0.4
ESP	16.2	20.1	13.6	2.6	6.5
FIN	12.4	12.6	9.4	2.9	3.2
FRA	12.1	14.9	10.9	1.2	4.0
GBR	17.8	16.5	13.9	3.9	2.6
GRC	15.2	19.9	21.0	-5.7	-1.1
HUN	17.4	15.1	10.6	6.8	4.5
IRL	11.0	8.8	10.4	0.6	-1.6
ITA	13.6	13.7	19.8	-6.1	-6.1
LUX	9.1	9.9	6.7	2.4	3.2
NLD	16.4	15.1	14.1	2.3	1.0
PRT	14.5	17.3	11.9	2.6	5.4
SVN	8.8	15.2	10.4	-1.6	4.8
SWE	7.1	8.8	8.1	-1.1	0.7
Total UE-AELE	11.6	11.9	12.0	-0.4	-0.1

Note : Les données relatives au Royaume-Uni portent sur l'année 2019.

Source : EFT-UE 2019 et 2022.

StatLink  <https://stat.link/r4qau8>

Les femmes immigrées sont moins susceptibles d'exercer une activité indépendante que les hommes immigrés

Qu'elles soient nées à l'étranger ou dans le pays, les femmes sont sous-représentées parmi les travailleurs indépendants. Elles comptent pour 35 % des travailleurs indépendants immigrés en moyenne dans les pays de l'OCDE, et pour 36 % des travailleurs indépendants nés dans le pays (Graphique d'annexe 4.B.3). La proportion de femmes parmi les entrepreneurs varie davantage d'un pays à l'autre dans le cas de la population née à l'étranger que dans celui de la population née dans le pays.

Le taux d'immigrées exerçant une activité indépendante est inférieur à celui de leurs homologues masculins dans tous les pays à l'exception de la Lituanie. Il en est de même pour la population née dans le pays : les femmes nées dans le pays sont moins susceptibles que les hommes d'exercer une activité indépendante, et ce dans tous les pays. À 9 % en moyenne dans les pays de l'OCDE en 2022, le taux d'emploi non salarié des immigrées est inférieur de 6 points à celui des hommes (Tableau 4.4).

Par comparaison, l'écart entre le taux d'emploi non salarié des immigrées et celui des femmes nées dans le pays est plus limité, à 0.9 point de pourcentage en moyenne dans les différents pays. La différence entre le taux de travail indépendant des personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays (en valeur absolue) est plus marquée pour les hommes que pour les femmes.

Dans les pays où les immigrés sont plus souvent des travailleurs indépendants que les personnes nées dans le pays, ce constat est valide pour les hommes comme pour les femmes. Au Canada, en Colombie, en Espagne, aux États-Unis, en Hongrie, au Portugal, au Royaume-Uni et en Tchéquie, tant les hommes que les femmes immigrés sont plus susceptibles d'exercer une activité indépendante que les personnes du même genre nées dans le pays. Les différences sont plus marquées pour les hommes dans la majorité des cas. Les exceptions sont la Colombie et le Portugal, où l'écart entre les travailleurs indépendants nés à l'étranger et ceux nés dans le pays est plus marqué pour les femmes que pour les hommes.

De même, dans les pays où les immigrés sont le moins susceptibles d'être des travailleurs indépendants par rapport aux personnes nées dans le pays, il en est ainsi pour les hommes comme pour les femmes. Les différences ont toutefois tendance, ici aussi, à être plus prononcées dans le cas des femmes. C'est le cas en Grèce, en Islande et en Italie.

Tableau 4.4. Le taux de travail indépendant est plus élevé pour les hommes que pour les femmes, tant pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées dans le pays

Taux de travailleurs indépendants, 2022, pourcentage

	Hommes			Femmes		
	Nées à l'étranger	Nées dans le pays	Écart (Nées à l'étranger-Nées dans le pays)	Nées à l'étranger	Nées dans le pays	Écart (Nées à l'étranger-Nées dans le pays)
AUS	19.9	19.7	0.1	12.5	11.5	0.9
AUT	11.2	10.7	0.5	6.3	6.9	-0.6
BEL	19.3	17.0	2.4	8.3	10.8	-2.5
CAN	17.6	12.6	5.0	9.9	9.3	0.7
CHE	13.6	14.0	-0.4	11.2	10.6	0.6
CHL	24.2	26.9	-2.6	22.3	24.0	-1.7
COL	46.4	39.9	6.5	45.8	37.4	8.4
CRI	25.8	26.1	-0.3	21.2	20.0	1.1
CZE	24.5	18.7	5.8	14.0	10.5	3.5
DEU	9.2	9.2	0.0	6.0	5.3	0.7
DNK	9.8	9.2	0.6	5.2	4.7	0.5
EST	14.0	12.9	1.1	5.6	6.2	-0.5
GBR	21.8	17.4	4.4	12.0	10.0	2.0
GRC	18.5	25.6	-7.0	13.5	15.0	-1.5
ESP	20.9	16.8	4.1	13.4	10.1	3.4
FIN	18.3	12.0	6.3	5.6	6.9	-1.3
FRA	15.9	13.0	2.9	9.1	8.7	0.4
HUN	20.3	12.8	7.5	11.6	8.3	3.3
IRL	12.2	14.9	-2.7	7.8	5.8	2.1
ISL	6.4	14.7	-8.3	3.0	8.3	-5.3
ITA	16.9	23.5	-6.6	9.6	14.8	-5.2
LTU	9.8	11.5	-1.7	13.6	8.2	5.4
LUX	10.4	6.9	3.4	9.2	6.7	2.5
NLD	19.5	17.0	2.5	11.9	10.9	1.0
NOR	4.9	3.9	1.0	3.1	2.5	0.5
PRT	16.6	14.2	2.5	13.7	9.6	4.1
SWE	10.0	10.8	-0.8	4.5	5.1	-0.7
SVN	11.9	13.7	-1.8	7.3	6.6	0.8
USA	14.3	9.4	4.9	9.6	6.9	2.7

Note : Les données relatives au Royaume-Uni portent sur l'année 2019.

Source : EFT-UE 2019 et 2022; CPS ASEC 2022; CASEN 2022; GEIH 2022; ECE 2022; Australie, Characteristics of Employment, 2022; EPA Canada 2022.

StatLink  <https://stat.link/1k0nva>

Le taux d'emploi indépendant des personnes nées à l'étranger est supérieur à celui des personnes nées dans le pays, quel que soit le niveau d'éducation

Les diplômés de l'enseignement supérieur, qu'ils soient nés à l'étranger ou dans le pays, sont surreprésentés parmi les travailleurs indépendants. En 2022, 43 % des travailleurs indépendants nés à l'étranger étaient diplômés de l'enseignement supérieur, en moyenne dans les pays de l'OCDE, contre 42 % des travailleurs indépendants nés dans le pays (Graphique d'annexe 4.B.4). Les individus très instruits, nés à l'étranger comme nés dans le pays, sont surreprésentés parmi les travailleurs indépendants dans presque tous les pays (Graphique d'annexe 4.B.5).

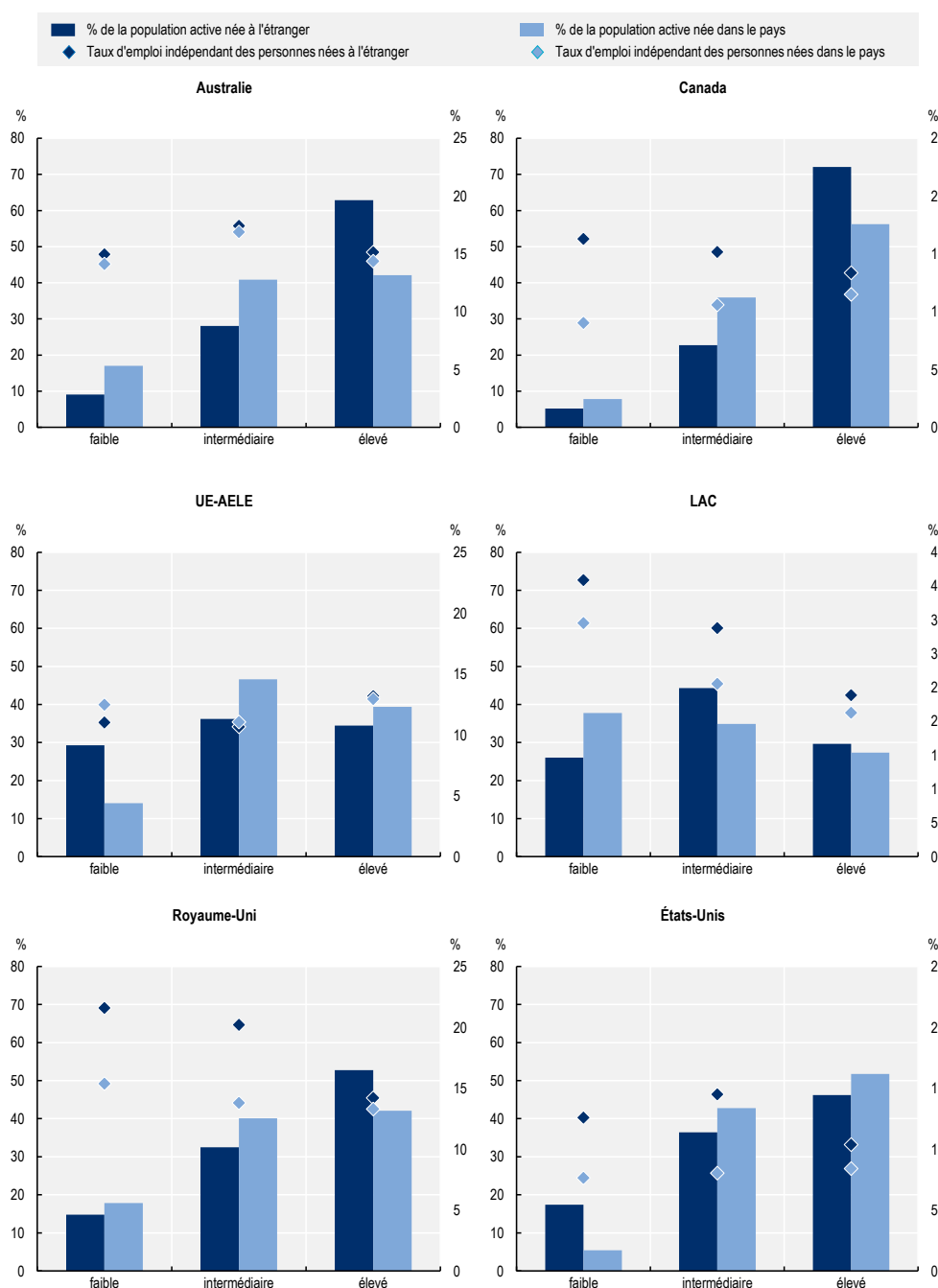
Dans les pays de l'UE-AELE membres de l'OCDE et en Australie, le taux de travailleurs indépendants dans la population immigrée est comparable à celui de la population née dans le pays à chaque niveau d'études (Graphique 4.3). Dans toutes les autres régions, il lui est systématiquement plus élevé.

C'est au niveau d'études le plus bas que le taux de travailleurs indépendants dans la population immigrée est le plus élevé par rapport à celui de la population née dans le pays ; constat qui cadre avec le fait que les immigrés risquent davantage de se trouver contraints d'exercer une activité indépendante. Au Canada, les immigrés peu instruits ne représentent que 5 % de l'ensemble des immigrés employés. Cependant, leur taux d'emploi indépendant est élevé (16.3 %) par rapport à celui des personnes nées dans le pays (9 %). De même, au Royaume-Uni, le taux d'emploi indépendant des immigrés peu instruits est de 21.6 %, contre 15.4 % pour les personnes nées dans le pays. Dans les pays ALC de l'OCDE, le taux d'emploi indépendant est le plus élevé pour la population peu éduquée, et plus encore pour les personnes nées à l'étranger (40.9 % et 34.5 %).

Les immigrés très instruits sont tout aussi susceptibles d'être des travailleurs indépendants que les personnes très instruites nées dans le pays, voire marginalement plus, comme au Canada et aux États-Unis. Au Canada, 13.4 % des immigrants très instruits sont des travailleurs indépendants, contre 11.5 % des personnes nées dans le pays, et 10.4 % aux États-Unis, contre 8.4 % des personnes nées dans le pays. Il a été démontré que les entreprises créées par des personnes ayant un niveau d'éducation élevé sont plus susceptibles d'être des entreprises à forte valeur ajoutée.

Graphique 4.3. Le taux d'emploi indépendant des personnes nées à l'étranger est plus élevé que celui des personnes nées dans le pays, quel que soit le niveau d'éducation

Taux de travailleurs indépendants dans la population née à l'étranger et celle née dans le pays, par groupe d'instruction, 2022



Note : Axe de gauche : poids de chaque groupe dans la population active (%) Axe de droite : taux de travailleurs indépendants (%). Le taux de travailleurs indépendants nés à l'étranger (ou nés dans le pays) correspond à la moyenne pondérée des taux de travailleurs indépendants par niveau d'études (losanges), le coefficient de pondération étant le pourcentage de la population occupée dans chaque tranche d'âge (barres). Les données relatives au Royaume-Uni portent sur l'année 2019.

Source : EFT-UE 2019 et 2022; CPS ASEC 2022; CASEN 2022; GEIH 2022; ECE 2022; ENOE 2022; EPA Canada 2022.

StatLink <https://stat.link/b7prez>

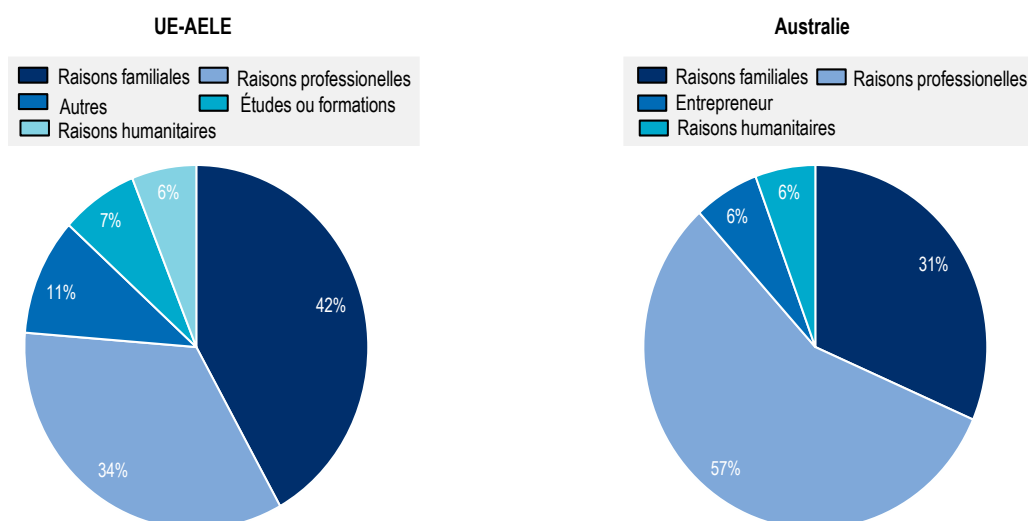
La plupart des entrepreneurs immigrés ont émigré pour des raisons autres que le travail

La plupart des travailleurs indépendants immigrés ne se sont pas installés dans le pays d'accueil pour des raisons professionnelles dans les pays de l'UE-AELE membres de l'OCDE (Graphique 4.4). Ils sont 39 % à avoir émigré pour des raisons familiales et 32 % pour des motifs professionnels. Quelques-uns ont émigré pour faire des études (7 %), et 6 % seulement pour des raisons humanitaires. Cette répartition est relativement similaire à celle de l'ensemble de la population immigrée salariée dans les pays de l'OCDE, de l'UE et de l'AELE. Au cours de la même période, 44 % des immigrés salariés se sont installés dans le pays d'accueil pour des raisons familiales, 32 % pour des raisons professionnelles, 8 % pour des raisons humanitaires et 7 % pour étudier.

Les voies d'immigration réservées aux entrepreneurs influent peu sur l'entrepreneuriat des immigrés. L'Australie est l'un des rares pays à publier des données détaillées sur les visas d'entrée concernant sa population immigrée permanente. En 2016, 6 % seulement des personnes qui dirigeaient une entreprise en Australie étaient titulaires d'un visa d'entrepreneur/investisseur ou professionnel. La grande majorité (57 %) des entrepreneurs immigrés en Australie ont d'abord émigré avec un visa de travail. Contrairement aux pays européens de l'OCDE, le travail est le principal motif d'immigration en Australie. Les immigrés admis pour raisons familiales représentaient également 31.5 % des entrepreneurs immigrés en 2016, tandis que les bénéficiaires d'une protection internationale n'en représentaient que 5.6 %. L'exemple de l'Australie témoigne du rôle clé joué par les migrations familiales dans l'entrepreneuriat des immigrés.

Graphique 4.4. La plupart des entrepreneurs migrants ont migré pour des raisons autres que le travail

Motif d'émigration ou catégorie d'entrée des travailleurs indépendants, 2016 et 2021, pourcentage



Note : La moyenne UE-AELE exclut l'Islande faute de données de l'EFT-UE pour ce pays portant sur l'année 2021.

Source : EFT-UE 2021; Australian Census and Migrants Integrated Dataset (ACMID) 2016.

StatLink  <https://stat.link/kbl7sn>

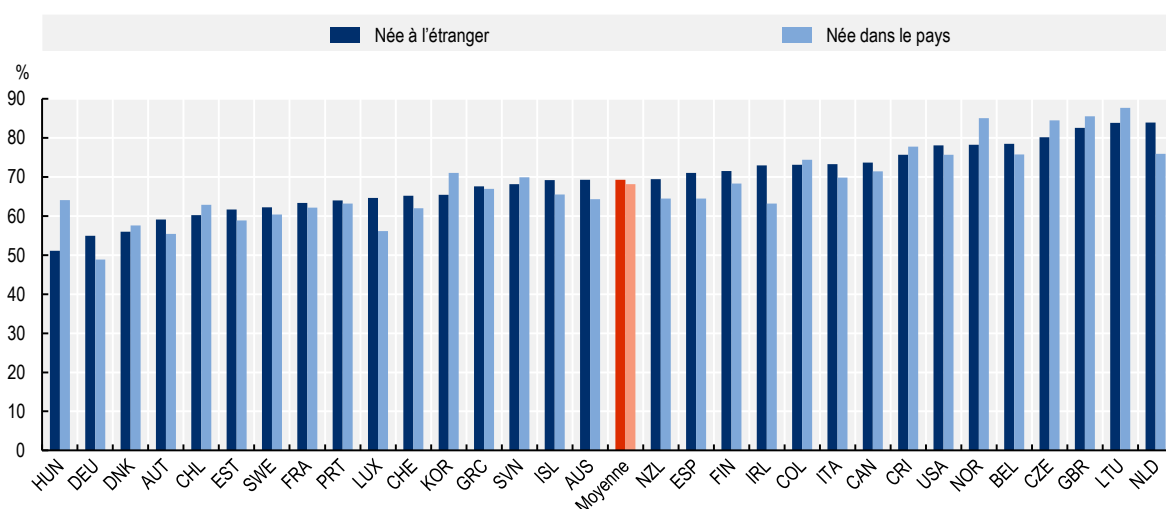
Les immigrés sont surreprésentés parmi les personnes travaillant à leur compte et celles exerçant une activité indépendante sans constitution en société

Dans tous les pays de l'OCDE, la majorité des travailleurs indépendants n'ont pas de salariés. Dans le cas des personnes nées dans le pays, cette proportion est très variable, allant de 50 % à près de 90 %. Dans plus de trois quarts des pays, les immigrés sont plus susceptibles que les personnes nées dans le pays d'être des travailleurs indépendants sans salarié (Graphique 4.5). En outre, les femmes, qu'elles soient nées dans le pays ou à l'étranger, sont en moyenne 12 points plus susceptibles d'être des travailleurs indépendants à leur compte que les hommes.

Dans les pays de l'UE-AELE membres de l'OCDE et au Royaume-Uni, la proportion de travailleurs indépendants sans salarié a augmenté en 15 ans, pour les hommes et les femmes, tant pour les travailleurs immigrés que pour ceux nés dans le pays (Graphique 4.6). Tel est le cas également au Canada, où la proportion de travailleurs indépendants immigrés sans salarié est passée de 65.7 % en 2006 à 73.7 % en 2022, à comparer avec 64.9 % et 71.4 % pour les travailleurs indépendants nés dans le pays.

Graphique 4.5. La plupart des travailleurs indépendants travaillent à leur propre compte

Part de travailleurs indépendants sans salarié, 2022, pourcentage



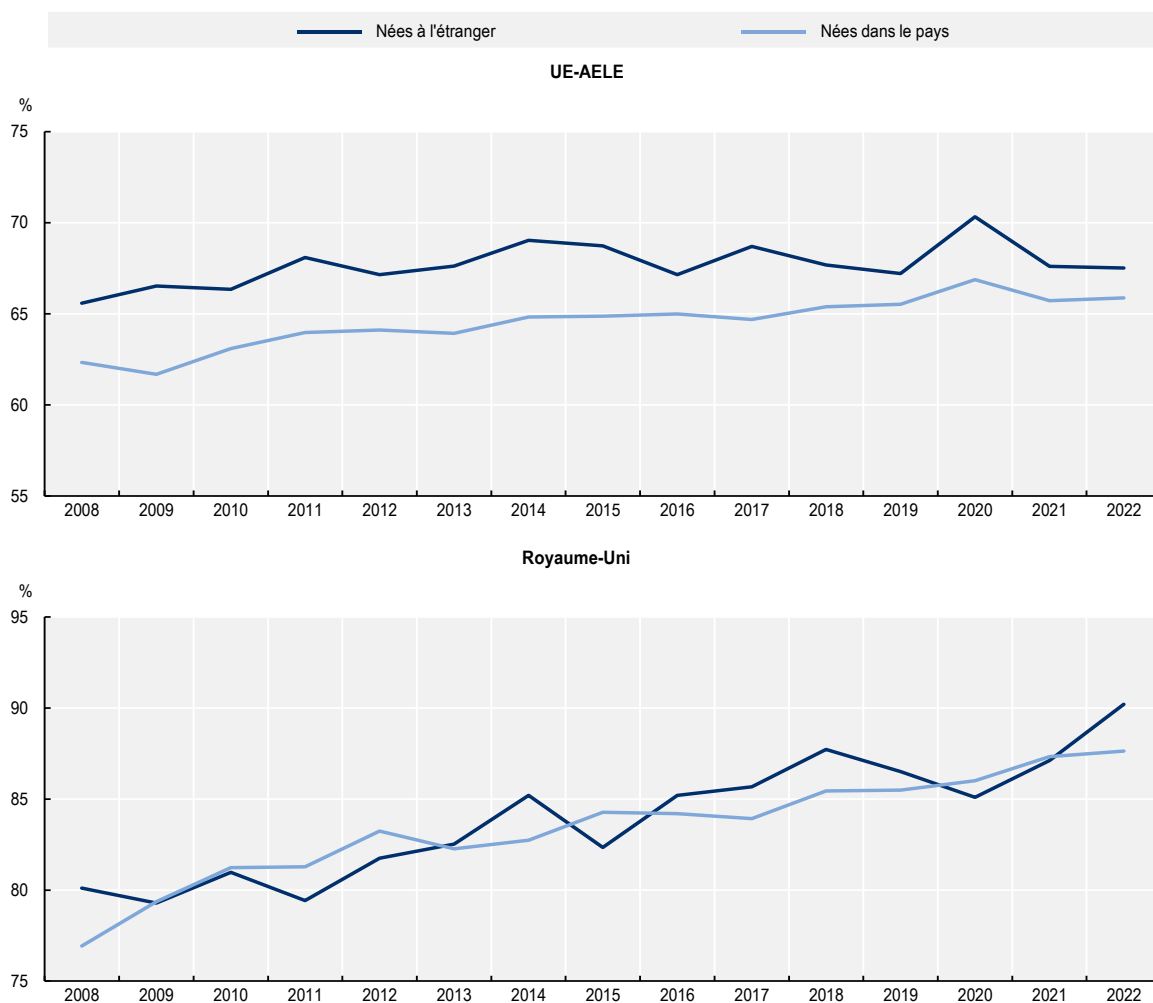
Note : La part correspond au nombre de travailleurs indépendants sans salarié divisé par le nombre total de travailleurs indépendants. Les données relatives aux États Unis portent sur 2014-19 et sont tirées de Lee et al. (2023^[11]), d'après Merge Outgoing Groups (MORG) de l'enquête CPS. Les données relatives au Royaume-Uni portent sur l'année 2019.

Source : EFT-UE 2019 et 2022; Australie, Work-Related Training and Adult Learning 2020-21; CASEN 2022; GEIH 2022; ECE 2022; EPA Canada 2022; SILCLF 2021 & EAPS 2021; EPA Nouvelle-Zélande 2021.

StatLink  <https://stat.link/41k8bi>

Graphique 4.6. La part des travailleurs indépendants sans salariés a augmenté

La part de travailleurs indépendants sans salarié, 2008-22, pourcentage



Note: Les données relatives au Royaume-Uni pour la période 2008-18 sont tirées de l'EFT-UE et celles relatives à la période 2019-22 sont tirées de l'EPA du Royaume-Uni.

Source: EFT-UE 2008-22; EPA Royaume-Uni 2019-22.

StatLink  <https://stat.link/1uiydk>

Afin de comprendre si les différences de taux de travail indépendant entre les personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays (présentées dans le Tableau 4.1) tiennent au travail indépendant avec ou sans salarié, le Tableau 4.5 décompose le taux de travailleurs indépendants. Celui-ci est égal à la proportion de la population occupée qui exerce une activité indépendante sans salarié, à laquelle est ajoutée la proportion de la population occupée qui exerce une activité indépendante avec salariés. Cette distinction correspond, au moins indirectement, aux moteurs du travail indépendant. Les travailleurs indépendants sans salarié sont plus susceptibles d'être indépendants par nécessité, et les travailleurs indépendants avec salariés représentent une création d'emplois à plus forte valeur ajoutée (voir également les sections intitulées La contribution économique de l'entrepreneuriat immigré dans les pays de l'OCDE et Le travail indépendant des immigrés : une stratégie d'intégration sur le marché du travail ?).

Les immigrés sont plus susceptibles d'être des travailleurs indépendants à leur compte que leurs homologues nés dans le pays, mais aussi plus susceptibles d'être des travailleurs indépendants avec salariés dans la moitié des pays (Tableau 4.5). En Allemagne ou aux Pays-Bas, le taux de travailleurs indépendants de la population immigrée est plus élevé que celui de la population née dans le pays ; une différence qui tient au fait que les immigrés sont plus susceptibles d'être des travailleurs indépendants sans salarié. Dans ces pays, les immigrés sont moins souvent des travailleurs indépendants avec salariés que les personnes nées dans le pays. À l'inverse, en Colombie, en Hongrie, en Tchéquie ou au Royaume-Uni, les immigrés sont plus souvent des travailleurs indépendants, avec et sans salariés, que les personnes nées dans le pays. Cette observation reste valide si l'on prend en considération les caractéristiques individuelles et le secteur d'activité (voir la section intitulée La contribution économique de l'entrepreneuriat immigré dans les pays de l'OCDE).

Tableau 4.5. Dans la plupart des pays, les immigrés indépendants sont plus souvent des travailleurs à leur compte que les personnes nées dans le pays

Taux de travailleurs indépendants, sans et avec salariés, 2022, pourcentage

	Sans salariés			Avec salariés			
	Nées à l'étranger	Nées dans le pays	Écart	Nées à l'étranger	Nées dans le pays	Écart	Écart total
Groupe A : Les personnes nées à l'étranger sont plus susceptibles d'être indépendantes, de ne pas avoir de salariés et d'avoir des salariés							
CAN	10.3	7.8	2.4	3.7	3.1	0.5	2.9
COL	33.8	28.9	4.9	12.4	10	2.4	7.4
CZE	15.9	12.7	3.2	3.9	2.3	1.6	4.8
ESP	12.2	8.8	3.5	5	4.8	0.2	3.6
FIN	8.9	6.4	2.5	3.5	3.0	0.6	3.0
FRA	8.1	6.7	1.3	4.7	4.1	0.6	1.9
GBR	14.2	11.9	2.3	3.0	2.0	1.0	3.4
HUN	8.2	6.8	1.4	7.8	3.8	4.0	5.4
LTU	9.9	8.6	1.3	1.9	1.2	0.7	2.0
LUX	6.3	3.8	2.5	3.4	3.0	0.5	3.0
NOR	3.2	2.8	0.4	0.9	0.5	0.4	0.8
Groupe B : Les personnes nées à l'étranger sont moins susceptibles d'être indépendantes, de ne pas avoir de salariés et d'avoir des salariés							
CHL	13.7	15.9	-2.2	9.0	9.4	-0.3	-2.5
GRC	11.0	14.1	-3.1	5.3	6.9	-1.7	-4.8
ISL	3.3	7.6	-4.3	1.5	4.0	-2.5	-6.9
ITA	10.0	13.8	-3.8	3.7	6.0	-2.3	-6.1
KOR	3.1	12.2	-9.1	1.6	5.0	-3.3	-12.4
SWE	4.6	4.9	-0.3	2.8	3.2	-0.4	-0.7
Groupe C : Autres							
CRI	18.0	18.2	-0.3	5.8	5.2	0.6	0.3
AUT	5.3	4.9	0.3	3.6	4.0	-0.3	0.0
BEL	11.1	10.6	0.5	3.0	3.4	-0.4	0.2
CHE	8.2	7.7	0.5	4.4	4.7	-0.3	0.2
DEU	4.2	3.6	0.7	3.4	3.7	-0.3	0.4
EST	6.2	5.6	0.6	3.9	3.9	-0.1	0.5
NLD	13.4	10.7	2.7	2.6	3.4	-0.8	1.9
SVN	6.8	7.3	-0.4	3.2	3.1	0.1	-0.4
NZL	11.2	10.7	0.5	4.9	5.9	-1.0	-0.4

Note : Le taux de travail indépendant est égal au taux de travail indépendant sans salarié plus le taux de travail indépendant avec salariés. L'écart total entre travailleurs immigrés et travailleurs nés dans le pays correspond à l'écart de taux de travail indépendant également indiqué dans le Tableau 4.1. Les données du Royaume Uni portant sur 2019, la somme des taux de travail indépendant avec et sans salariés n'est pas égale au taux de travail indépendant indiqué dans le Tableau 4.1.

Source : EFT-UE 2019 et 2022; EPA Canada 2022; Australie, Work-Related Training and Adult Learning 2020-21.

StatLink  <https://stat.link/je8m7l>

La population de travailleurs indépendants peut également être décomposée en fonction du statut de leur activité, constituée ou non en société. Une entreprise constituée en société représente une entité juridique distincte, ce qui signifie que la responsabilité légale et financière de son propriétaire est limitée. Le travail indépendant avec constitution en société pourrait être plus représentatif de l'entrepreneuriat à forte valeur ajoutée que le simple travail indépendant (Levine et Rubinstein, 2016^[12]). Cette seconde distinction est opérée uniquement dans les données de l'Australie, du Canada, des États-Unis et des pays d'Amérique latine. En Australie, la part de travailleurs indépendants immigrés non constitués en société parmi tous les immigrés occupés est proche de celle de leurs homologues nés dans le pays (8.8 % en 2020/21). Au Canada, aux États-Unis, au Chili et au Costa Rica, la proportion de travailleurs indépendants non constitués en société est plus importante dans la population immigrée que dans celle née dans le pays¹².

Les immigrés représentent une part importante des travailleurs indépendants dans certains secteurs

Les entrepreneurs immigrés travaillent dans un large éventail de secteurs (Tableau 4.6). Dans les pays de l'UE-AELE membres de l'OCDE, leurs trois premiers secteurs d'activité sont le commerce de gros et de détail (16 %), la construction (16 %), et les services d'hébergement et de restauration (12 %). Par rapport aux personnes nées à l'étranger, les entrepreneurs nés dans le pays sont plus susceptibles de travailler dans le secteur des activités professionnelles, scientifiques et techniques (16 % contre 10 % pour les immigrés), et moins susceptibles de travailler dans celui de la construction (14 %).

En Australie, au Canada, dans les pays d'Amérique latine membres de l'OCDE, au Royaume-Uni et aux États-Unis, les entrepreneurs immigrés sont également surreprésentés dans le secteur des services d'hébergement et de restauration. En Australie et au Royaume-Uni, contrairement à d'autres pays d'accueil, une proportion plus égale d'entrepreneurs immigrés et d'entrepreneurs nés dans le pays travaillent dans le secteur des activités professionnelles, scientifiques et techniques.

Parmi les femmes entrepreneurs, la répartition entre les secteurs diffère. Presque aucune femme indépendante ne travaille dans la construction, ni dans le transport et l'entreposage. Toutefois, les immigrées indépendantes sont également surreprésentées par rapport aux femmes nées dans le pays dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration (12.6 % contre 6.4 % dans les pays de l'AELE membres de l'OCDE) ainsi que dans les autres services (16.4 % contre 13.9 % dans les pays de l'AELE membres de l'OCDE).

Les immigrés représentent une proportion importante de tous les travailleurs indépendants dans quelques secteurs d'activité (Tableau d'annexe 4.B.2). Plus d'un quart de l'ensemble des travailleurs indépendants dans le secteur des services d'hébergement et de restauration dans la zone UE-AELE sont des immigrés, plus d'un tiers aux États-Unis et plus de la moitié en Australie et au Canada. De même, les immigrés représentent 21 % de tous les travailleurs indépendants dans le secteur du transport et de l'entreposage dans l'UE-AELE, 42 % aux États-Unis, 57 % en Australie et 68 % au Canada. La proportion d'immigrés parmi les entrepreneurs dans ces secteurs est nettement supérieure à la part d'immigrés dans la population de travailleurs indépendants.

Tableau 4.6. Les principaux secteurs d'activité des entrepreneurs migrants sont le commerce de gros et de détail, la construction et les services d'hébergement et de restauration

Répartition des travailleurs indépendants par secteur, 2022, pourcentage

	AUS		CAN		UE-AELE		GBR		LAC		USA	
	Nées à l'étranger	Nées dans le pays	Nées à l'étranger	Nées dans le pays	Nées à l'étranger	Nées dans le pays	Nées à l'étranger	Nées dans le pays	Nées à l'étranger	Nées dans le pays	Nées à l'étranger	Nées dans le pays
Commerce de gros et de détail	8.7	8.9	10.3	8.3	16.5	17.2	8.8	8.0	25.1	29.9	12.6	12.7
Construction	16.9	24.0	13.2	16.9	16.3	13.8	15.0	22.0	10.4	10.6	24.4	16.8
Services d'hébergement et de restauration	6.6	3.3	5.5	2.2	11.8	5.4	5.4	3.4	13.2	9.6	5.4	2.9
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	13.6	14.6	17.5	18.0	10.4	15.9	10.7	12.7	2.6	5.0	7.6	14.6
Autres activités de services	6.3	9.3	5.9	9.2	6.8	6.8	5.2	7.7	12.8	10.5	7.3	8.5
Santé humaine et travail social	12.4	9.2	10.3	13.0	6.4	8.6	7.1	7.4	2.5	2.9	5.8	9.0
Services administratifs et de soutien	8.2	6.9			5.7	3.9	8.4	7.5	4.7	3.7	12.2	7.0
Transport et stockage	10.7	4.5	14.4	3.7	5.6	3.5	17.0	4.5	10.1	8.6	12.0	5.5
Secteur manufacturier	4.8	4.9	1.9	2.5	4.8	8.4	3.8	4.8	8.7	11.9	2.9	4.3
Information et communication	1.1	1.9	3.2	6.1	4.6	4.6	4.3	4.6	1.0	0.6	0.6	2.1
Autres	10.7	12.6	17.8	20.2	11.1	11.9	14.4	17.4	8.8	6.6	9.2	16.6

Note : Pour le Canada, le secteur des services administratifs et d'appui est omis pour des raisons de confidentialité. Les données relatives au Royaume-Uni portent sur l'année 2019.

Source : EFT-UE 2019 et 2022; CPS ASEC 2022; Australie, Characteristics of Employment 2022; CASEN 2022; GEIH 2022; ECE 2022; ENOE 2022; EPA Canada 2022.

StatLink  <https://stat.link/ag59zt>

La contribution économique de l'entrepreneuriat immigré dans les pays de l'OCDE

Les immigrés jouent un rôle prépondérant en tant que fondateurs d'entreprises parmi les plus innovantes de la zone OCDE

On constate que les entrepreneurs immigrés sont surreprésentés parmi les fondateurs d'entreprises figurant parmi les plus innovantes et les plus prospères de la zone OCDE. Aux États-Unis, en 2022, les quatre entreprises financées par le capital-risque les mieux valorisées avaient été fondées par des immigrés, tout comme trois des dix sociétés les plus cotées au monde, fondées aux États-Unis (Chodavadia et al., 2024^[13]). On sait par ailleurs que les immigrés sont surreprésentés parmi les fondateurs d'entreprises du classement Fortune 500 de 2017, les plus grandes entreprises des États-Unis (Azoulay et al., 2022^[14]), et parmi les fondateurs d'entreprises privées dites « licornes », dont la valeur est estimée à 1 milliard USD ou plus, aux États-Unis (Anderson, 2022^[15]) et en Allemagne (Startup Verband,

2023^[16]). Les immigrants sont également surreprésentés parmi les fondateurs des entreprises technologiques de la Silicon Valley (Saxenian, 2002^[17]), des entreprises d'ingénierie et de technologie et, plus récemment, parmi les fondateurs des plus grandes entreprises d'IA aux États-Unis (Anderson, 2023^[18]).

La contribution des immigrants à l'innovation est plus comparable à celle des personnes nées dans le pays si toutes les entreprises de l'économie sont prises en compte

La surreprésentation des fondateurs immigrants parmi les entreprises les plus prospères et les plus innovantes attire une grande attention de la part des médias et de l'opinion publique étant donné leur rôle disproportionné sur le plan des recettes publiques et de l'emploi. Il s'agit toutefois d'entreprises exceptionnelles et le rôle des entrepreneurs immigrants dans ces entreprises ne peut pas être simplement généralisé à une population plus représentative d'entreprises de l'économie.

L'évaluation systématique de la contribution des entrepreneurs immigrants à l'innovation dans les pays de l'OCDE est limitée par le manque de données. Il faudrait, dans l'idéal, disposer de données sur les indicateurs de l'innovation au niveau des entreprises relativement aux caractéristiques de leur fondateur. À défaut, cette section commence par comparer le nombre d'entrepreneurs immigrants et d'entrepreneurs nés dans le pays dans les secteurs d'activité en rapport avec l'innovation, puis complète ces résultats par un examen des données factuelles par pays sur le rôle des entrepreneurs immigrants dans l'innovation.

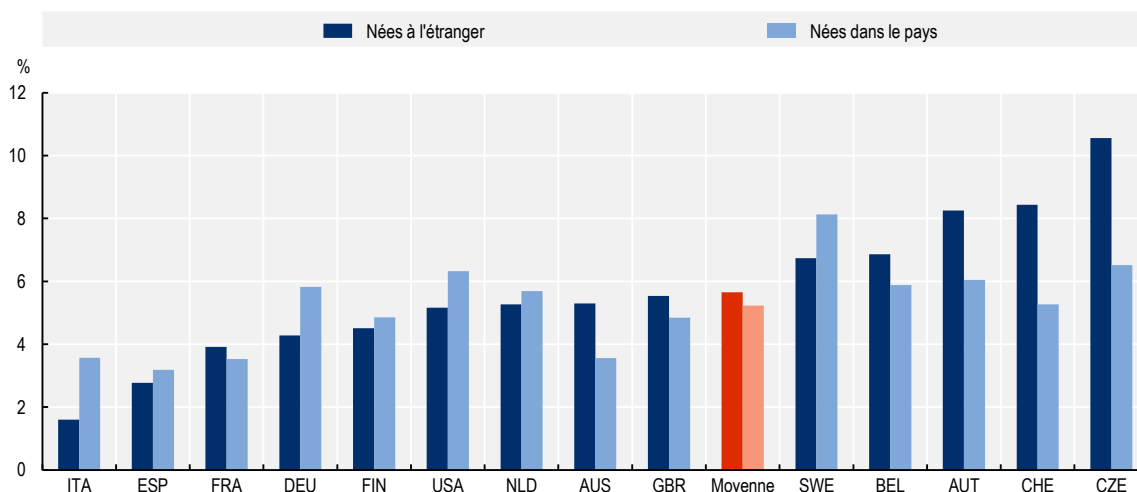
La contribution des entreprises créées par des immigrants à la hausse de l'innovation dans le pays d'accueil dépend en partie de l'intensité de leurs activités de recherche-développement (R-D). Une première approximation de cette intensité est donnée par le secteur d'activité. La « taxonomie des activités économiques en fonction de l'intensité de R-D » de l'OCDE classifie les secteurs en cinq groupes, par ordre croissant d'intensité de R-D, laquelle est estimée sous forme de rapport de la R-D à la valeur ajoutée au sein du secteur (Galindo-Rueda et Verger, 2016^[19])¹³.

Une petite proportion seulement des travailleurs indépendants (5 %) sont actifs dans des secteurs à forte ou moyenne intensité de R-D (les deux plus hauts niveaux de la taxonomie de l'OCDE)¹⁴. Les immigrants sont légèrement plus susceptibles que les personnes nées dans le pays d'être des travailleurs indépendants dans des secteurs à forte intensité de R-D, en moyenne dans les 14 pays de l'OCDE considérés dans cette estimation (5.6 % contre 5.2 %) (Graphique 4.7). En Autriche, en Suisse et en Tchéquie, les travailleurs indépendants nés dans le pays sont les plus susceptibles de travailler dans des secteurs à forte intensité de R-D (7 à 10 %). Aux États-Unis, la proportion d'indépendants travaillant dans des secteurs à forte intensité de R-D est plus faible pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées dans le pays (5.2 % contre 6.3 %). Toutefois, les immigrants sont plus susceptibles d'être des travailleurs indépendants que les personnes nées dans le pays. La part des travailleurs indépendants dans les secteurs à forte intensité de R-D par rapport à la population totale employée aux États-Unis est la même pour les immigrants et les personnes nées dans le pays (1.2 % et 1.1 %).

Cette estimation englobe tous les travailleurs indépendants, y compris ceux qui ne sont pas constitués en société, souvent sans salarié, qui travaillent moins souvent dans des secteurs à forte intensité de R-D et d'innovation¹⁵. Si l'on considère uniquement les travailleurs indépendants constitués en société, leur proportion dans les secteurs à forte ou moyenne intensité de R-D augmente et passe à 7 % pour les personnes nées dans le pays et à 7.3 % pour celles nées à l'étranger aux États-Unis¹⁶. Dans le cas du Canada, Picot et Ostrovsky (2021^[20]) montrent que les entrepreneurs immigrants constitués en société étaient plus susceptibles que les Canadiens d'être actifs dans ces secteurs selon la même taxonomie de l'OCDE en 2016. Les entrepreneurs nés à l'étranger sont 10 % à y travailler dans ces secteurs, à comparer avec 6.4 % des enfants d'immigrants et 5.3 % de la population sans parent ni grand-parent immigré.

Graphique 4.7. Seule une petite partie des travailleurs indépendants nés à l'étranger et dans le pays exercent leurs activités dans des secteurs à haute et moyenne-haute intensité de R-D

Part de travailleurs indépendants dans les secteurs à haute et moyenne-haute intensité de R-D, 2021-22, pourcentage



Note : Part de travailleurs indépendants actifs dans des secteurs à haute et à moyenne-haute intensité selon la taxonomie de l'OCDE dans Galindo-Rueda et Verger (2016^[19]). Les données relatives au Royaume-Uni portent sur 2018-19.

Source : EFT-UE 2018-19 et 2021-22; CPS ASEC 2021-22; Australie, Education and Work 2021-22.

StatLink  <https://stat.link/b6z4v5>

Des travaux récents sur l'entrepreneuriat immigré dans quelques pays de l'OCDE ont mobilisé des données détaillées par entreprise afin d'étudier l'innovation et l'investissement en R-D dans les entreprises d'immigrés et de personnes nées dans le pays. Globalement, le degré d'innovation et de R-D des entreprises d'immigrés est comparable à celui des entreprises de personnes nées dans le pays. En Allemagne, au Canada et aux États-Unis, les entreprises d'immigrés se comportent au moins aussi bien, sinon mieux, que celles de personnes nées dans le pays.

Aux États-Unis, les entreprises dont au moins un propriétaire est immigré sont en moyenne plus innovantes selon la plupart des indicateurs sur l'innovation considérés, notamment les activités d'innovation, la recherche-développement, les marques déposées et les brevets déclarés par les entreprises (Brown et al., 2019^[21]; Lee et al., 2023^[11]; Chodavadia et al., 2024^[13])¹⁷. Des travaux antérieurs basés sur une enquête auprès de 1 300 entreprises de haute technologie constatent peu de différence entre celles avec et sans fondateurs immigrés (Hart et Acs, 2011^[22]).

De même, pour le Canada, Ostrovsky et Picot (2020^[23]) comparent l'innovation des PME dont le propriétaire est immigré et de celles dont le propriétaire est né dans le pays¹⁸ et n'observent que peu de différences entre les deux groupes. Dans le cas des premières, ils observent un peu plus d'innovation de produits et de procédés, mais aucune différence dans l'utilisation de la propriété intellectuelle.

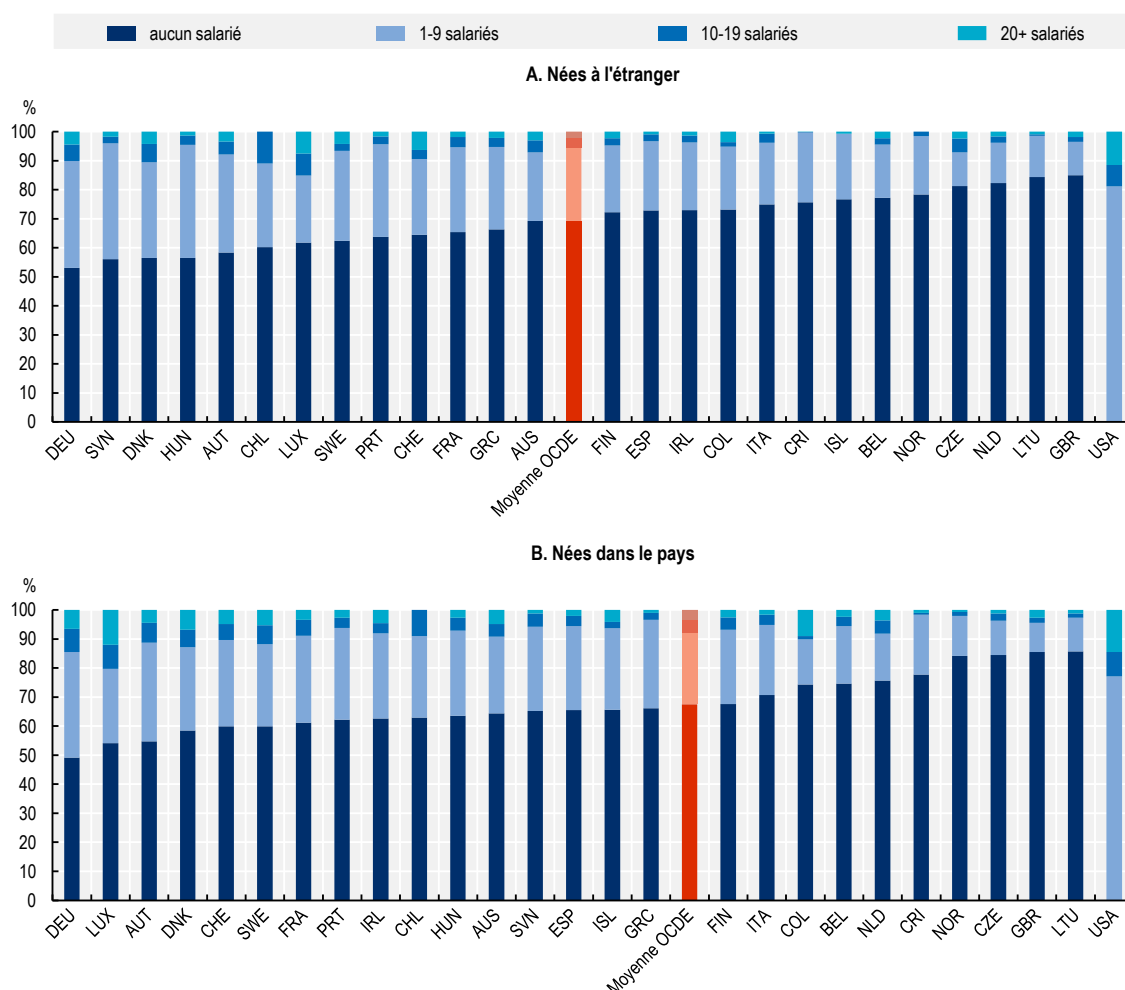
L'entrepreneuriat immigré contribue grandement à l'emploi

En travaillant à leur compte, les immigrés créent eux-mêmes leur emploi et potentiellement d'autres à mesure que leur activité se développe. Il faut savoir, avant de comparer la contribution à l'emploi des entrepreneurs immigrés et de ceux nés dans le pays, que la plupart des entrepreneurs, quel que soit leur

lieu de naissance, n'ont pas de salarié (comme indiqué dans la section intitulée Ampleur de l'entrepreneuriat immigré dans les pays de l'OCDE). Qui plus est, une petite proportion seulement de travailleurs indépendants, nés dans le pays et nés à l'étranger, ont dix salariés ou plus (Graphique 4.8).

Graphique 4.8. Moins de 10 % des entrepreneurs emploient 10 salariés ou plus

Répartition des travailleurs indépendants en fonction du nombre de salariés, 2021-22, pourcentages



Note : Les données des États-Unis portent sur 2022-23 parce que la variable sur la taille des entreprises indique combien de salariés travaillaient pour le répondant pendant l'année civile précédente. Les données relatives au Royaume-Uni portent sur 2018-19. Les catégories de taille diffèrent pour CHL (0 salarié, 1 à 8 salariés, 9 salariés ou +), COL (0 salarié, 1 à 9 salariés, 10 à 18 salariés, 19 salariés ou +), CRI (0 salarié, 8 salariés, 9 à 18 salariés, 19 salariés ou +), USA (1 à 9 salariés, 10 à 24 salariés, 25 salariés ou +) et l'EFT-UE 2017-19 (0 salarié, 1 à 10 salariés, 11 à 19 salariés, 20 salariés ou +).

Source : EFT-UE 2018-19 et 2021-22 (sauf pour DNK, IRL, ISL, SVN, PRT, 2017-19); CPS ASEC 2022-23; Australie, Work-Related Training and Adult Learning 2020-21; CASEN 2022; GEIH 2022; ECE 2022.

StatLink  <https://stat.link/79cy4i>

Un immigré d'âge actif crée 0.2 emploi par le travail indépendant, en moyenne dans 27 pays de l'OCDE

Le nombre d'emplois créés par le travail indépendant des immigrés dépend de différentes marges. Il dépend en premier lieu de la probabilité de travail indépendant des immigrés et, en deuxième lieu, du nombre d'emplois créés par les travailleurs indépendants. Celui-ci dépend à son tour de la proportion de travailleurs indépendants qui engagent des salariés et du nombre de ces salariés. Le Tableau 4.7 présente une estimation basse du nombre d'emplois par immigré dans la population d'âge actif (colonne A) et la décompose en ces différentes marges¹⁹. Voir l'Annexe 4.A. pour plus de détails sur l'estimation.

Pour chaque immigré dans la population d'âge actif, 0.2 emploi est attribué aux travailleurs indépendants immigrés, en moyenne dans les 27 pays considérés (colonne A). L'estimation est presque la même pour la population née dans le pays, soit 0.21 emploi par individu d'âge actif (Tableau d'annexe 4.B.4). On observe toutefois des différences entre les pays.

Dans la plupart des pays, moins d'emplois sont créés par des travailleurs indépendants immigrés que par des travailleurs indépendants nés dans le pays (colonne A). Cela tient au fait que, dans bon nombre de pays – Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Irlande, Italie, Pays-Bas, Suède – les immigrés sont généralement moins susceptibles d'être des travailleurs indépendants que les personnes nées dans le pays, ceux qui le sont sont moins enclins à avoir des salariés, et ceux qui ont des salariés en ont moins. Cependant, même là où ils sont plus souvent travailleurs indépendants que les personnes nées dans le pays (colonne B), les immigrés n'ont généralement pas de salariés (colonne C1) ou moins de salariés (colonne C2). C'est le cas, par exemple, en Espagne, en Finlande ou en France.

La Colombie, les États-Unis, la Hongrie, le Luxembourg, le Portugal, le Royaume-Uni et la Tchéquie font exception. Dans ces pays, un plus grand nombre d'emplois sont créés par des travailleurs indépendants immigrés parce que ces derniers sont plus enclins au travail indépendant que les personnes nées dans le pays (colonne B). Parmi les travailleurs indépendants, les immigrés sont plus susceptibles d'avoir des salariés en Colombie, en Hongrie, au Royaume-Uni et en Tchéquie, mais pas aux États-Unis, au Luxembourg ou au Portugal. Le nombre moyen de salariés par employeur est plus bas pour les immigrés que pour les personnes nées dans pays, hormis en Tchéquie (colonne C2).

Ces constatations cadrent avec les nombreuses publications sur la contribution des entrepreneurs immigrés à l'emploi aux États-Unis, fondées sur diverses sources de données au niveau individuel et au niveau des entreprises. Il se dégage de ces études que les immigrés contribuent en très grande partie à la création d'emplois, en raison de leur plus forte propension à l'entrepreneuriat. Bien que les données disponibles indiquent qu'ils sont moins souvent des employeurs que ceux nés dans le pays (Lee et al., 2023^[11]) et que leurs entreprises sont en moyenne de plus petite taille (Pekkala Kerr et Kerr, 2020^[24] ; Lee et al., 2023^[11]), les entrepreneurs immigrés contribuent considérablement à la création d'emplois parce qu'ils sont plus à même de créer des entreprises de toutes tailles (Azoulay et al., 2022^[14]).

Pour le Canada, une étude à partir de données croisées employeurs-salariés montre que si les immigrés sont plus souvent des travailleurs indépendants que les personnes nées dans le pays, ils sont tout aussi susceptibles de créer des entreprises constituées en société avec des salariés (Green et al., 2023^[25]).

La création d'emploi par l'entrepreneuriat immigré est particulièrement importante en Colombie par rapport aux autres pays, mais comparable à celle de la population née sur place. L'entrepreneuriat immigré est vénézuélien dans la mesure où plus de 90 % des immigrés en Colombie sont des Vénézuéliens déplacés. La forte création d'emplois par les immigrés vénézuéliens cadre avec les données récentes de la Colombie. Une enquête auprès d'environ 11 000 entrepreneurs ciblant des immigrés vénézuéliens et des émigrés de retour en Colombie montrait, en décembre 2023, que 59 % des entreprises d'immigrés créaient au moins un emploi supplémentaire et que 39 % en créaient même deux ou plus²⁰.

Tableau 4.7. Le nombre d'emplois créés par les migrants varie considérablement d'un pays de l'OCDE à l'autre

Nombre d'emplois créés par le travail indépendant, par immigré parmi la population d'âge actif, 2021-22

	Emplois créés par la population des travailleurs indépendants divisée par la population d'âge actif	Population des travailleurs indépendants divisée par la population d'âge actif	Nombre d'emplois créés par la population des travailleurs indépendants divisé par la population des travailleurs indépendants	Part des travailleurs indépendants ayant des salariés	Nombre moyen d'emplois créés par la population des travailleurs indépendants ayant des salariés
	A	B	C	C1	C2
AUS	0.25	11.23	2.24	30.72	5.05
AUT	0.15	6.06	2.46	41.65	4.51
BEL	0.15	7.91	1.85	22.76	4.73
CHE	0.26	9.02	2.83	35.50	6.16
CHL	0.28	16.76	1.68	39.79	4.21
COL	0.59	28.60	2.05	26.85	4.93
CRI	0.17	13.64	1.27	24.30	2.11
CZE	0.33	15.93	2.07	18.69	6.73
DEU	0.15	5.37	2.83	46.97	4.89
DNK	0.16	5.75	2.86	43.56	5.28
ESP	0.16	9.71	1.65	27.13	3.41
FIN	0.16	8.39	1.93	27.72	4.34
FRA	0.15	7.70	2.00	34.59	3.90
GBR	0.20	12.23	1.66	15.02	5.37
GRC	0.17	8.36	2.02	33.65	4.05
HUN	0.25	12.85	1.97	43.52	3.23
IRL	0.12	6.65	1.75	27.34	3.73
ISL	0.08	5.72	1.35	23.69	2.47
ITA	0.13	8.06	1.67	25.01	3.66
LTU	0.10	7.61	1.37	15.58	3.36
LUX	0.24	6.79	3.49	38.24	7.51
NLD	0.17	10.38	1.68	17.73	4.86
NOR	0.04	2.74	1.35	21.65	2.63
PRT	0.20	10.40	1.94	36.20	3.61
SVN	0.13	6.71	2.00	43.92	3.27
SWE	0.12	4.93	2.39	37.57	4.70
USA	0.41	8.70	4.72	33.59	3.28
Moyenne	0.20	9.56	2.11	30.85	4.30

Note : $A = B \times C = B \times [1 \text{ C1}] + C1 \times C2$. Pour les États-Unis, il n'est pas possible de distinguer les travailleurs indépendants avec et sans salariés avec les données des enquêtes sur la population actuelle (CPS). Par conséquent, le nombre d'entreprises constituées en société est utilisé à la place du nombre de travailleurs indépendants ayant des salariés pour les colonnes C1 et C2. Les données relatives au Royaume-Uni portent sur 2018-19.

Source : EFT-UE 2018-19 et 2021-22 (sauf pour DNK, IRL, ISL, SVN, PRT, 2017-19); CPS ASEC 2022-23; Australie, Work-Related Training and Adult Learning 2020-21; CASEN 2022; GEIH 2022; ECE 2022.

StatLink  <https://stat.link/hmpc8v>

Les travailleurs indépendants immigrés sont moins susceptibles d'avoir des salariés et ont tendance à en avoir moins

Les données factuelles présentées plus haut montrent que les travailleurs indépendants nés à l'étranger et ceux nés dans le pays travaillent dans des secteurs différents et que la taille des entreprises varie en fonction des secteurs. Les entreprises sont en moyenne de plus grande taille dans l'industrie manufacturière que dans la vente au détail, par exemple.

Cependant, les différences de probabilité de travail indépendant ou de taille d'entreprise entre les personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays ne sont pas dictées par des différences propres au secteur d'activité. Dans les pays de l'UE-AELE, la probabilité d'avoir des salariés est en moyenne inférieure de 5 points chez les immigrés par rapport aux personnes nées dans le pays. La prise en compte du secteur d'activité n'explique pas cet écart (lorsque le secteur d'activité est pris en compte, l'écart augmente de 7 points de pourcentage dans le cas des pays de l'UE-AELE) (Tableau d'annexe 4.B.5). La plus forte propension des travailleurs indépendants immigrés à avoir des salariés en Hongrie, en Lituanie et en Slovaquie n'est pas non plus dictée par leurs secteurs d'activité.

De même, parmi les travailleurs indépendants employeurs, les immigrés sont 5.4 points de pourcentage moins susceptibles d'avoir 10 salariés ou plus dans les pays de l'UE-AELE. Cette tendance s'observe pour l'ensemble des pays de l'UE-AELE à l'exception de la Hongrie, où les entrepreneurs nés à l'étranger ont plus souvent 10 salariés ou plus que leurs homologues nés dans le pays. La différence entre les entrepreneurs nés à l'étranger et ceux nés dans le pays ne tient pas à leurs secteurs d'activité.

D'autre part, les caractéristiques démographiques n'expliquent pas pleinement les différences entre les travailleurs indépendants nés à l'étranger et ceux nés dans le pays relativement à la probabilité d'être des employeurs ou d'avoir 10 salariés ou plus. Les travailleurs indépendants, les hommes et les personnes plus instruites sont plus susceptibles d'être à la fois des employeurs et d'employer plus de salariés, mais les différences dans la composition des populations nées dans le pays et de celles nées à l'étranger n'expliquent pas les taux de probabilité inférieurs des immigrés.

Le travail indépendant des immigrés : une stratégie d'intégration sur le marché du travail ?

Les individus sont motivés à créer leur propre entreprise pour diverses raisons. Il peut s'agir de facteurs d'attraction (une idée de nouvelle entreprise ou le désir d'avoir des horaires de travail donnant plus de liberté) ou de facteurs de nécessité – difficultés à trouver un emploi rémunéré et à s'intégrer dans le marché du travail). C'est ce que les études publiées appellent *entrepreneuriat d'opportunité* et *entrepreneuriat de nécessité* (Fairlie et Fossen, 2020^[26]).

Il est important de démêler ces deux motivations pour comprendre l'entrepreneuriat immigré. On craint que les immigrés aient de moins bons résultats sur le marché du travail que les personnes nées dans la majorité des pays de l'OCDE (OCDE/Commission européenne, 2023^[27]) et que cette situation les pousse à choisir le travail indépendant pour contourner les difficultés rencontrées sur le marché du travail du pays d'accueil.

Il n'existe pas de moyen parfait d'opérer une distinction empirique entre entrepreneuriat d'opportunité et entrepreneuriat de nécessité, surtout dans un contexte international (Encadré 4.1). Cette section commence par présenter les données factuelles des pays de l'OCDE sur le travail indépendant en tant qu'entrepreneuriat de nécessité, à partir de différents indicateurs. Les données disponibles indiquent également que les immigrés rencontrent des obstacles au travail indépendant.

Encadré 4.1. Mesurer l'entrepreneuriat d'opportunité par opposition à l'entrepreneuriat de nécessité dans un contexte international

Cet encadré présente quatre indicateurs utilisés dans les études pour distinguer les deux types d'entrepreneuriat. Ceux-ci sont souvent désignés en opposant l'entrepreneuriat d'opportunité et de nécessité, ou l'entrepreneuriat de choix et de nécessité ou encore entre le travail indépendant de subsistance et l'entrepreneuriat à potentiel de croissance.

Le *Global Entrepreneurship Monitor* (GEM) interroge directement les répondants sur leurs motivations à démarrer une activité. L'une des questions demande : « Travaillez-vous sur cette start-up pour saisir une opportunité ou parce que vous n'avez pas d'autre choix d'emploi ? ». L'enquête ne permet toutefois pas de repérer les immigrés, car elle ne demande pas systématiquement le pays de naissance (Annexe 4.A).

Un deuxième indicateur est la distinction entre les travailleurs indépendants qui travaillent à leur compte et ceux qui travaillent pour un employeur. Bon nombre d'enquêtes sur la population active dans les pays de l'OCDE interrogent sur le nombre de salariés des travailleurs indépendants, ou au moins sur la taille de l'établissement ou de la société où l'individu, y compris les travailleurs indépendants, travaille. Les personnes qui travaillent pour leur propre compte sont plus probablement des travailleurs indépendants par *nécessité*.

Une troisième distinction est opérée entre les travailleurs indépendants constitués en société et ceux qui ne le sont pas. Ces derniers sont plus susceptibles d'être des entrepreneurs par nécessité. Des informations sur la constitution ou non en société des travailleurs indépendants sont disponibles dans les enquêtes sur la population active de l'Australie, du Canada, des États-Unis et de certains pays d'Amérique latine, mais pas dans celles des pays d'Europe.

Enfin, la situation professionnelle avant de devenir travailleur indépendant est également utilisée comme variable de substitution pour la raison de démarrer une activité. Les personnes qui étaient au chômage avant de démarrer une activité sont définies en tant qu'entrepreneurs « par nécessité », tandis que celles qui étaient salariées ou étudiantes ou qui ne recherchaient pas activement un emploi sont définies en tant qu'entrepreneurs d'« opportunité » (Fairlie et Fossen, 2020^[26]). Cette ventilation nécessite des données de panel afin d'avoir des informations sur la situation professionnelle de l'individu dans le temps, ou au moins une question rétrospective sur la situation professionnelle de l'individu avant le démarrage de son activité, ou pendant une période antérieure déterminée (généralement une année). Ces informations sont disponibles dans les enquêtes sur la population active de quelques pays de l'OCDE.

Pour les immigrés, le travail indépendant demeure un moyen de contourner les difficultés d'accès à l'emploi salarié

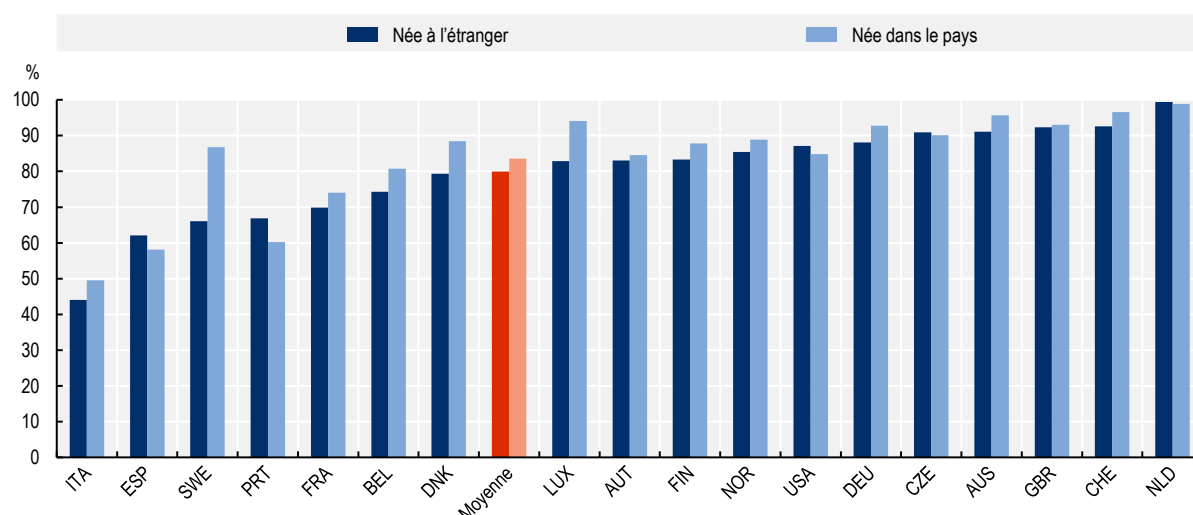
Une minorité de nouveaux entrepreneurs, nés à l'étranger et nés dans le pays, étaient au chômage avant de devenir des travailleurs indépendants. En moyenne dans les pays de l'OCDE inclus dans cet exercice, environ 80 % des nouveaux travailleurs indépendants étaient jusqu'alors scolarisés, sans travail ou salariés (Graphique 4.9), 20 % étaient au chômage. La part d'individus nés dans le pays parmi les entrepreneurs d'opportunité est en moyenne supérieure de 4 points de pourcentage à la part d'immigrés (82.6 % contre 78.3 %). Ces résultats ventilés masquent toutefois des différences prononcées entre les pays.

Dans deux tiers des pays, les immigrés récemment devenus travailleurs indépendants ont généralement été précédemment chômeurs et peuvent donc être considérés comme des entrepreneurs par nécessité.

Les écarts sont particulièrement importants en Suède (+21 points), au Danemark (+13 points) et au Luxembourg (+13 points). À l'inverse, en Espagne, aux États-Unis et au Portugal, les proportions sont comparables et ce sont des pays où le taux de travailleurs indépendants immigrés est élevé par rapport au taux de travailleurs indépendants nés dans le pays.

Graphique 4.9. Part d'entrepreneurs d'opportunité parmi les nouveaux entrepreneurs

2017-19



Note : La part d'entrepreneurs d'opportunité correspond au pourcentage de nouveaux entrepreneurs qui ont créé leur entreprise par choix (ils ont quitté un emploi, un établissement d'enseignement ou autre) plutôt que par nécessité (ils étaient au chômage).

Source : EFT-UE 2017-19; CPS 2017-19; Australie, Participation, Job Search and Mobility 2017-19.

StatLink  <https://stat.link/062n73>

La part d'entrepreneurs d'opportunité est procyclique tant pour ceux nés à l'étranger que pour ceux nés dans le pays, indiquant que la part d'entrepreneuriat de nécessité est moindre lorsque les conditions du marché du travail sont favorables, c'est-à-dire que les travailleurs indépendants sont moins souvent d'anciens chômeurs (Graphique 4.10). Ce constat cadre avec les études publiées. Le taux d'entrepreneuriat d'opportunité a diminué à la fois pour les immigrés et les personnes nées dans le pays à la suite de la crise financière de 2008-09, puis de nouveau sous l'effet de la pandémie de COVID-19 en 2020 aux États-Unis. On observe ici aussi de plus fortes variations dans la proportion d'entrepreneurs d'opportunité parmi les immigrés que parmi les personnes nées dans le pays.

Graphique 4.10. La part d'entrepreneurs d'opportunité parmi les nouveaux entrepreneurs est procyclique, pour les personnes nées dans le pays comme pour celles nées à l'étranger



Note : À compter de 2021, l'EFT-UE ne contient pas d'informations sur l'activité des individus un an avant l'entretien. Par conséquent, il n'est pas possible de calculer la part d'entrepreneurs d'opportunité pour les pays européens de l'OCDE.

Source : EFT-UE 2006-20. Les données relatives aux États-Unis proviennent de Fairlie (2024^[28]), « Indicators of Entrepreneurial Activity: 2023 », <https://doi.org/10.2139/ssrn.4708111>.

StatLink  <https://stat.link/iuf3p1>

Le module *ad hoc* de l'EFT-UE 2017 consacré au travail indépendant livre des éclairages directs sur la décision des immigrants et des personnes nées dans le pays d'emprunter cette voie. Les résultats indiquent que, bien que la majorité des individus exercent une activité indépendante par choix, les immigrants sont plus susceptibles de déclarer avoir fait ce choix par nécessité. Dans les pays de l'UE-AELE membres de l'OCDE, 15 % des travailleurs indépendants immigrants choisissent le travail indépendant parce qu'ils n'ont pas pu trouver de travail salarié, contre 8 % des individus nés dans le pays (Tableau 4.8).

D'autre part, 19 % des travailleurs indépendants immigrants dans l'UE-AELE en 2017 préféreraient être salariés, contre 16 % des personnes nées dans le pays (Graphique 4.11), ce qui indique des difficultés à trouver un emploi salarié dans le cas des immigrants. Une plus forte proportion de travailleurs indépendants immigrants que de travailleurs nés dans le pays préféreraient être salariés dans tous les pays considérés, à l'exception de l'Espagne, du Portugal et de la Tchéquie.

Tableau 4.8. Les immigrants choisissent plus souvent d'exercer une activité indépendante par nécessité

Raisons pour lesquelles les individus deviennent des travailleurs indépendants, UE-AELE, 2017, pourcentages

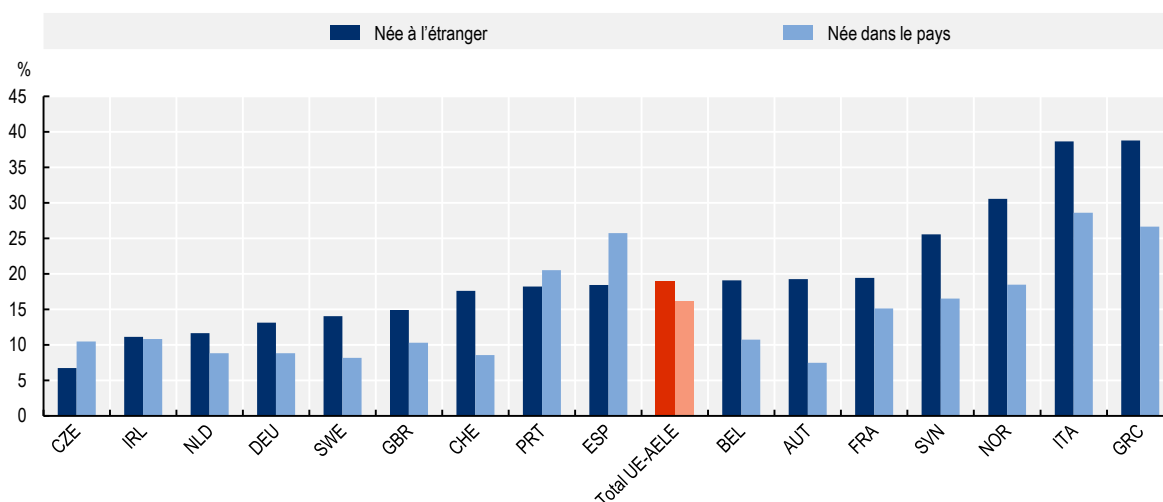
	Nées à l'étranger	Nées dans le pays
Opportunité favorable	22.8	25.9
Souhait d'exercer une activité indépendante pour d'autres raisons	17.7	19.8
Pratique habituelle dans le domaine	17.0	15.0
Ne pouvait pas trouver d'emploi en tant que salarié	15.1	8.4
Souhait d'être travailleur indépendant en raison de la flexibilité des horaires de travail	15.1	12.3
Non planifié, mais a commencé à travailler en tant que travailleur indépendant pour une autre raison	5.7	5.0
Continuité de l'entreprise familiale	5.0	11.4
L'ancien employeur a demandé le statut de travailleur indépendant	1.7	2.2

Source : Module ad hoc de l'EFT-UE 2017.

StatLink  <https://stat.link/q8ytiz>

Graphique 4.11. Les travailleurs indépendants nés à l'étranger sont plus nombreux que ceux nés dans le pays à souhaiter être salariés

Part des travailleurs indépendants qui déclarent qu'ils préféreraient avoir un emploi salarié, UE-AELE, 2017, pourcentage



Source : Module ad hoc de l'EFT-UE 2017.

StatLink  <https://stat.link/agim8u>

Le problème du travail indépendant par nécessité est plus pressant pour les groupes immigrés qui ont davantage de difficultés à s'intégrer sur le marché du travail. Les données factuelles récentes obtenues pour les pays de l'OCDE se sont concentrées sur ces groupes. Par exemple, les réfugiés au Royaume-Uni et au Canada risquent davantage de devenir des travailleurs indépendants par nécessité (Kone, Ruiz et Vargas-Silva, 2020^[29] ; Green et al., 2016^[30]).

Les femmes immigrées se heurtent également à un plus grand nombre d'obstacles sur le marché du travail, et risquent donc davantage d'être des travailleuses indépendantes dans certains contextes. Dans l'UE-AELE, les femmes immigrées exerçant une activité indépendante sont plus susceptibles de déclarer qu'elles préféreraient travailler en tant que salariées que les femmes nées dans le pays (20 % contre 18 %) ou les hommes nés à l'étranger (18 %). Dans certains pays, cet écart entre les femmes immigrées et les femmes nées dans le pays est particulièrement important. Par exemple, en Belgique, 24 % des femmes immigrées exerçant une activité indépendante déclarent qu'elles préféreraient travailler en tant que salariées, contre 13 % des femmes nées dans le pays (module ad hoc de l'EFT de l'UE, 2017). En Suisse, les proportions sont de 23 % et 9 %. Dans le contexte de l'afflux important de femmes ukrainiennes dans les pays européens de l'OCDE en 2022/23, le travail indépendant a été également une voie d'intégration. Par exemple, Andrejuk (2018^[31]) s'intéresse au cas de l'entrepreneuriat des femmes ukrainiennes en Pologne.

Les migrants en situation irrégulière sont un autre exemple. Anuedo-Dorantes, Lofstrom et Wang (2021^[32]) montrent, pour les États-Unis, que le resserrement des contrôles de l'immigration au sein du pays a entraîné une hausse du nombre d'immigrés mexicains (y compris en situation irrégulière) empruntant la voie du travail indépendant pour éviter d'être soumis à davantage de contrôles.

Une insertion professionnelle durable par le travail indépendant nécessite cependant que les entreprises d'immigrés survivent ou qu'elles servent de tremplin pour accéder à l'emploi salarié. Les immigrés sont plus susceptibles d'emprunter la voie du travail indépendant, mais aussi plus susceptibles de la quitter (Tableau 4.9). Tel est le cas dans tous les pays pour lesquels on dispose de données, à l'exception de deux d'entre eux : la Slovaquie et la Tchéquie. Dans 7 des 17 pays, les immigrés sont plus de 50 % plus susceptibles de quitter le travail indépendant que les personnes nées dans le pays, notamment en Autriche, au Danemark, en Grèce, au Portugal et en Suisse.

Les femmes immigrées sont plus susceptibles d'accéder à l'emploi indépendant, mais aussi d'en sortir, que les femmes nées dans le pays et les hommes immigrés dans presque tous les pays pour lesquels des données sont disponibles. Le flux d'entrée dans l'emploi indépendant était de 16 % pour les femmes immigrées contre 13 % pour les femmes nées dans le pays, en moyenne dans dix pays européens de l'OCDE disposant d'échantillons fiables. De même, le flux de sortie de l'emploi indépendant était de 12 % contre 8 %.

La part des sorties vers le chômage est plus élevée pour les immigrés que pour les personnes nées dans le pays. Dans l'UE-AELE, 28 % des personnes nées à l'étranger qui étaient indépendantes l'année précédente sont devenues chômeuses au cours de la période 2017-19, contre 19 % des personnes nées dans le pays. En Belgique, les immigrés sont aussi plus susceptibles que les personnes nées dans le pays de devenir chômeurs ou de quitter la population active après une période de travail indépendant (Lens, 2022^[33]). Ces données cadrent avec l'idée que les immigrés se trouvent également forcés d'abandonner le travail indépendant, et que cette voie ne garantit pas nécessairement une insertion professionnelle durable.

Tableau 4.9. Les immigrés sont plus susceptibles de commencer mais aussi de quitter une activité indépendante

Travail indépendant : entrées et sorties, UE-AELE, 2017-19

	Entrée dans le travail indépendant		Sortie du travail indépendant	
	Nées à l'étranger	Nées dans le pays	Nées à l'étranger	Nées dans le pays
AUS	11.5	6.9	6.8	5.8
AUT	12.1	8.3	10.1	5.5
BEL	8.8	5.9	4.8	3.5
CHE	30.3	26.1	11.8	6.7
CZE	5.7	6.3	4.3	4.4
DEU	13.7	9.6	6.5	4.2
DNK	7.9	5.7	8.0	4.4
ESP	9.1	5.8	12.9	11.6
FIN	19.8	16.0	14.1	10.8
FRA	11.2	12.1	17.8	13.5
GBR	17.9	15.7	8.5	7.6
GRC	4.4	1.9	4.8	2.5
ITA	11.3	7.0	6.7	4.8
LUX	21.5	19.9	14.7	11.6
NOR	19.0	12.6	11.7	11.1
PRT	12.5	8.2	8.5	4.9
SVN	3.5	6.3	4.1	4.8
Moyenne	13.5	10.8	9.5	7.2

Source : EFT-UE 2017-19.

StatLink  <https://stat.link/i3motz>

Les immigrés sont plus susceptibles de travailler à la demande ou d'être des faux travailleurs indépendants

Le travail à la demande et le travail de plateforme sont un moyen de compléter les revenus du ménage en période de chômage ou pendant la phase de démarrage d'une nouvelle activité entrepreneuriale à l'avenir incertain. Dans les pays de l'OCDE, les immigrés risquent davantage d'être sans emploi et d'avoir des difficultés d'insertion professionnelle (OCDE/Commission européenne, 2023^[27]). Dans ce contexte, le travail à la demande peut être une option. Peu de données sont disponibles à ce jour sur le travail à la demande et le travail de plateforme des immigrés. Ces deux formes de travail sont difficilement identifiables dans les sources de données habituelles.

Les données du Canada montrent que les immigrés sont surreprésentés parmi les travailleurs à la demande. D'après les registres fiscaux, on estime que 10.8 % de tous les hommes immigrés présents au Canada depuis moins de cinq ans ont travaillé à la demande en 2016, contre 6.1 % des travailleurs nés au Canada (Picot et Ostrovsky, 2021^[7]). D'autre part, un module spécial de l'Enquête sur la population active canadienne conduite en 2023 révèle que 57.5 % des individus qui fournissent des services de transport individuel ou de livraison par l'intermédiaire d'une application ou d'une plateforme sont des immigrés. Ceux-ci sont fortement surreprésentés relativement à la proportion d'immigrés actifs.

Les données des États-Unis, tirées d'une nouvelle enquête représentative à l'échelon national sur l'entrepreneuriat dans la population (*Entrepreneurship in the Population, EPOP*), indiquent que les travailleurs noirs et hispano-américains, y compris les immigrés, sont plus susceptibles de travailler à la demande que les travailleurs blancs non hispaniques (Atkins, Brummet et Johnson, 2023^[8]). Par exemple, 26 % des travailleurs hispano-américains sont classés parmi les travailleurs à la demande au sens général

s'ils utilisent une plateforme pour coordonner le paiement de produits alimentaires ou de services, contre 16 % de travailleurs blancs non hispaniques. De plus, 11 % des travailleurs hispano-américains déclarent un travail à la demande comme emploi principal, contre 5 % de travailleurs blancs non hispaniques. L'enquête EPOP interroge sur l'origine ethnique des répondants, mais pas sur le pays de naissance.

Le travail de plateforme est problématique dans la mesure où les travailleurs sont déclarés comme indépendants alors que, dans de nombreux cas, leurs conditions de travail ressemblent de près à celles de salariés. La question se pose de savoir si les immigrés sont plus susceptibles de se trouver dans une situation de faux travail indépendant que les personnes nées dans le pays. Pour les pays de l'UE-AELE membres de l'OCDE, les données d'un module *ad hoc* spécial de l'EFT sur l'entrepreneuriat en 2017 portent à conclure dans ce sens.

Premièrement, les travailleurs indépendants immigrés sont moins susceptibles de déterminer eux-mêmes de leurs horaires de travail. Ils sont 28 % à ne pas en décider librement dans les pays de l'UE-AELE, contre 21 % des travailleurs indépendants nés dans le pays. Deuxièmement, dans l'UE-AELE, les travailleurs indépendants immigrés qui ont des clients ont plus souvent un seul client ou un client dominant (19 % contre 16 % des travailleurs nés dans le pays). Cette différence se vérifie dans la plupart des pays individuels de l'UE-AELE, à l'exception de la Tchéquie.

Mesures d'accompagnement des entrepreneurs immigrés dans les pays de l'OCDE

Les immigrés risquent davantage d'être forcés au travail indépendant, mais il apparaît qu'ils risquent aussi davantage de rencontrer des obstacles à la création d'une entreprise. Dans les pays de l'UE-AELE membres de l'OCDE, par exemple, un plus grand nombre de salariés immigrés que de personnes nées dans le pays souhaiteraient travailler à leur compte : 13 % contre 9 % selon les données du module *ad hoc* consacré au travail indépendant de l'EFT-UE 2017. La principale raison citée par les personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays pour ne pas exercer une activité principale indépendante est la précarité financière (41 % pour les deux groupes). Les immigrés font cependant état de plus grandes difficultés à obtenir le financement nécessaire pour créer leur entreprise (21 % contre 17 %).

Les pays de l'OCDE ont divers outils à leur disposition pour accompagner l'entrepreneuriat immigré. Les pouvoirs publics peuvent intégrer les immigrés dans leurs dispositifs d'aide à l'entrepreneuriat ou mettre en place des services réservés aux immigrés. Ces services prennent diverses formes : formations à l'entrepreneuriat, aide juridique et administrative, incubateurs, etc. Ils ne s'adressent pas tous aux mêmes groupes d'immigrés : immigrés à différents stades de la création d'une entreprise ou groupes d'immigrés ciblés par d'autres mesures d'intégration, notamment les immigrés récemment arrivés, les réfugiés et les femmes immigrées.

Cette section examine les contraintes juridiques rencontrées par les entrepreneurs immigrés. Tout immigré ne peut pas devenir entrepreneur dans le pays d'accueil. En seconde partie, elle examine les différents types de mesures d'accompagnement des entrepreneurs immigrés en place dans les pays de l'OCDE²¹.

Quels immigrés peuvent créer de nouvelles entreprises dans les pays de l'OCDE ?

Les contraintes juridiques sont le premier obstacle à l'entrepreneuriat immigré. Tous les immigrés n'ont pas le droit de créer une nouvelle entreprise. Premièrement, ils doivent avoir un statut légal dans le pays d'accueil pour pouvoir démarrer une entreprise dans l'économie formelle. Deuxièmement, certains statuts migratoires ne les autorisent pas à démarrer une entreprise. Dans de nombreux cas, le statut des migrants de travail est conditionné à l'occupation d'un emploi salarié, ce qui limite la possibilité de créer une activité indépendante. De même, les demandeurs d'asile et les étudiants en mobilité internationale sont des catégories de migrants dont l'accès au marché du travail est souvent restreint dans les pays de l'OCDE.

L'Encadré 4.2 présente les travaux récents montrant, dans des contextes précis, combien l'interdiction de créer sa propre entreprise est effectivement contraignante pour les immigrants.

Encadré 4.2. Travaux récents montrant que les contraintes juridiques pèsent sur l'entrepreneuriat immigré

Statut légal dans le pays d'accueil

Avoir un statut légal dans le pays est la première condition pour pouvoir créer une entreprise. Une étude sur les effets de la régularisation en masse des Vénézuéliens en Colombie en 2018 montre que le nombre d'entrepreneurs vénézuéliens déclarés a été multiplié par 12 depuis (Bahar, Cowgill et Guzman, 2022^[34]).

Règles relatives aux visas

Une étude récente de la situation aux États-Unis montre que les chercheurs et les ingénieurs immigrants ont tendance à conserver un emploi salarié à la hauteur de leurs qualifications après leur arrivée. Les immigrants très qualifiés ont tendance à travailler aux États-Unis en vertu d'un visa H1-B, délivré pour un emploi salarié uniquement. Cependant, une fois la contrainte du statut migratoire levée (une fois que les immigrants obtiennent une carte verte), ils sont plus susceptibles de créer leur propre entreprise que les travailleurs nés dans le pays (Agarwal, Ganco et Raffiee, 2022^[35]).

Le Tableau 4.10 résume le droit au travail indépendant des principales catégories d'immigrants qui n'ont peut-être pas pleinement accès au marché du travail du pays d'accueil : les migrants de travail, les demandeurs d'asile et les étudiants en mobilité internationale pendant leurs études. Dans la plupart des pays de l'OCDE, le visa ou le permis obtenu par les migrants de travail ne les autorise pas à créer leur propre activité (sauf dans le cas des titulaires d'un visa d'entrepreneur ou d'investisseur). Ils doivent tout d'abord changer de statut migratoire pour pouvoir créer une entreprise et obtenir un permis d'entrepreneur, un permis de travailleur indépendant ou un permis autorisant un accès illimité au marché du travail (permis familial ou permis de séjour permanent). La raison en est que la majorité des permis de travail sont parrainés par un employeur et sont conditionnés à un emploi salarié auprès d'un employeur précis ou, dans certains cas, limités à une profession ou à un secteur.

Il existe néanmoins quelques exceptions. Les pays de l'UE membres de l'OCDE, sont encouragés par la Commission Européenne à autoriser les ressortissants de pays tiers relevant de la directive Carte bleue européenne l'exercice d'une activité indépendante (secondaire) parallèlement à leur activité principale, afin de promouvoir l'entrepreneuriat innovant. Dans certains pays (Estonie, Finlande, Grèce, Lettonie, Mexique et Pays-Bas), les immigrants titulaires d'un permis de travail sont autorisés à devenir des travailleurs indépendants sans changer de statut. Dans des circonstances particulières, la création d'une entreprise est autorisée pour les migrants de travail au Japon et aux États-Unis, et facilitée en Corée et en Türkiye. En Australie et au Canada, les migrants de travail (ou migrants économiques) peuvent être admis dans le pays d'accueil avec un permis de séjour permanent dès le départ et ont donc pleinement accès au marché du travail. Dans le cas du Canada, certains migrants peuvent bénéficier d'un permis ouvert qui leur donne libre accès au marché du travail.

Les demandeurs d'asile peuvent créer leur propre activité dans à peu près la moitié des pays de l'OCDE. Une fois qu'ils sont autorisés à travailler, ils sont également autorisés à exercer une activité indépendante. Dans la majorité des cas, il y a un délai d'attente entre le dépôt de la demande d'asile et l'autorisation d'accès au marché du travail. Dans certains cas cependant, comme en République slovaque, les demandeurs d'asile peuvent occuper un emploi salarié, mais pas une activité indépendante.

Les étudiants en mobilité internationale sont autorisés à travailler pendant leurs études dans la plupart des pays de l'OCDE (OCDE, 2023^[36]). Dans presque tous les cas, des restrictions s'appliquent sur les heures de travail (ils sont généralement autorisés à travailler à temps partiel uniquement) et dans certains cas sur le type d'emploi, c'est-à-dire sur ou hors campus. Le droit de travailler n'englobe pas toujours le travail indépendant. Dans environ la moitié des pays de l'OCDE, les étudiants en mobilité internationale ne sont pas autorisés à créer une entreprise pendant leurs études.

Une fois leur diplôme obtenu, les étudiants en mobilité internationale peuvent changer de statut et obtenir un visa ou un permis autorisant le travail indépendant, notamment un visa d'entrepreneur, s'ils remplissent les conditions nécessaires. Dans les pays de l'UE membres de l'OCDE, la directive relative aux étudiants et aux chercheurs autorise ceux-ci à rester dans le pays d'accueil pendant un maximum de 9 mois après la fin de leurs recherches ou de leurs études, à des fins de recherche d'emploi ou d'entrepreneuriat. Bon nombre d'autres pays de l'OCDE autorisent également les diplômés à rester sur leur territoire pour trouver un emploi, pendant un maximum de deux ans dans certains cas (OCDE, 2023^[37]). Pendant cette période, ils ont également le droit de créer leur propre entreprise, sauf en Irlande. Ils doivent ensuite demander un statut qui les autorise à exercer une activité indépendante.

Tableau 4.10. Droit légal des migrants à créer leur propre entreprise en fonction de leur statut d'immigration

	Travailleurs migrants	Demandeurs d'asile	Étudiants internationaux
AUS	Oui et Non Les migrants parrainés par un employeur au titre de certains visas temporaires sont soumis à des restrictions en matière d'emploi.	Non Mais ils peuvent se voir accorder le droit de travailler avec un visa de transition.	Oui Des restrictions de travail s'appliquent aux titulaires d'un visa d'étudiant international (limitées à 48 heures par quinzaine pendant la période scolaire).
AUT	Non	Non	Non
BEL	Non (Bruxelles) Flandre : Pas de changement de statut mais besoin d'une carte professionnelle	Non (Bruxelles) Oui (Flandre)	Non Sauf stage obligatoire (Flandre)
CAN	Oui et Non Les étrangers titulaires d'un permis de travail ouvert pourraient être en mesure de créer une entreprise, mais pas les titulaires d'un permis de travail spécifique à l'employeur.	Oui	Oui
CHE	Non	Non	Non
COL	Non	Non	Non
CRI	Non	Oui	Non
DEU	Non	Non	Non
DNK	Non	Non	Non
EST	Oui	Oui	Oui
FIN	Oui	Oui Après 3-6 mois	Oui Les étudiants ont le droit de travailler environ 30 heures par semaine et de créer une entreprise.
FRA	Non	Non	Non
GBR	Non	Oui	Non
GRC	Oui Pas autorisé à détenir une société en nom collectif	Oui Pas autorisé à détenir une société en nom collectif	Oui Pas autorisé à détenir une société en nom collectif
IRL	Non	Oui Après 6 mois suivant l'autorisation d'accès au marché du travail	Non

	Travailleurs migrants	Demandeurs d'asile	Étudiants internationaux
ISR	Non	Non	Non
JAP	Non Mais ils peuvent demander l'autorisation d'exercer des activités autres que celles autorisées par leur statut de résident.	Non	Non
KOR	Oui La création d'une entreprise est autorisée sans changer de type de visa, mais l'exploitation et la gestion de l'entreprise sont limitées jusqu'à ce que l'on passe à un visa d'entrepreneur.	Oui	Oui
LUX	Non	-	Non
LVA	Oui Après l'enregistrement d'une entreprise, la personne reçoit une nouvelle carte de permis de séjour portant la mention « ENTREPRISE ».	Oui	Oui
MEX	Oui	Oui	Oui
NLD	Oui	Oui	Oui
NOR	Non	Non	Non
NZL	-	-	Non
POL	Non Exception : les citoyens états-unis et ukrainiens qui résident et détiennent un permis de travail en Pologne	Non	Oui
SVK	Non	Non Accès à l'emploi après 6 mois, mais pas au travail indépendant	Oui
SVN	Oui	Oui	Oui
SWE	Non	Oui	Oui
TUR	Oui Certaines facilités sont accordées aux investisseurs et à la main-d'œuvre qualifiés (par exemple, la possibilité de ne pas appliquer de quota de capital).	Oui Permis de travail en vertu du règlement sur l'emploi des demandeurs de protection internationale	Oui Mêmes restrictions que pour l'emploi dépendant. Les étudiants étrangers de premier cycle peuvent demander un permis de travail après avoir terminé leur première année d'études et peuvent travailler à temps partiel. Les conditions sont moins restrictives pour les étudiants de deuxième cycle.
USA	Oui et Non Dans certaines situations limitées pour les non-immigrants. Une personne transférée à l'intérieur d'une entreprise peut obtenir un visa pour ouvrir un nouveau bureau pour l'employeur étranger. Un non-immigrant ayant des capacités extraordinaires ou exerçant une profession spécialisée peut, dans certaines circonstances, ouvrir une entreprise.	Oui	Oui Les étudiants qui ont droit à une autorisation de travail en raison de difficultés économiques résultant de circonstances exceptionnelles ou d'une formation pratique facultative peuvent, dans certaines circonstances, créer une entreprise.

Source : Questionnaire sur les politiques en matière d'entrepreneuriat des immigrants (2023).

StatLink  <https://stat.link/ka4yww>

Quelques pays de l'OCDE facilitent l'accès des immigrés aux services généraux de soutien à l'entrepreneuriat...

Tous les pays de l'OCDE proposent des services de soutien à l'entrepreneuriat en tant que source d'emplois, d'innovation et de croissance économique. Bon nombre d'entre eux sont dotés d'une agence nationale spécialisée (l'Autriche et les Pays-Bas, par exemple). Dans d'autres, les entrepreneurs sont aidés par les agences pour l'innovation, les chambres de commerce ou les services publics de l'emploi.

L'entrepreneuriat immigré pourrait être soutenu en facilitant l'accès des immigrés à ces services. Il faut pour cela des services proposés en plusieurs langues, un personnel formé, ou des unités spéciales, capables de les aider à surmonter les obstacles liés au manque de familiarité avec les procédures administratives et juridiques du pays d'accueil ou à des spécificités en rapport avec leur situation au regard de l'immigration. Cette forme d'accompagnement de l'entrepreneuriat immigré est l'une des suggestions avancées par la Commission européenne dans son Plan d'action en faveur de l'intégration et de l'inclusion (Encadré 4.3).

Encadré 4.3. Soutien à l'entrepreneuriat des immigrés dans l'Union européenne

Plan d'action en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-27

Dans les pays de l'UE membres de l'OCDE, soutenir les entrepreneurs immigrés en facilitant leur accès au financement, à la formation et au conseil fait partie des objectifs du Plan d'action de la Commission européenne en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-27. La Commission œuvre dans le sens de cet objectif en facilitant des programmes de mentorat inclusifs ainsi qu'en soutenant les entrepreneurs dans le cadre du programme InvestEU, conçu pour favoriser l'investissement, l'innovation et la création d'emplois en Europe pendant la période 2021-27.

La Commission européenne recommande que les États membres encouragent l'entrepreneuriat immigré par le biais de programmes de formation et de mentorat adaptés. Elle les encourage également à ouvrir leurs structures d'aide à l'entrepreneuriat aux immigrés et à inclure l'entrepreneuriat dans leurs programmes d'intégration.

Source : Commission européenne (2020), Plan d'action en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-27, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0758>.

Les services prévus pour faciliter l'accès des immigrés aux services généraux de soutien à l'entrepreneuriat sont toutefois assez rares dans les pays de l'OCDE (Tableau 4.11). Un premier niveau de soutien possible consiste à fournir des informations ciblées aux immigrés (Belgique, Suisse), en plusieurs langues. En Belgique, Hub Brussels, l'agence pour l'entrepreneuriat dans la Région Bruxelles-Capitale, fait primer l'inclusivité et assure les séances d'information en différentes langues.

Depuis l'entrée en vigueur des visas de création d'entreprise et d'entrepreneuriat dans les pays de l'OCDE il y a quelques années, l'aide à l'entrepreneuriat a été élargie aux nouveaux titulaires de ces visas ou aux candidats. Dans bon nombre de cas, cette aide est assurée par les services généraux d'aide à l'entrepreneuriat ou en conjonction avec eux. Dans quelques pays de l'OCDE (Autriche, Flandre, Pays-Bas), l'aide n'est pas destinée uniquement aux candidats à un visa de création d'entreprise venant de l'étranger, mais aussi aux immigrés déjà présents dans le pays et qui souhaitent créer une entreprise innovante, qu'ils soient ou non candidats à un visa de création d'entreprise.

L'aide à l'entrepreneuriat est particulièrement utile dans les pays où créer une entreprise est plus complexe. Par exemple, en Nouvelle-Zélande, pays qui occupe la première place du classement des

économies par facilité de faire des affaires, établi par la Banque mondiale, aucun accompagnement particulier n'est prévu pour les immigrants déjà établis dans le pays et ayant un projet de création d'entreprise²². L'aide apportée par les différents organismes publics et ministères est toutefois très pratique et inclusive. De même en Estonie, l'aide à l'entrepreneuriat – et à l'entrepreneuriat immigré en particulier – est développée et accessible.

Enfin, en Colombie et aux États-Unis, les agences nationales pour l'entrepreneuriat proposent des services destinés exclusivement aux populations vulnérables. En Colombie, *iNNpulsa Colombia* gère un programme (*Núcleo E*) pour aider l'entrepreneuriat des populations vulnérables, dont les migrants font partie. Aux États-Unis, l'administration des petites entreprises (*Small Business Administration, SBA*) est dotée d'un « conseil sur les communautés défavorisées » (*Council on Underserved Communities, CUC*), lesquelles comprennent les immigrants. D'autre part, et aux États-Unis également, l'agence pour le développement d'entreprises dans les populations minoritaires (*Minority Business Development Agency*) couvre un plus large éventail de populations qui s'étend au-delà de la population immigrée. Cette agence du ministère du Commerce est consacrée à la promotion de la croissance et de la productivité des entreprises gérées par des minorités ethniques, ce qui inclut donc les entrepreneurs immigrants et nombre d'entrepreneurs nés dans le pays qui ne sont pas directement issus de l'immigration.

Des services réservés aux immigrants existent également à l'échelon local, comme l'Agence viennoise pour les entreprises (*Wirtschaftsagentur*). Ce guichet unique dispense des conseils sur la création d'entreprise aux immigrants ou aux personnes issues de l'immigration, en 17 langues différentes. Il propose également des ateliers, des séances de mentorat, des conseils individuels et des informations sur les options de financement à Vienne. La majorité de ces organismes, en plus d'accompagner la création d'entreprises, offre un large éventail d'autres services pour aider ces entreprises à se développer, comme à Gaziantep, en Türkiye (Encadré 4.4).

Tableau 4.11. Dispositifs nationaux ouverts aux entrepreneurs immigrants dans les pays de l'OCDE

	Services destinés aux immigrants au sein des agences nationales qui promeuvent la création d'entreprise	Soutien à la création d'entreprise à travers l'aide à l'intégration
AUS	Non	Initiatives nationales soutenues par le ministère de l'intérieur susceptibles de soutenir les entrepreneurs migrants (par exemple, une initiative ciblant les réfugiés possédant un faible niveau de qualification et d'anglais).
AUT	- L'agence autrichienne des entreprises propose divers services aux titulaires de la carte rouge-blanc-rouge - Soutien par l'intermédiaire de la Chambre économique fédérale et des chambres de commerce régionales	Programme d'introduction (les services de soutien sont ouvertement disponibles en ligne via ABA)
BEL	- VLAIO (Flandre) fournit des informations et des conseils aux étrangers - Hub Brussels organise des sessions d'information dans différentes langues	- Jumpstarters (Flanders) - Cours d'intégration, en Flandre et dans la région de Bruxelles
CAN	Non	Non
CHE	Non Informations spécifiques disponibles pour les migrants (Innosuisse, chambres de commerce, représentations à l'étranger)	Non
COL	Programme Núcleo E d'iNNpulsa Colombie qui cible les populations vulnérables, y compris les migrants	- Programme d'intégration - Programmes destinés aux réfugiés vénézuéliens (voir Encadré 4.5)
CRI	Non	-

	Services destinés aux immigrants au sein des agences nationales qui promeuvent la création d'entreprise	Soutien à la création d'entreprise à travers l'aide à l'intégration
DEU	Non	- Programme « Wir gruenden in Deutschland ». Soutien administratif aux entrepreneurs migrants (y compris dans le domaine de l'immigration), information et mise en relation avec d'autres services. - Programme « The Migrant Accelerator » Programme de mentorat pour les entrepreneurs issus de l'immigration - Projet « STAGE – for international FEMpreneurs » : plateforme et réseau de femmes entrepreneurs issues de l'immigration - Guide « Starting a Business in Germany ». Ce guide aide les travailleurs particulièrement qualifiés et les créateurs d'entreprise potentiels de l'étranger, ainsi que les réfugiés, à créer leur entreprise en Allemagne. - Ministère fédéral des affaires économiques et de l'action climatique « BMWK business start-up portal » www.existenzgruendungsportal.de/Navigation/EN/Home/home.html
DNK	Non	Programme destiné aux femmes ukrainiennes WeStart
EST	Non	- La Maison internationale d'Estonie organise une consultation commerciale pour les nouveaux arrivants - Cours d'intégration (destiné à tous les nouveaux arrivants) Settle in Estonia - Programme d'entrepreneuriat en collaboration avec le Conseil des réfugiés - Programme de développement des entreprises pour les Ukrainiens
FIN	Non	Programme d'introduction – destiné aux bénéficiaires du plan d'intégration (peut inclure des modules sur la création d'entreprise, mais les modalités pratiques varient)
FRA	Non	Programme d'introduction – destiné à tous les nouveaux arrivants
GBR	Non	Non
GRC	Non	Centres d'intégration des migrants
IRL	Non	Non
ISR	Division de l'entrepreneuriat, Ministère de l'Aliyah	Programme d'introduction – destiné à tous les nouveaux arrivants
JAP	Projet visant à faciliter l'acceptation des entrepreneurs étrangers dans les zones spéciales stratégiques nationales	Projet de promotion des activités entrepreneuriales des ressortissants étrangers
KOR	Non	- Programme d'introduction - KOTRA met en place une initiative visant à soutenir la création d'entreprises par les migrants.
LUX	Non	Maison de l'entrepreneuriat ; Réfugiés et ressortissants de pays tiers
LVA	Non	Programme d'introduction – destiné à tous les nouveaux arrivants ; l'Agence pour l'intégration et l'inclusion fournit des services complexes (y compris des consultations individuelles) aux ressortissants de pays tiers qui ont obtenu le droit de résider en Lettonie.
MEX	Non	Programme d'introduction – destiné aux nouveaux arrivants, aux femmes migrantes, aux migrants de retour
NLD	Netherlands Point of Entry (NPE) within (RVO Netherlands Enterprise Agency) has migrant entrepreneurship initiatives	Programme d'introduction pour les nouveaux arrivants

	Services destinés aux immigrants au sein des agences nationales qui promeuvent la création d'entreprise	Soutien à la création d'entreprise à travers l'aide à l'intégration
NOR	Non	- Programme d'introduction : La formation à l'entrepreneuriat est l'un des modules standardisés et non obligatoires que les municipalités peuvent proposer aux réfugiés participant au programme d'introduction. - Charge (propose des programmes visant à soutenir les entrepreneurs migrants en leur fournissant des réseaux et des connaissances)
NZL	Non Mais le MBIE fournit également des conseils et du soutien aux entreprises, notamment en mettant à leur disposition une multitude d'informations et de services qui les aident à s'engager plus facilement auprès des pouvoirs publics www.mbie.govt.nz/business-and-employment/business/support-for-business/	Non
POL	Non	Centres d'orientation
SVK	Non	Non
SVN	Non	Non
SWE	Non	Programme d'introduction
TUR	Non	Non
USA	Non Mais l'administration américaine des petites entreprises (SBA) dispose d'un conseil sur les communautés sous-desservies (CUC), dont les immigrants.	- Targets Resettled refugees, minorities - Programmes destinés aux entrepreneurs, notamment la libération conditionnelle, les visas temporaires de non-immigrant et la résidence permanente.

Source : Questionnaire sur les politiques en matière d'entrepreneuriat des immigrants (2023).

StatLink  <https://stat.link/9uarmi>

Encadré 4.4. Le Bureau syrien de la Chambre de commerce de Gaziantep en Türkiye

À la suite de l'arrivée en masse en Türkiye de ressortissants syriens fuyant la guerre en 2016, l'entrepreneuriat syrien est monté en flèche dans le pays. De nombreux Syriens, après avoir obtenu leur permis de protection temporaire, ont tenté de recréer leurs entreprises dans le pays d'accueil (dans des secteurs aussi variés que les services de restauration ou les industries manufacturières). La ville de Gaziantep a vite réalisé que bon nombre de réfugiés syriens n'avaient aucune connaissance de la langue turque ou des règles du pays concernant la création d'une entreprise.

Par conséquent, la Chambre de commerce de Gaziantep a mis en place un Bureau syrien en 2016. Celui-ci a pour mission d'aider les nouveaux entrepreneurs syriens à résoudre les problèmes courants. Il les accompagne dans leurs démarches auprès des autorités et leur fournit toutes les informations utiles dans la vie d'une entreprise lors d'ateliers et de séminaires en arabe : sur les appels d'offres, l'accès aux services bancaires, la fiscalité, le droit de séjour, etc. Le bureau propose également des formations pour renforcer les compétences entrepreneuriales (cours de langue, marketing, communication, gestion de la qualité, commerce international), des échanges avec le monde des affaires turc et des services spéciaux destinés à améliorer la performance des entreprises.

Source : Groupe de la Banque mondiale (2023^[38]), *Advancing Refugee Entrepreneurship*.

... tandis que la majorité des pays encouragent l'entrepreneuriat par le biais de programmes d'intégration

Au lieu de proposer des services réservés aux immigrés au sein d'organismes d'aide à l'entrepreneuriat, certains pays de l'OCDE ont préféré créer des services d'accompagnement de l'entrepreneuriat au sein d'organismes dédiés à l'intégration des immigrés ou proposer des modules consacrés à l'entrepreneuriat dans leurs programmes de familiarisation ou d'intégration (Tableau 4.11).

En Grèce et au Portugal, des services consacrés à l'entrepreneuriat sont proposés dans les centres d'intégration des immigrés. En Grèce, les centres d'intégration créés dans 11 communes accompagnent l'insertion professionnelle des ressortissants de pays tiers, notamment en les aidant à créer une entreprise (conseils juridiques et financiers, mentorat, constitution de réseau, etc.). Au Portugal, le guichet unique pour les immigrés, qui réunit tous les services publics nécessaires à leur accueil et à leur intégration, comprend un bureau d'assistance à l'entrepreneuriat. Celui-ci coordonne des programmes d'aide au développement de projets d'entreprise (stages de 10 semaines) et assure un suivi personnalisé pour les entrepreneurs immigrés.

Israël est le seul pays de l'OCDE à posséder une agence consacrée exclusivement à promouvoir l'entrepreneuriat immigré. Elle relève de la division de l'entrepreneuriat du ministère de l'Alye et de l'Intégration et compte cinq centres d'affaires pour les immigrés permanents et les Israéliens de retour d'émigration. Leur unique mission consiste à aider les entrepreneurs en puissance récemment arrivés en Israël à créer et développer leur activité. Les conseillers de ces centres interviennent sur des questions de marketing, de technologie, de financement et de fiscalité en cinq langues différentes. Ils aident à la préparation du modèle de fonctionnement et du plan d'activité, à la recherche de financement, etc., et invitent à participer à de nombreux ateliers sur des sujets aussi variés que le marketing, la tarification, les méthodes de vente, et les meilleurs moyens publicitaires (surtout sur les réseaux sociaux).

Dans la majorité des pays de l'OCDE, les programmes de familiarisation sont le premier pas vers l'intégration des immigrés nouvellement arrivés. Ils proposent à ces personnes ou groupes ciblés (souvent des immigrés admis pour motifs humanitaires) diverses formations et mesures couvrant un éventail de besoins pour leur intégration – principalement des cours de langues – sur le marché du travail et dans la société du pays d'accueil (OCDE, 2023^[39]). Il s'agit dans ce cas de promouvoir l'entrepreneuriat comme moyen d'intégration sur le marché du travail. Ces modules peuvent faire partie du programme principal ou être des modules facultatifs qui, dans certains cas, peuvent être suivis ultérieurement (Estonie).

Le contenu des modules sur l'entrepreneuriat varie (Tableau 4.12). Presque tous les pays de l'OCDE qui proposent des modules sur la création d'entreprise dans le cadre de leurs programmes de familiarisation proposent des conseils sur les aspects juridiques et la réglementation. Ils informent également sur les programmes généraux d'aide à la création d'entreprise (ouverts à tous, indépendamment de l'origine) pendant la session. L'accès aux financements est abordé dans deux tiers des pays. Des possibilités de constitution de réseau, de mentorat et d'accompagnement sont également offertes dans le cadre des programmes de familiarisation dans deux tiers à trois quarts des pays.

Tableau 4.12. Contenu des modules sur la création d'entreprise dans les programmes d'intégration destinés aux immigrants

Pays qui proposent un module sur la création d'entreprise dans leur programme d'intégration uniquement

	Conseils juridiques et réglementaires	Conseils sur l'accès au financement	Informations sur les principaux programmes de soutien aux entreprises	Possibilités de réseautage	Mentorat ou coaching
AUT	O	O	O	O	O
BEL Flandre	O	N	O	N	N
BEL Bruxelles	O	O	O	O	O
COL	O	O	O	O	O
EST	O	N	O	O	N
FIN	O	O	O	O	O
FRA	O	O	O	N	N
GRC	O	O	O	O	O
ISR	N	O	O	O	O
KOR	O	N	O	O	O
LVA	O	O	O	O	N
MEX	O	N	O	N	O
NLD	O	O	O	O	O
NOR	O	O	O	O	O
POL	O	N	N	N	N
SWE	O	O	O	O	O

Note : En Finlande, dans la pratique, les modules varient à l'échelon régional.

Source : Questionnaire sur les politiques en matière d'entrepreneuriat des immigrants (2023).

StatLink  <https://stat.link/75ensi>

Il existe une multitude d'initiatives et de programmes à plus petite échelle pour accompagner l'entrepreneuriat immigré dans les pays de l'OCDE

Une multitude d'initiatives et de programmes à plus petite échelle pour accompagner les entrepreneurs immigrants dans les pays de l'OCDE vient combler les lacunes dans les pays où aucune mesure ni aucun programme n'est en place à l'échelon national pour les assister. Dans certains cas, ils complètent l'offre existante en se concentrant sur des mesures d'aide ou des populations cibles précises.

L'augmentation du nombre de mesures de soutien disponibles n'est pas sans poser de problèmes. Les programmes et les initiatives diffèrent largement en termes de qualité des services offerts et il est rare qu'une évaluation des programmes soit effectuée, ce qui permettrait d'étendre les programmes les plus réussis. En outre, la fragmentation des mesures de soutien nuit à leur visibilité auprès du groupe cible des immigrants. Des projets récents au niveau européen (MAGNET, ATHENA)²³ ont montré que le paysage de l'aide aux entrepreneurs migrants est en effet très fragmenté.

Les mesures d'aide à l'entrepreneuriat immigré peuvent être groupées autour de quatre axes : développement des compétences entrepreneuriales des immigrants ; information sur le cadre juridique et la réglementation des entreprises dans le pays d'accueil ; accompagnement, mentorat et constitution d'un réseau ; et enfin, accès aux financements. Certains programmes conjuguent plusieurs mesures de soutien. Nous présentons ci-après trois programmes parmi ceux qui offrent le soutien le plus complet aux plus larges groupes cibles.

CNA World-Dedalo (Italie) est un programme d'accompagnement de l'entrepreneuriat immigré établi à Turin en 2000, qui s'est depuis étendu à 25 autres villes italiennes. Il est coordonné par le bureau turinois de la Confédération nationale italienne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises (*Confederazione Nazionale dell'Artigianato e della Piccola e Media Impresa*, CNA). La Chambre de commerce de Turin et la banque Sanpaolo soutiennent la CNA Turin dans ce projet.

CNA World-Dedalo propose des services de conseil et d'aide ainsi qu'un programme de formation s'adressant aux entrepreneurs qui débutent comme à ceux qui sont déjà en exercice. Les services de soutien apportent des conseils juridiques sur la réglementation des entreprises et les lois relatives à l'immigration. Le programme aide également les entrepreneurs immigrés à ouvrir un compte bancaire et à accéder aux financements. Il a créé un consortium de garantie de crédits (*Consorzio Fidi*), dont la principale activité consiste à servir de caution pour les banques et faciliter l'accès au crédit pour les entrepreneurs immigrés (OCDE, 2019^[40]).

Le programme pour l'entrepreneuriat de l'association Capacity à Zurich (Suisse), créé en 2015 et ouvert à toute personne d'origine non européenne, propose une offre complète de formation et l'accès à un incubateur. Les candidats sélectionnés sont accompagnés par des tuteurs et des mentors de la région qui connaissent le milieu des start-up et ont des relations parmi les entrepreneurs locaux. Ils sont aidés à élaborer un modèle d'activité, à comprendre les contraintes juridiques du Canton, à rechercher des partenaires et des investisseurs, et à intégrer le réseau local d'entreprises.

En Irlande, l'université technologique de Dublin a mis en place en 2023 un programme de formation à l'entrepreneuriat pour les immigrés, les réfugiés et les demandeurs d'asile qui ont déjà une idée d'entreprise, mais qui ne l'ont pas encore concrétisée. Ce programme à petite échelle (54 participants à l'édition pilote en 2023) propose un accompagnement complet : 12 cours sur les différentes étapes de la création d'une entreprise, suivies par quatre semaines durant lesquelles les participants doivent élaborer et soumettre un plan d'activité avec l'aide d'un mentor. Ceux dont les propositions finales sont jugées viables seront sélectionnés pour délivrer une présentation en vue d'obtenir d'éventuels financements. Le programme est financé par la direction de l'enseignement supérieur (*Higher Education Authority*) et l'élément de mentorat bénéficie du soutien de l'initiative Portes ouvertes (*Open Doors Initiative*)²⁴.

Certains programmes ciblent les groupes de migrants qui ont davantage de difficultés à créer leur entreprise et de problèmes d'insertion professionnelle de manière plus générale. Les dix dernières années ont vu une forte augmentation du nombre d'initiatives en faveur de l'entrepreneuriat comme moyen d'insertion professionnelle des réfugiés, à la suite des principales vagues de réfugiés vers les pays de l'OCDE pendant cette période, de Syrie, du Venezuela et d'Ukraine. L'Encadré 4.5 présente quelques exemples de ces programmes.

Certains programmes récents dans les pays de l'OCDE proposent une aide ciblée aux femmes entrepreneurs immigrées. Largement sous-représentées parmi les entrepreneurs, les femmes se heurtent à des obstacles à l'entrepreneuriat particuliers, notamment des différences de ressources financières, d'accès aux ressources externes, d'attentes de la part de la société et d'impact des politiques et des règles qui régissent l'entrepreneuriat (OCDE/Commission européenne, 2023^[41]). Cette double pénalisation des femmes immigrées sur le marché du travail est préoccupante.

Dans le contexte européen, un récent projet transnational visant à valoriser le fort potentiel entrepreneurial des femmes immigrées pour contribuer à leur intégration sociale et économique (ATHENA, *Approaches To valorise High Entrepreneurial Potential of migrant women to contribute to their social and economic integration*)²⁵ s'est déroulé entre janvier 2021 et avril 2023 en Allemagne, Belgique, Espagne, Grèce, Italie et Lituanie, financé par le Fonds européen Asile, Migration et Intégration (AMIF). Ce projet a notamment débouché sur la production de rapports sur les bonnes pratiques et de manuels pratiques pour les prestataires de services de soutien. Il a en outre accompagné directement 251 femmes entrepreneurs immigrées et aidé 67 organisations à renforcer leurs offres d'aide.

Les initiatives récentes d'aide aux femmes immigrées mettent l'accent sur la constitution d'un réseau et l'importance des mentors et modèles. En Belgique (Flandre), le projet SheDIDIT démarré en 2018 offre une plateforme aux femmes immigrées qui souhaitent porter un projet d'entreprise. Les participantes sont accompagnées dans leur projet par des tuteurs ou des mentors qui sont également des femmes entrepreneurs issues de l'immigration. Le *Springboard programme* de l'ONG norvégienne Diversify propose également des formations et des séances de mentorat pour les personnes d'origine immigrée souhaitant créer leur propre entreprise, et plus particulièrement les femmes. Mis en place en septembre 2023, le projet « STAGE – for international FEMpreneurs » est une plateforme de mise en réseau qui réunit les femmes entrepreneurs d'origine immigrée et fait partie du plan d'action allemand « Plus de femmes entrepreneurs pour nos PME ». Enfin, en Estonie, une initiative récente a été créée en soutien aux réfugiées d'Ukraine, la majorité des adultes déplacés étant des femmes (Encadré 4.5).

Encadré 4.5. Exemples d'initiatives d'accompagnement de l'entrepreneuriat destinées aux immigrés admis pour motif humanitaire

Au cours des dix dernières années, de nombreux programmes et initiatives en soutien de l'entrepreneuriat des personnes admises pour motif humanitaire ont été mis en œuvre dans les pays de l'OCDE. Il s'agit pour certains d'initiatives publiques à l'échelon national ou local tandis que d'autres ont été créés par la société civile. Voici ci-après quelques exemples de programmes destinés aux réfugiés dans les pays de l'OCDE. On trouvera d'autres études de cas dans, par exemple, (OCDE, 2019^[40] ; OCDE/Commission européenne, 2021^[42] ; OCDE/Commission européenne, 2023^[41]).

Startup Refugees (Finlande)

En Finlande, l'association *Startup Refugees* propose un stage de 10 semaines en diverses langues destiné aux nouveaux arrivants (immigrés, réfugiés et demandeurs d'asile) souhaitant porter leur propre projet d'activité professionnelle. Le stage explique comment concrétiser une idée, se constituer une clientèle, maîtriser les calculs financiers et effectuer les démarches administratives en Finlande. Startup Refugees a aidé plus de 1 000 entrepreneurs immigrés en Finlande à développer leur projet depuis sa fondation en 2016.

Singa (France)

En France, l'association SINGA développe depuis 2012 des programmes visant à créer des liens entre les réfugiés et immigrés nouvellement arrivés et les personnes locales en fonction de leurs intérêts, affinités professionnelles et passions communes. En 2016, SINGA a inauguré l'espace KIWANDA – la Fabrique des « interpreneurs » – situé au cœur de Paris. Il accueille les porteurs de projets immigrés et les entrepreneurs nés en France porteurs de projets liés à l'immigration. Les rencontres ont lieu dans cet espace, qui contribue en outre au développement d'un réseau social et professionnel de nouveaux arrivants souhaitant créer leur propre entreprise. Parallèlement, l'association a mis en œuvre des programmes de pré-incubation (2 mois) et d'incubation (6 mois), qui informent sur l'entrepreneuriat (innovant ou autre) dans huit villes de France. Depuis 2016, ils ont accompagné 20 projets par an. SINGA Paris propose aussi désormais des programmes d'accélération de 9 mois pour 7 à 8 candidats par an. L'offre d'accompagnement sur mesure de SINGA couvre les domaines suivants : financement et stratégie de levée de fonds, marketing et croissance, communication, stratégie de RH et aide au développement des compétences personnelles, autant d'étapes essentielles de la structuration d'une entreprise en plein développement.

Initiatives en soutien de l'entrepreneuriat des Ukrainiens déplacés

En juin 2024, la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine avait déplacé 5 millions d'Ukrainiens dans les pays de l'OCDE. Les pays de l'OCDE ont pris d'emblée des mesures pour faciliter l'accès de cette population au marché du travail, y compris l'accès au travail indépendant. La Pologne, par exemple, a ouvert une exception pour permettre le travail indépendant des Ukrainiens titulaires d'un permis de travail (Tableau 4.10). Certains pays ont mis en place des programmes d'aide à l'entrepreneuriat pour cette population. Quelques exemples sont présentés ci-après.

Hub IVDK (Danemark)

L'Agence danoise pour la promotion de l'entrepreneuriat, IVDK (Entrepreneuriat Danemark), a créé l'IVDK Hub, un programme d'aide à l'entrepreneuriat destiné aux Ukrainiens, dont plus de 1 000 entrepreneurs ont bénéficié depuis. Le programme est structuré en trois ateliers de dix modules chacun, chaque module proposant des niveaux différents d'expérience (débutant, intermédiaire, avancé). Les candidats peuvent composer leur programme d'enseignement en fonction de leurs besoins, une souplesse qui leur permet d'avancer à leur rythme en consacrant plus de temps aux modules qu'ils jugent les plus intéressants pour eux.

WeStart (Danemark)

Au Danemark, *Startup Ukraine*, Google et l'association danoise des entrepreneurs ont mis en place le programme *WeStart*. Il s'agit d'une formation gratuite de 6 semaines destinée à 50 femmes ukrainiennes bénéficiant d'un statut temporaire. La formation couvre des sujets comme la création d'une entreprise, le financement, la stratégie d'entreprise, comment attirer des clients et la transition vers une stratégie de marketing.

Programme Empowering Women en faveur de l'entrepreneuriat (Estonie)

Le programme *Empowering Women* en faveur de l'entrepreneuriat, mené en Estonie en 2023, a accompagné plusieurs centaines d'Ukrainiennes déplacées par la guerre d'agression de la Russie. Sous la direction du Conseil estonien des réfugiés et de l'association Garage48, cette initiative proposait une formation complète à l'entrepreneuriat suivie de 6 mois de mentorat, avec accompagnement psychologique.

Initiatives en soutien de l'entrepreneuriat des Vénézuéliens déplacés en Colombie

La Colombie accueille actuellement plus de 2 millions de Vénézuéliens déplacés. La majorité des Vénézuéliens actifs sont des travailleurs indépendants. Dans ce contexte, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre au cours des dernières années en soutien de l'entrepreneuriat des réfugiés.

En Colombie, 60 entrepreneurs vénézuéliens vivant dans le département de Nariño ont été aidés à créer leur propre entreprise après avoir reçu des subventions du Conseil norvégien des réfugiés, par le biais de l'agence pour la promotion de l'entrepreneuriat SENA (*Servicio Nacional de Aprendizaje*). Ces entrepreneurs ont investi dans divers secteurs, dont la gastronomie, la menuiserie, la fabrication vestimentaire et la santé.

L'initiative *Oportunidades para Empezar* a été mise en place par le ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, *iNNpulsa Colombia* et le projet *Opportunities Without Borders* d'USAID Colombie. La première phase de l'initiative consistait à mettre en œuvre une enquête de grande ampleur visant à comprendre et identifier les besoins des entreprises dirigées par des immigrants vénézuéliens ou des Colombiens de retour d'émigration, pour ensuite mieux soutenir la création et/ou le développement de leur activité. L'objectif est ensuite de mettre en relation les entrepreneurs immigrants et les initiatives d'entrepreneuriat en cours d'*iNNpulsa Colombia* et d'*Opportunities Without Borders* d'USAID Colombie, entre autres.

Conclusion

Le poids des entrepreneurs immigrés dans les pays de l'OCDE ne cesse d'augmenter depuis 15 ans. En 2022, 17 % en moyenne des travailleurs indépendants de la zone étaient des immigrés, à comparer avec 11 % en 2006. Cette hausse tient à la fois à celle de la population immigrée et à celle du taux de travailleurs indépendants parmi les immigrés par rapport aux personnes nées dans le pays.

Elle se traduit par une forte création d'emplois. On estime à 0.2 le nombre d'emplois supplémentaires créés par immigré dans la population d'âge actif grâce à l'entrepreneuriat, en moyenne dans 25 pays de l'OCDE. La situation est comparable pour la population née dans le pays. Cependant, compte tenu des importants flux migratoires vers les pays de l'OCDE ces dernières années, un calcul approximatif permet de penser que l'entrepreneuriat immigré a ajouté 4 millions d'emplois à ces 25 économies de l'OCDE entre 2011 et 2021.

Les immigrés sont surreprésentés parmi les fondateurs de quelques-unes des entreprises les plus prospères de la zone OCDE mais, dans pratiquement tous les pays, les entreprises d'immigrés sont de plus petite taille que celles des personnes nées dans le pays, à caractéristiques démographiques égales et dans les mêmes secteurs. Mieux comprendre comment les entreprises d'immigrés et de personnes nées dans le pays se développent au fil du temps est essentiel pour mettre en œuvre des politiques capables de résoudre les difficultés potentielles et les contraintes de croissance auxquelles se heurtent les entrepreneurs immigrés. Malheureusement, les recherches sur le parcours des entreprises d'immigrés dans les pays de l'OCDE sont insuffisantes. Font exception les États-Unis et le Canada, qui relient les différentes sources de données administratives pour étudier la question.

D'autre part, les immigrés sont plus susceptibles que les personnes nées dans le pays de travailler à leur compte ou d'être dans une situation de faux travail indépendant. Les données récentes de quelques pays de l'OCDE indiquent qu'ils sont également plus susceptibles de travailler dans l'économie à la demande. Il sera essentiel de suivre de près le travail à la demande et le travail de plateforme des immigrés ainsi que l'incidence de ces modes de travail sur les mesures habituelles du travail indépendant et du chômage, afin de veiller à une insertion professionnelle pleine et durable dans le pays d'accueil.

Références

- Agarwal, R., M. Ganco et J. Raffiee (2022), « Immigrant Entrepreneurship: The Effect of Early Career Immigration Constraints on New Venture Formation », *Organization Science*, vol. 33/4, pp. 1372-1395, <https://doi.org/10.1287/orsc.2021.1485>. [35]
- Ahmad, N. et R. Seymour (2008), « Defining Entrepreneurial Activity : Definitions Supporting Frameworks for Data Collection », *OECD Statistics Working Papers*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/243164686763>. [48]
- Amuedo-Dorantes, C., M. Lofstrom et C. Wang (2021), « Immigration Policy and the Rise of Self-Employment among Mexican Immigrants », *ILR Review*, vol. 75/5, pp. 1189-1214, <https://doi.org/10.1177/00197939211057765>. [32]
- Anderson, S. (2023), « AI and Immigrants », National Foundation for American Policy. [18]
- Anderson, S. (2022), « Immigrant Entrepreneurs and U.S. Billion-Dollar Companies », National Foundation for American Policy. [15]
- Andrejuk, K. (2018), *Entrepreneurial strategies as a response to discrimination: Experience of Ukrainian women in Poland from the intersectional perspective*. [31]

- Atalay, K., W. Kim et S. Whelan (2014), « The Decline of the Self-Employment Rate in Australia », *Australian Economic Review*, vol. 47/4, pp. 472-489, <https://doi.org/10.1111/1467-8462.12081>. [45]
- Atkins, R., Q. Brummet et K. Johnson (2023), « Characteristics of Gig Workers in the U.S.: Evidence from the Entrepreneurship in the Population Survey ». [8]
- Azoulay, P. et al. (2022), « Immigration and Entrepreneurship in the United States », *American Economic Review: Insights*, vol. 4/1, pp. 71-88, <https://doi.org/10.1257/aeri.20200588>. [14]
- Bahar, D., B. Cowgill et J. Guzman (2022), *Legalizing Entrepreneurship*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, <https://doi.org/10.3386/w30624>. [34]
- Bracha, A. et M. Burke (2021), « How Big is the Gig? The Extensive Margin, The Intensive Margin, and The Hidden Margin », *Labour Economics*, vol. 69, p. 101974, <https://doi.org/10.1016/j.labeco.2021.101974>. [6]
- Brown, J. et al. (2019), *Immigrant Entrepreneurs and Innovation in the U.S. High-Tech Sector*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, <https://doi.org/10.3386/w25565>. [21]
- Brunetti, M. et A. Zaiceva (2023), « Is Self-Employment for Migrants? Evidence from Italy », *IZA Discussion Paper n° 16314*. [44]
- CEE-ONU (2022), « Handbook on Forms of Employment », <https://unece.org/statistics/publications/handbook-forms-employment>. [46]
- Chodavadia, S. et al. (2024), *Immigrant Entrepreneurship: New Estimates and a Research Agenda*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, <https://doi.org/10.3386/w32400>. [13]
- Commission européenne (2015), « Recent changes in self-employment and entrepreneurship across the EU », *Note de recherche n° 6/2015*. [10]
- Decker, R. et J. Haltiwanger (2023), « Surging Business Formation in the Pandemic: Causes and Consequences? », *Brookings Papers on Economic Activity*. [9]
- Fairlie, R. (2024), « Indicators of Entrepreneurial Activity: 2023 », *SSRN Electronic Journal*, <https://doi.org/10.2139/ssrn.4708111>. [28]
- Fairlie, R. et F. Fossen (2020), *Defining opportunity versus necessity entrepreneurship: Two components of business creation*, Emerald Publishing Limited. [26]
- Fairlie, R. et M. Lofstrom (2015), « Immigration and Entrepreneurship », dans *Manuel sur l'économie des migrations internationales*, Elsevier, <https://doi.org/10.1016/b978-0-444-53768-3.00017-5>. [4]
- Galindo-Rueda, F. et F. Verger (2016), « OECD Taxonomy of Economic Activities Based on R&D Intensity », *OECD Science, Technology and Industry Working Papers*, n° 2016/4, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/5jlv73sqqp8r-en>. [19]
- Goetz, C. et al. (2015), *The Promise and Potential of Linked Employer-Employee Data for Entrepreneurship Research*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, <https://doi.org/10.3386/w21639>. [3]

- Green, D. et al. (2023), « Are Immigrants Particularly Entrepreneurial? Policy Lessons from a Selective Immigration System », *IZA Discussion Paper*, n° 16515. [25]
- Green, D. et al. (2016), « Immigration, propriété d'entreprises et emploi au Canada », *Direction des études analytiques : documents de recherche N° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada Ottawa : Statistique Canada.*, vol. n° 375. [30]
- Groupe de la Banque mondiale (2023), *Advancing Refugee Entrepreneurship*. [38]
- Hardy, V. (2024), « Définir et mesurer l'économie à la demande à l'aide de données d'enquête », *Statistique Canada, Statistiques sur le travail : Documents de recherche*. [5]
- Hart, D. et Z. Acs (2011), « High-Tech Immigrant Entrepreneurship in the United States », *Economic Development Quarterly*, vol. 25/2, pp. 116-129, <https://doi.org/10.1177/0891242410394336>. [22]
- Katz et Krueger (2019), « Understanding Trends in Alternative Work Arrangements in the United States », *RSF: The Russell Sage Foundation Journal of the Social Sciences*, vol. 5/5, p. 132, <https://doi.org/10.7758/rsf.2019.5.5.07>. [47]
- Kerr, S. et W. Kerr (2017), « Immigrant entrepreneurship », dans Haltiwanger, J. et al. (dir. pub.), *Measuring Entrepreneurial Businesses : Current Knowledge and Challenges*, University of Chicago, Chicago. [43]
- Kone, Z., I. Ruiz et C. Vargas-Silva (2020), « Self-employment and reason for migration: are those who migrate for asylum different from other migrants? », *Small Business Economics*, vol. 56/3, pp. 947-962, <https://doi.org/10.1007/s11187-019-00311-0>. [29]
- Lee, K. et al. (2023), « Are Immigrants More Innovative? Evidence from Entrepreneurs », *Discussion Paper Series*, n° CES-23-56, U.S. Census Bureau. [11]
- Lens, D. (2022), « Does Self-Employment Contribute to Immigrants' Economic Integration? Examining Patterns of Self-Employment Exit in Belgium », *International Migration Review*, vol. 57/1, pp. 217-264, <https://doi.org/10.1177/01979183221095833>. [33]
- Levine, R. et Y. Rubinstein (2016), « Smart and Illicit: Who Becomes an Entrepreneur and Do They Earn More? » », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 132/2, pp. 963-1018, <https://doi.org/10.1093/qje/qjw044>. [12]
- OCDE (2023), « Conditions d'admission et politiques visant à attirer et retenir les étudiants internationaux », dans *Perspectives des migrations internationales 2022*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/cdd45454-fr>. [37]
- OCDE (2023), *Introduction Measures for Newly-Arrived Migrants*, Making Integration Work, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5aedd8bfe-en>. [39]
- OCDE (2023), *Perspectives des migrations internationales 2022*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7244fc44-fr>. [36]
- OCDE (2023), « Quel pays de l'OCDE offre les conditions les plus avantageuses aux talents internationaux ? », Éditions OCDE, Paris, https://www.oecd.org/fr/publications/quel-pays-de-l-ocde-offre-les-conditions-les-plus-avantageuses-aux-talents-internationaux_f72b61b0-fr.html. [2]

- OCDE (2022), « What are the risks and rewards of start-up visas? », Éditions OCDE, Paris, [1]
https://www.oecd.org/en/publications/what-are-the-risks-and-rewards-of-start-up-visas_e961695e-en.html.
- OCDE (2019), *Des emplois de qualité pour tous dans un monde du travail en mutation : La stratégie de l'OCDE pour l'emploi*, Éditions OCDE, Paris, [49]
<https://doi.org/10.1787/4e6a92fa-fr>.
- OCDE (2019), « Policy brief on refugee entrepreneurship », Éditions OCDE, Paris, [40]
<https://doi.org/10.1787/70571d6f-en>.
- OCDE/Commission européenne (2023), *Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2023 : Trouver ses marques*, Éditions OCDE, Paris, [27]
<https://doi.org/10.1787/d5253a21-fr>.
- OCDE/Commission européenne (2023), *The Missing Entrepreneurs 2023: Policies for Inclusive Entrepreneurship and Self-Employment*, Éditions OCDE, Paris, [41]
<https://doi.org/10.1787/230efc78-en>.
- OCDE/Commission européenne (2021), *The Missing Entrepreneurs 2021: Policies for Inclusive Entrepreneurship and Self-Employment*, Éditions OCDE, Paris, [42]
<https://doi.org/10.1787/71b7a9bb-en>.
- OCDE/OIT/Union européenne (2023), *Handbook on Measuring Digital Platform Employment and Work*, Éditions OCDE, Paris, [50]
<https://doi.org/10.1787/0ddcac3b-en>.
- Ostrovsky, Y. et G. Picot (2020), « Innovation au sein des entreprises appartenant à des immigrants au Canada », *Small Business Economics*, vol. 57/4, pp. 1857-1874, [23]
<https://doi.org/10.1007/s11187-020-00376-2>.
- Pekkala Kerr, S. et W. Kerr (2020), « Immigrant entrepreneurship in America: Evidence from the survey of business owners 2007 & 2012 », *Research Policy*, vol. 49/3, p. 103918, [24]
<https://doi.org/10.1016/j.respol.2019.103918>.
- Picot, G. et Y. Ostrovsky (2021), « Les entrepreneurs immigrants et de deuxième génération au Canada : une comparaison intergénérationnelle de la propriété d'entreprise », *Rapports économiques et sociaux*, Statistique Canada. [20]
- Picot, G. et Y. Ostrovsky (2021), *Les entrepreneurs immigrés au Canada : faits saillants d'études récentes*, IRCC/Statistique Canada. [7]
- Saxenian, A. (2002), « Silicon Valley's New Immigrant High-Growth Entrepreneurs », *Economic Development Quarterly*, vol. 16/1, pp. 20-31, [17]
<https://doi.org/10.1177/0891242402016001003>.
- Startup Verband (2023), « Migrant Founders Monitor 2023 », [16]
https://startupverband.de/fileadmin/startupverband/mediaarchiv/research/migrant_founders/MigrantFoundersMonitor2023_EnglishVersion.pdf.

Annexe 4.A. Données et méthodologie

Sources de données pour mesurer l'entrepreneuriat immigré

Les enquêtes du Global Entrepreneurship Monitor (GEM)

Le *Global Entrepreneurship Monitor* (GEM) est une initiative internationale dont l'objectif est de mesurer les activités et les attitudes entrepreneuriales dans le monde entier au moyen d'enquêtes annuelles auprès de la population adulte (18 ans et plus) (OCDE/Commission européenne, 2021^[42]). Les enquêtes du GEM portent sur environ 100 pays, dont 28 de l'OCDE. Elles recueillent des informations sur les attitudes des individus à l'égard de l'entrepreneuriat, leurs activités préalables à la création de leur entreprise, leur travail pendant la phase initiale, leur implication dans son fonctionnement et dans les fermetures d'entreprises. Bien que les données livrent des détails sur les caractéristiques individuelles des entrepreneurs, le pays de naissance est indiqué pour quelques pays seulement. L'édition 2012 de l'enquête du GEM comportait un module spécial sur l'entrepreneuriat immigré, qui n'a pas été repris depuis. Quelques pays (l'Allemagne, par exemple) recueillent toutefois ces données chaque année.

Les enquêtes auprès des individus et des ménages

Les enquêtes auprès des individus et des ménages sont une source de données très utile pour l'étude de l'entrepreneuriat. D'accès facile et largement disponibles, elles permettent d'obtenir des résultats très comparables entre les pays. Ces enquêtes recueillent généralement des informations sur le travail indépendant. La disponibilité d'informations détaillées sur les caractéristiques démographiques et le milieu socioéconomique des travailleurs indépendants, y compris leur pays de naissance, est un avantage considérable de ce type de données. Elles présentent toutefois l'inconvénient majeur de manquer d'informations sur les entreprises dans lesquelles les individus travaillent. Certaines enquêtes indiquent la taille des entreprises, mais ce n'est pas le cas pour tous les pays. Elles ne livrent pas d'informations complémentaires sur les résultats des entreprises.

Les enquêtes ou données administratives par entreprise

À l'inverse des enquêtes auprès des individus et des ménages, les enquêtes par entreprise ont l'avantage de livrer des informations bien plus détaillées sur leurs caractéristiques fondamentales ainsi que sur leurs résultats, à savoir leur chiffre d'affaires, leur bénéfice et leurs effectifs. Les informations sur le propriétaire ou le fondateur de l'entreprise sont toutefois rares. En particulier, le pays de naissance du propriétaire ou du fondateur étant souvent absent, ce type de données se prête mal à l'étude de l'entrepreneuriat immigré. Des efforts ont été déployés ces quelques dernières années pour relier les données par entreprise à d'autres sources de données administratives afin d'obtenir une vue d'ensemble plus détaillée de l'entrepreneuriat. Dans le cas des États-Unis, la base de données longitudinale sur les entreprises (*Longitudinal Business Database*, LBD) a été alignée sur les registres fiscaux et le recensement de la population dans le but d'obtenir des informations à la fois sur les résultats des entreprises et sur leurs fondateurs (définis comme étant les individus les plus hautement rémunérés pendant les premières années de l'entreprise) (Kerr et Kerr, 2017^[43] ; Azoulay et al., 2022^[14]). Pour le Canada, les dossiers fiscaux personnels ont été alignés sur ceux des entreprises et sur les dossiers administratifs des nouveaux résidents permanents à leur arrivée au Canada pour pouvoir étudier l'entrepreneuriat immigré et les entreprises d'immigrés (Green et al., 2016^[30] ; Picot et Ostrovsky, 2021^[7]).

Méthodologie d'estimation basse du nombre d'emplois créés par le travail indépendant, par immigré et par personne née dans le pays dans la population d'âge actif

Le Tableau 4.7 présente une estimation basse du nombre d'emplois créés par personne d'âge actif née à l'étranger et née dans le pays, décomposée en différentes marges.

Le nombre d'emplois créés peut être décomposé en part de travailleurs indépendants dans la population d'âge actif et nombre moyen d'emplois créés par chaque travailleur indépendant ($A = B \times C$) :

$$\frac{\text{Emplois créés par les indépendants immigrés}}{\text{Pop. immigrée d'âge actif}} = \frac{\text{Indépendants immigrés}}{\text{Pop. immigrée d'âge actif}} \times \text{Nombre moyen d'emplois créés/independant}$$

D'autre part, le nombre moyen d'emplois créés par travailleur indépendant dépend de la part de travailleurs indépendants qui ont des salariés et du nombre d'emplois qu'ils créent ($C = 1 \times (1 - C1) + C1 \times C2$).

$$\text{Nombre moyen d'emplois créés/independant} =$$

$$\left[\left(1 - \frac{\text{Indépendants immigrés avec salariés}}{\text{Indépendants immigrés}} \right) \times 1 + \frac{\text{Indépendants immigrés avec salariés}}{\text{Indépendants immigrés}} \times \text{Nombre moyen d'emplois/independant avec salariés} \right]$$

Par conséquent :

$$\frac{\text{Emplois créés par les indépendants immigrés}}{\text{Pop. immigrée d'âge actif}} = \frac{\text{Indépendants immigrés}}{\text{Pop. immigrée d'âge actif}} \times \left[\left(1 - \frac{\text{Indépendants immigrés avec salariés}}{\text{Indépendants immigrés}} \right) + \frac{\text{Indépendants immigrés avec salariés}}{\text{Indépendants immigrés}} \times \text{Nombre moyen d'emplois/independant avec salariés} \right]$$

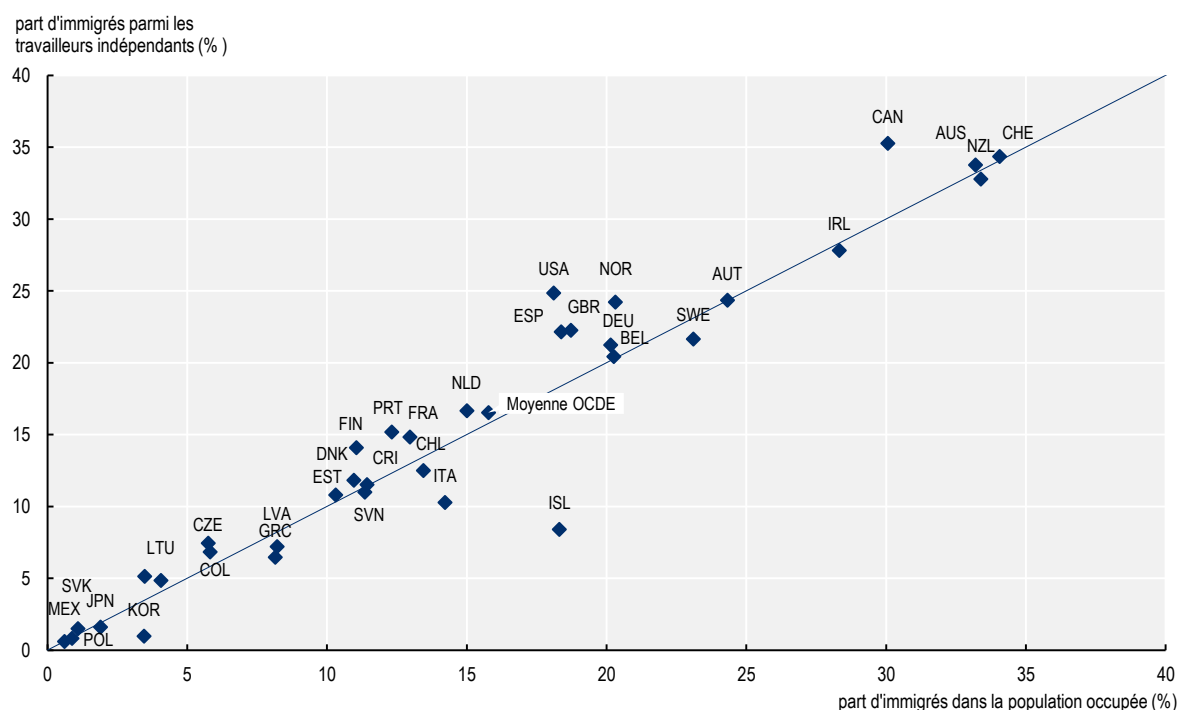
Pour estimer le nombre d'emplois créés par les travailleurs indépendants (y compris leur propre emploi), on utilise la limite inférieure de la fourchette de tailles d'entreprise et on ajoute l'emploi des travailleurs indépendants. Ainsi, si un travailleur indépendant n'a aucun salarié, on considère qu'il a créé un emploi. Si l'entreprise a entre 1 et 9 salariés, 2 emplois ont été créés. Si elle a entre 10 et 19 salariés, 11 emplois ont été créés et si l'entreprise a 20 salariés ou plus, 21 emplois ont été créés. Cet exemple repose sur les fourchettes de tailles d'entreprise dans l'EFT-UE. Il sera différent pour d'autres pays en fonction de ces fourchettes.

La méthode illustrée ici est limitée dans la mesure où la majorité des enquêtes sur la population active indiquent la taille de l'entreprise sous forme de nombre de personnes travaillant pour l'unité locale plutôt que pour l'entreprise entière. Par conséquent, si une entreprise est constituée de plusieurs unités, le nombre d'emplois créés par cette entreprise sera sous-estimé.

Annexe 4.B. Graphiques et tableaux complémentaires

Graphique d'annexe 4.B.1. Part d'immigrés parmi les entrepreneurs comparée à la part d'immigrés dans la population occupée

2022 (ou dernière année disponible)



Note : Au Luxembourg, 69 % des entrepreneurs sont issus de l'immigration, contre 57 % de la population d'âge actif. Les données relatives au Royaume-Uni portent sur l'année 2019.

Source : EFT-UE 2019 et 2022; CPS ASEC 2022; CASEN 2022; GEIH 2022; ECE 2022; ENOE 2022; EPA Canada 2022; Australie, Characteristics of Employment 2022; EPA Nouvelle-Zélande 2021; Japon, recensement de la population 2020; SILCLF 2021 & EAPS 2021.

StatLink  <https://stat.link/wp4nxj>

Tableau d'annexe 4.B.1. Nombre d'immigrés exerçant une activité indépendante

En milliers, 2006 (ou première année disponible) et 2022 (ou dernière année disponible)

	2006	2022	changement 2022/06
AUS	599.2	732.8	1.2
AUT	49.9	91.4	1.8
BEL	68.0	139.8	2.1
CAN	575.5	774.5	1.3
CHE	84.6	191.1	2.3
CHL	22.7	249.4	11.0
COL		494.4	
CRI	29.3	50.6	1.7
CZE	19.9	55.7	2.8
DEU	451.1	638.9	1.4
DNK	14.8	23.5	1.6
ESP	296.7	610.2	2.1
EST	7.8	6.4	0.8
FIN	8.9	33.6	3.8
FRA	282.6	446.4	1.6
GBR	423.0	1 003.4	2.4
GRC	38.0	47.6	1.3
HUN	11.1	24.5	2.2
IRL	28.4	68.2	2.4
ISL	0.9	1.7	1.8
ITA	310.2	419.6	1.4
JPN		55.3	
KOR		35.6	
LTU	5.4	6.1	1.1
LUX	5.6	18.1	3.3
LVA	7.0	4.9	0.7
MEX	31.2	72.3	2.3
NLD	96.2	217.5	2.3
NOR	13.1	22.0	1.7
NZL		133.5	
POL	10.3	16.1	1.6
PRT	43.5	85.2	2.0
SVK	3.2	5.4	1.7
SVN	4.7	10.5	2.3
SWE	55.7	84.8	1.5
USA	2093.8	3 232.8	1.5

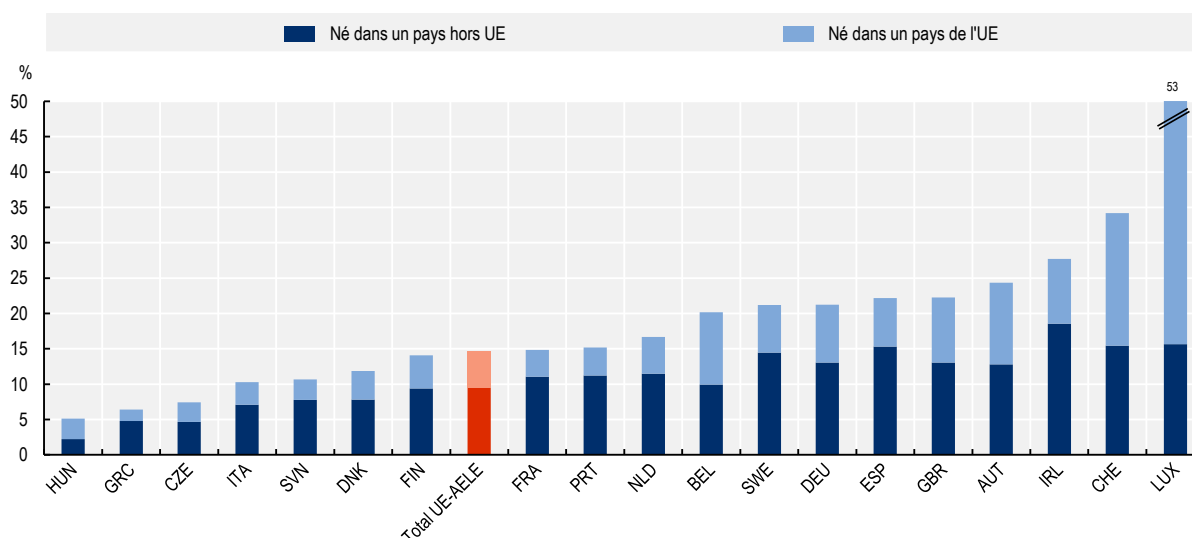
Note : Les données relatives au Royaume Uni portent sur l'année 2019.

Source : EFT-UE 2006, 2019 et 2022; CPS ASEC 2006 et 2022; Australie, Characteristics of Employment 2014 et 2022; CASEN 2009 et 2022; GEIH 2022; ECE 2011 et 2022; ENOE 2006 et 2022; EPA Nouvelle-Zélande 2021; EPA Israël 2020; Japon, recensement de la population 2020; SILCLF 2021 & EAPS 2021.

StatLink  <https://stat.link/wevmaz>

Graphique d'annexe 4.B.2. Part d'immigrés intra-Européens et de pays tiers parmi les travailleurs indépendants

2022 (ou dernière année disponible)



Note : Les données relatives au Royaume-Uni portent sur l'année 2019.
Source : EFT-UE 2019 et 2022.

StatLink  <https://stat.link/tds3bv>

Tableau d'annexe 4.B.2. Part d'immigrés parmi les travailleurs indépendants, par secteur d'activité

Pourcentages, 2022 (ou dernière année disponible)

	AUS	CAN	UE-AELE	GBR	LAC	USA
Commerce de gros et de détail	35.0	40.3	14.1	24.0	3.4	24.6
Construction	27.9	29.9	16.8	16.3	4.0	32.5
Services d'hébergement et de restauration	52.0	58.1	27.0	31.6	5.5	38.2
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	33.8	34.7	10.1	19.4	2.1	14.8
Autres activités de services	27.2	26.0	11.3	21.5	4.9	17.4
Santé humaine et travail social	42.6	30.1	8.8	18.3	3.6	18.4
Services administratifs et de soutien	39.6		20.1	24.3	5.1	36.5
Transport et stockage	56.9	68.2	21.5	52.0	4.8	42.1
Secteur manufacturier	35.2	29.2	14.5	16.4	3.0	22.1
Information et communication	25.3	22.3	14.5	21.1	7.1	8.3
Total	35.5	35.3	14.6	22.3	4.1	24.9

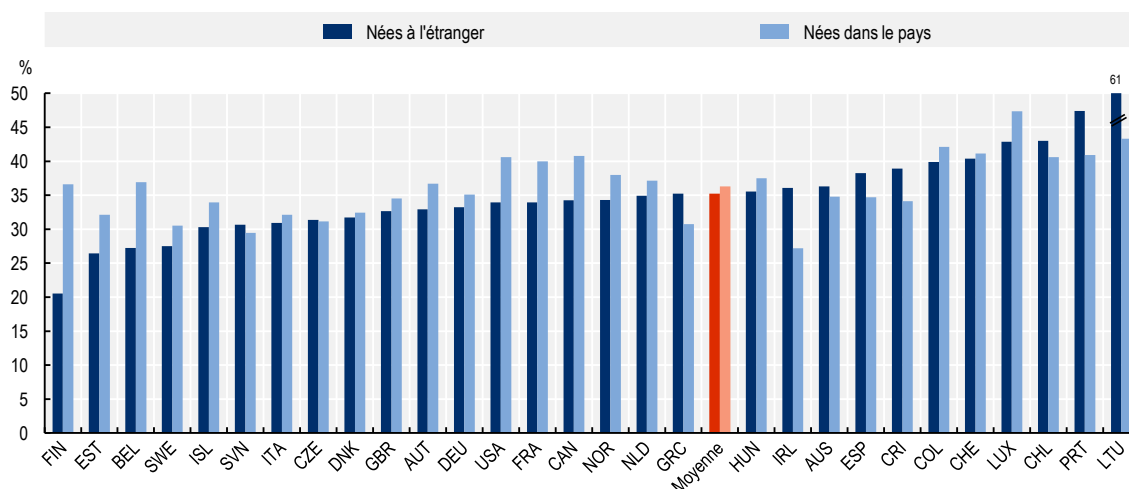
Note : Dix premiers secteurs d'activité uniquement. Les données relatives au Royaume-Uni portent sur l'année 2019. Les pourcentages sont en gras si les immigrants sont surreprésentés dans le secteur, c'est-à-dire si la part d'immigrés parmi les travailleurs indépendants dans le secteur est plus forte que la part d'immigrés dans la population totale de travailleurs indépendants.

Source : EFT-UE 2019 et 2022; CPS ASEC 2022; Australie, Characteristics of Employment 2022; CASEN 2022; GEIH 2022; ECE 2022; ENOE 2022; EPA Canada 2022.

StatLink  <https://stat.link/9d2lok>

Graphique d'annexe 4.B.3. Proportion de femmes parmi les entrepreneurs nés à l'étranger et nés dans le pays

2022 (ou dernière année disponible)



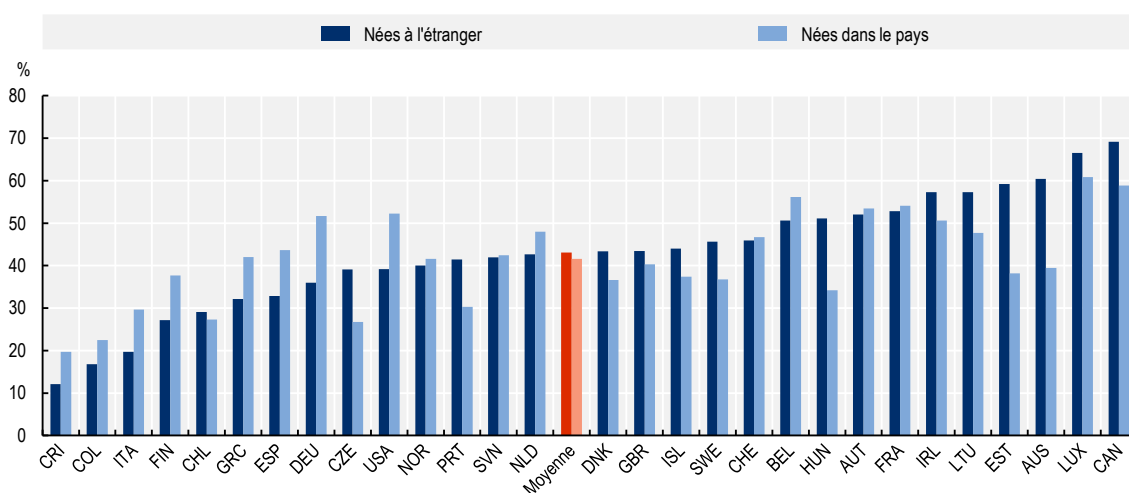
Note : Les données relatives au Royaume-Uni portent sur l'année 2019.

Source : EFT-UE 2019 et 2022; CPS ASEC 2022; Australie, Characteristics of Employment 2022; CASEN 2022; GEIH 2022; ECE 2022; EPA Canada 2022.

StatLink  <https://stat.link/152wqx>

Graphique d'annexe 4.B.4. Proportion de travailleurs indépendants ayant un niveau d'éducation élevé nés à l'étranger et dans le pays

2022 (ou dernière année disponible)



Note : Les données relatives au Royaume-Uni portent sur l'année 2019.

Source : EFT-UE 2019 et 2022; CPS ASEC 2022; Australie, Education and Work 2022; CASEN 2022; GEIH 2022; ECE 2022; EPA Canada 2022.

StatLink  <https://stat.link/r3zced>

Tableau d'annexe 4.B.3. Déterminants du travail indépendant

Modèles de probabilité linéaires, 2021-22 (ou dernière année disponible)

	Nées dans le pays et à l'étranger						Nées à l'étranger					
	UE-AELE (1)	Allemagne (2)	France (3)	Espagne (4)	Royaume-Uni (5)	États-Unis (6)	UE-AELE (7)	Allemagne (8)	France (9)	Espagne (10)	Royaume-Uni (11)	États-Unis (12)
Nées à l'étranger	0.000 (0.001)	0.005** (0.002)	0.015*** (0.005)	0.025*** (0.006)	0.030*** (0.004)	0.022*** (0.003)						
Âge 25-34	0.036*** (0.001)	0.006*** (0.002)	0.059*** (0.004)	0.052*** (0.006)	0.051*** (0.004)	0.031*** (0.002)	0.034*** (0.004)	0.014*** (0.005)	0.061*** (0.014)	0.050*** (0.016)	0.071*** (0.011)	0.036*** (0.008)
Âge 35-44	0.068*** (0.001)	0.034*** (0.002)	0.079*** (0.004)	0.092*** (0.006)	0.087*** (0.004)	0.064*** (0.003)	0.063*** (0.004)	0.033*** (0.006)	0.075*** (0.015)	0.097*** (0.017)	0.106*** (0.012)	0.071*** (0.009)
Âge 45-54	0.088*** (0.001)	0.067*** (0.002)	0.078*** (0.004)	0.128*** (0.006)	0.120*** (0.004)	0.084*** (0.003)	0.083*** (0.004)	0.055*** (0.006)	0.081*** (0.014)	0.144*** (0.017)	0.133*** (0.013)	0.089*** (0.009)
Âge 55-64	0.112*** (0.001)	0.088*** (0.002)	0.115*** (0.005)	0.159*** (0.006)	0.158*** (0.005)	0.097*** (0.003)	0.098*** (0.005)	0.061*** (0.007)	0.123*** (0.016)	0.160*** (0.020)	0.180*** (0.016)	0.086*** (0.009)
Femmes	-0.063*** (0.001)	-0.038*** (0.001)	-0.051*** (0.003)	-0.066*** (0.004)	-0.080*** (0.003)	-0.028*** (0.002)	-0.058*** (0.003)	-0.037*** (0.003)	-0.075*** (0.008)	-0.058*** (0.011)	-0.087*** (0.007)	-0.045*** (0.004)
Niveau d'éducation moyen	-0.001 (0.001)	0.001 (0.002)	0.016*** (0.004)	-0.004 (0.005)	0.002 (0.004)	-0.008** (0.003)	-0.004 (0.003)	-0.008** (0.004)	0.017 (0.010)	0.014 (0.014)	0.004 (0.012)	0.018*** (0.007)
Niveau d'éducation élevé	0.027*** (0.001)	0.052*** (0.002)	0.051*** (0.005)	-0.018*** (0.004)	-0.012*** (0.004)	-0.015*** (0.003)	0.035*** (0.004)	0.035*** (0.005)	0.068*** (0.011)	0.030** (0.014)	-0.031*** (0.011)	-0.006 (0.007)
Nombre d'enfants dans le ménage	0.008*** (0.001)	0.008*** (0.001)	0.004*** (0.002)	0.020*** (0.003)	0.015*** (0.002)	0.006*** (0.001)	0.008*** (0.001)	0.007*** (0.002)	0.011*** (0.004)	0.024*** (0.007)	0.023*** (0.004)	0.005** (0.002)
5-9 ans de résidence							0.011*** (0.004)	0.012** (0.005)	0.005 (0.016)	0.021 (0.022)	0.039*** (0.012)	-0.027** (0.012)
10+ ans de résidence							0.026*** (0.004)	0.037*** (0.005)	0.022 (0.014)	0.011 (0.016)	0.032*** (0.009)	-0.011 (0.011)
Afrique							-0.054*** (0.004)	-0.033*** (0.006)	-0.088*** (0.010)	-0.059*** (0.020)	-0.057*** (0.011)	-0.079*** (0.013)
Asie							0.024*** (0.004)	-0.005 (0.004)	-0.033** (0.016)	0.280*** (0.033)	-0.014 (0.009)	-0.070*** (0.011)
Amérique latine							-0.062*** (0.006)	0.003 (0.011)	-0.093*** (0.016)	-0.067*** (0.013)	-0.015 (0.020)	-0.049*** (0.011)
États-Unis, Canada, Océanie							0.052*** (0.012)	0.065*** (0.022)	-0.043 (0.041)	0.130* (0.070)	-0.016 (0.017)	-0.054*** (0.020)
Constante	0.035*** (0.002)	0.025*** (0.002)	0.021*** (0.005)	0.064*** (0.006)	0.076*** (0.005)	0.044*** (0.003)	0.012** (0.005)	0.020*** (0.006)	0.069*** (0.017)	0.052** (0.024)	0.080*** (0.015)	0.120*** (0.016)
R ²	0.035	0.030	0.019	0.029	0.035	0.019	0.039	0.021	0.043	0.090	0.041	0.019
Observations	1 604 316	180 535	51 331	66 703	72 191	141 975	171 772	29 633	6 129	7 268	11 941	24 713

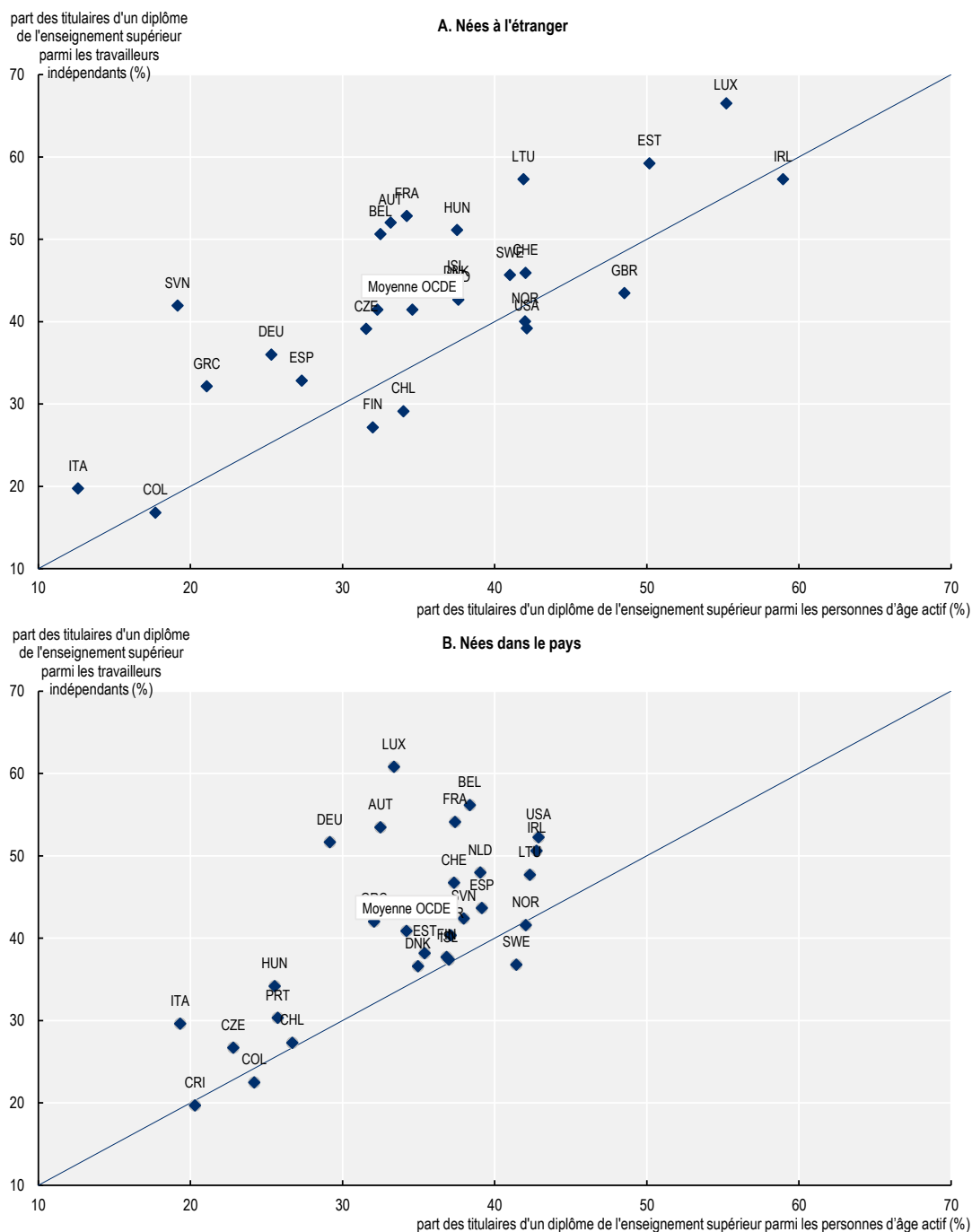
Note : Les effets fixes par année sont inclus dans tous les modèles ; les effets fixes par pays sont inclus dans les modèles (1) et (7). Les données relatives au Royaume-Uni portent sur 2018-19.

Source : EFT-UE 2018-19 et 2021-22; CPS ASEC 2021-22.

StatLink  <https://stat.link/s95rl6>

Graphique d'annexe 4.B.5. Proportion de personnes ayant un niveau d'éducation élevé parmi les entrepreneurs comparée à la proportion de personnes ayant un niveau d'éducation élevé dans la population d'âge actif

2022 (ou dernière année disponible)



Note: Les données relatives au Royaume-Uni portent sur l'année 2019.

Source: EFT-UE 2019 et 2022; CPS ASEC 2022; CASEN 2022; GEIH 2022; ECE 2022.

StatLink  <https://stat.link/k1evt3>

Tableau d'annexe 4.B.4. Nombre d'emplois créés par le travail indépendant, par personne d'âge actif née dans le pays

2021-22 (ou dernière année disponible)

	Emplois créés par la population des travailleurs indépendants divisée par la population d'âge actif	Population des travailleurs indépendants divisée par la population d'âge actif	Nombre d'emplois créés par la population des travailleurs indépendants divisé par la population des travailleurs indépendants	Part des travailleurs indépendants ayant des salariés	Nombre moyen d'emplois créés par la population des travailleurs indépendants ayant des salariés
	A	B	C	C1	C2
AUS	0.33	12.41	2.67	35.67	5.69
AUT	0.19	6.40	2.91	45.24	5.23
BEL	0.18	9.10	1.99	25.41	4.90
CHE	0.28	9.81	2.82	40.04	5.54
CHL	0.30	14.38	2.09	37.11	3.95
COL	0.62	20.91	2.98	25.64	8.72
CRI	0.18	12.61	1.45	22.23	3.03
CZE	0.18	11.35	1.61	15.53	4.95
DEU	0.20	5.76	3.46	50.83	5.84
DNK	0.16	4.93	3.31	41.49	6.58
ESP	0.18	8.79	2.05	34.48	4.05
FIN	0.16	7.16	2.20	32.37	4.70
FRA	0.18	7.18	2.52	38.87	4.92
GBR	0.18	10.17	1.81	14.53	6.55
GRC	0.21	11.96	1.75	33.85	3.21
HUN	0.18	7.75	2.28	36.49	4.50
IRL	0.20	7.60	2.58	37.70	5.19
ISL	0.21	8.87	2.34	34.45	4.88
ITA	0.22	11.49	1.92	29.31	4.15
LTU	0.10	6.74	1.51	14.33	4.53
LUX	0.20	4.55	4.49	45.92	8.60
NLD	0.27	11.58	2.34	24.33	6.49
NOR	0.03	2.44	1.42	15.80	3.66
PRT	0.18	7.93	2.23	37.84	4.26
SVN	0.15	7.30	2.04	34.83	3.99
SWE	0.19	6.42	2.99	40.04	5.97
USA	0.30	5.82	5.10	45.52	3.03
Moyenne	0.21	8.94	2.48	32.96	5.08

Note : $A = B \cdot C = B \cdot [1 \cdot C1] + C1 \cdot C2$. Pour les États-Unis, il n'est pas possible de distinguer les travailleurs indépendants avec et sans salariés avec les données des enquêtes sur la population actuelle (CPS). Par conséquent, le nombre d'entreprises constituées en société est utilisé à la place du nombre de travailleurs indépendants ayant des salariés pour les colonnes C1 et C2. Les données relatives au Royaume-Uni portent sur 2018-19.

Source : EFT-UE 2018-19 et 2021-22 (sauf pour DNK, IRL, ISL, SVN, PRT, 2017-19); CPS ASEC 2022-23; Australie, Work-Related Training and Adult Learning 2020-21; CASEN 2022; GEIH 2022; ECE 2022.

StatLink  <https://stat.link/yncb7t>

Tableau d'annexe 4.B.5. Les immigrés ont moins souvent des salariés et en ont moins lorsqu'ils en ont

Modèle de probabilité linéaire de la probabilité que les travailleurs indépendants n'aient aucun salarié et de la probabilité que les travailleurs indépendants avec salariés aient 10 salariés ou plus, UE-AELE, 2017-19

	Pas de salariés			Plus de dix salariés		
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
Nés à l'étranger	0.054*** (0.004)	0.073*** (0.004)	0.067*** (0.004)	-0.054*** (0.005)	-0.043*** (0.005)	-0.037*** (0.005)
Âge 25-34			-0.092*** (0.006)			-0.028* (0.016)
Âge 35-44			-0.165*** (0.006)			0.010 (0.016)
Âge 45-54			-0.191*** (0.006)			0.015 (0.016)
Âge 55-64			-0.177*** (0.006)			0.009 (0.016)
Femmes			0.086*** (0.003)			-0.053*** (0.003)
Niveau d'éducation moyen			-0.044*** (0.003)			0.028*** (0.004)
Niveau d'éducation élevé			-0.109*** (0.004)			0.115*** (0.005)
Effets fixes sectoriels	No	Yes	Yes	No	Yes	Yes
Effets fixes pays	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes	Yes
Constante	0.509*** (0.005)	0.439*** (0.005)	0.641*** (0.008)	0.182*** (0.005)	0.143*** (0.006)	0.086*** (0.017)
R2	0.022	0.073	0.091	0.036	0.056	0.071
Observations	475 149	475 149	475 149	163 421	163 421	163 421

Note : Les estimations sont celles d'un modèle de probabilité linéaire. Dans les trois premières colonnes, la variable dépendante est une variable binaire égale à 1 si le travailleur indépendant n'a aucun salarié ; 0 s'il a des salariés. Dans les trois dernières colonnes, la variable dépendante est une variable binaire égale à 1 si le travailleur indépendant a 10 salariés ou plus ; 0 si le travailleur indépendant a moins de 10 salariés. Source : EFT-UE 2017-19.

StatLink  <https://stat.link/0inx4y>

Notes

¹ Selon le programme d'indicateurs de l'entrepreneuriat de l'OCDE-Eurostat, un entrepreneur est une personne qui cherche à générer des revenus. Un entrepreneur est un individu qui cherche à générer de la valeur, par la création ou l'expansion d'une activité économique, en identifiant et en exploitant de nouveaux produits, processus ou marchés (Ahmad et Seymour, 2008^[48]).

² Voir par exemple Katz and Krueger (2019^[47]) pour les États-Unis.

³ La définition OCDE/UE/OIT de l'emploi sur plateforme numérique fait référence aux activités associées à la production de biens ou de services achevés par l'intermédiaire d'une plateforme numérique ou sur celle-ci, lorsque la plateforme numérique ou l'appli contrôle et/ou organise des aspects essentiels du travail, tels que le contrôle de l'accès aux clients ou la facilitation du paiement (OCDE/OIT/Union européenne, 2023^[50]).

⁴ Le travail à la demande est une forme d'emploi caractérisée par des tâches ou des emplois de courte durée qui ne garantissent pas un travail stable et pour lesquels le travailleur doit prendre des mesures spécifiques pour rester employé. Selon la définition de la CEE-ONU, les travailleurs à la demande sont des personnes qui acceptent des tâches, des projets ou des emplois à court terme ; ils sont payés par unité de travail fournie ; ils n'ont aucune garantie d'un emploi stable et doivent faire des efforts spécifiques pour obtenir chaque tâche, projet ou emploi (CEE-ONU, 2022^[46]).

⁵ Le travail indépendant économiquement dépendant fait référence aux travailleurs indépendants qui dépendent, d'un point de vue opérationnel ou économique, d'une autre personne ou entreprise, telle qu'un client principal, un fournisseur ou une entreprise. Il n'existe pas de définition internationale du faux travail indépendant. Dans la plupart des pays, le travail indépendant sera considéré comme un faux travail indépendant si, en plus d'être dépendant d'un seul client (c'est-à-dire un travail indépendant économiquement dépendant), le travailleur a peu de liberté pour décider des heures de travail, de la manière dont le travail est effectué, du lieu de travail, etc (OCDE, 2019^[49]).

⁶ Comme dans la majorité des publications, le secteur agricole est exclu de l'analyse.

⁷ Selon la définition du BIT, les emplois indépendants sont ceux dont la rémunération dépend directement des bénéfices, ou des possibilités de bénéfices, tirés des biens et services produits (l'autoconsommation étant considérée comme faisant partie des bénéfices).

⁸ Si les taux de travail indépendant des immigrants et des personnes nées dans le pays étaient restés les mêmes en 2022 qu'en 2006 dans chaque pays, la proportion d'immigrants parmi les travailleurs indépendants en 2022 aurait été de 16.1 % en moyenne dans les 27 pays pour lesquels on dispose de données pour 2006 et 2012, au lieu des 17 % enregistrés à l'heure actuelle. La proportion moyenne d'immigrants parmi les travailleurs indépendants dans ces pays était de 10.7 % en 2006.

⁹ Dans le cas de l'Italie, Brunetti et Zaiceva (2023^[44]) constatent que les immigrants sont moins susceptibles d'être des travailleurs indépendants que les personnes nées dans le pays, et que cet écart demeure même une fois pris en compte divers facteurs comme l'accès au crédit, l'importance des réseaux d'immigrants, la facilité de faire des affaires et les dépenses en services aux immigrants.

¹⁰ Voir par exemple : www.bls.gov/spotlight/2016/self-employment-in-the-united-states/home.htm ; www.stlouisfed.org/on-the-economy/2022/jul/self-employment-returns-growth-path-pandemic ; Atalay, Kim et Whelan (2014_[45]) ; Commission européenne (2015_[10]).

¹¹ www.ons.gov.uk/employmentandlabourmarket/peopleinwork/employmentandemployeetypes/articles/understandingchangesinselfemploymentintheuk/january2019tomarch2022.

¹² En 2022, les proportions de travailleurs indépendants non constitués en société dans l'ensemble de la population occupée, née à l'étranger et née dans le pays, sont les suivantes : 6.7 % et 6 % au Canada, 15.4 % et 14.8 % au Chili, 21.3 % et 20.9 % au Costa Rica, 8.5 % et 5 % aux États-Unis.

¹³ Selon cette taxonomie, les secteurs à forte intensité de R-D sont les produits pharmaceutiques ; les produits informatiques, électroniques et optiques ; la recherche et le développement scientifiques. Les secteurs à moyenne intensité de R-D sont les autres matériels de transport ; les véhicules automobiles, remorques et semi-remorques ; les machines et équipements n.c.a. ; les produits chimiques ; le matériel électrique ; les activités d'édition ; les activités informatiques et services d'information.

¹⁴ À titre de comparaison, environ 10 % des travailleurs étaient employés dans des secteurs à forte ou moyenne intensité de R-D, en moyenne dans les pays européens de l'OCDE en 2022, soit le double du pourcentage de travailleurs indépendants.

¹⁵ L'EFT-UE n'opère pas de distinction entre les travailleurs indépendants constitués en société ou non. Pour la France, si l'on utilise une autre source de données, les ressortissants de pays tiers sont sous-représentés parmi les fondateurs de sociétés innovantes et à forte intensité de R-D. Les différences entre les groupes demeurent peu importantes.

¹⁶ En s'appuyant sur les données d'enquêtes auprès des entreprises aux États-Unis et sur une classification différente des secteurs d'innovation, Lee et al. (2023_[11]) et Brown et al. (2019_[21]) obtiennent des résultats similaires. Les entreprises d'immigrés sont aussi plus susceptibles d'opérer dans le secteur de la haute technologie (avec soit une importante main-d'œuvre qualifiée dans les disciplines STIM soit une forte intensité de R-D) que les entreprises sans propriétaire né à l'étranger. La part d'entreprises dans le secteur de la haute technologie n'est pas très importante tant pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées dans le pays (6.4 % et 4.9 %).

¹⁷ Ces études reposent sur l'enquête annuelle sur les entrepreneurs (*Annual Survey on Entrepreneurs*) (Brown et al., 2019_[21] ; Lee et al., 2023_[11]) et l'enquête annuelle auprès des entreprises (*Annual Business Survey*) mises en correspondance avec la base de données sur la dynamique employeur-ménage (*Linked Employer-Household Dynamics*, LEHD) (Chodavadia et al., 2024_[13]).

¹⁸ Cette étude repose sur l'Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises (2011, 2014, 2017).

¹⁹ Les données disponibles sur le nombre de salariés correspondent à la taille de l'établissement et sont disponibles en fourchettes uniquement (moins de 10, 10 à 19, 20 à 49, 50 à 249, 250 et plus, par exemple pour les pays européens). Le calcul suppose que le nombre de salariés est le plus bas de la fourchette.

²⁰ www.innpulsacolombia.com/portfolio/encuesta-revela-que-el-59-de-los-emprendimientos-liderados-por-migrantes-en-colombia-estan-generando-al-menos-1-empleo-a-poblacion-colombiana-o-venezolana/.

²¹ Sauf indication contraire, les données ont été recueillies par le biais d'un questionnaire sur l'entrepreneuriat immigré, à partir de novembre 2023.

²² Une aide spécifique est prévue pour les immigrés candidats au visa de séjour d'entrepreneur ou au visa de travail d'entrepreneur depuis l'étranger.

²³ www.migrantacceleration.eu ; <https://athenaproject.net/>.

²⁴ L'édition 2024 a été financée par Broadlake, investisseurs dans l'entrepreneuriat.

²⁵ <https://athenaproject.net/>.

5

Notes par pays : Évolutions récentes des flux et politiques migratoires

Allemagne

Population née à l'étranger – 2023	18.2 % de la population	Principaux pays de naissance : Pologne (10 %), Türkiye (9 %), Russie (7 %)
Taille : 15.2 millions, 50 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +51 %	

En 2022, l'Allemagne a accueilli 669 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 25 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 49 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 13 % de migrants de travail, 15 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 22 % de migrants humanitaires. Environ 65 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 20 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 489 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

L'Ukraine, la Roumanie et la Pologne étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte augmentation et la Croatie la plus forte diminution des flux vers l'Allemagne par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 51 %, pour atteindre environ 329 000. La majorité des demandeurs étaient originaires de Syrie (103 000), de Türkiye (61 000) et d'Afghanistan (51 000). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants turcs (37 000) et la plus forte diminution les ressortissants irakiens (-4 000). Sur les 217 000 décisions prises en 2023, 62 % étaient positives.

L'émigration des citoyens allemands vers les pays de l'OCDE a augmenté de 0.8 % en 2022, pour atteindre 150 000 personnes. Environ 16 % de ce groupe a émigré vers la Suisse, 14 % vers l'Autriche et 12 % vers la Pologne.

La loi allemande sur l'immigration de travailleurs qualifiés, qui vise à faciliter l'immigration de travail en provenance de pays tiers a été appliquée en trois étapes. La première de ces étapes, mise en œuvre à partir de novembre 2023, a consisté à abaisser les seuils de salaire et à élargir les conditions d'accès à la carte bleue européenne. Le regroupement familial a par ailleurs été simplifié pour les titulaires d'une carte bleue européenne faisant usage de leur droit à la mobilité de longue durée. Sauf pour ce qui est des professions réglementées, la loi a en outre levé les restrictions qui cantonnaient les travailleurs titulaires de diplômes professionnels ou universitaires reconnus dans les domaines d'activité précis auxquels leur formation les avait préparés. La seconde étape, entrée en vigueur en mars 2024, a supprimé (pour les professions non réglementées) l'obligation de faire reconnaître les diplômes étrangers par les autorités compétentes allemandes en vue d'obtenir un visa – et par la suite un permis de séjour spécifique, des droits plus étendus pour travailler et une prolongation des permis d'études. Elle a également assoupli certaines règles concernant la résidence permanente et le regroupement familial. Une autre réforme, la création d'un permis d'un an destiné aux demandeurs d'emploi et baptisé « carte d'opportunité » (*Chancenkarte*), a pris effet en juin 2024.

En outre, l'expiration de la réglementation relative aux Balkans occidentaux, prévue fin 2023, a été annulée et le quota annuel de visas correspondant a été doublé, passant de 25 000 à 50 000. Cette réglementation permet aux ressortissants des Balkans occidentaux d'obtenir des visas de travail les autorisant à exercer n'importe quel type d'emploi dès lors qu'ils reçoivent une offre d'embauche ferme de la part d'un employeur allemand.

Dans le même temps, le pays a pris des mesures pour endiguer l'immigration irrégulière et assurer une application plus systématique des règles d'expulsion. Une nouvelle loi, entrée en vigueur en décembre 2023, classe la Moldova et la Géorgie parmi les pays d'origine sûrs. Les ressortissants de ces pays se voient appliquer une procédure d'asile accélérée dans la mesure où les recours contre la décision administrative n'ont pas d'effet suspensif et doivent être formés dans un délai légal raccourci. En janvier 2024, le Parlement allemand a par ailleurs adopté la Loi sur l'amélioration du rapatriement. Cette loi supprime le délai de préavis obligatoire d'un mois pour les expulsions, sauf pour les familles ayant de jeunes enfants, et elle porte de 10 à 28 jours la durée maximale de la rétention avant expulsion. Cela confère aux autorités de plus larges pouvoirs pour localiser les personnes à expulser et simplifie l'expulsion des délinquants, des trafiquants d'êtres humains et des membres d'organisations criminelles. La loi porte en outre de 18 mois à trois ans le délai au cours duquel les demandeurs d'asile bénéficient de prestations sociales réduites, et ramène de neuf à six mois le délai de carence avant que les personnes hébergées dans les centres d'accueil puissent avoir accès à l'emploi.

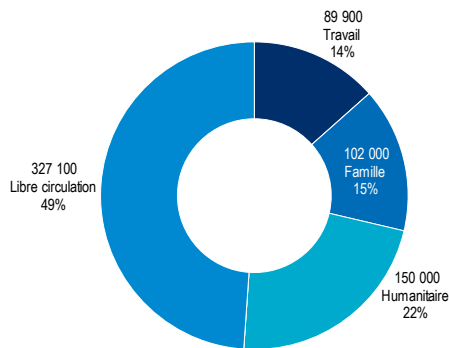
Dans le domaine de l'intégration, le Parlement allemand a adopté une loi visant à simplifier le processus de naturalisation qui est entrée en vigueur en juin 2024. Cette loi réduit de huit à cinq ans (voire à trois ans dans des cas exceptionnels) la durée minimale de séjour requise et permet aux ressortissants allemands d'avoir plusieurs nationalités, ce qui n'était auparavant possible que sous certaines conditions. L'Allemagne a en outre redoublé d'efforts pour combattre les discriminations. En 2023, l'Agence fédérale de lutte contre la discrimination a reçu 5 millions EUR pour soutenir des initiatives de la société civile et mettre en place sur l'ensemble du territoire national un réseau de centres d'aide aux victimes de discriminations dont la gestion est assurée par la société civile.

Pour plus d'informations : www.bmas.de | www.bamf.de | www.arbeitsagentur.de | www.bmi.bund.de

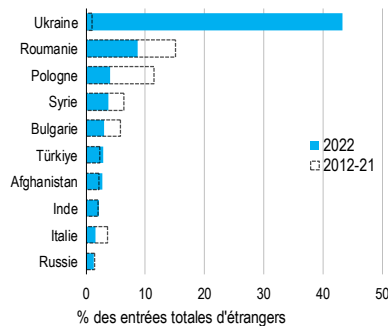
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Allemagne

Entrées d'immigrés de long terme 2022 (Source : OCDE)

Allemagne



10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	1 770	+ 111%
Transferts intra-entreprise	8 800	+ 37%
Autres travailleurs temporaires	..	..

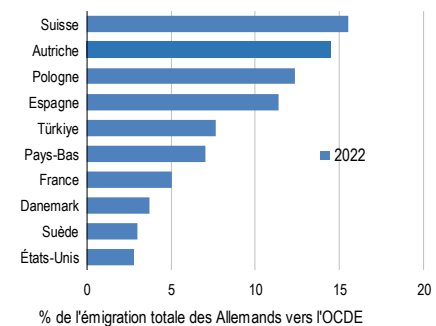
Éducation (pays tiers)

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	64 640	+ 21%
Stagiaires	9 260	+ 73%

Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	329 120	+ 51%

Émigration d'Allemands vers les pays de l'OCDE (définition nationale des pays de destination)



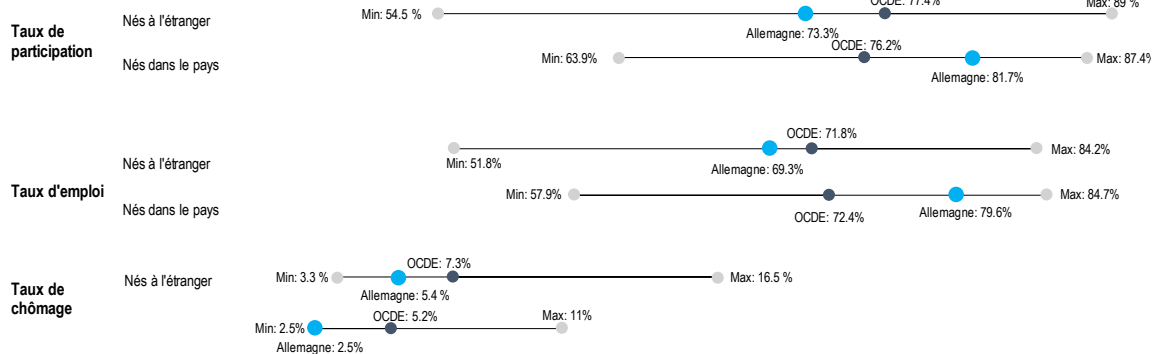
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	4.0	-9.4
Accroissement naturel	-4.0	-0.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	8.0	-9.3

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	20 431	+7.5	0.5
Sorties (2023)	24 055	+4.2	0.5

Situation sur le marché du travail 2023



StatLink <https://stat.link/nqdew5>

Australie

Population née à l'étranger – 2023	31 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 8.2 millions, 51 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +28 %	Royaume-Uni (14 %), Inde (9 %), Chine (9 %)

En 2022, l'Australie a accueilli 171 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents (y compris les changements de statut), soit 0.3 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 8 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 24 % de migrants de travail, 60 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 8 % de migrants humanitaires. Environ 189 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 250 300 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers. L'Inde, la Chine et le Népal étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte augmentation (18 000) et le Viêt Nam la plus forte diminution (200) des flux vers l'Australie par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 69 %, pour atteindre environ 33 000. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Iran (4 400), du Viet Nam (3 000) et d'Inde (2 400). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants iraniens (2 500) et la plus forte diminution les ressortissants malaisiens (-41). Sur les 66 000 décisions prises en 2023, 28 % étaient positives.

L'émigration des citoyens australiens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 29 % en 2022, pour atteindre 22 000 personnes. Environ 23 % de ce groupe a émigré vers la Nouvelle-Zélande, 19 % vers le Royaume-Uni et 18 % vers les États-Unis.

Pour 2023-24, le gouvernement australien a fixé le nombre de places au sein du programme d'immigration permanente à 190 000. Ce programme vise à remédier aux pénuries de compétences actuelles et futures de l'Australie, ainsi qu'à attirer des immigrés dotés de compétences spécialisées. Dans sa Stratégie d'immigration, le gouvernement s'est engagé à concevoir un modèle pluriannuel de planification de l'immigration permanente, en vue d'améliorer la coopération avec les États et les territoires et de favoriser une planification plus efficace pour relever les défis stratégiques, structurels et à long terme. Les principes fondateurs de ce modèle ont été approuvés lors de la première Table ronde ministérielle sur les migrations organisée en décembre 2023.

En août 2023, l'Australie a annoncé 20 000 places au sein du Programme humanitaire 2023-24, soit le nombre le plus élevé enregistré depuis 2012-13.

En octobre 2023, le gouvernement a répondu à l'évaluation rapide du système australien de visas (Examen Nixon), qui avait mis en évidence des lacunes et des défaillances et proposé une liste de recommandations. En réponse à ces recommandations, le gouvernement a pris une série de mesures, notamment la redéfinition des priorités d'une fonction de contrôle de la conformité de l'immigration et le renforcement de l'intégrité du secteur du conseil en matière d'immigration.

En décembre 2023, l'Australie a publié sa nouvelle Stratégie d'immigration, qui expose les grandes lignes des principales réformes à apporter au système migratoire du pays. Elle met plus particulièrement l'accent sur les domaines suivants : immigration qualifiée ciblée et création de nouvelles voies d'accès simplifiées pour les travailleurs les plus qualifiés à l'échelle mondiale ; relèvement des normes pour les étudiants internationaux et prestataires de formation ; critères des visas pour lutter contre l'exploitation des travailleurs et protéger les salaires et les conditions de travail ; soutien aux régions pour faciliter et accélérer l'accès des travailleurs qualifiés ; et refonte de la planification de l'immigration en vue de retrouver les niveaux d'avant la pandémie et d'optimiser la répartition des compétences en fonction des besoins. Le programme de réforme sera mis en œuvre en plusieurs étapes.

Les premières réformes concernant les étudiants internationaux ont été annoncées fin 2023 et un grand nombre d'entre elles sont entrées en vigueur. L'obligation de vérification du caractère temporaire du séjour (*Genuine Temporary Entrant* – GTE) pour l'octroi d'un visa étudiant a été remplacée par une obligation de vérification du statut d'étudiant (*Genuine Student* – GS), et le niveau minimum requis en anglais a été relevé, afin de favoriser les demandes de visas de vrais étudiants. Depuis le 1^{er} juillet 2024, diverses réformes ont aussi été menées au titre du programme de visas temporaires pour les diplômés, en vue d'identifier ceux qui sont dotés des compétences et aptitudes nécessaires pour réussir sur le marché du travail.

Le 25 novembre 2023, les possibilités d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs qualifiés détenteurs d'un titre de séjour temporaire et parrainés par un employeur ont été élargies, ce qui réduira les incertitudes pour les travailleurs comme pour les employeurs. Par ailleurs, l'Australie met en place un nouveau système d'immigration temporaire pour les travailleurs qualifiés afin de satisfaire les besoins en compétences et d'optimiser la mobilité professionnelle des immigrés temporaires sur le marché du travail.

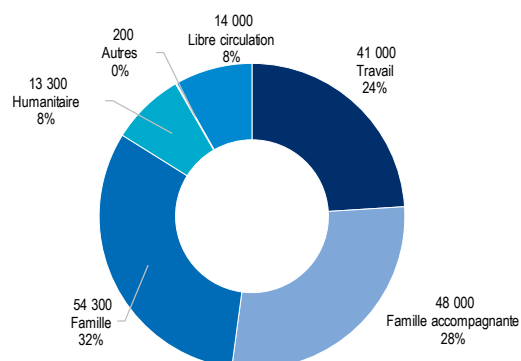
Pour renforcer les partenariats noués par l'Australie avec la région Pacifique, le gouvernement s'est engagé à proposer un nouveau programme d'accès à la résidence permanente réservé aux ressortissants des pays des Îles du Pacifique et du Timor-Leste. Ce nouveau visa (*Pacific Engagement Visa* – PEV) a pour objectif d'encourager l'immigration permanente de personnes originaires des pays du Pacifique et de stimuler les échanges culturels, économiques et scolaires. Il permettra chaque année à 3 000 ressortissants des pays participants au maximum d'accéder à la résidence permanente, et la sélection sera réalisée de manière aléatoire par tirage au sort. Le premier tirage au sort a débuté en juin 2024.

Pour en savoir plus : www.homeaffairs.gov.au/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Australie

Entrées d'immigrés de long terme 2022 (Source : OCDE)

Australie



Migrations temporaires (Sources : OCDE, HCR)

Migrations temporaires de travail

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	154 040	+ 672%
Travailleurs saisonniers	24 270	+ 67%
Transferts intra-entreprise	1 800	+ 86%
Autres travailleurs temporaires	68 760	+ 189%

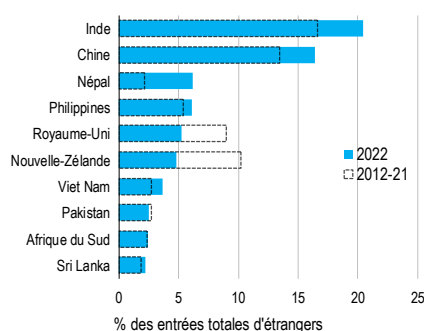
Éducation

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	189 030	+ 219%
Stagiaires	1 470	+ 193%

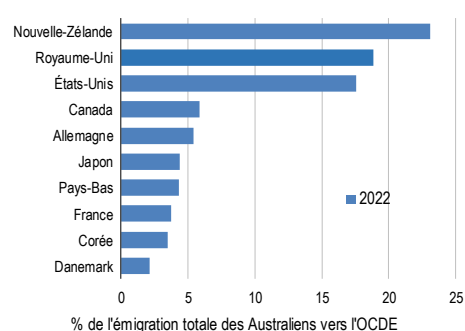
Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	32 550	+ 69%

10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Émigration d'Australiens vers les pays de l'OCDE (définition nationale des pays de destination)



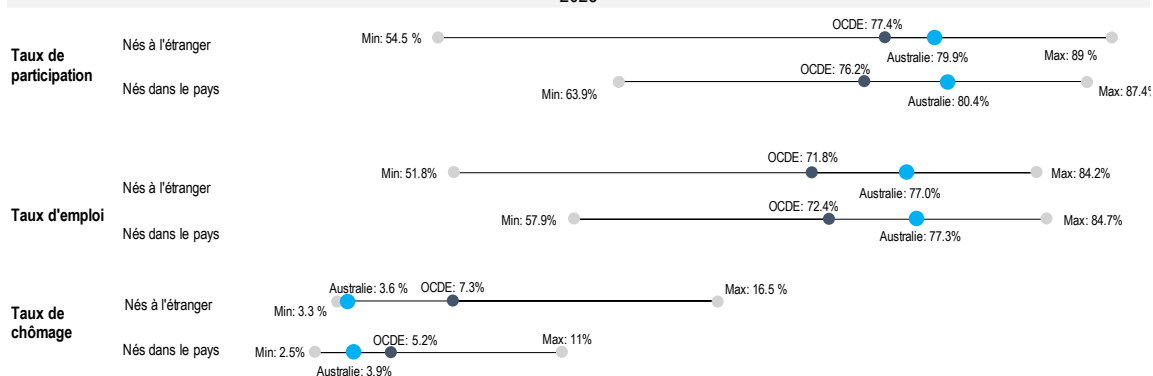
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	24.7	+3.6
Accroissement naturel	3.9	-0.4
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	20.8	+4.0

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	1 636	+25.2	0.1
Sorties (2023)	10 265	+56.8	0.6

Situation sur le marché du travail 2023



Autriche

Population née à l'étranger – 2023	22 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 2 millions, 51 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +45 %	Allemagne (13 %), Bosnie-Herzégovine (9 %), Türkiye (8 %)

En 2022, l'Autriche a accueilli 93 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 22 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 63 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 4 % de migrants de travail, 16 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 18 % de migrants humanitaires. Environ 4 100 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 15 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 305 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 38 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée. L'Ukraine, l'Allemagne et la Roumanie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte augmentation (76 000) des flux vers l'Autriche par rapport à l'année précédente. En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 49 %, pour atteindre environ 56 000. La majorité des demandeurs étaient originaires de Syrie (21 000), d'Afghanistan (7 700) et de Türkiye (7 700). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants turcs (2 400) et la plus forte diminution les ressortissants indiens (-19 000). Sur les 37 000 décisions prises en 2023, 62 % étaient positives. L'émigration des citoyens autrichiens vers les pays de l'OCDE a diminué de 7 % en 2022, pour atteindre 15 000 personnes. Environ 39 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 20 % vers la Suisse et 11 % vers la Türkiye.

En janvier 2023, la liste fédérale des métiers en tension pour l'obtention de la carte rouge-blanc-rouge (R-B-R) a été étendue à 98 professions. En 2024, 12 autres professions ont été ajoutées à cette liste, parmi lesquelles les chauffeurs professionnels de véhicules de transport public, en raison d'un amendement apporté à la loi sur la main-d'œuvre étrangère en 2023. Par ailleurs, divers métiers en tension au niveau régional ont été ajoutés à la liste dans plusieurs provinces, en fonction des difficultés socioéconomiques et démographiques locales. Les ressortissants des pays hors UE qui résident légalement dans le pays et ont obtenu en Autriche des diplômes officiels leur permettant d'exercer des professions médico-sociales ne sont pas tenus d'obtenir un permis de travail grâce à une réglementation spéciale mise en place par le ministère du Travail et de l'Économie en janvier 2024. Le quota annuel relatif au travail saisonnier a également été relevé en 2024. En mars 2024, un Comité stratégique chargé du recrutement de travailleurs étrangers qualifiés (composé de toutes les parties prenantes compétentes) a été créé au sein du ministère du Travail et de l'Économie après décision du gouvernement fédéral autrichien.

L'Autriche a signé un protocole d'accord avec les Philippines en 2023 et avec l'Indonésie en 2024 en vue de promouvoir le développement des compétences et la mobilité fondée sur les compétences, afin de lutter contre les pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Ces deux protocoles d'accord prévoient également la création de comités mixtes composés d'experts de la mobilité des compétences.

En 2023, le renforcement de la collaboration au sein de l'administration autrichienne a permis de franchir des étapes majeures dans la coopération avec les pays partenaires en matière d'immigration et de migrations de retour. À la suite d'une forte augmentation des demandes d'asile déposées par des ressortissants du Maroc, l'Autriche a constitué un Groupe de travail conjoint à haut niveau sur les migrations avec le Maroc. Les deux pays ont signé un « compte rendu de réunion » non contraignant sur les migrations de retour, qui définit également des procédures clés pour recenser les Marocains résidant de manière irrégulière en Autriche et les rapatrier, et facilite la coopération dans la lutte contre l'immigration clandestine et les passeurs, tout en renforçant le dialogue sur l'immigration légale.

Compte tenu du grand nombre de traversées illégales de la frontière depuis la Serbie, l'Autriche a entamé des pourparlers avec les autorités serbes quant à la réglementation relative aux visas ; en juillet 2024, la Serbie a remis en place l'obligation de visas pour la Tunisie, le Burundi et l'Inde. L'Autriche et l'Iraq ont signé une Déclaration d'intention sur l'immigration en juillet 2023, assurant une coopération dans tous les domaines relatifs aux migrations de retour et aux réadmissions.

En 2023, le gouvernement fédéral a signé avec l'Inde un Partenariat global sur les migrations et la mobilité, conçu pour mieux informer les travailleurs qualifiés, les étudiants et les chercheurs, ainsi que leurs familles et les élèves, des possibilités qui leur sont données en matière d'immigration légale, et pour améliorer la coopération dans ce domaine et dans celui des migrations de retour. Les procédures définies dans cet accord ont permis de réduire considérablement les flux d'immigration irrégulière depuis l'Inde.

Dans sa décision de décembre 2023, la Cour constitutionnelle autrichienne a conclu que l'indépendance des conseils juridiques aux demandeurs d'asile n'était pas garantie par l'Agence fédérale des services d'aide et d'accueil, et elle a demandé que la loi soit modifiée en conséquence avant le 1^{er} juillet 2025. Néanmoins, la décision confirme que la structure organisationnelle de l'Agence est pleinement conforme à la constitution.

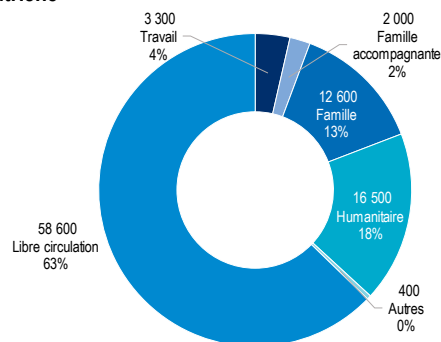
En prévision des élections législatives en Autriche, des élections européennes et pour certaines provinces, un débat politique s'est engagé quant à l'introduction d'une « carte de réfugié » pour les demandeurs d'asile, qui empêcherait le transfert de l'aide au revenu de base vers les pays d'origine.

Pour en savoir plus : www.migration.gv.at | www.bmaw.gv.at | www.bmi.gv.at

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Autriche

Entrées d'immigrés de long terme
2022 (Source : OCDE)

Autriche



Migrations temporaires
(Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	14 080	+ 35%
Transferts intra-entreprise	90	+ 37%
Autres travailleurs temporaires	1 180	+ 11%

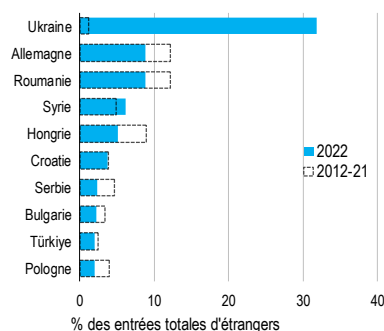
Éducation (pays tiers)

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	4 060	+ 1%
Stagiaires	1	..

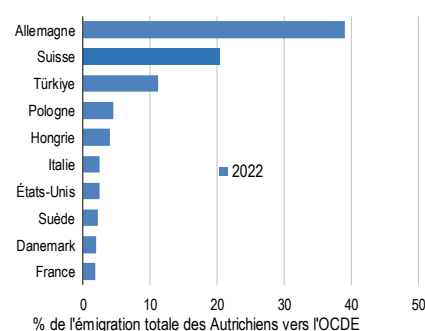
Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	55 630	- 49%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration d'Autrichiens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale des pays de destination)



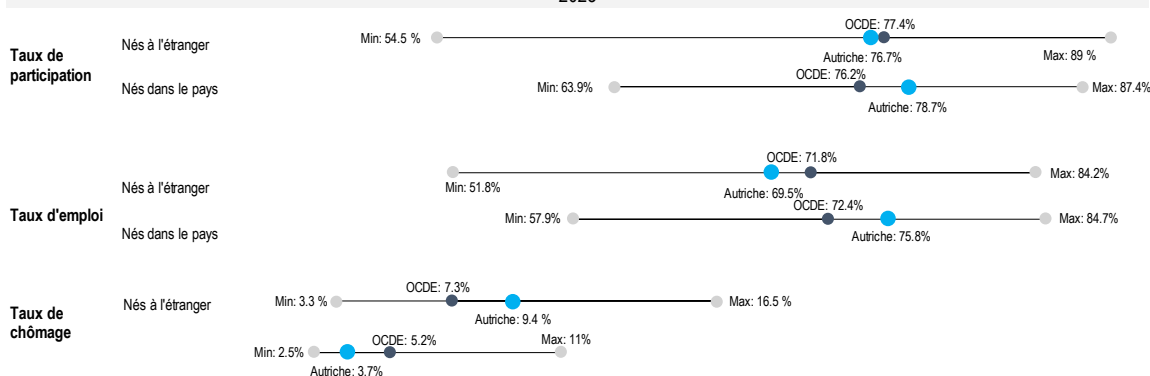
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	5.9	-8.0
Accroissement naturel	-1.3	-0.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	7.2	-7.9

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	3 306	+10.2	0.6
Sorties (2023)	8 234	+15.6	1.6

Situation sur le marché du travail
2023



StatLink <https://stat.link/imj7sk>

Belgique

Population née à l'étranger – 2023	19 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 2.2 millions, 51 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +30 %	Maroc (11 %), France (9 %), Pays-Bas (6 %)

En 2022, la Belgique a accueilli 120 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 7.4 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 57 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 6 % de migrants de travail, 28 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 9 % de migrants humanitaires. Environ 9 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 1 200 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 215 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 24 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée. L'Ukraine, la Roumanie et la France étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte augmentation (48 000) et la France la plus forte diminution (100) des flux vers la Belgique par rapport à l'année précédente. En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 8.8 %, pour atteindre environ 29 000. La majorité des demandeurs étaient originaires de Syrie (3 900), de Cisjordanie et de la bande de Gaza (3 000) et d'Afghanistan (2 500). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants turcs (800) et la plus forte diminution les ressortissants afghans (-3 200). Sur les 28 000 décisions prises en 2023, 45 % étaient positives. L'émigration des citoyens belges vers les pays de l'OCDE a augmenté de 3 % en 2022, pour atteindre 28 000 personnes. Environ 27 % de ce groupe a émigré vers la France, 21 % vers l'Espagne et 12 % vers les Pays-Bas.

Le réseau d'accueil des demandeurs d'asile peine à répondre aux nouvelles demandes depuis la mi-2021 ; tous les demandeurs d'asile n'ont pas pu être immédiatement hébergés faute de places disponibles. L'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) a pris plusieurs mesures pour faire face à la crise, telles que le recrutement d'effectifs supplémentaires ou l'ouverture de nouveaux centres. En 2023, 14 nouveaux centres d'accueil ont été ouverts, dont sept directement gérés par la Fedasil. En 2024, neuf nouveaux centres d'accueil ont ouvert à Gand et à Ypres.

La Fedasil a redoublé d'efforts pour mettre en place des guichets uniques en vue d'améliorer l'information et d'orienter les migrants en situation précaire vers les services appropriés (médicaux, sanitaires, administratifs, juridiques, etc.). En septembre 2023, un point d'information reposant sur cette approche, géré par la Fedasil en collaboration avec Caritas, a ouvert ses portes à Bruxelles à l'intention de tous les immigrés, quel que soit leur statut juridique. Un projet similaire est en cours de mise en œuvre et entrera en activité à Charleroi.

Diverses nouvelles mesures ont été prises en Belgique en matière de recrutement de travailleurs de pays non membres de l'EEE afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre. La Région flamande a modifié son processus d'autorisation de l'immigration de travail pour simplifier les procédures d'admission tout en encourageant le recours à la main-d'œuvre déjà présente dans la Région, ce qui n'est pas sans conséquences notables pour les ressortissants de pays tiers. Entrée en vigueur le 1^{er} mai 2024, cette nouvelle politique résulte de la mise en œuvre partielle des Directives de l'UE sur la carte bleue européenne et les transferts intragroupe, du renforcement du modèle concentrique en matière d'immigration de travail, et de la volonté d'éviter la fraude et les pratiques abusives.

L'une des principales évolutions tient à l'obligation pour les employeurs de produire des documents attestant des qualifications, des compétences et de l'expérience des intéressés dans le cadre de candidatures pour des métiers en tension moyennement qualifiés. Par ailleurs, seules seront acceptées les demandes d'examen de la situation du marché du travail pour des professions figurant sur la liste des métiers en tension établie par le VDAB (service public de l'emploi), et les employeurs concernés par cette procédure doivent désormais publier leurs offres d'emploi sur les plateformes EURES (réseau européen de l'emploi) et du VDAB pendant au moins neuf semaines, au lieu de six auparavant.

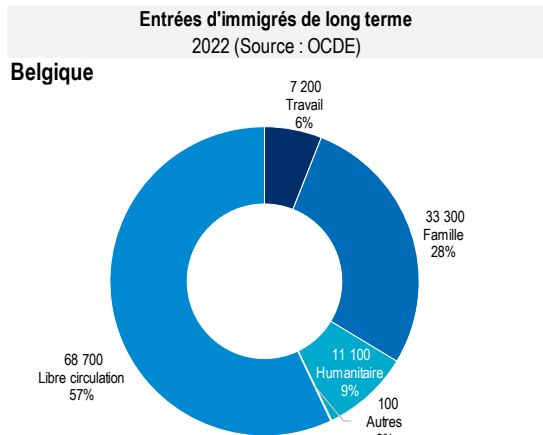
La Directive révisée (2021/1 883) de l'UE sur la carte bleue européenne et les modifications apportées à l'application de la Directive (2014/66) de l'UE sur les transferts intragroupe ont été partiellement mises en œuvre. Ces modifications ont notamment consisté à permettre de remplacer les diplômes universitaires par l'expérience professionnelle dans le secteur de l'informatique ainsi que pour les responsables et certains spécialistes des TIC, à relever le seuil de salaire pour le porter à 130 % du revenu moyen (60 621 EUR de salaire annuel imposable en 2024), et à autoriser les salariés à changer d'employeur au cours des 12 premiers mois d'emploi sans avoir à demander un nouveau permis de travail.

La région de Bruxelles-Capitale a adopté une nouvelle législation sur l'immigration économique qui prendra effet au 1^{er} octobre 2024. Cette réforme adopte une définition plus précise du salaire afin d'élargir l'accès aux permis de travail, modifie le système d'examen de la situation du marché du travail, établit un régime spécifique pour les métiers en tension, étend les cas de dispense de permis de travail, et simplifie la procédure de changement d'employeur dans le cadre du système de la carte bleue européenne.

Le régime fiscal spécial pour les expatriés mis en œuvre par la Belgique a été modifié en 2024. Il ne s'applique désormais qu'aux revenus bruts dépassant 75 000 EUR par an (et il est assorti de dérogations pour les chercheurs). Les autres personnes qui en bénéficiaient auparavant sont désormais considérées comme des résidents fiscaux.

Pour plus d'informations : www.dofi.ibz.be | www.emploi.belgique.be | www.myria.be | www.statbel.fgov.be

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Belgique



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

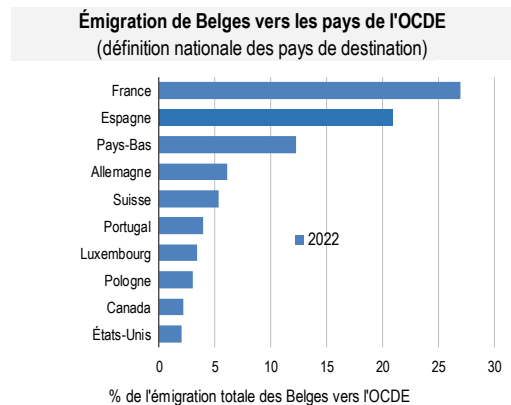
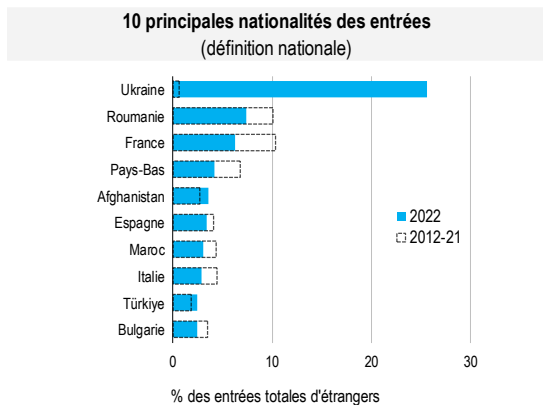
	2022	2022/21
Vacanciers actifs	40	+ 34%
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprise	..	..
Autres travailleurs temporaires	1 100	+ 21%

Éducation (pays tiers)

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	9 000	+ 0%
Stagiaires	40	+ 34%

Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	29 305	- 9%

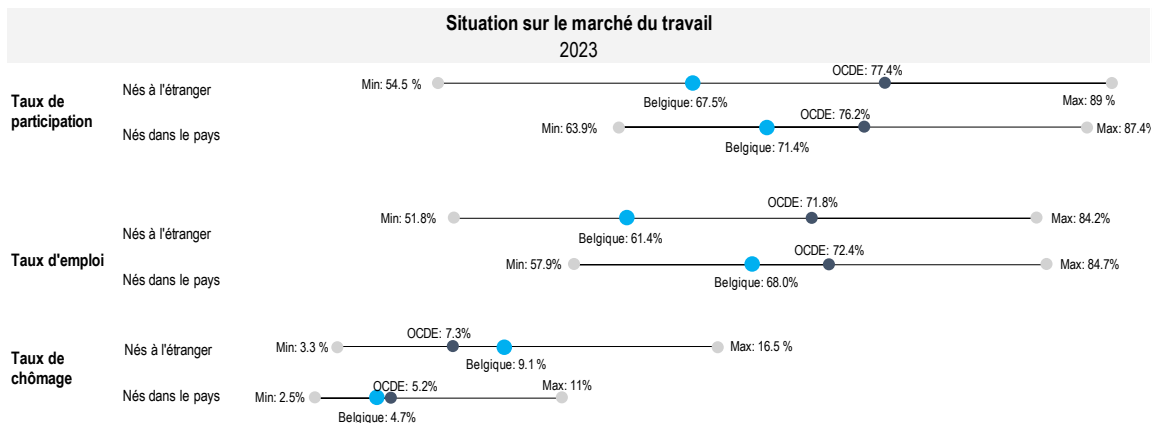


Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	7.6	-3.1
Accroissement naturel	0.0	+0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	7.6	-3.3

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	14 478	+7.8	2.3
Sorties (2023)	10 149	+44.3	1.6



StatLink  <https://stat.link/w4qgdo>

Bulgarie

Population née à l'étranger – 2022	3.3 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.2 million, 49 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +162 %	Russie (16 %), Türkiye (9 %), Allemagne (8 %)

En 2022, 7 900 nouveaux immigrants ont obtenu un permis de séjour de plus de 12 mois en Bulgarie (à l'exclusion des citoyens de l'UE), soit 23 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 42 % de travailleurs migrants, 15 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante), 11 % de personnes venues pour des raisons d'éducation et 31 % d'autres migrants. Environ 1 000 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 1 300 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 10 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 59 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

La Syrie, la Türkiye et l'Allemagne étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Syrie a enregistré la plus forte augmentation (1 900) et la Macédoine du Nord la plus forte diminution (-200) des flux vers la Bulgarie par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 11 %, pour atteindre environ 22 000. La majorité des demandeurs étaient originaires de Syrie (12 000), d'Afghanistan (5 900) et du Maroc (2 600). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants syriens (3 800) et la plus forte diminution les ressortissants ukrainiens (-1 300). Sur les 8 740 décisions prises en 2023, 66 % étaient positives.

L'émigration des citoyens bulgares vers les pays de l'OCDE a augmenté de 5 % en 2022, pour atteindre 91 000 personnes. Environ 45 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 14 % vers les Pays-Bas et 9 % vers l'Espagne.

L'instabilité politique de la Bulgarie, liée aux fréquents changements de gouvernement en 2022 et 2023, a empêché de définir une politique migratoire permettant de faire efficacement face aux problèmes économiques et politiques intérieurs et extérieurs. Le seul terrain d'entente politique a été l'adhésion de la Bulgarie à l'espace Schengen, de sorte que la politique migratoire a consisté pour une large part à respecter les conditions d'entrée.

Les modifications apportées à la législation en 2023 ont principalement visé à son harmonisation avec les exigences les plus récentes de l'UE en matière d'entrée et de séjour des étrangers, à assurer l'échange d'information avec les autres pays, et à tirer parti des systèmes d'information pour mieux contrôler la circulation des personnes originaires de pays tiers. En tant que frontière extérieure de l'UE, la Bulgarie continue de subir la pression de l'immigration illégale et s'est attachée à renforcer le contrôle des frontières.

En août 2023, la Loi sur les étrangers en République de Bulgarie a été modifiée en vue d'assurer la mise en œuvre des actes juridiques de l'Union européenne. Elles harmonisent les dispositions de la Loi sur les étrangers en République de Bulgarie avec les exigences du Système d'information Schengen (SIS) dans les domaines des contrôles aux frontières, de la coopération policière et de la coopération judiciaire en matière pénale. Elles établissent également un système d'entrée/de sortie pour enregistrer les renseignements relatifs à l'entrée, à la sortie et au refus d'entrée des ressortissants de pays tiers franchissant les frontières extérieures des États membres.

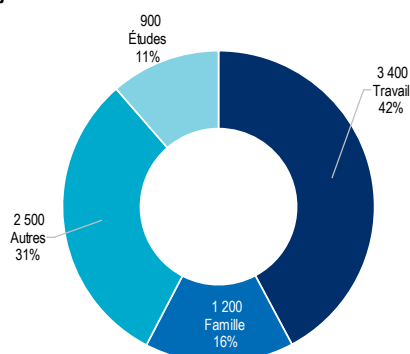
En mai 2023, le gouvernement a adopté un Plan national de renforcement des capacités, de gestion des frontières et de retour des ressortissants de pays tiers en situ, principalement axé sur les frontières avec la Türkiye et la Serbie. Les mesures adoptées ont notamment consisté à mettre en place de nouvelles infrastructures routières frontalières ; à renforcer les dispositifs de surveillance des frontières ; ainsi qu'à augmenter les effectifs de la police aux frontières.

La Loi sur l'immigration de travail et la mobilité de la main-d'œuvre a été modifiée à deux reprises au cours de la période 2022-23 afin de faciliter l'entrée sur le marché du travail des réfugiés hautement qualifiés venus d'Ukraine, de Russie et de Moldova. Les procédures de demande de la carte bleue, qui permet à ses titulaires de travailler librement pour un autre employeur en Bulgarie après 12 mois dans le pays, ont été simplifiées.

Pour plus d'informations : www.aref.government.bg | www.nsi.bg | www.mvr.bg

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Bulgarie

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2022 (Source: Eurostat)
Bulgarie



Migrations temporaires
(Source : Eurostat)

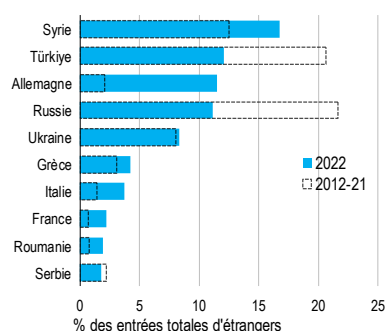
Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Raisons professionnelles	1 270	+ 2%
Raisons familiales	4 120	+ 72%
Éducation	1 020	+ 48%
Autre raison	1 490	+ 50%

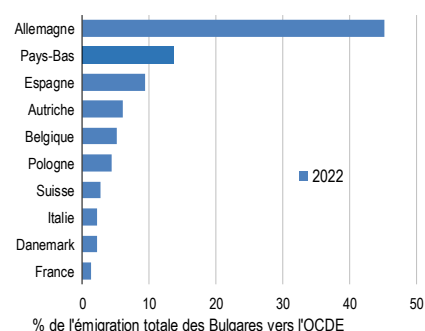
Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	22 390	+ 11%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Bulgares vers les pays de l'OCDE
(définition nationale des pays de destination)



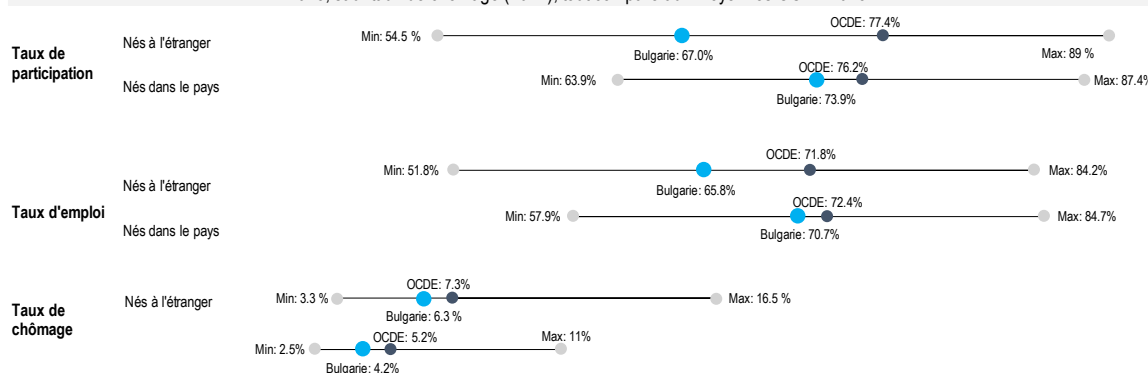
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	-0.3	+58.6
Accroissement naturel	-6.8	+2.6
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	6.4	+55.9

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	2 480	+22.0	2.4
Sorties (2023)	174	-7.4	0.2

Situation sur le marché du travail
2023, sauf taux de chômage (2022), tout comparé aux moyennes OCDE 2023



Canada

Population née à l'étranger – 2021	22 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 8.4 millions, 48 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +19 %	Chine (11 %), Inde (11 %), Philippines (9 %)

En 2022, le Canada a accueilli 438 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut), soit 8 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 31 % de travailleurs migrants, 50 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 17 % de migrants humanitaires. Environ 275 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 155 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers. L'Inde, la Chine et l'Afghanistan étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Afghanistan a enregistré la plus forte augmentation (15 000) et l'Inde la plus forte diminution (-9 700) des flux vers le Canada par rapport à l'année précédente. En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 55 %, pour atteindre environ 147 000. La majorité des demandeurs étaient originaires du Mexique (24 000), de l'Inde (12 000) et du Nigéria (9 300). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants du Mexique (7 500) et la plus forte diminution les ressortissants d'Haïti (-5 600). Sur les 66 000 décisions prises en 2023, 60 % étaient positives. L'émigration des citoyens canadiens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 19 % en 2022, pour atteindre 41 000 personnes. Environ 47 % de ce groupe a émigré vers les États-Unis, 7 % vers le Mexique et 7 % vers le Royaume-Uni.

Le Plan des niveaux d'immigration 2024-26 du Canada suit la trajectoire définie en 2023-25, qui prévoit d'admettre 485 000 résidents permanents en 2024, et 500 000 en 2025 comme en 2026. Il continue de mettre l'accent sur la contribution de l'immigration à la croissance économique, 60 % des admissions permanentes étant prévues en 2025 dans la catégorie de l'immigration économique, et sur le soutien aux communautés francophones à l'extérieur du Québec.

Pour faire face aux pressions sur la capacité d'accueil (y compris le logement) et garantir la durabilité, le Plan des niveaux d'immigration 2025-27 du Canada comportera pour la première fois des cibles en matière de résidents temporaires afin de ramener à 5 % en l'espace de trois ans leur part dans la population. Celle-ci atteignait 6.2 % en 2023. Les étudiants en mobilité internationale et les travailleurs temporaires étrangers sont directement concernés.

Un plafond temporaire est actuellement appliqué aux nouvelles demandes de permis d'études en vue de stabiliser la croissance de la population étudiante en mobilité internationale. Pour 2024, un contingent d'environ 550 000 demandes de permis a été réparti entre les provinces et les territoires, qui ont ensuite distribué les places disponibles aux établissements d'enseignement désignés. Les exigences financières pour les nouvelles demandes de permis d'études ont été relevées (par exemple à 20 635 CAD pour un demandeur célibataire), et elles seront actualisées tous les ans. Les permis de travail ouverts dont peuvent bénéficier les conjoints ne sont plus accessibles qu'à ceux qui accompagnent des étudiants inscrits à un programme de master ou de doctorat, à certains programmes professionnels au sein des universités, et à certains projets. Les heures de travail hors campus sont à présent limitées à 24 heures par semaine.

Les programmes d'études visés par des accords de licence (collèges professionnels privés habilités à dispenser le programme d'études d'un collège public affilié), qui ont fait augmenter le nombre d'étudiants en mobilité internationale, ne permettent plus de bénéficier d'un permis de travail post-diplôme (PTPD). Les diplômés de programmes de master d'une durée inférieure à deux ans peuvent désormais obtenir un PTPD de trois ans.

À compter de mai 2024, le pourcentage maximal de salariés que pourra embaucher une entreprise dans des postes à bas salaire au titre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) sera ramené de 30 % à 20 % pour la plupart des entreprises, sauf dans les secteurs de la construction et de la santé. Les évaluations de l'impact sur le marché du travail (EIMT) seront valables 6 mois au lieu de 12 mois. Par ailleurs, le Canada procède actuellement à une révision du Programme de mobilité internationale en vue d'en renforcer la cohérence avec les priorités fédérales, les engagements internationaux, et les objectifs liés au marché du travail.

Au nombre des mesures visant à attirer davantage d'immigrés francophones dans les communautés d'expression française à l'extérieur du Québec figurent notamment l'adoption d'une nouvelle politique en matière d'immigration francophone, le renforcement de l'Initiative des communautés francophones accueillantes, et la mise en œuvre du Plan d'action pour les langues officielles. Les programmes régionaux comportent par ailleurs des volets spécifiquement destinés à attirer les candidats francophones. Après avoir atteint en 2022 l'objectif de 4.4 % de résidents permanents francophones à l'extérieur du Québec, le Plan fixe de nouvelles cibles annuelles : 6 % en 2024, 7 % en 2025, et 8 % en 2026. Par ailleurs, un Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et un Programme pilote d'immigration dans les communautés francophones seront mis en application fin 2024.

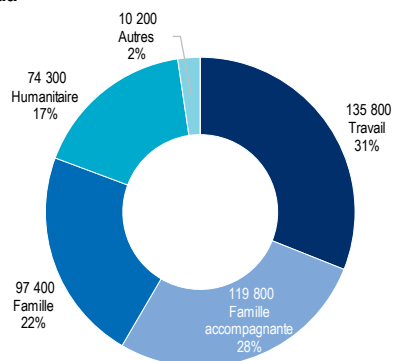
Le Canada a pris de nouvelles mesures pour répondre aux défis de l'immigration. Dans les Amériques, le Canada accueillera jusqu'à 11 000 nouveaux résidents permanents dans le cadre d'un Programme humanitaire familial pour les Colombiens, les Haïtiens et les Vénézuéliens. Une nouvelle voie d'accès familiale à la résidence permanente pour raisons humanitaires a été créée à l'intention des personnes qui résidaient au Soudan lorsque le conflit a éclaté en avril 2023. Le Canada a en outre annoncé une nouvelle voie d'accès à la résidence temporaire pour les membres de la famille élargie d'un ressortissant canadien ou d'un résident permanent du Canada qui vivent à Gaza.

Pour plus d'information : www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete.html

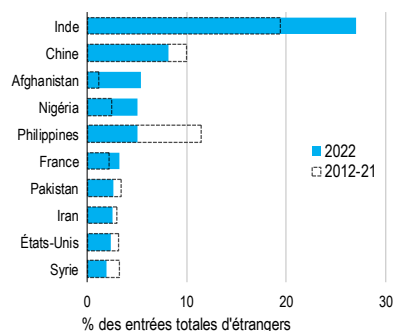
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Canada

Entrées d'immigrés de long terme
2022 (Source : OCDE)

Canada



10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Composantes de la croissance de la population

	2023	2023/22
	Pour 1 000 habitants	Différence
Total	29.8	+11.1
Accroissement naturel	0.7	-0.5
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	29.1	+11.6

Migrations temporaires
(Sources : OCDE, HCR)

Migrations temporaires de travail

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	50 330	+ 183%
Travailleurs saisonniers	3 930	+ 100%
Transferts intra-entreprise	15 160	+ 57%
Autres travailleurs temporaires	85 840	+ 78%

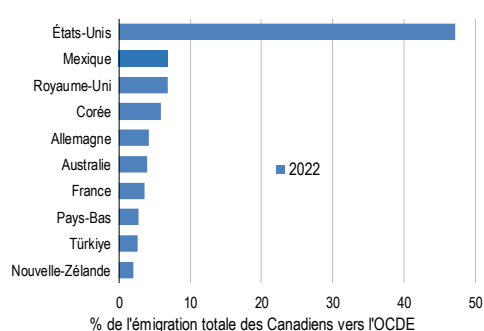
Éducation

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	275 390	+ 28%
Stagiaires	..	..

Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	146 730	+ 55%

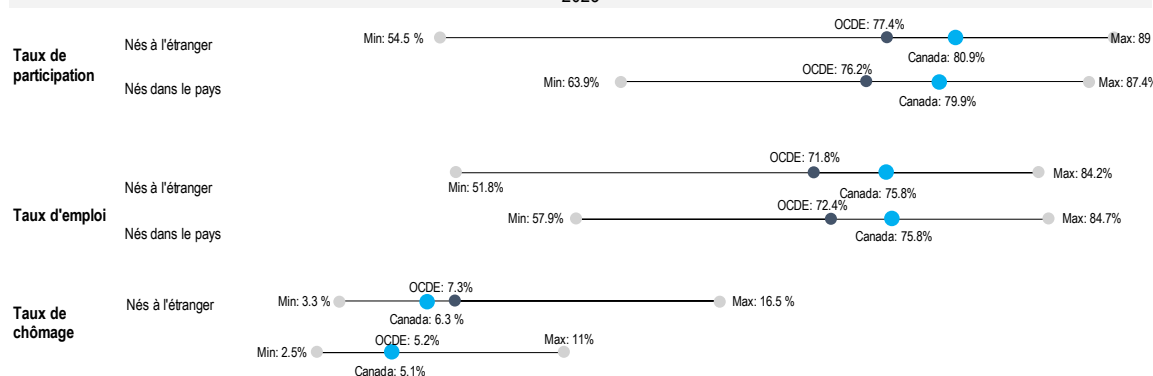
Émigration de Canadiens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale des pays de destination)



Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	847	-1.9	0.0
Sorties (2023)	8 593	+3.2	0.4

Situation sur le marché du travail
2023



StatLink  <https://stat.link/cdni5g>

Chili

Population née à l'étranger – 2023	8.3 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 1.6 million, 49 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +291 %	Venezuela (33 %), Pérou (15 %), Colombie (12 %)

Le Venezuela, la Colombie et le Pérou ont été les trois principales nationalités des nouveaux arrivants ayant obtenu un permis de séjour temporaire en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Venezuela a enregistré la plus forte augmentation (+66 000) des flux temporaires vers le Chili par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 28 %, pour atteindre environ 3 600. La majorité des demandeurs étaient originaires du Venezuela (2 300), de Colombie (800) et de Cuba (200). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants de Cuba (29) et la plus forte diminution les ressortissants du Venezuela (-1 200). Sur les 2 830 décisions prises en 2023, 7 % étaient positives.

L'émigration de citoyens chiliens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 26 % en 2022, pour atteindre 17 000 personnes. Environ 45 % de ce groupe a émigré vers l'Espagne, 10 % vers les États-Unis et 7 % vers l'Allemagne.

Le Chili a établi sa première Politique nationale à l'égard de l'immigration et des étrangers (*Política Nacional de Migración y Extranjería* – PNME), qui définit une stratégie, des objectifs et des mesures à long terme. Entrée en vigueur le 26 décembre 2023, la PNME s'articule autour de 10 axes thématiques et prévoit 28 mesures immédiatement applicables, ainsi qu'une série de projets de loi visant à réformer le cadre juridique antérieur.

Un certain nombre de mesures avaient trait aux exonérations de frais. Par exemple, le gouvernement chilien a souscrit en septembre 2023 à un accord avec son homologue bolivien qui prévoit entre autres mesures que les demandes de titre de séjour temporaire effectuées par des ressortissants boliviens ne donneront lieu à aucuns frais.

Dans un esprit similaire, le Service national des migrations et l'Agence nationale pour la recherche et le développement sont parvenus en octobre de cette même année à un accord en vue de faciliter la délivrance de permis de séjour aux doctorants et aux chercheurs étrangers.

En janvier 2024, le ministère de l'Éducation et le Service national des migrations ont présenté une actualisation de la politique applicable aux enfants et adolescents étrangers scolarisés au Chili, laquelle comporte 5 axes stratégiques et 12 nouvelles lignes d'action visant à garantir le droit à l'éducation des immigrés.

Dans ce nouveau cadre, le Service national des migrations a lancé en mai 2024 le Programme de médiation interculturelle pour l'intégration et l'inclusion des immigrés. Le projet a pour objectif de former les responsables municipaux à la médiation interculturelle en vue de promouvoir la coexistence et pour éviter et résoudre les conflits dans les espaces de diversité culturelle.

La lutte contre l'immigration irrégulière demeure une priorité pour le gouvernement chilien. Dans cet esprit, un processus national d'enregistrement biométrique de tous les étrangers qui sont entrés sur le territoire en franchissant sans autorisation la frontière et se sont signalés auprès de la police a été mis en place en juin 2023.

De même, un nouveau projet de loi visant à criminaliser l'entrée irrégulière a été adopté le 17 janvier 2024. S'il est adopté, il permettra de sanctionner le franchissement illégal des frontières par de courtes peines de prison ou de fortes amendes. Cette modification de la législation comporte des dispositions permettant d'incarcérer à titre préventif un étranger dont l'identité n'aura pas été établie. Ce projet de loi est en cours d'examen par une commission spécialisée du Sénat.

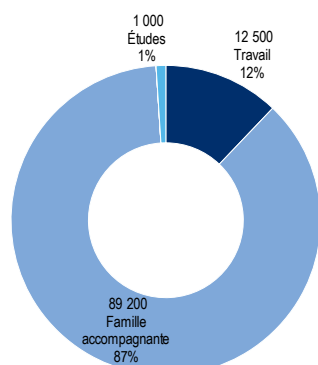
Une nouvelle loi modifiant les conditions requises pour obtenir le statut de réfugié, ainsi que les procédures d'expulsion et de retour en cas d'entrée irrégulière, a pris effet le 5 février 2024. En vertu de la nouvelle réglementation, seuls seront considérés comme des réfugiés les immigrés venant directement du territoire où leur vie et leur liberté sont menacées. Entre autres modifications, les motifs d'expulsion ont également été élargis de manière à couvrir l'entrée irrégulière dans un rayon de 10 km de la frontière. Cette nouvelle loi accroît les possibilités d'expulsion et les motifs permettant de refuser l'octroi du statut de réfugié.

Pour plus d'informations : www.extranjeria.gob.cl | www.serviciomigraciones.cl/en/home/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Chili

Entrées d'immigrés de court et long terme
2018 (Source : OCDE)

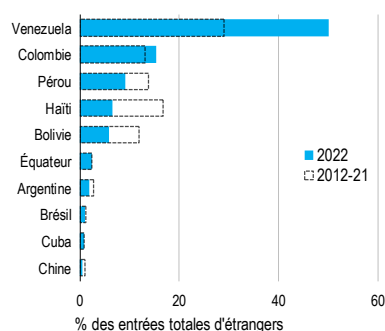
Chili



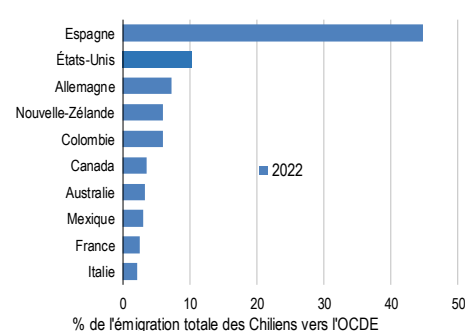
Demandeurs d'asile
(Source : HCR)

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	3 625	- 28%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Chiliens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale des pays de destination)



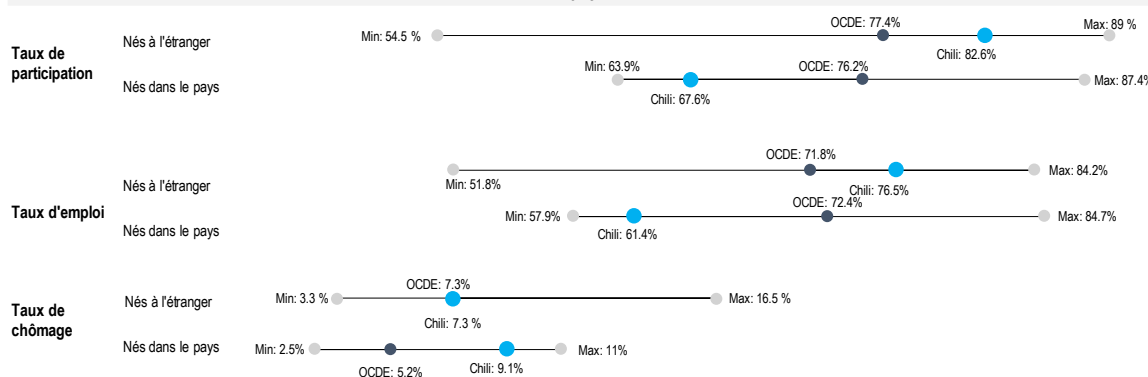
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	5.4	+0.4
Accroissement naturel	2.5	+0.4
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	2.9	+0.1

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	70	+0.6	0.0
Sorties (2023)	682	+0.9	0.2

Situation sur le marché du travail
2023



StatLink  <https://stat.link/quk7h6>

Chine

Population née à l'étranger – 2020 (UNDESA)	0.1 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.9 million, 39 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +6 %	Viet Nam (44 %), Corée (21 %), Brésil (8 %)

En 2023, un total de 712 000 permis de séjour ont été délivrés, dont 237 000 permis liés au travail (33 %) et 208 000 permis d'études (29.2 %). En ce qui concerne la migration temporaire, en 2023, 2.3 millions de visiteurs étrangers sont entrés en Chine sans visa ; 2.2 millions sont entrés avec un visa de touriste ; 2.1 millions sont entrés avec un visa d'affaires ; 175 000 sont entrés avec une carte de voyage d'affaires de l'APEC ; 27 000 sont entrés avec un visa d'études à court terme ; et 107 000 sont entrés avec un visa de visiteur. De très fortes augmentations d'une année sur l'autre ont été enregistrées pour toutes ces catégories.

D'après les principaux indicateurs statistiques publiés par l'Administration nationale de l'immigration (ANI), 10.4 millions de voyageurs étrangers sont entrés en Chine en 2023. Le 18 avril 2024, au total, 13.1 millions de voyageurs étrangers ont été contrôlés au cours du premier trimestre de 2024, soit quatre fois le nombre enregistré au 1^{er} trimestre 2023.

Pour faire face aux nouvelles situations et aux nouvelles exigences liées à l'ouverture de la Chine après la pandémie de COVID-19, l'ANI a mis en œuvre diverses politiques et mesures concernant les services de sortie et d'entrée. Il s'agit notamment d'une dispense de visa pour les entrées régionales et les voyageurs en transit, ainsi que de la mise en place de visas portuaires.

L'ANI a en outre mis en œuvre le 11 janvier 2024 cinq mesures destinées à simplifier la procédure pour les ressortissants étrangers désireux de visiter la Chine. Les conditions ont été assouplies pour les demandes de visa portuaires aux principaux aéroports. Les voyageurs étrangers en transit qui remplissent les conditions sont exemptés des procédures d'inscription dans neuf aéroports, dont l'aéroport international de Pékin. Les ressortissants étrangers déjà en Chine peuvent demander une prolongation, un renouvellement ou une redélivrance de leur visa auprès du bureau local de sécurité publique le plus proche. Les ressortissants étrangers déjà présents en Chine peuvent demander un visa à entrées multiples. Pour finir, les ressortissants étrangers doivent désormais fournir moins de documents à l'appui de leurs demandes de visa : ceux dont les dossiers d'enregistrement des lieux d'hébergement, les licences commerciales et les autres informations peuvent être vérifiés via les systèmes d'information partagés sont désormais dispensés de produire ces documents sur papier lors des demandes de visas.

Le 1^{er} décembre 2023, l'ANI a officiellement lancé la nouvelle version de la carte d'identité de résident étranger permanent de la République populaire de Chine (ou « carte cinq étoiles »), laquelle constitue un document autonome pour justifier de l'identité de son titulaire, sans que celui-ci ait besoin de présenter son passeport.

Depuis le 9 octobre 2023, de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées au site Internet de l'ANI. Ces fonctionnalités permettent aux étrangers de demander des renseignements en ligne, de prendre rendez-vous pour une prolongation, un renouvellement ou une réémission de leur visa ou de leur titre de séjour, ainsi que de consulter en ligne le statut de leurs demandes.

L'adoption en décembre 2023 d'une politique unilatérale de dispense de visa pour les titulaires d'un passeport ordinaire délivré par l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie, la Malaisie ou les Pays-Bas a entraîné une augmentation de 29 % du nombre d'entrées par rapport au mois précédent.

Depuis le 17 novembre 2023, la politique de transit sans visa de 72/144 heures mise en œuvre par la Chine a été étendue à 54 nationalités. Les voyageurs en transit vers un pays tiers (ou une autre région) via 41 ports dans 19 provinces, dont Beijing et Shanghai, peuvent demander un titre de séjour sans visa dans la région correspondante pour des activités de courte durée telles que le tourisme ou un déplacement professionnel temporaire.

Les effectifs d'étudiants en mobilité internationale ne se sont pas encore totalement redressés après les fermetures prolongées et les annulations de visas liées à la pandémie. À la mi-2022, la Chine a partiellement rouvert ses portes aux étudiants inscrits à des programmes diplômants. Au cours de l'année universitaire 2021/22, le nombre de nouveaux entrants s'est élevé à 114 000 contre 93 000 en 2020/21, alors que les effectifs totaux ont légèrement diminué pour passer de 256 000 à 253 000.

Au sommet de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) qui s'est tenu en novembre 2023, la Chine a annoncé avoir pour objectif de recevoir 50 000 étudiants originaires des États-Unis au cours des cinq prochaines années, alors qu'elle n'en avait accueilli qu'aux alentours de 350 en 2023.

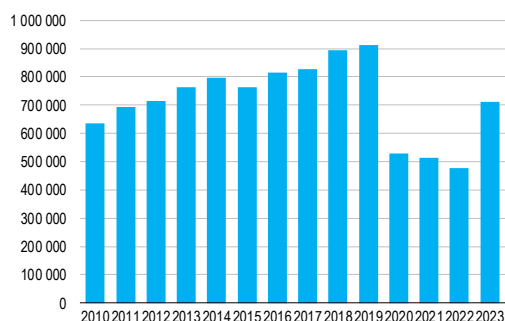
D'après un rapport du Centre pour la Chine et la mondialisation (*Center for China and Globalization* – CCG), la Chine est le principal pays d'origine des étudiants en mobilité internationale aux États-Unis depuis 15 années consécutives. D'après les statistiques du ministère de l'Éducation, le nombre d'étudiants chinois poursuivant leurs études aux États-Unis s'est élevé à 289 000 au cours de l'année universitaire 2022-23, alors que les effectifs d'étudiants chinois en mobilité internationale sont passés de 524 000 en 2021 à 661 000 en 2022 et devraient retrouver leurs niveaux antérieurs à la pandémie de COVID-19 (703 500 en 2019).

Pour plus d'informations : <https://fr.nia.gov.cn/>

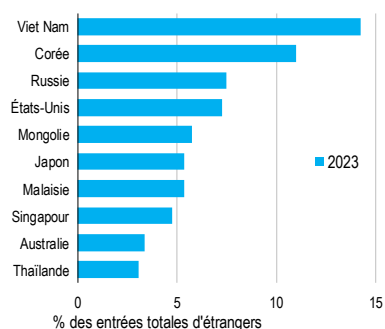
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Chine

Entrées d'immigrés de long terme (Source: Service national de l'immigration)

Chine



10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	-1.8	-0.9
Accroissement naturel	-2.0	-0.9
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.1	-0.1

Migrations temporaires (Sources : ISU, HCR)

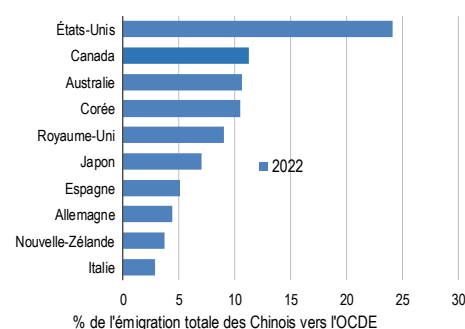
Éducation

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	210 903	- 5%

Humanitaires

	2023	2023/22
Humanitaires	144	- 50%

Émigration de Chinois vers les pays de l'OCDE (définition nationale des pays de destination)



Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	49 500	-2.9	0.3
Sorties (2023)	20 237	-8.7	0.1

StatLink  <https://stat.link/2yexg0>

Colombie

Population née à l'étranger – 2020 (UNDESA)	3.8 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 1.9 million, 50 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +1 095 %	Venezuela (93 %), États-Unis (1 %), Équateur (1 %)

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 4.7 %, pour atteindre environ 5 800. La majorité des demandeurs étaient originaires du Venezuela (5 600), de Cuba (100) et de l'Équateur (25). La diminution la plus importante concerne les ressortissants de Cuba (-100). Sur les 4 630 décisions prises en 2023, 1 % étaient positives.

L'émigration de citoyens colombiens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 115 % en 2022, pour atteindre 218 000 personnes. Environ 79 % de ce groupe a émigré vers l'Espagne, 10 % vers les États-Unis et 2 % vers l'Allemagne.

Depuis janvier 2023, les ressortissants vénézuéliens qui ont demandé un permis de protection temporaire (PPT) en Colombie peuvent obtenir un « certificat de PPT en instance » (*certificado de trámite PPT*) qui leur donne accès à des services publics et privés, par exemple dans le domaine de la santé ou de l'éducation. Ce certificat leur permet également d'entrer sur le territoire colombien ou d'en sortir pendant le traitement de leur demande, mais il ne les autorise pas à travailler en Colombie pendant cette période.

En avril 2024, le gouvernement colombien a annoncé qu'il accorderait un statut légal à un grand nombre d'immigrés vénézuéliens vivant en Colombie en délivrant un permis de séjour spécial aux représentants légaux ou aux tuteurs d'enfants et d'adolescents titulaires d'un permis de protection temporaire (PPT) délivré avant le 12 août 2022. Les détenteurs de ces permis pourront accéder à l'emploi ainsi qu'à d'autres droits, ce qui favorisera leur intégration.

En décembre 2023, plusieurs mesures ont été prises pour mettre en œuvre un nouveau protocole de prise en charge des mineurs non accompagnés. Ce protocole prévoit notamment des tournées régulières de contrôle dans les aéroports du pays ; des rapports d'avant vol en collaboration avec les compagnies aériennes étrangères en vue d'identifier à l'avance la présence d'enfants ; des mesures supplémentaires de détection dans les salons internationaux et au bureau des impôts des aéroports ; une communication constante avec les compagnies aériennes en accordant une attention toute particulière aux destinations finales situées en Amérique du Nord ; des ateliers et des formations à l'intention du personnel des aéroports ; et une campagne d'information destinée à éviter les risques associés à l'immigration irrégulière d'enfants et adolescents non accompagnés.

En décembre 2023, *Migración Colombia* a pris des mesures administratives et technologiques pour se conformer à une loi récemment adoptée visant à sauvegarder l'intégrité des mineurs à leur départ du pays. Elle a en l'occurrence renoncé à exiger l'accord des deux parents dès lors que l'un d'eux se trouve inscrit au registre des débiteurs de pensions alimentaires impayées (*Registro de Deudores Alimentarios Morosos – REDAM*).

En juin 2023, *Migración Colombia* a entrepris de mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation et de prévention de la xénophobie à l'encontre des immigrés vénézuéliens, en commençant par plusieurs communes du département de Boyacá. Des conseils de sécurité et de coordination ont réuni les diverses parties prenantes, telles que les maires, la police, l'armée nationale, les « commissariats de la famille » et les autres autorités locales. Dans le même temps, les agents de l'immigration ont procédé à des opérations de vérification des documents et organisé des journées de sensibilisation de la population au moyen de dépliants d'information et de conférences contre la xénophobie.

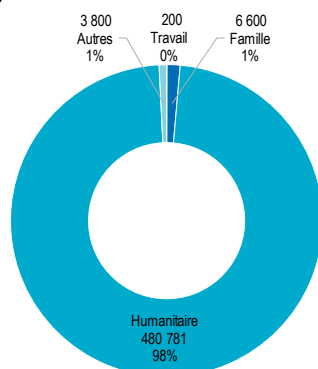
En janvier 2024, *Migración Colombia* a mis en place l'Observatoire des migrations, des migrants et de la mobilité humaine (*Observatorio de Migraciones, Migrantes y Movilidad Humana*). L'Observatoire est chargé de produire des données utiles et de qualité sur les questions liées aux migrations afin de leur assurer une large diffusion auprès de la population et d'autres publics. Il favorisera par ailleurs le dialogue avec la société civile, les chercheurs, les milieux universitaires et les organismes publics en vue de la formulation de propositions communes pour apporter une contribution à la politique migratoire du pays.

Pour plus d'informations : www.migracioncolombia.gov.co/

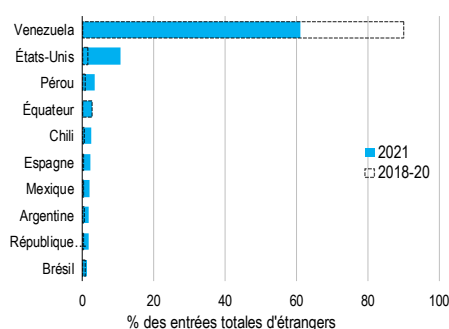
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Colombie

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)

Colombie



10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Migrations temporaires
(Sources : OCDE, HCR)

Migrations temporaires de travail

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	230	+ 14%
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprise	130	- 4%
Autres travailleurs temporaires	21 000	- 3%

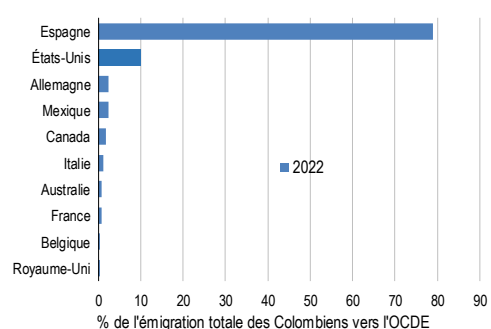
Éducation

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	4 060	- 13%
Stagiaires	..	..

Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	5 790	+ 5%

Émigration de Colombiens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale des pays de destination)



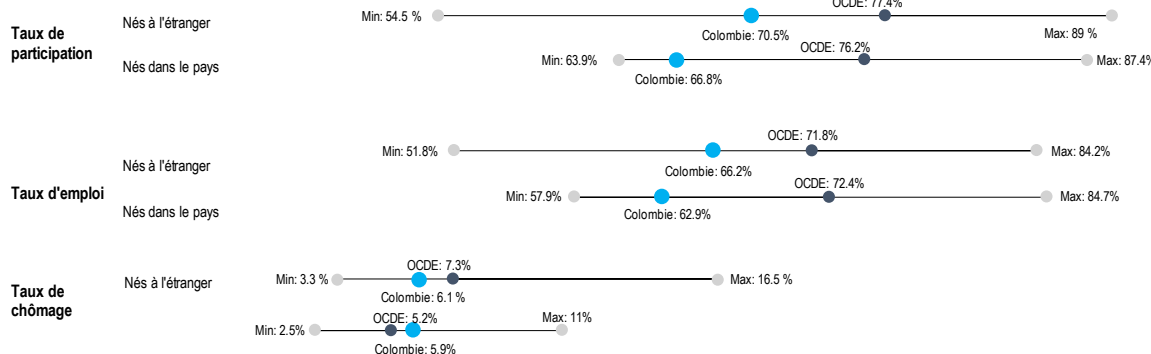
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	10.3	-0.7
Accroissement naturel	7.4	+0.6
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	2.9	-1.3

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	10 112	+6.9	2.8
Sorties (2023)	433	-3.6	0.1

Situation sur le marché du travail
2023



StatLink  <https://stat.link/h47zud>

Corée

Population étrangère – 2023	3.8 % de la population	Principales nationalités :
Taille : 2 millions, 45 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +110 %	Chine (40 %), Viet Nam (10 %), États-Unis (4 %)

En 2022, la Corée a accueilli 58 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut), soit 20 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 10 % de travailleurs migrants, 21 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 0.3 % de migrants humanitaires. Environ 57 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 160 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers.

La Chine, le Viêt Nam et la Thaïlande étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Viêt Nam a enregistré la plus forte augmentation (34 000) des flux vers la Corée par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 63 %, pour atteindre environ 19 000. La majorité des demandeurs étaient originaires de Russie (5 800), du Kazakhstan (2 100) et de Chine (1 300). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants russes (4 700) et la plus forte diminution les ressortissants turcs (-600). Sur les 13 000 décisions prises en 2023, 2 % étaient positives.

L'émigration des citoyens coréens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 26 % en 2022, pour atteindre 43 000 personnes. Environ 37 % de ce groupe a émigré vers les États-Unis, 13 % vers le Canada et 11 % vers le Japon.

Les contingents d'admission de travailleurs titulaires d'un visa E-9 (non qualifiés) en 2024 ont été fixés à 165 000, soit 45 000 de plus qu'en 2023. Ce chiffre inclut un quota de 21 500 visas de réentrée. La majorité de ces visas, plus de 95 000, sont attribués au secteur manufacturier. Le reste sera réparti entre les secteurs de la construction navale (5 000), du bâtiment et des travaux publics (6 000), des services (13 000), de l'agriculture (16 000) et de la pêche (10 000).

En 2024, le gouvernement coréen élargira la délivrance de visas E-9 à de nouveaux secteurs, à savoir ceux de la restauration, des activités extractives et de l'exploitation forestière. Les travailleurs étrangers disposant de visas E-9 pourront désormais travailler légalement dans des entreprises de moins de cinq salariés. Un programme pilote conjointement mis en œuvre avec les Philippines permettra l'entrée de 100 travailleurs domestiques dotés de visas E-9.

D'autres mesures visent à atténuer les pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs. Depuis janvier 2023, les titulaires de visas « travail et visite » (H-2) sont autorisés à travailler dans tous les établissements de restauration (ce qui ne leur était auparavant permis que dans certains établissements tels que les restaurants coréens). En mai 2023, le ministère de la Justice a également autorisé les titulaires de visas F-4 à exercer des emplois d'aide-cuisinier, de serveur, ou de travailleur dans la restauration rapide.

À compter de juillet 2023, le ministère de la Justice a accru le nombre d'heures de travail hebdomadaire autorisé pour les titulaires de visas étudiants D-2, le portant de 20 à 25 heures par semaine (30 pour ceux qui satisfont le critère de certification linguistique).

Le Tadjikistan a par ailleurs été le 17^e pays autorisé à envoyer des travailleurs non qualifiés (E-9) en Corée. Le gouvernement coréen établira au Tadjikistan un centre EPS (*Employment Permit System*), en vue de commencer à accueillir des ressortissants tadjiks dotés de visas E-9 à compter de 2025.

En février 2024, le ministère de l'Éducation et le ministère de la Justice ont conjointement annoncé les résultats de leur évaluation annuelle des programmes internationaux des universités et des établissements d'enseignement supérieur, qui vise à remédier aux problèmes liés à la prolongation irrégulière de leur séjour par les étudiants étrangers, tout en contribuant à atteindre l'objectif de la Corée d'attirer 300 000 étudiants étrangers d'ici 2027. D'après l'évaluation de 2023, le nombre d'établissements et de programmes d'étude de la langue ayant obtenu une certification est passé de 120 à 134 et de 75 à 90, respectivement. Cependant, 20 programmes sanctionnés par un diplôme et 20 programmes de formation linguistique ne sont plus habilités à délivrer des visas pendant un an. Le gouvernement a également annoncé un dispositif pilote autorisant les parents d'étudiants en mobilité internationale en région à venir travailler dans l'agriculture ou la pêche saisonnières pour une durée pouvant atteindre huit mois par an au sein de la région où sont inscrits leurs enfants.

En septembre 2023, le budget de 7.18 milliards KRW (5.5 millions USD) alloué aux centres de soutien aux travailleurs étrangers a été supprimé, ce qui a entraîné leur fermeture. Le budget et la gouvernance ayant été révisés, neuf grands centres ont rouvert afin de fournir des services essentiels aux travailleurs étrangers à partir du premier trimestre de 2024.

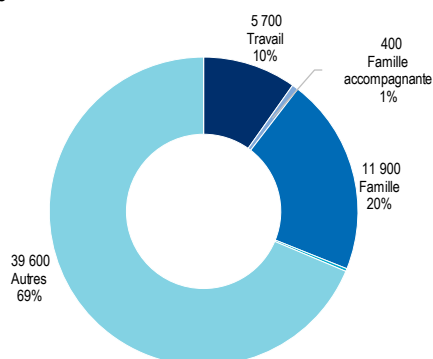
Le système de points pour les travailleurs qualifiés (E-7-4), qui permet aux titulaires de visas E-9, E-10 et H-2 de voir leurs compétences validées et d'avoir accès à un visa renouvelable de plus longue durée, a été élargi depuis septembre 2023 de sorte que les étrangers ayant séjourné en Corée pendant quatre ans et possédant certaines compétences linguistiques peuvent désormais présenter une recommandation de leur employeur à l'appui de leur demande de visa E-7-4. Les bénéficiaires de ce visa doivent alors travailler pendant au moins deux ans pour l'employeur en question.

Pour plus d'informations : www.eps.go.kr | www.immigration.go.kr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Corée

Entrées d'immigrés de long terme
2022 (Source : OCDE)

Corée



Migrations temporaires
(Sources : OCDE, HCR)

Migrations temporaires de travail

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	2 040	+ 541%
Travailleurs saisonniers	8 180	+1 393%
Transferts intra-entreprise	400	+ 5%
Autres travailleurs temporaires	117 890	+ 105%

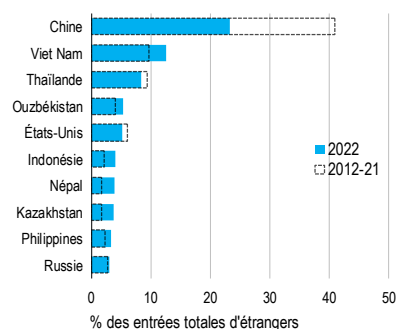
Éducation

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	57 200	+ 48%
Stagiaires	31 940	+8 262%

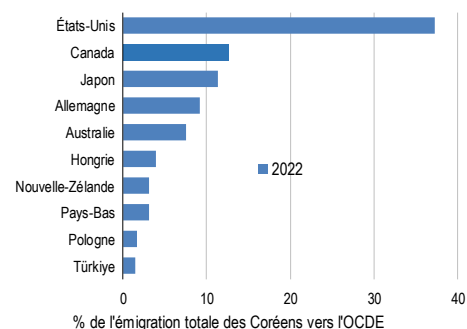
Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	18 825	+ 63%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Coréens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale des pays de destination)



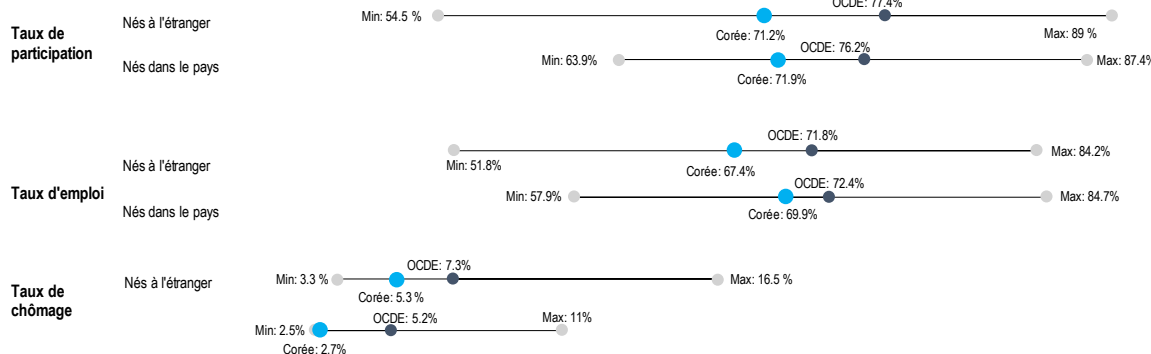
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	1.6	+2.5
Accroissement naturel	-2.4	+0.0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	4.0	+2.5

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	7 653	-2.1	0.4
Sorties (2023)	10 332	+20.6	0.6

Situation sur le marché du travail
2023



StatLink  <https://stat.link/2r8unh>

Costa Rica

Population née à l'étranger – 2020 (UNDESA)	10.3 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.5 million, 49 % de femmes	Évolution depuis 2015 : +26 %	Nicaragua (67 %), Venezuela (5 %), Colombie (5 %)

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 73 %, pour atteindre environ 35 000. La majorité des demandeurs étaient originaires du Nicaragua (28 000), de Cuba (2 800) et du Venezuela (1 800). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants de Cuba (1 700) et la plus forte diminution les ressortissants du Nicaragua (-91 000). Sur les 22 000 décisions prises en 2023, 13 % étaient positives.

L'émigration de citoyens costariciens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 2 % en 2022, pour atteindre 3 500 personnes. Environ 62 % de ce groupe a émigré vers les États-Unis, 8 % vers l'Allemagne et 7 % vers le Mexique.

Le Costa Rica a longtemps été un important pays de transit et de destination pour les réfugiés et les migrants en Amérique latine. Le Costa Rica a cependant été confronté ces dernières années à une forte hausse du nombre de demandeurs d'asile et de l'immigration irrégulière qui met à l'épreuve le système migratoire du pays. Pour y faire face, la politique migratoire du Costa Rica s'est principalement attachée l'année dernière à réguler l'immigration en provenance d'Amérique centrale et du sud.

Dans ce contexte, le Costa Rica a établi à titre temporaire une « catégorie migratoire spéciale » pour les ressortissants cubains, vénézuéliens et nicaraguayens ayant précédemment déposé une demande d'asile encore en instance ou ayant abouti à un rejet. Cette catégorie migratoire spéciale donne à ceux qui retirent leur demande d'asile la possibilité d'obtenir un permis de séjour et de travail temporaire d'une durée de deux ans.

En juin 2023, le Costa Rica et les États-Unis sont parvenus à un accord sur l'ouverture de « bureaux de mobilité sûre » (*Safe Mobility Offices – SMO*) au Costa Rica. Ceux-ci donnent aux ressortissants du Nicaragua et du Venezuela physiquement présents au Costa Rica et y ayant obtenu le statut de réfugiés au plus tard le 12 juin 2023 la possibilité de déposer directement une demande d'immigration légale aux États-Unis. Cet accord vise à offrir aux migrants des voies d'accès sûres et à lutter contre l'immigration irrégulière, évitant ainsi aux populations concernées d'être victimes de la traite des êtres humains et du trafic de migrants.

En septembre 2023, le Président a déclaré l'état d'urgence en raison du nombre croissant d'entrées clandestines au Costa Rica.

En octobre 2023, la Direction générale de l'immigration (*Dirección General de Migración y Extranjería – DGME*) a publié une résolution rétablissant l'obligation pour les ressortissants étrangers demandant un premier permis de séjour de s'enregistrer auprès du consulat de leur pays d'origine au Costa Rica avant qu'ils ne puissent demander le document d'identité numérique attestant leur qualité d'immigré (*Documento de Identidad Migratoria para Extranjeros – DIMEX*).

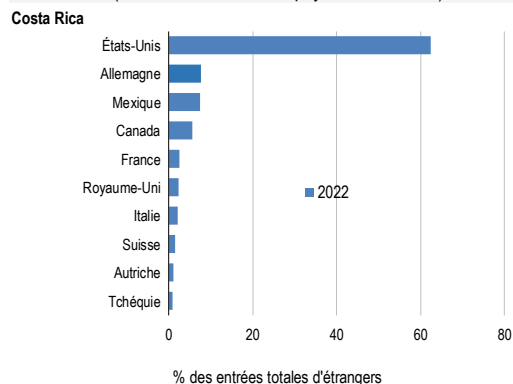
Fin octobre 2023, le Costa Rica et le Honduras ont mutuellement convenu de rétablir l'entrée sans visa pour les ressortissants du pays partenaire, après avoir tous deux instauré début octobre une exigence de visa.

En mai 2024, le Costa Rica et les États-Unis ont signé deux Protocoles d'accord au cours de la Troisième Réunion ministérielle sur la Déclaration de Los Angeles sur les migrations et la protection qui s'est tenue au Guatemala. Le premier de ces protocoles établit un nouveau partenariat d'échange de données biométriques visant à améliorer la collecte et la comparaison de données biométriques au Costa Rica et à renforcer la gestion des frontières du pays. Le second prévoit un renforcement de la coopération entre les deux pays dans la lutte contre la traite des êtres humains. Au cours de cette Réunion ministérielle, le Costa Rica et les États-Unis ont également annoncé que les ressortissants équatoriens pourront également bénéficier des « bureaux de mobilité sûre » opérant au Costa Rica.

Pour plus d'informations : www.migracion.go.cr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Costa Rica

Émigration de Costaricains vers les pays de l'OCDE (définition nationale des pays de destination)



Migrations temporaires (Sources : ISU, HCR)

Éducation

	2021	2021/20
Étudiants en mobilité internationale	2 904	+ 9%

Humanitaires

	2023	2023/22
Humanitaires	34 645	- 73%

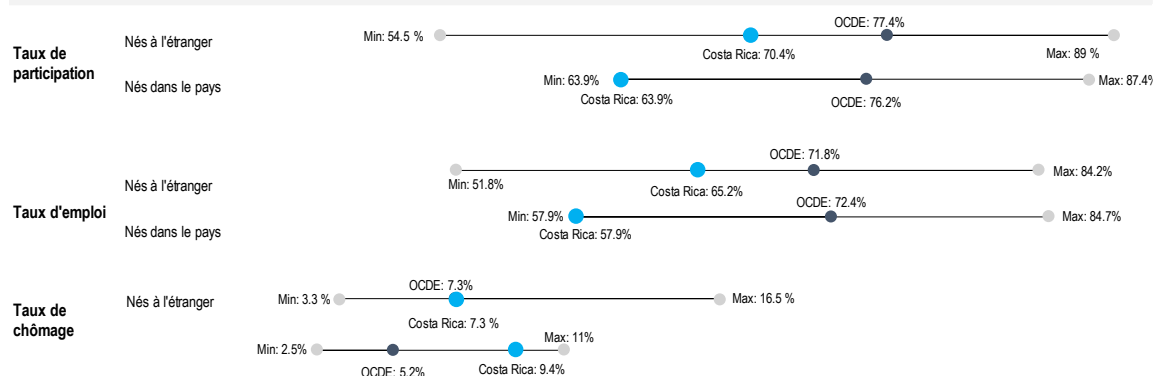
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	4.7	-5.1
Accroissement naturel	5.2	+0.5
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	-0.5	-5.6

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	662	+6.7	0.8
Sorties (2023)	536	-4.6	0.6

Situation sur le marché du travail 2023



StatLink  <https://stat.link/pasmly>

Danemark

Population née à l'étranger – 2023	11.8 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.7 million, 51 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +53 %	Pologne (7 %), Ukraine (6 %), Roumanie (5 %)

En 2022, le Danemark a accueilli 66 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 36 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 63 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 16 % de migrants de travail, 19 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 2 % de migrants humanitaires. Environ 8 900 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 8 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 43 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 39 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée. L'Ukraine, la Roumanie et l'Allemagne étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte augmentation (29 000) et la Lituanie la plus forte diminution (-300) des flux vers le Danemark par rapport à l'année précédente. En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 47 %, pour atteindre environ 2 400. La majorité des demandeurs étaient originaires de Syrie (500), d'Afghanistan (400) et d'Érythrée (200). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants syriens (100) et la plus forte diminution les ressortissants ukrainiens (-2 000). Sur les 1 600 décisions prises en 2023, 62 % étaient positives. L'émigration des citoyens danois vers les pays de l'OCDE a diminué de 13 % en 2022, pour atteindre 9 200 personnes. Environ 19 % de ce groupe a émigré vers la Suède, 14 % vers l'Espagne et 13 % vers la Norvège.

Le 4 juin 2024, le Parlement danois a adopté une modification de la Loi sur les étrangers en vue de simplifier le recours aux programmes d'emploi par les entreprises au Danemark tout en offrant une plus grande souplesse aux travailleurs étrangers. Les ressortissants de pays tiers qui ont obtenu un permis de séjour et de travail en vertu du programme pour les chercheurs ou selon la procédure accélérée prévue si leur rémunération excède un certain seuil, s'ils sont chercheurs, s'ils viennent suivre ou donner une formation ou si leur séjour est de courte durée ne sont plus tenus de recevoir leur salaire sur un compte bancaire danois ; les autres disposent de 180 jours au lieu de 90 pour ouvrir leur compte bancaire. Seules les entreprises accréditées disposant d'au moins dix salariés à plein temps au Danemark et respectant certaines conditions peuvent avoir recours à la procédure accélérée. Il est désormais possible de changer de régime de séjour et de travail en conservant la même situation et sans avoir à interrompre le lien d'emploi.

À cette même date, le Parlement a créé un nouveau régime de séjour fondé sur « l'attachement éducatif ». Certains ressortissants étrangers qui ne remplissent plus les conditions qui leur ont ouvert droit au séjour mais qui sont inscrits ou suivent des études dans un domaine subissant une pénurie de main-d'œuvre sont autorisés à rester sur le territoire national. Après avoir achevé leur cursus, un permis de séjour d'une durée maximale de 6 mois leur sera accordé pour chercher un emploi.

Les nouvelles règles entrées en vigueur le 17 novembre 2023 permettent aux salariés étrangers des entreprises étrangères affiliées à une entreprise danoise d'au moins 50 salariés de travailler au Danemark pour de courtes périodes (15 jours par période, à deux reprises au cours d'une même période de 180 jours) sans besoin d'obtenir un permis de travail. Ces périodes de travail doivent être distantes d'au moins 14 jours passés à l'extérieur du Danemark. Les travailleurs doivent remplir les conditions juridiques pour entrer et séjourner au Danemark. Dans certains secteurs, cette dispense n'est valable que pour les fonctions d'encadrement ou les métiers hautement qualifiés.

Les modifications des règles de regroupement familial applicables aux conjoints sont entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2024. Les conjoints devront désormais apporter la preuve de leur intégration en justifiant de cinq années d'emploi à plein temps ou en réussissant un test de danois équivalant au niveau A2/B1 du CECR. La garantie financière requise pour le regroupement a été ramenée à 57 000 DKK. Les règles applicables aux permis de séjour permanents interdisent leur obtention par les demandeurs accusés ou mis en examen à raison de certains crimes. Cela vaut également pour les demandes de regroupement familial (sauf dans le cas de la famille des réfugiés).

Le programme d'insertion dans l'emploi par la formation (*integrationsgrunduddannelse* – igu) lancé par le Danemark en 2016 en vue d'intégrer les réfugiés au marché du travail a été prolongé jusqu'en 2028. Ce programme s'adresse aux immigrés âgés de 18 à 50 ans qui sont arrivés dans les 20 dernières années en qualité de réfugiés ou au titre du regroupement familial, notamment ceux venus d'Ukraine ou d'Afghanistan. Ce programme de deux ans conjugue cours théoriques et formation pratique. Géré par les communes et les employeurs, il s'appuie sur un système de « partenaires linguistiques » aidant à l'apprentissage de la langue. Les réfugiés reçoivent une rémunération pendant leur formation et ont droit à l'assurance-chômage, tandis que les employeurs bénéficient d'incitations financières.

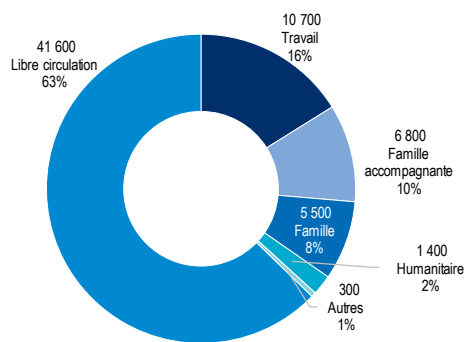
En janvier 2024, un nouveau groupe de travail interministériel a été créé en vue de réexaminer les cours de danois pour les adultes. Il réunit les représentants de cinq ministères et devra remettre un rapport au gouvernement au plus tard au deuxième trimestre 2025. En avril 2024, les contrôles ont été provisoirement rétablis pour une durée de six mois à la frontière avec l'Allemagne afin de pouvoir lutter efficacement contre l'importante menace que les risques d'attaque terroriste font peser sur l'ordre public et sur la sécurité intérieure.

Pour plus d'informations : www.uim.dk (en danois) | www.nyidanmark.dk

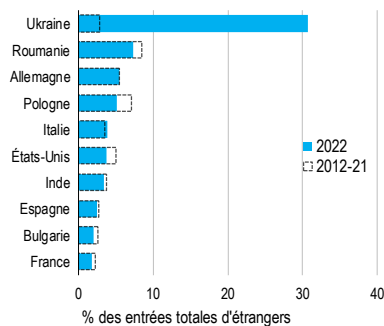
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Danemark

Entrées d'immigrés de long terme 2022 (Source : OCDE)

Danemark



10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	690	+3 171%
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprise	..	..
Autres travailleurs temporaires	5 330	+ 22%

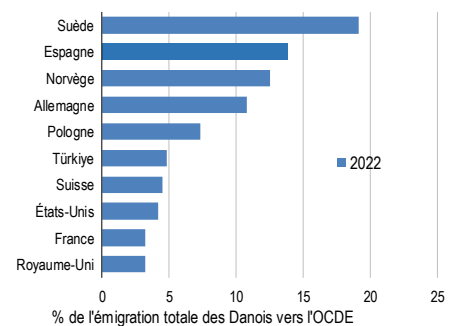
Éducation (pays tiers)

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	8 910	+ 88%
Stagiaires	2 030	- 1%

Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	2 380	- 47%

Émigration de Danois vers les pays de l'OCDE (définition nationale des pays de destination)



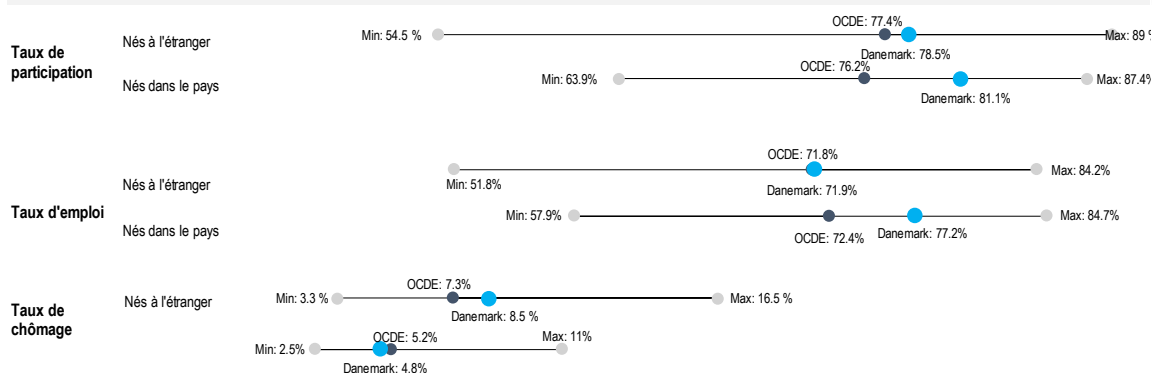
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	4.8	-5.2
Accroissement naturel	-0.2	+0.0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	5.0	-5.2

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	1 429	+14.6	0.4
Sorties (2023)	4 312	+11.8	1.1

Situation sur le marché du travail 2023



StatLink  <https://stat.link/nyx7i2>

Espagne

Population née à l'étranger – 2023	17.3 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 8.2 millions, 52 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +33 %	Maroc (13 %), Colombie (9 %), Roumanie (7 %)

En 2022, l'Espagne a accueilli 324 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 27 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 35 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 11 % de migrants de travail, 22 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 5 % de migrants humanitaires. Environ 49 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 35 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 150 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 70 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

La Colombie, le Maroc et l'Ukraine étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Colombie a enregistré la plus forte augmentation (108 000) et le Royaume-Uni la plus forte diminution (-15 000) des flux vers l'Espagne par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 38 %, pour atteindre environ 160 000. La majorité des demandeurs étaient originaires du Venezuela (60 000), de Colombie (53 000) et du Pérou (14 000). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants colombiens (18 000) et la plus forte diminution les ressortissants marocains (-800). Sur les 90 000 décisions prises en 2023, 59 % étaient positives.

L'émigration des citoyens espagnols vers les pays de l'OCDE a augmenté de 7 % en 2022, pour atteindre 79 000 personnes. Environ 18 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 13 % vers les Pays-Bas et 13 % vers la France.

En mai 2023, l'Espagne a transposé dans le droit national la directive sur la carte bleue européenne relative à l'entrée et au séjour des ressortissants de pays tiers venant exercer un emploi hautement qualifié. La carte bleue européenne est désormais accessible aux personnes disposant d'un contrat de travail d'au moins six mois et dont le salaire est égal ou 1.6 fois supérieur au salaire annuel brut moyen. Cette carte est valide pendant toute la durée du contrat et trois mois après, pour une durée de validité maximale de trois ans. L'Espagne a également assoupli les conditions de délivrance de son permis de séjour national pour les travailleurs hautement qualifiés et en a prolongé la durée maximale de validité jusqu'à trois ans.

En juin 2023, les réformes visant à améliorer les conditions d'emploi et d'études des étudiants en mobilité internationale sont entrées en vigueur. Ces réformes accordent automatiquement des permis de travail aux étudiants diplômés du supérieur, augmentent le nombre d'heures de travail autorisées et suppriment l'obligation de trois ans de séjour dans le pays pour convertir un titre de séjour étudiant en permis de travail. Par ailleurs, les étudiants peuvent désormais séjourner en Espagne jusqu'à 24 mois après l'obtention de leur diplôme pour chercher un emploi ou créer une entreprise. Qui plus est, en août 2023, l'accord bilatéral sur l'éducation que l'Espagne a signé avec le Royaume-Uni est entré en vigueur, exemptant les étudiants britanniques des examens généraux d'admission dans les universités du pays. L'Espagne a également signé un accord bilatéral avec l'Argentine, qui est entré en vigueur en février 2023. Cet accord favorise la mobilité des jeunes en leur permettant d'exercer une activité bénévole et d'accéder à des emplois occasionnels dans les deux pays.

En juillet 2023, la Cour suprême espagnole a abrogé une disposition d'un décret royal qui annulait le statut de résident temporaire des étrangers n'ayant pas résidé en Espagne au moins six mois pendant l'année. Cette décision a permis aux personnes concernées de renouveler leur permis de séjour temporaire.

L'Espagne a accentué ses efforts pour réduire l'immigration illégale et promouvoir une immigration régulière et sûre. S'agissant de la protection internationale, l'Espagne a mis en place un cadre disciplinaire pour réglementer les conditions dans lesquelles les droits relatifs à l'accueil peuvent être réduits ou supprimés. Qui plus est, en août 2023, la Direction générale de l'assistance humanitaire et de l'inclusion sociale des immigrés a annoncé des subventions pour des projets de retour volontaire assisté. Ces subventions financent des programmes visant à faciliter le retour et la réintégration durable de ressortissants de pays tiers dans leur pays d'origine avec la possibilité d'acquérir des compétences entrepreneuriales.

En juillet 2023, l'Espagne a adopté un nouveau plan en faveur de l'intégration : le « Cadre stratégique pour la citoyenneté et l'inclusion, contre le racisme et la xénophobie (2023-27) ». Ce cadre stratégique vise à promouvoir l'intégration et l'inclusion des immigrants, et à lutter contre le racisme, la xénophobie et les autres formes d'intolérance.

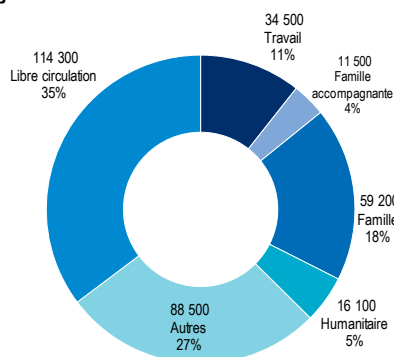
En avril 2024, l'Espagne a signé une nouvelle convention de sécurité sociale avec les États-Unis pour améliorer la protection sociale des personnes ayant travaillé dans les deux pays.

Pour plus d'informations : www.inclusion.gob.es

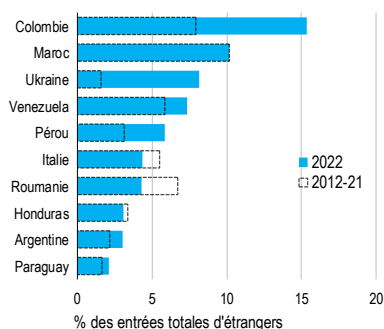
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Espagne

Entrées d'immigrés de long terme 2022 (Source : OCDE)

Espagne



10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	15 390	- 1%
Transferts intra-entreprise	1 430	- 1%
Autres travailleurs temporaires	16 070	+ 49%

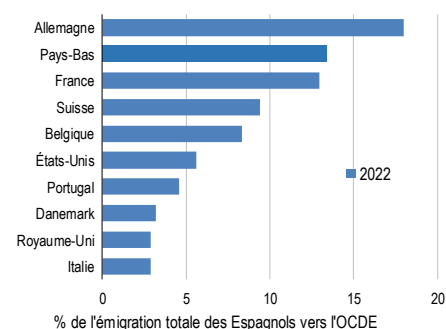
Éducation (pays tiers)

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	49 250	+ 18%
Stagiaires	2 500	..

Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	160 470	+ 38%

Émigration d'Espagnols vers les pays de l'OCDE (définition nationale des pays de destination)



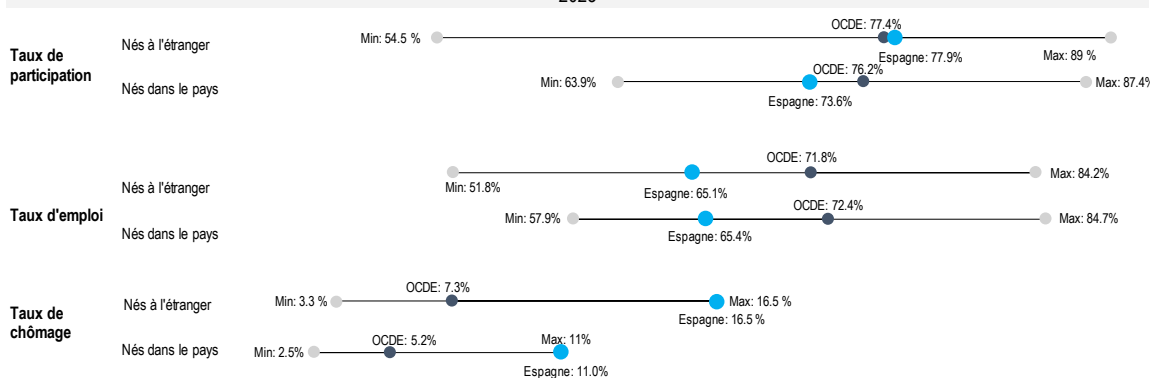
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	10.9	-2.8
Accroissement naturel	-2.4	+0.4
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	13.2	-3.3

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	9 377	-2.2	0.6
Sorties (2023)	567	+39.8	0.0

Situation sur le marché du travail 2023



StatLink <https://stat.link/ozhlym>

Estonie

Population née à l'étranger – 2023	17.7 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.2 million, 55 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +18 %	Russie (47 %), Ukraine (25 %), Biélorussie (4 %)

En 2022, l'Estonie a accueilli 14 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 15 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 26 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 40 % de migrants de travail, 24 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 10 % de migrants humanitaires. Environ 600 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 20 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 59 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, contre 3 000 en 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

L'Ukraine, la Russie et la Lettonie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte augmentation (30 000) et l'Allemagne la plus forte diminution (-87) des flux vers l'Estonie par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 35 %, pour atteindre environ 4 000. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Ukraine (3 800), de Russie (75) et de Biélorussie (20). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants ukrainiens (1 200) et la plus forte diminution les ressortissants russes (-100). Sur les 3 990 décisions prises en 2023, 97 % étaient positives.

L'émigration des citoyens estoniens vers les pays de l'OCDE a diminué de 15 % en 2022, pour atteindre 4 200 personnes. Environ 43 % de ce groupe a émigré vers la Finlande, 10 % vers l'Allemagne et 9 % vers la Suède.

En 2023, l'Estonie a poursuivi la réforme de ses politiques d'immigration de travail en vue de faciliter l'embauche de travailleurs étrangers et de faire face aux pénuries de main-d'œuvre. Les modifications de la loi sur les étrangers, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023, ont établi un nouveau permis de séjour et de travail de courte durée qui n'est pas soumis au quota d'immigration. Par ailleurs, des ajustements ont été apportés aux seuils de salaire pour les professionnels hautement qualifiés, et des incitations à embaucher des travailleurs étrangers ont été mises en place à l'intention des entreprises en croissance, telles qu'elles sont définies par la loi, en vue de retenir ces entreprises en Estonie et de stimuler le développement du secteur technologique.

Des investissements dans les infrastructures numériques ont été réalisés en vue de renforcer la surveillance des flux migratoires et d'assurer le respect de la législation. En 2023, les bases de données du système informatisé de surveillance des migrations (*migration surveillance IT-solution* – MIGIS) et du système automatisé d'identification biométrique (*Automated Biometric Identification System* – ABIS) ont vu le jour. Le MIGIS automatise la surveillance et aide ainsi les autorités à faire respecter les lois relatives au séjour et à éviter les infractions. Les contrôles automatiques permettent de savoir au jour le jour quels sont les ressortissants de pays tiers présents en Estonie, accroissant la capacité à réagir rapidement aux infractions ou aux séjours irréguliers. L'ABIS permet de comparer les données biométriques grâce à l'intelligence artificielle, ce qui renforce la fiabilité des procédures de vérification d'identité.

En 2022, à la suite de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, l'Estonie a instauré diverses restrictions à l'entrée et suspendu la délivrance de visas aux ressortissants russes et biélorusses. En 2023, une dérogation a été approuvée afin de permettre aux étudiants, médecins et chercheurs russes et biélorusses déjà présents en Estonie avant la guerre de demander un nouveau permis de séjour. Cette dérogation est subordonnée à la réussite de tous les tests d'estonien requis ou à l'achèvement d'un programme d'étude de la langue estonienne leur assurant un degré de compétence au moins égal au niveau B2. Le personnel enseignant est dispensé de cette exigence linguistique.

Plusieurs évolutions visent à favoriser la cohésion sociale et l'intégration des étrangers en Estonie. Le Plan estonien de développement du bien-être 2023-30 définit de nombreux objectifs de lutte contre les discriminations et de soutien de la diversité visant à renforcer l'inclusivité et à assurer l'égalité des chances dans le cadre du système de protection sociale. La réalisation de ces objectifs repose sur des initiatives destinées à combattre les discriminations fondées sur le genre, l'appartenance ethnique, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, etc. Ce plan souligne à quel point il importe de favoriser la diversité et de promouvoir la cohésion sociale à l'aide de politiques et de pratiques inclusives répondant aux divers besoins de tous les individus au sein de la société.

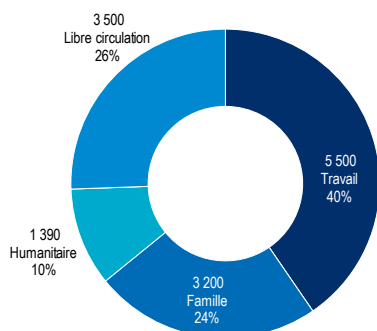
L'Estonie a également lancé le service : « S'établir en Estonie », un nouveau parcours d'adaptation destiné aux nouveaux arrivants qui repose sur les outils numériques. Ce service accessible à travers la plateforme des services publics (eesti.ee) offre aux nouveaux immigrants un parcours intégral qui les préparera à faire face aux divers aspects de leur établissement en Estonie. Il s'agit d'une plateforme centralisée où les nouveaux arrivants peuvent trouver des informations, des conseils, et un soutien en matière d'enregistrement de leur lieu de résidence, d'apprentissage de la langue, d'intégration culturelle, d'éducation, de santé, de conduite, et de prestations sociales.

Pour plus d'informations : www.kul.ee | www.siseministeerium.ee | www.politsei.ee | www.emn.ee

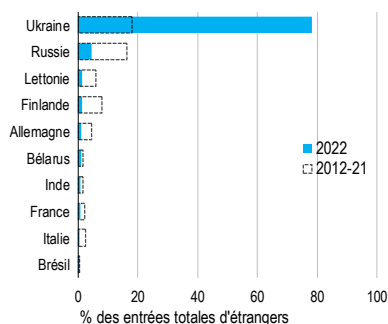
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Estonie

Entrées d'immigrés de long terme 2022 (Source : OCDE)

Estonie



10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	2 510	- 47%
Transferts intra-entreprise	4	- 20%
Autres travailleurs temporaires	17 850	- 25%

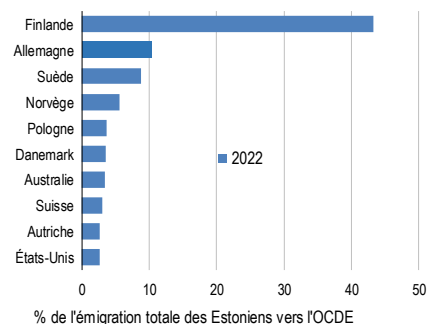
Éducation (pays tiers)

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	630	- 48%
Stagiaires	..	..

Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	3 980	+ 35%

Émigration d'Estoniens vers les pays de l'OCDE (définition nationale des pays de destination)



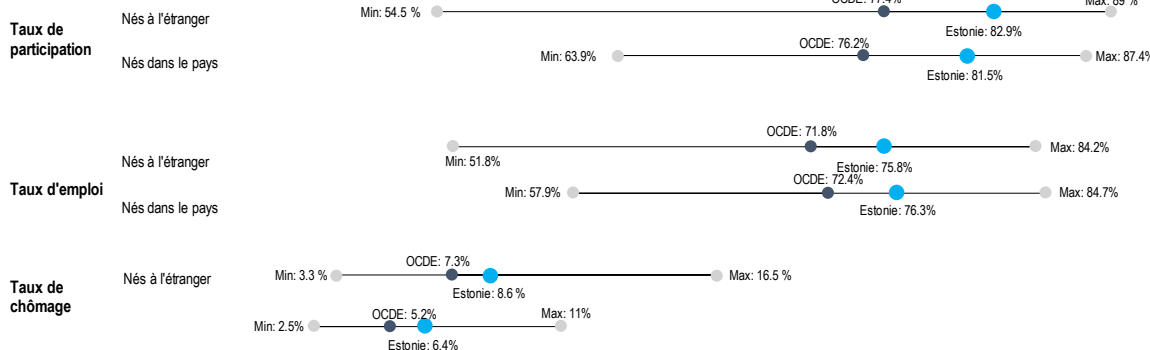
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	6.4	-18.9
Accroissement naturel	-3.7	+0.5
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	10.1	-19.4

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	487	+3.7	1.2
Sorties (2023)	295	-11.1	0.7

Situation sur le marché du travail 2023



StatLink  <https://stat.link/xyjw69>

États-Unis

Population née à l'étranger – 2023	14.5 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 49.1 millions, 51 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +19 %	Mexique (24 %), Inde (7 %), Chine (5 %)

En 2022, les États-Unis ont accueilli 1 049 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents (y compris les changements de statut), soit 26 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 14 % de travailleurs migrants, 69 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 9 % de migrants humanitaires. Environ 409 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 821 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers. Le Mexique, l'Inde et la Chine étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte augmentation (33 000) des flux vers les États-Unis par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 61 %, pour atteindre environ 1 176 000. La majorité des demandeurs étaient originaires du Venezuela (185 000), de Colombie (128 000) et de Cuba (99 000). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants colombiens (96 000) et la plus forte diminution les ressortissants cubains (-58 000). Sur les 320 000 décisions prises en 2023, 20 % étaient positives.

L'émigration des citoyens américains vers les pays de l'OCDE a augmenté de 9 % en 2022, pour atteindre 109 000 personnes. Environ 11 % de ce groupe a émigré vers l'Espagne, 10 % vers le Canada et 9 % vers le Royaume-Uni.

La réduction des obstacles à l'immigration légale et la promotion de l'intégration des nouveaux arrivants demeurent des priorités pour les États-Unis. Après la suppression du Titre 42, qui permettait aux États-Unis de renvoyer les immigrants qui traversaient la frontière depuis le Mexique pour prévenir la propagation de la pandémie de COVID-19, de nouvelles mesures ont été adoptées en mai 2023 pour gérer l'immigration illégale. Les autorités ont publié le règlement sur le contournement des voies légales prévoyant que les immigrants qui traversent la frontière américaine sans autorisation après leur passage dans un autre pays seront présumés exclus du bénéfice du droit d'asile. Des exceptions s'appliquent toutefois aux personnes qui ont entamé une démarche légale, qui se sont présentées à un point d'entrée avec un rendez-vous ou qui n'ont pas obtenu l'asile dans le pays de transit, ainsi qu'aux enfants non accompagnés.

Par ailleurs, en mai 2023, l'Agence de contrôle de l'immigration et des douanes a annoncé une nouvelle procédure pour les familles traversant la frontière sud-ouest. Le programme de gestion des renvois accélérés des familles place les familles sous surveillance électronique et accélère le processus de renvoi de celles qui ne remplissent pas les conditions d'octroi de l'asile.

Par une proclamation de juin 2024, le gouvernement a suspendu l'entrée des ressortissants étrangers par la frontière sud pendant les périodes de forte affluence, sauf pour les immigrants particulièrement vulnérables.

En juin 2023, des bureaux favorisant une mobilité sûre (*Safe Mobility Offices*, SMO), dirigés conjointement par le HCR et l'OIM, ont été ouverts en Colombie, au Costa Rica, en Équateur et au Guatemala. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de coopération avec les pays de la région pour proposer des voies d'immigration légales, comme le regroupement familial, le parrainage pour un emploi ou le statut de réfugié.

Pour ce qui est des procédures de visa, des modifications ont été apportées à la loterie des visas H-1B destinés aux professions spécialisées début mars 2024. Tous les bénéficiaires auront désormais la même chance de gagner à la loterie, qu'ils s'y soient inscrits une ou plusieurs fois. Cette modification permettra d'éviter que les employeurs ne saturent le système en inscrivant plusieurs fois le même bénéficiaire. En janvier 2024, le Département d'État a lancé un programme pilote qui permettra à 20 000 personnes de renouveler leur visa H-1B sans avoir à retourner dans un consulat de leur pays d'origine. Il a également annoncé qu'un plus grand nombre de demandeurs de visa seraient dispensés d'entretien.

En janvier 2023, le Département de la Sécurité intérieure a lancé le programme de parrainage privé en faveur des réfugiés intitulé *Welcome Corps* destiné aux immigrés pour raisons humanitaires. Ce programme permet aux citoyens américains et aux résidents permanents légaux de parrainer et d'accompagner des réfugiés sous réserve qu'ils aient été en mesure de lever 2 425 USD par réfugié, que leurs antécédents aient été vérifiés et qu'ils aient proposé un plan d'aide. En mars 2024, les Services d'immigration et de citoyenneté des États-Unis ont annoncé la mise en place d'une procédure simplifiée de délivrance d'autorisation de travail aux réfugiés remplissant les conditions requises après leur admission aux États-Unis, afin de réduire les temps d'attente de plusieurs mois à quelques semaines.

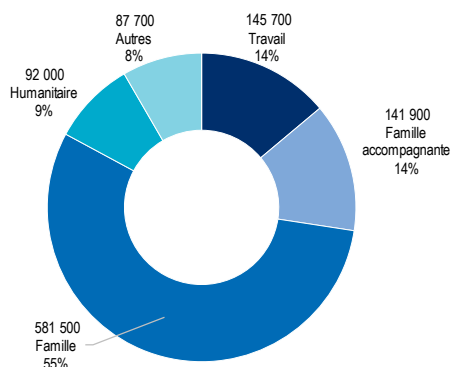
En février 2024, la Maison Blanche a ouvert aux Palestiniens présents aux États-Unis le bénéfice du programme de report des expulsions (*Deferred Enforced Departure*). Ce programme les protège des expulsions pendant 18 mois et leur permet d'obtenir une autorisation de travail. Dès janvier 2023, le Département de la Sécurité intérieure (DHS) a mis en place des procédures sûres et légales d'admission à titre conditionnel destinées aux Haïtiens, aux Cubains, aux Nicaraguayens et aux Vénézuéliens disposant de parrains aux États-Unis, qui les autorisent à venir aux États-Unis et à faire une demande d'autorisation de travail. En juillet 2023, le DHS a également mis en place une procédure de regroupement familial à titre conditionnel pour les ressortissants de Colombie, d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras.

Pour plus d'informations : www.whitehouse.gov/priorities | www.dhs.gov | www.uscis.gov | www.state.gov

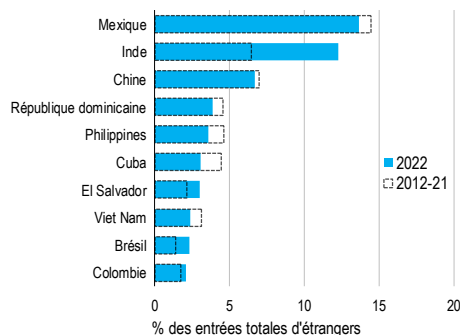
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – États-Unis

Entrées d'immigrés de long terme
2022 (Source : OCDE)

États-Unis



10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Composantes de la croissance de la population

	2023	2023/22
	Pour 1 000 habitants	Différence
Total	4.9	+1.2
Accroissement naturel	1.5	+0.8
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	3.4	+0.4

Migrations temporaires
(Sources : OCDE, HCR)

Migrations temporaires de travail

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	92 620	+ 134%
Travailleurs saisonniers	421 830	+ 0%
Transferts intra-entreprise	80 650	+ 105%
Autres travailleurs temporaires	225 370	+ 21%

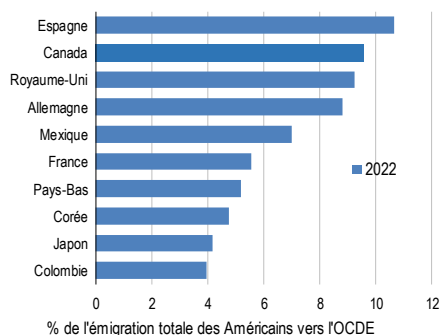
Éducation

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	409 160	+ 3%
Stagiaires	720	+ 29%

Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	1176 050	+ 61%

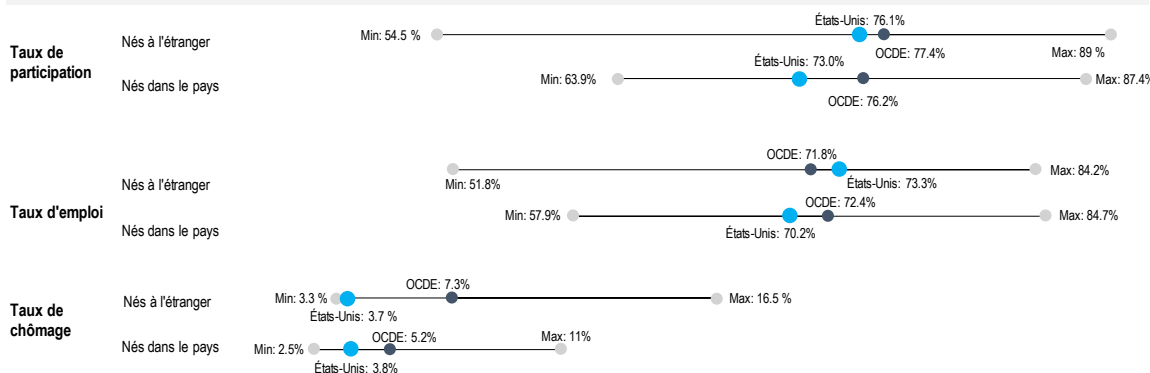
Émigration d'Américains vers les pays de l'OCDE
(définition nationale des pays de destination)



Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	7 519	+1.2	0.0
Sorties (2023)	85 757	+5.0	0.3

Situation sur le marché du travail
2023



StatLink <https://stat.link/8pbuw7>

Finlande

Population née à l'étranger – 2023	8,6 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0,5 million, 48 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +67 %	Ex-URSS (13 %), Estonie (10 %), Suède (7 %)

En 2022, la Finlande a accueilli 40 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 31 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 19 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 32 % de migrants de travail, 41 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 8 % de migrants humanitaires. Environ 8 400 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 8 100 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 31 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 32 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée. La Russie, les Philippines et l'Inde étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Russie a enregistré la plus forte augmentation (3 300) et l'Estonie la plus forte diminution (-500) des flux vers la Finlande par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 7,7 %, pour atteindre environ 4 500. La majorité des demandeurs étaient originaires de Somalie (800), de Syrie (700) et de Russie (300). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants somaliens (600) et la plus forte diminution les ressortissants russes (-800). Sur les 2 360 décisions prises en 2023, 54 % étaient positives.

L'émigration des citoyens finlandais vers les pays de l'OCDE a augmenté de 5 % en 2022, pour atteindre 9 500 personnes. Environ 19 % de ce groupe a émigré vers la Suède, 15 % vers l'Espagne et 11 % vers les Pays-Bas.

Le gouvernement finlandais a décidé de fermer les huit points de passage situés sur sa frontière orientale avec la Fédération de Russie le 14 décembre 2023, après avoir accueilli 1 300 demandeurs d'asile originaires de différents pays. La demande de protection internationale aux points de passage de la frontière entre les deux pays n'est plus possible, et le gouvernement finlandais prévoit de rédiger une loi en vue de faire face à « l'instrumentalisation des migrations liée à la demande d'asile ».

En avril 2024, le gouvernement finlandais a apporté des modifications apportées à la réforme de la Loi sur l'intégration, lesquelles devaient entrer en vigueur dès janvier 2025 et qui confèrent aux communes de plus grandes responsabilités en matière de fourniture de services d'intégration aux immigrés. Au nombre de ces modifications figure la réduction du délai alloué à l'administration centrale pour rembourser aux communes le coût des services relatifs à l'intégration des réfugiés.

Toujours en avril 2024, le gouvernement finlandais a soumis au Parlement différentes propositions de réforme en matière d'immigration, dont une modification de la Loi sur la nationalité qui porterait de cinq à huit ans la durée de séjour régulier requise pour acquérir la nationalité finlandaise. Il a par ailleurs présenté des modifications visant à interdire aux demandeurs d'asile de se reporter sur une autre procédure de demande de permis de séjour à des fins de travail ou d'études. Il a également présenté au Parlement une proposition visant à ramener provisoirement au minimum légal le montant des indemnités d'accueil et de dépenses allouées aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, ainsi qu'à réduire à trois ans au lieu de quatre la durée des permis de séjour accordés aux réfugiés.

S'agissant des étudiants en mobilité internationale hors EEE, le ministère de l'Éducation et de la Culture a chargé un groupe de travail de préparer une augmentation des frais de scolarité. Ce groupe de travail rédigera une proposition de modification de la Loi sur les universités et de la Loi sur les universités de sciences appliquées, en vue de relever les frais de scolarité et de réduire les moyens de se soustraire à l'obligation de les acquitter.

L'Accord sur la mobilité des jeunes conclu par le Canada et la Finlande est entré en vigueur en 2024. Ce programme comporte trois catégories destinées aux personnes de 18 à 35 ans : Vacances-travail, Coopération internationale (stage) et Jeunes professionnels.

Le ministère des Affaires économiques et de l'Emploi prépare actuellement une modification qu'il soumettra au Parlement en vue d'autoriser les titulaires de permis de travail à occuper un autre emploi dans le même secteur et dans les secteurs identifiés comme souffrant de pénuries de main-d'œuvre. Les employeurs devraient également être tenus de notifier aux services de l'immigration finlandais toute cessation de la relation d'emploi avec les titulaires de permis de séjour fondés sur le travail. Le ministère a également chargé un groupe de travail d'accroître l'emploi, les compétences et le taux d'activité de certaines catégories de population en Finlande, dont les immigrés.

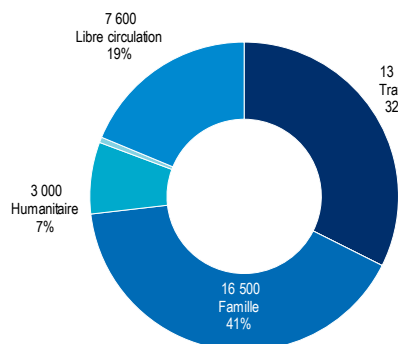
Jusqu'en 2023, la Finlande a permis aux titulaires de visas touristiques originaires de pays non membres de l'EEE, de Thaïlande principalement, de cueillir des baies sauvages et à les vendre pour en tirer un revenu, mais elle a mis fin à cette pratique. En 2024, seuls les salariés et les entrepreneurs y sont autorisés. À la suite d'une étude, le ministère des Affaires économiques et de l'Emploi modifiera la loi et le décret régissant les travailleurs saisonniers pour exiger que les cueilleurs de baies disposent d'un contrat de travail afin, entre autres objectifs, de leur garantir un salaire minimum. Par rapport aux autres salariés, les cueilleurs de baies engagés pour de courtes durées bénéficieront de procédures simplifiées et de coûts moins élevés d'obtention des permis.

Pour plus d'informations : www.tem.fi/en/labour-migration-and-integration | www.migri.fi

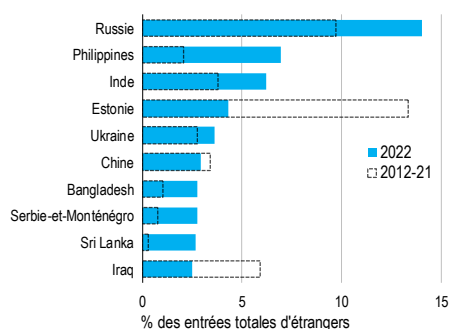
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Finlande

Entrées d'immigrés de long terme 2022 (Source : OCDE)

Finlande



10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	30	..
Travailleurs saisonniers	6 590	- 59%
Transferts intra-entreprise	30	+ 87%
Autres travailleurs temporaires	1 330	+ 21%

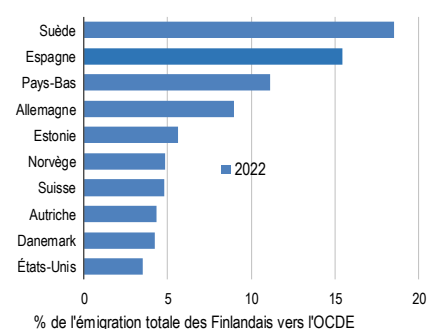
Éducation (pays tiers)

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	8 380	+ 44%
Stagiaires	90	+ 2%

Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	4 465	- 8%

Émigration de Finlandais vers les pays de l'OCDE (définition nationale des pays de destination)



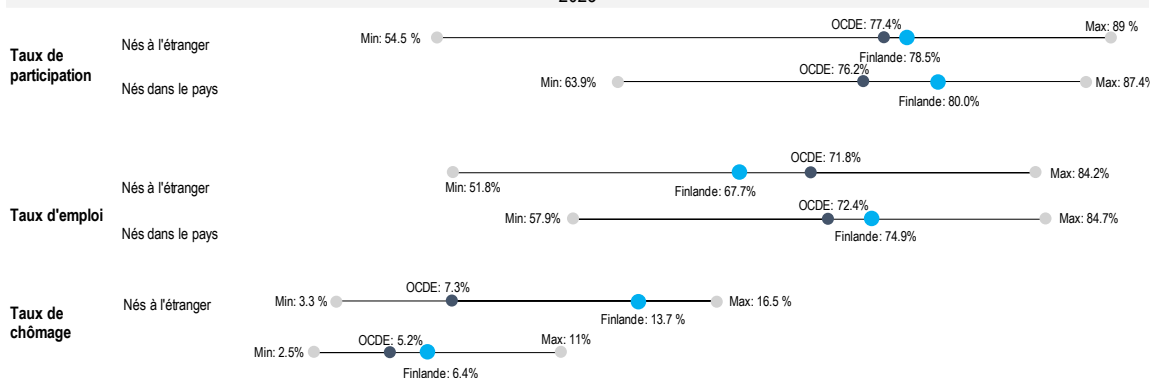
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	7.1	+4.3
Accroissement naturel	-3.2	+0.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	10.4	+4.3

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	679	+2.6	0.2
Sorties (2023)	1 013	+1.0	0.3

Situation sur le marché du travail 2023



France

Population née à l'étranger – 2023	13.8 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 8.9 millions, 52 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +18 %	Algérie (16 %), Maroc (12 %), Portugal (7 %)

En 2022, la France a accueilli 294 000 nouveaux immigrés de longue durée ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 10 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 24 % d'immigrés bénéficiant de la libre circulation, 20 % de migrants de travail, 36 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 9 % de migrants humanitaires. Environ 98 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 40 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 337 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Maroc a enregistré la plus forte augmentation (4 800) et l'Espagne la plus forte diminution (-1 200) des flux vers la France par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 5.5 %, pour atteindre environ 145 000. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Afghanistan (17 000), de Guinée (11 000) et de Türkiye (9 800). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants guinéens (4 300) et la plus forte diminution les ressortissants afghans (-5 700). Sur les 133 000 décisions prises en 2023, 31 % étaient positives.

L'émigration des citoyens français vers les pays de l'OCDE a augmenté de 4 % en 2022, pour atteindre 110 000 personnes. Environ 16 % de ce groupe a émigré vers la Suisse, 15 % vers l'Espagne et 13 % vers le Canada.

En janvier 2024, une nouvelle loi a été adoptée pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration. Cette loi autorise les travailleurs en situation irrégulière qui ont exercé un métier en tension pendant 12 mois au cours des 24 derniers mois et qui justifient d'une période de résidence de trois ans en France à déposer par eux-mêmes une demande de régularisation, sans avoir à demander à leur employeur de le faire en leur nom. Les sanctions applicables aux employeurs qui embauchent des travailleurs en situation irrégulière ont été durcies. Un nouveau titre de séjour de quatre ans « talents – professions médicales et de la pharmacie » a été créé. Un niveau minimum de connaissance de la langue est désormais exigé pour un premier titre pluriannuel (niveau A2) et il est désormais plus élevé pour la résidence permanente (B1) et pour la naturalisation (B2). Cette loi vise également à accélérer les procédures d'asile en regroupant les services compétents au niveau territorial et en ramenant de 12 à trois les procédures standard de recours. Un fichier des mineurs non accompagnés soupçonnés d'avoir commis une infraction pénale a été mis en place. Les procédures d'expulsion peuvent désormais s'appliquer aux étrangers entrés sur le territoire avant l'âge de 13 ans. En avril 2024, un décret a été adopté pour permettre le recoupement du fichier des empreintes digitales avec huit autres fichiers français et européens. Des mesures telles que l'instauration de quotas d'immigration, le durcissement des conditions du regroupement familial, et la subordination de certains droits à la durée du séjour ont été rejetées par le Conseil constitutionnel.

Afin de répondre aux nouvelles exigences de langue définies par la loi, un premier dispositif de formation linguistique renforcée vers le niveau A2 est désormais destiné aux signataires du Contrat d'intégration républicaine (CIR), et il est à présent en cours d'expérimentation dans certains départements français. Les nouveaux arrivants qui justifient déjà de compétences au niveau A1 (auparavant dispensés de formation linguistique) doivent désormais suivre 200 heures de cours pour atteindre le niveau A2. De même, les personnes qui ont reçu précédemment entre 100 et 600 heures de formation pour atteindre le niveau A1 bénéficient dorénavant de 200 heures de cours supplémentaires pour atteindre le niveau A2. Dans la continuité d'une récente expérimentation, un programme de 400 heures de formation linguistique à visée professionnelle est proposé dans deux régions françaises aux signataires d'un CIR qui possèdent déjà des compétences au niveau A1 à l'oral ou à l'écrit et qui ont un projet professionnel leur permettant d'entrer rapidement sur le marché du travail.

En 2023, la dématérialisation des procédures a été étendue aux premières demandes et aux renouvellements d'autres catégories de permis, dont le titre de séjour « vie privée et familiale – vulnérabilités » destiné aux ressortissants étrangers qui sont victimes de traite des êtres humains, aux bénéficiaires d'une ordonnance de protection et aux mineurs étrangers confiés au service de protection de l'enfance. En 2023, les autorités françaises ont simplifié les formalités déclaratives obligatoires pour le détachement de salariés en vue de réduire la charge imposée aux employeurs ayant recours à ce dispositif.

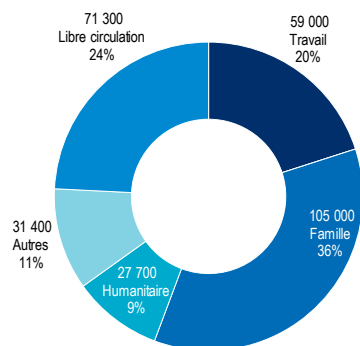
En 2023, le ministère de l'Intérieur a continué à mettre en œuvre son programme d'accompagnement global et individualisé des bénéficiaires d'une protection internationale. Ce programme, baptisé AGIR, vise à assurer un accompagnement systématique en matière d'emploi, de logement et d'accès aux services publics. En 2024, le programme devrait être déployé sur l'ensemble du territoire national.

Pour plus d'informations : www.immigration.interieur.gouv.fr | www.ofii.fr

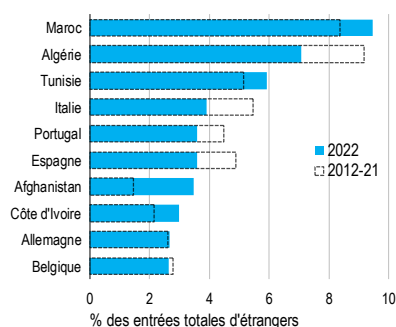
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – France

Entrées d'immigrés de long terme 2022 (Source : OCDE)

France



10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	4 510	+ 637%
Travailleurs saisonniers	13 200	+ 18%
Transferts intra-entreprise	2 940	+ 67%
Autres travailleurs temporaires	13 640	+ 28%

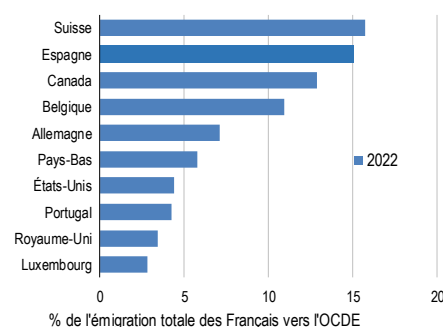
Éducation (pays tiers)

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	98 260	+ 14%
Stagiaires	5 650	+ 60%

Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	145 210	+ 6%

Émigration de Français vers les pays de l'OCDE (définition nationale des pays de destination)



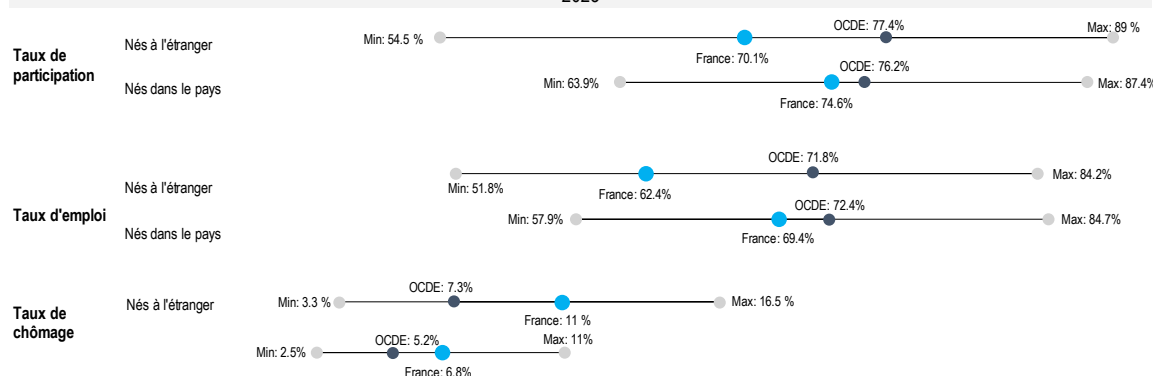
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	3.4	+0.2
Accroissement naturel	0.7	-0.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	2.7	+0.3

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	34 786	+2.5	1.1
Sorties (2023)	15 866	+3.9	0.5

Situation sur le marché du travail 2023



StatLink <https://stat.link/vp5tlf>

Grèce

Population née à l'étranger – 2023	11.3 % de la population	Principaux pays de naissance : Albanie (48 %), Géorgie (7 %), Russie (5 %)
Taille : 1.2 million, 54 % de femmes	Évolution depuis 2013 : -8 %	

En 2022, 59 000 nouveaux immigrants ont obtenu un permis de séjour de plus de 12 mois en Grèce (à l'exclusion des citoyens de l'UE), soit 24 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 10 % de travailleurs migrants, 27 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante), 2 % de personnes venues pour des raisons d'éducation et 62 % d'autres migrants. Environ 300 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants de pays tiers. Par ailleurs, 22 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 64 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 99 %, pour atteindre environ 58 000. La majorité des demandeurs étaient originaires de Syrie (14 000), d'Afghanistan (8 800) et de Cisjordanie et de la bande de Gaza (6 700). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants syriens (9 600) et la plus forte diminution les ressortissants pakistanais (-600). Sur les 40 000 décisions prises en 2023, 62 % étaient positives.

L'émigration de citoyens grecs vers les pays de l'OCDE a augmenté de 18 % en 2022, pour atteindre 33 000 personnes. Environ 36 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 19 % vers les Pays-Bas et 6 % vers la Suisse.

À la suite des élections générales de juin 2023, les priorités de la politique migratoire ont été redéfinies : assurer la protection des frontières conformément aux obligations internationales et européennes, promouvoir la cohésion sociale et l'intégration des immigrants, remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs clés grâce à une immigration légale ordonnée, combattre le trafic de migrants, et favoriser le retour ainsi qu'une réintégration durable.

Le nouveau code des migrations (loi 5 038/2023) est entré en vigueur le 31 mars 2024. Il simplifie un certain nombre de procédures et favorise les gains d'efficacité grâce à la transformation numérique. Il réduit le nombre de types de permis de séjour ainsi que l'éventail de documents à produire pour le renouvellement des permis. La durée initiale des permis a été portée de deux à trois ans. Une importante disposition concerne les immigrants de la seconde génération nés en Grèce, qui sont désormais en droit de bénéficier d'un permis de séjour de 10 ans (au lieu d'une durée maximale de cinq ans auparavant), assorti d'un plein accès au marché du travail.

La procédure de demande de la carte bleue européenne a été simplifiée et le droit d'en faire la demande a été étendu aux travailleurs originaires de pays tiers qui sont dispensés de visa ou qui bénéficient d'un visa C (de court séjour). La durée minimale du contrat a été ramenée de neuf à six mois.

En vertu d'une modification de la législation (art.193, loi 5078/2023), une possibilité de régularisation limitée dans le temps a été donnée aux travailleurs sans papiers qui résidaient en Grèce depuis au moins 3 ans avant le 30 novembre 2023, qui demeurent présents dans le pays et qui ont reçu une offre d'emploi valable. Cette possibilité est ouverte jusqu'au 31 décembre 2024. Fin mai 2024, 19 600 avaient été déposées, dont 10 000 avaient été examinées et approuvées début juillet 2024.

De nouvelles initiatives ont été prises, notamment un accord bilatéral avec l'Égypte qui a été ratifié en janvier 2023 et qui vise à faciliter l'immigration saisonnière dans le secteur agricole. Cet accord porte sur l'entrée de 5 000 travailleurs au cours de la première année pilote de mise en œuvre (2024). Un protocole d'accord avec le Bangladesh est par ailleurs entré en vigueur en septembre 2022. Il prévoit d'octroyer des permis de séjour à un maximum de 15 000 ressortissants bangladais résidant déjà en Grèce, d'admettre 4 000 travailleurs par an pour répondre aux besoins de main-d'œuvre de l'agriculture et d'autres secteurs de l'économie, ainsi que de promouvoir un retour efficace. Le gouvernement a l'intention de conclure d'autres accords bilatéraux avec les principaux pays partenaires pour répondre aux besoins du marché du travail et lutter contre l'immigration irrégulière.

En mars 2024, le ministre de l'Immigration et de l'Asile a présenté un plan visant à la création d'un « visa talent » et d'un « visa tech » pour attirer des diplômés originaires de pays tiers. Le visa tech, d'une durée d'un an, permettra à son titulaire de travailler, de changer d'employeur ou d'exercer une activité indépendante pendant la période de validité du visa, sans devoir obtenir aucune autre autorisation. Le visa talent sera accessible aux étudiants ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur au cours des cinq dernières années, sans qu'ils soient tenus de connaître la langue grecque dès lors qu'ils possèdent une bonne maîtrise de l'anglais.

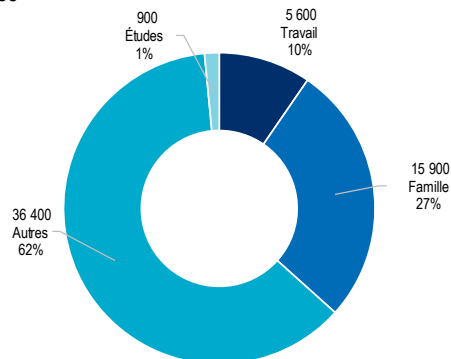
En avril 2024, le seuil minimal pour pouvoir bénéficier du « visa doré » au titre de l'investissement immobilier a été relevé à un montant allant de 400 000 EUR à 800 000 EUR, selon les régions, et le nombre de propriétés qui peuvent être acquises par un seul et même investisseur dans une zone donnée est désormais limité.

Pour plus d'informations : www.migration.gov.gr | www.astynomia.gr | www.statistics.gr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Grèce

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2022 (Source: Eurostat)

Grèce



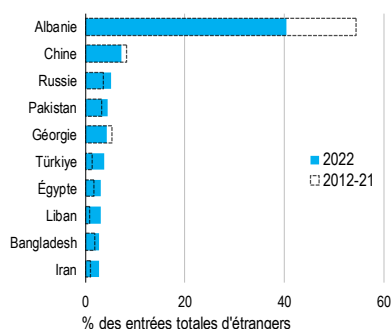
Migrations temporaires
(Source : Eurostat)

Humanitaires

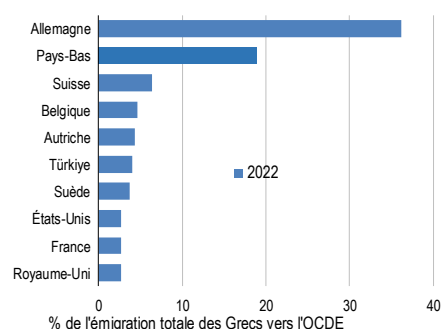
Demandeurs d'asile

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	57 900	+ 99%

10 principales nationalités des entrées
(Premiers permis - pays tiers, source : Eurostat)



Émigration de Grecs vers les pays de l'OCDE
(définition nationale des pays de destination)



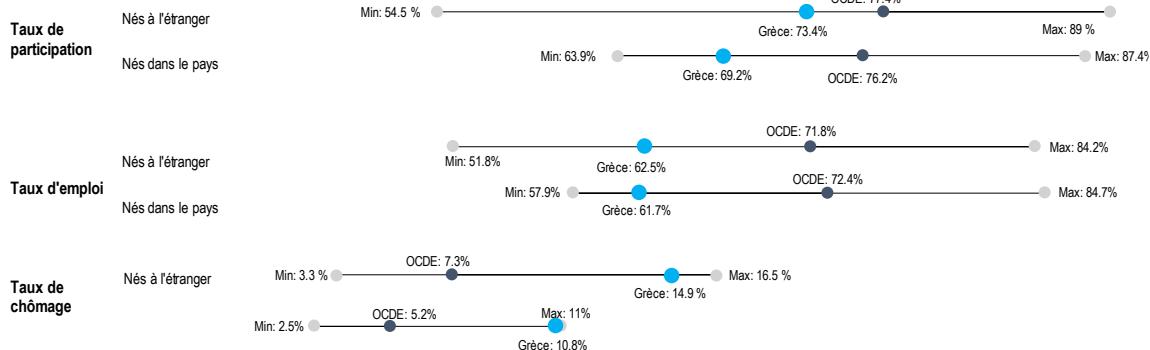
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	-1.6	+2.8
Accroissement naturel	-5.4	+0.7
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	3.8	+2.1

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	542	-9.8	0.2
Sorties (2023)	2 983	+1.6	1.3

Situation sur le marché du travail
2023



StatLink  <https://stat.link/vq6ugx>

Hongrie

Population née à l'étranger – 2023	6.3 % de la population	Principaux pays de naissance : Roumanie (32 %), Ukraine (13 %), Allemagne (7 %)
Taille : 0.6 million, 49 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +53 %	

En 2022, 55 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de séjour de plus de 12 mois en Hongrie (à l'exclusion des citoyens de l'UE), soit 25 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 73 % de travailleurs migrants, 9 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante), 12 % de personnes venues pour des raisons d'éducation et 5 % d'autres migrants. Environ 3 400 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 7 100 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 42 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

L'Ukraine, l'Allemagne et l'Inde étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, les Philippines ont enregistré la plus forte augmentation (1 400) et la République slovaque la plus forte diminution (-800) des flux vers la Hongrie par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 33 %, pour atteindre environ 30. La majorité des demandeurs étaient originaires de Russie (10) et d'Azerbaïdjan (5). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants russes (5). Sur les 35 décisions prises en 2023, 71 % ont été positives.

L'émigration des citoyens hongrois vers les pays de l'OCDE a augmenté de 18 % en 2022, pour atteindre 45 000 personnes. Environ 36 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 28 % vers l'Autriche et 9 % vers les Pays-Bas.

La nouvelle loi sur l'immigration adoptée par la Hongrie est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et a été mise en application à partir du 1^{er} mars 2024. Cette nouvelle loi procède à une refonte notable du système d'immigration, modifiant plusieurs permis liés à l'emploi et instaurant des exigences déclaratives plus strictes pour les employeurs. Les principales modifications tiennent à la mise en place d'une série de nouveaux types de permis de travail, une distinction étant établie entre les permis destinés aux travailleurs hautement qualifiés et ceux qui s'adressent aux travailleurs peu qualifiés, ainsi que d'un nouveau permis à l'intention des investisseurs. Le permis de séjour « à d'autres fins », qui couvrirait une large variété de motifs, a été supprimé.

Les travailleurs immigrés peuvent avoir accès à quatre types de permis différents dont le permis de séjour de travailleur immigré. Il ne peut être accordé que pour un éventail réduit de fonctions : environ 300 métiers sont inscrits sur une liste d'exclusion, et l'employeur doit être un employeur préférentiel enregistré ou une agence de travail temporaire certifiée et enregistrée. Ces permis ont une durée de validité de deux ans et peuvent être prolongés de 12 mois. À leur expiration une nouvelle demande doit être effectuée et la prise de fonctions n'est pas autorisée avant l'obtention du nouveau permis. Ces travailleurs ne peuvent pas se reporter sur d'autres types de permis, ni aspirer à obtenir la résidence permanente, pas plus qu'ils ne sont en droit de demander un regroupement familial.

Les employeurs des travailleurs immigrés ne sont pas seulement tenus de notifier à l'autorité chargée de l'immigration les dates de début et de fin de l'emploi : ils sont désormais dans l'obligation de s'assurer que les travailleurs étrangers quittent la Hongrie à la fin de leur emploi. Pour trois des types de permis, les employeurs qui omettraient de se conformer à leur obligation de veiller à ce que les travailleurs immigrés quittent la Hongrie s'exposent à une amende de 5 millions HUF (aux alentours de 12 800 EUR).

Une nouvelle « carte hongroise » est accessible aux talents hautement qualifiés diplômés de l'enseignement supérieur ou investis dans le domaine des sports ou des arts du spectacle. Ce permis coexiste avec la carte bleue européenne (qui ne subit aucune modification et permet de remplacer les diplômes requis par une expérience professionnelle dans certains métiers des technologies de l'information, comme prévu dans la version refondue de la Directive de l'UE), et il vise à remédier aux pénuries de talents dans certains secteurs, dont l'ingénierie et les technologies de l'information. D'une validité de trois ans, la carte hongroise est indéfiniment renouvelable et permet les changements de statut migratoire, donnant notamment accès à la résidence permanente et au regroupement familial.

La Hongrie a également relancé son programme de visa investisseur à travers le permis de séjour « investisseur invité ». Ce programme succède à un dispositif antérieur arrivé à échéance en 2017, et il confère des droits au travail et au séjour pendant une période de 10 ans (renouvelable une fois). Les types d'investissements susceptibles d'être pris en compte peuvent prendre la forme d'un placement de 250 000 EUR sur une durée de cinq ans dans un fonds d'investissement spécifique ou de 500 000 EUR dans l'immobilier résidentiel, ou encore d'une donation de 1 million EUR à un établissement d'enseignement supérieur.

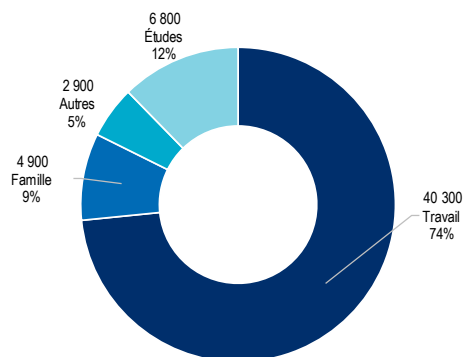
Les immigrés disposent désormais de trois mois au lieu de 12 à partir de la délivrance des visas d'entrée pour retirer leur titre de séjour. À compter de 2025, certaines demandes, telles que celles de permis de séjour permanents ou de prolongement des permis de travail, exigent le respect de la condition de « coexistence sociale », attesté par la réussite d'un examen d'histoire et de culture hongroises. La loi contient un certain nombre d'autres modifications de la réglementation concernant les permis d'études, les travailleurs détachés, et d'autres aspects relatifs aux notifications à effectuer et aux documents à communiquer. En mars 2024, plusieurs règles de mise en œuvre ont été annoncées.

Pour plus d'informations : <http://oif.gov.hu/index.php?lang=hu>

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Hongrie

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2022 (Source: Eurostat)

Hongrie



Migrations temporaires
(Source : Eurostat)

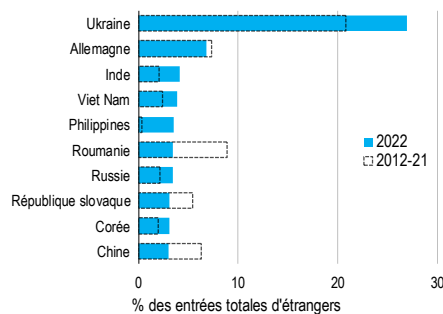
Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Raisons professionnelles	7 110	- 1%
Raisons familiales	580	- 60%
Éducation	3 400	+ 3%
Autre raison	2 730	+ 15%

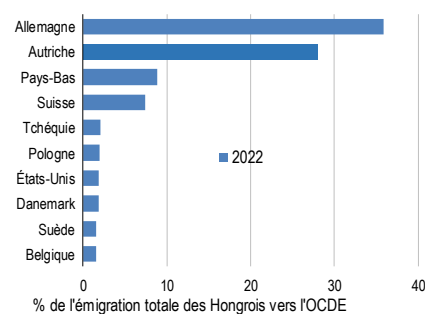
Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	30	- 33%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Hongrois vers les pays de l'OCDE
(définition nationale des pays de destination)



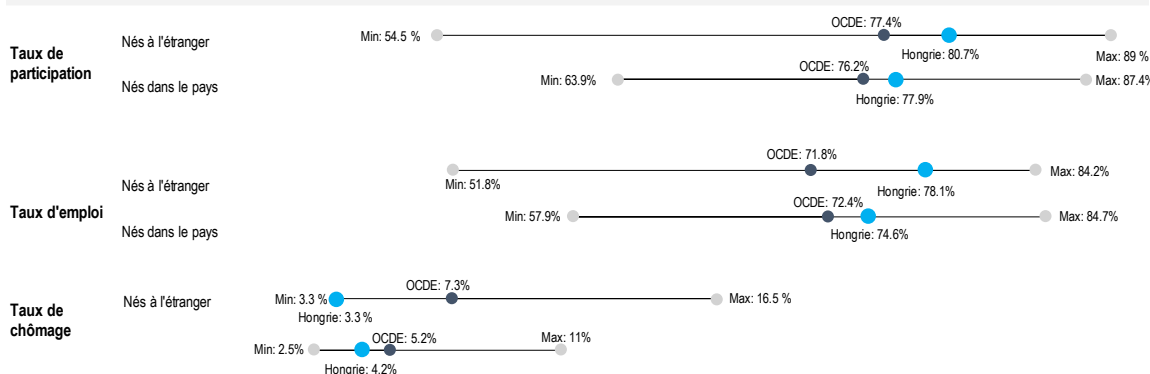
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	-1.6	+7.7
Accroissement naturel	-4.3	+0.6
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	2.7	+7.1

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	4 680	+19.3	2.2
Sorties (2023)	1 425	+18.3	0.7

Situation sur le marché du travail
2023



StatLink <https://stat.link/bp8jqe>

Irlande

Population née à l'étranger – 2022	20.3 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 1 million, 51 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +31 %	Royaume-Uni (28 %), Pologne (10 %), Inde (6 %)

En 2022, l'Irlande a accueilli 67 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 74 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 38 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 53 % de migrants de travail, 6 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 3 % de migrants humanitaires. Environ 18 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 1 800 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 45 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 630 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée. En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 3.1 %, pour atteindre environ 13 000. La majorité des demandeurs étaient originaires du Nigéria (2 100), d'Algérie (1 500) et d'Afghanistan (1 100). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants du Nigéria (1 000) et la plus forte diminution les ressortissants de la Géorgie (-1 700). Sur les 3 850 décisions prises en 2023, 83 % étaient positives. L'émigration des citoyens irlandais vers les pays de l'OCDE a diminué de 6 % en 2022, pour atteindre 19 000 personnes. Environ 19 % de ce groupe a émigré vers l'Espagne, 13 % vers l'Australie et 12 % vers les Pays-Bas.

Le projet de loi de 2022 sur les permis d'emploi a été adopté en juin 2024 et apporte plusieurs modifications en matière d'immigration de travail. Les conjoints et les partenaires des titulaires d'un permis de travail général ou au titre d'un transfert intragroupe sont désormais autorisés à travailler sans avoir à obtenir un autre permis de travail, dès lors qu'ils sont déjà présents en Irlande. Les titulaires de permis actuels et à venir dont les conjoints ou les partenaires ne sont pas présents en Irlande continueront de devoir faire une demande de regroupement familial après un délai de 12 mois. Les délais d'attente pour bénéficier du regroupement familial sont en cours d'examen dans le cadre d'une révision de la politique de regroupement familial pour les ressortissants de pays non membres de l'EEE.

Les titulaires de permis de travail seront autorisés à changer d'emploi après une période initiale de 9 mois auprès de leur employeur, au lieu de 12 mois auparavant, et ce sans avoir à déposer une nouvelle demande.

Le projet de loi prévoit par ailleurs la création d'un titre d'emploi saisonnier de sorte qu'un permis de travail de courte durée puisse couvrir les séjours de courte durée et les situations d'emploi récurrent dans les secteurs où ce type d'emploi a cours. La procédure d'examen de la situation du marché du travail requise dans le cas du permis de travail général a été révisée. En vue de faciliter la mobilité des salariés, la procédure de transfert des permis de travail d'un employeur à un autre a été simplifiée.

Par ailleurs, la liste des métiers pour lesquels un permis de travail peut être obtenu a été élargie (11 ont été ajoutés à la liste des métiers nécessitant des compétences critiques et 32 peuvent donner accès à un permis de travail général). En janvier 2024, le seuil de salaire requis pour les demandes de permis de travail a été porté à 34 000 EUR (+4 000 EUR) dans la plupart des cas pour le permis de travail général, à 38 000 EUR (+6 000 EUR) pour les compétences critiques et à 46 000 EUR (+6 000 EUR) pour les TIC et les contrats de service. Une feuille de route concernant les augmentations futures a également été publiée. Plusieurs métiers susceptibles d'ouvrir l'accès au permis de travail général ont bénéficié d'une augmentation de leurs quotas.

Le Programme immigrant investisseur (*Immigrant Investor Programme* – IIP), qui a constitué une voie d'accès à la résidence pour les ressortissants de pays non membres de l'EEE au moyen d'investissements de longue durée, a été fermé aux nouveaux candidats en février 2023.

Plusieurs des conditions requises pour la naturalisation ont été modifiées en 2023. Les candidats seront désormais en droit de passer davantage de jours hors d'Irlande au cours de l'année antérieure à la demande (70 au lieu de 42 ; une absence supplémentaire de 30 jours peut par ailleurs être autorisée à titre exceptionnel). Les règles applicables aux enfants nés en Irlande de parents étrangers ont également été assouplies. Par ailleurs, les demandes de naturalisation peuvent à présent être effectuées en ligne.

Au nombre des autres évolutions survenues en 2024 figurent la modification des droits accordés aux bénéficiaires d'une protection temporaire ; l'adhésion de l'Irlande aux mesures du Pacte de l'UE sur la migration et l'asile applicables aux arrivées non Schengen ; les efforts d'élaboration d'une procédure unique de demande de permis ; et les réformes visant à autoriser les conjoints des titulaires d'un permis de travail général à exercer un emploi.

En mars 2024, le gouvernement a annoncé une nouvelle Stratégie globale d'hébergement des demandeurs d'une protection internationale. L'objectif est de remédier au manque de places d'hébergement, de réduire le recours aux fournisseurs privés et de renforcer le pouvoir de l'État.

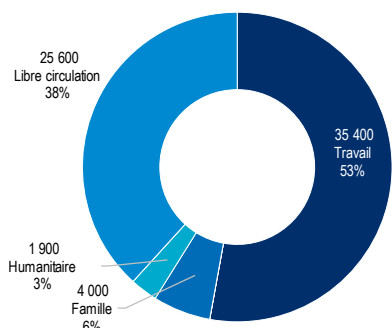
À la suite d'une augmentation des crimes de haine et des émeutes d'extrême droite en décembre 2023, une nouvelle loi destinée à durcir la législation contre les discours de haine et à réprimer les nouvelles infractions motivées par la haine a fait irruption dans le débat public au cours du premier semestre 2024. Le projet de loi de 2022 sur la justice pénale (« Incitation à la violence ou à la haine et délits de haine ») est actuellement devant le Sénat et mettra à jour l'actuelle Loi sur l'incitation à la haine, en vigueur depuis 1989.

Pour plus d'informations : www.irishimmigration.ie | www.ria.gov.ie | www.enterprise.gov.ie

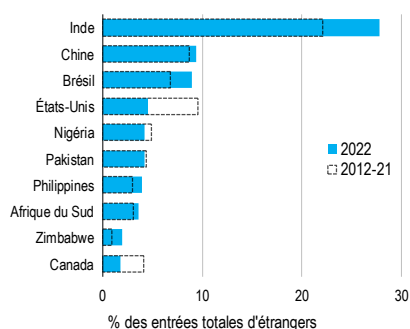
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Irlande

Entrées d'immigrés de long terme 2022 (Source : OCDE)

Irlande



10 principales nationalités des entrées (Premiers permis - pays tiers, source : Eurostat)



Composantes de la croissance de la population

	2023	2023/22
	Pour 1 000 habitants	Différence
Total	13.6	-27.3
Accroissement naturel	3.7	-0.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	10.0	-27.2

Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprise	1 650	+ 228%
Autres travailleurs temporaires	60	+ 47%

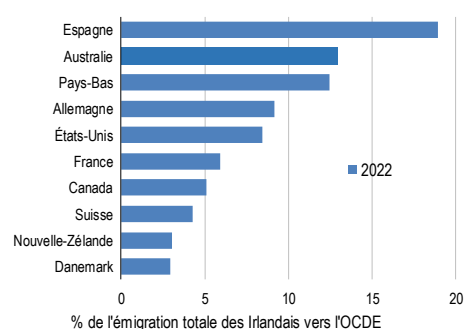
Éducation (pays tiers)

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	17 650	+ 58%
Stagiaires	40	+ 72%

Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	13 220	- 3%

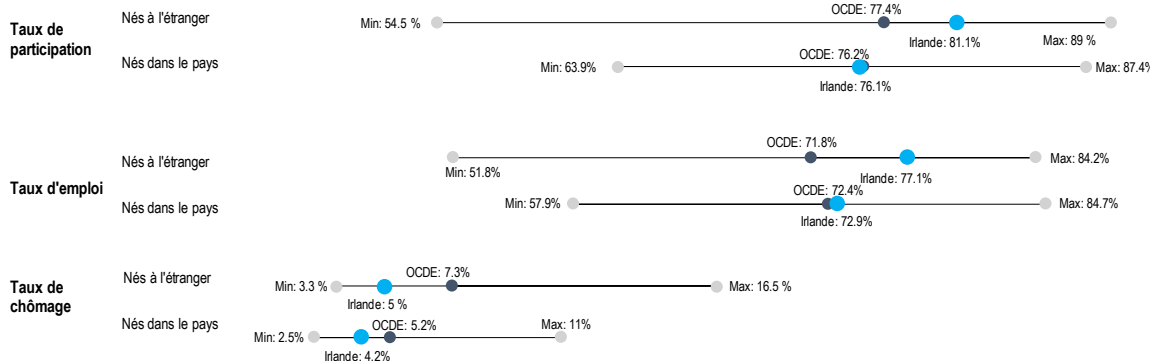
Émigration d'Irlandais vers les pays de l'OCDE (définition nationale des pays de destination)



Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	424	-2.7	0.1
Sorties (2023)	2 318	+8.8	0.4

Situation sur le marché du travail 2023



StatLink  <https://stat.link/6kq1vn>

Islande

Population née à l'étranger – 2023	22 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.1 million, 46 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +132 %	Pologne (28 %), Lituanie (5 %), Danemark (5 %)

En 2022, 1 700 nouveaux immigrants ont obtenu un permis de séjour de plus de 12 mois en Islande (à l'exclusion des citoyens de l'UE), soit 83 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 2 % de travailleurs migrants, 16 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante), 6 % de personnes venues pour des raisons d'éducation et 76 % d'autres migrants. Environ 500 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 600 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE).

La Pologne, l'Ukraine et la Roumanie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte augmentation (2 200) et les États-Unis la plus forte diminution (-81) des flux vers l'Islande par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 9.1 %, pour atteindre environ 4 100. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Ukraine (1 600), du Venezuela (1 600) et de Cisjordanie et de la bande de Gaza (200). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants du Venezuela (400) et la plus forte diminution les ressortissants de l'Ukraine (-700). Sur les 1 540 décisions prises en 2023, 21 % étaient positives.

L'émigration des citoyens islandais vers les pays de l'OCDE a augmenté de 3 % en 2022, pour atteindre 2 100 personnes. Environ 38 % de ce groupe a émigré vers le Danemark, 21 % vers la Suède et 12 % vers la Norvège.

En octobre 2023, les ministres nordiques chargés des questions d'immigration ont engagé une coopération en matière de retour dans le cadre de trois initiatives conjointes dans le domaine de la réadmission et de la réinsertion. La première de ces initiatives permet aux attachés nordiques chargés de l'immigration et du retour de coordonner et de soutenir les retours volontaires aidés depuis les pays nordiques vers les pays d'origine. La deuxième est axée sur le retour des personnes qui ne sont pas en droit de rester sur le territoire de l'UE et de l'espace Schengen, au moyen d'opérations conjointes de retour organisées par les pays nordiques en collaboration avec Frontex. La dernière a trait à la coopération avec l'OIM en vue de fournir des services aux migrants irréguliers bloqués en Afrique du Nord.

En janvier 2024, le ministère de la Justice a publié un projet de loi relatif à la création de centres d'hébergement fermés. Ce projet de loi permet au gouvernement de placer dans des centres d'hébergement fermés les étrangers qui sont, ou pourraient être, dans l'obligation de quitter le pays (lorsqu'une décision de l'administration est en cours).

En février 2024, le gouvernement islandais a décidé de renforcer l'action et la coordination de l'ensemble de l'administration publique en matière d'immigration. Il s'appuie sur quatre piliers comprenant chacun des mesures concrètes. Le premier est centré sur les services aux immigrants, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, et il comporte plusieurs mesures visant à accroître l'efficacité et l'accès à l'information. Le deuxième concerne l'égalité des chances au sein de la société islandaise, avec des mesures axées sur la mise en place d'une vaste politique d'intégration et sur un élargissement de l'offre de cours d'islandais. Le troisième vise à mieux tirer parti des compétences des immigrants, en mettant l'accent sur les cours de transition et sur la révision des permis de séjour. Le dernier pilier a trait à la coordination entre les divers niveaux d'administration, en axant principalement les efforts sur le recueil et le traitement de l'information et des données.

En février 2024, l'activation de l'article 44 de la loi n° 80/2016 sur les ressortissants étrangers a été prolongée d'un an, conformément à la prolongation de la Directive de l'UE relative à la protection temporaire.

Dans le domaine de l'intégration, un Livre vert sur les questions relatives aux immigrants et aux réfugiés – le premier en son genre – a été publié en octobre 2023. Il présente une première évaluation de l'état de la politique d'intégration en Islande, en s'appuyant sur les travaux menés par un groupe de pilotage chargé par le ministre de définir une politique en matière d'intégration. Une consultation ouverte sur les contenus du Livre vert a par la suite eu lieu.

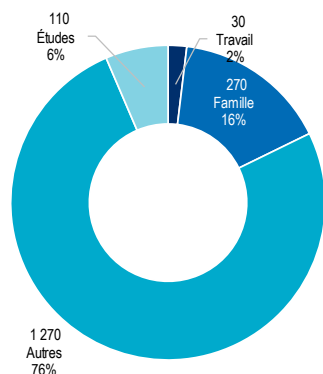
En mai 2024, un Livre blanc sur les questions relatives aux immigrants et aux réfugiés a été publié sur la base des enjeux identifiés dans le Livre vert. Il contient un projet de politique proposé pour une période de 15 ans. Il présente la vision d'avenir du gouvernement, ainsi que trois objectifs et 17 cibles, de même qu'une première évaluation de leurs répercussions. Les trois objectifs relèvent des domaines suivants : Participation, égalité et diversité, avec des cibles concernant la participation civique et la pauvreté ; Information, accès et services, avec des cibles liées à la fourniture d'information et à l'accompagnement des jeunes nés de parents immigrants ; Communication et langue, avec des cibles relatives à la quantité et à la qualité des services d'enseignement de l'islandais.

Pour plus d'informations : www.stjornarradid.is | www.utl.is | www.vinnumalastofnun.is | www.hagstofa.is

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Islande

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2022 (Source : Eurostat)

Islande



Migrations temporaires
(Source : Eurostat)

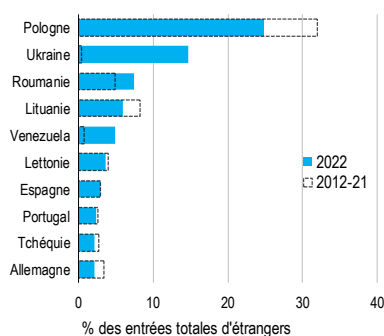
Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Raisons professionnelles	570	+ 35%
Raisons familiales	670	+ 23%
Éducation	480	+ 12%
Autre raison	10	- 33%

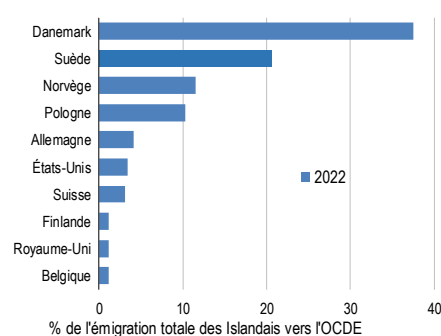
Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	4 120	- 9%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration d'Islandais vers les pays de l'OCDE
(définition nationale des pays de destination)



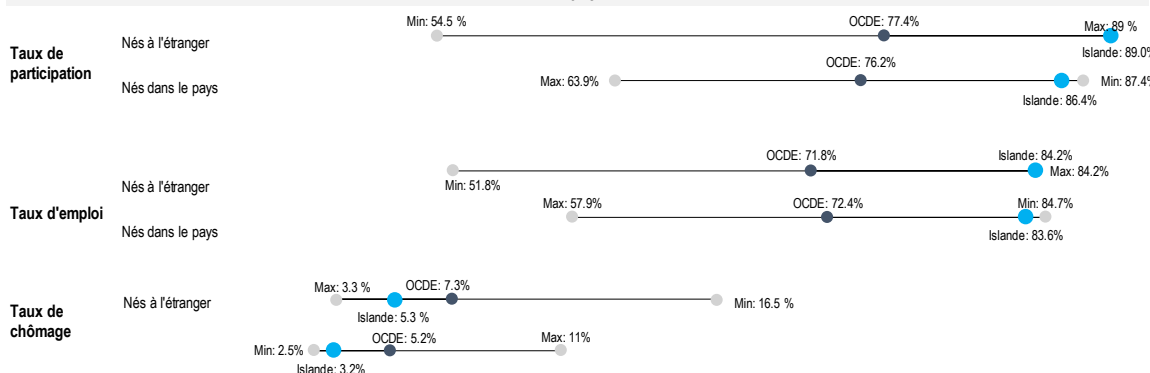
Composantes de la croissance de la population

	Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	28.4	-1.7
Accroissement naturel	4.4	+0.0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	24.0	-1.7

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	206	+7.7	0.7
Sorties (2023)	452	+28.0	1.5

Situation sur le marché du travail 2023



StatLink  <https://stat.link/kjdmx1>

Israël

Population née à l'étranger – 2023	20.2 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 1.8 million, 55 % de femmes	Évolution depuis 2013 : 0 %	Ex-URSS (51 %), Maroc (7 %), États-Unis (6 %)

En 2022, Israël a accueilli 75 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut), soit 190 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 90 % au titre de la loi du retour et 10 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante). En outre, environ 68 000 permis ont été délivrés à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers.

La Russie, l'Ukraine et les États-Unis étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Russie a enregistré la plus forte augmentation (38 000) et la France la plus forte diminution (-1 400) des flux vers Israël par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 74 %, pour atteindre environ 6 800. La majorité des demandeurs étaient originaires de Russie (1 900), d'Inde (800) et de Biélorussie (700). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants russes (900) et la plus forte diminution les ressortissants philippins (-21). Sur les 6 850 décisions prises en 2023, 0.4 % étaient positives.

L'émigration des citoyens israéliens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 8 % en 2022, pour atteindre 9 800 personnes. Environ 39 % de ce groupe a émigré vers les États-Unis, 16 % vers l'Allemagne et 9 % vers le Canada.

En 2022, l'immigration permanente a enregistré un pic dans le cadre de la Loi du retour, du fait pour une large part des arrivées de ressortissants russes et, dans une moindre mesure, ukrainiens. Le gouvernement israélien a pris en 2022 des mesures pour faciliter l'immigration des personnes venant d'Ukraine susceptibles de bénéficier de la Loi du retour, mais la plupart des immigrants étaient russes. En 2023, les arrivées d'Ukrainiens ont chuté de 86 % et celles des Russes ont diminué de 26 %. Le chiffre total demeure toutefois largement supérieur au nombre moyen d'arrivées au cours de la décennie précédente.

En 2022, le ministère de l'Intégration a concentré ses efforts sur l'intégration des immigrants ukrainiens, russes et éthiopiens. Le budget a augmenté en 2023, après les dépenses record de 2022 liées à ces flux d'immigration inattendus. En juillet 2023, le gouvernement a décidé de renforcer la politique d'intégration des ressortissants israéliens d'origine éthiopienne, à laquelle il a alloué un budget de 10 millions NIS (2.5 millions EUR). Les initiatives sont axées sur l'éducation, l'amélioration de la condition des appelés pendant leur service militaire, l'emploi, ainsi que sur d'autres mesures de lutte contre les discriminations, de sensibilisation culturelle et d'instauration d'un climat de confiance.

Toutes les restrictions à l'entrée en Israël de travailleurs étrangers liées au COVID-19 ont été levées en mai 2023. Face à la demande croissante de travailleurs temporaires étrangers, l'éventail des secteurs d'emploi s'est élargi. Les établissements médicalisés de long séjour, les hôtels et les secteurs technologiques ont reçu leurs premiers quotas en 2022 et ceux-ci ont été accrus en 2023. Les quotas alloués en 2023 ont été portés de 22 000 à 30 000 pour le secteur de la construction et de 31 200 à 40 200 pour l'agriculture. Aucune réduction des quotas dans le futur n'a été annoncée. D'autres quotas ont été créés en 2023 pour les projets d'infrastructure.

Israël met en œuvre un programme destiné aux étudiants en agriculture venant des pays en développement. En 2020, le quota applicable à ces étudiants – qui participent pendant 11 mois aux activités agricoles dans le cadre de leur formation pratique – n'était pas inclus dans le quota total de travailleurs agricoles. Ces étudiants reçoivent une rémunération au moins égale au salaire minimum.

En juillet 2023, la Cour suprême a invalidé la loi imposant une retenue automatique des indemnités de départ des travailleurs étrangers qui ne quitteraient pas le pays à l'expiration de leur visa. La Cour a donné six mois au gouvernement pour modifier la loi de telle sorte que le mécanisme de retenue soit proportionné au regard du droit de propriété.

Le quota applicable aux travailleurs transfrontaliers journaliers palestiniens a été porté en juin 2023 à 143 680 personnes, le plus haut niveau jamais atteint, bien que le nombre de titulaires de permis ait été plus faible, aux alentours de 106 000. Depuis janvier 2023, les employeurs sont tenus de verser directement le salaire des travailleurs frontaliers palestiniens sur le compte bancaire de ceux-ci.

À la suite des attaques terroristes menées contre Israël par le Hamas le 7 octobre 2023, le gouvernement a suspendu l'admission de la plupart des travailleurs transfrontaliers palestiniens et apporté un certain nombre de modifications aux règles applicables aux travailleurs temporaires étrangers, allongeant la validité des permis, permettant de changer d'employeur avec plus de souplesse et autorisant le recrutement en dehors des accords bilatéraux en matière d'emploi.

En 2022, le gouvernement a adopté un plan pluriannuel de mise en œuvre du plan national de lutte contre la traite des êtres humains 2022-26, et il l'a inscrit au budget de l'État pour 2023-24.

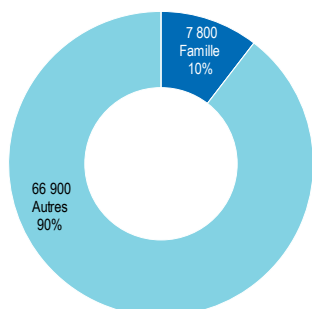
En janvier 2024, le gouvernement a prolongé jusqu'en fin 2024 la politique de non-refoulement des Ukrainiens qui ne peuvent être admis au titre de la Loi du retour en Israël, et notamment la non-application de l'interdiction d'employer des étrangers sans permis de travail pour ce qui est des Ukrainiens susmentionnés.

Pour plus d'informations : www.gov.il/fr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Israël

Entrées d'immigrés de long terme 2022 (Source : OCDE)

Israël



Migrations temporaires (Sources : OCDE, HCR)

Migrations temporaires de travail

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprise	..	..
Autres travailleurs temporaires	67 800	+ 63%

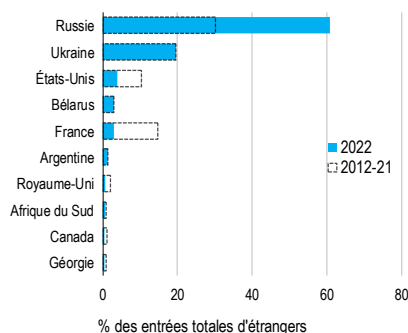
Éducation

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	..	..
Stagiaires	..	..

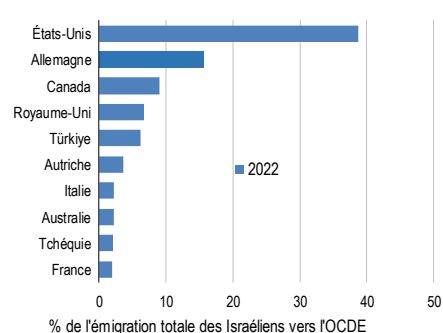
Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	6 815	+ 74%

10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Émigration d'Israéliens vers les pays de l'OCDE (définition nationale des pays de destination)



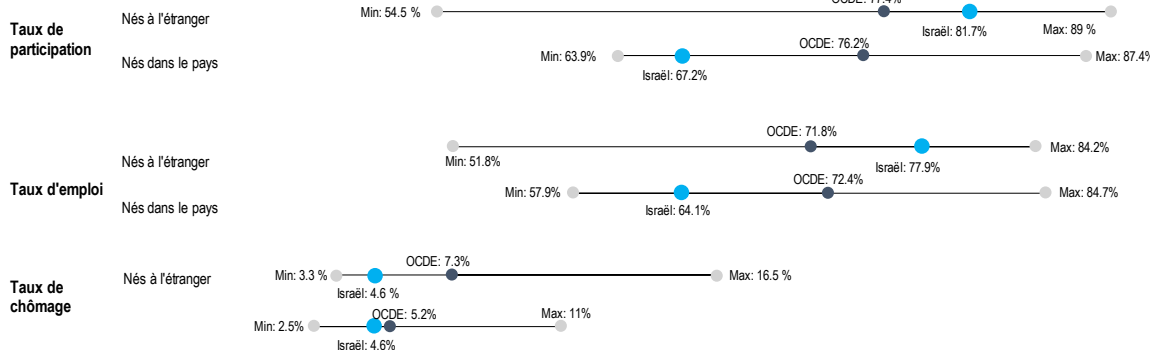
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	21.5	+1.7
Accroissement naturel	13.7	-0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	7.8	+1.9

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	6 552	-7.0	1.3
Sorties (2023)	6 357	-16.5	1.2

Situation sur le marché du travail 2021 comparé aux moyennes OCDE 2023



StatLink  <https://stat.link/h9y7ku>

Italie

Population née à l'étranger – 2023	10.9 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 6.4 millions, 53 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +13 %	Roumanie (14 %), Albanie (8 %), ex-URSS (8 %)

En 2022, l'Italie a accueilli 235 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 15 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 21 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 24 % de migrants de travail, 52 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 2 % de migrants humanitaires. Environ 25 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 7 600 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 133 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 23 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

La Roumanie, l'Ukraine et l'Albanie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte augmentation (21 000) et le Nigeria la plus forte diminution (-200) des flux vers l'Italie par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 69 %, pour atteindre environ 131 000. La majorité des demandeurs étaient originaires du Bangladesh (23 000), de l'Égypte (18 000) et du Pakistan (17 000). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants égyptiens (9 300) et la plus forte diminution les ressortissants géorgiens (-200). Sur les 46 000 décisions prises en 2023, 48 % étaient positives.

L'émigration des citoyens italiens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 14 % en 2022, pour atteindre 152 000 personnes. Environ 32 % de ce groupe a émigré vers l'Espagne, 14 % vers l'Allemagne et 12 % vers la Suisse.

L'Italie a mis en œuvre en 2023 une série de mesures législatives en matière d'immigration. Ces mesures ont dans l'ensemble consisté en un durcissement des politiques migratoires nationales, avec des approches plus strictes et plus restrictives de l'immigration et de l'asile, mais aussi avec certaines dispositions destinées à faciliter l'admission des travailleurs.

Un nouveau décret-loi qui a pris effet en mars 2023 a modifié les réglementations applicables aux navires participant à des opérations de recherche et de sauvetage dans les eaux territoriales du pays. Dans le prolongement des décrets antérieurs, la loi n° 50 du 5 mai 2023 a adopté un ensemble de dispositions visant à faciliter l'entrée de travailleurs tout en décourageant les arrivées irrégulières par les routes d'immigration clandestine, grâce notamment à une réforme de la procédure d'asile et du système d'accueil. Un décret a par la suite instauré de nouvelles restrictions en octobre 2023. Les réformes ont notamment consisté à limiter les possibilités de bénéficier d'une protection internationale en établissant une « procédure pour les demandes manifestement infondées » et en dressant une liste de pays considérés comme sûrs. Pour les demandeurs de ces pays, la réglementation renverse la charge de la preuve et permet d'accélérer la procédure d'asile à la frontière. Le statut de « protection spéciale », une forme de protection complémentaire mise en place pour couvrir diverses situations après la suppression du permis de protection humanitaire fin 2018, ne peut à présent être demandé que par les migrants dont les droits fondamentaux pourraient ne pas être respectés dans leur pays d'origine. Il ne peut plus être converti en permis de séjour à des fins d'emploi. La nouvelle loi modifie également le système d'accueil des demandeurs d'asile et les mesures d'intégration connexes, limitant les durées de séjour dans les centres d'accueil et l'éventail des services d'accompagnement qui sont offerts. Les mineurs non accompagnés ne peuvent désormais convertir leurs titres de séjour qu'en permis d'études, de recherche d'emploi ou de travail d'une validité maximale d'un an. En novembre 2023, l'Italie a passé un accord avec l'Albanie en vue de la création et de la gestion dans ce dernier pays de deux centres de rétention pour les personnes secourues en mer par des navires italiens.

Afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre, la mise en place d'un quota supplémentaire de 40 000 travailleurs saisonniers dans le secteur de l'agriculture et celui de l'hôtellerie et de la restauration a été annoncée en août 2023. En octobre 2023, l'Italie a approuvé les quotas d'admission de migrants de travail pour la période triennale 2023-25. Ces quotas ont été fixés à 136 000 personnes pour 2023, 151 000 pour 2024 et 165 000 pour 2025, en forte augmentation par rapport aux niveaux antérieurs (69 700 en 2021 et 75 000 en 2022). La durée maximale des titres de séjour délivrés au titre d'un travail permanent, d'une activité indépendante ou d'un regroupement familial a été portée de deux à trois ans après le premier renouvellement. Depuis juillet 2023, une modification de la législation permet aux ressortissants de pays non membres de l'UE de travailler dès l'obtention d'un visa de travail et leur entrée en Italie, avant même d'avoir signé le contrat de séjour. Cette réforme s'applique également aux titulaires de la carte bleue européenne, aux personnes faisant l'objet d'un transfert temporaire intragroupe, y compris entre pays de l'UE, ainsi qu'aux travailleurs saisonniers.

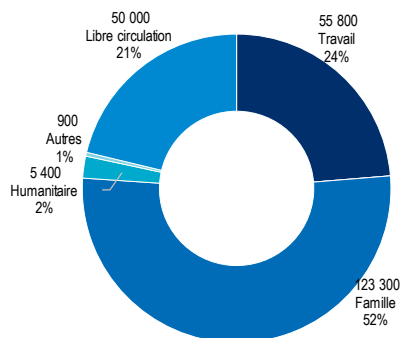
Un accord signé en mars 2024 entre l'Italie et la Tunisie vise à faciliter l'entrée de 12 000 travailleurs tunisiens sur une période de trois ans afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre en Italie. Un précédent accord prévoit également l'application d'une procédure d'entrée simplifiée pour les ressortissants tunisiens, ainsi qu'une possibilité de séjour prolongé pour les travailleurs tunisiens. Un accord conclu en avril 2024 a mis en route un projet pilote d'un an en vue de créer des « corridors » qui faciliteraient l'entrée de 300 travailleurs, principalement en provenance de Libye.

Pour plus d'informations : www.lavoro.gov.it/ | www.integrazionemigranti.gov.it/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Italie

Entrées d'immigrés de long terme 2022 (Source : OCDE)

Italie



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	90	+ 141%
Travailleurs saisonniers	3 230	+ 64%
Transferts intra-entreprise	250	+ 24%
Autres travailleurs temporaires	3 520	+ 61%

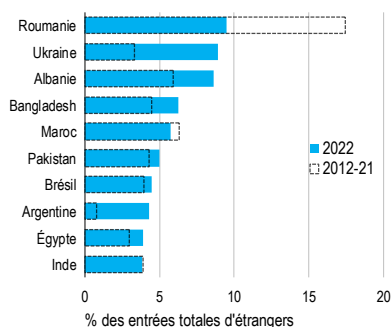
Éducation (pays tiers)

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	25 050	+ 43%
Stagiaires	490	+ 74%

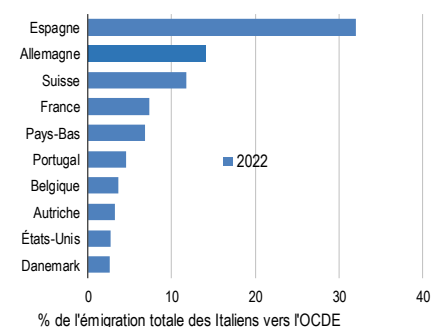
Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	130 565	+ 69%

10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Émigration d'Italiens vers les pays de l'OCDE (définition nationale des pays de destination)



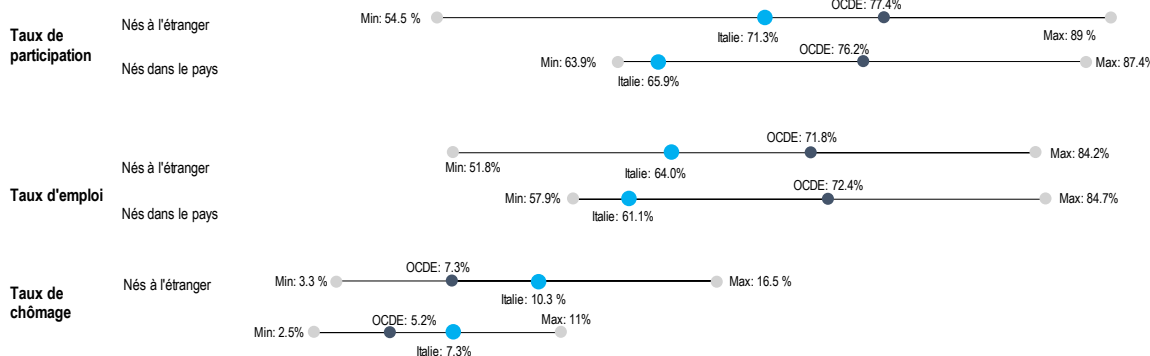
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	-0.1	+0.5
Accroissement naturel	-4.8	+0.7
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	4.6	-0.3

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	12 053	+14.5	0.5
Sorties (2023)	12 227	+5.5	0.5

Situation sur le marché du travail 2023



StatLink  <https://stat.link/40hnfr>

Japon

Population étrangère – 2023	2.5 % de la population	Principales nationalités :
Taille : 3.1 millions, 50 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +51 %	Chine (25 %), Viet Nam (16 %), Corée (13 %)

En 2022, le Japon a accueilli 144 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut), soit 150 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 55 % de travailleurs migrants, 41 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 1 % de migrants humanitaires. Environ 167 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 224 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers.

Le Viêt Nam, la Chine et l'Indonésie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Viêt Nam a enregistré la plus forte augmentation (104 000) des flux vers le Japon par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 270 %, pour atteindre environ 14 000. La majorité des demandeurs étaient originaires du Sri Lanka (3 800), de Türkiye (2 400) et du Pakistan (1 100). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants du Sri Lanka (3 300) et la plus forte diminution les ressortissants du Myanmar (26). Sur les 8 920 décisions prises en 2023, 15 % étaient positives.

L'émigration des citoyens japonais vers les pays de l'OCDE a augmenté de 12 % en 2022, pour atteindre 22 000 personnes. Environ 19 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 19 % vers les États-Unis et 8 % vers les Pays-Bas.

Le Japon a adopté en juin 2024 une nouvelle loi qui remplacera par un nouveau programme le Programme de formation technique (*Technical Internship Training Programme – TITP*). Ce nouveau programme visera à attirer et développer des ressources humaines étrangères dans les secteurs confrontés à des pénuries de main-d'œuvre pour ce qui est des ouvriers qualifiés spécialisés de la première catégorie (SSW-1), ouvrant potentiellement une voie d'accès à la résidence permanente. Contrairement au TITP, le nouveau programme permet aux travailleurs de changer d'employeur en restant dans la même catégorie d'emploi si certaines conditions sont respectées, et il prend des mesures pour s'opposer à la facturation d'honoraires excessifs par les organismes qui les envoient depuis les pays d'origine. Le programme débutera en 2027.

Le champ d'application du système des ouvriers qualifiés spécialisés (*Specific Skilled Worker System – SSWS*) mis en place en 2019 a été successivement étendu jusqu'à couvrir au total 16 secteurs en 2024. Seuls restent à inclure le secteur du transport automobile, le ferroviaire, l'exploitation forestière et la filière bois. Si le statut de SSW-1 permet de travailler pendant une durée limitée (cinq ans), celui de SSW-2 offre la possibilité de travailler sans limitation du nombre de prolongations du séjour, de parrainer les personnes à charge membres de leur famille, et de demander à terme la résidence permanente. Le nombre de tests pour les SSW-2 augmente progressivement.

En juillet 2023, le Japon a signé un Protocole de coopération avec le Kirghizistan concernant le SSWS. Le Kirghizistan est le 16^e pays à signer un tel protocole de coopération depuis le lancement du programme en 2019.

Le Japon a créé un statut de nomade numérique en 2024. La durée du séjour peut atteindre 6 mois. Les étrangers doivent être salariés ou travailler à leur compte à l'étranger et utiliser les technologies de l'information et des communications dans l'exercice de leur métier. Au nombre des conditions pour en bénéficier figurent celles d'être ressortissant d'un pays dispensé de visa ayant passé un accord fiscal bilatéral avec le Japon ; de disposer d'un revenu annuel d'au moins 10 millions JPY (68 300 USD) ; et d'avoir une assurance maladie privée.

La Loi sur l'accréditation des écoles de langue japonaise est entrée en vigueur en avril 2024 et vise à accroître la qualité de l'enseignement de la langue aux ressortissants étrangers résidant au Japon. Parmi les nouveautés figurent l'instauration d'un nouveau système d'accréditation des écoles de langue japonaise en fonction de la qualité de l'enseignement dispensé, sous la supervision du ministère de l'Éducation, de la Culture, des Sports, de la Science et de la Technologie (MEXT), ainsi que celle d'un mécanisme de certification des enseignants de japonais au moyen d'un examen et d'une formation pratique. Auparavant, les écoles de langue japonaise n'étaient pas accréditées par le MEXT.

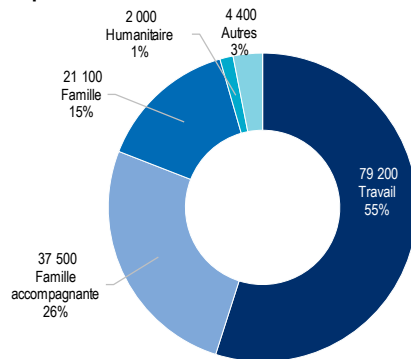
L'Agence des services d'immigration (*Immigration Services Agency – ISA*) a assoupli les conditions que doivent remplir les étrangers diplômés de certaines écoles professionnelles au Japon pour obtenir le statut de résidents après leurs études. Pour rester au Japon, les diplômés étrangers doivent trouver un emploi en étroite relation avec le domaine de leurs études. L'adéquation des fonctions du poste avec la majeure des diplômés sera évaluée plus « soupagement », comme tel est déjà le cas pour les diplômés et les post-diplômés de l'université. Par ailleurs, les étrangers diplômés de certaines écoles professionnelles et de certains établissements d'enseignement postsecondaire du Japon qui possèdent une très bonne connaissance du japonais et qui souhaitent travailler au Japon dans un domaine différent de leur matière principale se verront accorder un visa spécifique pour des « activités désignées ».

Pour plus d'informations : www.mhlw.go.jp/english | www.isa.go.jp/en | www.moj.go.jp

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Japon

Entrées d'immigrés de long terme
2022 (Source : OCDE)

Japon



Migrations temporaires

(Sources : OCDE, HCR)

Migrations temporaires de travail

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	4 070	+1 575%
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprise	7 800	+1 469%
Autres travailleurs temporaires	27 310	+ 360%

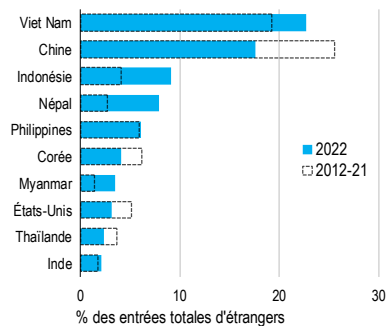
Éducation

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	167 130	+1 334%
Stagiaires	185 230	+ 683%

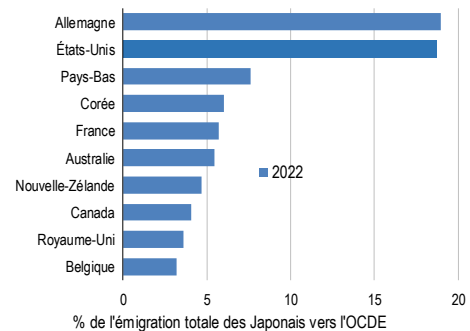
Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	13 825	+ 267%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Japonais vers les pays de l'OCDE
(définition nationale des pays de destination)



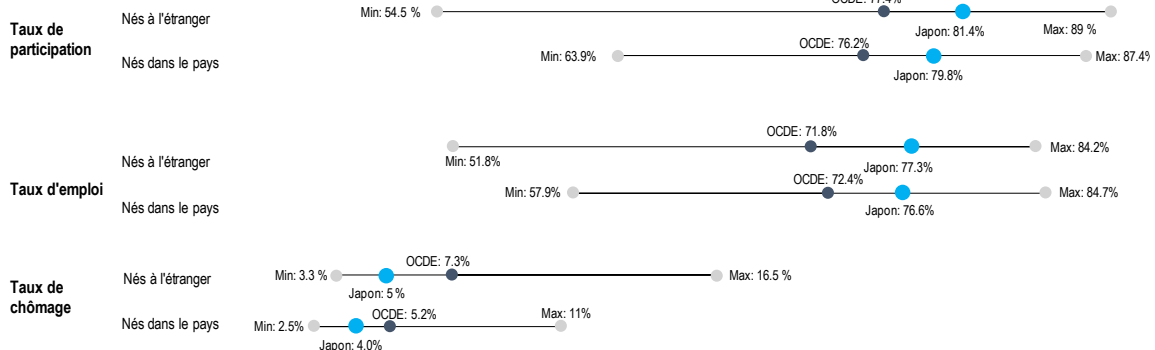
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	-4.8	-0.3
Accroissement naturel	-6.7	-0.9
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	1.9	+0.5

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	4 687	-13.3	0.1
Sorties (2023)	5 934	+31.0	0.1

Situation sur le marché du travail
2020 comparé aux moyennes OCDE 2023



StatLink  <https://stat.link/7upwx3>

Lettonie

Population née à l'étranger – 2023	13.1 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.2 million, 59 % de femmes	Évolution depuis 2013 : -14 %	Russie (42 %), Ukraine (22 %), Biélorussie (15 %)

En 2022, 4 800 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de séjour de plus de 12 mois en Lettonie (à l'exclusion des citoyens de l'UE), soit -11 % par rapport à 2021. Ce chiffre comprend 43 % de travailleurs migrants, 17 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante), 29 % de personnes venues pour des raisons d'éducation et 11 % d'autres migrants. Environ 600 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 1 500 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 3 300 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 48 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée. L'Ukraine, la Russie et l'Inde étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Viêt Nam a enregistré la plus forte augmentation (500) et l'Ukraine la plus forte diminution (-500) des flux vers la Lettonie par rapport à l'année précédente. En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 200 %, pour atteindre environ 1 600. La majorité des demandeurs étaient originaires de Syrie (300), d'Afghanistan (300) et d'Iran (200). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants syriens (300) et la plus forte diminution les ressortissants russes (-75). Sur les 270 décisions prises en 2023, 44 % étaient positives. L'émigration de citoyens lettons vers les pays de l'OCDE a augmenté de 6 % en 2022, pour atteindre 12 000 personnes. Environ 24 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 14 % vers les Pays-Bas et 10 % vers la Norvège.

En 2022, plusieurs modifications de la Loi sur l'immigration ont été adoptées, restreignant l'entrée et le séjour des ressortissants de la Fédération de Russie et de la République du Bélarus. Les modifications adoptées en septembre 2022 annonçaient que les permis de séjour permanents détenus par des ressortissants russes qui étaient auparavant citoyens lettons ou apatrides seraient invalidés au 1^{er} septembre 2023. Pour être en droit de poursuivre leur séjour en République de Lettonie, ces personnes doivent réussir un test de langue (de niveau A2) et demander soit un nouveau permis de séjour permanent soit le statut de résident de longue durée dans l'Union européenne. En avril 2023, d'autres modifications ont été apportées afin de faciliter cette transition et de tenir compte des possibles retards dans l'examen des demandes, eu égard au nombre relativement élevé de personnes concernées (jusqu'à 25 000). De nouvelles modifications ont été approuvées plus tard dans l'année en vue d'allonger de deux ans le délai pour réussir l'examen linguistique pour l'obtention de la résidence permanente, sous réserve que les intéressés aient tenté de passer avec succès l'examen. En février 2024, la Cour constitutionnelle a confirmé la constitutionnalité des exigences de connaissance de la langue.

En juin 2023, la Lettonie a apporté des modifications à la Loi sur le rapatriement dans l'objectif d'éviter l'utilisation abusive des permis de séjour par des personnes n'ayant pas de véritables liens avec le pays et de garantir la sécurité intérieure. Ces modifications ont eu pour effet de suspendre la délivrance de permis de séjour aux personnes ayant des ascendants lettons ou livoniens mais ne possédant aucun lien réel avec la Lettonie, n'ayant par exemple pas de contacts réguliers avec leur famille, ou ne s'étant jamais rendus auparavant en Lettonie malgré des voyages en Europe, et dont rien n'indique qu'ils aient des projets d'avenir dans le pays. Cette mesure visait à remettre en cohérence la délivrance de permis de séjour avec l'intention initiale de la loi, qui était de faciliter le retour dans le pays des descendants de Lettons vraiment désireux de tisser un lien avec leur patrie et n'ayant pas pour seul but de profiter des possibilités de voyage au sein de l'espace Schengen ou d'autres motivations, comme celle d'échapper aux campagnes de mobilisation de la Fédération de Russie.

En juin 2023, des modifications de la Loi sur l'immigration ont été adoptées en vue de mettre en œuvre une réforme de la carte bleue européenne à la suite de la refonte de la Directive en accordant davantage de droits aux titulaires de la carte bleue européenne en matière d'emploi et de mobilité au sein de l'UE.

En décembre 2023, les exigences imposées aux opérateurs économiques qui prévoient d'embaucher des travailleurs de pays tiers en Lettonie pour exercer des professions non réglementées ont été assouplies.

En janvier 2024, le salaire minimum exigé dans le cas des étrangers qui ont obtenu le droit à l'emploi a été ajusté. Dans tous les secteurs de l'économie, ce salaire minimum devra être égal au salaire moyen au sein du secteur ou au salaire minimum légal.

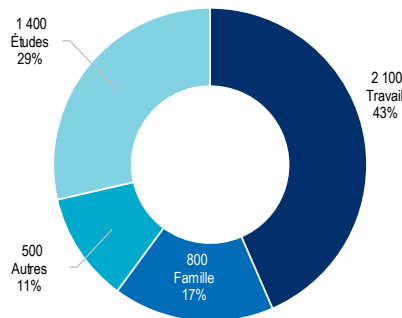
Face aux préoccupations croissantes concernant la sécurité des frontières du fait du nombre grandissant de tentatives de franchissement irrégulier de la frontière entre la Lettonie et le Bélarus, la Lettonie a approuvé des modifications de la Loi sur les frontières de l'État et de la Loi sur les gardes-frontières de l'État qui confèrent aux autorités frontalières des pouvoirs accrus pour éviter les entrées irrégulières. Un régime renforcé de sécurité des frontières a par ailleurs été mis en place dans certains territoires administratifs depuis le 11 août 2023, et il sera maintenu jusqu'au 12 septembre 2024.

Dans le même temps, la Lettonie a pris diverses initiatives en vue d'améliorer les services offerts aux ressortissants étrangers. En 2023, la Fondation pour l'intégration sociale a commencé à établir un guichet unique à l'intention des étrangers afin d'apporter un large accompagnement aux ressortissants des pays tiers et aux bénéficiaires d'une protection internationale qui s'établissent en Lettonie.

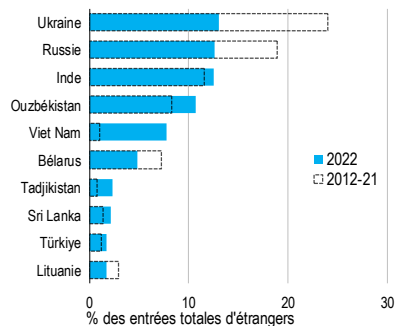
Pour plus d'informations : www.pmlp.gov.lv | www.csp.gov.lv | www.emn.lv

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Lettonie

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2022 (Source: Eurostat)
Lettonie



10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Migrations temporaires
(Source : Eurostat)

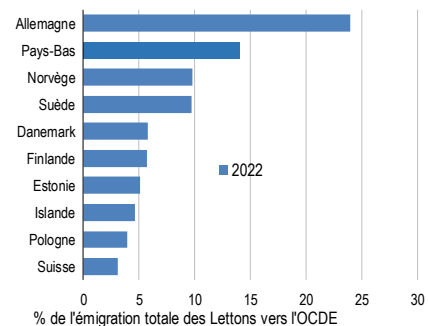
Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Raisons professionnelles	1 480	+ 50%
Raisons familiales	1 410	+ 36%
Éducation	630	+ 90%
Autre raison	520	+ 16%

Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	1 625	+ 198%

Émigration de Lettons vers les pays de l'OCDE
(définition nationale des pays de destination)



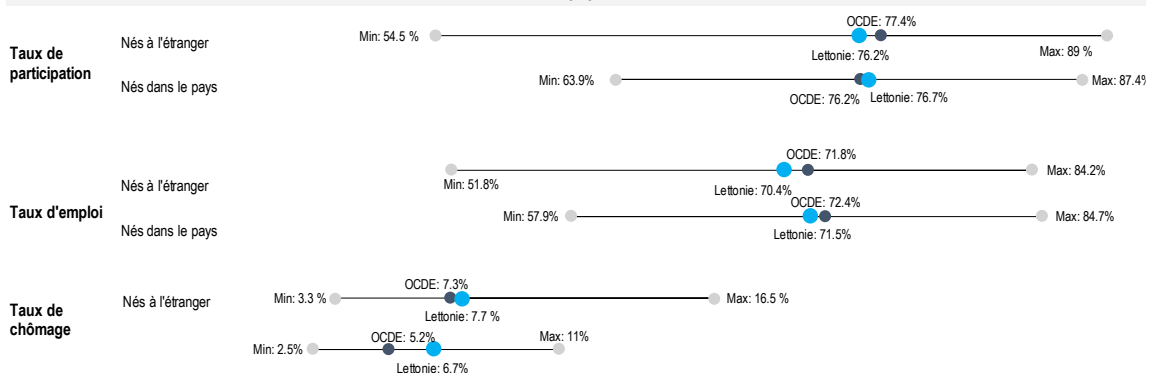
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	-5.9	-9.8
Accroissement naturel	-7.2	+0.7
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	1.3	-10.4

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	1 228	-5.1	2.8
Sorties (2023)	597	-3.7	1.4

Situation sur le marché du travail
2023



StatLink  <https://stat.link/sne3x4>

Lituanie

Population née à l'étranger – 2023	8.5 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.2 million, 53 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +65 %	Russie (27 %), Ukraine (25 %), Biélorussie (23 %)

En 2022, la Lituanie a accueilli 11 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 80 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 4 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 41 % de migrants de travail, 50 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 3 % de migrants humanitaires. Environ 2 700 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 35 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 6 400 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 46 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

L'Ukraine, le Belarus et la Russie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte augmentation (55 000) et le Nigeria la plus forte diminution (-48) des flux vers la Lituanie par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 44 %, pour atteindre environ 500. La majorité des demandeurs étaient originaires de Biélorussie (300), de Russie (50) et de Syrie (30). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants de l'Ouzbékistan (10) et la plus forte diminution les ressortissants de la Biélorussie (-100). Sur les 550 décisions prises en 2023, 74 % étaient positives.

L'émigration des citoyens lituaniens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 3 % en 2022, pour atteindre 18 000 personnes. Environ 18 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 15 % vers la Norvège et 12 % vers l'Espagne.

Plusieurs modifications ont été opérées pour renforcer l'efficacité du système de gestion des flux migratoires et pour faciliter l'immigration de travail. En janvier 2023, les modifications de la Loi sur le statut juridique des étrangers donnent à présent à tous les étrangers la possibilité de demander un permis de séjour temporaire depuis l'étranger. Ce processus, qui est mis en œuvre à travers un prestataire de services extérieur choisi par l'État, simplifie la procédure et supprime la nécessité d'obtenir auparavant un visa Schengen ou un visa national. Il vise à faciliter l'immigration en offrant une possibilité d'accès qui n'est pas tributaire du réseau diplomatique du pays. Par conséquent, les délais de traitement pour la délivrance ou le renouvellement des permis de séjour temporaires ont été réduits. Depuis juillet 2023, certaines catégories d'étrangers, tels que les étudiants à plein temps, les chargés d'enseignement, les chercheurs, les travailleurs exerçant des métiers en tension et ceux titulaires de permis de travail délivrés par le Service de l'emploi, sont désormais tenues d'obtenir des permis de séjour temporaires et non plus des visas nationaux. Cette réforme vise à réduire la charge administrative et à offrir des conditions plus favorables aux intéressés.

La Lituanie a accru son quota d'immigration pour 2023 et 2024 pour le porter à 40 250 personnes pour ce qui est des professions inscrites sur la liste des métiers en tension, alors qu'il ne s'élevait qu'à 35 600 personnes en 2022. Ce quota est réparti entre les services, la construction, l'industrie et l'agriculture. Les procédures correspondantes ont également été simplifiées et permettent aux employeurs d'accélérer l'embauche de travailleurs étrangers dans les secteurs en tension, notamment en supprimant la nécessité d'un examen de la situation du marché du travail.

Le 27 juin 2023, la Lituanie a approuvé son Plan de développement du secteur des technologies financières (2023-28), qui comprend des mesures destinées à accroître le recrutement de spécialistes des TIC venant de pays tiers pour répondre aux besoins des secteurs à forte valeur ajoutée, ainsi qu'à renforcer le Système lituanien d'information sur les migrations (MIGRIS).

La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine continue à avoir d'importantes répercussions sur la gestion de l'immigration en Lituanie. Un état d'urgence a été déclaré le 24 février 2022, et il a été maintenu jusqu'au 2 mai 2023. Au cours de cette période, les mesures d'urgence qui ont eu des répercussions sur la gestion de l'immigration ont notamment pris la forme d'un renforcement de la sécurité des frontières pour en dissuader le franchissement irrégulier, d'un durcissement du régime de visas pour les ressortissants russes et biélorusses, et de l'instauration de restrictions à l'entrée des ressortissants russes en Lituanie. Après la fin de l'état d'urgence, des dispositions législatives ont été prises afin de maintenir certaines des mesures d'urgence.

Par ailleurs, une situation extrême à l'échelle nationale suscitée par un afflux massif de ressortissants étrangers a d'abord été déclarée en juillet 2021 et a été maintenue jusqu'en 2023. En 2023, les critères pouvant justifier la déclaration d'un état d'urgence dans l'avenir ont été élargis.

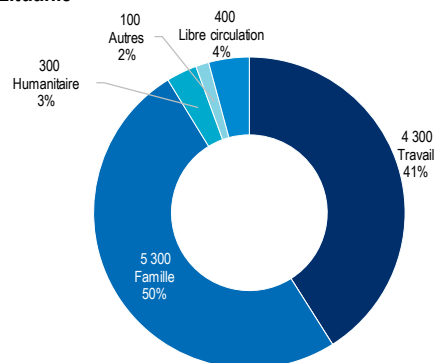
L'afflux de personnes déplacées en provenance d'Ukraine a entraîné un renforcement des procédures internes. En janvier 2023, la Lituanie a commencé à délivrer des permis de séjour temporaires en format numérique via MIGRIS, ce qui supprime la nécessité de se présenter en personne ou de produire des cartes d'identité physiques. Le nouveau Programme national de gouvernance des données a également été lancé à la suite de ces flux d'immigration afin de faciliter la gestion des données relatives aux ressortissants étrangers, ainsi que leur échange entre les institutions publiques.

Pour plus d'informations : www.migracija.lt | www.stat.gov.lt | www.emn.lt

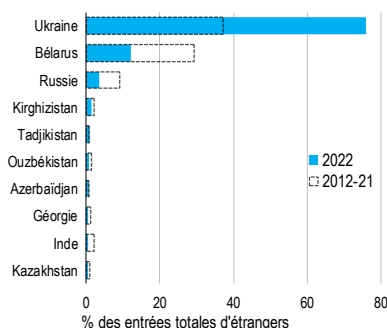
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Lituanie

Entrées d'immigrés de long terme
2022 (Source : OCDE)

Lituanie



10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Migrations temporaires
(Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprise	10	+ 0%
Autres travailleurs temporaires	20	+ 4%

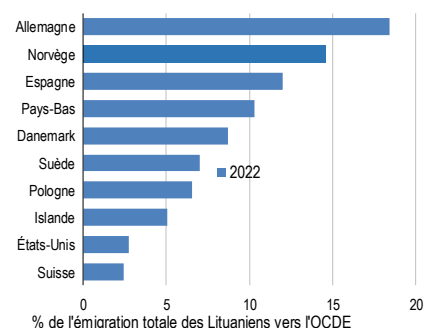
Éducation (pays tiers)

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	2 720	+ 7%
Stagiaires	2	+ 0%

Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	510	- 44%

Émigration de Lituanien vers les pays de l'OCDE
(définition nationale des pays de destination)



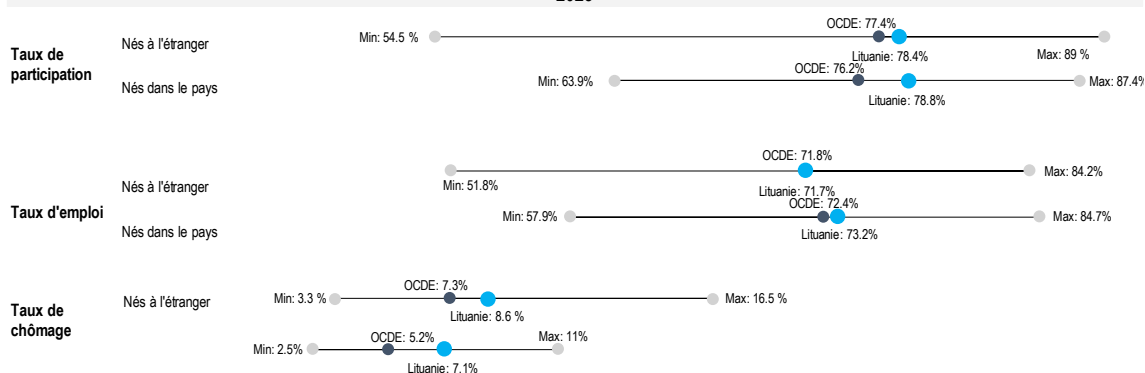
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	10.0	-8.1
Accroissement naturel	-5.7	+1.7
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	15.7	-9.8

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	977	+32.7	1.3
Sorties (2023)	545	-4.0	0.7

Situation sur le marché du travail
2023



StatLink  <https://stat.link/9628pf>

Luxembourg

Population née à l'étranger – 2023	51.2 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.3 million, 49 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +48 %	Portugal (22 %), France (13 %), Belgique (6 %)

En 2022, le Luxembourg a accueilli 27 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 12 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 65 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 13 % de migrants de travail, 17 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 4 % de migrants humanitaires. Environ 400 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 900 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 48 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée. L'Ukraine, le Portugal et la France étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte augmentation (4 100) et la France la plus forte diminution (-500) des flux vers le Luxembourg par rapport à l'année précédente. En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 8.7 %, pour atteindre environ 2 600. La majorité des demandeurs étaient originaires de Syrie (800), d'Érythrée (500) et d'Afghanistan (100). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants du Soudan (100) et la plus forte diminution les ressortissants de la Syrie (-300). Sur les 1 340 décisions prises en 2023, 68 % étaient positives. L'émigration des citoyens luxembourgeois vers les pays de l'OCDE est restée stable en 2022, pour atteindre 4 600. Environ 42 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 33 % vers la France et 10 % vers la Belgique.

Le 21 avril 2023, plusieurs amendements ont été apportés à la Loi sur l'immigration afin de la mettre en adéquation avec la Directive de l'UE de 2008 sur le retour, en y intégrant la notion d'éloignement. La loi précise désormais que les ressortissants de pays tiers (RPT) qui séjournent illégalement au Luxembourg mais sont titulaires d'un permis de séjour dans un autre État membre disposent de 72 heures pour retourner dans cet autre État membre. Elle apporte par ailleurs des précisions et des modifications concernant le risque de fuite. La loi indique également dans quels cas la décision d'éloignement doit être assortie d'une interdiction d'entrée sur le territoire national. Un autre amendement accroît en outre le nombre de cas où une rétention administrative peut être imposée à un RPT faisant l'objet d'une mesure d'éloignement. Les conditions d'obtention d'un permis de séjour pour raisons privées ont été précisées. Le permis de séjour pour des motifs humanitaires d'une exceptionnelle gravité peut également être accordé à des RPT en situation irrégulière.

La Loi du 18 janvier 2023 – qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2023 – a approuvé la révision de la Constitution du Luxembourg qui visait la reconnaissance constitutionnelle du droit d'asile.

La Loi du 20 juillet 2023 a porté amendement à la Loi sur l'asile pour tenir compte de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), en apportant des précisions au sujet de l'évaluation du risque de fuite et des décisions d'éloignement concernant les demandeurs d'une protection internationale (DPI) et les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI).

Le 7 août 2023, des modifications ont été apportées à la Loi sur l'immigration pour ce qui est des conditions d'entrée au Luxembourg afin de les mettre en conformité avec la mise en œuvre des systèmes ETIAS et EES. Afin d'atténuer les pénuries de main-d'œuvre existantes, des dispositions ont été prises pour attirer les talents et simplifier les démarches administratives. Les RPT sont dispensés de l'obligation d'obtenir un permis de travail pour les activités d'une durée inférieure à trois mois. Pour les travailleurs indépendants, une condition de présence sur le territoire pour l'exercice de l'activité professionnelle a été ajoutée. La durée du permis de séjour pour raisons privées à des fins de recherche d'emploi ou de création d'entreprise a été portée à 12 mois. Les RPT détenteurs d'un titre de séjour « membre de famille » peut avoir directement accès au marché du travail. Les contrôles et vérifications relatifs à l'emploi illégal peuvent à présent également porter sur les permis de travail.

La Loi du 7 août 2023, qui a porté amendement au Code du travail, interdit désormais d'embaucher des ressortissants de pays tiers séjournant légalement dans le pays mais ne disposant pas d'un permis de travail. Les infractions donnent non seulement lieu à l'application des amendes normalement prévues mais aussi à la perception à titre rétroactif des cotisations de sécurité sociale et des impôts non réglés. Le montant des amendes a par ailleurs été augmenté et les circonstances aggravantes déjà en vigueur pour ce qui est de la traite des êtres humains sont désormais applicables à l'emploi de RPT en situation irrégulière. La Loi sur l'accueil a été modifiée afin de supprimer l'examen de la situation du marché du travail pour les demandeurs d'une protection internationale qui sollicitent une autorisation de travail temporaire.

La Loi du 23 août 2023 a changé d'approche en matière d'intégration, terme auquel elle substitue celui de « vivre-ensemble interculturel ». Cette loi a porté amendement à la Loi sur la nationalité, remplaçant le « contrat d'accueil et d'intégration » par le « Pacte citoyen ».

La Loi du 14 juillet 2023 a créé un Service d'intégration et d'accueil scolaires pour mieux lutter contre les inégalités sociales et faciliter la diffusion d'informations sur l'offre éducative auprès des élèves nouvellement arrivés et de leurs parents.

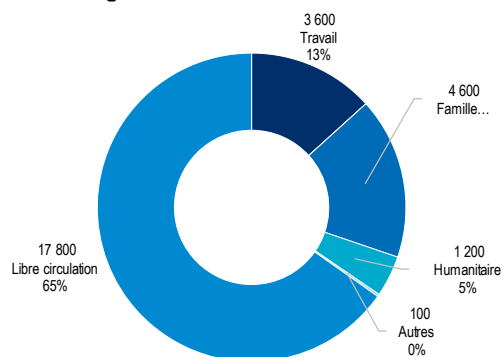
La Loi du 29 mars 2023 accorde aux étrangers détenteurs d'une carte de légitimation le droit de voter aux élections locales.

Pour plus d'informations : www.quichet.public.lu | www.ona.gouvernement.lu | www.integratioun.lu

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Luxembourg

Entrées d'immigrés de long terme 2022 (Source : OCDE)

Luxembourg



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprise	180	+ 13%
Autres travailleurs temporaires	650	+ 14%

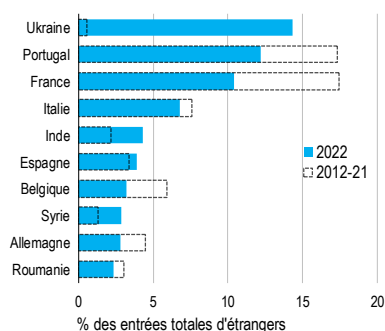
Éducation (pays tiers)

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	400	+ 11%
Stagiaires	60	+ 83%

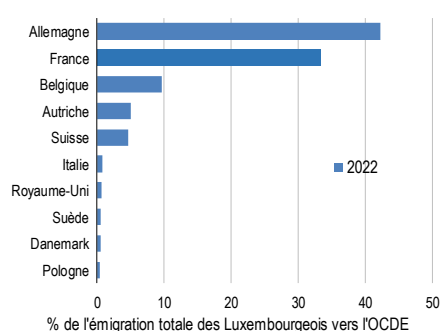
Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	2 615	+ 9%

10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Émigration de Luxembourgeois vers les pays de l'OCDE (définition nationale des pays de destination)



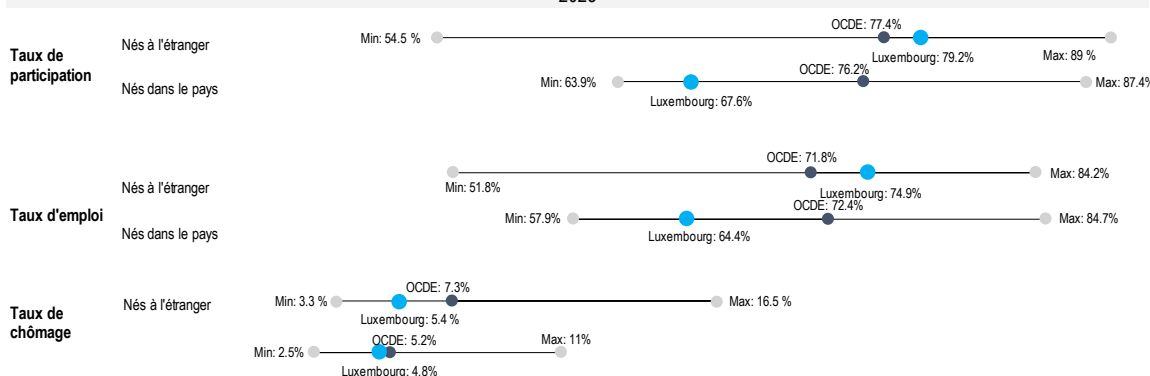
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	16.9	-6.7
Accroissement naturel	2.8	-0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	14.0	-6.5

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	2 336	+5.1	2.7
Sorties (2023)	17 991	+10.8	21.0

Situation sur le marché du travail 2023



StatLink <https://stat.link/jl84yz>

Mexique

Population née à l'étranger – 2020	1 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 1.2 million, 49 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +24 %	États-Unis (66 %), Guatemala (5 %), Espagne (2 %)

En 2022, le Mexique a accueilli 76 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents (y compris les changements de statut), soit 12 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 14 % de travailleurs migrants, 43 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 28 % de migrants humanitaires. Environ 7 100 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 24 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers.

Le Honduras, le Venezuela et les États-Unis étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Guatemala a enregistré la plus forte augmentation (2 000) et le Venezuela la plus forte diminution (-1 100) des flux vers le Mexique par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 19 %, pour atteindre environ 141 000. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Haïti (44 000), du Honduras (42 000) et de Cuba (18 000). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants d'Haïti (27 000) et la plus forte diminution les ressortissants du Venezuela (-9 400). Sur les 55 000 décisions prises en 2023, 37 % étaient positives.

L'émigration de citoyens mexicains vers les pays de l'OCDE a augmenté de 27 % en 2022, pour atteindre 165 000 personnes. Environ 84 % de ce groupe a émigré vers les États-Unis, 5 % vers l'Espagne et 3 % vers le Canada.

Le 19 septembre 2023, la mesure liée au COVID-19 qui suspendait les dates limites de toutes les procédures en matière d'immigration qui relèvent du domaine de compétences de l'Institut national de l'immigration pour les ressortissants étrangers possédant un statut de résident temporaire ou permanent au Mexique a été levée.

En janvier 2023, l'Institut national de l'immigration (*Instituto Nacional de Migración* – INM) du Mexique a augmenté les frais de traitement appliqués par l'administration en cas de demande d'obtention ou de renouvellement d'un permis de séjour, d'une carte de résident, d'un permis de sortie, d'une régularisation ou d'une naturalisation, entre autres. De nouveaux frais de traitement ont été établis pour les visas de séjour temporaire autorisant à exercer des activités rémunérées, les visas pour regroupement familial, et les enregistrements de sociétés (demande initiale et mises à jour/renouvellements). Auparavant, le traitement de ces demandes ne donnait lieu à aucuns frais : pour ces catégories de visas, seule la délivrance des cartes de séjour par l'INM était payante, la demande elle-même étant gratuite.

Les détenteurs d'un passeport allemand, autrichien, belge, britannique, coréen, espagnol, finlandais, français, hongrois, islandais, italien, japonais, néerlandais, norvégien, roumain, suédois, suisse ou tchèque peuvent désormais utiliser les guichets automatiques en libre-service disponibles dans les aéroports internationaux de Mexico et de Cancún afin d'accélérer les procédures d'entrée. Auparavant, ce système n'était disponible que pour les détenteurs d'un passeport délivré par le Mexique, le Canada, l'Espagne ou les États-Unis.

Le Brésil et le Mexique ont convenu en 2023 de mettre en place un système de visas électroniques réciproques, en ayant pour objectif commun de parvenir progressivement à des accords d'exemption de visa dans le futur. Selon ce qui est annoncé, l'utilisation réciproque de visas électroniques permettra aux ressortissants brésiliens et mexicains de demander des visas de visiteur pour faire du tourisme ou des affaires dans les deux pays sans avoir besoin de se rendre dans un consulat.

Le gouvernement du Mexique a ouvert un nouveau poste consulaire mexicain à Mumbai pour faire face au volume croissant des demandes de visas de ressortissants indiens désireux de se rendre au Mexique. Il fournira également des services aux ressortissants mexicains en Inde, entre autres fonctions.

Depuis mars 2024, en réaction pour partie aux pertes de vies humaines lors de l'incendie du centre de rétention de Ciudad Juárez, des changements notables dans la gestion des flux migratoires au sein du pays sont en cours. La Commission interministérielle pour un accompagnement intégral en matière d'immigration (*Comisión Intersecretarial de Atención Integral en Materia Migratoria*) s'attache actuellement à élaborer une nouvelle stratégie globale de mobilité humaine. Pour y parvenir, divers espaces situés au sud du pays sont en cours de reconversion en vue d'aider les ressortissants étrangers en leur permettant notamment de bénéficier de services de santé physique et mentale, de régulariser leur situation et d'obtenir une protection internationale, d'avoir accès aux programmes sociaux, ou de trouver des possibilités d'emploi.

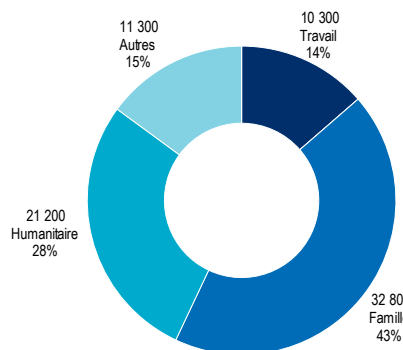
L'Institut national des migrations (INM) travaille également avec les autres niveaux d'administration en vue de faire face à l'afflux accru de migrants irréguliers auquel est confronté le système ferroviaire mexicain. Des mesures comme l'installation de points d'assistance humanitaire sur les principales routes ferroviaires du pays ont été prises. Le ministère des Affaires étrangères (*Secretaría de Relaciones Exteriores* – SRE) a par ailleurs été invité à déployer des efforts diplomatiques afin que les gouvernements du Venezuela, du Brésil, de la Colombie, de Cuba et du Nicaragua acceptent le retour assisté par voie aérienne de leurs ressortissants.

Pour plus d'informations : www.politicamigratoria.gob.mx | www.comar.gob.mx

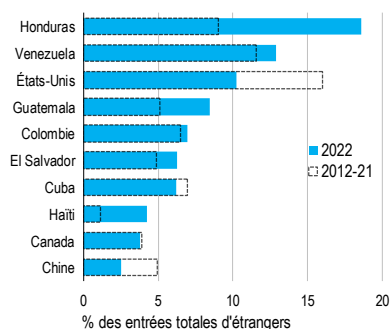
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Mexique

Entrées d'immigrés de long terme
2022 (Source : OCDE)

Mexique



10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Migrations temporaires
(Sources : OCDE, HCR)

Migrations temporaires de travail

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	4 400	+ 17%
Transferts intra-entreprise	..	..
Autres travailleurs temporaires	19 800	+ 4%

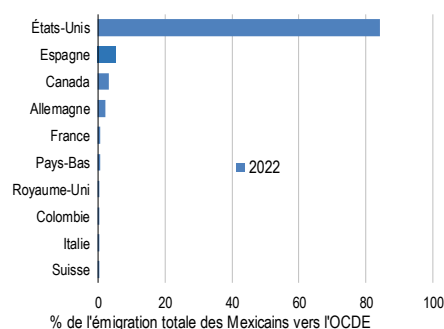
Éducation

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	7 140	+ 55%
Stagiaires	..	..

Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	140 980	+ 19%

Émigration de Mexicains vers les pays de l'OCDE
(définition nationale des pays de destination)



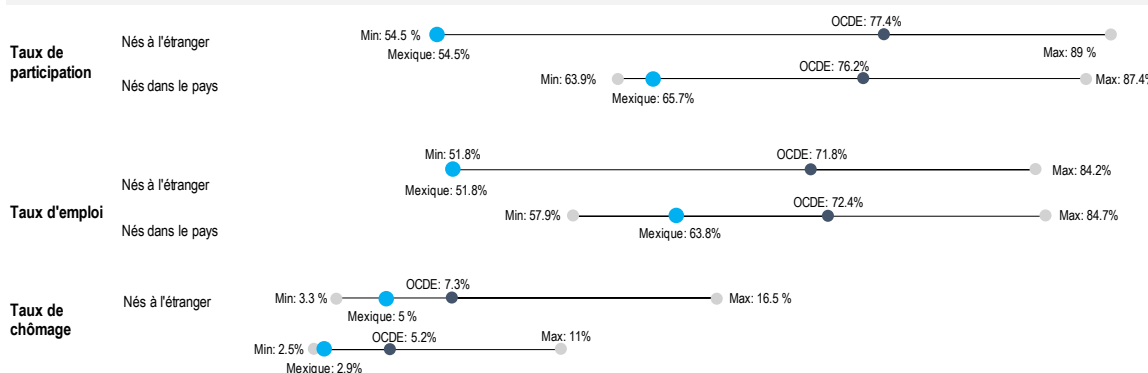
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	8.8	+1.2
Accroissement naturel	3.5	-0.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	5.2	+1.3

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	66 239	+7.8	3.7
Sorties (2023)	1 056	+19.5	0.1

Situation sur le marché du travail
2023



StatLink  <https://stat.link/ua8q5o>

Norvège

Population née à l'étranger – 2023	17.5 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 1 million, 48 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +44 %	Pologne (11 %), Suède (5 %), Lituanie (4 %)

En 2022, la Norvège a accueilli 44 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents (y compris les changements de statut), soit 15 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 50 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 13 % de migrants de travail, 26 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 11 % de migrants humanitaires. Environ 4 200 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 7 700 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers. L'Ukraine, la Pologne et la Lituanie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte augmentation et la Pologne la plus forte diminution des flux vers la Norvège par rapport à l'année précédente. En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 10 %, pour atteindre environ 5 100. La majorité des demandeurs étaient originaires de Syrie (1 500), d'Ukraine (1 000) et de Türkiye (500). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants turcs (300) et la plus forte diminution les ressortissants afghans (-200). Sur les 2 900 décisions prises en 2023, 75 % étaient positives. L'émigration des citoyens norvégiens vers les pays de l'OCDE a diminué de 13 % en 2022, pour atteindre 8 100 personnes. Environ 22 % de ce groupe a émigré vers le Danemark, 21 % vers l'Espagne et 17 % vers la Suède.

Eu égard à la pénurie de main-d'œuvre hautement qualifiée, le gouvernement a maintenu l'augmentation du quota annuel de travailleurs qualifiés en provenance de pays non membres de l'UE ou de l'AELE, porté à 6 000 permis de séjour en 2023.

Depuis le semestre d'automne 2023, les universités et les établissements d'enseignement supérieur facturent des frais de scolarité permettant au minimum de couvrir les coûts pour ce qui est des nouveaux étudiants qui suivent une formation diplômante et sont originaires de pays non membres de l'UE ou de l'AELE. Il s'en est suivi une sensible diminution du nombre de ces étudiants au niveau de la maîtrise (-59 %).

En mars 2024, il a été mis fin au programme « au pair » afin de lutter contre le dumping social. Dans le cadre de ce programme, un ressortissant d'un pays tiers âgé de 18 à 30 pouvait bénéficier d'un permis de séjour en tant que jeune au pair pendant une durée maximale de deux ans dès lors que le séjour avait pour motif l'échange culturel et que le contrat avec la famille d'accueil respectait certains critères.

En décembre 2023, les exigences en matière d'hébergement des personnes demandant une protection collective temporaire ont été durcies. Les personnes qui demandent une protection collective temporaire en Norvège et qui ont besoin d'un hébergement en centre d'accueil des demandeurs d'asile se voient proposer un hébergement au sein du Centre national des arrivées à Råde, et non dans d'autres centres décentralisés. L'hébergement haut de gamme sera utilisé de manière plus restrictive, pour éviter que l'hébergement ne devienne un facteur d'attraction.

En décembre 2023, le ministère de la Justice a annoncé que les ressortissants étrangers auxquels une protection a été accordée en Norvège peuvent perdre leur permis de séjour s'ils retournent dans le pays dont ils ont fui. Cela vaut également pour les Ukrainiens qui bénéficient d'une protection collective temporaire.

En juin 2023, la Loi sur les locataires a été assortie de règles dérogatoires temporaires, en partie pour faire face au nombre élevé d'arrivées de personnes déplacées en provenance d'Ukraine. Ces règles permettent de louer une maison de vacances en guise de résidence principale pour une durée minimale d'un an, au lieu de trois ans en temps ordinaire. Cette exception s'applique jusqu'en juillet 2024.

Le gouvernement a proposé de nouvelles modifications des règles applicables en matière d'intégration afin de promouvoir l'activité. Le programme d'intégration comportera davantage d'éléments liés à l'emploi, imposera des conditions plus strictes pour y avoir accès, et autorisera les communes à ne pas en faire bénéficier les personnes ayant trouvé un travail. Les Ukrainiens ayant déjà achevé leurs études de deuxième cycle de l'enseignement secondaire se verront offrir au moins 15 heures hebdomadaires d'activités axées sur l'emploi dans le cadre de ce programme. Dans les autres cas, les activités axées sur l'emploi devront compter pour 50 % de la durée du programme.

Depuis juillet 2023, les cours de norvégien destinés aux personnes bénéficiant d'une protection temporaire peuvent être prolongés si le participant a besoin d'atteindre un niveau minimum en norvégien. La durée de cette prolongation dépend du niveau d'études du participant : ceux qui disposent d'un diplôme de deuxième cycle du secondaire ont droit à six mois supplémentaires, tandis que ceux qui en sont dépourvus peuvent bénéficier d'une prolongation de deux ans.

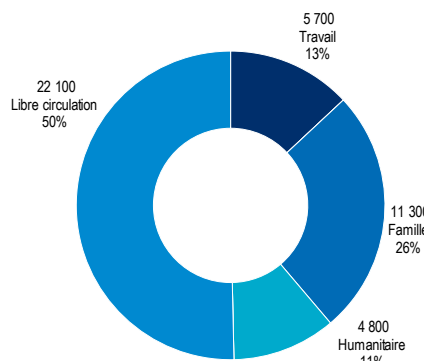
Depuis août 2023, tous les élèves inscrits en deuxième année de l'enseignement primaire avaient accès à un accueil extrascolaire assuré par les communes – dont ils pouvaient bénéficier gratuitement à temps partiel – ce qui était déjà le cas depuis 2022 de tous les élèves en première année du primaire. À compter du mois d'août 2024, le dispositif sera élargi aux élèves de troisième année de l'enseignement primaire.

Pour plus d'informations : www.udi.no | www.imdi.no | www.regjeringen.no

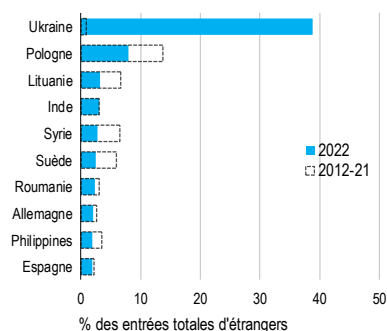
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Norvège

Entrées d'immigrés de long terme 2022 (Source : OCDE)

Norvège



10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	450	+ 190%
Travailleurs saisonniers	2 860	+ 104%
Transferts intra-entreprise	1 260	- 7%
Autres travailleurs temporaires	3 140	+ 38%

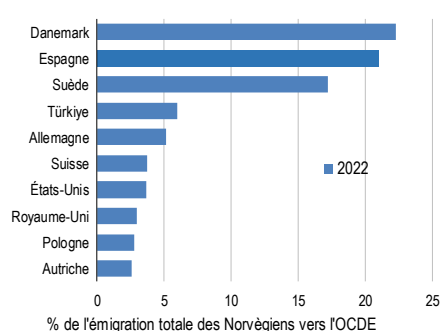
Éducation (pays tiers)

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	4 220	+ 24%
Stagiaires	18	+1 700%

Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	5 135	+ 10%

Émigration de Norvégiens vers les pays de l'OCDE (définition nationale des pays de destination)



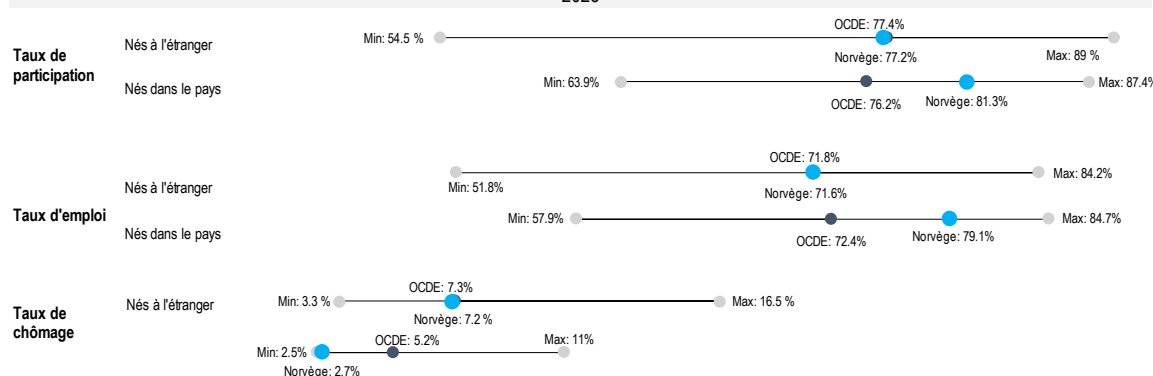
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	11.1	-0.6
Accroissement naturel	1.5	+0.5
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	9.6	-1.0

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	599	-4.8	0.1
Sorties (2023)	4 546	+0.9	0.9

Situation sur le marché du travail 2023



StatLink <https://stat.link/yhwg1a>

Nouvelle-Zélande

Population née à l'étranger – 2018	26.6 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 1.3 million, 51 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +32 %	Royaume-Uni (21 %), Chine (10 %), Inde (9 %)

En 2022, la Nouvelle-Zélande a accueilli 154 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut), soit 340 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 3 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 49 % de migrants de travail, 47 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 2 % de migrants humanitaires. Environ 10 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 141 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers. L'Inde, les Philippines et la Chine étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte augmentation (10 000) et les Samoa la plus forte diminution (400) des flux vers la Nouvelle-Zélande par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 410 %, pour atteindre environ 1 700. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Inde (700), de Chine (400) et de Malaisie (200). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants de l'Inde (600) et la plus forte diminution les ressortissants de l'Ukraine (-4). Sur les 610 décisions prises en 2023, 31 % étaient positives.

L'émigration des citoyens néo-zélandais vers les pays de l'OCDE a augmenté de 80 % en 2022, pour atteindre 15 000 personnes. Environ 72 % de ce groupe a émigré vers l'Australie, 8 % vers le Royaume-Uni et 5 % vers les États-Unis.

La Nouvelle-Zélande a enregistré un nombre croissant de demandes de visas d'étudiants, avec des niveaux en 2023 proches de ceux de la période prépandémique. Les taux de rejet n'en ont pas moins augmenté eu égard aux risques accrus. Le rapport de 2023 commandé par *Education New Zealand* a constaté que la contribution de l'éducation internationale à l'économie néo-zélandaise pourrait retrouver ses niveaux prépandémiques dès 2030 malgré sa baisse importante (qui l'a fait passer de 3.7 milliards NZD en 2019 à 0.8 milliard NZD en 2022).

En novembre 2023, la durée maximale du visa de travail « employeur accrédité » (*Accredited Employer Work Visa – AEWV*) a été portée de trois à cinq ans pour la mettre en cohérence avec l'instauration d'une durée maximale de séjour continu de cinq ans pour les détenteurs d'un AEWV. Une fois cette durée maximale de séjour continu atteinte, ceux-ci doivent quitter la Nouvelle-Zélande pendant 12 mois avant de pouvoir obtenir un autre AEWV. En avril 2024, la durée maximale de séjour continu et la durée maximale de validité du visa ont été ramenées de cinq à trois ans pour les métiers les moins qualifiés.

La Nouvelle-Zélande a durci les règles applicables aux visas de travail pour répondre à des niveaux d'immigration nette jugés « insoutenables » par le ministre de l'Immigration. Le 7 avril 2024, des modifications de l'AEWV ont été annoncées. Elles se traduisent par une augmentation des exigences en matière d'expérience et de qualifications professionnelles, parmi lesquelles l'instauration d'une obligation de connaissance de la langue anglaise pour les immigrants candidats à des emplois peu qualifiés, ou celle d'un seuil minimum de compétences et d'expérience professionnelles pour la plupart des métiers pouvant donner lieu à la délivrance d'un AEWV.

Les critères d'obtention du visa de résident de la catégorie « immigré qualifié » ont été modifiés le 9 octobre 2023. Parmi les modifications figurent la mise en place d'un système à points simplifié qui établit un seuil plus clair pour l'obtention d'un visa de résident en qualité de travailleur qualifié, ainsi que la suppression des limites de traitement des demandes concernant cette catégorie. Dans le cadre du système à points simplifié, les demandeurs doivent disposer d'une offre d'emploi qualifié en Nouvelle-Zélande et respecter le seuil spécifique établi pour l'un au moins des trois indicateurs des compétences suivants : les revenus, les qualifications reconnues, ou l'immatriculation professionnelle.

En janvier, les dates de réouverture en 2024 des programmes vacances-travail (*Working Holiday Schemes – WHS*) dont le nombre de bénéficiaires est plafonné ont été confirmées. Les demandes sont ouvertes jusqu'à ce que le plafond correspondant soit atteint, après quoi le programme sera clos jusqu'en 2025. On compte au total 33 de ces programmes, pour lesquels un quota total de 29 150 places a été fixé, auxquels viennent s'ajouter 13 autres WHS dont le nombre de bénéficiaires n'est pas plafonné.

En septembre 2023, le gouvernement a annoncé de très nombreuses modifications des voies d'accès à l'emploi et à l'immigration en Nouvelle-Zélande. L'ajout de six métiers à la Liste verte (des métiers hautement qualifiés) a été annoncé en avril 2024. Le nombre maximal d'employeurs saisonniers reconnus (*Recognised Seasonal Employer*) a été porté de 500 à 19 500 pour la saison 2023/24. Le visa pour aider à la reprise (*Recovery Visa*) est clos pour les nouvelles demandes depuis le 23 septembre 2023.

En août 2023, une voie d'accès au statut de résident a été annoncée pour les personnes titulaires d'un visa spécial Ukraine arrivées en Nouvelle-Zélande avant le 15 mars 2024. Le visa de résident ukrainien a été mis en place le 16 mars 2024 et sera maintenu pendant deux ans. Ceux qui ne souhaitent pas demander la résidence peuvent continuer à demander un visa spécial Ukraine.

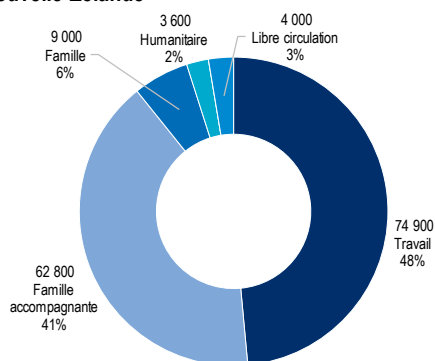
En mai 2024, la Loi de réforme de l'immigration (Arrivées massives) a été adoptée. Elle comble les lacunes des dispositions qui visaient à assurer une gestion sûre et humaine des arrivées massives irrégulières par la voie maritime.

Pour plus d'informations : www.immigration.govt.nz/

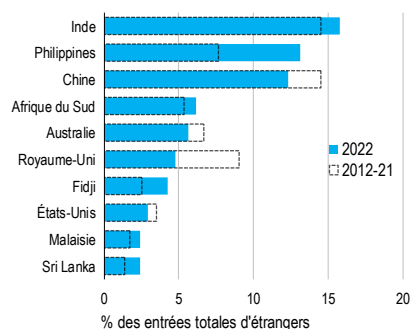
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Nouvelle-Zélande

Entrées d'immigrés de long terme 2022 (Source : OCDE)

Nouvelle-Zélande



10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Migrations temporaires (Sources : OCDE, HCR)

Migrations temporaires de travail

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	74 910	+8 195%
Travailleurs saisonniers	20 520	+ 6%
Transferts intra-entreprise	..	..
Autres travailleurs temporaires	45 100	- 16%

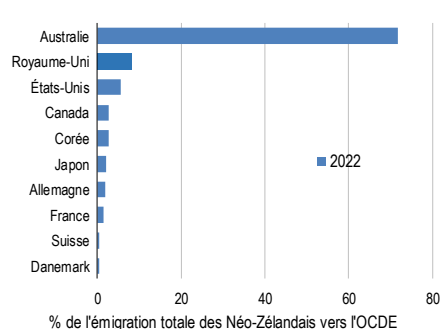
Éducation

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	10 290	+1 156%
Stagiaires	150	+1 150%

Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	1 720	+ 413%

Émigration de Néo-Zélandais vers les pays de l'OCDE (définition nationale des pays de destination)



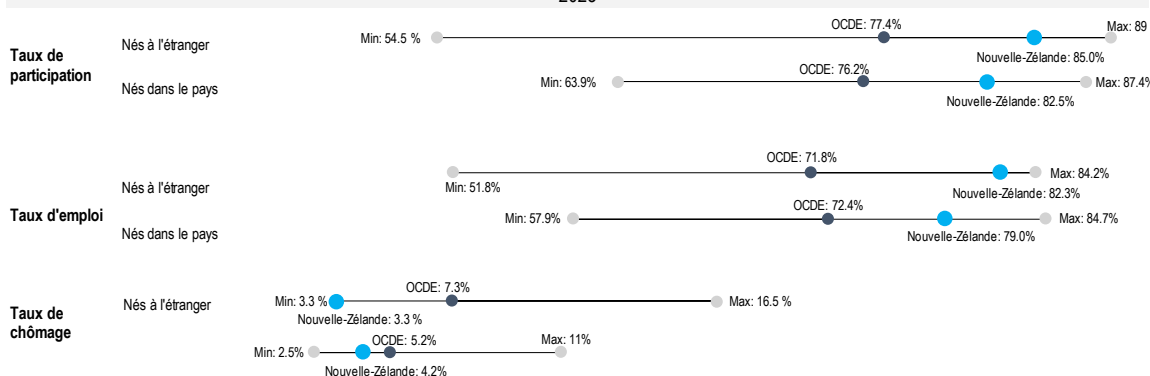
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	25.0	+23.8
Accroissement naturel	3.7	-0.8
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	21.2	+24.6

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	816	+41.4	0.3
Sorties (2023)	1 035	+16.5	0.4

Situation sur le marché du travail 2023



StatLink  <https://stat.link/so9ul3>

Pays-Bas

Population née à l'étranger – 2022	15.8 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 2.8 millions, 52 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +44 %	Türkiye (8 %), ex-URSS (7 %), Pologne (7 %)

En 2022, les Pays-Bas ont accueilli 204 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 19 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 47 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 16 % de migrants de travail, 22 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 15 % de migrants humanitaires. Environ 23 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 3 300 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 173 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

L'Ukraine, la Pologne et la Syrie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte augmentation (103 000) et l'Allemagne la plus forte diminution (-600) des flux vers les Pays-Bas par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 8 %, pour atteindre environ 38 000. La majorité des demandeurs étaient originaires de Syrie (13 000), de Türkiye (2 900) et d'Érythrée (2 300). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants érythréens (1 000) et la plus forte diminution les ressortissants afghans (-2 100). Sur les 18 000 décisions prises en 2023, 81 % étaient positives.

L'émigration des citoyens néerlandais vers les pays de l'OCDE a augmenté de 5 % en 2022, pour atteindre 43 000 personnes. Environ 20 % de ce groupe a émigré vers l'Espagne, 19 % vers la Belgique et 13 % vers l'Allemagne.

Le gouvernement a pris diverses mesures en vue de mieux protéger les travailleurs immigrants du risque d'exploitation. Un projet de loi destiné à encadrer la certification obligatoire des agences de placement devrait entrer en vigueur en 2026. Afin de vérifier que les immigrants vivent dans des conditions de sécurité, depuis octobre 2022 tous les migrants de travail qui s'enregistrent en qualité de non-résidents peuvent également demander que leur adresse et leurs autres données de contact soient inscrites dans le registre des données personnelles (*Basisregistratie Personen* – BRP). Depuis 2023, ces données sont communiquées aux utilisateurs autorisés et aux communes.

La loi sur les règles de bonne conduite en matière de location qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2023 vise à combattre les pratiques locatives indésirables telles que les discriminations. Des règles spécifiques pour les loueurs et les agences de location visent à protéger les migrants de travail. Une de ces règles a trait à la séparation du contrat de travail et du contrat de bail.

En 2023, le gouvernement a préparé une loi destinée à maîtriser l'afflux d'étudiants en mobilité internationale. Le nombre d'étudiants en mobilité internationale a été multiplié par trois entre 2005 et 2022 pour atteindre 115 000, dont 40 % étaient inscrits à l'université. En novembre 2023, le ministère de l'Éducation a demandé que les établissements d'enseignement supérieur élaborent un plan pour répondre aux préoccupations des pouvoirs publics en prévision de l'adoption de la loi en question. En 2024, les universités et universités de sciences appliquées bénéficiant d'un financement public ont publié leurs listes de mesures concernant la réduction des inscriptions d'étudiants en mobilité internationale, les programmes d'enseignement de l'anglais, et l'amélioration de la connaissance du néerlandais. Un autre plan, le Plan national d'action pour le logement des étudiants, est entré en vigueur en 2022 et vise à remédier à la pénurie de logements étudiants d'ici 2030. Ce plan prévoit d'apporter un plus grand soutien aux étudiants en mobilité internationale, en assurant par exemple une plus grande transparence concernant le montant des loyers demandés pour l'hébergement des étudiants.

Depuis 2019, la mesure d'allègement fiscal applicable aux immigrants hautement qualifiés a été ajustée. L'exonération d'impôt pendant cinq ans sur 30 % du salaire a été plafonnée à 223 000 EUR (ce montant est ajusté tous les ans) et une diminution progressive du taux d'exonération est prévue au cours de la période de cinq ans. À partir de 2024 la mesure d'allègement fiscal sera plafonnée à 30 % du salaire au cours des 20 premiers mois, à 20 % dans les 20 mois suivants et 10 % dans les 20 derniers mois.

Fin août 2022, le délai de décision dans le cadre de la procédure d'asile a été porté de 6 à 15 mois. La pénurie aiguë de centres d'accueil pour les demandeurs d'asile et de logements pour les demandeurs d'asile ayant obtenu un permis de séjour demeure un problème persistant. Afin d'assurer une capacité d'accueil suffisante, le Parlement a adopté la Loi de répartition en octobre 2023 et le Sénat a voté en sa faveur au début de 2024. En juillet 2023, le gouvernement de coalition Rutte IV a démissionné en raison de dissensions internes au sujet de la réduction des demandes d'asile aux Pays-Bas en vue de résoudre le problème de capacité d'accueil des migrants demandeurs d'asile.

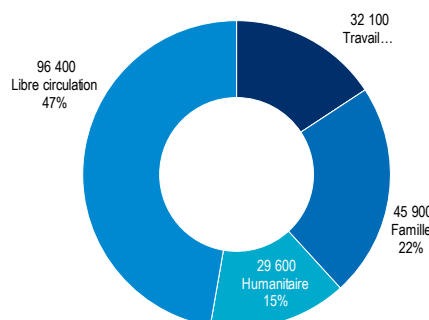
En octobre 2023, les réglementations relatives aux conseils scolaires de l'enseignement primaire et secondaire, qui pouvaient empêcher les établissements de prévoir suffisamment de capacités éducatives pour les enfants des immigrants, ont été assouplies (Loi sur les installations temporaires destinées aux nouveaux arrivants). Une réforme de la Loi sur la nationalité néerlandaise a assoupli les conditions d'acquisition de la nationalité pour les enfants apatrides nés aux Pays-Bas.

Pour plus d'informations : www.government.nl.

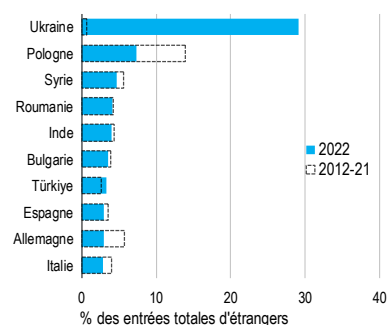
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Pays-Bas

Entrées d'immigrés de long terme
2022 (Source : OCDE)

Pays-Bas



10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Migrations temporaires
(Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprise	3 300	+ 43%
Autres travailleurs temporaires	..	..

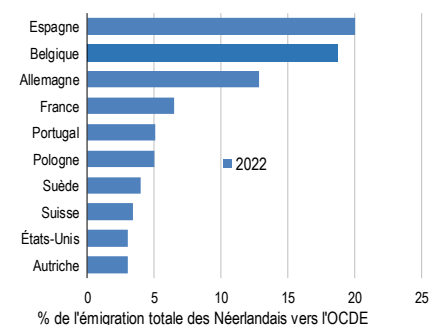
Éducation (pays tiers)

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	21 870	+ 12%
Stagiaires	..	..

Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	38 370	+ 8%

Émigration de Néerlandais vers les pays de l'OCDE
(définition nationale des pays de destination)



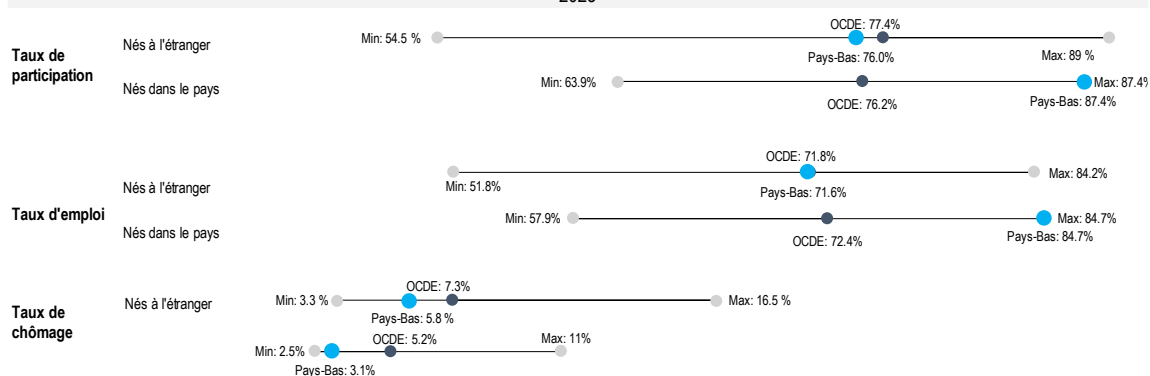
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	7.4	-5.1
Accroissement naturel	-0.3	-0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	7.6	-5.0

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	2 652	+11.9	0.2
Sorties (2023)	16 738	+8.8	1.5

Situation sur le marché du travail
2023



StatLink <https://stat.link/cpwxv4>

Pologne

Population née à l'étranger – 2023	2.2 % de la population	Principaux pays de naissance (2020, UNDESA) : Ukraine (34 %), Allemagne (12 %), Biélorussie (12 %)
Taille : 1 million, 59 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +49 %	

En 2022, 152 000 nouveaux immigrants ont obtenu un permis de séjour de plus de 12 mois en Pologne (à l'exclusion des citoyens de l'UE), soit 99 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 69 % de travailleurs migrants, 11 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 20 % d'autres migrants. Environ 33 000 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 342 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). En outre, 92 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 58 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

L'Ukraine, le Belarus et l'Allemagne étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte augmentation (31 000) et l'Allemagne la plus forte diminution (-6 100) des flux vers la Pologne par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 0.3 %, pour atteindre environ 7 700. La majorité des demandeurs étaient originaires de Biélorussie (3 500), d'Ukraine (1 600) et de Russie (1 000). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants du Belarus (600) et la plus forte diminution les ressortissants de la Russie (-400). Sur les 6 520 décisions prises en 2023, 71 % étaient positives.

L'émigration des citoyens polonais vers les pays de l'OCDE a augmenté de 11 % en 2022, pour atteindre 137 000 personnes. Environ 40 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 19 % vers les Pays-Bas et 5 % vers l'Espagne.

La levée de l'état d'urgence épidémique le 31 juillet 2023 a mis fin aux dispositions spéciales applicables aux étrangers précédemment établis en raison de la pandémie. Cela a mis un terme à la prolongation par la loi de la durée de validité des visas, des permis de séjour et de travail, à la possibilité d'emploi sur simple déclaration de l'employeur de l'embauche d'un travailleur étranger, au droit de travailler dans d'autres conditions que celles prévues dans un permis de travail saisonnier, ainsi qu'à celui d'occuper un emploi saisonnier du seul fait d'avoir déjà travaillé légalement en Pologne. Les étrangers et leurs employeurs doivent de nouveau demander tous les documents requis pour régulariser le séjour et l'emploi. Depuis avril 2023, les Ukrainiens bénéficiant d'une protection temporaire peuvent conserver ce statut ou demander un permis de séjour temporaire à des fins de travail ou pour affaires. L'obtention de ces derniers permis leur fait perdre la protection temporaire, mais elle leur donne la possibilité de bénéficier d'un séjour légal de plus longue durée.

Depuis septembre 2022, la Pologne n'autorise plus l'entrée des ressortissants russes à des fins économiques, touristiques, sportives ou culturelles, pas plus que leur entrée dans l'Union européenne par son territoire. Un visa polonais peut toutefois leur être accordé pour des raisons humanitaires s'ils satisfont les conditions requises. Depuis le 28 octobre 2022, il n'est pas possible d'employer un ressortissant russe selon la procédure simplifiée ; et l'employeur polonais désireux d'embaucher une personne étrangère doit demander un permis de travail en son nom. En octobre 2023, le gouvernement a établi, jusqu'en mars 2024, des contrôles temporaires à la frontière avec la République slovaque, en raison du grand nombre de migrants franchissant illégalement la frontière polonaise pour poursuivre leur voyage en direction de l'Europe occidentale. En décembre 2023, le ministre de l'Intérieur et de l'Administration a modifié la réglementation relative aux visas pour les étrangers, afin qu'il soit plus difficile pour les autorités biélorusses d'identifier et de persécuter les détenteurs de la « carte de Polonais ».

Les nouvelles modifications législatives en matière d'emploi des étrangers ont facilité leur accès au marché du travail polonais. Les étrangers disposant d'une attestation certifiant spécifiquement leur connaissance du polonais peuvent occuper un emploi au sein de l'administration publique si le travail qui leur est demandé n'implique aucune participation directe ou indirecte à l'exercice de l'autorité et des fonctions publiques destinées à protéger les intérêts généraux de l'État.

En juin 2023, l'éventail des documents acceptés pour attester le niveau B1 de connaissance du polonais qui est exigé pour l'obtention d'un titre de résident de longue durée au sein de l'UE a été élargi. Depuis 2022, la reconnaissance des diplômes étrangers est facilitée pour certains métiers, notamment pour les mineurs, les médecins, les dentistes, les infirmiers et les sages-femmes de nationalité ukrainienne. Les télétravailleurs étrangers sont, sous certaines conditions, dispensés de l'obligation d'avoir un permis de travail.

Des dispositions ont été prises en avril 2023 pour assurer l'application des règlements de l'UE relatifs à l'utilisation du Système d'information Schengen pour le retour des ressortissants de pays tiers en séjour illégal, ainsi qu'à l'établissement, au fonctionnement et à l'utilisation du Système d'information Schengen.

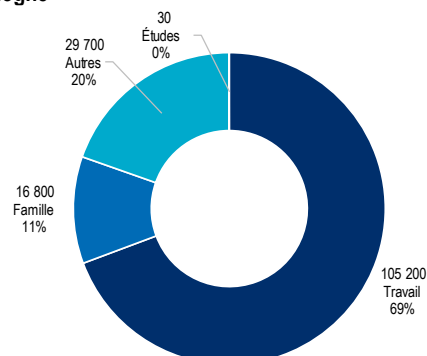
À la suite du changement de gouvernement en décembre 2023, un projet de nouveau document de politique migratoire de la Pologne établi par le Comité interministériel pour les migrations est attendu en 2024.

Pour plus d'informations : migrant.info.pl | www.emn.gov.pl | www.mos.cudzoziemcy.gov.pl/en

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Pologne

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2022 (Source : Eurostat)

Pologne



Migrations temporaires
(Source : Eurostat)

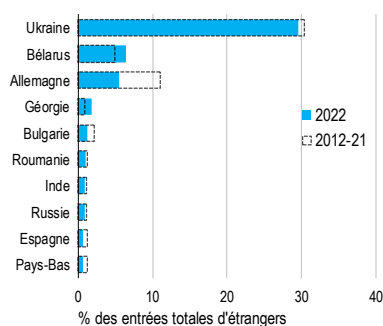
Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Raisons professionnelles	342 010	- 54%
Raisons familiales	2 170	+ 18%
Éducation	33 310	- 27%
Autre raison	170 960	+ 77%

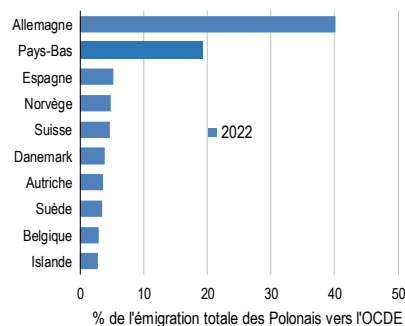
Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	7 720	+ 0%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Polonais vers les pays de l'OCDE
(définition nationale des pays de destination)



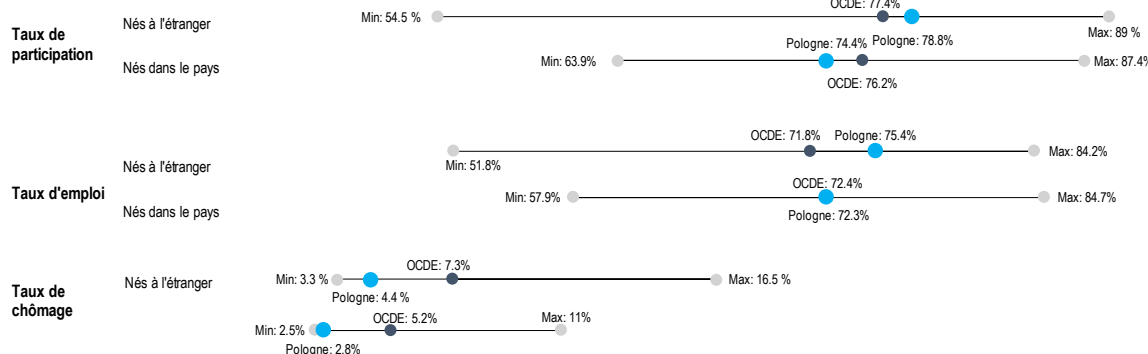
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	-3.6	+0.1
Accroissement naturel	-3.7	+0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.1	-0.1

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	7 127	+10.8	0.9
Sorties (2023)	11 494	+5.1	1.4

Situation sur le marché du travail
2023



StatLink  <https://stat.link/5i1nq7>

Portugal

Population née à l'étranger – 2022	10.8 % de la population	Principaux pays de naissance : Brésil (25 %), Angola (14 %), France (9 %)
Taille : 1.1 million, 53 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +21 %	

En 2022, le Portugal a accueilli 121 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 29 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 25 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 44 % de migrants de travail, 25 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 0.6 % de migrants humanitaires. Environ 9 700 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur. Par ailleurs, 57 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 57 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

Le Brésil, l'Inde et l'Italie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Brésil a enregistré la plus forte augmentation (8 900) et la France la plus forte diminution (-63) des flux vers le Portugal par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 31 %, pour atteindre environ 2 600. La majorité des demandeurs étaient originaires de Gambie (300), d'Afghanistan (300) et de Colombie (300). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants colombiens (200) et la plus forte diminution les ressortissants indiens (-100). Sur les 440 décisions prises en 2023, 71 % étaient positives.

L'émigration des citoyens portugais vers les pays de l'OCDE a augmenté de 15 % en 2022, pour atteindre 59 000 personnes. Environ 19 % de ce groupe a émigré vers l'Espagne, 17 % vers la France et 16 % vers la Suisse.

En 2023, une nouvelle Agence pour l'intégration, les migrations et l'asile (AIMA) a été créée. L'Agence, qui a pour mission de mettre en place des politiques publiques sur les migrations et l'asile tout en veillant à la protection des droits humains, remplace le Haut-Commissariat pour les migrations (ACM) et le Service de l'immigration et des frontières (SEF), dont les fonctions policières ont été réattribuées à d'autres forces et services de sécurité.

Après la création de la nouvelle Agence, les mesures visant à dématérialiser davantage les procédures se sont multipliées. Depuis cette année, les demandes de titre de séjour au titre du regroupement familial pour les familles ayant des enfants d'âge scolaire peuvent être déposées en ligne via le portail de l'AIMA. D'autres demandes pourront également être effectuées en ligne par la suite.

Les modifications apportées aux règles régissant l'obtention d'un permis de séjour pour investisseur (visa doré) sont entrées en vigueur en octobre 2023. Elles abrogent la possibilité d'obtenir un titre de séjour par l'acquisition d'un bien immobilier d'une valeur égale ou supérieure à 500 000 EUR (ou à 350 000 EUR si la construction du bien date de 30 ans ou plus ou s'il se situe dans une zone de réhabilitation urbaine), ou par transfert de capitaux d'un montant de 1.5 million EUR sur un compte bancaire au Portugal. Les autres voies d'accès au droit de séjour par l'investissement, comme les investissements créant au moins dix emplois ou les investissements dans les activités de recherche, restent inchangées. Dans le cadre de ce dispositif à destination des investisseurs, le nouveau Plan d'action pour l'immigration prévoit d'accorder des titres de séjour pour investissement social : investissement dans les équipements et infrastructures d'accueil, dans les projets d'intégration et dans le soutien apporté aux immigrants vulnérables.

Après la mise en œuvre de l'accord de mobilité de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) signé en 2021, les citoyens de la CPLP peuvent désormais obtenir l'autorisation de séjourner au Portugal pour une durée initiale maximale d'un an, renouvelable pour des périodes de deux ans. En 2023, la procédure de demande a été simplifiée. Les citoyens de la CPLP peuvent désormais déposer leur demande en ligne, sur un site web dédié, et les permis de séjour sont délivrés sous 72 heures. Ce titre de séjour est également accessible aux quelque 150 000 ressortissants de pays de la CPLP vivant au Portugal et qui détiennent un visa ou qui ont entamé des démarches en vue d'obtenir un autre titre de séjour, mais dont la demande est actuellement en attente en raison des retards de traitement. Ce titre ne permet pas de se déplacer librement dans l'espace Schengen, mais les pouvoirs publics prévoient de remédier à ce problème.

L'AIMA a présenté un Plan stratégique pour l'apprentissage du portugais langue étrangère pour la période 2024-27. Ce plan se décline en 5 axes stratégiques, 39 mesures et 68 activités, et comprend la mise en œuvre de deux plans opérationnels de deux ans. Il est le résultat de consultations publiques et de contributions de la part d'entités publiques et privées.

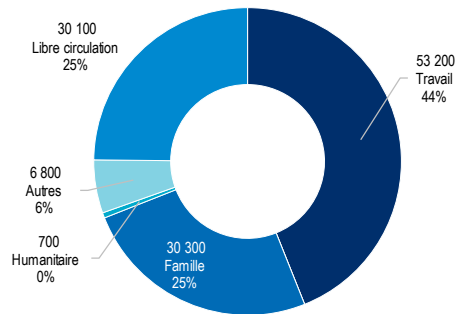
Le nouveau gouvernement formé en avril a lancé un Plan d'action pour l'immigration approuvé par le Conseil des ministres en juin. Ce plan comprend 41 mesures dans quatre principaux domaines : réglementation de l'immigration, attraction des talents étrangers, intégration et réorganisation institutionnelle. L'une des mesures principales a trait à l'abolition du système de « manifestation d'intérêt » par lequel les ressortissants de pays tiers pouvaient demander un titre de séjour pour occuper un emploi ou travailler comme indépendant au Portugal. Une autre mesure vise à traiter les quelque 400 000 demandes d'octroi et de renouvellement de titre de séjour actuellement en souffrance. En attendant, les titres de séjour censés expirer en 2023 sont considérés comme valides jusqu'au 30 juin 2025.

Pour plus d'informations : www.aima.gov.pt

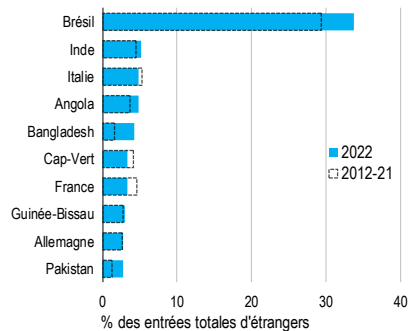
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Portugal

Entrées d'immigrés de long terme 2022 (Source : OCDE)

Portugal



10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprise	..	..
Autres travailleurs temporaires	..	..

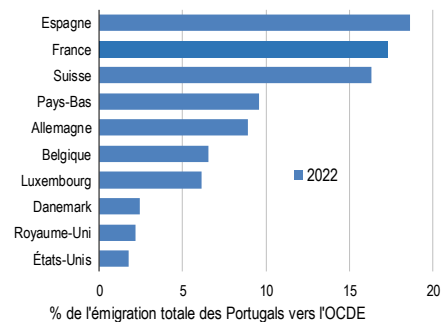
Éducation (pays tiers)

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	9 690	- 11%
Stagiaires	..	..

Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	2 600	+ 31%

Émigration de Portugals vers les pays de l'OCDE (définition nationale des pays de destination)



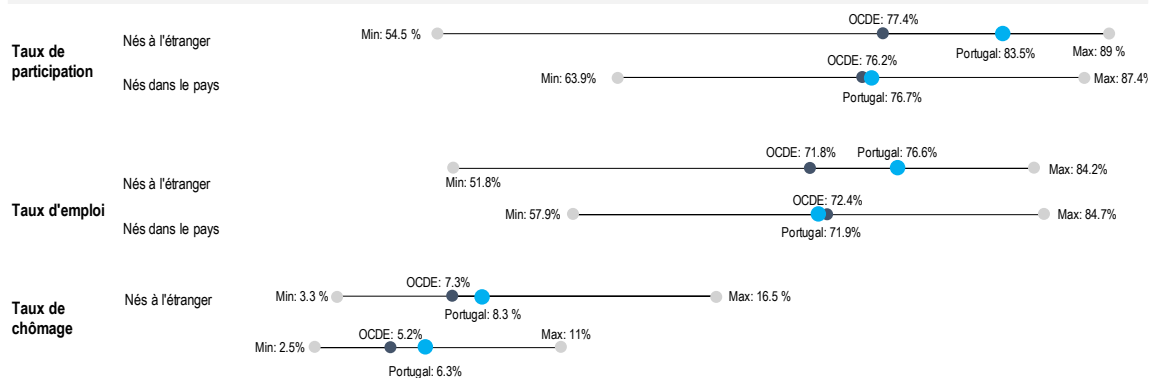
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	11.6	-4.2
Accroissement naturel	-3.1	+0.8
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	14.7	-5.0

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	11 179	+2.6	3.9
Sorties (2023)	315	+22.0	0.1

Situation sur le marché du travail 2023



StatLink <https://stat.link/bufal8>

République slovaque

Population née à l'étranger – 2023	3.9 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.2 million, 50 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +31 %	Tchéquie (46 %), Royaume-Uni (7 %), Ukraine (6 %)

En 2022, la République slovaque a accueilli 24 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit -9.6 % par rapport à 2021. Ce chiffre comprend 5 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 78 % de migrants de travail, 15 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 0.2 % de migrants humanitaires. Environ 3 400 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 1 400 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 60 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 320 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

La Tchéquie, la Hongrie et l'Ukraine étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Viet Nam a enregistré la plus forte augmentation (44) et la Hongrie la plus forte diminution (-100) des flux vers la République slovaque par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 26 %, pour atteindre environ 400. La majorité des demandeurs provenaient de Türkiye (100), du Bangladesh (60) et d'Ukraine (20). La plus forte augmentation depuis 2022 concernait les ressortissants de Türkiye (55) et la plus forte diminution les ressortissants d'Ukraine (100). Sur les 170 décisions prises en 2023, 44 % étaient positives.

L'émigration des citoyens slovaques vers les pays de l'OCDE a augmenté de 32 % en 2022, pour atteindre 27 000 personnes. Environ 24 % de ce groupe a émigré vers la Tchéquie, 20 % vers l'Allemagne et 18 % vers l'Autriche.

Depuis octobre 2023, les immigrants en provenance de 17 pays non membres de l'UE et pourvus d'un contrat de travail dans une profession en tension peuvent demander un visa national qui leur accorde des droits en matière d'emploi. Ce visa est valide pour une durée d'un an et renouvelable. Les autorités publiques ont annoncé qu'elles s'efforceront d'accélérer le traitement des demandes de permis de travail. Des modifications législatives apportées après janvier 2023 au cadre régissant l'immigration de travail ont également soumis les transferts intragroupe à l'approbation, par l'Agence pour l'emploi, du poste à pourvoir.

En mars 2022, en raison de la guerre en Ukraine, le gouvernement a accordé la résidence permanente en République slovaque aux ressortissants ukrainiens et aux membres de leur famille, aux étrangers non ukrainiens bénéficiant d'une protection internationale sur le territoire ukrainien et aux ressortissants étrangers non ukrainiens ayant obtenu le droit de résidence permanente en Ukraine avant le 24 février 2022 et ne pouvant pas retourner dans leur pays ou région d'origine dans des conditions sûres et stables.

En juin 2022, des modifications apportées à la loi sur l'asile au sujet de l'intégration des demandeurs d'asile et des étrangers ont accordé à ceux-ci une protection subsidiaire, dont une aide financière, un accompagnement et une entrée accélérée sur le marché du travail. Ces modifications ont été suivies en septembre 2022 d'une revalorisation de l'allocation de logement pour les demandeurs d'asile, dont le statut est temporaire. Le versement de cette aide, initialement prévu jusqu'en février 2023, a ensuite été prolongé jusqu'en décembre 2023. La protection temporaire accordée aux réfugiés jusqu'à fin 2022 a été automatiquement prolongée jusqu'au 4 mars 2024, et par la suite, jusqu'au 4 mars 2025. Le versement des aides au logement a été prolongé jusqu'en 2024. En République slovaque, un employeur peut faire travailler un ressortissant d'un pays tiers qui a obtenu un statut de réfugié temporaire, que ce soit dans un cadre contractuel ou non contractuel.

À l'heure actuelle, l'entrée en République slovaque est autorisée à toutes les personnes fuyant la guerre en Ukraine. L'entrée dans le pays est possible pour les personnes ne disposant pas d'un titre de voyage valide (passeport biométrique), mais ces dernières doivent demander une protection temporaire ou l'asile. Les personnes ne disposant pas d'un passeport valide peuvent être admises grâce à d'autres documents. Un enfant non accompagné peut être placé dans un établissement spécifique. Après avoir traversé la frontière, les résidents d'Ukraine reçoivent une aide humanitaire de la part d'organisations gouvernementales et non gouvernementales comprenant un accueil temporaire, un hébergement, de la nourriture, des soins, des produits d'hygiène et un accès au marché du travail. Les réfugiés sont également invités à se rendre dans un centre de grande capacité pour obtenir des conseils.

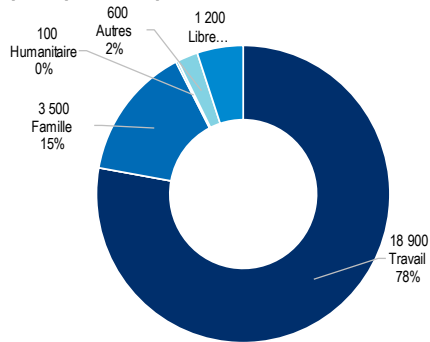
À la suite des élections parlementaires de septembre 2023, le nouveau gouvernement a rétabli de manière temporaire les contrôles aux frontières intérieures avec la Hongrie pour faire face à l'augmentation des migrations secondaires et de transit le long de la route dite « des Balkans occidentaux ». Par conséquent, le nombre d'arrestations d'immigrés en situation irrégulière a fortement baissé. Les contrôles ont cessé le 22 janvier 2024.

Pour plus d'informations : www.minv.sk

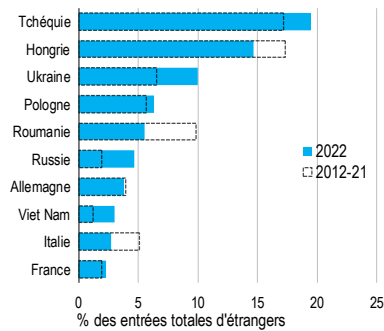
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – République slovaque

Entrées d'immigrés de long terme
2022 (Source : OCDE)

République slovaque



10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Migrations temporaires
(Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	1 260	+ 23%
Transferts intra-entreprise	20	+ 18%
Autres travailleurs temporaires	90	- 1%

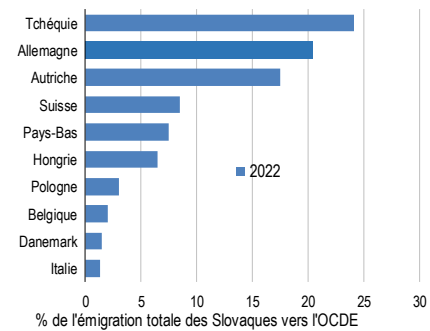
Éducation (pays tiers)

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	3 370	+ 27%
Stagiaires	3	+ 200%

Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	375	- 26%

Émigration de Slovaques vers les pays de l'OCDE
(définition nationale des pays de destination)



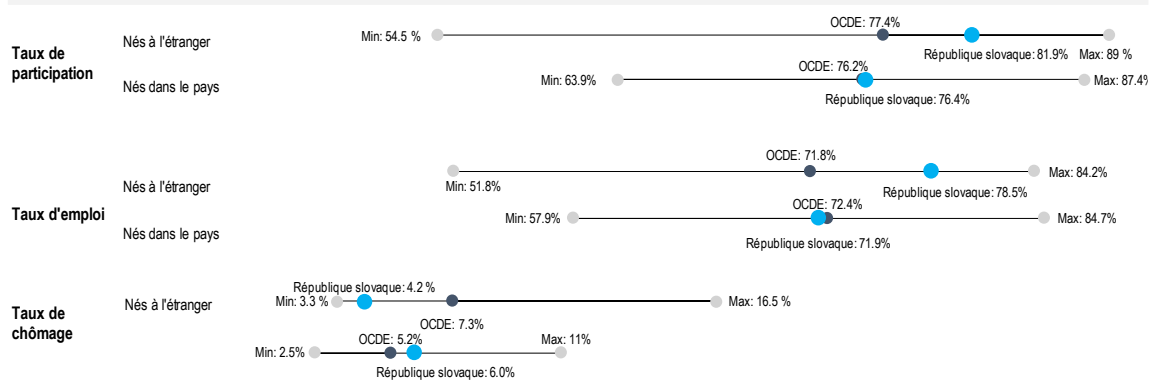
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	-0.8	+0.3
Accroissement naturel	-1.0	+0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.3	+0.1

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	2 239	-3.3	1.7
Sorties (2023)	539	+47.1	0.4

Situation sur le marché du travail
2023



StatLink  <https://stat.link/t8knbe>

Roumanie

Population née à l'étranger – 2021	3.6 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.7 million, 46 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +309 %	Moldavie (40 %), Italie (11 %), Espagne (9 %)

En 2022, 36 000 nouveaux immigrants ont obtenu un permis de séjour de plus de 12 mois en Roumanie (à l'exclusion des citoyens de l'UE), soit 56 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 76 % de travailleurs migrants, 10 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante), 9 % de personnes venues pour des raisons d'éducation et 4 % d'autres migrants. Environ 1 500 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 3 700 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 33 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 79 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 18 %, pour atteindre environ 9 900. La majorité des demandeurs étaient originaires du Bangladesh (2 800), de Syrie (1 900) et du Pakistan (1 200). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants du Bangladesh (1 400) et la plus forte diminution les ressortissants de l'Ukraine (-4 300). Sur les 6 190 décisions prises en 2023, 16 % étaient positives.

L'émigration des citoyens roumains vers les pays de l'OCDE a augmenté de 9 % en 2022, pour atteindre 268 000 personnes. Environ 36 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 18 % vers l'Espagne et 12 % vers l'Italie.

En 2023, plusieurs instruments juridiques ont montré les efforts entrepris par la Roumanie pour gérer l'immigration dans le respect des normes européennes, tout en prenant en compte les facteurs spécifiques nationaux et internationaux. Dans le cadre de la Stratégie nationale en matière d'immigration pour 2021-24, le Plan d'action pour 2023-24 vise à faciliter l'immigration légale et à combler les déficits de main-d'œuvre, ainsi qu'à attirer des étudiants et des chercheurs étrangers. Les efforts entrepris en matière de réglementation visent à mettre en conformité la législation roumaine avec les règlements européens, notamment en ce qui concerne la sécurité des cartes d'identité, et à renforcer l'échange de données et la coopération avec les États de l'espace Schengen afin d'améliorer la sécurité nationale, la gestion des frontières et l'application de la loi. Conformément aux recommandations émises par la Commission européenne, une nouvelle loi relative à l'organisation et au fonctionnement du système national dans le cadre du système d'information Schengen a été conçue pour mettre en conformité le cadre législatif de la Roumanie avec les règlements européens relatifs à l'échange de données et à la coopération avec les autres États membres de l'espace Schengen. La Roumanie a intégré cet espace en mars 2024. Les contrôles ont été levés aux frontières intérieures maritimes et aériennes, mais non pas aux frontières terrestres.

Des directives ont été édictées à l'intention des représentants chargés de l'encadrement des mineurs étrangers non accompagnés en quête de protection internationale. Une décision du gouvernement prise en avril 2023 définit le montant, les conditions et le mécanisme relatifs au soutien et à l'assistance humanitaire pour les citoyens étrangers et les personnes apatrides en situation particulière en provenance des zones de conflit armé en Ukraine. Une modification a été apportée par la suite pour préciser le régime des mineurs étrangers.

Les autorités publiques roumaines ont pris des mesures pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs. Ces mesures comprennent l'augmentation des quotas annuels et la simplification des procédures administratives. Les quotas annuels d'admission de personnes bénéficiant d'un permis de travail ont été fixés à 100 000 en 2022 et en 2023, et sont restés inchangés en 2024. Le quota de 2022 a été pleinement atteint en décembre de la même année et celui de 2023 a également été entièrement épuisé. La demande des employeurs est supérieure au quota. En 2023, il y a eu environ 124 000 demandes de permis de travail, en baisse par rapport aux 138 000 demandes de 2022. Le quota dépasse toutefois le nombre réel d'admissions. En effet, jusqu'en 2024, le quota comprenait non seulement les admissions, mais aussi les changements d'employeurs. De plus, de nombreuses autorisations sont restées sans suite en raison de la lenteur, du rejet ou de l'abandon de la procédure de visa.

À compter de 2024, la durée initiale de séjour des détenteurs d'un permis de travail sera fixée à deux ans maximum, contre un an précédemment. En novembre 2023, le personnel de l'Inspection générale de l'immigration a été renforcé, en partie pour faire face à l'augmentation des demandes de titre de séjour.

Dans le cadre du Plan national pour la reprise et la résilience, le gouvernement a annoncé le lancement d'une initiative axée sur la conception d'un programme visant à attirer en Roumanie de la main-d'œuvre hautement spécialisée (y compris des expatriés roumains) pour y exercer des activités de recherche, d'innovation et de développement. Une procédure simplifiée a été mise en place pour délivrer gratuitement des autorisations d'exercer aux médecins des pays membres de l'EEE qui travaillent de façon temporaire en Roumanie. Le nombre maximal d'heures de travail autorisées pour les étudiants en mobilité internationale a été porté de quatre à six heures par jour en février 2024.

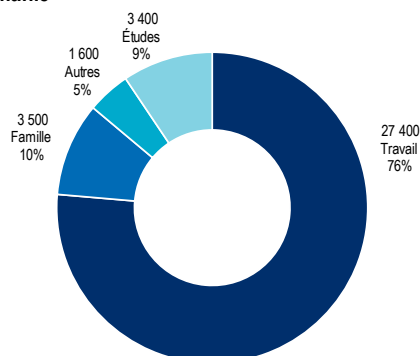
La Roumanie a signé une convention bilatérale de sécurité sociale avec les États-Unis, l'Italie et le Monténégro en 2022-23. Elle a signé des protocoles d'accord sur le travail et la sécurité sociale avec le Népal en octobre 2023 et avec le Viet Nam en janvier 2024.

Pour plus d'informations : igi.mai.gov.ro/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Roumanie

Permis de résidence de long terme délivrés (hors UE)
2022 (Source : Eurostat)

Roumanie



Migrations temporaires
(Source : Eurostat)

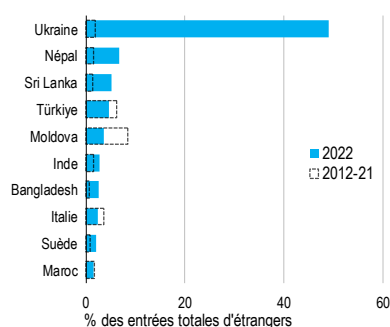
Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Raisons professionnelles	3 680	+ 34%
Raisons familiales	730	+ 6%
Éducation	1 480	+ 8%
Autre raison	440	+ 4%

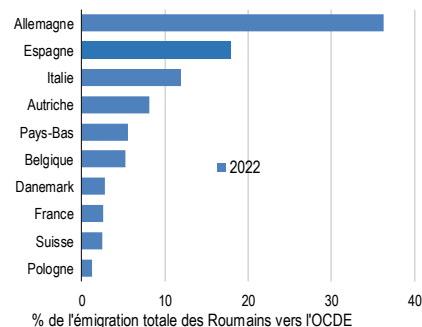
Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	9 875	- 18%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Roumains vers les pays de l'OCDE
(définition nationale des pays de destination)



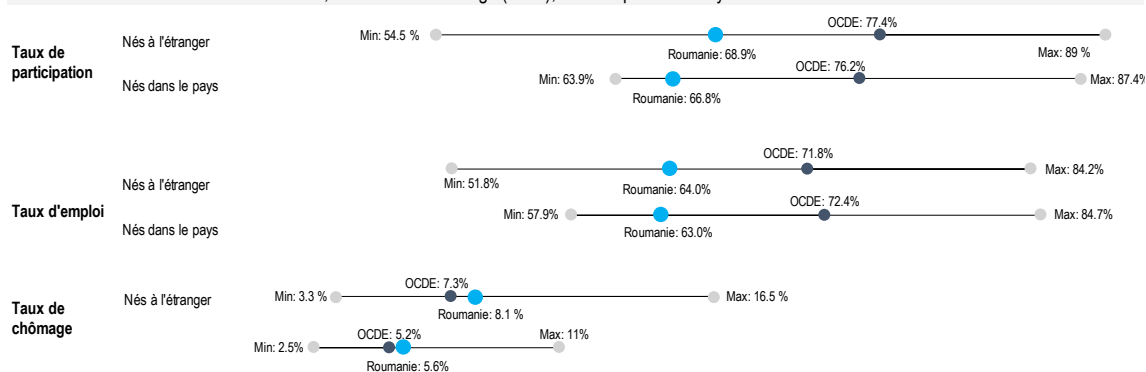
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	0.5	-0.1
Accroissement naturel	-4.7	+0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	5.2	-0.4

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	9 693	+10.4	2.8
Sorties (2023)	1 424	+47.2	0.4

Situation sur le marché du travail
2023, sauf taux de chômage (2022), tout comparé aux moyennes OCDE 2023



StatLink <https://stat.link/pr7a91>

Royaume-Uni

Population née à l'étranger – 2022	15.4 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 10.4 millions, 52 % de femmes	Évolution depuis 2012 : +27 %	Inde (9 %), Pologne (7 %), Pakistan (5 %)

En 2022, le Royaume-Uni a accueilli 488 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 32 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 39 % de travailleurs migrants, 48 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 5 % de migrants humanitaires. Environ 476 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 100 000 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 111 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 190 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

L'Inde, la Chine et le Nigeria étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte augmentation (49 000) et la Chine la plus forte diminution (-21 000) des flux vers le Royaume-Uni par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 5.6 %, pour atteindre environ 84 000. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Afghanistan (9 300), d'Iran (7 400) et du Pakistan (5 300). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants pakistanais (2 700) et la plus forte diminution les ressortissants albanais (-12 000). Sur les 125 000 décisions prises en 2023, 52 % étaient positives.

L'émigration des citoyens britanniques vers les pays de l'OCDE a diminué de -7 % en 2022, pour atteindre 89 000 personnes. Environ 21 % de ce groupe a émigré vers l'Espagne, 13 % vers l'Australie et 12 % vers les États-Unis.

En 2023 et en 2024 (jusqu'aux élections générales de juillet 2024), le gouvernement britannique a continué de se pencher sur les changements politiques à opérer pour mettre en place un système de gestion des frontières sécurisé et efficace, privilégiant la sécurité et la prospérité nationales. Les principales mesures législatives prises visent à réduire le solde migratoire, qui atteint des sommets, et à arrêter l'immigration illégale, notamment les arrivées de migrants qui traversent la Manche à bord de petites embarcations pour se rendre au Royaume-Uni. Pour 2023, le solde migratoire du Royaume-Uni est estimé à 685 000 et le nombre d'arrivées de migrants illégaux enregistrées s'élève à 36 700 (en baisse de 33 % par rapport à 2022), dont 29 400 arrivées à bord de petites embarcations (en baisse de 36 % par rapport à 2022).

Entre fin 2023 et début 2024, le gouvernement britannique a opéré cinq principaux changements afin de réduire le solde migratoire : i) restriction de la possibilité de faire venir les personnes à charge (conjointes et enfants) pour la plupart des étudiants en mobilité internationale, ii) suppression de la possibilité pour les travailleurs médico-sociaux de se rendre au Royaume-Uni accompagnés de personnes à charge au titre de leur visa, iii) augmentation du salaire minimum de référence de 26 200 GBP à 38 700 GBP pour le parrainage d'un visa de travailleur qualifié, iv) restrictions concernant la liste des emplois pour lesquels le parrainage d'un étranger est possible, pour l'obtention d'un visa de travailleur qualifié, en dessous du seuil de salaire minimum (*Immigration Salary List*), v) augmentation du revenu minimum généralement nécessaire pour parrainer un visa pour conjoint/partenaire de 18 600 GBP par an à 29 000 GBP (ce seuil passera à 38 700 GBP début 2025).

En 2023, le Parlement britannique a voté la loi sur l'immigration illégale, qui interdit désormais aux personnes arrivées illégalement au Royaume-Uni de séjourner dans le pays. Ces personnes seront placées en détention et renvoyées rapidement soit dans leur pays d'origine, soit dans un pays tiers sûr. Cette loi vise à décourager les entrées illégales au Royaume-Uni, notamment les arrivées de migrants qui traversent la Manche à bord de petites embarcations, à accélérer la reconduite à la frontière des personnes non autorisées à séjourner sur le territoire et à restreindre l'utilisation abusive des mesures de protection contre l'esclavage moderne. Elle garantit également la réinstallation au Royaume-Uni d'un nombre fixe de réfugiés les plus vulnérables chaque année.

Cette loi s'appuie sur le partenariat sur les migrations et le développement économique que le Royaume-Uni a signé avec le Rwanda en 2022, prévoyant le transfert au Rwanda des personnes arrivées illégalement au Royaume-Uni pour l'étude de leur demande d'asile conformément au droit et aux processus opérationnels du Rwanda. Après de nombreux problèmes d'ordre juridique, la Cour suprême a conclu que même si le principe de transfert de personnes dans un pays tiers sûr pour l'étude de leur demande d'asile n'allait pas à l'encontre de la Convention relative au statut des réfugiés, les lacunes existantes dans le système d'asile du Rwanda présentaient un réel risque de refoulement pour les personnes transférées. Le gouvernement britannique a par la suite adopté la loi sur la sûreté du Rwanda (asile et immigration) en avril 2024. Cette loi énonce que le Rwanda est considéré comme un pays globalement sûr pour le transfert d'immigrants et l'étude de la demande d'asile de ces derniers. Les premières dispositions en vue du placement en détention des immigrants ont été prises en avril 2024.

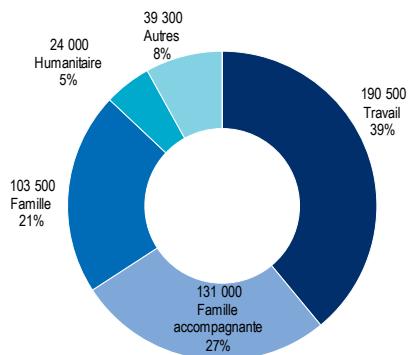
Après les élections générales de juillet 2024, des changements politiques sont à prévoir dans un certain nombre de ces domaines.

Pour plus d'informations : www.gov.uk/government/organisations/home-office | www.gov.uk/government/collections/migration-statistics

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Royaume-Uni

Entrées d'immigrés de long terme
2022 (Source : OCDE)

Royaume-Uni



Migrations temporaires

(Sources : OCDE, HCR)

Migrations temporaires de travail

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	16 890	+ 103%
Travailleurs saisonniers	34 480	+ 17%
Transferts intra-entreprise	20 660	+ 60%
Autres travailleurs temporaires	28 110	+ 48%

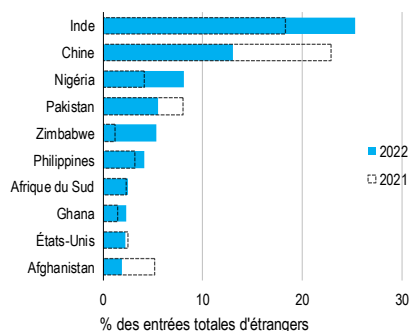
Éducation

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	476 080	+ 30%
Stagiaires	230	..

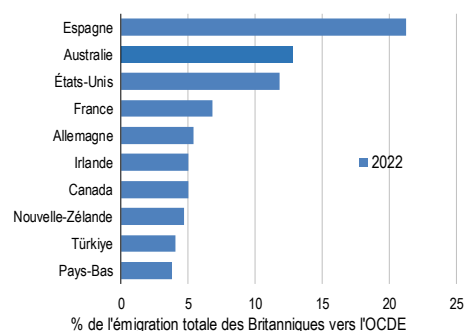
Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	84 415	- 6%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Britanniques vers les pays de l'OCDE
(définition nationale des pays de destination)



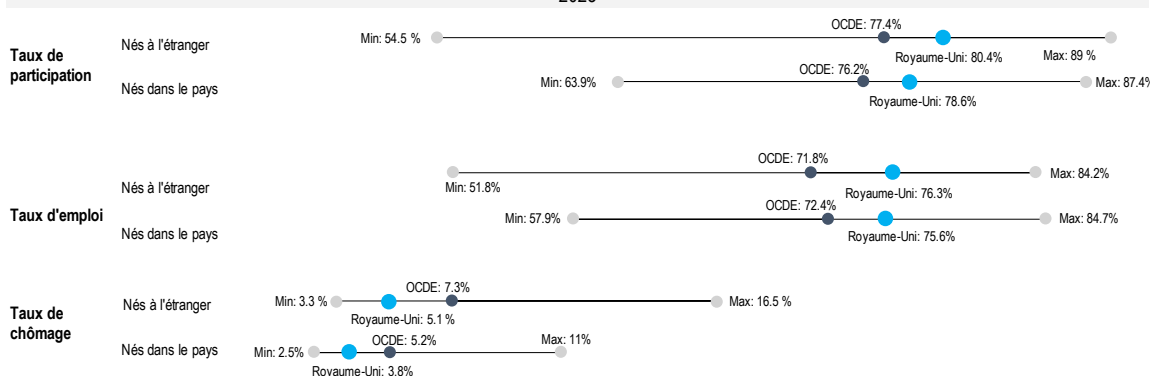
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	7.4	-1.2
Accroissement naturel	0.2	-0.0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	7.2	-1.3

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	4 487	+13.2	0.1
Sorties (2023)	11 570	+6.0	0.3

Situation sur le marché du travail
2023



StatLink <https://stat.link/w1qb57>

Slovénie

Population née à l'étranger – 2023	14.6 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.3 million, 42 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +33 %	Bosnie-Herzégovine (54 %), Croatie (18 %), Serbie (14 %)

En 2022, la Slovénie a accueilli 32 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 10 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 8 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 74 % de migrants de travail, 18 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 0.6 % de migrants humanitaires. Environ 2 700 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 200 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 27 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 110 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée. La Bosnie-Herzégovine, la Serbie et la Macédoine du Nord étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Bosnie-Herzégovine a enregistré la plus forte augmentation (1 200) et l'Italie la plus forte diminution (-100) des flux vers la Slovénie par rapport à l'année précédente. En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 8.1 %, pour atteindre environ 7 200. La majorité des demandeurs étaient originaires du Maroc (5 700), de l'Algérie (400) et du Pakistan (100). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants marocains (5 400) et la plus forte diminution les ressortissants afghans (-1 100). Sur les 300 décisions prises en 2023, 44 % étaient positives. L'émigration des citoyens slovènes vers les pays de l'OCDE a diminué de 2 % en 2022, pour atteindre 4 500 personnes. Environ 35 % de ce groupe a émigré vers l'Autriche, 24 % vers l'Allemagne et 15 % vers la Suisse.

En 2023, afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences, la Slovénie a réformé sa législation en matière d'immigration pour supprimer les obstacles administratifs et simplifier les procédures d'immigration. Des modifications ont été apportées à la loi sur les étrangers et à la loi sur l'emploi salarié, l'emploi indépendant et le travail des étrangers pour attirer et retenir sur le territoire national des travailleurs provenant de pays hors UE. Les modifications apportées à la loi sur les étrangers simplifient la délivrance et le renouvellement des permis de séjour temporaires en autorisant l'envoi des titres de séjour par la poste, ainsi que la conservation des empreintes digitales pour une durée maximale de cinq ans pour faciliter la prolongation des permis de séjour. Par ailleurs, les modifications apportées à cette loi simplifient la procédure de changement d'emploi ou d'employeur, qui n'est plus soumise qu'à l'approbation du Service de l'emploi. Qui plus est, les procédures de vérification de l'autosuffisance financière des travailleurs auront désormais uniquement lieu au moment de la délivrance et du renouvellement du permis de travail, rendant inutiles les contrôles périodiques.

Des modifications ont également été introduites dans les exigences relatives à la connaissance de la langue slovène dans le cadre des procédures de prolongation des permis de séjour temporaires au titre du regroupement familial pour les membres de la famille des ressortissants de pays tiers. Il n'est plus seulement requis d'avoir une connaissance élémentaire du slovène, de niveau A1, il faut désormais en démontrer une maîtrise usuelle. Cette exigence s'appliquera pleinement à compter de novembre 2024. Toutes les personnes prenant part à des cours de langue ont également le droit de passer une fois un test gratuit de connaissance de la langue slovène.

Les modifications apportées à la loi sur l'emploi salarié, l'emploi indépendant et le travail des étrangers visent à accélérer l'insertion professionnelle des immigrés et à faciliter l'emploi des travailleurs étrangers dans certains secteurs. Le délai de carence avant de pouvoir entrer sur le marché du travail a été ramené de neuf à trois mois pour les demandeurs de la protection internationale. Les modifications apportées à la loi facilitent également la procédure d'embauche pour les employeurs dans le secteur médico-social.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé qu'il prévoyait d'apporter d'autres modifications à la loi sur les étrangers, avec notamment la transposition dans le droit national de la nouvelle directive relative à la carte bleue européenne et la mise en place de mesures visant à faciliter la mobilité au sein des États membres de l'UE. Les bénéficiaires de la protection internationale et les travailleurs saisonniers pourront bénéficier d'une carte bleue européenne.

Le 21 octobre 2023, la Slovénie a remis en place un contrôle temporaire à ses frontières intérieures de l'espace Schengen avec la Croatie et la Hongrie en raison de l'augmentation de la menace terroriste. Cette mesure a par la suite été prolongée à plusieurs reprises et est actuellement en vigueur jusqu'au 21 décembre 2024.

Afin d'attirer les entrepreneurs hautement qualifiés, notamment dans le secteur de la haute technologie, le gouvernement slovène a annoncé son intention de mettre en place un visa création d'entreprise dans le cadre de sa future stratégie relative aux jeunes entreprises.

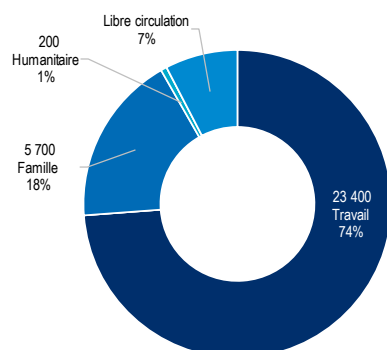
Supervisé par le ministère de l'Intérieur et comprenant différents acteurs publics et de la société civile, le groupe de travail du gouvernement chargé de mettre au point la stratégie de la Slovénie en matière d'immigration s'est réuni à partir de janvier 2023. Fin mars 2024, il communiquait la stratégie au gouvernement, telle qu'approuvée et adoptée. Cette stratégie comprend quatre axes : l'action externe sur les causes de l'immigration, l'immigration légale de travail, la protection de la vie et lutte contre les déplacements forcés, la prise en compte des conséquences potentielles de l'immigration sur la sécurité intérieure.

Pour plus d'informations : www.stat.si | www.gov.si/en/news | www.infotujci.si

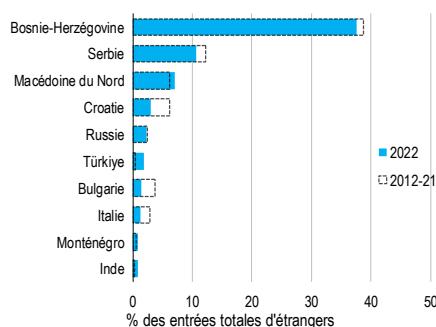
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Slovénie

Entrées d'immigrés de long terme 2022 (Source : OCDE)

Slovénie



10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	100	+ 0%
Transferts intra-entreprise	20	+ 0%
Autres travailleurs temporaires	80	+ 13%

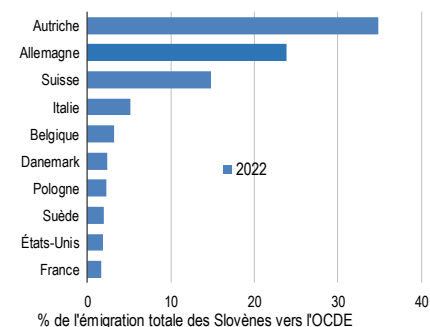
Éducation (pays tiers)

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	2 740	+ 62%
Stagiaires	5	+ 0%

Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	7 185	+ 8%

Émigration de Slovènes vers les pays de l'OCDE (définition nationale des pays de destination)



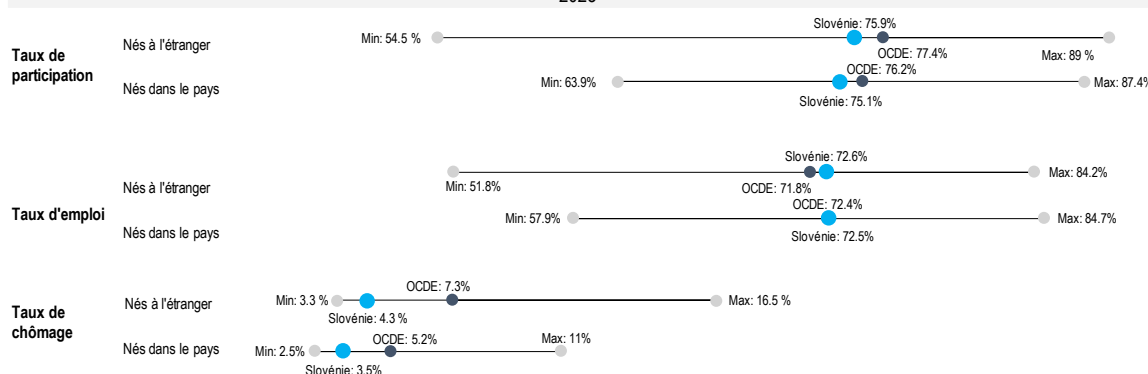
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	3.3	-1.3
Accroissement naturel	-2.1	+0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	5.4	-1.5

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	887	+13.8	1.3
Sorties (2023)	486	+18.3	0.7

Situation sur le marché du travail 2023



StatLink  <https://stat.link/oknsy6>

Suède

Population née à l'étranger – 2023	20.3 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 2.1 millions, 50 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +46 %	Syrie (9 %), Irak (7 %), Finlande (6 %)

En 2022, la Suède a accueilli 90 000 nouveaux immigrants à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit 18 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 36 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 20 % de migrants de travail, 38 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 6 % de migrants humanitaires. Environ 9 900 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 7 700 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 71 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 22 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

L'Inde, la Pologne et l'Allemagne étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte augmentation (2000) et le Danemark la plus forte diminution (53) des flux vers la Suède par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 32 %, pour atteindre environ 9 000. La majorité des demandeurs étaient originaires de Syrie (900), d'Ouzbékistan (700) et d'Afghanistan (600). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants de la République démocratique du Congo (100) et la plus forte diminution les ressortissants de l'Ukraine (-1 400). Sur les 19 000 décisions prises en 2023, 27 % étaient positives.

L'émigration des citoyens suédois vers les pays de l'OCDE a augmenté de 4 % en 2022, pour atteindre 21 000 personnes. Environ 19 % de ce groupe a émigré vers l'Espagne, 12 % vers l'Allemagne et 10 % vers la Norvège.

Dans le contexte de la réforme générale de sa politique migratoire, le gouvernement suédois passe actuellement en revue son cadre régissant l'immigration de travail pour, d'un côté, durcir les conditions d'admission des travailleurs immigrants peu qualifiés et, de l'autre, promouvoir l'immigration de travailleurs hautement qualifiés afin d'attirer cette main-d'œuvre dans le pays. Une nouvelle obligation d'autonomie financière est entrée en vigueur en novembre 2023, qui est fixée à 80 % du salaire médian. Début 2024, une commission d'enquête gouvernementale a présenté son rapport dans le cadre duquel d'autres propositions de modification de la législation en matière d'immigration de travailleurs ont été avancées. Les mesures proposées comprennent un seuil salarial (avec possibilité d'exceptions pour certains emplois et pour les jeunes diplômés), une interdiction complète de délivrer des permis de travail pour certains emplois où les abus sont fréquents, une augmentation de la durée de validité de la carte bleue européenne, qui passe de deux à quatre ans, un traitement plus accommodant des demandes émanant de personnes présentes sur le territoire national, dans le cas de certains titres de séjour, et la suppression de la possibilité, pour les personnes déboutées de l'asile, de demander un visa de travail sans avoir quitté au préalable la Suède. Ces propositions sont encore au début du processus législatif et devraient entrer en vigueur à la mi-2025.

Afin de promouvoir l'immigration de travailleurs hautement qualifiés, l'Agence suédoise de l'immigration a lancé un nouveau modèle de traitement des demandes de permis de travail, reposant sur des services améliorés pour les employeurs recrutant des travailleurs hautement qualifiés et sur des unités dédiées au recrutement international. Les travailleurs hautement qualifiés pourront désormais recevoir une décision dans les 30 jours suivant leur demande si leur dossier est complet. Afin de réduire les temps de traitement des demandes de permis de travail et de permis d'études, l'Agence de l'immigration a lancé un programme pilote de vérification électronique des passeports. Auparavant, il fallait venir présenter son passeport à un bureau consulaire ou à l'Agence de l'immigration. Ce programme s'applique pour l'instant aux ressortissants de 22 pays, mais devrait être élargi par la suite.

En décembre 2023, les conditions applicables au regroupement familial ont été durcies et les possibilités d'obtention d'un titre de séjour pour motifs humanitaires ont été limitées. L'âge limite pour refuser un permis de séjour au titre des liens personnels a été relevé de 18 à 21 ans et les dérogations au critère d'autonomie financière dans le cadre du regroupement familial pour les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire ont été limitées.

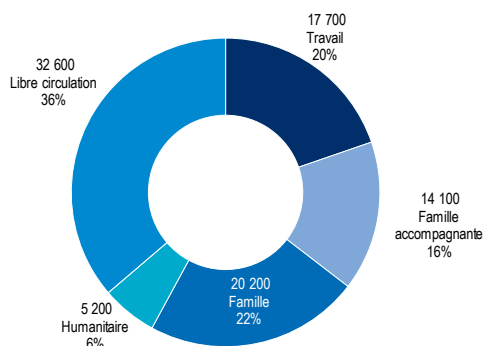
D'autres réformes du système migratoire sont en cours d'élaboration. En juin 2024, le parlement suédois a approuvé un nouvel objectif pour les politiques suédoises d'intégration, comme proposé par le gouvernement. Le gouvernement a demandé des enquêtes en vue de durcir les conditions d'obtention de la nationalité suédoise, de revoir le cadre réglementaire sur l'asile pour l'harmoniser avec le niveau minimum d'aide accordée selon le droit de l'UE, de revoir le système de délivrance du permis d'études et de proposer des mesures pour attirer et retenir les étudiants en doctorat et les chercheurs. Pour conclure, le gouvernement a également demandé une enquête supplémentaire pour proposer des changements à apporter au cours d'introduction à la société et aux traditions suédoises destinée aux réfugiés nouvellement arrivés et aux membres de leur famille.

Pour plus d'informations : www.migrationsverket.se | www.regeringen.se

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Suède

Entrées d'immigrés de long terme 2022 (Source : OCDE)

Suède



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	6 530	+ 18%
Transferts intra-entreprise	..	..
Autres travailleurs temporaires	1 120	- 4%

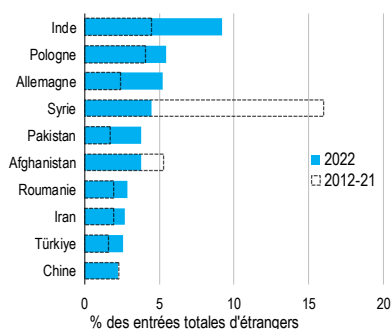
Éducation (pays tiers)

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	9 890	+ 16%
Stagiaires	..	..

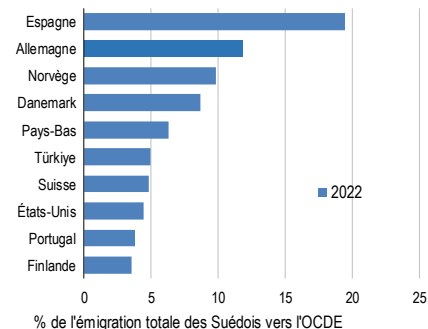
Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	8 960	- 32%

10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Émigration de Suédois vers les pays de l'OCDE (définition nationale des pays de destination)



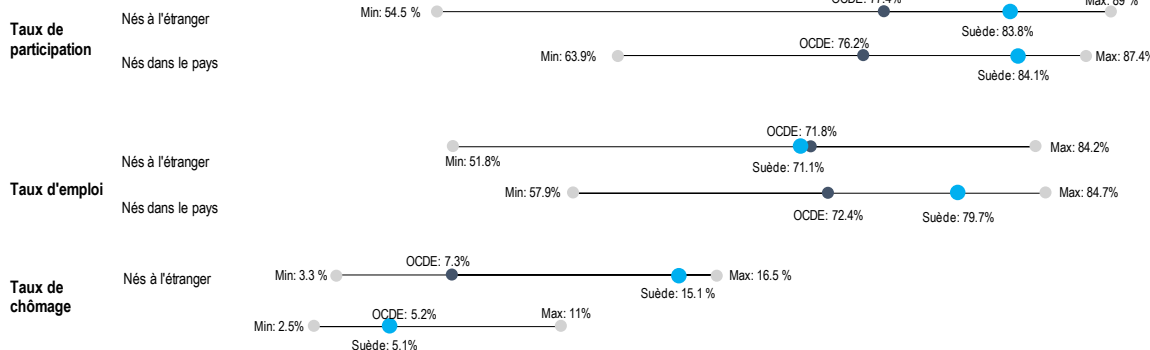
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	2.9	-3.7
Accroissement naturel	0.5	-0.5
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	2.3	-3.3

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	3 690	+12.2	0.6
Sorties (2023)	3 899	+6.4	0.7

Situation sur le marché du travail 2023



StatLink <https://stat.link/zj9wao>

Suisse

Population née à l'étranger – 2023	31.2 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 2.7 millions, 51 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +23 %	Allemagne (14 %), Italie (10 %), Portugal (7 %)

En 2022, la Suisse a accueilli 130 000 nouveaux immigrés de longue durée ou permanents (y compris les changements de statut), soit 19 % de plus qu'en 2021. Ce chiffre comprend 74 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 2 % de migrants de travail, 15 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 8 % de migrants humanitaires. Environ 6 300 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 3 600 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers.

L'Allemagne, l'Italie et la France étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Allemagne a enregistré la plus forte augmentation (2 700) et les États-Unis la plus forte diminution (-200) des flux vers la Suisse par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 16 %, pour atteindre environ 27 000. La majorité des demandeurs étaient originaires de Türkiye (6 600), d'Afghanistan (5 900) et d'Érythrée (1 900). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants turcs (2 000) et la plus forte diminution les ressortissants afghans (-1 100). Sur les 15 000 décisions prises en 2023, 86 % étaient positives.

L'émigration des citoyens suisses vers les pays de l'OCDE a diminué de 11 % en 2022, pour atteindre 9 400 personnes. Environ 23 % de ce groupe a émigré vers l'Espagne, 20 % vers l'Allemagne et 8 % vers l'Autriche.

En 2023, la Suisse a assoupli ses règles pour les ressortissants hautement qualifiés de pays tiers en supprimant l'évaluation de la situation du marché du travail dans les secteurs qui peinent à recruter. Ces assouplissements concernent certaines professions en particulier, comme le personnel d'encadrement, les analystes et les spécialistes de la santé. En vigueur depuis 2018, l'obligation légale des employeurs d'annoncer aux offices régionaux de placement les postes vacants est maintenue pour les secteurs d'activité où le taux de chômage national atteint au moins 5 %.

En mars 2024, le Conseil fédéral a adopté un rapport présentant des priorités spécifiques en matière de formation et de marché du travail pour une meilleure utilisation du potentiel que représentent les femmes et les travailleurs âgés. Ces mesures visent à aider les personnes arrivées dans le cadre d'un regroupement familial et ayant un bon niveau de formation à s'intégrer sur le marché du travail.

En juin 2022, la Suisse et le Québec (Canada) ont signé un accord de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Cet accord s'applique dans un premier temps à cinq professions : travailleur social, hygiéniste dentaire, prothésiste dentaire, technicien en radiologie médicale et sage-femme. En juin 2023, la Suisse et le Royaume-Uni ont signé un nouvel accord de reconnaissance des qualifications professionnelles prévoyant un régime transitoire jusqu'à fin 2024. Ce nouvel accord prévoit la mise en place d'un cadre permanent de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles à partir de 2025, après ratification par l'Assemblée fédérale.

En novembre 2023, la Suisse a décidé de maintenir la clause de sauvegarde prévue par l'accord sur la libre circulation des personnes pour les ressortissants croates qui viendront travailler sur son territoire en 2024. Les quotas sont donc maintenus pour la délivrance de permis de séjour de courte et longue durées. La pleine liberté de circulation pour les ressortissants croates entrera en vigueur en 2025.

En 2023, des accords bilatéraux en matière de migrations s'inscrivant dans le cadre de la contribution de la Suisse à la cohésion de l'UE ont été signés avec la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lituanie, la Roumanie et la Tchéquie, et leur entrée en vigueur est prévue pour 2029. En fonction du programme, ces accords peuvent porter sur le domaine de l'intégration culturelle, économique et sociale ou sur la lutte contre la traite des êtres humains. Des projets portant sur l'asile et les infrastructures, ainsi que sur les retours volontaires et la réintégration, ont été mis en œuvre en Bulgarie, Espagne, Grèce, Hongrie, Italie, Pologne, Roumanie et République slovaque en 2023.

En avril 2022, le Conseil fédéral a lancé le Programme S (Mesures de soutien pour les personnes avec statut de protection S) pour encourager l'intégration des personnes en quête de protection. En novembre 2023, le Conseil fédéral s'est donné comme objectif d'augmenter le taux d'emploi des personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine au moyen de mesures mises en œuvre en collaboration avec les partenaires sociaux et les cantons. Il est désormais possible d'accéder immédiatement à un emploi temporaire ou à un emploi indépendant après avoir obtenu le statut de protection (sans période de carence).

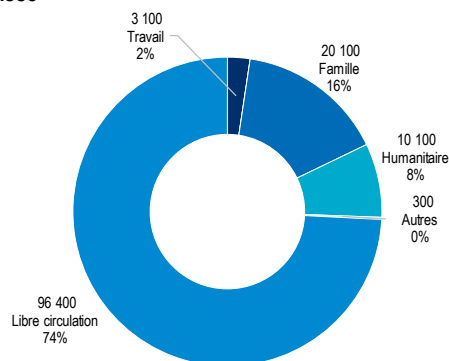
Depuis le début du mois de mars 2023, les décisions de renvoi prises en vertu de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI), dont les décisions prises après examen de la demande d'asile et celles relatives à l'expulsion de criminels étrangers, sont enregistrées dans le Système d'information central sur la migration (SYMIC). Les décisions effectives pour l'ensemble de l'espace Schengen sont recensées dans le Système d'information Schengen (SIS).

Pour plus d'informations : www.sem.admin.ch

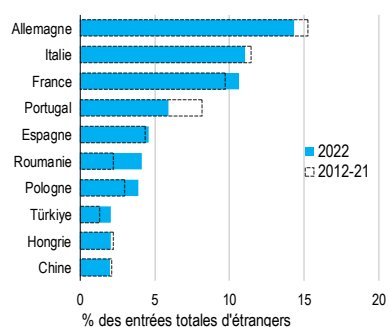
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Suisse

Entrées d'immigrés de long terme
2022 (Source : OCDE)

Suisse



10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	16.4	+7.7
Accroissement naturel	0.9	+0.0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	15.4	+7.6

Migrations temporaires
(Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..
Transferts intra-entreprise	..	..
Autres travailleurs temporaires	3 470	+ 1%

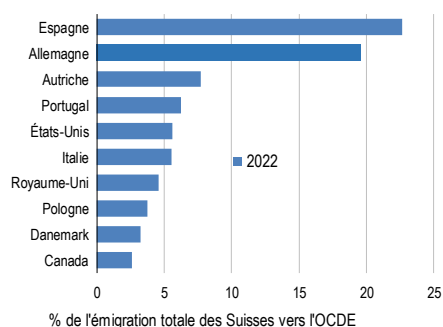
Éducation (pays tiers)

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	6 270	+ 3%
Stagiaires	140	+ 14%

Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	26 895	+ 16%

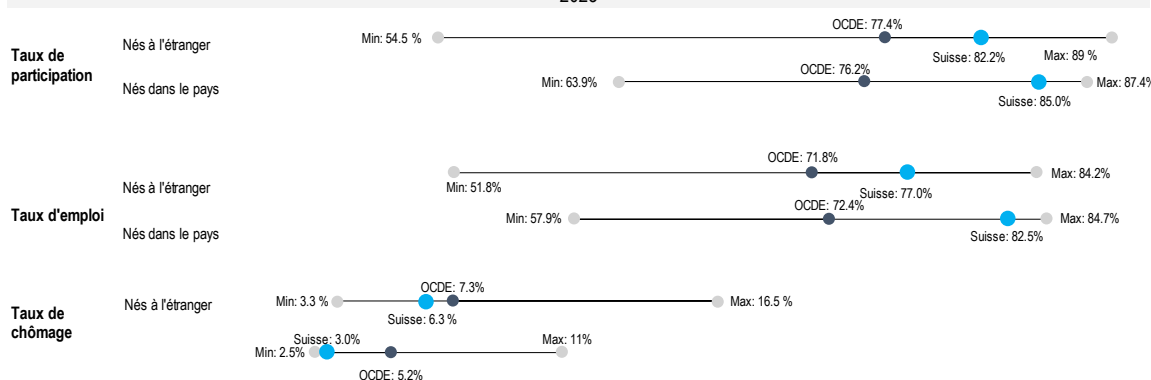
Émigration de Suisses vers les pays de l'OCDE
(définition nationale des pays de destination)



Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	3 266	+6.3	0.4
Sorties (2023)	35 659	+6.3	4.0

Situation sur le marché du travail
2023



StatLink  <https://stat.link/yik8ga>

Tchéquie

Population née à l'étranger – 2023	7.3 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 0.8 million, 51 % de femmes	Évolution depuis 2013 : +97 %	Ukraine (58 %), République slovaque (12 %), Russie (5 %)

En 2022, la Tchéquie a accueilli 46 000 nouveaux immigrés à long terme ou permanents (y compris les changements de statut et la libre circulation), soit une baisse de 29 % par rapport à 2021. Ce chiffre comprend 26 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 49 % de migrants de travail, 23 % de membres de la famille (y compris la famille accompagnante) et 1 % de migrants humanitaires. Environ 7 400 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur et 1 500 à des travailleurs migrants temporaires et saisonniers (à l'exclusion de la migration intra-UE). Par ailleurs, 73 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2022, soit une augmentation de 35 % par rapport à 2021. Ces travailleurs détachés ont généralement des contrats de courte durée.

L'Ukraine, la République slovaque et la Russie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte augmentation et la République slovaque la plus forte diminution des flux vers la Tchéquie par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 15 %, pour atteindre environ 1 100. La majorité des demandeurs étaient originaires de Türkiye (200), d'Ouzbékistan (100) et d'Ukraine (100). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants de l'Ouzbékistan (35) et la plus forte diminution les ressortissants de l'Ukraine (-100). Sur les 1 050 décisions prises en 2023, 32 % étaient positives.

L'émigration des citoyens tchèques vers les pays de l'OCDE a augmenté de 4 % en 2022, pour atteindre 14 000 personnes. Environ 33 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 12 % vers l'Autriche et 9 % vers la Suisse.

L'arrivée massive d'Ukrainiens – dont les effectifs ont atteint 440 000 personnes en 2022 – a conduit à l'adoption de plusieurs instruments législatifs, à commencer par « Lex Ukraine » en 2022. Le 13 septembre 2023, la plus récente modification de la législation a été approuvée par le gouvernement, pour permettre aux réfugiés ukrainiens de prolonger la durée de leur protection temporaire en Tchéquie jusqu'à la fin mars 2025. Les personnes vulnérables bénéficiant d'une protection temporaire peuvent sous certaines conditions demeurer dans les installations d'hébergement collectif gratuit au-delà de la durée habituelle de 150 jours. À compter de septembre 2024, tous les Ukrainiens déplacés pourront séjourner pendant une durée maximale de 90 jours dans les installations d'hébergement collectif.

La Tchéquie gère l'immigration de travail au moyen de quotas de délivrance de visas de long séjour dans les différents consulats pour les catégories définies dans les programmes d'immigration économique. En décembre 2023, le gouvernement a augmenté ces quotas pour les porter de 50 000 en 2023 à 70 000 pour 2024. Les quotas de délivrance de cartes de salarié ont été relevés pour certains pays (passant de 1 000 à 3 170 par an pour la Mongolie et de 2 300 en 2022 à 5 300 puis à 10 300 en mai 2024 pour les Philippines). La Macédoine du Nord, l'Arménie et la Géorgie peuvent à présent également bénéficier de tous les programmes. L'année 2024 a par ailleurs été marquée par une reprise de l'immigration économique en provenance d'Ukraine et par un élargissement des conditions d'admission. Les ressortissants ukrainiens peuvent participer au Programme pour le personnel clé et scientifique et au Programme pour les salariés hautement qualifiés (1 000 pour 2024) non seulement s'ils sont résidents en Ukraine et autorisés à voyager par la réglementation ukrainienne, mais aussi s'ils bénéficient d'une protection temporaire ou internationale dans un autre État membre de l'UE ou s'ils sont résidents de longue durée ou permanent dans un autre pays. Les ressortissants ukrainiens peuvent également bénéficier du Programme pour les travailleurs qualifiés (12 100 pour 2024) s'ils résident hors d'Ukraine depuis moins de deux ans.

Les critères spécifiques applicables aux immigrés créateurs de start-ups ont été modifiés afin de simplifier la documentation requise : le plan d'activité de l'entreprise peut être remplacé par une présentation du projet (*pitch deck*) ou par d'autres documents, et la liste des incubateurs et des investisseurs dans les technologies s'est allongée.

Les modifications de la Loi sur l'emploi qui ont été proposées sont en cours d'examen et visent à améliorer les conditions offertes aux immigrés hautement qualifiés, ainsi qu'à mettre en place un régime d'employeur enregistré. La proposition antérieure d'appliquer un système à points pour offrir l'accès à des permis de plus longue durée et au regroupement familial a été écartée au profit d'un traitement prioritaire.

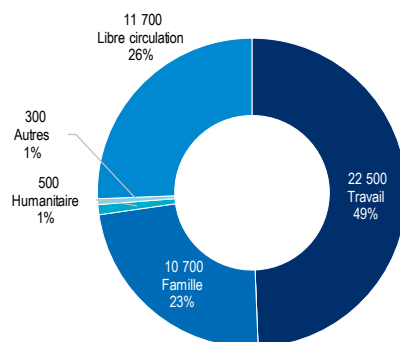
Le visa nomade numérique tchèque a été mis en œuvre en juillet 2023. Il est accessible aux ressortissants de certains pays (Australie, Japon, Canada, Corée, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et États-Unis) ainsi qu'à ceux du Taipei chinois. Il est réservé aux professionnels de l'informatique et des STIM qui gagnent au moins 1.5 fois le salaire annuel brut moyen. Il est destiné aux employés des entreprises d'au moins 50 salariés ou aux travailleurs indépendants possédant trois années d'expérience professionnelle et une licence commerciale (qui les autorise à travailler pour des clients tchèques). Le permis délivré a une validité maximale d'une année, mais son bénéficiaire peut faire venir avec lui sa famille et demander d'autres permis.

Pour plus d'informations : www.mvcr.cz | www.mpsv.cz | www.cizinci.cz

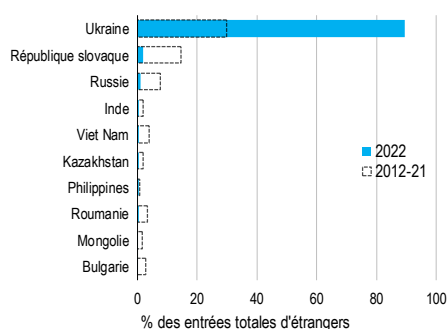
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Tchèque

Entrées d'immigrés de long terme 2022 (Source : OCDE)

Tchéquie



10 principales nationalités des entrées (définition nationale)



Migrations temporaires (Sources : OCDE, Eurostat)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2022	2022/21
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	920	- 64%
Transferts intra-entreprise	160	- 21%
Autres travailleurs temporaires	460	- 49%

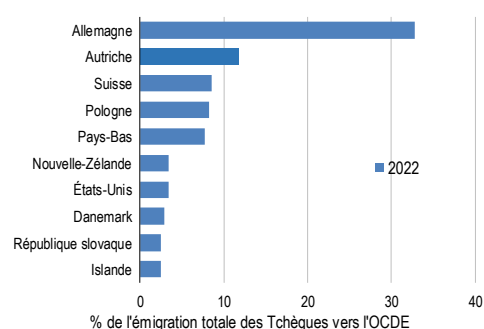
Éducation (pays tiers)

	2022	2022/21
Étudiants en mobilité internationale	7 450	+ 49%
Stagiaires	..	..

Humanitaires

	2023	2023/22
Demandeurs d'asile	1 135	- 15%

Émigration de Tchèques vers les pays de l'OCDE (définition nationale des pays de destination)



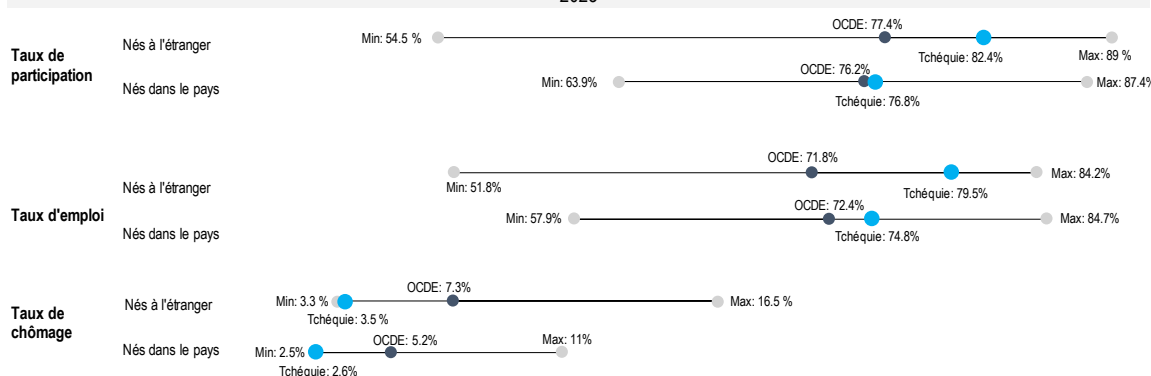
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	6.7	-22.4
Accroissement naturel	-2.0	-0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	8.7	-22.2

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	4 466	+7.6	1.3
Sorties (2023)	5 792	+46.8	1.7

Labour market outcomes 2023



Türkiye

Population née à l'étranger – 2023	3.5 % de la population	Principaux pays de naissance :
Taille : 3 millions, 53 % de femmes	Évolution depuis 2014 : +106 %	Bulgarie (11 %), Allemagne (11 %), Syrie (10 %)

La Russie, l'Ukraine et l'Iran étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Russie a enregistré la plus forte augmentation (68 000) et l'Irak la plus forte diminution (-55 000) des flux vers la Türkiye par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a diminué de 43 %, pour atteindre environ 19 000. La majorité des demandeurs étaient originaires d'Afghanistan (13 000), d'Irak (2 800) et d'Iran (1 400). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants iraniens (300) et la plus forte diminution les ressortissants ukrainiens (-6 400). Sur les 81 000 décisions prises en 2023, 12 % étaient positives.

L'émigration de citoyens turcs vers les pays de l'OCDE a augmenté de 61 % en 2022, pour atteindre 115 000 personnes. Environ 50 % de ce groupe a émigré vers l'Allemagne, 11 % vers les Pays-Bas et 6 % vers les États-Unis.

En 2022-23, les politiques migratoires se sont principalement concentrées sur les Syriens placés sous protection temporaire, le retour à la normale après la pandémie de COVID-19 et la gestion des conséquences d'un violent séisme ayant frappé le pays.

Les débats d'orientation relatifs aux Syriens placés sous protection temporaire ont continué de porter sur leur intégration en Türkiye, sur leurs perspectives de retour et sur les options de réinstallation dans des pays tiers. Même si elle a pris des dispositions pour faciliter leur intégration et leur retour, la Türkiye est également très favorable à leur réinstallation dans des pays tiers. En 2023, la Présidence de la gestion des migrations a annoncé travailler à une nouvelle stratégie globale nationale de manière à harmoniser les mesures relatives aux personnes sous protection internationale, dont les Syriens placés sous protection temporaire.

La pandémie de COVID-19 et la crise économique qui a rapidement suivi en Türkiye ont fortement détérioré les conditions matérielles des personnes sous protection internationale. Même si les Syriens placés sous protection temporaire ne peuvent pas accéder à tous les types d'aide financière proposés aux citoyens turcs par le ministère de la Famille et des Services sociaux, certains peuvent bénéficier du Plan d'aide sociale d'urgence et recevoir une aide complémentaire en espèces, financée par l'Union européenne et mise en place par la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC). Le montant perçu reste toutefois bien inférieur aux besoins financiers mensuels moyens d'un foyer en Türkiye.

Après l'augmentation en 2022 du montant de l'investissement immobilier permettant d'obtenir la nationalité turque (de 250 000 USD à 400 000 USD), la valeur minimale du bien à acquérir pour se voir délivrer un titre de séjour a elle aussi été revue à la hausse, passant de 75 000 USD à 200 000 USD en octobre 2023.

Le recul du nombre d'étrangers détenteurs d'un permis de séjour peut être expliqué par le durcissement des conditions de renouvellement des permis de visiteur. Le nombre de permis a chuté à 887 000 en 2020. Il a ensuite augmenté pour atteindre 1.35 million en 2022, avant de baisser à nouveau à partir de mai 2023 pour atteindre 1.1 million fin 2023. Cette baisse ne concerne toutefois que les permis de court séjour, le nombre de permis d'études, de permis de séjour familial et de permis de travail étant resté stable. Les ressortissants russes, pour qui la Türkiye est depuis le 24 février 2022 l'un des premiers pays d'accueil, sont également concernés. Le nombre de Russes détenteurs d'un titre de séjour a doublé entre mars 2022 et mars 2023, pour atteindre 158 000, mais était tombé en dessous de 100 000 en mars 2024.

Le 23 décembre 2023, des dispenses de visa ont été mises en place pour l'Arabie saoudite, Bahreïn, le Canada, les Émirats arabes unis, les États-Unis et Oman. Le 1^{er} janvier 2024, l'Angola a été ajouté à la liste des pays dont les ressortissants peuvent bénéficier d'un visa annoté. En avril 2024, la Türkiye a supprimé les dispenses de visa pour les ressortissants du Tadjikistan.

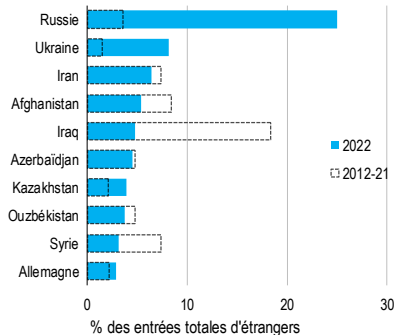
Un accord signé avec l'Allemagne a permis la création d'une procédure de visa simplifiée pour les personnes touchées par le séisme de février 2023, permettant aux Turcs et Syriens ayant de la famille en Allemagne de séjourner temporairement dans le pays.

Pour plus d'informations : www.goc.gov.tr

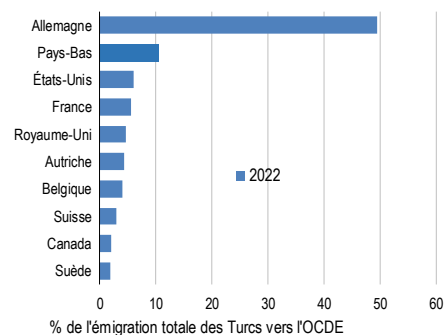
Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Türkiye

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)

Türkiye



Émigration de Turcs vers les pays de l'OCDE
(définition nationale des pays de destination)



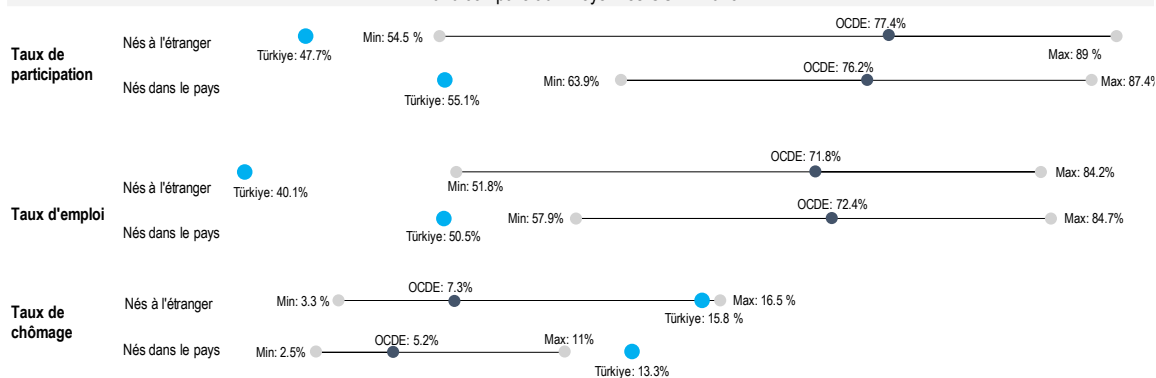
Composantes de la croissance de la population

	2023 Pour 1 000 habitants	2023/22 Différence
Total	1.1	-6.0
Accroissement naturel	5.1	-1.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	-4.0	-4.8

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2023)	868	+25.1	0.1
Sorties (2023)	951	+30.1	0.1

Situation sur le marché du travail
2020 comparé aux moyennes OCDE 2023



StatLink  <https://stat.link/nm6fgj>

Annexe A. Annexe statistique

Entrées et sorties de personnes étrangères

A.1. Entrées de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE

B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

A.2. Sorties de personnes étrangères à partir des pays de l'OCDE

Métadonnées relatives aux Tableaux A.1, B.1. et A.2. Entrées et sorties de personnes étrangères

Entrées de demandeurs d'asile

A.3. Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE

B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité

Métadonnées relatives aux Tableaux A.3. et B.3. Entrées de demandeurs d'asile

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger

A.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE

B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance

Métadonnées relatives aux tableaux A.4. et B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger

A.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité dans les pays de l'OCDE

B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité

Métadonnées relatives aux Tableaux A.5. et B.5. Effectifs de personnes étrangères

Acquisitions de la nationalité

A.6. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE

B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité

Métadonnées relatives aux Tableaux A.6. et B.6. Acquisitions de la nationalité

Introduction

La plupart des données publiées dans cette annexe proviennent des correspondants nationaux du Groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE, désignés par le Secrétariat de l'OCDE, en accord avec les autorités des pays membres. Par conséquent, ces données ne sont pas toujours fondées sur des définitions communes à tous les pays. Les pays couverts dans cette annexe sont les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles. Le Groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE n'a pas de compétences particulières pour imposer des modifications dans les procédures de collecte de données. C'est en quelque sorte un observatoire des migrations qui se doit, de par sa nature, d'utiliser les statistiques existantes.

Toutefois, cela ne le dispense pas de faire des suggestions d'améliorations qui lui semblent indispensables et de participer activement à la standardisation des données.

L'objet de cette annexe est de décrire la population dite « immigrée » telle qu'elle est définie dans le pays d'accueil traité (généralement la population née à l'étranger). Les informations recueillies portent sur les flux et les effectifs de la population immigrée totale ainsi que sur les acquisitions de la nationalité. Ces données n'ont pas été standardisées et ne sont par conséquent pas entièrement comparables d'un pays à l'autre. En particulier, les critères d'enregistrement dans un fichier de population ou bien les conditions d'octroi d'un permis de résidence, par exemple, varient d'un pays à l'autre, ce qui conduit à des mesures très différenciées, même en utilisant le même type de source.

Au problème de comparabilité des statistiques s'ajoute celui de la prise en compte très partielle des migrants en situation irrégulière. Une partie d'entre eux peuvent être comptabilisés au travers des recensements. Les programmes de régularisation, lorsqu'ils existent, permettent, après coup, d'identifier et de comptabiliser une fraction non négligeable des migrants en situation irrégulière. Cela permet, à un moment donné, de mieux mesurer le volume de la population née à l'étranger sans qu'il soit toujours possible de réaffecter ces personnes selon l'année d'entrée sur le territoire.

Chaque série de cette annexe est précédée d'une note explicative relative aux données présentées. Figure ensuite le Tableau synoptique (série A, reprenant le total pour chacun des pays d'accueil) qui introduit les tableaux par nationalité ou pays de naissance selon le cas (série B). À la fin de chaque série, un tableau détaille par pays d'accueil les sources et les notes relatives aux données présentées dans les tableaux.

Remarques générales

Les Tableaux portent sur des séries annuelles couvrant la période 2012-22 ou 2013-23.

- L'ordre retenu pour citer les pays dans les tableaux de la série A est l'ordre alphabétique. Pour les autres tableaux, les nationalités ou les pays de naissance sont classés par ordre décroissant des effectifs correspondant à la dernière année disponible.
- Dans les tableaux par pays d'origine (séries B), ne sont présentés que les 15 principaux pays, lorsque ce détail est disponible. Par ailleurs, la rubrique « autres pays » est une rubrique résiduelle calculée par différence entre les effectifs totaux et la somme des nationalités/pays de naissance indiqués dans le tableau. Les effectifs de certains pays ne sont pas toujours disponibles pour toutes les années de la série et la composition de cette rubrique résiduelle est donc variable. Il faut en tenir compte pour interpréter son évolution.
- Les données relatives aux sorties d'étrangers (série A.2) ne sont pas présentées par nationalité. Ces statistiques ainsi que les statistiques par genre sont consultables en ligne (<https://www.oecd.org/fr/data/datasets/oecd-databases-on-migration.html>).
- À cause des arrondis, les totaux peuvent différer légèrement de la somme des éléments qui les constituent.
- Le signe « .. » retenu dans les tableaux indique que les données ne sont pas disponibles.
- Les chiffres en italique sont des estimations du Secrétariat.

Entrées et sorties de personnes étrangères

Les pays de l'OCDE disposent rarement d'outils spécifiques pour mesurer les flux d'entrées et de sorties d'étrangers et les estimations nationales proviennent en général soit des registres de population soit des fichiers d'octroi de permis de résidence. La présente note vise à détailler plus systématiquement ce qui est mesuré par chacune des sources utilisées.

L'estimation des flux à partir des registres de population

Les registres de population permettent d'obtenir des données sur les entrées et les sorties par nationalité. Pour se faire enregistrer, les étrangers doivent être en possession d'un permis de résidence valide et/ou d'un permis de travail d'une durée de validité au moins égale à la durée correspondant au critère d'inscription dans le registre de population. Les émigrés sont généralement identifiés sur la base d'une déclaration notifiant leur intention de quitter le pays. Cependant la période d'absence anticipée n'est pas toujours spécifiée.

Les entrées sont mieux comptabilisées que les sorties dans les registres de population. En effet, l'émigré qui envisage de retourner dans le pays d'accueil à plus ou moins long terme peut hésiter à signaler son départ pour éviter de perdre les droits liés à l'affiliation au registre. Les critères d'inscription dans les registres diffèrent largement d'un pays à l'autre (ils peuvent varier de trois mois à un an de durée minimale de séjour), ce qui pose d'importants problèmes de comparaisons internationales. Ainsi, certains pays prennent en compte une partie des migrants temporaires, y compris parfois les demandeurs d'asile lorsque ceux-ci résident dans des ménages privés (par opposition aux centres d'accueil ou aux foyers d'immigrés) et les étudiants en mobilité internationale.

L'estimation des flux à partir des permis de résidence et/ou de travail

Généralement, les statistiques sur les permis portent sur le nombre de permis délivrés au cours d'une période donnée et dépendent des types de permis retenus. Les pays communément appelés d'installation (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) considèrent comme migrants les personnes qui ont reçu une "autorisation au titre de l'immigration permanente", souvent octroyée dès l'entrée sur le territoire. Les statistiques sur les migrants temporaires sont également publiées dans cette annexe pour ces pays. Dans le cas de la France, les permis retenus ont une durée de validité au moins égale à un an (seuls les étudiants ne sont pas retenus ici).

Une autre caractéristique des données de permis est de ne pas enregistrer les flux de personnes nées dans le pays. Il est possible aussi que certains flux d'étrangers n'y figurent pas, soit parce que le type de permis qu'ils détiennent n'est pas retenu pour élaborer les statistiques, soit parce qu'ils n'ont pas besoin de permis (accords de libre circulation). En outre, les données établies à partir des permis ne reflètent pas nécessairement les flux réels ou la durée effective de séjour car : i) les permis ont pu être délivrés à l'étranger mais les candidats à l'émigration ne les ont pas forcément utilisés ou ont retardé leur arrivée ; ii) les permis ont pu être délivrés à des personnes qui résidaient déjà dans le pays depuis un certain temps et peuvent correspondre à un changement de statut.

L'estimation des flux à partir d'enquêtes spécifiques

L'Irlande fournit des estimations à partir des résultats des enquêtes trimestrielles sur les ménages (Quarterly National Household Survey) et d'autres sources telles que les données de permis et les demandes d'asile. Ces estimations sont révisées périodiquement sur la base des recensements. L'Australie et la Nouvelle-Zélande conduisent des enquêtes auprès des passagers. La durée de séjour est alors établie à partir des déclarations d'intention du migrant au moment de l'entrée et de la sortie du territoire.

Tableau A.1. Entrées d'étrangers dans les pays de l'OCDE

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	965.9	1108.1	1342.5	2016.2	1719.1	1384.0	1383.6	1345.9	994.8	1139.8	2481.0
Australie	236.0	244.8	233.9	223.7	218.5	224.2	186.6	155.8	137.5	153.8	217.4
Autriche	125.6	135.2	154.3	198.7	158.7	139.3	131.7	135.0	121.3	139.5	246.3
Belgique	116.1	105.5	106.3	128.8	106.1	109.2	119.7	129.5	101.6	122.4	192.0
Canada	257.8	259.0	260.3	271.8	296.7	286.4	321.0	341.1	184.6	406.0	437.6
Chili	65.2	84.4	83.5	101.9	135.5	207.2	339.4	254.1	153.8	96.7	251.2
Colombie	..	..	..	..	..	104.5	217.9	225.8	74.8	40.7	..
Corée	300.2	360.5	407.1	372.9	402.2	452.7	495.1	438.2	233.1	220.6	412.9
Costa Rica	..	..	..	15.7	6.6	8.6	9.2	7.8	..	..	..
Danemark	49.6	56.0	64.5	75.4	71.2	66.4	64.6	61.9	48.0	57.3	101.2
Espagne	272.5	248.4	264.5	290.0	352.2	454.0	560.0	666.0	415.2	752.3	1120.5
Estonie	1.1	1.6	1.3	7.4	7.7	9.1	9.7	11.0	10.3	12.5	42.4
États-Unis	1031.6	990.6	1016.5	1051.0	1183.5	1127.2	1096.6	1031.8	707.4	740.0	1018.0
Finlande	23.3	23.9	23.6	21.4	27.3	23.7	23.1	24.2	23.3	28.0	42.5
France	..	249.2	236.9	240.5	243.6	246.2	259.9	268.5	208.5	250.4	284.9
Grèce	32.0	31.3	29.5	34.0	86.1	80.5	87.3	95.4	63.4	28.7	62.6
Hongrie	20.3	21.3	26.0	25.8	23.8	36.5	49.3	55.3	43.8	49.1	55.5
Irlande	37.2	41.0	43.7	49.3	53.9	57.2	61.9	61.7	56.5	35.0	91.8
Islande	2.8	3.9	4.3	5.0	7.9	11.8	11.5	9.5	7.7	8.5	15.4
Israël	16.6	16.9	24.1	27.9	26.0	26.4	28.1	33.2	19.7	25.5	74.7
Italie	321.3	279.0	248.4	250.0	262.9	301.1	285.5	264.6	191.8	243.6	336.5
Japon	303.9	306.7	336.5	391.2	427.6	475.0	519.7	592.0	220.6	80.0	561.8
Lettonie	3.7	3.5	4.5	4.5	3.4	5.1	6.5	6.6	4.6	6.4	7.3
Lituanie	2.5	3.0	4.8	3.7	6.0	10.2	12.3	19.7	22.3	21.1	81.0
Luxembourg	19.4	19.8	21.0	22.6	21.6	23.2	23.4	25.2	21.0	23.8	29.9
Mexique	18.2	63.0	43.5	34.4	35.9	32.8	38.7	40.5	58.4	68.5	74.1
Norvège	70.0	66.9	61.4	59.1	58.5	49.8	44.4	44.6	30.8	46.6	83.3
Nouvelle-Zélande	71.7	75.4	90.7	101.5	104.0	103.4	104.2	124.7	54.5	28.2	88.8
Pays-Bas	115.7	122.3	139.3	159.5	182.2	183.9	191.0	215.2	170.6	208.1	359.3
Pologne	47.1	46.6	32.0	86.1	107.0	128.0	137.6	163.2	163.5	224.2	335.3
Portugal	38.5	33.2	35.3	37.9	46.9	61.4	93.2	129.2	118.1	111.3	143.1
République slovaque	2.9	2.5	2.4	3.8	3.6	2.9	2.9	2.5	2.8	2.0	1.8
Royaume-Uni	236.4	297.6	357.7	390.2	374.9	317.7	317.7	356.1	199.9	369.0	488.4
Slovénie	12.3	11.6	11.3	12.7	13.8	15.5	24.1	40.5	25.5	32.5	36.8
Suède	82.6	95.4	106.1	113.9	143.0	125.0	114.4	98.2	65.8	74.4	86.5
Suisse	143.8	155.4	152.1	150.4	143.1	137.8	140.1	140.6	137.0	141.5	162.4
Tchéquie	28.6	27.8	38.5	31.6	34.8	43.5	55.9	63.3	53.8	67.3	347.7
Türkiye	..	..	..	..	273.9	364.6	466.9	578.5	242.5	615.1	399.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite du tableau A.2.

StatLink  <https://stat.link/t1z0i5>

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Allemagne

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Ukraine	8.2	8.3	13.5	15.8	13.3	13.1	14.2	15.8	11.8	12.4	1073.2	64
Roumanie	120.5	139.5	198.7	221.4	222.3	230.6	252.0	245.0	198.4	202.7	217.0	34
Pologne	177.8	190.4	192.2	190.8	160.7	149.7	143.6	128.6	101.9	94.4	100.2	35
Syrie	8.5	19.0	69.1	309.7	179.4	76.4	49.0	44.1	31.1	58.8	92.3	27
Bulgarie	60.2	60.9	80.1	86.3	83.0	81.6	85.7	87.4	76.2	75.7	76.6	38
Türkiye	26.2	23.2	22.1	23.7	28.6	33.7	40.6	43.8	30.4	41.9	72.2	30
Afghanistan	8.6	9.1	12.9	84.9	75.8	12.5	12.5	13.0	14.1	40.1	68.5	34
Inde	18.1	19.5	22.4	26.1	27.7	29.5	33.7	39.1	20.5	34.1	53.4	38
Italie	36.9	47.5	56.7	57.2	52.6	51.5	53.3	50.4	36.6	34.8	37.9	41
Russie	18.8	31.4	20.6	21.6	23.1	18.1	18.2	18.8	11.6	13.7	32.6	52
Hongrie	54.5	60.0	58.8	58.1	51.6	48.1	43.9	36.7	28.4	27.7	30.1	35
Croatie	12.9	25.8	46.1	61.0	62.1	58.6	57.7	48.4	33.1	28.5	25.0	36
Serbie	22.1	27.3	38.4	39.7	22.9	24.5	25.6	26.2	20.5	23.1	24.6	34
Macédoine du Nord	11.3	14.4	15.6	24.8	14.3	18.2	18.5	20.4	12.7	17.2	23.0	44
Iran	8.2	8.3	7.1	17.2	23.0	13.7	19.4	16.2	9.0	13.0	22.0	44
Autres pays	373.2	423.6	488.3	778.0	678.7	524.2	515.6	512.1	358.5	421.6	532.2	
Total	965.9	1108.1	1342.5	2016.2	1719.1	1384.0	1383.6	1345.9	994.8	1139.8	2481.0	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Australie (permanent)

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Inde	27.8	38.1	39.6	34.7	38.6	40.0	33.1	32.6	24.5	26.4	44.5	47
Chine	26.2	29.2	28.5	29.4	30.9	31.1	27.7	27.2	20.1	21.0	35.7	55
Népal	2.5	4.0	4.4	4.2	5.1	4.4	3.0	3.8	4.7	6.8	13.4	52
Philippines	12.8	11.0	10.3	11.9	12.0	12.1	10.9	9.2	8.5	9.8	13.3	58
Royaume-Uni	27.0	23.1	23.8	22.2	19.0	17.6	14.1	13.3	10.8	9.9	11.4	47
Nouvelle-Zélande	44.3	41.2	27.3	22.4	19.7	12.6	15.2	14.2	4.7	4.3	10.4	46
Viet Nam	4.8	5.7	5.2	5.1	5.4	5.5	5.2	5.5	5.1	7.8	8.0	59
Pakistan	3.9	3.6	5.7	8.0	7.0	6.8	6.3	4.7	3.8	4.7	5.5	42
Afrique du Sud	8.0	5.8	4.9	4.7	4.0	4.8	4.3	4.0	3.8	3.7	5.4	51
Sri Lanka	5.7	5.3	4.5	3.9	3.8	3.2	2.7	2.7	2.4	3.2	4.8	49
Iran	3.0	3.1	2.7	3.9	2.8	2.8	2.6	2.2	2.4	3.7	4.4	50
Malaisie	5.4	5.6	4.5	4.0	4.1	4.2	3.4	2.5	2.1	2.9	3.7	60
Brésil	1.1	1.3	1.5	1.3	1.4	1.7	1.6	2.2	2.3	2.7	3.6	53
Corée	5.0	5.4	3.8	3.6	3.3	3.2	2.2	2.5	2.6	2.4	3.2	57
États-Unis	3.3	3.8	3.8	3.5	3.5	3.6	2.7	3.6	3.2	3.5	3.2	54
Autres pays	55.1	58.4	63.4	60.9	58.2	70.4	51.6	25.7	36.5	41.0	46.9	
Total	236.0	244.8	233.9	223.7	218.5	224.2	186.6	155.8	137.5	153.8	217.4	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Autriche

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Ukraine	1.1	1.3	1.8	2.0	1.6	1.6	1.6	1.8	1.5	2.0	78.4	67
Allemagne	17.8	17.7	16.8	17.0	16.1	16.2	17.0	18.3	19.0	19.4	21.7	49
Roumanie	13.4	13.5	20.7	17.5	16.7	17.9	19.2	20.3	17.5	17.9	21.7	42
Syrie	0.9	1.7	7.4	22.6	9.0	6.7	2.1	1.6	3.7	13.4	15.1	23
Hongrie	13.1	14.9	14.5	14.4	13.3	13.1	12.6	12.1	10.1	9.6	12.5	46
Croatie	2.0	4.2	6.0	5.8	5.1	5.1	5.4	5.5	7.2	8.4	9.2	41
Serbie	6.7	7.1	7.4	7.6	7.3	7.2	6.8	6.5	5.3	5.4	5.6	44
Bulgarie	3.6	3.9	5.8	5.2	4.9	5.0	5.3	5.7	4.4	4.5	5.6	44
Türkiye	4.1	4.5	3.7	3.7	3.7	3.3	3.0	3.3	2.5	3.1	4.9	37
Pologne	7.1	7.3	6.9	6.1	5.4	5.2	4.8	4.7	4.4	4.2	4.9	37
Italie	3.1	4.0	4.1	4.6	4.2	4.4	4.4	4.5	4.2	4.0	4.8	43
République slovaque	6.0	6.2	6.5	6.1	5.6	5.1	4.8	4.6	4.2	4.1	4.6	49
Bosnie-Herzégovine	4.1	5.0	5.2	5.2	4.3	4.2	4.1	3.9	3.3	3.5	4.1	42
Russie	3.4	3.5	3.1	2.9	2.7	2.4	2.1	2.2	1.8	2.1	3.5	56
Inde	1.3	1.2	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.7	1.2	1.8	3.3	28
Autres pays	38.0	39.2	42.9	76.4	57.3	40.4	37.3	38.3	31.0	36.1	46.2	
Total	125.6	135.2	154.3	198.7	158.7	139.3	131.7	135.0	121.3	139.5	246.3	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.**Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Belgique**

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Ukraine	0.6	0.5	0.9	0.8	0.6	0.7	0.7	0.8	0.6	0.8	49.2	62
Roumanie	10.0	8.7	11.3	10.6	10.9	11.9	13.4	14.3	11.3	13.0	14.2	37
France	12.4	12.6	12.0	12.0	11.3	11.3	11.7	12.0	11.3	11.9	12.0	53
Pays-Bas	8.1	7.9	8.1	8.1	7.9	7.8	7.8	7.8	6.9	7.6	8.1	48
Afghanistan	2.1	1.1	1.1	7.5	2.6	1.6	2.2	3.8	3.2	6.2	6.9	17
Espagne	5.5	5.5	5.0	4.1	3.6	4.0	4.2	4.7	4.5	5.8	6.6	49
Maroc	5.8	4.5	4.7	4.8	4.7	4.5	5.0	5.8	4.7	5.3	5.9	55
Italie	4.8	5.1	5.3	5.1	4.8	4.9	5.4	5.5	4.7	4.9	5.5	48
Türkiye	2.2	1.8	1.6	1.7	1.8	1.9	2.4	2.8	2.2	2.8	4.7	33
Bulgarie	4.0	3.5	4.2	3.8	3.5	3.7	3.9	4.7	4.1	4.4	4.7	43
Pologne	7.7	6.6	5.8	5.3	4.6	4.3	4.2	4.3	3.3	3.4	4.0	48
Cisjordanie et bande de Gaza	0.1	0.1	0.1	0.1	0.6	0.9	2.8	2.6	0.7	1.7	3.9	35
Portugal	3.9	3.8	3.0	2.9	3.0	2.7	2.9	3.2	2.9	3.5	3.9	43
Syrie	0.5	1.0	2.8	10.4	4.7	5.5	3.6	2.8	1.7	3.3	3.6	30
Inde	1.9	2.1	1.9	2.2	2.4	3.0	3.3	3.3	2.0	2.8	3.5	47
Autres pays	46.5	40.9	38.5	49.3	39.2	40.6	46.2	51.0	37.6	44.9	55.4	
Total	116.1	105.5	106.3	128.8	106.1	109.2	119.7	129.5	101.6	122.4	192.0	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Canada (permanent)

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Inde	30.9	33.1	38.3	39.5	39.8	51.7	70.0	85.6	42.9	127.9	118.2	48
Chine	33.8	34.9	25.2	20.2	28.1	31.6	31.3	31.8	17.6	33.3	35.6	54
Afghanistan	2.6	2.0	1.5	2.6	2.6	3.4	3.6	3.9	1.7	8.6	23.8	51
Nigéria	3.4	4.2	4.2	4.1	4.4	5.5	10.9	12.6	6.4	15.6	22.1	51
Philippines	34.3	29.5	40.0	50.8	41.8	40.9	35.1	27.8	11.0	18.0	22.1	55
France	6.3	5.6	4.7	5.8	6.4	6.6	6.2	5.0	4.6	12.7	14.2	47
Pakistan	11.2	12.6	9.1	11.3	11.3	7.7	9.5	10.8	6.2	8.5	11.6	50
Iran	7.5	11.3	16.8	11.7	6.5	4.7	5.5	6.1	3.8	11.3	11.1	51
États-Unis	7.9	8.5	8.5	7.5	8.4	9.1	10.9	10.8	6.4	12.0	10.4	49
Syrie	0.6	1.0	2.1	9.9	34.9	12.0	12.0	10.1	4.9	5.6	8.5	47
Érythrée	1.3	1.7	2.0	2.2	4.6	4.7	5.7	7.0	2.6	5.4	7.7	46
Brésil	1.6	1.7	1.9	1.8	1.7	2.8	4.0	5.3	3.7	11.4	7.3	52
Maroc	3.9	3.3	2.5	2.7	2.1	2.3	2.8	3.0	3.0	3.0	6.4	47
Cameroun	2.5	2.4	2.1	2.0	2.1	2.3	2.3	3.0	1.6	2.6	6.3	53
Algérie	3.8	4.3	3.7	2.8	2.8	2.6	3.2	3.7	2.7	3.1	6.2	46
Autres pays	106.1	102.8	97.7	96.9	99.1	98.7	108.2	114.7	65.6	127.2	126.2	
Total	257.8	259.0	260.3	271.8	296.7	286.4	321.0	341.1	184.6	406.0	437.6	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.**Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Chili**

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Venezuela	0.8	1.0	2.3	7.4	21.9	65.9	122.8	135.8	69.0	48.4	114.4	..
Colombie	12.1	16.7	15.4	19.5	26.9	28.5	28.1	21.7	16.1	14.9	40.2	..
Pérou	18.9	18.9	19.8	24.7	25.5	24.7	26.5	17.8	11.4	8.9	35.1	..
Haïti	1.1	1.2	2.2	6.4	23.0	42.1	108.7	32.2	28.6	6.3	..	..
Bolivie	10.8	23.6	21.6	19.8	14.8	20.1	27.1	19.6	11.7	5.7	..	..
Équateur	2.0	2.3	2.2	2.8	4.3	5.8	6.1	4.6	3.1	2.3	..	..
Argentine	3.3	4.3	4.5	4.9	4.1	4.2	3.5	5.8	2.7	1.9	..	..
Brésil	1.2	1.2	1.2	1.7	2.0	2.2	2.0	2.3	1.5	0.9	..	..
Cuba	0.3	0.3	0.5	0.8	0.7	2.0	2.7	2.6	1.3	0.8	..	..
Chine	1.0	1.1	1.4	1.7	1.7	2.1	1.9	1.6	0.9	0.5	..	..
Espagne	2.1	4.1	3.4	2.5	1.9	1.4	0.9	0.9	0.8	0.5	..	..
Rép. dominicaine	2.9	0.7	0.4	0.6	0.8	0.8	2.2	2.4	0.7	0.5	..	..
Mexique	0.8	0.7	0.7	0.8	0.8	0.7	0.6	0.5	0.5	0.3	..	..
États-Unis	2.3	2.3	2.1	1.7	1.4	1.2	0.9	0.9	0.6	0.3	..	..
Paraguay	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.4	0.3	..	..
Autres pays	4.9	5.2	5.3	5.9	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	..	..
Total	65.2	84.4	83.5	101.9	135.5	207.2	339.4	254.1	153.8	96.7	251.2	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Colombie

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2021 (%)
Venezuela	..	..	..	..	..	88.9	201.7	206.6	63.7	24.8	..	
États-Unis	..	..	..	..	..	2.2	2.7	3.1	1.6	4.3	..	
Pérou	..	..	..	..	..	0.9	0.9	1.4	1.0	1.4	..	
Équateur	..	..	..	..	..	4.8	4.5	4.7	2.3	1.1	..	
Chili	..	..	..	..	..	0.7	0.9	1.1	1.0	1.0	..	
Espagne	..	..	..	..	..	0.4	0.4	0.7	0.5	0.9	..	
Mexique	..	..	..	..	..	0.6	0.5	0.7	0.5	0.8	..	
Argentine	..	..	..	..	..	0.6	0.8	1.0	0.7	0.7	..	
Rép. dominicaine	..	..	..	..	..	0.6	0.4	0.8	0.4	0.7	..	
Brésil	..	..	..	..	..	1.3	1.3	1.3	0.5	0.5	..	
France	..	..	..	..	..	0.2	0.2	0.3	0.1	0.4	..	
Panama	..	..	..	..	..	0.4	0.3	0.4	0.3	0.4	..	
Canada	..	..	..	..	..	0.2	0.1	0.2	0.2	0.4	..	
Italie	..	..	..	..	..	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	..	
Allemagne	..	..	..	..	..	0.2	0.2	0.3	0.1	0.3	..	
Autres pays	..	..	..	..	..	2.4	2.7	3.1	1.5	2.5	..	
Total	..	..	..	..	..	104.5	217.9	225.8	74.8	40.7	..	

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.**Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Corée**

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Chine	127.8	179.3	193.8	177.8	166.5	157.8	170.2	139.4	97.0	95.5	95.9	54
Viet Nam	24.7	22.2	28.0	30.2	40.1	48.0	56.0	61.3	28.0	17.4	51.7	46
Thaïlande	13.8	18.3	48.3	20.1	28.5	71.5	80.3	53.3	8.7	5.2	34.7	60
Ouzbékistan	11.4	12.3	12.9	14.2	16.2	18.5	18.8	26.0	8.0	13.1	22.2	32
États-Unis	28.9	26.6	24.5	22.7	21.8	19.8	21.2	20.8	21.3	17.0	21.5	60
Indonésie	8.3	11.8	10.5	8.5	9.0	6.9	10.7	9.8	3.4	3.1	16.7	12
Népal	6.9	6.0	6.8	6.5	8.7	8.6	9.8	8.8	3.0	1.0	16.0	15
Kazakhstan	1.1	1.1	1.4	3.5	7.7	13.4	15.7	12.5	3.5	6.1	15.6	39
Philippines	9.9	12.0	10.7	9.9	9.5	9.0	10.1	9.1	2.9	1.8	13.6	27
Russie	2.7	2.8	3.2	6.8	15.0	18.6	18.7	18.0	6.7	7.3	12.3	49
Cambodge	9.5	10.5	9.5	9.6	10.2	9.5	8.7	9.9	3.5	4.6	12.0	32
Mongolie	5.7	4.3	4.0	8.3	8.2	11.8	10.2	8.7	7.1	3.8	10.8	52
Myanmar	4.1	4.6	5.1	5.2	6.7	6.3	7.4	5.9	1.9	1.5	10.2	15
Sri Lanka	4.7	5.3	4.8	5.5	7.1	3.9	3.9	4.1	1.2	1.4	7.7	5
Bangladesh	1.9	2.5	2.3	2.9	2.9	2.7	3.3	2.8	1.1	1.0	7.3	10
Autres pays	38.9	40.7	41.2	41.0	44.2	46.4	49.9	47.7	35.8	40.8	64.7	
Total	300.2	360.5	407.1	372.9	402.2	452.7	495.1	438.2	233.1	220.6	412.9	44

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Danemark

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Ukraine	1.3	1.4	1.6	1.3	1.5	1.9	2.4	2.3	1.5	1.9	31.1	67
Roumanie	4.0	4.4	5.3	5.4	5.3	5.5	5.7	5.2	4.4	6.8	7.5	31
Allemagne	2.8	2.9	3.1	3.2	3.3	3.4	3.6	3.6	3.5	4.1	5.6	54
Pologne	4.2	4.4	5.0	4.9	4.6	4.6	4.3	3.9	3.2	4.8	5.2	37
Italie	1.3	1.6	2.0	2.0	2.1	2.1	2.2	2.4	2.3	3.3	3.9	42
États-Unis	2.8	3.2	3.3	3.7	3.8	3.7	3.9	3.8	1.4	1.5	3.8	66
Inde	1.6	1.7	2.1	2.3	2.8	2.7	3.0	3.1	1.7	2.1	3.5	46
Espagne	1.4	1.5	1.6	1.5	1.6	1.7	1.7	1.7	1.6	2.5	2.5	46
Bulgarie	1.4	1.6	1.8	1.7	1.6	1.6	1.6	1.7	1.4	2.0	2.0	34
France	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.6	1.5	1.4	1.5	1.9	50
Suède	1.5	1.6	1.6	1.7	1.8	1.9	1.8	1.7	1.8	1.7	1.8	52
Norvège	1.7	1.9	1.9	2.0	1.9	1.9	1.8	1.8	1.6	1.7	1.8	62
Lituanie	2.0	1.9	2.3	2.2	2.4	2.6	2.6	2.1	1.4	1.9	1.6	35
Chine	1.3	1.6	1.8	1.9	2.1	1.9	2.0	2.3	1.4	1.4	1.6	56
Iran	0.6	1.0	1.1	1.0	0.9	1.3	0.8	0.6	0.7	0.8	1.4	51
Autres pays	20.2	23.9	28.8	39.1	34.3	28.1	25.5	24.1	18.7	19.3	26.0	
Total	49.6	56.0	64.5	75.4	71.2	66.4	64.6	61.9	48.0	57.3	101.2	53

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.**Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Espagne**

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Colombie	10.0	8.7	8.5	9.4	22.6	34.1	53.3	76.8	51.4	64.5	172.2	54
Maroc	22.4	20.5	20.0	23.8	29.7	39.8	60.9	72.9	44.9	99.5	113.7	36
Ukraine	3.7	3.3	5.7	8.8	6.9	7.8	8.2	8.1	4.2	9.9	91.6	65
Venezuela	4.6	4.7	7.2	10.5	18.5	31.6	47.1	58.1	29.7	37.4	82.5	54
Pérou	5.6	4.8	4.7	5.3	8.0	13.9	19.3	28.6	18.1	26.1	65.2	55
Italie	12.0	12.2	14.9	18.6	21.7	28.8	31.3	33.4	21.3	42.1	48.8	47
Roumanie	27.3	22.8	29.7	28.8	28.6	31.0	29.1	27.0	15.7	47.5	48.0	49
Honduras	5.3	4.3	5.7	7.6	10.9	18.3	23.4	29.1	18.7	19.9	34.6	63
Argentine	3.6	3.8	4.2	5.0	6.4	8.8	11.1	17.9	10.7	20.8	33.9	52
Paraguay	4.8	3.8	4.2	4.7	7.2	8.4	9.3	12.0	6.5	10.4	23.5	59
Russie	7.6	8.4	8.2	7.0	6.2	7.0	8.1	9.0	4.7	13.0	20.3	55
Brésil	6.4	5.1	5.6	7.1	9.7	12.5	15.5	16.5	8.7	12.8	20.2	57
Royaume-Uni	16.4	14.1	14.2	15.0	18.5	21.2	24.0	29.4	29.5	33.9	19.0	47
Cuba	5.7	5.1	4.6	4.9	5.9	8.0	11.3	14.2	6.4	12.0	18.2	52
Équateur	5.6	5.3	4.9	5.3	6.8	8.8	9.3	10.7	5.8	12.8	18.0	50
Autres pays	131.5	121.4	122.2	128.2	144.7	173.9	198.8	222.5	138.7	289.8	310.8	
Total	272.5	248.4	264.5	290.0	352.2	454.0	560.0	666.0	415.2	752.3	1120.5	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Estonie

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Ukraine	0.2	0.3	0.4	1.2	1.1	1.0	1.5	1.8	2.4	3.0	33.2	62
Russie	0.5	0.5	0.4	1.3	1.3	1.3	1.5	1.7	1.4	1.9	1.9	54
Lettonie	0.0	0.0	0.1	0.3	0.4	0.9	0.8	0.7	0.6	0.6	0.6	32
Finlande	0.0	0.0	0.0	0.9	0.9	0.9	0.8	0.7	0.7	0.6	0.5	39
Allemagne	0.0	0.0	0.0	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.6	0.5	45
Bélarus	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	..	..	0.4	35
Inde	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	..	..	0.3	39
France	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	..	..	0.3	39
Italie	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	..	..	0.2	39
Brésil	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	..	..	0.2	50
Espagne	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	..	..	0.2	41
Türkiye	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	..	..	0.2	33
Moldova	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	..	..	0.2	19
Nigéria	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	..	..	0.2	55
Roumanie	..	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	..	..	0.2	31
Autres pays	0.3	0.5	0.3	2.3	2.4	3.0	3.1	3.6	4.9	5.7	3.1	
Total	1.1	1.6	1.3	7.4	7.7	9.1	9.7	11.0	10.3	12.5	42.4	57

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.**Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – États-Unis (permanent)**

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Mexique	146.0	135.1	133.2	158.3	173.5	170.1	161.6	155.7	100.0	107.0	138.7	..
Inde	64.7	67.3	76.3	62.8	63.0	59.1	58.9	53.8	45.8	92.6	125.1	..
Chine	84.6	74.4	78.3	76.6	84.5	74.3	67.8	62.3	41.7	49.7	68.1	..
Rép. dominicaine	41.2	41.2	43.7	50.0	59.9	58.1	57.0	49.4	29.7	24.1	39.5	..
Philippines	56.9	54.3	49.2	56.0	52.2	48.7	46.9	45.6	25.2	27.5	36.3	..
Cuba	32.4	31.8	45.9	53.6	65.6	64.5	75.5	39.4	15.1	21.6	31.3	..
El Salvador	16.1	18.2	19.2	19.4	23.1	24.9	28.1	27.5	17.8	18.6	30.5	..
Viet Nam	27.6	26.5	29.4	30.4	40.1	37.9	33.4	39.2	29.5	16.1	23.8	..
Brésil	11.2	10.8	10.2	11.2	13.5	14.7	15.1	19.4	16.3	18.0	23.6	..
Colombie	20.4	20.7	17.7	16.8	18.0	17.4	17.1	19.3	11.7	15.0	21.4	..
Venezuela	9.4	9.5	8.2	9.0	10.6	11.6	11.5	15.2	11.5	13.7	20.0	..
Canada	20.6	21.0	18.5	20.1	20.3	18.8	16.1	17.8	14.5	15.3	19.3	..
Honduras	6.9	8.9	8.1	9.2	13.1	11.3	13.7	15.8	8.2	10.0	16.9	..
Guatemala	10.3	10.1	10.2	11.7	12.8	13.1	15.5	13.3	7.8	8.8	16.8	..
Jamaïque	20.4	19.1	18.7	17.4	22.9	21.7	20.2	21.5	12.7	13.2	16.3	..
Autres pays	463.0	441.6	449.9	448.5	510.3	481.0	458.4	436.7	319.8	288.8	390.3	
Total	1031.6	990.6	1016.5	1051.0	1183.5	1127.2	1096.6	1031.8	707.4	740.0	1018.0	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Finlande

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Russie	3.1	2.9	2.4	2.1	2.5	1.5	1.7	2.2	2.3	2.7	6.0	49
Philippines	0.3	0.3	0.5	0.4	0.4	0.4	0.5	0.8	0.6	0.7	2.9	64
Inde	0.6	0.7	0.8	0.8	0.7	0.7	1.0	1.4	1.0	1.4	2.6	47
Estonie	6.0	5.9	4.7	3.4	2.6	2.2	2.0	1.6	1.6	2.4	1.8	39
Ukraine	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.7	0.8	0.9	1.5	1.5	44
Chine	0.7	0.8	0.7	0.7	0.8	0.7	0.8	1.0	0.9	1.1	1.2	47
Bangladesh	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	1.2	35
Serbie-et-Monténégro	0.0	0.0	0.0	..	..	0.3	0.0	0.5	0.5	..	1.2	32
Sri Lanka	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	1.1	47
Iraq	0.6	0.9	0.8	0.8	3.2	2.6	1.9	1.3	1.3	1.1	1.1	45
Viet Nam	0.4	0.4	0.5	0.7	0.9	0.6	0.6	0.7	0.5	0.8	1.0	51
Pakistan	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.4	0.3	0.4	1.0	37
Afghanistan	0.6	0.6	0.5	0.4	1.9	0.9	0.7	0.7	0.6	0.8	0.9	44
Türkiye	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.7	0.7	0.6	0.9	37
Iran	0.3	0.4	0.4	0.3	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.6	0.9	49
Autres pays	9.5	9.8	11.0	10.6	12.3	12.0	12.0	11.2	11.4	13.5	17.1	
Total	23.3	23.9	23.6	21.4	27.3	23.7	23.1	24.2	23.3	28.0	42.5	45

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z015>.**Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – France**

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Maroc	19.8	20.0	18.1	18.4	18.8	19.1	20.8	22.5	17.5	22.2	27.0	41
Algérie	23.7	23.6	22.0	22.4	21.8	21.8	22.6	21.8	17.9	18.4	20.2	52
Tunisie	11.3	11.6	10.8	10.5	11.3	11.9	14.2	15.0	11.5	13.2	16.9	44
Italie	..	12.2	12.7	13.2	13.9	13.6	14.4	14.6	11.5	9.7	11.2	48
Portugal	..	18.8	14.7	11.6	12.4	8.3	8.0	7.6	6.0	7.7	10.2	49
Espagne	..	13.7	12.9	12.4	10.7	10.9	12.7	10.5	8.2	11.4	10.2	52
Afghanistan	0.6	0.9	0.8	0.6	1.7	5.0	5.3	5.5	5.4	8.6	9.9	21
Côte d'Ivoire	3.4	3.6	4.0	3.7	3.9	4.2	5.3	6.8	6.6	8.8	8.5	44
Allemagne	..	7.7	6.4	7.1	6.2	5.7	6.1	5.7	4.5	5.8	7.6	54
Belgique	..	6.6	6.5	6.4	6.7	6.6	7.4	6.8	5.3	6.7	7.5	50
Guinée	1.9	2.0	2.1	2.3	2.5	2.7	3.4	4.7	5.8	7.9	7.2	35
Roumanie	..	6.1	8.1	10.1	8.5	8.1	8.4	8.6	6.8	6.1	7.0	47
Türkiye	5.8	5.9	5.3	4.9	5.0	5.0	4.8	5.1	4.0	5.3	6.3	34
Royaume-Uni	..	10.4	9.3	9.8	11.6	10.0	9.3	8.7	3.3	2.8	6.1	50
États-Unis	3.1	3.1	4.4	4.4	4.5	4.4	4.8	5.6	3.0	5.4	6.0	57
Autres pays	82.1	102.8	98.9	102.7	104.1	109.0	112.5	119.0	91.1	110.6	123.2	
Total	151.6	249.2	236.9	240.5	243.6	246.2	259.9	268.5	208.5	250.4	284.9	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z015>.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Grèce

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
UE	..	15.0	16.0	16.5	16.6	17.2	16.7	13.8	7.5	3.3	4.7	53
Non UE	..	16.3	13.5	17.5	69.5	63.3	70.6	81.6	55.9	25.4	58.0	49
Total	..	31.3	29.5	34.0	86.1	80.5	87.3	95.4	63.4	28.7	62.6	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Hongrie

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Ukraine	0.9	0.6	0.7	1.1	1.2	6.3	16.7	21.2	8.9	15.4	14.9	59
Allemagne	2.1	2.0	2.0	2.0	2.3	2.5	2.5	2.6	3.7	4.0	3.8	47
Inde	0.3	0.2	0.4	0.5	0.5	0.8	1.4	1.2	0.9	1.3	2.3	25
Viet Nam	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.7	1.3	2.0	1.8	1.1	2.1	46
Philippines	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.5	1.9	35
Roumanie	4.2	4.0	3.7	3.5	3.1	2.9	2.9	2.7	2.3	1.9	1.9	34
Russie	0.5	0.6	1.0	0.9	0.7	0.8	0.9	0.9	0.6	0.7	1.9	50
République slovaque	1.0	1.1	1.2	1.3	1.3	1.5	1.5	1.5	6.0	2.5	1.7	53
Corée	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.6	0.8	1.2	1.4	1.3	1.7	22
Chine	1.1	2.2	4.7	3.5	1.5	2.3	2.0	2.4	1.2	1.3	1.7	42
Serbie	0.6	0.5	0.5	0.6	0.6	1.7	2.9	2.5	0.7	1.2	1.4	21
Türkiye	0.6	0.5	0.6	0.6	0.7	1.0	1.0	1.2	0.9	1.1	1.3	26
Mongolie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.7	0.8	0.3	0.4	1.1	47
États-Unis	1.0	1.0	1.1	1.2	1.1	1.4	1.3	1.4	0.7	0.9	1.0	44
Iran	0.4	0.3	0.3	0.5	0.6	1.0	0.8	0.5	0.5	0.8	0.9	45
Autres pays	6.9	7.5	9.1	9.3	9.4	12.6	12.7	13.1	13.7	14.5	15.9	
Total	20.3	21.3	26.0	25.8	23.8	36.5	49.3	55.3	43.8	49.1	55.5	45

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Irlande

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
UE	..	23.8	26.8	29.4	28.9	28.5	32.3	30.3	18.8	17.2	29.3	48
Non UE	..	18.3	20.3	22.5	27.2	22.7	32.8	30.1	23.9	29.7	100.4	58
Total	..	43.0	47.9	52.9	57.2	52.1	66.4	61.6	43.6	47.0	129.7	56

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Islande

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Pologne	0.9	1.3	1.4	1.6	2.9	4.5	3.9	2.8	2.0	2.0	3.8	35
Ukraine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.3	60
Roumanie	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.5	0.6	0.6	0.5	0.7	1.2	21
Lituanie	0.1	0.2	0.2	0.3	0.7	1.3	1.2	0.9	0.6	0.6	0.9	22
Venezuela	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	0.8	43
Lettonie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.6	0.6	0.4	0.4	0.4	0.6	19
Espagne	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.5	42
Portugal	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.4	31
Tchéquie	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.4	0.4	0.2	0.2	0.3	49
Allemagne	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	65
États-Unis	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.4	0.3	55
Italie	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	40
Hongrie	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	41
Philippines	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	75
France	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	51
Autres pays	1.0	1.2	1.4	1.5	2.2	2.5	2.7	2.6	2.4	2.5	3.2	
Total	2.8	3.9	4.3	5.0	7.9	11.8	11.5	9.5	7.7	8.5	15.4	42

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Israël

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Russie	3.5	4.0	4.6	6.6	7.0	7.1	10.5	15.8	6.6	7.6	45.5	49
Ukraine	2.0	1.9	5.7	6.9	5.8	7.0	6.4	6.2	2.9	3.1	14.7	61
États-Unis	2.3	2.2	2.4	2.5	2.7	2.6	2.5	2.5	2.3	3.5	3.0	53
Bélarus	..	..	..	0.3	0.6	0.9	0.9	..	0.6	1.0	2.2	51
France	1.7	2.9	6.5	6.6	4.2	3.2	2.4	2.2	2.4	3.6	2.2	51
Argentine	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.4	0.6	0.8	1.0	52
Royaume-Uni	0.6	0.4	0.5	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	51
Afrique du Sud	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	50
Canada	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	53
Géorgie	..	..	..	..	..	..	0.2	0.3	0.2	0.1	0.4	51
Brésil	0.2	0.2	0.3	0.4	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.4	52
Ouzbékistan	..	..	..	..	..	..	0.2	0.2	0.1	0.3	0.3	50
Kazakhstan	..	..	..	..	..	..	..	..	0.1	0.2	0.2	59
Allemagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	51
Azerbaïdjan	..	..	..	..	..	..	..	..	0.1	0.1	0.2	48
Autres pays	5.6	4.6	3.3	3.1	3.5	3.5	3.0	3.8	2.1	3.1	3.2	
Total	16.6	16.9	24.1	27.9	26.0	26.4	28.1	33.2	19.7	25.5	74.7	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Italie

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Roumanie	81.7	58.2	50.7	46.4	45.2	43.5	40.1	39.2	28.7	28.4	31.8	55
Ukraine	11.5	12.8	9.7	9.3	8.7	7.9	7.7	6.6	5.2	8.7	29.9	72
Albanie	14.1	12.2	11.4	11.5	13.0	15.4	18.0	22.2	17.2	22.1	29.1	48
Bangladesh	10.1	10.5	12.7	12.4	10.7	14.6	13.4	11.8	7.8	14.6	21.1	22
Maroc	19.6	19.6	17.6	15.0	14.7	15.7	16.9	20.3	12.5	15.4	19.4	45
Pakistan	8.8	7.8	9.6	11.4	14.7	15.0	13.2	9.9	9.7	14.3	16.7	16
Brésil	5.7	5.0	5.0	7.0	10.5	15.7	18.0	20.6	8.7	8.2	15.1	52
Argentine	0.7	0.7	0.7	0.9	1.0	1.4	2.2	4.3	2.2	6.1	14.6	50
Égypte	8.6	9.8	8.7	7.4	6.6	7.7	7.4	9.0	5.7	7.9	13.1	26
Inde	11.2	10.8	11.1	11.2	10.0	7.7	11.1	12.0	7.3	11.3	13.0	45
Pérou	5.6	4.3	2.8	1.9	1.7	2.2	2.4	3.2	2.7	4.8	8.7	62
Chine	20.5	17.6	15.8	14.9	12.4	11.3	10.0	10.8	4.9	6.2	8.2	51
Tunisie	5.4	4.3	3.7	3.9	3.7	3.6	3.7	4.9	3.3	5.0	7.8	34
Géorgie	1.7	2.3	1.6	0.9	0.7	0.9	1.1	1.0	1.1	4.6	7.6	91
Nigéria	6.7	6.3	5.3	8.9	14.7	23.3	17.9	5.7	7.2	7.6	7.5	42
Autres pays	109.3	96.9	82.1	86.9	94.6	115.4	102.4	83.2	67.7	78.3	93.1	
Total	321.3	279.0	248.4	250.0	262.9	301.1	285.5	264.6	191.8	243.6	336.5	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Japon

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Viet Nam	19.5	31.7	43.0	65.9	77.5	98.6	123.3	148.2	71.1	24.2	127.9	..
Chine	107.8	93.9	99.7	101.9	104.9	112.1	117.1	133.9	46.3	15.3	99.0	..
Indonésie	9.3	9.6	11.8	14.3	16.8	19.6	23.2	28.8	13.7	2.3	51.3	..
Népal	4.8	8.3	11.5	13.4	14.1	14.5	13.0	13.1	4.2	1.5	44.5	..
Philippines	15.4	16.4	19.9	24.0	26.2	29.6	31.3	34.7	12.7	4.9	34.4	..
Corée	25.7	24.2	21.1	22.6	25.6	28.0	32.4	33.9	8.3	2.9	23.1	..
Myanmar	1.5	2.1	3.3	5.2	6.1	7.6	8.1	11.6	6.2	1.4	19.5	..
États-Unis	21.0	21.1	22.0	21.5	22.2	22.0	22.9	24.1	6.2	5.2	17.6	..
Thaïlande	15.4	15.4	14.3	14.5	15.4	16.4	17.1	17.9	6.4	1.6	13.1	..
Inde	5.6	5.6	6.9	6.9	7.0	7.9	9.6	11.0	3.7	1.3	11.7	..
Sri Lanka	1.5	1.5	2.2	3.1	4.7	5.6	4.0	3.3	2.9	0.8	9.9	..
Brésil	5.8	4.8	6.1	9.1	12.8	14.2	15.8	16.6	4.1	2.3	9.5	..
Taipei Chinois	6.6	6.6	7.7	10.8	12.2	13.7	14.9	16.3	4.2	1.3	9.4	..
Cambodge	1.1	1.3	2.3	3.7	4.2	4.8	5.0	6.3	3.7	0.5	8.8	..
Royaume-Uni	5.5	6.1	5.9	6.7	6.6	6.7	7.1	7.7	1.5	1.1	6.4	..
Autres pays	57.3	58.0	58.8	67.8	71.0	73.7	74.9	84.6	25.3	13.5	75.8	..
Total	303.9	306.7	336.5	391.2	427.6	475.0	519.7	592.0	220.6	80.0	561.8	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.**Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Lettonie**

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Ukraine	..	..	0.5	..	..	0.9	1.4	1.6	1.1	1.5	1.0	..
Russie	..	..	1.3	..	..	0.9	0.9	0.9	0.6	1.0	0.9	..
Inde	..	..	0.1	..	..	0.6	0.9	0.8	0.4	0.5	0.9	..
Ouzbékistan	..	..	0.1	..	..	0.3	0.5	0.6	0.4	0.4	0.8	..
Viet Nam	..	..	0.0	..	..	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.6	..
Bélarus	..	..	0.3	..	..	0.3	0.4	0.4	0.2	0.6	0.4	..
Tadjikistan	..	..	0.0	..	..	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.2	..
Sri Lanka	..	..	0.0	..	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	..
Türkiye	..	..	0.0	..	..	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	..
Lituanie	..	..	0.2	..	..	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	..
Azerbaïdjan	..	..	0.0	..	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	..
Allemagne	..	..	0.2	..	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	..
Géorgie	..	..	0.0	..	..	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	..
Cameroun	..	..	..	..	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	..
Kazakhstan	..	..	0.0	..	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	..
Autres pays	..	..	1.6	..	..	1.5	1.6	1.5	1.1	1.7	1.8	..
Total	3.7	3.5	4.5	4.5	3.4	5.1	6.5	6.6	4.6	6.4	7.3	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Lituanie

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Ukraine	0.4	0.4	1.1	1.1	1.6	4.3	5.7	8.9	9.3	6.3	61.5	43
Bélarus	0.4	0.5	0.5	0.4	1.2	2.7	3.3	6.4	7.3	8.3	9.8	27
Russie	0.5	0.8	1.5	0.7	0.8	0.7	0.8	1.0	1.0	1.8	2.8	27
Kirghizistan	..	..	..	..	..	..	..	0.1	0.3	0.4	1.1	5
Tadjikistan	..	..	..	..	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	0.1	0.8	1
Ouzbékistan	..	..	0.0	..	0.0	0.0	0.0	0.1	0.5	0.4	0.7	1
Azerbaïdjan	..	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.6	..
Géorgie	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.4	8
Inde	..	0.0	0.1	0.1	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4	13
Kazakhstan	..	0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.3	0.2	0.4	12
Moldova	..	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.2	0.3	6
Türkiye	..	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	10
Allemagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	14
Nigéria	..	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	0.1	21
Philippines	..	..	..	..	..	..	..	0.0	0.0	0.0	0.1	13
Autres pays	1.2	1.1	1.1	1.1	1.5	1.6	1.5	1.8	2.1	2.5	1.6	
Total	2.5	3.0	4.8	3.7	6.0	10.2	12.3	19.7	22.3	21.1	81.0	38

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.**Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Luxembourg**

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Ukraine	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	4.3	68
Portugal	5.2	4.6	3.8	3.5	3.4	3.3	3.5	3.8	3.3	3.9	3.6	44
France	3.5	3.5	3.9	4.1	4.0	4.2	4.0	4.1	3.6	3.6	3.1	44
Italie	1.1	1.3	1.6	1.6	1.8	1.8	1.9	2.0	1.7	1.9	2.0	38
Inde	0.1	0.1	0.2	0.3	0.4	0.6	0.7	0.8	0.5	1.0	1.3	46
Espagne	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.7	0.8	0.8	1.2	1.2	44
Belgique	1.3	1.5	1.6	1.5	1.3	1.4	1.2	1.2	1.0	1.1	1.0	42
Syrie	0.0	0.0	0.1	0.7	0.4	0.5	0.2	0.3	0.3	0.4	0.9	32
Allemagne	1.0	1.0	1.0	1.0	0.9	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	0.8	49
Roumanie	0.4	0.4	0.8	0.7	0.6	0.7	0.8	0.8	0.7	0.8	0.7	50
Russie	0.1	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.5	53
Brésil	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.3	0.5	0.5	59
Pologne	0.4	0.4	0.5	0.5	0.4	0.4	0.5	0.4	0.3	0.4	0.5	53
Grèce	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.4	0.5	0.3	0.4	0.5	49
États-Unis	0.4	0.5	0.7	0.5	0.4	0.5	0.5	0.6	0.4	0.4	0.4	48
Autres pays	4.8	5.2	5.4	6.3	6.1	6.5	7.2	8.1	6.3	6.9	8.6	
Total	19.4	19.8	21.0	22.6	21.6	23.2	23.4	25.2	21.0	23.8	29.9	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Mexique

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Honduras	0.4	2.4	2.3	1.8	2.6	2.5	3.4	3.6	7.9	12.4	13.8	..
Venezuela	1.2	2.8	2.6	2.2	2.5	3.4	6.3	7.4	11.0	10.6	9.6	..
États-Unis	4.0	14.4	9.4	7.1	6.8	5.4	5.2	5.0	5.3	6.9	7.6	..
Guatemala	0.5	3.1	2.6	1.6	1.7	1.8	2.3	1.9	2.5	4.3	6.3	..
Colombie	1.4	3.2	2.5	2.1	2.2	2.2	2.8	2.7	3.9	5.2	5.2	..
El Salvador	0.4	1.6	1.2	1.1	1.8	2.3	2.8	2.5	3.6	4.0	4.6	..
Cuba	1.8	3.2	2.7	2.6	2.4	2.1	2.3	2.7	5.1	5.1	4.6	..
Haïti	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	1.4	2.5	3.1	..
Canada	0.8	3.5	2.0	1.8	1.7	1.3	1.4	1.3	1.4	1.9	2.8	..
Chine	0.8	5.2	2.6	2.2	2.1	1.5	1.8	1.9	1.7	1.5	1.9	..
Argentine	0.9	3.2	2.1	1.4	1.4	1.0	1.1	1.1	1.3	1.5	1.6	..
Espagne	1.0	2.6	1.8	1.6	1.7	1.5	1.5	1.3	1.4	1.3	1.3	..
Brésil	0.3	1.1	0.7	0.6	0.6	0.5	0.5	0.6	0.9	1.2	1.2	..
Russie	0.1	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.8	..
Nicaragua	0.1	0.6	0.5	0.3	0.3	0.2	0.3	0.5	0.7	0.8	0.8	..
Autres pays	4.5	15.6	10.2	7.6	7.8	6.9	6.5	7.4	9.9	8.9	9.1	..
Total	18.2	63.0	43.5	34.4	35.9	32.8	38.7	40.5	58.4	68.5	74.1	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Norvège

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Ukraine	0.5	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.4	0.7	0.4	0.4	32.3	63
Pologne	11.5	10.5	9.9	8.2	6.0	5.2	5.0	5.0	3.7	8.1	6.6	36
Lituanie	6.6	5.6	4.4	3.3	2.5	2.7	2.8	2.5	1.8	3.1	2.6	37
Inde	1.5	1.5	1.8	1.7	1.4	1.6	2.0	2.4	1.0	1.3	2.6	45
Syrie	0.4	0.8	2.1	4.0	11.2	7.0	3.8	1.5	1.5	2.2	2.4	48
Suède	5.7	5.3	4.6	3.6	2.5	2.2	2.1	2.0	1.8	2.1	2.1	43
Roumanie	2.0	2.5	2.1	1.9	1.2	1.2	1.1	1.3	0.9	1.6	1.9	35
Allemagne	1.8	1.6	1.5	1.3	1.3	1.2	1.3	1.3	1.1	1.7	1.7	51
Philippines	2.5	2.8	2.2	2.2	2.1	1.9	1.8	1.8	0.9	0.7	1.6	77
Espagne	1.4	1.5	1.4	1.3	1.1	1.0	0.9	1.0	0.7	1.4	1.5	46
Lettonie	1.7	1.3	1.1	0.8	0.7	0.7	0.8	0.8	0.7	1.1	1.2	38
Danemark	1.8	2.0	1.7	1.4	1.3	1.2	1.2	1.1	1.0	1.2	1.2	46
Pakistan	0.8	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.5	0.6	0.5	0.8	1.1	46
États-Unis	1.1	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	1.1	0.8	1.0	1.0	50
Italie	0.6	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.9	1.0	39
Autres pays	30.2	28.6	25.8	26.6	24.6	21.4	18.8	21.0	13.6	18.9	22.6	..
Total	70.0	66.9	61.4	59.1	58.5	49.8	44.4	44.6	30.8	46.6	83.3	53

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Nouvelle-Zélande

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Inde	8.6	9.1	16.2	19.5	14.7	14.0	14.3	15.1	9.2	3.7	14.0	54
Philippines	4.2	4.5	6.5	8.4	8.2	9.1	9.1	10.6	3.1	2.2	11.7	45
Chine	10.6	11.2	13.7	15.8	17.3	16.3	15.7	16.1	4.6	3.2	10.9	46
Afrique du Sud	1.9	2.2	2.5	3.4	5.8	5.8	7.0	12.2	3.9	1.0	5.5	50
Australie	4.7	5.6	6.1	6.6	6.9	6.8	6.6	7.5	3.3	3.4	5.0	50
Royaume-Uni	8.8	8.8	8.7	8.6	8.8	8.8	8.1	9.6	4.8	2.5	4.2	48
Fidji	2.5	2.4	2.4	2.4	2.9	2.5	2.4	2.9	1.2	0.4	3.8	45
États-Unis	2.9	3.0	2.8	3.1	3.0	3.4	3.4	4.4	2.9	1.3	2.6	50
Malaisie	1.5	1.4	1.6	1.6	1.8	1.8	1.8	1.9	0.9	0.4	2.1	60
Sri Lanka	0.9	1.0	1.0	1.2	1.4	1.7	1.7	1.9	0.8	0.2	2.1	49
Samoa	2.0	1.8	2.1	2.3	2.4	2.7	2.8	3.4	1.8	1.6	2.0	34
France	1.0	1.3	1.5	1.7	1.7	1.7	1.7	2.7	1.4	0.2	1.5	46
Corée	2.2	2.1	2.5	2.6	3.1	2.9	2.7	3.0	1.4	0.3	1.4	60
Allemagne	1.3	1.3	1.3	1.5	1.5	1.6	1.5	1.9	1.1	0.3	1.3	58
Brésil	0.8	0.7	0.8	1.3	1.6	1.7	1.8	1.9	0.5	0.1	1.1	47
Autres pays	18.0	18.9	21.0	21.4	22.8	22.7	23.9	29.6	13.6	7.2	19.7	
Total	71.7	75.4	90.7	101.5	104.0	103.4	104.2	124.7	54.5	28.2	88.8	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.**Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Pays-Bas**

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Ukraine	0.6	0.7	0.9	1.1	1.1	1.2	1.3	1.4	1.1	1.4	104.5	65
Pologne	18.3	20.4	23.8	23.0	23.1	23.8	25.5	27.3	24.4	25.1	26.3	43
Syrie	0.1	0.6	6.9	17.3	25.1	15.3	5.3	5.7	5.7	11.9	17.1	42
Roumanie	2.5	2.5	4.6	4.3	5.2	7.5	9.4	11.8	10.7	12.9	14.8	40
Inde	4.0	4.5	5.1	6.1	7.2	8.6	10.6	12.3	5.9	9.8	14.6	45
Bulgarie	5.0	4.5	5.2	4.8	5.0	6.0	6.9	9.2	9.2	10.4	12.5	42
Türkiye	3.2	3.0	2.8	2.8	3.2	4.4	5.5	6.6	5.2	7.3	12.1	44
Espagne	4.6	5.3	5.0	5.0	5.2	5.9	6.5	7.6	6.3	8.9	10.6	48
Allemagne	8.7	8.1	8.2	8.6	9.4	10.5	10.9	11.7	10.4	11.1	10.5	57
Italie	3.6	4.2	5.1	5.7	6.5	7.6	8.5	9.4	7.7	9.1	10.3	51
France	3.0	3.2	3.6	4.0	4.5	5.0	5.5	5.9	5.0	5.9	6.3	54
Grèce	3.3	2.9	2.6	2.8	3.1	3.6	4.0	4.7	4.0	5.2	6.3	42
Russie	1.2	1.3	1.5	1.6	1.8	2.0	2.3	2.5	1.9	2.6	6.1	54
Chine	5.2	4.7	4.8	5.4	5.7	6.5	6.8	7.5	4.4	6.0	6.1	58
Portugal	2.5	2.4	2.3	2.2	2.4	2.7	3.1	3.7	3.2	4.4	5.7	43
Autres pays	49.7	53.9	57.0	64.6	73.6	73.3	78.9	88.0	65.7	76.0	95.6	
Total	115.7	122.3	139.3	159.5	182.2	183.9	191.0	215.2	170.6	208.1	359.3	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Pologne

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2021 (%)
Ukraine	11.8	11.9	7.8	45.2	63.8	79.0	88.7	108.4	111.0	154.8	..	46
Bélarus	2.6	2.3	1.4	3.2	3.5	6.2	7.9	9.1	8.1	17.2	..	45
Géorgie	0.3	0.2	0.2	0.5	0.6	0.7	1.9	4.1	4.3	5.9	..	18
Inde	1.2	1.2	0.8	1.9	2.8	4.1	4.5	4.9	4.9	5.3	..	29
Russie	1.9	1.9	1.1	2.5	2.6	2.7	3.0	3.4	3.4	4.5	..	51
Viet Nam	4.0	2.8	2.0	3.3	3.2	4.0	3.0	2.6	2.7	3.1	..	42
Moldova	0.4	0.4	0.3	0.5	0.7	0.9	1.1	1.8	2.0	2.9	..	34
Chine	2.9	3.0	1.6	3.8	3.9	4.2	2.9	2.5	2.3	2.1	..	44
Türkiye	1.3	1.4	0.9	1.7	1.7	2.0	1.9	1.9	1.7	2.0	..	24
Ouzbékistan	0.2	0.2	0.2	0.5	0.9	0.8	0.5	0.6	1.1	1.4	..	10
Corée	1.0	1.1	0.6	1.0	0.8	0.7	0.7	0.8	1.2	1.3	..	34
Philippines	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.4	0.6	0.8	1.1	..	45
Azerbaïdjan	0.1	0.2	0.1	0.3	0.5	0.4	0.5	0.7	0.9	1.0	..	20
Allemagne	2.3	2.0	2.0	2.3	2.3	2.2	1.8	1.8	1.0	0.9	..	22
Arménie	1.6	1.1	0.9	1.2	1.0	0.8	1.0	0.9	0.8	0.9	..	39
Autres pays	15.4	16.7	12.0	18.0	18.4	19.2	17.7	19.2	17.4	19.6	..	
Total	47.1	46.6	32.0	86.1	107.0	128.0	137.6	163.2	163.5	224.2	335.3	43

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.**Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Portugal**

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Brésil	11.7	6.7	5.6	5.7	7.1	11.6	28.2	48.8	42.2	39.5	48.3	52
Inde	0.9	1.0	0.9	1.1	1.0	1.8	4.1	6.3	7.2	7.4	7.4	21
Italie	0.7	0.8	1.1	1.6	3.1	5.3	7.0	7.9	4.5	5.3	7.0	45
Angola	1.3	1.5	1.5	1.3	1.5	1.8	2.9	4.5	4.8	4.6	6.9	52
Bangladesh	0.3	0.5	0.4	0.7	0.4	0.7	2.0	2.4	2.2	2.1	6.2	15
Cape Verde	3.4	2.7	2.2	2.0	2.0	2.1	2.6	4.4	4.2	3.9	4.7	51
France	0.5	0.7	1.9	2.5	3.5	4.7	5.3	4.4	4.1	4.8	4.7	46
Guinée-Bissau	1.6	1.2	1.2	1.1	1.0	1.1	1.9	3.5	3.4	3.7	4.2	37
Allemagne	0.6	0.8	1.0	1.0	1.6	1.9	2.5	2.8	2.6	3.9	4.0	47
Pakistan	0.4	0.4	0.4	0.6	0.5	0.6	1.3	1.0	1.3	2.0	4.0	21
Népal	0.5	0.8	0.9	1.4	1.3	1.7	4.2	5.0	3.9	2.8	3.9	40
Espagne	1.4	1.5	1.5	1.7	2.2	2.7	2.9	3.2	2.8	3.6	3.6	47
États-Unis	0.3	0.3	0.3	0.3	0.5	0.6	0.7	1.1	1.1	2.5	3.3	49
Royaume-Uni	1.2	1.4	1.5	1.9	3.1	3.8	5.1	8.4	13.2	0.4	3.0	43
Sao Tomé-et-Principe	1.0	0.8	0.6	0.5	0.5	0.8	1.2	1.5	1.6	2.0	2.8	51
Autres pays	12.4	12.1	14.3	14.5	17.7	20.1	21.4	24.0	19.1	22.9	29.1	
Total	38.5	33.2	35.3	37.9	46.9	61.4	93.2	129.2	118.1	111.3	143.1	45

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – République slovaque

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Tchéquie	0.5	0.4	0.4	0.6	0.5	0.5	0.5	0.4	0.7	0.4	0.3	53
Hongrie	0.7	0.4	0.5	0.6	0.6	0.4	0.5	0.4	0.5	0.4	0.3	36
Ukraine	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	56
Pologne	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	36
Roumanie	0.3	0.3	0.3	0.5	0.5	0.2	0.4	0.2	0.1	0.1	0.1	34
Russie	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	52
Allemagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	28
Viet Nam	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	46
Italie	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	23
France	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	32
Autriche	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	26
Bulgarie	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	35
Espagne	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	48
Serbie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	25
Croatie	0.0	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	46
Autres pays	0.5	0.5	0.5	0.7	0.7	0.5	0.5	0.5	0.5	0.3	0.4	
Total	2.9	2.5	2.4	3.8	3.6	2.9	2.9	2.5	2.8	2.0	1.8	42

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.**Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Slovénie**

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Bosnie-Herzégovine	4.0	3.8	3.4	4.7	4.8	6.2	11.7	16.5	9.7	12.6	13.8	28
Serbie	1.3	1.4	1.3	1.3	1.6	2.0	3.2	6.0	2.9	3.6	3.9	27
Macédoine du Nord	1.1	0.8	0.7	0.7	0.9	1.0	1.5	2.4	1.4	1.8	2.6	34
Croatie	1.1	1.2	1.1	0.8	1.1	1.1	1.2	2.0	1.6	1.1	1.1	43
Russie	0.2	0.3	0.5	0.6	0.5	0.5	0.6	0.6	0.4	0.6	0.8	52
Türkiye	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	0.4	0.7	6
Bulgarie	0.7	0.7	0.8	0.7	0.7	0.8	0.7	1.1	0.6	0.5	0.5	26
Italie	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.5	0.5	0.7	0.9	0.6	0.5	38
Monténégro	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.2	0.2	0.3	35
Inde	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	14
Espagne	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.3	0.2	0.3	57
Allemagne	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.2	0.2	48
États-Unis	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	25
Ukraine	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3	0.2	0.2	50
Royaume-Uni	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.2	31
Autres pays	2.6	2.3	2.4	2.6	2.8	2.7	3.9	9.4	6.4	9.9	11.1	
Total	12.3	11.6	11.3	12.7	13.8	15.5	24.1	40.5	25.5	32.5	36.8	28

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Suède

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Inde	2.0	2.4	3.0	3.5	4.2	5.7	7.3	7.4	4.0	6.0	8.0	45
Pologne	4.4	4.6	5.1	5.6	5.0	4.4	3.8	3.2	2.5	3.2	4.7	35
Allemagne	2.2	2.2	2.2	2.3	2.5	2.4	2.4	2.5	2.3	3.4	4.5	52
Syrie	4.7	11.7	21.7	28.0	49.0	20.9	13.9	6.0	3.2	3.6	3.9	54
Pakistan	0.9	0.8	0.8	1.1	1.2	1.7	2.5	3.1	2.4	3.2	3.3	43
Afghanistan	4.7	4.2	3.8	3.4	4.1	11.3	9.6	7.9	2.6	2.2	3.3	54
Roumanie	1.7	1.9	2.0	2.3	2.3	2.2	2.3	2.0	1.4	1.7	2.5	36
Iran	2.1	2.0	1.7	1.3	1.7	2.3	2.5	2.3	1.5	2.0	2.3	52
Türkiye	1.8	1.3	1.2	1.2	1.1	1.5	2.2	2.2	1.6	1.8	2.2	43
Chine	2.5	2.1	2.4	2.3	2.2	2.7	2.9	2.8	1.7	1.9	1.9	54
Danemark	2.6	2.5	2.0	2.1	2.1	1.9	1.9	1.9	1.9	1.7	1.8	47
Finlande	2.3	2.3	2.6	2.8	3.0	2.9	2.6	2.2	1.7	1.7	1.8	56
Italie	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.3	1.4	1.3	1.1	1.3	1.7	43
Pays-Bas	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	0.9	0.8	1.2	1.7	49
Russie	1.3	1.1	1.1	0.8	1.1	1.0	1.0	0.9	0.8	0.9	1.5	54
Autres pays	47.7	54.5	54.5	54.9	61.2	61.6	57.2	51.9	36.2	38.6	41.4	
Total	82.6	95.4	106.1	113.9	143.0	125.0	114.4	98.2	65.8	74.4	86.5	47

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Suisse

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Allemagne	27.1	26.6	23.8	22.1	20.9	19.7	20.2	19.9	19.2	20.6	23.3	44
Italie	13.6	17.5	17.8	18.2	18.1	15.5	16.5	15.9	16.5	15.5	18.0	39
France	11.4	13.5	13.8	14.8	13.8	14.1	13.8	14.0	15.7	14.9	17.3	42
Portugal	18.6	19.9	14.9	12.6	10.1	9.2	8.7	8.3	7.6	7.6	9.6	40
Espagne	6.5	8.8	7.6	7.0	5.8	5.2	5.6	5.2	5.4	6.0	7.4	45
Roumanie	2.3	2.7	2.4	2.0	2.9	2.9	2.4	4.5	4.8	5.2	6.7	43
Pologne	3.3	2.9	4.8	4.8	4.1	4.1	4.7	4.7	4.6	4.7	6.3	40
Türkiye	1.6	1.7	1.7	1.5	1.5	1.6	1.7	2.0	2.7	3.1	3.4	48
Hongrie	2.5	2.5	4.2	3.9	3.6	3.3	3.2	3.1	2.8	2.8	3.3	42
Chine	2.4	2.9	2.9	3.3	3.2	3.1	3.1	3.3	3.1	3.4	3.2	55
Inde	2.6	2.5	2.6	2.9	2.9	3.1	3.1	3.0	2.5	2.9	3.2	47
Croatie	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.6	0.9	0.8	0.8	0.8	3.2	36
Autriche	3.1	2.9	3.0	3.2	2.9	2.8	2.8	2.9	2.7	2.7	3.1	43
Afghanistan	0.3	0.3	0.5	0.5	0.5	0.9	1.1	1.0	1.0	2.4	3.0	30
États-Unis	3.5	3.4	3.1	2.9	2.9	3.0	3.0	2.7	2.3	2.8	2.6	52
Autres pays	44.6	46.9	48.5	50.2	49.4	48.8	49.4	49.3	45.3	46.2	48.9	
Total	143.8	155.4	152.1	150.4	143.1	137.8	140.1	140.6	137.0	141.5	162.4	45

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.

Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Tchèque

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Ukraine	5.9	3.7	8.4	5.5	5.8	10.3	16.7	22.8	21.1	32.1	311.0	60
République slovaque	4.8	6.5	6.9	6.7	6.7	6.3	6.7	5.8	7.2	7.0	6.4	47
Russie	3.2	3.1	4.9	2.9	2.4	2.9	3.4	4.3	3.4	3.7	3.3	56
Inde	0.3	0.3	0.4	0.6	0.8	1.0	1.2	1.5	0.9	1.2	2.0	35
Viet Nam	1.6	1.2	1.7	1.3	1.8	2.2	2.3	1.9	1.4	1.6	1.9	55
Kazakhstan	0.6	0.6	1.0	0.7	0.6	0.6	0.8	1.0	1.0	1.0	1.7	46
Philippines	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2	0.3	0.5	0.8	0.5	0.5	1.4	41
Roumanie	0.7	0.9	1.2	1.3	1.6	1.8	2.2	2.1	1.6	1.4	1.3	36
Mongolie	0.3	0.1	0.2	0.6	0.7	1.2	1.5	1.3	0.7	0.7	1.1	45
Bulgarie	0.7	1.0	1.1	1.0	1.3	1.6	2.0	1.7	1.1	1.0	1.0	31
Moldova	0.4	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.7	0.7	0.5	0.8	0.9	33
Hongrie	0.1	0.4	0.7	0.8	0.9	1.2	1.3	1.1	1.2	1.1	0.9	42
Türkiye	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.9	27
États-Unis	1.1	0.8	0.9	0.8	1.1	1.1	1.1	1.0	0.7	1.0	0.8	48
Pologne	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.8	1.0	0.8	1.0	0.9	0.7	46
Autres pays	7.8	7.9	9.4	8.2	9.3	11.0	14.0	15.8	11.1	12.5	12.3	
Total	28.6	27.8	38.5	31.6	34.8	43.5	55.9	63.3	53.8	67.3	347.7	58

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.**Tableau B.1. Entrées d'étrangers par nationalité – Türkiye**

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Russie	..	..	..	..	6.4	7.3	13.8	17.3	15.3	31.5	99.8	44
Ukraine	..	..	..	..	6.5	6.3	5.9	6.6	4.1	8.5	32.5	68
Iran	..	..	..	..	15.5	17.8	31.9	42.4	13.4	67.0	25.8	51
Afghanistan	..	..	..	..	27.9	37.7	45.0	47.2	22.9	34.1	21.5	31
Iraq	..	..	..	..	70.9	97.1	110.3	83.8	28.8	74.3	19.2	47
Azerbaïdjan	..	..	..	..	15.3	20.9	23.2	26.6	9.0	27.1	18.2	49
Kazakhstan	..	..	..	..	3.6	4.3	7.4	10.0	9.0	20.2	15.7	55
Ouzbékistan	..	..	..	..	9.0	17.9	15.2	25.1	14.5	40.0	15.1	63
Syrie	..	..	..	..	25.7	28.2	39.0	43.2	14.7	37.0	12.6	58
Allemagne	..	..	..	..	8.6	8.4	8.9	9.4	7.6	13.2	11.5	46
Turkménistan	..	..	..	..	8.4	20.3	34.9	80.0	17.9	24.5	8.9	54
Kirghizistan	..	..	..	..	6.0	9.0	9.1	10.0	5.2	11.8	6.6	62
Égypte	..	..	..	..	4.1	8.6	13.5	12.5	4.3	13.4	5.6	43
Pakistan	..	..	..	..	1.1	1.5	2.7	4.5	2.7	11.9	5.0	38
Jordanie	..	..	..	..	1.7	2.9	8.0	11.3	3.6	11.7	4.6	38
Autres pays	..	..	..	..	63.1	76.4	98.0	148.7	69.6	189.0	97.1	
Total	..	..	..	..	273.9	364.6	466.9	578.5	242.5	615.1	399.6	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/t1z0l5>.

Tableau A.2. Sorties d'étrangers dans quelques pays de l'OCDE

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	578.8	657.6	765.6	859.3	1083.8	885.5	923.6	961.3	746.2	746.5	935.5
Autriche	74.4	74.5	76.5	80.1	89.0	89.6	91.7	90.0	79.4	84.6	103.0
Belgique	60.4	69.7	64.9	59.8	61.8	58.6	56.8	46.5	52.0	59.1	54.7
Corée	290.0	268.1	270.5	301.0	325.0	348.7	365.1	425.6	361.6	263.3	244.6
Danemark	29.1	29.7	30.4	30.6	37.4	41.5	45.4	52.4	41.7	31.9	42.3
Espagne	389.3	459.0	320.0	249.2	237.5	282.0	230.3	220.2	183.1	541.3	390.8
Estonie	0.4	0.3	0.3	3.3	3.4	4.3	3.9	6.2	5.5	5.5	4.3
Finlande	4.2	4.2	5.5	6.7	7.5	6.8	7.6	7.2	6.6	5.2	6.5
Grèce	59.4	55.0	51.2	53.4	51.8	49.7	53.1	49.5	44.3	45.3	45.7
Hongrie	9.9	13.1	10.8	10.4	10.5	12.9	24.4	27.9	48.0	46.3	29.6
Islande	2.2	2.3	2.5	2.2	3.6	3.9	4.9	4.4	5.8	4.5	5.1
Irlande	33.3	33.0	30.0	27.5	29.1	34.0	28.0	25.9	28.2	31.2	32.0
Italie	38.2	43.6	47.5	44.7	42.6	40.6	40.2	57.5	38.9	64.1	50.7
Japon	219.4	213.4	212.9	223.5	233.5	259.2	292.1	333.6	173.0	140.0	191.1
Lettonie	4.7	3.4	1.4	2.6	3.0	2.3	2.9	4.1	3.8	3.7	4.8
Lituanie	2.6	3.3	3.5	7.6	4.3	2.6	3.2	4.8	7.8	6.4	10.3
Luxembourg	8.6	8.9	9.5	10.4	11.3	11.6	11.6	13.0	12.0	12.9	14.0
Norvège	21.3	25.0	23.3	27.4	30.7	26.6	24.5	17.6	19.9	26.0	23.1
Nouvelle-Zélande	41.5	37.3	35.7	37.0	38.9	45.3	47.0	55.1	39.2	44.0	43.7
Pays-Bas	80.8	83.1	83.4	85.2	89.9	96.4	102.8	109.9	113.2	100.6	124.8
Pologne	68.9	49.5	68.6	89.5	40.1	45.8	43.0	43.9	57.5	72.9	65.9
Portugal	2.5	3.0	1.9	0.5	1.1	0.6	2.3	0.7	2.0	1.3	1.4
République slovaque	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Royaume-Uni	165.0	170.0	171.0	164.0	195.0	222.0	203.0	202.0	..	..	..
Slovénie	6.2	5.6	6.2	6.3	6.8	7.7	6.9	8.5	11.9	2.6	3.1
Suède	26.6	24.6	26.4	31.3	23.5	23.4	24.1	25.3	26.7	22.8	20.6
Suisse	65.9	70.0	69.2	73.4	77.6	79.1	80.7	80.0	70.3	74.4	73.7
Tchéquie	16.7	27.2	16.1	15.0	13.4	14.4	16.2	17.5	26.8	18.2	16.9
Türkiye	..	..	..	..	178.0	253.6	323.9	245.4	342.7	184.0	327.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite de ce tableau.

StatLink  <https://stat.link/2q1lky>

Métadonnées relatives aux tableaux A.1., B.1. et A.2. **Entrées et sorties de personnes étrangères**

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Allemagne	<i>Entrées :</i> Étrangers dont l'adresse précédente est hors d'Allemagne et qui prévoient de séjourner dans le pays au moins une semaine. <i>Sorties :</i> Désenregistrements des registres de population de personnes qui déménagent et ne se réenregistrent pas ailleurs dans le pays et radiations administratives des registres.	Les demandeurs d'asile résidant dans des ménages privés sont inclus dans les entrées. Non compris les entrées de citoyens d'origine allemande (Aussiedler).	Registre central de population, Office fédéral de la statistique.
Australie	<i>Entrées :</i> Comprend les personnes qui viennent de l'étranger et sont autorisées à s'installer de façon permanente en Australie (Settler Arrivals) et les personnes qui sont déjà en Australie de façon temporaire et obtiennent un permis de résidence permanent. Les arrivées de l'étranger comprennent les détenteurs d'un visa permanent, ou d'un visa temporaire s'ils déclarent avoir l'intention de s'installer, les Néo-Zélandais qui déclarent avoir l'intention de s'installer et les autres personnes qui ont le droit de s'installer. <i>Sorties :</i> Départs de personnes quittant l'Australie pour au moins 12 mois sur une période de 16 mois. Basé sur les données Net Overseas Migration - departures.	Les données se réfèrent à l'année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée). À partir de 2014, les effectifs inférieurs à cinq individus ne sont pas présentés.	Ministère de l'Intérieur.
Autriche	<i>Entrées et sorties :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et qui ont séjourné effectivement au moins 3 mois dans le pays.	Les sorties prennent en compte les corrections administratives.	Registre de population, Statistique Autriche.
Belgique	<i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays pour une durée d'au moins 3 mois (jusqu'à 2009) ou d'au moins 12 mois (à partir de 2010). <i>Sorties :</i> Jusqu'en 2009 : Départs et radiations d'office. À partir de 2010 : Changements de résidence habituelle pour une période d'au moins 12 mois ou pour une période dont on s'attend à ce qu'elle soit d'au moins 12 mois.	Both series include breaks in 2010 and 2011.	Registre national de la population. Eurostat.
Canada	Nombre total de personnes qui ont obtenu le statut de résident permanent au Canada.	Le pays d'origine se réfère au pays de la dernière résidence permanente. Pour des raisons de confidentialité, les chiffres ont été aléatoirement arrondis au multiple de 5 immédiatement supérieur ou inférieur.	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
Chili	Nombre total de personnes qui ont obtenu un premier permis de résidence temporaire.		Registre des permis de résidence délivrés, Département des étrangers et des migrations, ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Colombie	Entrées d'étrangers demeurés sur le territoire plus de 90 jours.		Migration Colombie. Ministère des Relations Extérieures.
Corée	<i>Entrées et sorties :</i> Entrées et sorties de long terme (plus de 90 jours).		Ministère de la Justice.
Costa Rica			Direction générale des Migración et des Étrangers.
Danemark	<i>Entrées :</i> Étrangers vivant légalement au Danemark, enregistrés dans le registre central de population et résidant dans le pays depuis au moins 6 mois. <i>Sorties :</i> Les sorties incluent les corrections administratives.	Non compris les demandeurs d'asile et les autres étrangers ayant un statut de résidence temporaire.	Registre central de population, Statistique Danemark.
Espagne	<i>Entrées et sorties :</i> Changements de résidence habituelle pour au moins 12 mois déclarés par les étrangers.	À partir de 2008, les données correspondent aux estimations des mouvements migratoires qui sont basées sur les inscriptions et désinscriptions des registres municipaux par tous les étrangers, quel que soit leur statut légal.	Registres municipaux de population (<i>Padron municipal de habitantes</i>), Institut national de la Statistique (INE).
Estonie	Étrangers qui anticipent de rester dans le pays (ou hors du pays dans le cas des sorties) au moins 12 mois.	Le nombre de ressortissants des autres pays de l'UE qui séjournent temporairement dans le pays pour au moins 12 mois peut être sous-estimé.	Institut national de statistique.
États-Unis	<i>Migrants permanents :</i> Résidents permanents légaux (LPR) (personnes qui se sont vu délivrer une carte verte).	Les chiffres comprennent les personnes déjà présentes aux États-Unis qui changent de statut. Certains résidents permanents légaux sont admis de façon conditionnelle et cette conditionnalité doit être levée dans les deux ans ; ils sont comptabilisés dans les LPR à leur première entrée. Année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	Bureau des Statistiques migratoires, Ministère de la Sécurité intérieure ; Service de la Citoyenneté et de l'immigration, Ministère de la Sécurité intérieure.
Finlande	<i>Entrées et sorties :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence valide pour plus d'une année et ressortissants des pays de l'UE s'ils ont l'intention de résider dans le pays plus de 12 mois. Non compris les ressortissants des pays nordiques qui migrent pour moins de 6 mois.	Y compris les étrangers d'origine finnoise. Non compris les demandeurs d'asile et les détenteurs d'un permis de résidence temporaire. Les entrées et sorties de ressortissants des pays de l'UE peuvent être sous-estimées.	Registre central de population, Statistique Finlande.
France	Les entrées de ressortissants de pays tiers sont les premiers permis à caractère permanent délivrés. Y compris les changements de statut d'un titre temporaire vers un titre à caractère permanent. Les entrées de ressortissants des pays de l'UE à partir de 2013 sont estimées à partir des recensements continus. <i>Sorties :</i> Départs de résidents habituels pour une période d'au moins 12 mois, ou qui devrait l'être.		Entrées : Ministère de l'Intérieur et INSEE. Sorties : Eurostat.
Grèce	<i>Entrées :</i> Permis de plus de 12 mois délivrés aux ressortissants de pays tiers. <i>Départs :</i> Départs de résidents habituels pour une période qui est, ou devrait être, d'au moins 12 mois.		Entrées : Autorité statistique hellénique jusqu'en 2020, Eurostat pour 2021 Sorties : Eurostat.

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Hongrie	<i>Entrées :</i> Étrangers qui anticipent de résider dans le pays pendant au moins 90 jours. <i>Sorties :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou d'installation qui quittent la Hongrie dans l'année en cours sans intention d'y retourner, ou dont la validité du permis a expiré et qui n'ont pas demandé de renouvellement ou dont le permis a été retiré par les autorités. À partir de 2012, les données incluent des estimations.		Registre de population, Bureau de l'immigration et de la nationalité, Bureau central de statistique.
Irlande	<i>Entrées :</i> Estimations basées sur l'enquête sur les ménages (QNHS) : nombre de personnes résidant en Irlande au moment de l'enquête et qui étaient à l'étranger 12 mois auparavant. <i>Sorties :</i> Estimations basées sur l'enquête sur les ménages (QNHS) : nombre de personnes résidant dans le pays à un moment donné au cours des douze mois précédents et qui vivent désormais à l'étranger.	Les tableaux A.1 et A.2 présentent les flux annuels de mai à avril de l'année indiquée. Les chiffres du tableau B.1. sont basés sur les chiffres d'Eurostat.	Bureau central de la statistique. Eurostat
Islande	<i>Entrées et sorties :</i> Étrangers qui anticipent de rester dans/quitter le pays au moins 12 mois.		Registre de données sur les migrations, Statistique Islande.
Israël	Les données se réfèrent aux immigrés permanents selon leur dernier pays de résidence.	Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.	Registre de la population, Bureau central de la statistique.
Italie	<i>Entrées et sorties :</i> Changements de résidence.	Non compris les travailleurs saisonniers. Des corrections administratives sont réalisées suite aux recensements (le dernier recensement a eu lieu en 2011).	Registre administratif de population (Anagrafe) analysé par ISTAT.
Japon	<i>Entrées :</i> Étrangers entrés dans le pays, non compris les visiteurs temporaires et les ré-entrées. <i>Sorties :</i> Étrangers qui ont quitté le Japon sans permis de ré-entrée. Exclut les visiteurs temporaires.		Ministère de la Justice, Service de l'immigration.
Lettonie	<i>Entrées et sorties :</i> Migrations de long terme (changement de résidence pour une période d'au moins un an).		Registre de population, Bureau central de la statistique.
Lituanie	<i>Entrées et sorties :</i> Ressortissants étrangers qui ont résidé dans le pays pour une durée d'au moins 6 mois		Département lituanien des migrations.
Luxembourg	<i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 12 mois. <i>Sorties :</i> Étrangers qui quittent le pays avec l'intention de séjourner à l'étranger pendant au moins 12 mois.		Registre central de la population, Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Mexique	Jusqu'en 2012, nombre d'étrangers qui se voient octroyer un permis d'immigration pour la première fois (<i>inmigrante FM2</i>). 2011 et 2012 incluent également des réfugiés qui ont obtenu le statut d'immigré (<i>inmigrado</i>). À partir de 2013, nombre d'étrangers qui ont reçu la carte de résident permanent suite à la mise en application de la loi de 2011 sur les migrations.	La forte hausse enregistrée en 2013 s'explique par des changements administratifs liés à la mise en application de la loi de 2011 sur les migrations. La plupart de ces "nouveaux résidents" étaient déjà dans le pays avec un statut temporaire.	Unité des politiques migratoires, Institut national des migrations (INM), Ministère de l'Intérieur.
Norvège	<i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou de travail et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 6 mois. Y compris les ressortissants de l'UE/AELE. <i>Sorties :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou de travail et qui ont séjourné dans le pays au moins 6 mois.	En principe, les demandeurs d'asile sont considérés comme des immigrés seulement après avoir été enregistrés auprès d'une municipalité norvégienne à la suite d'une réponse positive à leur demande. Les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée ne sont pas considérés comme des immigrés, même lorsque le processus de reconnaissance prend du temps et que le retour dans le pays d'origine est retardé pour une durée significative.	Registre central de population, Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	<i>Entrées :</i> Arrivées permanentes et de long terme en Nouvelle-Zélande pour au moins 12 mois. <i>Sorties :</i> Départs définitifs ou de long terme (étrangers quittant définitivement le territoire ou ayant l'intention de résider hors du territoire pendant 12 mois ou plus).	Ces données sont basées sur les flux migratoires de Stats NZ calculés selon la règle des 12/16 mois. Ces données sont provisoires jusqu'à 16 mois. Pour plus d'informations, voir www.stats.govt.nz/methods/defining-migrants-using-travel-histories-and-the-1216-month-rule	Statistique Nouvelle-Zélande.
Pays-Bas	<i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins quatre mois au cours des six prochains mois. <i>Sorties :</i> Les sorties d'étrangers comprennent les "corrections administratives nettes" pour tenir compte des sorties non enregistrées.	Les entrées excluent les demandeurs d'asile logés dans des centres d'accueil.	Registre de la population, Bureau central de statistique.
Pologne	<i>Entrées :</i> Nombre de permis de résidence permanente et de durée fixe délivrés. Depuis le 26 août 2006, les ressortissants des États membres de l'UE et les membres de leur famille n'ont plus besoin d'un permis de séjour mais ils doivent toujours se faire enregistrer lorsqu'ils envisagent de rester en Pologne plus de trois mois. <i>Sorties :</i> Départs de résidents habituels pour une période qui est, ou devrait être, d'au moins 12 mois.		Entrées : Bureau pour les étrangers. Sorties : Eurostat.
Portugal	<i>Entrées :</i> Données issues des permis de résidence. Suivant la nouvelle législation, les données comprennent les nouveaux permis de résidence délivrés à tous les étrangers qu'ils soient ressortissants d'un pays de l'UE ou non. Y compris les régularisations continues. <i>Sorties :</i> Départs de résidents habituels pour une période d'au moins 12 mois, ou dont il est attendu qu'elle le soit.		Entrées : Service de l'immigration et des frontières (SEF) ; Institut national statistique (INE) ; Ministère des Affaires étrangères (avant 2008). Sorties : Eurostat.

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
République slovaque	<i>Entrées et sorties :</i> Inclut les permis de résidence permanente, temporaire et de résidence tolérée.		Registre des étrangers, Bureau statistique de la République slovaque.
Royaume-Uni	<i>Entrées :</i> Calculs du Secrétariat basés sur les données des visas « Entry Clearance » <i>Sorties :</i> Étrangers quittant le territoire du Royaume-Uni.		Ministère de l'Intérieur.
Slovénie	<i>Entrées et sorties :</i> Personnes qui ont immigré en Slovénie /émigré à l'étranger et qui ont leur résidence habituelle en Slovénie (ont l'intention d'y rester un an ou plus).		Office statistique de la République de Slovénie (SURS). Eurostat.
Suède	<i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins un an (y compris les ressortissants des pays de l'UE). <i>Sorties :</i> Départs d'étrangers qui ont l'intention de passer au moins un an à l'étranger.	Les entrées ne comprennent ni les demandeurs d'asile, ni les travailleurs temporaires.	Registre de population, Statistique Suède.
Suisse	<i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanent ou annuel. Les titulaires d'un permis L (courte durée) dont la durée de séjour est supérieure à un an sont également inclus. <i>Sorties :</i> Désenregistrements des détenteurs d'un permis de résidence permanent ou annuel ou de titulaires de permis L dont la durée de séjour a dépassé un an, auxquels s'ajoutent des corrections administratives visant à considérer comme sortis de Suisse les résidents dont le permis de séjour a par exemple expiré.		Registre des étrangers, Office fédéral des migrations.
Tchéquie	<i>Entrées :</i> Étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanent ou de long terme (visa de plus de 90 jours) ou ayant obtenu le droit d'asile dans l'année. Non compris les ressortissants des pays de l'UE qui ont l'intention de résider dans le pays pour moins de 30 jours. <i>Sorties :</i> Départs d'étrangers qui résidaient dans le pays de façon permanente ou temporaire.	Le pays d'origine se réfère au pays de la dernière résidence permanente ou temporaire. Les entrées et sorties de ressortissants des pays de l'UE sont probablement sous-estimées.	Registre des étrangers, Institut national de statistique.
Türkiye	<i>Entrées :</i> Permis de résidence délivrés pour la première fois aux étrangers ayant l'intention de résider dans le pays pendant au moins 12 mois. <i>Sorties :</i> Départs de résidents permanents.		Institut statistique de Türkiye.

Note : Les données pour la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants de Serbie et du Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne via <https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0>.

Entrées de demandeurs d'asile

Les statistiques de demandeurs d'asile publiées dans cette annexe proviennent d'Eurostat et du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies. Le HCR, dont le mandat est de mener et de coordonner les actions internationales en faveur des réfugiés, produit régulièrement depuis 1950 des statistiques complètes sur les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et d'autres pays du monde (<https://www.unhcr.org/data.html>).

Ces statistiques proviennent le plus souvent de sources administratives. Cependant, il existe des différences selon la nature des données fournies. Dans plusieurs pays, les demandeurs d'asile sont enregistrés au moment de l'acceptation de leur demande. Ils apparaissent donc dans les statistiques à ce moment-là et non à la date à laquelle ils sont arrivés dans le pays (il importe de noter que l'acceptation de la demande signifie que les autorités administratives vont examiner le dossier du requérant et lui octroyer certains droits pendant cette procédure d'examen). Dans d'autres pays, les données ne prennent pas en compte les membres des familles du requérant qui sont admis selon des dispositions différentes (France), alors que d'autres enregistrent l'ensemble de la famille (Suisse).

Les chiffres présentés dans le tableau synoptique (Tableau A.3.) portent en général sur les premières demandes (première instance) et diffèrent parfois sensiblement des totaux présentés dans les Tableaux B.3. qui donnent des informations par pays d'origine. En effet, les données que reçoit le HCR par pays d'origine agrègent les demandes en première instance et les recours, et il est parfois difficile de dissocier les deux rétrospectivement. La référence pour le total des demandes d'asile demeure les chiffres indiqués dans le Tableau synoptique A.3.

Tableau A.3. Nouvelles demandes d'asile dans les pays de l'OCDE

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Allemagne	109 580	173 070	441 900	722 365	198 310	161 930	142 510	102 580	148 235	217 775	329 120
Australie	11 740	8 965	12 305	27 685	36 295	28 840	27 405	19 220	14 155	19 305	32 550
Autriche	17 500	25 700	85 520	39 905	22 470	11 610	11 010	13 415	37 830	109 800	55 630
Belgique	12 080	14 130	39 065	14 290	14 055	18 160	23 140	12 930	19 605	32 140	29 305
Canada	10 330	13 655	16 560	23 620	47 845	55 375	58 340	19 045	23 360	94 375	146 730
Chili	245	280	615	2 280	5 635	5 775	770	1 675	2 500	5 055	3 625
Colombie	225	710	405	405	610	2 675	10 620	11 920	15 940	5 530	5 790
Corée	1 570	2 880	5 690	7 520	9 925	16 125	15 430	6 665	2 330	11 540	18 825
Costa Rica	1 120	1 365	2 190	4 485	6 320	27 970	59 180	21 125	108 425	129 480	34 645
Danemark	7 230	14 565	20 855	6 070	3 140	3 495	2 645	1 435	2 015	4 505	2 380
Espagne	4 290	5 460	14 610	15 570	33 040	52 745	115 190	86 385	62 065	116 150	160 470
Estonie	95	145	225	150	180	90	100	45	75	2 940	3 980
États-Unis	84 400	121 160	172 740	261 970	331 700	254 300	301 070	250 940	188 860	730 400	1 176 050
Finlande	2 995	3 495	32 150	5 295	4 350	2 955	2 455	1 455	1 365	4 835	4 465
France	60 475	58 845	70 570	76 790	91 965	126 580	138 290	81 735	103 810	137 605	145 210
Grèce	7 860	7 590	11 370	49 875	56 950	64 985	74 915	37 860	22 660	29 135	57 900
Hongrie	18 570	41 215	174 435	28 215	3 120	635	470	90	40	45	30
Irlande	940	1 440	3 270	2 235	2 910	3 655	4 740	1 535	2 615	13 645	13 220
Islande	170	160	360	1 100	1 065	730	805	625	865	4 530	4 120
Israël	2 600	225	7 535	15 045	15 345	16 260	9 445	1 885	1 925	3 915	6 815
Italie	25 720	63 655	82 790	121 185	126 560	53 440	35 005	21 340	45 200	77 200	130 565
Japon	3 260	4 995	7 575	10 900	19 650	10 495	10 375	3 935	2 415	3 770	13 825
Lettonie	185	365	330	345	355	175	180	145	580	545	1 625
Lituanie	250	385	275	415	520	385	625	260	3 905	905	510
Luxembourg	990	1 030	2 360	2 065	2 325	2 225	2 200	1 295	1 370	2 405	2 615
Mexique	1 275	1 510	3 410	8 760	14 585	29 610	70 365	41 205	131 420	118 735	140 980
Norvège	11 475	10 970	30 505	3 275	3 385	2 550	2 205	1 340	1 615	4 650	5 135
Nouvelle-Zélande	275	270	335	380	430	425	540	435	415	335	1 720
Pays-Bas	9 815	21 780	43 035	19 285	16 090	20 465	22 540	13 720	24 755	35 530	38 370
Pologne	13 975	5 610	10 255	9 785	3 005	2 405	2 765	1 510	6 240	7 700	7 720
Portugal	505	445	870	710	1 015	1 240	1 735	900	1 350	1 980	2 600
République slovaque	290	230	270	100	155	155	215	265	330	505	375
Royaume-Uni	29 875	32 345	39 970	39 355	34 435	38 485	44 465	36 025	56 465	89 395	84 415
Slovénie	240	355	260	1 265	1 440	2 800	3 615	3 465	5 220	6 645	7 185
Suède	49 355	75 090	156 195	22 385	22 225	18 110	23 150	13 630	9 055	13 210	8 960
Suisse	19 440	22 130	38 120	25 875	16 670	13 535	12 600	9 765	13 295	23 130	26 895
Tchéquie	500	915	1 240	1 205	1 140	1 360	1 575	795	1 060	1 335	1 135
Türkiye	44 795	87 800	133 305	78 595	126 050	83 795	56 415	31 335	29 255	33 245	19 015
OCDE	566 235	824 935	1 663 470	1 650 755	1 275 265	1 136 545	1 289 100	853 930	1 092 620	2 093 925	2 724 505

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.3.

StatLink  <https://stat.link/bwk37r>

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Allemagne

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Syrie	11 850	39 330	158 655	266 250	48 970	44 165	39 270	36 435	54 905	70 975	102 930
Türkiye	1 520	1 565	1 500	5 385	8 025	10 160	10 785	5 780	7 065	23 940	61 180
Afghanistan	7 735	9 115	31 380	127 010	16 425	9 945	9 520	9 900	23 275	36 360	51 275
Iraq	3 960	5 345	29 785	96 115	21 930	16 330	13 740	9 845	15 605	15 175	11 150
Iran	4 425	3 195	5 395	26 425	8 610	10 855	8 405	3 120	2 695	6 320	9 385
Géorgie	2 335	2 875	2 780	3 450	3 080	3 765	3 330	2 050	3 685	7 965	8 415
Russie	14 885	4 410	5 255	10 985	4 885	3 940	3 145	1 700	1 440	2 850	7 665
Somalie	3 785	5 530	5 125	9 850	6 835	5 075	3 570	2 605	3 650	3 940	5 300
Érythrée	3 615	13 200	10 875	18 855	10 225	5 570	3 520	2 560	3 170	3 925	4 115
Venezuela	10	5	20	90	205	405	725	555	390	1 820	3 730
Guinée	1 260	1 150	660	3 460	3 955	2 870	2 420	1 270	880	1 320	3 300
Colombie	25	20	5	55	60	135	450	350	325	1 380	3 280
Macédoine du Nord	6 210	5 615	9 085	4 835	2 465	1 245	1 115	410	2 330	2 755	3 105
Pakistan	4 100	3 970	8 200	14 485	3 670	2 210	2 175	1 015	1 255	1 595	2 635
Inde	1 220	1 615	1 835	3 500	1 305	830	550	300	185	720	2 485
Autres pays	42 645	76 130	171 345	131 615	57 665	44 430	39 790	24 685	27 380	36 735	49 170
Total	109 580	173 070	441 900	722 365	198 310	161 930	142 510	102 580	148 235	217 775	329 120

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Australie

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Iran	967	260	816	2 971	5 075	744	1 069	1 289	846	1 916	4 408
Viet Nam	128	262	217	772	1 263	812	959	1 165	764	721	2 979
Inde	1 163	958	644	1 117	1 299	1 813	2 495	1 762	833	1 562	2 410
Chine	1 568	1 531	1 444	1 914	6 638	6 586	5 058	2 296	1 975	1 540	2 366
Afghanistan	370	125	542	2 563	1 478	453	697	346	1 138	1 542	1 988
Apatrides	361	59	197	721	1 917	141	355	406	233	671	1 481
Pakistan	1 104	826	627	1 334	1 404	657	801	495	392	881	1 418
Sri Lanka	806	172	778	2 662	2 184	451	836	534	432	1 149	1 165
Indonésie	190	151	213	318	510	618	752	605	384	705	1 004
Malaisie	209	681	2 771	7 258	7 983	9 791	7 065	4 010	2 149	1 030	989
Vanuatu	..	..	..	5	6	..	..	71	..	642	948
Tonga	88	69	35	55	66	70	222	400	..	621	887
Thaïlande	22	38	112	204	301	1 481	919	636	515	474	746
Myanmar	58	32	26	60	208	27	74	156	499	549	703
Philippines	63	63	75	93	190	318	671	363	..	175	632
Autres pays	4 641	3 738	3 808	5 638	5 773	4 878	5 434	4 687	3 993	5 125	8 428
Total	11 738	8 965	12 305	27 685	36 295	28 840	27 407	19 221	14 153	19 303	32 552

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Autriche

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Syrie	1 991	7 660	24 720	8 640	7 255	3 300	2 675	5 080	16 130	19 585	20 635
Afghanistan	2 589	4 915	24 840	11 520	3 525	1 765	2 585	2 825	8 050	24 445	7 715
Türkiye	302	165	190	310	260	175	245	280	875	5 240	7 655
Maroc	516	220	670	935	205	90	110	705	1 850	8 625	6 740
Pakistan	1 037	330	2 890	2 415	1 445	160	255	145	1 315	7 900	1 410
Bangladesh	278	100	700	290	125	95	205	215	980	1 085	1 395
Somalie	433	1 150	2 040	1 505	655	475	600	615	1 575	1 715	1 360
Égypte	184	95	175	200	130	85	45	165	955	1 550	1 180
Inde	339	265	370	415	310	195	295	140	870	19 855	1 145
Russie	2 841	1 485	1 340	1 235	1 035	690	550	360	365	715	810
Iraq	468	1 050	13 225	2 725	1 345	650	605	625	955	900	760
Iran	595	725	3 380	2 400	950	1 050	660	310	405	585	635
Népal	..	15	40	55	25	10	5	0	15	125	450
Apatrides	..	1 295	2 000	1 065	755	390	245	355	715	595	445
Tunisie	225	135	150	125	70	35	55	145	500	13 060	335
Autres pays	5 705	6 095	8 790	6 070	4 380	2 445	1 875	1 450	2 275	3 820	2 960
Total	17 503	25 700	85 520	39 905	22 470	11 610	11 010	13 415	37 830	109 800	55 630

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Belgique

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Syrie	965	2 635	10 295	2 235	2 625	2 770	2 730	1 320	1 765	3 215	3 935
Cisjordanie et bande de Gaza	..	10	10	140	815	2 420	2 320	455	1 200	2 500	2 965
Afghanistan	910	805	7 730	2 225	995	1 045	2 245	2 310	5 155	5 760	2 535
Türkiye	195	135	185	650	465	785	1 000	585	560	1 620	2 400
Érythrée	55	790	335	330	665	725	1 155	805	1 505	1 880	2 130
Guinée	1 010	665	635	720	750	1 000	830	455	535	725	1 160
Cameroun	360	350	280	255	350	355	390	270	400	695	1 100
Rép. dém. du Congo	1 090	610	630	500	550	405	520	385	275	815	990
Burundi	130	65	255	270	235	400	620	320	480	2 720	745
Russie	780	535	535	410	390	355	405	220	170	500	730
Somalie	155	280	2 010	725	295	380	765	600	935	640	690
Géorgie	210	280	195	185	415	640	500	210	485	840	660
Moldova	10	15	15	5	5	5	5	170	435	910	660
Colombie	10	0	5	20	65	155	365	170	170	470	580
Côte d'Ivoire	100	100	95	120	135	160	170	100	110	160	420
Autres pays	6 100	6 855	15 855	5 500	5 300	6 560	9 120	4 555	5 425	8 690	7 605
Total	12 080	14 130	39 065	14 290	14 055	18 160	23 140	12 930	19 605	32 140	29 305

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Canada

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Mexique	110	65	99	256	1 446	3 156	5 061	1 776	2 292	16 620	24 132
Inde	223	298	374	580	1 487	4 524	5 150	1 564	1 705	4 273	11 520
Nigéria	455	597	820	1 565	5 459	9 599	3 976	646	326	1 892	9 253
Türkiye	183	182	262	1 106	2 163	1 820	1 548	312	842	9 196	6 578
Colombie	585	540	683	821	1 347	2 571	3 040	974	1 441	7 833	6 237
Iran	216	167	156	302	694	2 483	3 663	689	1 396	4 768	5 961
Haïti	334	348	306	634	7 329	1 403	1 374	1 056	755	11 194	5 585
Pakistan	643	790	912	1 165	1 640	2 031	2 059	684	521	2 649	5 334
Kenya	32	46	53	59	127	292	334	110	72	390	5 076
Bangladesh	151	323	210	288	470	813	731	194	235	862	4 474
Afghanistan	368	422	463	624	738	634	437	190	337	1 340	3 739
Rép. dém. du Congo	279	301	274	417	559	1 167	1 312	274	235	1 371	3 703
Ouganda	32	48	82	108	205	443	461	100	80	701	3 657
Venezuela	31	164	255	566	1 176	1 254	1 199	289	485	1 929	3 061
Sri Lanka	228	196	232	210	390	524	664	267	228	1 181	2 739
Autres pays	6 459	9 168	11 379	14 919	22 615	22 661	27 330	9 920	12 410	28 175	45 680
Total	10 329	13 655	16 560	23 620	47 845	55 375	58 339	19 045	23 360	94 374	146 729

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Chili

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Venezuela	..	..	14	246	1 345	1 666	226	394	2 065	3 430	2 266
Colombie	224	238	490	1 803	2 516	1 157	252	670	98	821	809
Cuba	..	..	17	56	1 603	2 764	272	531	158	183	212
Équateur	..	..	7	20	8	..	..	..	..	..	101
Pérou	..	..	..	13	5	..	..	..	36	..	50
Ukraine	..	5	..	..	..	..	..	..	..	96	25
Autres pays	20	37	87	142	158	188	20	80	141	527	163
Total	244	280	615	2 280	5 635	5 775	770	1 675	2 498	5 057	3 626

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Colombie

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Venezuela	21	47	119	316	575	2 592	10 479	11 832	15 811	5 184	5 613
Cuba	64	430	227	54	24	41	24	57	111	233	108
Équateur	6	..	..	5	..	..	..	5	7	23	25
Russie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	27	15
Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	28	5
Türkiye	..	..	..	19	7	27	..	5	..	..	5
Argentine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5
Chili	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5
Bolivie	5	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5
Haïti	..	..	5	..	..	..	..	..	5	7	5
Autres pays	127	233	54	11	4	15	118	21	5	28	0
Total	223	710	405	405	610	2 675	10 621	11 920	15 939	5 530	5 791

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Corée

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Russie	..	7	27	324	692	1 916	2 829	1 064	45	1 038	5 750
Kazakhstan	..	..	45	539	1 223	2 496	2 236	603	36	2 456	2 094
Chine	46	360	401	1 062	1 413	1 199	2 000	311	301	772	1 282
Malaisie	..	..	5	6	448	1 236	1 438	452	..	140	1 205
Inde	..	40	295	218	691	1 120	959	420	148	1 278	1 189
Mongolie	5	..	..	34	199	450	200	86	40	159	836
Türkiye	5	5	..	11	42	158	320	171	16	1 188	564
Ouzbékistan	..	9	82	145	43	146	235	168	64	265	477
Pakistan	275	396	1 143	809	667	1 120	790	303	131	349	476
Kirghizistan	..	..	27	92	71	112	86	41	49	206	372
Tunisie	..	18	22	16	25	73	73	25	..	79	364
Bangladesh	45	62	388	335	383	608	491	435	233	304	334
Égypte	97	568	812	1 002	741	870	114	718	117	288	322
Népal	90	84	236	217	149	175	291	260	108	178	318
Éthiopie	68	18	34	92	62	75	76	74	51	120	262
Autres pays	922	1 313	2 173	2 618	3 076	4 371	3 291	1 535	989	2 718	2 981
Total	1 553	2 880	5 690	7 520	9 925	16 125	15 429	6 666	2 328	11 538	18 826

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Costa Rica

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nicaragua	..	15	38	66	78	23 138	31 624	9 416	101 962	119 425	28 469
Cuba	162	167	129	89	172	42	1 856	1 644	344	1 095	2 839
Venezuela	31	130	280	1 423	3 175	2 884	2 626	742	2 928	5 634	1 830
Colombie	624	524	583	669	778	533	1 137	377	789	1 492	1 039
Honduras	73	80	82	149	225	188	436	129	325	353	85
Russie	..	..	..	..	5	..	..	..	24	344	75
El Salvador	163	303	801	1 471	1 644	1 059	1 149	152	335	367	65
Équateur	..	5	..	..	5	5	5	..	44	80	38
Pérou	..	..	..	..	..	5	..	7	47	49	32
Apatrides	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	25
Rép. dominicaine	..	6	..	..	..	..	67	21	41	88	21
Haïti	..	9	7	68	62	..	92	73	902	77	14
Chine	..	..	..	..	5	12	153	60	113	66	13
Guatemala	13	8	6	9	26	13	37	8	76	44	13
Népal	8	52	78	52	..	..	..	..	..	..	12
Autres pays	48	66	186	489	145	91	19 998	8 498	497	368	73
Total	1 122	1 365	2 190	4 485	6 320	27 970	59 180	21 127	108 427	129 482	34 643

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Danemark

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Syrie	1 685	7 200	8 580	1 255	765	600	490	340	320	370	480
Afghanistan	410	305	2 215	1 110	170	115	90	70	555	375	440
Érythrée	85	2 275	1 705	250	295	675	480	165	380	195	200
Iran	360	275	2 745	315	145	195	135	80	65	120	125
Russie	965	495	170	70	45	80	60	30	15	105	120
Ukraine	40	135	95	95	40	45	35	20	10	2 065	100
Apatrides	335	1 135	1 685	490	120	140	200	75	60	75	85
Maroc	145	205	175	325	300	175	155	100	65	100	65
Türkiye	15	15	25	15	35	25	25	35	35	60	60
Géorgie	65	105	100	70	70	405	65	35	45	95	60
Iraq	95	145	1 470	435	130	120	115	55	65	100	55
Tunisie	70	55	45	50	20	40	15	15	20	40	50
Somalie	920	695	255	250	85	105	160	40	40	40	40
Soudan	50	90	50	35	15	15	15	5	15	5	35
Algérie	115	120	95	150	80	70	40	45	25	35	30
Autres pays	1 875	1 315	1 445	1 155	825	690	565	325	300	725	435
Total	7 230	14 565	20 855	6 070	3 140	3 495	2 645	1 435	2 015	4 505	2 380

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Espagne

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Venezuela	35	115	585	3 960	11 390	19 070	40 305	28 065	15 655	45 225	60 000
Colombie	50	90	120	610	3 150	8 465	28 880	27 180	11 100	35 515	53 040
Pérou	5	5	10	30	255	525	3 965	5 145	2 235	8 850	14 255
Honduras	40	50	150	385	1 155	2 400	6 730	5 465	2 195	2 970	3 655
Cuba	50	15	40	80	140	355	1 295	1 485	1 065	1 335	3 025
Maroc	40	85	395	335	520	1 280	2 470	945	6 440	3 765	2 980
Nicaragua	5	5	10	20	80	1 360	5 840	3 680	1 195	2 040	2 695
Sénégal	45	30	30	45	235	435	720	665	3 145	1 255	2 145
Russie	50	60	85	170	345	630	760	445	365	660	1 615
El Salvador	25	60	135	415	1 225	2 240	4 715	2 475	815	1 455	1 325
Argentine	..	0	0	10	20	55	270	410	275	700	1 250
Mali	1 450	585	215	210	300	650	1 190	1 440	4 470	1 625	1 240
Syrie	710	1 495	5 720	2 920	4 120	2 725	2 315	330	1 060	690	1 130
Équateur	10	10	10	10	35	50	210	275	240	625	1 105
Paraguay	..	0	5	10	20	60	350	365	235	700	1 000
Autres pays	1 775	2 855	7 100	6 360	10 050	12 445	15 175	8 015	11 575	8 740	10 010
Total	4 290	5 460	14 610	15 570	33 040	52 745	115 190	86 385	62 065	116 150	160 470

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Estonie

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ukraine	..	55	95	5	10	15	5	0	5	2 610	3 775
Russie	15	15	15	10	15	10	30	15	10	215	75
Bélarus	5	5	0	0	5	0	0	0	5	30	20
Afghanistan	..	0	10	5	5	0	5	0	15	15	15
Türkiye	..	0	0	5	0	0	20	5	10	10	10
Israël	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Cuba	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	10
Géorgie	10	5	10	5	10	0	5	0	0	10	10
Ouzbékistan	..	0	0	0	0	0	0	0	0	10	5
Tadjikistan	..	0	0	0	0	0	0	5	0	5	5
Rép. dém. du Congo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Équateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Azerbaïdjan	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	5
Pakistan	10	0	5	0	0	10	0	0	0	0	5
Moldova	..	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5
Autres pays	55	65	90	120	130	50	35	20	30	30	20
Total	95	145	225	150	180	90	100	45	75	2 940	3 980

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – États-Unis

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Venezuela	882	3 117	7 369	18 312	29 926	27 483	25 664	23 530	27 020	138 597	185 344
Colombie	631	817	1 058	1 767	3 204	2 678	3 334	3 852	11 263	32 189	128 129
Cuba	185	169	135	147	770	1 579	9 155	9 497	12 879	157 226	99 426
Nicaragua	259	353	387	518	857	1 527	5 474	3 736	4 724	33 080	90 791
Haïti	1 879	2 196	2 220	3 969	8 643	4 112	3 945	7 116	10 038	41 864	75 861
Inde	1 633	3 395	3 650	6 162	7 435	9 440	10 607	5 599	4 886	21 415	51 353
Honduras	3 165	6 798	14 255	19 470	28 806	24 435	39 466	30 815	19 596	43 190	49 088
Mexique	10 077	13 987	19 294	27 879	26 065	20 026	22 525	15 402	12 135	18 850	44 980
Pérou	284	429	509	826	838	616	588	394	517	5 398	44 131
Guatemala	4 865	9 098	16 419	25 723	35 318	33 073	51 502	36 490	23 008	39 522	43 073
Russie	950	1 115	1 714	2 158	2 936	1 900	2 595	2 775	3 831	18 197	42 846
Chine	12 295	13 716	15 092	19 868	17 374	9 426	10 267	10 144	4 418	8 982	35 533
Équateur	1 848	3 545	3 732	4 423	3 884	2 386	2 748	3 378	5 625	21 220	34 005
Brésil	311	506	916	1 454	2 625	2 282	2 798	4 593	4 915	25 334	28 290
El Salvador	5 692	10 093	18 883	33 620	49 459	33 391	33 619	23 352	14 913	27 147	24 833
Autres pays	23 287	51 826	67 107	95 674	113 560	79 946	76 783	70 267	29 092	98 188	198 368
Total	68 243	121 160	172 740	261 970	331 700	254 300	301 070	250 940	188 860	730 399	1 176 051

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Finlande

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Somalie	195	405	1 975	425	100	155	140	180	140	190	805
Syrie	150	145	875	600	740	105	95	55	85	135	690
Russie	215	125	165	175	395	455	285	95	70	1 095	345
Türkiye	55	40	55	100	110	285	360	80	125	175	325
Afghanistan	170	195	5 190	685	305	135	125	190	225	215	310
Iraq	760	800	20 400	1 080	1 000	565	270	475	150	185	230
Yémen	5	5	60	65	60	50	70	15	15	35	150
Iran	145	90	615	140	90	230	95	25	30	95	150
Nigéria	200	155	155	160	95	90	105	35	55	90	120
Géorgie	15	35	15	20	120	70	60	5	50	65	90
Nicaragua	..	0	0	0	0	25	30	5	35	55	85
Éthiopie	25	30	80	35	20	20	10	10	15	45	75
Pakistan	30	40	55	95	30	25	15	15	15	35	65
Chine	5	15	15	50	25	15	40	5	15	10	65
Inde	5	5	25	180	10	10	5	5	0	5	55
Autres pays	1 020	1 410	2 470	1 485	1 250	720	750	260	340	2 405	905
Total	2 995	3 495	32 150	5 295	4 350	2 955	2 455	1 455	1 365	4 835	4 465

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – France

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Afghanistan	525	575	2 410	6 015	6 600	11 885	11 685	10 000	16 005	22 585	16 860
Guinée	2 450	2 190	2 040	2 645	4 130	7 985	7 045	4 690	5 250	6 200	10 545
Türkiye	1 685	1 400	1 015	1 010	1 290	2 110	4 110	3 095	4 965	10 005	9 795
Côte d'Ivoire	970	950	1 270	1 675	3 620	6 465	6 725	4 635	6 210	5 915	9 620
Bangladesh	3 070	2 655	3 345	2 440	2 620	4 045	6 705	4 615	6 200	10 555	9 525
Rép. dém. du Congo	5 265	5 195	3 800	3 385	3 805	4 225	4 545	3 120	2 750	6 760	8 940
Géorgie	2 455	1 370	1 085	870	1 895	7 405	7 985	1 805	4 580	8 905	6 125
Soudan	840	1 950	5 315	6 085	4 680	2 980	2 120	1 355	2 210	2 520	5 610
Russie	4 685	3 620	2 865	1 775	2 215	3 285	3 340	1 600	970	2 600	4 125
Sri Lanka	2 325	2 165	1 405	1 275	1 305	1 750	1 970	1 020	905	1 995	3 550
Ukraine	120	1 395	1 625	525	530	755	1 175	2 110	2 240	1 770	3 430
Pakistan	1 735	2 135	1 805	1 835	1 500	3 070	4 610	3 555	3 730	3 765	3 275
Haïti	1 475	1 860	3 185	5 290	5 600	2 245	4 720	2 830	2 620	1 885	2 935
Syrie	1 305	2 830	4 625	4 765	4 695	3 540	3 010	1 730	1 815	2 150	2 690
Albanie	5 015	2 845	3 220	6 945	11 425	8 555	8 510	2 010	4 885	5 690	2 655
Autres pays	26 555	25 710	31 560	30 255	36 055	56 280	60 035	33 565	38 475	44 305	45 530
Total	60 475	58 845	70 570	76 790	91 965	126 580	138 290	81 735	103 810	137 605	145 210

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Grèce

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Syrie	470	730	3 325	26 630	16 305	13 145	10 750	7 415	2 945	4 280	13 865
Afghanistan	1 185	1 550	1 545	4 295	7 480	11 820	23 665	11 100	3 195	4 085	8 770
Cisjordanie et bande de Gaza	40	65	55	850	1 305	1 515	2 140	1 260	760	2 895	6 720
Iraq	130	130	575	4 770	7 870	9 640	5 590	1 465	990	2 030	6 080
Somalie	120	105	95	125	230	715	2 270	1 530	1 485	1 985	2 840
Türkiye	25	30	40	180	1 820	4 820	3 795	1 590	1 910	1 395	2 650
Égypte	285	230	230	260	810	915	1 695	710	775	1 335	2 160
Pakistan	1 325	1 125	1 505	4 420	8 345	7 185	6 420	3 515	3 415	2 555	1 965
Érythrée	155	245	135	415	320	330	305	200	140	630	1 810
Rép. dém. du Congo	145	80	110	225	1 085	1 450	3 570	1 850	565	465	1 255
Sierra Leone	30	20	25	40	45	85	120	75	90	880	1 190
Soudan	120	315	115	45	85	80	90	50	55	455	970
Yémen	..	10	35	95	195	310	275	130	60	560	935
Géorgie	515	300	295	585	985	1 340	1 460	750	545	365	905
Inde	75	35	45	65	170	210	370	255	220	490	690
Autres pays	3 240	2 620	3 240	6 875	9 900	11 425	12 400	5 965	5 510	4 730	5 095
Total	7 860	7 590	11 370	49 875	56 950	64 985	74 915	37 860	22 660	29 135	57 900

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Hongrie

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Russie	10	10	15	5	0	0	0	5	0	5	10
Azerbaïdjan	0	5	5	0	5	0	0	0	0	0	5
Autres pays	18 560	41 200	174 415	28 210	3 115	635	470	85	40	40	15
Total	18 570	41 215	174 435	28 215	3 120	635	470	90	40	45	30

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Irlande

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nigéria	130	140	185	175	185	250	385	210	450	1 105	2 080
Algérie	50	75	80	65	80	95	95	70	135	1 765	1 455
Afghanistan	30	25	125	120	75	95	105	70	200	850	1 105
Somalie	10	15	15	30	20	55	135	165	335	1 570	1 095
Géorgie	15	20	40	75	300	450	635	35	330	2 705	1 050
Zimbabwe	70	85	95	190	260	280	445	80	145	975	765
Pakistan	90	290	1 350	235	195	240	205	85	55	240	620
Afrique du Sud	30	50	55	95	105	200	315	80	115	445	485
Bangladesh	30	100	285	55	60	55	60	30	35	160	445
Botswana	..	5	5	0	15	10	25	5	70	370	345
Égypte	15	5	15	15	35	35	40	20	25	340	280
Ukraine	10	50	45	20	15	5	10	0	5	420	215
Syrie	35	25	75	245	545	330	85	45	55	100	195
Rép. dém. du Congo	70	75	60	65	95	100	75	35	25	185	175
Maroc	5	5	0	10	15	15	25	30	30	180	175
Autres pays	350	475	840	840	910	1 440	2 100	575	605	2 235	2 735
Total	940	1 440	3 270	2 235	2 910	3 655	4 740	1 535	2 615	13 645	13 220

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Islande

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ukraine	..	..	10	10	10	30	10	5	0	2 350	1 625
Venezuela	..	..	0	0	0	15	180	105	355	1 220	1 570
Cisjordanie et bande de Gaza	..	..	5	15	15	25	20	120	90	230	215
Nigéria	2	..	5	20	10	35	50	35	50	65	115
Syrie	5	..	40	35	30	40	20	60	65	90	80
Somalie	1	..	5	20	30	50	35	40	40	100	75
Iran	1	..	15	20	25	30	35	15	20	35	50
Iraq	6	..	30	70	110	110	135	110	60	70	45
Colombie	..	..	0	0	0	5	10	5	15	40	45
Afghanistan	4	..	20	25	15	45	45	30	90	65	40
Türkiye	..	..	0	0	5	5	10	0	0	15	35
Géorgie	3	..	0	40	290	30	20	5	0	20	15
Pérou	..	..	0	0	0	0	5	0	0	0	15
Libye	2	..	0	0	5	5	0	10	0	20	15
Albanie	..	..	110	225	255	90	45	10	10	15	10
Autres pays	148	160	120	620	265	215	185	75	70	195	170
Total	172	160	360	1 100	1 065	730	805	625	865	4 530	4 120

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Israël

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Russie	5	..	..	395	635	2 772	4 477	325	53	1 012	1 864
Inde	..	..	..	..	322	671	636	189	268	279	751
Bélarus	..	..	..	..	103	376	667	165	8	319	688
Moldova	..	..	..	302	332	436	242	75	193	218	348
Sri Lanka	..	..	160	..	430	540	446	134	174	151	292
Chine	5	..	..	..	52	40	248	88	405	185	272
Türkiye	..	..	..	5	41	169	322	89	128	159	256
Ouzbékistan	..	..	..	..	72	356	190	38	18	111	204
Ghana	..	..	112	83	99	99	208	15	12	78	189
Éthiopie	..	..	292	127	195	136	133	43	28	68	171
Colombie	5	..	..	..	21	127	212	85	16	143	166
Afrique du Sud	..	..	42	..	151	145	178	31	..	62	163
Serbie	..	..	..	..	..	..	..	38	..	94	138
Kenya	..	..	..	..	23	47	30	5	6	35	110
Philippines	..	..	..	..	..	15	20	..	62	122	101
Autres pays	2 587	225	6 929	14 133	12 869	10 331	1 437	566	556	880	1 100
Total	2 602	225	7 535	15 045	15 345	16 260	9 446	1 886	1 927	3 916	6 813

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Italie

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Bangladesh	460	4 525	6 010	6 570	12 125	4 165	1 340	2 275	6 635	14 590	23 195
Égypte	905	680	560	775	810	740	805	360	2 680	8 835	18 175
Pakistan	3 175	7 095	10 275	13 470	9 470	7 445	7 305	4 960	6 880	11 370	16 685
Tunisie	500	465	295	330	445	1 005	705	1 000	6 360	5 365	7 515
Pérou	15	20	35	40	120	750	2 445	735	570	3 000	7 485
Côte d'Ivoire	235	1 480	3 080	7 435	8 380	1 685	405	500	1 015	1 580	7 040
Burkina Faso	70	285	410	820	900	205	55	60	210	250	5 660
Maroc	305	310	575	1 545	1 860	1 875	1 510	475	1 575	2 785	5 085
Guinée	155	935	1 675	6 040	7 795	1 455	150	185	390	640	3 305
Mali	1 715	9 760	5 420	6 305	7 495	2 075	185	320	810	795	3 050
Géorgie	105	90	130	195	540	1 155	970	495	1 335	3 240	3 040
Cameroun	70	185	330	1 985	1 995	495	175	185	355	585	2 130
Colombie	50	70	40	90	210	580	875	540	380	1 765	2 080
Nigéria	3 170	9 690	17 755	26 550	24 950	5 510	1 255	855	1 300	1 805	1 960
Afghanistan	2 050	3 105	3 975	2 830	1 010	495	590	640	5 235	2 100	1 900
Autres pays	12 740	24 960	32 225	46 205	48 455	23 805	16 235	7 755	9 470	18 495	22 260
Total	25 720	63 655	82 790	121 185	126 560	53 440	35 005	21 340	45 200	77 200	130 565

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Japon

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Sri Lanka	345	485	469	938	2 226	1 551	1 530	..	..	502	3 778
Türkiye	658	845	926	1 143	1 198	563	1 331	..	..	445	2 406
Pakistan	241	212	295	289	469	720	971	..	..	238	1 062
Inde	165	225	229	470	603	549	730	..	..	172	934
Cambodge	..	..	67	..	772	961	1 321	..	..	578	888
Népal	544	1 293	1 768	1 451	1 451	1 713	1 256	..	..	130	697
Bangladesh	190	284	244	242	438	542	662	..	..	230	538
Ouzbékistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	210	473
Myanmar	380	434	808	650	962	656	788	..	..	298	324
Afghanistan	..	26	14	..	..	..	24	..	..	182	259
Nigéria	68	86	154	..	77	98	120	..	..	56	193
Thaïlande	..	136	83	..	65	40	..	..	..	..	184
Rép. dém. du Congo	..	21	24	..	35	29	..	..	..	28	178
Cameroun	99	70	67	..	98	203	234	..	..	84	175
Sénégal	..	..	23	..	75	49	223	..	..	74	135
Autres pays	570	878	2 404	5 717	11 181	2 821	1 185	3 936	2 413	545	1 599
Total	3 260	4 995	7 575	10 900	19 650	10 495	10 375	3 936	2 413	3 772	13 823

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Lettonie

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Syrie	15	35	5	150	140	5	5	10	0	15	345
Afghanistan	0	15	35	35	15	5	5	10	70	110	305
Iran	0	0	0	0	0	0	5	5	5	60	210
Inde	0	0	0	20	5	5	15	5	5	10	165
Iraq	0	20	85	5	5	20	5	5	350	50	65
Cameroon	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	55
Rép. dém. du Congo	0	0	5	0	0	0	0	0	5	0	45
Russie	5	10	10	25	25	50	25	10	30	120	45
Bangladesh	0	0	0	5	5	5	5	5	0	5	40
Somalie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25
Azerbaïdjan	0	0	5	5	5	15	35	10	15	25	25
Bélarus	0	0	0	5	5	0	5	45	55	65	25
Sénégal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
Sri Lanka	0	5	0	5	0	5	0	0	5	20	20
Comores	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
Autres pays	165	280	185	90	150	65	75	40	35	65	215
Total	185	365	330	345	355	175	180	145	580	545	1 625

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Lituanie

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Bélarus	5	10	15	10	35	15	15	80	245	400	280
Russie	30	35	35	50	80	50	275	65	115	140	50
Syrie	5	5	5	165	170	15	15	5	110	60	30
Afghanistan	45	70	30	30	15	20	10	10	115	40	25
Sri Lanka	..	0	0	5	20	15	0	5	65	10	15
Tadjikistan	..	5	5	20	50	120	205	40	35	45	15
Ouzbékistan	0	0	0	0	0	0	5	5	0	0	10
Cuba	0	0	0	5	5	0	0	0	0	5	10
Iran	..	0	0	0	0	15	5	0	75	10	10
South Soudan	..	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5
Inde	10	5	10	0	0	0	5	0	65	5	5
Arménie	5	0	5	15	25	10	5	5	0	0	5
Azerbaïdjan	5	20	15	5	5	25	10	0	5	5	5
Türkiye	0	0	0	5	20	20	15	15	30	5	5
Moldova	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	5
Autres pays	145	235	155	105	95	75	60	30	3 040	180	35
Total	250	385	275	415	520	385	625	260	3 905	905	510

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Luxembourg

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Syrie	25	95	635	330	405	280	375	360	445	1 045	785
Érythrée	5	40	45	115	230	410	565	255	320	450	490
Afghanistan	15	5	220	60	40	180	170	100	115	185	130
Soudan	5	5	5	15	30	65	40	15	40	15	130
Venezuela	..	0	0	0	0	10	65	45	35	85	125
Türkiye	5	10	20	15	10	45	60	45	25	90	75
Colombie	..	0	0	0	0	5	10	10	10	20	70
Algérie	40	40	25	75	160	75	75	35	20	30	65
Guinée	5	5	5	20	35	50	40	25	15	30	65
Cameroun	5	10	10	20	15	15	25	20	25	20	55
Maroc	25	10	15	75	205	90	45	25	15	25	50
Tunisie	50	40	20	40	100	90	30	20	15	30	40
Iraq	25	15	545	180	140	185	130	65	55	20	35
Éthiopie	5	5	10	15	25	30	25	10	35	25	35
Albanie	70	90	130	220	130	40	55	20	10	25	30
Autres pays	710	660	675	885	800	655	490	245	190	310	435
Total	990	1 030	2 360	2 065	2 325	2 225	2 200	1 295	1 370	2 405	2 615

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Mexique

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Haïti	14	24	16	47	436	82	5 536	5 964	51 827	17 153	44 239
Honduras	529	768	1 560	4 119	4 272	13 631	30 093	15 469	36 361	31 092	41 936
Cuba	101	81	37	43	796	212	8 683	5 758	8 319	18 095	18 386
El Salvador	308	418	1 475	3 488	3 708	6 186	8 999	4 053	6 037	7 806	6 118
Guatemala	46	52	102	437	676	1 383	3 778	3 005	4 149	5 269	6 111
Venezuela	..	41	57	361	4 042	6 344	7 665	3 292	6 223	14 915	5 518
Brésil	..	..	..	5	5	5	552	372	3 836	2 594	3 678
Chili	..	..	..	..	..	5	418	808	6 970	885	3 489
Colombie	40	11	26	44	96	204	558	501	1 275	2 490	2 566
Afghanistan	..	..	..	..	..	..	..	..	6	541	1 744
Équateur	5	..	5	20	23	22	78	85	245	1 241	1 574
Nicaragua	20	24	28	70	62	1 246	2 232	802	2 919	8 984	1 363
Angola	..	..	..	..	..	..	184	58	184	1 069	1 244
Rép. dominicaine	5	5	..	5	5	10	34	32	200	1 423	440
Rép. dém. du Congo	..	..	..	5	..	5	221	128	209	327	259
Autres pays	207	86	104	116	464	275	1 332	877	2 658	4 851	2 314
Total	1 275	1 510	3 410	8 760	14 585	29 610	70 363	41 204	131 418	118 735	140 979

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Norvège

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Syrie	850	1 980	10 535	540	1 000	415	535	540	585	1 575	1 545
Ukraine	25	130	90	25	30	35	25	10	5	750	1 030
Türkiye	60	45	80	80	160	770	360	85	100	210	530
Érythrée	3 210	2 805	2 785	545	840	220	180	150	185	310	320
Afghanistan	680	550	6 910	365	135	90	95	55	250	500	255
Colombie	5	0	0	10	15	10	35	25	45	150	185
Russie	325	175	110	60	45	50	80	25	10	250	185
Venezuela	..	5	0	10	10	20	20	15	30	90	105
Apatrides	530	785	1 100	150	130	75	125	65	30	70	85
Iran	250	95	1 310	115	85	110	70	45	30	70	80
Somalie	1 630	760	495	140	45	45	30	20	15	30	55
Éthiopie	280	365	655	155	85	40	40	20	35	55	50
Géorgie	65	35	30	10	35	30	25	10	5	40	40
Soudan	585	790	360	45	40	40	25	10	5	15	40
Iraq	165	165	2 935	205	140	95	50	35	30	35	40
Autres pays	2 815	2 285	3 110	820	590	505	510	230	255	500	590
Total	11 475	10 970	30 505	3 275	3 385	2 550	2 205	1 340	1 615	4 650	5 135

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Nouvelle-Zélande

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Inde	..	18	21	31	43	49	66	43	140	68	677
Chine	21	23	23	64	76	103	91	60	68	66	396
Malaisie	..	5	7	11	10	18	36	38	11	34	234
Sri Lanka	41	29	23	13	30	42	50	25	29	21	65
Pakistan	18	24	24	14	18	28	12	..	5	14	45
Colombie	..	5	14	8	6	9	14	12	6	..	32
Afghanistan	7	9	9	6	27	7	32	13	5	13	29
Myanmar	5	..	..	..	5	10	..	..	17	12	18
Iran	22	11	19	15	19	20	32	14	..	..	16
Ukraine	..	7	..	..	5	5	..	..	..	18	14
Türkiye	12	9	7	20	34	8	13	8	..	..	14
Soudan	..	5	..	..	..	5	..	5	..	..	13
Népal	5	5	..	5	..	..	5	..	..	..	13
Philippines	..	..	..	5	10	6	11	11	9	..	11
Bangladesh	6	5	17	14	27	12	21	7	12	5	8
Autres pays	138	115	171	174	120	103	156	199	114	86	136
Total	275	270	335	380	430	425	539	435	416	337	1 721

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Pays-Bas

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Syrie	2 230	8 750	18 640	2 865	2 965	2 960	3 675	4 070	8 385	12 645	13 030
Türkiye	45	45	55	235	480	1 300	1 250	990	2 460	2 685	2 860
Érythrée	850	3 835	7 390	1 865	1 590	1 410	500	370	770	1 365	2 345
Yémen	35	30	50	45	170	530	645	410	1 190	2 430	1 980
Somalie	965	350	260	155	125	135	220	200	905	1 455	1 805
Algérie	30	15	45	980	890	1 270	1 210	995	1 105	1 205	1 560
Iraq	535	615	3 010	960	845	745	620	335	745	670	1 495
Iran	595	505	1 885	885	720	1 870	1 535	370	265	700	1 125
Maroc	60	55	80	1 270	980	1 065	1 060	775	905	720	885
Soudan	115	180	235	190	260	270	200	155	135	195	810
Afghanistan	455	450	2 550	1 025	320	325	435	390	3 010	2 730	670
Nigéria	130	225	215	195	245	560	2 105	635	415	520	655
Moldova	5	5	10	15	340	830	1 205	30	40	205	650
Pakistan	105	185	155	160	180	310	395	265	445	875	640
Colombie	10	10	5	35	35	45	160	105	185	520	590
Autres pays	3 650	6 525	8 450	8 405	5 945	6 840	7 325	3 625	3 795	6 610	7 270
Total	9 815	21 780	43 035	19 285	16 090	20 465	22 540	13 720	24 755	35 530	38 370

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Pologne

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Bélarus	25	20	20	35	30	25	30	385	2 130	2 880	3 515
Ukraine	35	2 150	1 575	595	300	225	215	95	115	1 505	1 625
Russie	11 935	2 065	6 985	7 435	2 120	1 600	1 770	495	340	1 350	970
Türkiye	15	0	15	65	45	55	115	70	100	90	225
Égypte	35	10	10	10	15	20	15	10	15	165	145
Inde	5	5	5	5	10	15	20	5	15	45	130
Afghanistan	45	30	15	20	25	40	55	120	1 595	245	125
Syrie	255	105	285	40	40	25	25	35	125	85	115
Tadjikistan	5	105	525	830	85	35	80	45	95	95	110
Iran	10	15	5	15	10	30	35	10	60	85	85
Somalie	25	5	0	0	5	0	5	5	55	10	55
Iraq	30	25	55	40	40	65	30	40	1 280	350	50
Turkménistan	5	15	0	10	0	10	10	0	10	40	40
Éthiopie	0	5	0	0	5	5	5	0	10	5	35
Yémen	..	0	10	0	0	10	5	10	30	45	35
Autres pays	1 550	1 055	750	685	275	245	350	185	265	705	460
Total	13 975	5 610	10 255	9 785	3 005	2 405	2 765	1 510	6 240	7 700	7 720

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Portugal

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Gambie	5	0	5	25	20	20	175	150	65	165	315
Afghanistan	..	0	5	20	30	5	20	10	595	250	305
Colombie	5	5	0	5	0	20	15	5	10	85	255
Sénégal	35	5	10	25	25	20	70	80	45	90	195
Angola	..	15	20	30	120	225	305	115	45	55	155
Israël	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	125
Maroc	15	25	20	5	10	30	35	85	115	110	120
Guinée-Bissau	20	5	0	5	10	50	155	90	50	50	115
Inde	..	0	5	0	0	0	5	0	80	230	90
Guinée	80	10	35	50	45	70	120	80	50	35	85
Pakistan	25	25	65	25	20	50	10	5	15	90	80
Rép. dém. du Congo	10	10	25	40	160	130	85	25	10	60	60
Nigéria	35	5	5	5	10	20	60	35	15	25	55
Venezuela	0	5	0	15	35	40	95	15	15	25	55
Algérie	..	0	5	10	20	5	15	5	15	45	45
Autres pays	275	335	670	450	505	555	570	200	225	665	545
Total	505	445	870	710	1 015	1 240	1 735	900	1 350	1 980	2 600

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – République slovaque

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Türkiye	5	0	0	0	5	5	5	20	10	75	130
Bangladesh	..	5	5	0	5	0	15	15	5	55	60
Ukraine	5	20	15	15	5	0	5	0	0	150	20
Maroc	..	0	0	0	5	0	5	40	105	70	20
Afghanistan	85	75	25	10	25	30	85	50	90	15	20
Pakistan	10	5	5	15	10	10	5	5	10	15	15
Macédoine du Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
Russie	5	0	5	0	5	5	5	0	0	35	10
Arménie	20	0	0	0	0	0	15	0	0	0	10
Iraq	5	5	170	10	10	15	0	0	0	0	10
Népal	..	0	0	0	0	0	0	0	5	15	5
Syrie	15	35	5	10	10	10	5	35	10	10	5
Azerbaïdjan	0	0	0	0	0	15	0	0	0	0	5
Cuba	0	0	5	0	10	0	0	0	0	0	5
Moldova	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Autres pays	140	85	35	40	65	65	70	100	95	65	40
Total	290	230	270	100	155	155	215	265	330	505	375

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Royaume-Uni

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Afghanistan	1 456	1 755	2 850	3 115	1 960	2 105	2 135	1 546	3 088	10 872	9 307
Iran	2 967	2 500	3 715	4 835	3 095	4 005	5 464	4 199	10 446	9 183	7 397
Pakistan	4 576	3 975	3 365	3 775	3 195	2 625	2 566	1 525	1 159	2 582	5 273
Inde	1 111	920	1 325	2 055	1 820	1 685	1 910	1 046	1 125	3 248	5 253
Bangladesh	1 246	920	1 320	2 255	2 005	1 465	1 364	876	887	3 468	4 258
Türkiye	267	295	255	430	515	805	1 266	794	748	2 008	4 255
Iraq	450	910	2 650	3 735	3 355	3 660	3 901	3 281	7 721	6 295	3 985
Albanie	1 641	1 970	2 000	1 885	1 860	2 610	3 970	3 071	4 754	15 925	3 898
Érythrée	1 431	3 290	3 755	1 265	1 125	2 210	1 927	2 604	5 019	3 275	3 870
Syrie	2 020	2 355	2 795	1 570	785	920	1 374	1 746	3 895	4 534	3 772
Soudan	834	1 615	3 020	1 445	1 840	1 785	1 784	2 153	2 385	3 191	3 453
Viet Nam	465	400	620	820	1 155	1 280	1 584	982	1 844	990	2 304
Sri Lanka	2 280	1 715	1 410	1 250	960	620	759	402	329	1 108	2 016
Brésil	25	20	25	40	35	70	202	205	137	651	1 857
Chine	1 085	1 115	770	1 005	1 065	1 240	1 483	829	486	869	1 384
Autres pays	8 021	8 590	10 095	9 875	9 665	11 400	12 776	10 768	12 443	21 194	22 134
Total	29 875	32 345	39 970	39 355	34 435	38 485	44 465	36 027	56 466	89 393	84 416

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Slovaquie

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Maroc	10	5	5	40	40	170	720	1 215	160	370	5 745
Algérie	15	0	0	40	190	470	1 010	275	80	85	410
Pakistan	20	20	25	105	140	775	520	490	490	555	130
Russie	15	5	5	5	5	30	10	5	10	100	120
Inde	..	0	0	5	5	35	25	20	35	850	110
Afghanistan	15	70	45	410	575	455	415	740	2 590	1 205	100
Ukraine	..	15	10	0	0	0	0	5	0	195	90
Tunisie	5	0	0	10	15	40	130	30	55	70	75
Cuba	5	5	0	5	10	0	30	0	40	605	70
Syrie	55	90	15	270	90	155	60	55	90	40	45
Bangladesh	5	5	0	0	5	60	175	150	265	825	40
Ghana	..	5	0	0	0	5	0	0	25	115	25
Türkiye	10	10	5	60	100	65	65	55	275	200	25
Cisjordanie et bande de Gaza	5	0	0	5	10	20	45	10	25	5	20
Népal	..	0	0	0	5	25	0	10	55	130	20
Autres pays	80	125	150	310	250	495	410	405	1 025	1 295	160
Total	240	355	260	1 265	1 440	2 800	3 615	3 465	5 220	6 645	7 185

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Suède

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Syrie	15 905	30 315	50 890	4 710	5 250	2 615	5 015	1 760	1 815	1 580	945
Ouzbékistan	280	280	285	220	280	665	965	720	160	615	695
Afghanistan	2 705	2 880	41 190	2 145	1 245	615	745	850	915	770	615
Türkiye	140	155	220	690	825	440	635	395	480	445	490
Ukraine	155	1 280	1 335	545	460	500	835	515	410	1 785	430
Iran	1 015	800	4 270	935	905	1 095	985	580	255	390	430
Érythrée	4 565	11 055	6 515	740	1 540	750	1 155	1 205	535	520	415
Colombie	15	25	20	120	190	325	490	150	115	545	390
Iraq	815	1 745	20 190	2 045	1 475	1 065	940	765	445	405	240
Pérou	5	15	5	15	90	120	200	100	35	295	230
Russie	875	710	495	260	315	300	305	110	155	665	220
Rép. dém. du Congo	60	55	30	35	25	50	40	50	60	100	200
Ouganda	260	200	95	65	50	80	90	80	30	90	180
Azerbaïdjan	300	295	315	165	235	330	270	125	75	210	180
Nicaragua	15	25	20	30	70	275	360	120	35	240	160
Autres pays	22 245	25 255	30 320	9 665	9 270	8 885	10 120	6 105	3 535	4 555	3 140
Total	49 355	75 090	156 195	22 385	22 225	18 110	23 150	13 630	9 055	13 210	8 960

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Suisse

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Türkiye	370	265	385	475	770	925	1 225	1 130	2 245	4 680	6 635
Afghanistan	865	730	7 800	3 185	1 180	1 125	1 350	1 630	2 960	6 940	5 860
Érythrée	2 490	6 825	9 860	5 040	3 155	2 495	2 500	1 635	1 725	1 595	1 880
Algérie	715	335	285	520	515	710	780	935	960	1 305	1 740
Maroc	975	665	370	795	420	440	320	370	510	490	1 565
Syrie	1 850	3 770	4 650	2 040	1 810	1 195	945	755	905	1 165	1 340
Somalie	550	770	1 215	1 530	795	510	360	260	395	450	600
Tunisie	1 565	665	285	215	180	245	125	135	170	380	545
Géorgie	565	400	365	395	615	805	530	205	335	660	515
Iran	180	115	570	530	280	455	490	255	260	465	480
Iraq	350	280	2 285	1 250	545	520	490	270	495	455	415
Guinée	305	205	260	885	785	205	115	65	75	80	405
Sri Lanka	455	905	1 775	1 315	730	500	475	340	270	285	405
Côte d'Ivoire	85	50	80	340	345	75	35	30	30	20	365
Russie	370	150	175	150	120	135	115	55	65	240	290
Autres pays	7 750	6 000	7 760	7 210	4 425	3 195	2 745	1 695	1 895	3 920	3 855
Total	19 440	22 130	38 120	25 875	16 670	13 535	12 600	9 765	13 295	23 130	26 895

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Tchéquie

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Türkiye	10	0	5	25	25	35	20	25	35	220	185
Ouzbékistan	5	5	5	15	10	90	65	35	25	75	110
Ukraine	70	420	565	355	295	280	215	240	265	205	105
Russie	40	25	30	50	40	70	80	30	15	135	95
Viet Nam	35	50	55	55	60	75	120	40	50	105	95
Moldova	10	5	15	5	15	10	40	45	55	70	90
Géorgie	10	10	15	45	110	140	190	85	185	70	45
Syrie	70	105	130	65	70	30	35	20	30	45	45
Bélarus	15	20	15	10	15	10	10	60	35	40	35
Kazakhstan	15	0	10	15	35	30	95	20	10	15	30
Afghanistan	10	15	25	35	15	20	20	5	175	60	30
Myanmar	5	5	0	5	5	5	0	0	5	20	25
Azerbaïdjan	0	5	5	50	120	35	35	30	0	15	20
Nigéria	10	15	15	20	10	10	15	5	5	20	15
Tunisie	..	0	0	5	5	10	5	5	10	25	15
Autres pays	195	235	350	450	310	510	630	150	160	215	195
Total	500	915	1 240	1 205	1 140	1 360	1 575	795	1 060	1 335	1 135

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Tableau B.3. Nouvelles demandes d'asile par nationalité – Türkiye

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Afghanistan	8 726	15 652	63 443	34 775	67 352	53 029	35 042	22 606	21 926	19 400	13 068
Iraq	25 280	50 510	55 574	28 763	44 500	19 959	15 532	5 875	4 961	4 083	2 776
Iran	5 897	8 202	11 383	12 115	9 186	6 387	3 558	1 425	1 032	1 140	1 416
Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	7 131	713
Autres pays	4 892	13 436	2 905	2 942	5 012	4 420	2 285	1 428	1 337	1 492	1 044
Total	44 795	87 800	133 305	78 595	126 050	83 795	56 417	31 334	29 256	33 246	19 017

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/bwk37r>.

Métadonnées relatives aux tableaux A.3. et B.3. Entrées de demandeurs d'asile

Les données du tableau A.3 peuvent différer du total des tableaux par nationalité (tableaux B.3) car les données du premier tableau arrondies à l'unité la plus proche (0 ou 5) pour tous les pays, tandis que les chiffres des Tableaux B.3 ne sont arrondis que si la source initiale l'est. Les données du tableau A.3 correspondent uniquement aux premières demandes et ne comprennent pas les demandes en appel, révisées ou réitérées alors que les données par pays d'origine (tableaux B.3) peuvent en comprendre. Depuis 2014, les données par pays d'origine peuvent être légèrement sous-estimées, étant donné qu'elles sont la somme des données mensuelles et que ces dernières ne sont renseignées que lorsque 5 personnes ou plus ont fait une demande.

Remarques sur les pays d'asile :

- Allemagne : L'Allemagne dispose d'un système de pré-enregistrement (système EASY). Le nombre de demandes d'asile officiellement enregistrées présenté dans cette section peut être inférieur au nombre de pré-enregistrements dans le système EASY (1.1 million en 2015).
- États-Unis : Les données dans le tableau B.3 résultent d'une combinaison des demandes d'asile déposées au Service de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis (USCIS – nombre de dossiers) (affirmative applications) et des demandes d'asile déposées auprès du Bureau exécutif d'examen de l'immigration (EOIR – nombre de personnes) dans le cas où la personne est menacée d'une expulsion du territoire américain (defensive applications). Pour les années les plus récentes (depuis 2010), un coefficient a été appliqué dans le tableau A.3 ainsi que dans le tableau B.3. afin de refléter le nombre estimé de cas.
- France : Les données incluent les mineurs non accompagnés.
- Pays de l'UE/AELE et Royaume-Uni (2013-2020) : Tous les chiffres sont arrondis au multiple le plus proche de 5.

Remarques sur les pays d'origine :

Serbie (et Kosovo) : Les données peuvent comprendre des demandeurs d'asile de Serbie, du Monténégro, et/ou d'ex-Yougoslavie.

Source : Pays européens : Eurostat ; Autres pays : gouvernements, données compilées par l'Unité des Données sur la Population du HCR (<https://popstats.unhcr.org/refugee-statistics/download>).

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger

Qu'est-ce qu'un immigré ?

Des différences importantes résident dans la façon de définir les immigrés selon les pays d'accueil. Plusieurs pays ont traditionnellement mis l'accent sur des données portant sur les résidents étrangers (il s'agit des pays européens, du Japon et de la Corée). D'autres pays se réfèrent aux personnes nées à l'étranger (*foreign-born*). Il s'agit des pays d'installation : l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Cette différence majeure résulte de la nature et de l'histoire des systèmes migratoires ainsi que de la législation sur la citoyenneté et sur l'acquisition de la nationalité.

La population née à l'étranger englobe ce que l'on peut appeler la première génération de migrants. Elle comprend aussi bien des étrangers que des nationaux. La taille et la composition de la population née à l'étranger dépend de l'histoire des flux migratoires et du taux de mortalité des personnes nées à l'étranger. Par exemple, dans les pays où les flux d'entrées ont diminué au fil du temps, la population des personnes nées à l'étranger va vieillir et sera perçue de plus en plus comme une communauté bien établie.

La notion de population étrangère peut aussi bien comprendre des immigrés ayant conservé la nationalité de leur pays d'origine que des seconde et troisième générations nées dans le pays d'accueil. Les caractéristiques de la population étrangère dépendent de plusieurs facteurs : l'histoire des flux migratoires, l'accroissement naturel de la population étrangère et les naturalisations. Il est possible de trouver des personnes ayant toujours le statut d'étranger même si elles sont nées dans le pays d'accueil. Aussi bien les critères requis pour acquérir la nationalité que les motivations qui poussent les étrangers à se faire naturaliser jouent un rôle déterminant sur l'évolution de la population étrangère.

Sources et problèmes de mesure de la population immigrée

Quatre types de sources sont utilisés : les registres de population, les permis de résidence, les enquêtes sur les forces de travail et les recensements. Dans les pays qui disposent d'un registre de population et dans ceux qui exploitent efficacement les données de permis de résidence, les effectifs et les flux d'immigrés sont le plus souvent calculés à partir de la même source. Quelques pays font exception en recourant plutôt aux données de recensement ou d'enquête sur la population active pour évaluer les effectifs de population immigrée. Les mêmes genres de problèmes se retrouvent pour étudier les effectifs et les flux, que l'on exploite les registres ou les données de permis. En particulier, il y a risque de sous-évaluation lorsque les enfants mineurs sont inscrits sur le permis d'un des parents ou si les migrants sont dispensés de permis en raison d'un accord de libre circulation. À ceci s'ajoute la difficulté « d'apurer » régulièrement les séries pour éliminer les enregistrements de personnes qui ont quitté le pays.

Les recensements permettent d'obtenir des données exhaustives mais leur périodicité assez longue (tous les cinq ou dix ans) n'offre pas la possibilité d'obtenir des informations continues sur les effectifs d'immigrés. Outre les recensements, les enquêtes sur la population active, qui comprennent des questions sur la nationalité et le lieu de naissance, constituent une source d'informations sur l'évolution annuelle des effectifs d'immigrés. L'OCDE effectue des estimations annuelles pour quelques pays.

Il importe cependant de procéder avec prudence à des analyses désagrégées des caractéristiques de la population immigrée car le nombre d'observations concernées est parfois très faible. Tant les recensements que les enquêtes peuvent sous-estimer le nombre d'immigrés, car ils peuvent ne pas avoir été recensés ou parce qu'ils ne vivent pas dans des ménages privés (les enquêtes sur les forces de travail peuvent ne pas couvrir les habitations collectives telles que les centres d'accueil et les foyers pour immigrés). Ces deux sources permettent d'appréhender une fraction de la population en situation irrégulière, population par définition exclue des registres de population et des systèmes de permis de résidence.

Tableau A.4. Effectifs de la population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE

Milliers et pourcentages

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Allemagne	10 047	10 401	10 792	11 392	12 609	13 043	13 457	13 682	13 641	14 166	15 197
% de la pop. totale	12.3	12.7	13.2	13.9	15.3	15.8	16.2	16.4	16.4	17.0	18.2
Australie	6 409	6 570	6 730	6 912	7 139	7 333	7 533	7 653	7 502	7 682	8 176
% de la pop. totale	28.0	28.2	28.5	28.8	29.3	29.6	29.9	30.0	29.1	29.5	31.1
Autriche	1 365	1 415	1 485	1 595	1 656	1 697	1 729	1 765	1 798	1 842	1 976
% de la pop. totale	16.1	16.6	17.3	18.3	18.9	19.2	19.5	19.8	20.2	20.6	22.1
Belgique	1 724	1 751	1 786	1 849	1 881	1 920	1 973	2 056	2 080	2 126	2 249
% de la pop. totale	15.6	15.7	15.9	16.4	16.6	16.8	17.2	17.8	18.0	18.3	19.3
Canada	7 029	7 156	7 287	7 541	7 714	7 896	..	..	8 362	..	..
% de la pop. totale	20.2	20.3	20.5	21.0	21.2	21.5	..	..	22.0	..	..
Chili	416	442	465	..	746	..	1 300	1 475	1 502	1 564	1 625
% de la pop. totale	2.4	2.5	2.6	..	4.1	..	6.9	7.7	7.7	8.0	8.3
Colombie	.	.	159.4	.	.	.	.	1905.4	..	..	..
% de la pop. totale	..	..	0.3	..	..	..	..	3.8	..	..	..
Costa Rica	.	.	412	.	.	.	.	521	..	..	..
% de la pop. totale	..	..	8.5	..	..	..	..	10.2	..	..	..
Danemark	456	476	501	541	571	592	608	614	618	641	698
% de la pop. totale	8.1	8.4	8.8	9.5	10.0	10.3	10.5	10.6	10.6	10.9	11.8
Espagne	6 175	5 958	5 891	5 918	6 025	6 199	6 539	6 997	7 215	7 365	8 204
% de la pop. totale	13.2	12.8	12.7	12.7	13.0	13.3	13.9	14.8	15.2	15.5	17.3
Estonie	199	197	195	194	193	196	198	199	198	201	235
% de la pop. totale	15.1	15.0	14.8	14.7	14.6	14.9	14.9	15.0	14.9	15.1	17.7
États-Unis	41 344	42 391	43 290	43 739	44 525	44 729	44 933	44 258	45 273	47 331	49 060
% de la pop. totale	13.0	13.2	13.4	13.4	13.6	13.5	13.5	13.2	13.5	14.0	14.5
Finlande	285	304	322	337	358	373	387	404	421	442	477
% de la pop. totale	5.3	5.6	5.9	6.1	6.5	6.8	7.0	7.3	7.6	8.0	8.6
France	7 591	7 715	7 847	8 028	8 099	8 200	8 429	8 522	..	8 651	8 942
% de la pop. totale	12.0	12.2	12.3	12.6	12.6	12.8	13.1	13.2	..	13.4	13.8
Grèce	1 280	1 265	1 243	1 220	1 251	1 278	1 307	1 348	1 362	1 198	1 173
% de la pop. totale	11.7	11.6	11.5	11.3	11.7	12.0	12.3	12.8	13.0	11.5	11.3
Hongrie	424	448	476	504	514	537	565	594	598	613	649
% de la pop. totale	4.3	4.5	4.8	5.1	5.2	5.5	5.8	6.1	6.1	6.3	6.3
Irlande	779	790	805	810	845	879	914	948	983	1 017	..
% de la pop. totale	17.0	17.2	17.3	17.3	17.8	18.3	18.8	19.3	19.8	20.3	..
Islande	35	37	39	42	47	55	61	67	69	72	82
% de la pop. totale	11.0	11.4	11.9	12.6	13.7	15.7	17.2	18.3	18.7	19.3	22.0
Israël	1 835	1 821	1 817	1 818	1 812	1 811	1 809	1 812	1 797	1 793	1 835
% de la pop. totale	24.0	23.4	22.9	22.5	22.0	21.6	21.2	20.9	20.4	20.0	20.2
Italie	5 696	5 737	5 805	5 907	6 054	6 175	6 069	6 161	6 262	6 161	6 417
% de la pop. totale	9.4	9.5	9.6	9.8	10.1	10.3	10.1	10.3	10.5	10.4	10.9
Lettonie	279	271	265	259	251	246	242	237	230	224	241
% de la pop. totale	13.7	13.4	13.3	13.1	12.8	12.6	12.6	12.4	12.2	12.0	13.1
Lituanie	140	137	136	130	127	131	138	153	165	169	232
% de la pop. totale	4.6	4.6	4.6	4.4	4.4	4.5	4.8	5.4	5.9	6.1	8.5
Luxembourg	226	238	249	261	271	281	291	302	310	319	334
% de la pop. totale	42.1	43.3	44.2	45.2	45.8	46.6	47.4	48.2	48.8	49.5	51.2
Mexique	991	940	1 007	..	..	1 075	..	1 212	..	..	..
% de la pop. totale	0.9	0.8	0.8	..	..	0.9	..	1.0	..	..	..

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Norvège	664	705	742	772	800	822	842	868	878	898	957
% de la pop. totale	13.1	13.8	14.4	14.8	15.2	15.5	15.8	16.2	16.3	16.6	17.5
Nouvelle-Zélande	1 002	1 050	1 108	1 169	1 231	1 272	..	..	..	..	..
% de la pop. totale	22.6	23.5	24.3	25.3	26.2	26.6	..	..	..	..	..
Pays-Bas	1 928	1 953	1 996	2 057	2 137	2 216	2 299	2 400	2 451	2 551	2 777
% de la pop. totale	11.5	11.6	11.7	12.0	12.4	12.8	13.3	13.8	14.0	14.5	15.8
Pologne	625	620	612	626	652	696	761	849	902	951	933
% de la pop. totale	1.6	1.6	1.6	1.6	1.7	1.8	2.0	2.2	2.3	2.5	2.2
Portugal	915	937	959	980	1 002	1 024	1 046	1 067	1 089	1 105	..
% de la pop. totale	8.7	9.0	9.2	9.5	9.7	9.9	10.2	10.4	10.6	10.8	..
République slovaque	173	175	178	182	186	190	194	198	202	227	227
% de la pop. totale	3.2	3.2	3.3	3.3	3.4	3.5	3.6	3.6	3.7	4.2	3.9
Royaume-Uni	7 860	8 064	8 482	8 988	9 369	9 388	9 482	9 539	9 614	10 031	10 311
% de la pop. totale	12.3	12.5	13.0	13.7	14.2	14.2	14.2	14.2	14.3	14.9	15.2
Slovénie	233	235	238	241	245	250	265	282	293	295	309
% de la pop. totale	11.2	11.3	11.4	11.6	11.7	11.9	12.6	13.3	13.8	13.9	14.6
Suède	1 473	1 533	1 604	1 676	1 784	1 877	1 956	2 020	2 047	2 091	2 144
% de la pop. totale	15.3	15.8	16.4	16.9	17.8	18.6	19.1	19.6	19.6	19.9	20.3
Suisse	2 218	2 290	2 355	2 416	2 480	2 519	2 553	2 590	2 630	2 672	2 734
% de la pop. totale	27.6	28.1	28.6	29.0	29.5	29.7	29.9	30.1	30.3	30.7	31.2
Tchéquie	387	396	416	433	465	468	507	534	570	453	764
% de la pop. totale	3.7	3.8	4.0	4.1	4.4	4.4	4.8	5.1	5.4	4.3	7.3
Türkiye	..	1 460	1 592	1 777	1 924	2 278	2 669	2 610	3 141	3 243	3 003
% de la pop. totale	..	1.9	2.0	2.2	2.4	2.8	3.2	3.1	3.7	3.8	3.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.4. Le pourcentage de la population totale est calculé à partir des estimations de la population totale par les Nations unies et Eurostat qui peuvent être différentes des estimations nationales.

StatLink  <https://stat.link/1i2ub5>

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Allemagne

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Pologne	1 147.0	1 203.0	1 253.0	1 328.0	1 460.0	1 553.0	1 668.0	1 638.0	1 459.0	1 552.0	1 578.0	54
Türkiye	1 292.0	1 313.0	1 343.0	1 362.0	1 321.0	1 194.0	1 319.0	1 339.0	1 285.0	1 313.0	1 320.0	49
Russie	950.0	959.0	936.0	954.0	955.0	1 057.0	1 076.0	1 076.0	955.0	1 017.0	1 051.0	57
Syrie	42.0	53.0	70.0	141.0	453.0	620.0	711.0	721.0	873.0	891.0	1 016.0	42
Kazakhstan	728.0	728.0	725.0	735.0	735.0	909.0	946.0	926.0	831.0	938.0	968.0	53
Roumanie	422.0	460.0	484.0	545.0	653.0	670.0	779.0	813.0	746.0	816.0	866.0	51
Ukraine	205.0	210.0	214.0	211.0	222.0	255.0	269.0	264.0	260.0	253.0	521.0	65
Italie	371.0	417.0	425.0	439.0	506.0	467.0	508.0	522.0	516.0	528.0	515.0	39
Bosnie-Herzégovine	148.0	148.0	157.0	164.0	171.0	263.0	289.0	304.0	334.0	333.0	385.0	50
Afghanistan	83.0	90.0	101.0	111.0	176.0	179.0	209.0	233.0	250.0	276.0	337.0	39
Iraq	75.0	88.0	97.0	104.0	151.0	193.0	233.0	245.0	252.0	281.0	299.0	43
Croatie	205.0	208.0	219.0	254.0	305.0	242.0	278.0	297.0	280.0	301.0	294.0	50
Bulgarie	91.0	96.0	119.0	146.0	214.0	226.0	264.0	269.0	229.0	280.0	290.0	51
Grèce	211.0	221.0	233.0	256.0	281.0	264.0	298.0	294.0	292.0	279.0	265.0	46
Serbie	174.0	180.0	185.0	183.0	187.0	205.0	207.0	223.0	228.0	228.0	260.0	51
Autres pays	3 903.0	4 027.0	4 231.0	4 459.0	4 819.0	4 746.0	4 403.0	4 518.0	4 851.0	4 880.0	5 232.0	
Total	10 047.0	10 401.0	10 792.0	11 392.0	12 609.0	13 043.0	13 457.0	13 682.0	13 641.0	14 166.0	15 197.0	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Australie**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2022 (%)
Royaume-Uni	1 220.2	1 216.3	1 209.1	1 202.1	1 197.2	1 190.0	1 182.0	1 177.2	1 160.6	1 144.6	..	49
Inde	378.5	411.2	449.0	489.4	538.3	593.3	665.4	724.1	712.0	753.5	..	46
Chine	524.9	561.7	606.7	658.2	706.4	748.2	766.0	746.0	691.9	713.0	..	55
Nouvelle-Zélande	585.4	583.7	575.4	568.2	572.3	577.5	582.9	584.5	584.0	586.0	..	49
Philippines	218.9	230.2	241.1	252.7	265.3	276.9	294.2	308.4	308.2	320.3	..	61
Viet Nam	219.9	228.5	235.6	243.2	251.9	259.7	268.1	275.9	274.8	281.8	..	56
Afrique du Sud	172.2	174.9	177.4	180.5	185.6	189.7	195.1	200.9	202.7	206.7	..	50
Malaisie	138.4	139.4	143.4	152.9	165.0	174.5	177.5	178.8	174.0	176.2	..	53
Italie	200.7	200.4	198.5	195.8	190.8	185.3	179.6	174.8	167.6	161.6	..	49
Népal	34.8	42.9	50.2	59.0	73.9	95.0	119.1	132.4	130.3	151.1	..	45
Sri Lanka	110.7	115.1	119.7	124.5	128.4	132.2	137.5	142.7	140.1	145.4	..	48
États-Unis	100.8	102.7	104.7	105.8	108.8	110.1	111.0	113.2	113.5	112.6	..	52
Corée	97.9	101.9	106.6	111.6	114.8	116.7	116.4	112.0	107.1	108.8	..	55
Allemagne	123.1	120.8	119.1	116.7	115.7	113.9	111.6	110.4	107.1	104.7	..	53
Iraq	61.4	66.5	70.9	74.7	84.6	88.4	94.6	101.0	101.0	104.2	..	49
Autres pays	2 221.3	2 274.2	2 322.4	2 377.0	2 442.9	2 495.2	2 548.7	2 590.2	2 551.0	2 611.2	..	
Total	6 408.7	6 570.2	6 729.7	6 912.1	7 142.0	7 346.5	7 549.7	7 672.5	7 525.9	7 681.7	8 175.6	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Autriche

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Allemagne	205.9	210.7	215.0	219.9	224.0	227.8	232.2	237.8	244.9	251.6	258.6	52
Bosnie-Herzégovine	151.7	155.1	158.9	162.0	164.3	166.8	168.5	170.5	172.4	174.3	176.7	50
Türkiye	159.2	160.0	160.0	160.2	160.4	160.3	159.7	159.6	159.1	159.1	161.1	48
Roumanie	73.9	79.3	91.3	98.7	105.6	113.3	121.1	128.8	134.2	138.3	145.0	51
Serbie	130.9	132.6	134.7	137.1	139.1	141.9	143.2	144.4	144.4	143.9	144.3	52
Hongrie	48.1	55.0	61.5	67.7	72.4	75.8	79.0	81.9	83.9	85.3	88.9	54
Ukraine	8.8	9.4	10.7	11.9	12.7	13.4	14.0	14.8	15.4	16.5	80.4	67
Pologne	63.2	66.8	69.9	72.2	73.8	75.1	75.6	76.1	76.6	76.5	77.1	51
Syrie	4.2	5.2	12.3	33.6	41.6	47.0	48.5	49.7	52.3	63.0	73.9	34
Croatie	39.0	39.8	41.7	43.3	44.5	45.2	46.7	48.1	50.6	53.5	56.5	50
République slovaque	30.0	32.6	35.5	38.0	40.0	41.5	42.7	43.8	44.9	45.8	47.0	62
Afghanistan	13.6	18.2	20.3	36.6	44.7	44.4	43.1	42.2	42.2	43.0	44.9	36
Russie	29.4	30.2	31.7	33.0	33.9	34.4	34.7	35.2	35.8	36.6	40.5	61
Italie	26.2	27.7	29.3	31.2	32.3	33.3	34.1	35.1	35.9	36.4	37.5	45
Bulgarie	17.0	18.5	21.6	23.8	25.7	27.4	29.2	31.1	32.2	33.0	34.6	54
Autres pays	363.6	373.5	390.2	425.4	441.5	449.8	456.2	466.0	472.7	485.7	508.8	
Total	1 364.8	1 414.6	1 484.6	1 594.7	1 656.3	1 697.1	1 728.6	1 765.3	1 797.6	1 842.4	1 975.9	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Belgique**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Maroc	201.9	204.8	208.1	211.2	214.1	217.4	221.0	226.5	229.7	233.6	238.9	50
France	179.2	180.8	182.2	183.7	184.5	184.9	186.1	189.2	191.0	191.9	194.2	54
Pays-Bas	127.4	127.9	128.5	129.4	129.8	130.0	130.7	131.6	131.8	132.8	134.9	50
Italie	119.5	119.7	120.0	120.1	119.7	119.1	119.1	119.5	118.3	117.1	116.8	49
Roumanie	52.7	57.9	65.2	71.7	77.3	83.5	90.9	99.9	104.7	108.0	113.8	45
Türkiye	98.5	98.4	98.3	98.3	98.5	99.1	100.1	102.0	102.6	104.1	107.9	47
Rép. dém. du Congo	83.1	83.5	83.6	84.1	84.4	84.9	85.4	86.4	86.7	87.1	87.9	55
Ex. URSS	51.5	51.1	51.8	51.2	51.7	53.1	54.6	58.5	58.2	59.5	85.8	62
Allemagne	83.2	82.4	81.5	81.1	80.6	80.2	80.2	80.2	79.8	79.6	79.9	54
Pologne	67.8	70.9	73.4	75.5	76.3	76.9	77.4	78.2	77.5	76.6	77.3	57
Espagne	42.8	44.7	46.0	47.0	47.2	47.9	48.9	50.5	51.7	53.5	55.9	53
Bulgarie	23.9	26.1	28.7	31.3	32.9	34.8	36.9	40.4	42.6	44.5	47.0	50
Anc. Yougoslavie	44.2	43.1	43.1	42.9	42.9	43.1	43.8	46.9	44.9	45.1	45.6	50
Syrie	7.2	8.1	10.9	21.3	25.1	30.0	33.1	35.7	36.4	38.7	42.0	42
Afghanistan	11.5	11.7	12.8	20.4	22.1	22.9	24.2	28.2	30.0	35.4	41.6	27
Autres pays	529.9	539.7	551.9	580.0	593.6	612.7	640.8	682.7	694.0	718.2	779.2	
Total	1 724.4	1 750.8	1 786.1	1 849.3	1 880.8	1 920.5	1 973.0	2 056.4	2 079.8	2 125.7	2 248.6	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Canada

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2021 (%)
Chine	..	..	..	858.2	..	..	..	..	929.7	..	..	45
Inde	..	..	..	668.6	..	..	..	..	898.1	..	..	50
Philippines	..	..	..	588.3	..	..	..	..	719.6	..	..	42
Royaume-Uni	..	..	..	499.1	..	..	..	..	464.1	..	..	49
États-Unis	..	..	..	253.7	..	..	..	..	256.1	..	..	45
Pakistan	..	..	..	202.3	..	..	..	..	234.1	..	..	51
Italie	..	..	..	236.6	..	..	..	..	204.1	..	..	50
Iran	..	..	..	154.4	..	..	..	..	182.9	..	..	50
Viet Nam	..	..	..	169.3	..	..	..	..	182.1	..	..	45
Jamaïque	..	..	..	138.3	..	..	..	..	145.4	..	..	44
Corée	..	..	..	123.3	..	..	..	..	138.4	..	..	46
Sri Lanka	..	..	..	132.0	..	..	..	..	136.2	..	..	49
Pologne	..	..	..	146.5	..	..	..	..	135.0	..	..	45
Portugal	..	..	..	139.5	..	..	..	..	128.8	..	..	49
Allemagne	..	..	..	145.8	..	..	..	..	126.5	..	..	48
Autres pays	..	..	..	3 085.0	..	..	..	..	3 480.5	..	..	
Total	..	..	..	7 540.8	..	..	..	..	8 361.5	..	..	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Chili**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Venezuela	..	..	..	..	83.0	..	342.4	464.7	471.9	492.1	532.7	50
Pérou	157.7	..	..	..	187.8	..	227.5	235.6	240.9	250.5	250.9	52
Colombie	19.1	..	..	..	105.4	..	153.1	167.5	170.3	184.1	189.5	52
Haïti	..	..	..	..	62.7	..	179.1	180.5	182.0	182.4	184.7	37
Bolivie	30.5	..	..	..	73.8	..	109.6	121.7	127.4	138.2	148.1	52
Argentine	64.9	..	..	..	66.5	..	73.8	76.3	77.8	79.2	79.3	49
Équateur	21.9	..	..	..	27.7	..	37.5	40.2	40.8	43.5	44.6	51
Brésil	11.2	..	..	..	14.2	..	17.4	18.5	19.1	19.8	20.2	55
Rép. dominicaine	..	..	..	..	11.9	..	17.8	19.2	19.2	19.3	19.6	59
Espagne	12.1	..	..	..	16.7	..	18.5	19.0	19.4	19.3	19.4	45
Cuba	..	..	..	..	6.7	..	15.7	18.0	19.4	19.5	19.1	42
États-Unis	10.9	..	..	..	12.3	..	14.5	15.0	14.2	14.8	14.8	47
Chine	6.6	..	..	..	10.1	..	13.4	14.1	14.0	14.2	14.1	42
Mexique	..	..	..	..	5.8	..	6.9	7.4	7.6	7.7	7.7	55
Allemagne	7.1	..	..	..	5.7	..	6.3	6.9	6.7	6.7	6.9	52
Autres pays	..	..	..	..	56.1	..	66.6	70.2	71.3	72.7	73.4	
Total	415.5	441.5	465.3	..	746.4	..	1 300.0	1 474.7	1 502.0	1 564.2	1 625.1	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Colombie

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2020 (%)
Venezuela	..	..	55.9	..	..	..	..	1 780.5	..	..	..	50
États-Unis	..	..	19.0	..	..	..	..	20.8	..	..	..	45
Équateur	..	..	16.4	..	..	..	..	19.2	..	..	..	49
Espagne	..	..	11.9	..	..	..	..	17.1	..	..	..	43
Argentine	..	..	4.5	..	..	..	..	5.7	..	..	..	40
Pérou	..	..	5.1	..	..	..	..	5.7	..	..	..	39
Mexique	..	..	4.3	..	..	..	..	5.6	..	..	..	45
Chili	..	..	3.4	..	..	..	..	4.7	..	..	..	42
Brésil	..	..	3.5	..	..	..	..	4.7	..	..	..	52
Italie	..	..	2.9	..	..	..	..	3.2	..	..	..	34
France	..	..	2.6	..	..	..	..	3.2	..	..	..	39
Panama	..	..	2.6	..	..	..	..	3.1	..	..	..	49
Cuba	..	..	2.1	..	..	..	..	2.5	..	..	..	37
Allemagne	..	..	2.1	..	..	..	..	2.2	..	..	..	39
Costa Rica	..	..	1.4	..	..	..	..	1.8	..	..	..	50
Autres pays	..	..	21.7	..	..	..	..	25.3	..	..	..	
Total	..	..	159.4	..	..	..	..	1 905.4	..	..	..	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Costa Rica**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2020 (%)
Nicaragua	..	..	292.2	..	..	..	..	350.9	..	..	..	50
Venezuela	..	..	1.4	..	..	..	..	28.2	..	..	..	49
Colombie	..	..	21.3	..	..	..	..	25.5	..	..	..	48
El Salvador	..	..	13.9	..	..	..	..	16.7	..	..	..	53
États-Unis	..	..	12.7	..	..	..	..	15.2	..	..	..	41
Panama	..	..	11.4	..	..	..	..	13.7	..	..	..	47
Cuba	..	..	5.8	..	..	..	..	6.9	..	..	..	45
Honduras	..	..	3.9	..	..	..	..	4.7	..	..	..	54
Pérou	..	..	3.8	..	..	..	..	4.5	..	..	..	46
Chine	..	..	3.6	..	..	..	..	4.3	..	..	..	44
Mexique	..	..	3.1	..	..	..	..	3.7	..	..	..	51
Guatemala	..	..	2.7	..	..	..	..	3.2	..	..	..	47
Espagne	..	..	2.2	..	..	..	..	2.6	..	..	..	42
Italie	..	..	2.1	..	..	..	..	2.6	..	..	..	36
Allemagne	..	..	1.9	..	..	..	..	2.2	..	..	..	40
Autres pays	..	..	29.9	..	..	..	..	35.8	..	..	..	
Total	..	..	411.7	..	..	..	..	520.7	..	..	..	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Danemark

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Pologne	29.9	32.0	34.5	37.1	39.1	40.6	41.5	41.5	41.9	44.2	46.9	47
Ukraine	6.4	6.7	7.5	8.1	8.7	9.8	11.1	12.1	12.3	13.4	38.8	61
Roumanie	12.9	15.7	18.7	21.9	24.3	26.3	28.5	29.4	30.3	34.1	38.2	42
Allemagne	28.7	28.7	28.7	29.1	29.6	29.8	30.3	30.6	30.9	32.4	35.0	52
Syrie	4.0	5.8	11.6	24.1	33.6	35.4	35.9	35.5	35.7	35.3	34.9	44
Türkiye	32.2	32.4	32.4	32.5	32.6	32.9	33.1	33.1	33.2	33.5	34.1	48
Iraq	21.2	21.1	21.2	21.2	21.4	21.6	21.9	21.8	21.9	22.0	22.0	46
Iran	13.3	14.1	14.9	15.6	16.0	16.8	17.1	17.2	17.6	18.0	19.1	44
Bosnie-Herzégovine	17.4	17.3	17.3	17.2	17.1	17.1	17.0	16.8	16.6	16.5	16.4	51
Royaume-Uni	12.5	12.8	13.0	13.4	14.1	14.8	15.3	15.5	15.8	16.0	16.2	35
Inde	6.3	6.7	7.4	8.5	9.8	10.7	11.8	12.8	12.7	13.7	16.0	45
Norvège	14.9	14.9	15.1	15.6	15.8	15.8	15.7	15.7	15.6	15.6	15.7	64
Suède	13.1	13.2	13.4	13.6	13.8	14.2	14.3	14.4	14.6	14.8	15.1	60
Pakistan	12.3	12.9	13.5	13.8	14.0	14.2	14.4	14.5	14.5	14.6	14.8	48
Afghanistan	11.6	12.1	12.6	12.8	13.0	13.5	13.8	13.9	13.9	14.0	14.7	46
Autres pays	219.8	229.5	239.4	256.0	267.7	278.2	286.1	289.6	290.3	302.7	320.1	
Total	456.4	476.1	501.1	540.5	570.6	591.7	607.6	614.4	617.8	640.9	698.0	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Espagne**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Maroc	740.1	712.5	699.9	696.8	699.5	713.8	752.2	803.8	828.0	852.5	1 026.4	42
Colombie	366.0	353.2	347.5	347.2	361.5	386.1	431.1	499.2	541.6	564.9	715.7	57
Roumanie	715.0	670.1	646.2	627.8	611.9	595.7	587.1	579.3	568.9	542.4	538.7	52
Venezuela	156.3	154.3	160.5	174.0	199.4	245.0	311.8	383.5	415.3	438.6	518.9	54
Équateur	452.4	429.4	416.4	409.4	408.2	408.7	411.9	418.9	420.8	423.2	430.8	54
Argentine	264.0	255.3	251.8	252.1	255.5	261.0	272.8	296.0	309.5	333.3	373.1	50
Pérou	193.6	186.9	184.8	185.8	190.5	200.5	216.8	241.5	255.5	265.4	322.4	56
Royaume-Uni	321.1	314.4	306.0	300.3	296.8	288.4	290.2	304.0	316.9	319.7	293.7	49
France	208.4	205.4	203.7	204.4	205.7	207.9	211.9	216.1	219.2	223.7	215.3	51
Cuba	124.0	127.5	131.1	134.8	139.0	145.0	155.4	169.8	174.2	184.2	198.6	54
Ukraine	80.8	78.8	81.6	88.3	92.5	96.8	101.8	106.9	108.3	108.5	197.2	62
Rép. dominicaine	152.9	154.1	156.9	159.7	164.3	170.5	176.9	183.7	186.6	189.8	193.7	59
Chine	160.5	155.7	155.7	158.7	161.9	165.9	171.5	176.7	176.1	171.1	192.3	54
Bolivie	174.3	157.5	150.7	148.3	148.6	150.2	153.1	156.6	157.7	158.5	183.7	59
Honduras	37.2	37.9	41.3	47.4	56.8	73.4	95.2	121.4	137.8	142.9	177.6	69
Autres pays	2 028.1	1 965.2	1 957.1	1 983.3	2 032.5	2 089.9	2 199.1	2 339.4	2 398.2	2 446.6	2 626.1	
Total	6 174.7	5 958.3	5 891.2	5 918.3	6 024.5	6 198.8	6 539.0	6 996.8	7 214.9	7 365.3	8 204.2	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Estonie

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Russie	138.5	136.4	129.2	126.2	122.9	120.6	118.1	115.9	113.1	110.2	109.5	63
Ukraine	21.7	21.5	21.8	22.4	22.7	23.2	24.0	25.0	26.4	28.6	59.3	54
Bélarus	11.6	11.5	11.1	10.9	10.7	10.6	10.4	10.4	10.3	10.3	10.4	59
Lettonie	4.1	4.2	4.7	4.8	4.9	5.5	6.0	6.1	6.2	6.4	6.7	48
Finlande	2.4	2.3	3.9	4.3	4.7	5.4	5.9	6.0	6.1	6.1	6.2	40
Kazakhstan	3.8	4.0	3.8	3.7	3.7	3.7	3.7	3.8	3.8	3.8	3.9	57
Allemagne	1.3	1.3	1.8	1.9	2.0	2.4	2.5	2.4	2.0	2.5	2.7	45
Lituanie	1.9	1.8	2.0	2.0	2.1	2.1	2.2	2.1	2.1	2.0	2.0	54
Azerbaïdjan	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.6	1.7	1.7	1.8	2.0	41
Géorgie	1.5	1.5	1.6	1.7	1.7	1.7	1.8	1.8	1.8	1.8	1.9	47
Royaume-Uni	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	1.2	1.3	1.4	..	..	1.8	32
Moldova	0.8	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.1	1.1	..	..	1.7	38
Inde	0.2	0.2	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	1.0	..	..	1.6	31
États-Unis	0.7	0.8	0.6	0.7	0.7	1.1	1.2	1.2	..	..	1.4	39
France	0.2	0.2	0.5	0.6	0.7	0.8	1.0	0.9	..	..	1.4	34
Autres pays	8.1	8.2	10.3	11.2	12.1	14.8	16.7	18.3	24.9	27.0	22.3	
Total	199.0	196.9	194.7	193.9	192.6	196.3	198.1	199.0	198.2	200.6	234.7	56

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – États-Unis**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Mexique	11 320.4	11 313.7	11 878.4	11 813.9	11 815.6	11 961.2	11 706.6	11 295.3	11 780.9	11 969.8	11 808.6	47
Inde	2 058.8	2 216.0	2 283.8	2 636.9	2 825.7	2 912.3	3 059.1	3 075.1	3 020.6	2 982.1	3 400.7	49
Chine	1 604.4	1 720.1	1 824.4	1 961.4	2 038.7	2 149.6	2 018.5	1 943.0	1 952.8	2 190.0	2 172.0	55
Philippines	1 682.9	1 687.6	1 740.0	1 858.8	1 793.1	1 819.8	1 684.6	1 704.0	1 747.2	1 822.4	1 946.8	60
Cuba	1 246.4	1 230.0	1 231.8	1 271.6	1 264.2	1 445.3	1 498.8	1 430.0	1 465.9	1 584.0	1 618.5	49
El Salvador	1 223.9	1 401.2	1 335.0	1 313.6	1 462.7	1 469.8	1 465.8	1 484.3	1 424.9	1 347.5	1 484.2	50
Guatemala	863.4	858.6	960.9	1 002.2	908.1	904.6	1 008.9	1 082.1	1 136.7	1 178.4	1 425.1	45
Rép. dominicaine	979.8	1 039.5	1 036.2	1 150.5	1 101.2	1 264.7	1 234.2	1 244.8	1 248.0	1 347.7	1 311.8	58
Vietnam	1 317.4	1 238.9	1 224.7	1 264.3	1 288.8	1 353.6	1 371.2	1 187.9	1 252.4	1 295.4	1 307.1	53
Honduras	542.0	583.3	617.2	675.0	620.3	662.5	705.2	831.1	900.7	1 114.8	1 184.7	49
Colombie	583.8	642.6	705.5	737.7	692.7	670.1	809.6	803.0	864.3	920.2	1 043.2	55
Jamaïque	632.6	673.4	743.0	702.6	663.3	717.5	715.4	680.2	721.9	769.9	882.8	55
Venezuela	160.0	192.5	197.5	298.4	359.5	373.9	441.7	527.8	582.6	668.1	839.8	52
Haïti	644.3	618.2	653.7	646.1	637.8	672.1	650.2	735.8	732.0	726.5	827.5	50
Brésil	364.2	347.8	377.5	417.3	466.6	582.9	621.2	489.1	526.0	715.4	819.2	55
Autres pays	14 758.6	15 119.7	15 315.2	15 488.1	15 515.4	15 893.5	16 106.4	15 744.8	15 915.9	16 699.3	16 987.6	
Total	39 982.8	40 883.1	42 124.8	43 238.3	43 453.8	44 853.4	45 097.5	44 258.3	45 272.9	47 331.5	49 059.8	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Finlande

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Ex. URSS	52.3	53.7	54.7	55.6	56.5	56.7	57.1	58.1	59.0	60.6	63.9	60
Estonie	35.0	39.5	42.7	44.5	45.7	46.0	46.2	46.0	46.2	46.9	47.2	49
Suède	31.6	31.8	31.9	32.0	32.1	32.4	32.7	32.9	33.4	33.7	33.9	48
Iraq	8.4	9.3	10.0	10.7	13.8	16.3	17.9	19.0	20.1	20.9	21.7	37
Russie	10.0	11.1	12.0	12.8	13.7	14.2	14.9	15.7	16.6	17.8	20.5	53
Chine	8.3	8.9	9.4	10.0	10.4	10.9	11.4	11.9	12.6	13.5	14.5	56
Somalie	9.1	9.6	10.1	10.6	11.1	11.4	11.8	12.1	12.4	12.7	13.2	49
Thaïlande	8.1	8.7	9.2	9.7	10.2	10.5	10.9	11.3	11.7	12.0	12.5	78
Inde	4.6	4.9	5.4	5.7	5.8	6.2	6.8	7.9	8.4	9.4	11.6	43
Viet Nam	5.2	5.5	6.0	6.6	7.5	8.0	8.5	9.0	9.4	10.1	10.9	54
Türkiye	5.7	6.1	6.3	6.5	6.8	7.1	7.5	8.2	8.8	9.2	10.1	35
Iran	4.9	5.3	5.8	6.1	6.8	7.2	7.4	7.9	8.3	8.9	9.8	45
Philippines	2.4	2.7	3.2	3.6	4.0	4.3	4.8	5.6	6.2	6.9	9.8	66
Afghanistan	3.3	3.7	4.0	4.3	5.7	6.4	6.9	7.3	7.8	8.5	9.3	38
Anc. Yougoslavie	6.5	6.7	6.9	7.1	7.3	7.5	7.6	8.0	8.3	8.7	9.2	42
Autres pays	90.2	96.7	104.3	111.5	120.1	127.7	135.0	143.3	151.6	162.5	178.9	
Total	285.5	304.3	322.0	337.2	357.5	372.8	387.2	404.2	420.8	442.3	476.9	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – France**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2020 (%)
Algérie	1 363.9	1 368.4	1 375.3	1 383.7	1 386.4	1 390.3	1 386.2	1 397.4	..	..	..	51
Maroc	924.0	935.4	953.5	967.2	981.2	992.1	1 009.6	1 019.5	..	..	..	51
Portugal	633.2	642.1	648.1	648.1	644.2	624.2	614.2	614.2	..	596.3	600.7	50
Tunisie	387.6	393.9	397.8	403.7	410.7	415.6	427.8	427.0	..	..	..	46
Italie	327.6	325.0	323.9	322.7	322.0	314.9	315.4	315.4	..	308.7	313.1	51
Espagne	283.4	284.6	286.2	285.2	284.1	275.8	274.1	274.1	..	275.6	262.9	55
Allemagne	211.6	209.9	208.3	206.4	204.3	198.3	190.3	190.3	..	200.9	196.1	57
Belgique	149.7	151.2	152.7	154.1	155.6	154.3	163.6	163.6	..	153.7	170.0	54
Royaume-Uni	168.0	167.0	166.5	165.6	165.0	162.3	163.6	163.6	..	..	..	51
Sénégal	124.1	127.7	132.7	137.3	143.6	148.4	156.3	158.9	..	..	..	47
Comores	40.3	42.5	45.0	108.4	131.4	137.6	143.3	149.7	..	..	..	55
Madagascar	122.3	124.7	127.1	134.8	137.9	140.3	141.3	149.8	..	..	..	60
Côte d'Ivoire	99.9	104.4	109.0	114.6	120.5	127.5	133.7	143.5	..	..	..	52
Roumanie	96.7	108.8	117.3	124.6	131.9	135.7	141.2	141.2	..	144.9	148.3	52
Viet Nam	119.0	118.4	117.9	117.0	115.9	116.0	116.0	117.0	..	..	..	57
Autres pays	2 539.7	2 611.3	2 686.1	2 754.9	2 764.3	2 866.3	3 052.1	3 096.5	..	..	..	
Total	7 590.9	7 715.1	7 847.5	8 028.2	8 098.9	8 199.7	8 428.7	8 521.8	..	8 651.1	8 942.1	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Grèce

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Albanie	..	337.7	..	312.7	..	..	..	..	..	..	..	..
Géorgie	..	45.1	..	43.3	..	..	..	..	..	..	..	..
Russie	..	43	..	35.3	..	..	..	..	..	..	..	..
Bulgarie	..	40.9	..	31	..	..	..	..	..	..	..	..
Allemagne	..	25.7	..	26.7	..	..	..	..	..	..	..	..
Roumanie	..	27.2	..	22.1	..	..	..	..	..	..	..	..
Ukraine	..	10.7	..	16.6	..	..	..	..	..	..	..	..
Pakistan	..	18	..	16.5	..	..	..	..	..	..	..	..
Arménie	..	7.7	..	11.4	..	..	..	..	..	..	..	..
Pologne	..	16.6	..	10.8	..	..	..	..	..	..	..	..
Chypre	..	10.9	..	9.8	..	..	..	..	..	..	..	..
Türkiye	..	12.5	..	9.4	..	..	..	..	..	..	..	..
États-Unis	..	5.3	..	8.7	..	..	..	..	..	..	..	..
Égypte	..	9.8	..	7.7	..	..	..	..	..	..	..	..
Moldova	..	4.9	..	6.3	..	..	..	..	..	..	..	..
Autres pays	..	111.5	..	80.2	..	..	..	..	..	..	..	..
Total	..	727.5	..	648.5	..	..	..	..	..	..	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Hongrie**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Roumanie	190.9	198.4	203.4	208.4	206.3	207.4	207.1	210.4	208.0	207.4	208.2	51
Ukraine	28.8	33.3	42.0	50.2	55.8	61.6	68.5	72.2	71.5	74.5	82.2	51
Allemagne	27.3	29.2	30.2	31.7	32.4	33.6	34.4	37.9	39.0	42.6	46.3	49
Serbie	27.1	30.0	32.4	34.0	34.7	39.4	42.2	43.0	41.0	41.5	42.3	44
Ex. URSS	14.1	13.5	13.2	13.3	12.7	14.6	23.4	27.6	27.1	28.5	29.2	52
République slovaque	21.3	21.3	21.1	21.1	21.1	20.9	20.3	20.5	21.3	21.2	21.4	60
Royaume-Uni	5.6	6.8	7.9	9.4	11.2	12.9	14.6	16.7	18.0	19.3	20.5	46
Chine	9.9	11.1	14.8	18.2	17.5	18.2	17.0	17.8	16.8	16.0	16.6	48
Autriche	8.1	8.8	9.3	9.9	10.3	10.6	10.8	11.5	13.0	14.0	15.0	46
Ex. Tchécoslovaquie	5.8	6.0	6.2	6.2	5.8	5.5	5.5	5.8	8.6	9.5	9.9	58
États-Unis	7.2	7.4	7.8	8.2	8.4	8.7	9.0	9.4	9.1	9.5	9.8	47
Viet Nam	3.2	3.2	3.3	3.5	3.6	4.1	5.1	6.3	7.4	7.1	7.9	48
Italie	3.9	4.3	4.7	5.3	5.6	5.9	6.0	6.4	6.1	6.2	6.3	38
Pays-Bas	2.7	3.1	3.3	3.5	3.8	4.0	4.1	4.6	4.7	5.0	5.5	44
Inde	1.0	1.0	1.2	1.5	1.7	2.2	3.1	3.4	3.5	3.9	5.3	29
Autres pays	67.3	70.2	75.3	79.9	83.2	86.9	94.0	100.9	102.9	106.4	122.7	..
Total	424.2	447.7	476.1	504.3	514.1	536.6	565.1	594.3	597.6	612.7	649.2	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Irlande

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Royaume-Uni	..	..	..	277.2	..	..	..	..	..	289.1	..	..
Pologne	..	..	..	115.2	..	..	..	..	..	106.1	..	..
Inde	..	..	..	21.0	..	..	..	..	..	56.6	..	..
Roumanie	..	..	..	28.7	..	..	..	..	..	42.5	..	..
Brésil	..	..	..	15.8	..	..	..	..	..	39.6	..	..
Lituanie	..	..	..	33.3	..	..	..	..	..	34.2	..	..
États-Unis	..	..	..	28.7	..	..	..	..	..	34.2	..	..
Nigéria	..	..	..	16.6	..	..	..	..	..	20.6	..	..
Lettonie	..	..	..	19.0	..	..	..	..	..	20.3	..	..
Philippines	..	..	..	14.7	..	..	..	..	..	19.8	..	..
Chine	..	..	..	12.9	..	..	..	..	..	18.5	..	..
Espagne	..	..	..	11.8	..	..	..	..	..	18.4	..	..
Moldova	..	..	..	6.5	..	..	..	..	..	16.2	..	..
Afrique du Sud	..	..	..	8.1	..	..	..	..	..	15.9	..	..
Italie	..	..	..	10.9	..	..	..	..	..	15.7	..	..
Autres pays	..	..	..	190.1	..	..	..	..	..	269.7	..	..
Total	..	..	..	810.4	..	..	..	..	..	1 017.4	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Islande**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Pologne	9.4	10.2	11.0	12.0	13.8	17.0	19.2	20.5	20.6	20.9	23.1	42
Lituanie	1.4	1.5	1.5	1.6	1.9	2.4	2.9	3.3	3.3	3.4	3.9	36
Danemark	3.1	3.2	3.3	3.3	3.4	3.5	3.6	3.6	3.7	3.8	3.8	50
Roumanie	0.3	0.3	0.4	0.5	0.7	1.1	1.5	2.0	2.1	2.5	3.2	29
États-Unis	2.0	2.0	2.0	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.7	2.9	2.9	49
Ukraine	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	2.7	60
Lettonie	0.7	0.7	0.7	0.8	0.9	1.4	1.8	2.0	2.1	2.3	2.6	31
Philippines	1.5	1.5	1.6	1.6	1.7	1.9	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	66
Allemagne	1.5	1.6	1.6	1.7	1.8	1.9	2.0	2.1	2.2	2.4	2.5	63
Suède	1.9	1.9	1.9	2.0	2.0	2.1	2.2	2.2	2.2	2.4	2.4	51
Royaume-Uni	1.2	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	2.0	2.0	2.0	40
Thaïlande	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5	74
Espagne	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	1.1	1.2	1.3	1.5	42
Norvège	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	1.2	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	51
Portugal	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	1.0	1.1	1.0	1.1	1.3	34
Autres pays	9.3	9.7	10.3	11.1	12.5	14.9	17.1	19.2	18.9	21.0	24.6	..
Total	35.4	37.2	39.2	42.0	46.5	54.6	61.4	66.8	67.4	71.8	82.2	46

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Israël

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Ex. URSS	862.4	858.7	859.4	863.1	867.1	873.3	882.2	895.6	891.0	886.7	942.9	56
Maroc	147.2	145.4	143.1	140.9	138.8	136.1	133.2	130.3	126.9	123.8	120.5	54
États-Unis	86.2	88.0	90.5	92.6	94.6	96.9	98.8	101.4	103.5	103.4	109.1	52
Éthiopie	84.6	85.9	85.6	85.7	85.5	87.0	86.9	87.5	88.6	90.6	92.1	51
France	44.2	46.3	51.1	57.0	60.1	62.6	64.0	65.3	66.5	68.8	69.8	54
Roumanie	87.0	84.0	80.8	77.8	74.8	71.8	68.8	66.0	63.2	60.6	57.8	56
Iraq	58.5	56.8	54.9	53.0	51.1	49.3	47.4	45.4	43.4	41.3	39.1	54
Iran	47.4	46.7	46.0	45.2	44.4	43.5	42.7	41.8	40.9	40.0	39.1	52
Argentine	36.8	36.3	36.0	35.6	35.4	35.1	34.8	34.9	35.1	35.5	35.8	53
Royaume-Uni	23.0	23.2	23.5	24.0	24.4	24.6	24.8	25.2	25.3	26.1	26.0	52
Tunisie	28.8	28.4	28.6	28.3	27.7	27.1	26.4	25.6	24.9	24.4	23.8	55
Pologne	45.0	42.2	39.7	37.2	34.8	32.6	30.5	28.6	26.8	25.1	23.3	58
Türkiye	24.1	23.4	22.8	22.1	21.6	21.2	20.6	20.0	19.2	18.5	17.8	53
Inde	17.4	17.5	18.0	18.0	17.8	17.9	18.1	17.9	17.8	18.1	17.8	53
Allemagne	20.2	19.7	19.2	18.7	18.1	17.6	17.1	16.8	16.3	16.1	15.6	58
Autres pays	222.2	218.7	217.9	218.4	216.3	214.7	212.6	210.1	208.1	214.0	204.6	
Total	1 835.0	1 821.0	1 817.0	1 817.5	1 812.4	1 811.2	1 808.9	1 812.2	1 797.3	1 792.9	1 835.3	55

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Italie**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Roumanie	1 000.1	1 004.6	1 016.0	1 024.1	1 036.0	1 033.0	984.5	979.1	913.2	901.0	902.3	60
Albanie	432.7	440.1	446.6	449.7	458.2	467.9	463.0	478.3	505.3	507.8	534.1	49
Ex. URSS	..	..	..	..	..	..	..	448.2	462.8	454.9	483.5	81
Maroc	409.6	418.1	424.1	428.9	434.5	437.8	432.4	442.4	457.0	456.0	472.6	46
Chine	191.3	197.1	200.4	212.2	220.1	223.7	218.3	222.4	259.1	228.6	235.0	50
Allemagne	220.0	216.3	214.3	211.6	210.4	209.0	205.5	204.7	198.3	198.3	201.0	56
Suisse	191.5	194.9	194.0	192.8	192.1	191.7	190.4	190.1	187.3	187.7	187.9	54
Anc. Yougoslavie	..	..	..	..	..	..	..	185.7	188.9	181.0	181.7	50
Inde	126.8	134.1	139.1	149.5	155.6	157.8	154.4	160.6	172.0	170.2	180.4	41
Bangladesh	87.5	95.4	105.5	111.3	119.5	128.5	125.9	129.5	146.7	148.4	165.9	26
Égypte	105.5	106.7	108.9	112.8	117.7	121.8	120.9	127.5	137.3	138.8	150.4	31
Pakistan	77.1	83.4	89.5	97.8	108.9	116.7	117.9	121.5	135.0	134.8	146.7	25
Philippines	135.4	141.1	143.2	145.5	147.8	148.5	140.8	141.6	149.0	144.3	146.5	60
Brésil	108.9	102.5	100.0	104.8	111.8	121.8	129.4	140.7	128.9	121.0	133.4	63
Pérou	113.0	114.1	113.2	112.9	113.0	113.7	110.4	112.0	117.3	117.0	125.5	62
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	2 077.2	2 104.1	2 071.1	2 170.5	
Total	5 695.9	5 737.2	5 805.3	5 907.5	6 054.0	6 175.3	6 069.0	6 161.4	6 262.2	6 161.0	6 417.2	53

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Lettonie

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Russie	146.3	140.7	136.4	131.8	126.9	122.4	117.8	113.8	109.5	104.8	101.5	64
Ukraine	35.7	34.7	34.1	34.0	33.0	32.5	32.6	32.4	31.7	31.4	31.9	56
Bélarus	51.5	50.0	48.6	47.2	45.5	43.9	42.6	41.3	39.8	38.5	37.1	67
Lituanie	17.9	17.2	16.7	16.1	15.4	14.9	14.3	13.9	13.4	12.8	12.2	63
Kazakhstan	6.2	6.0	5.9	5.9	5.8	5.7	5.7	5.6	5.5	5.4	5.4	56
Royaume-Uni	1.2	1.7	2.2	2.6	3.2	3.5	3.7	4.1	4.3	4.5	4.6	43
Ouzbékistan	2.0	2.0	2.1	2.1	2.1	2.3	2.6	2.9	2.9	2.8	3.2	35
Estonie	3.1	3.1	3.1	3.0	3.0	2.9	2.9	2.8	2.8	2.8	2.7	54
Allemagne	2.1	2.3	2.4	2.1	2.1	2.1	2.2	2.2	2.2	2.2	2.3	51
Azerbaïdjan	2.0	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9	2.0	2.0	1.9	1.9	1.9	40
Inde	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.8	1.3	1.5	1.3	1.3	1.8	21
Moldova	1.8	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.8	1.7	1.8	1.8	47
Géorgie	1.4	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2	1.3	42
Irlande	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	44
Tadjikistan	..	..	..	..	..	..	..	0.6	0.6	0.6	0.8	37
Autres pays	7.4	7.8	8.2	8.2	8.5	9.1	10.0	9.9	10.1	10.6	11.4	
Total	279.2	271.1	265.4	258.9	251.5	246.0	241.8	237.0	230.1	223.6	241.1	59

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Lituanie**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Russie	..	60.1	58.5	54.9	52.3	50.5	49.1	48.3	47.2	60.9	63.2	58
Ukraine	..	12.4	12.3	11.3	12.4	15.4	19.6	25.7	30.6	17.9	58.8	54
Bélarus	..	35.4	33.6	31.1	30.0	30.8	32.2	36.0	39.6	41.5	53.9	46
Royaume-Uni	..	3.3	4.3	5.2	5.0	5.4	6.3	8.0	9.1	11.2	12.1	49
Lettonie	..	5.7	5.6	5.6	5.5	5.4	5.4	5.5	5.5	6.9	6.9	57
Kazakhstan	..	4.6	4.5	4.2	4.1	4.0	4.0	4.2	4.5	6.1	6.7	52
Norvège	..	1.0	1.4	2.0	2.2	2.3	2.6	3.1	3.4	2.7	3.0	50
Irlande	..	1.3	1.5	1.6	1.6	1.6	1.7	1.9	2.1	2.8	3.0	50
Ouzbékistan	..	1.0	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	1.3	1.5	2.2	30
Allemagne	..	1.5	1.6	1.8	1.7	1.8	2.0	2.3	2.6	1.9	2.1	48
Kirghizistan	..	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.6	0.8	1.9	18
Azerbaïdjan	..	0.9	0.9	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	1.1	1.6	26
Pologne	..	2.3	2.2	2.1	2.0	1.9	1.8	1.8	1.7	1.4	1.4	63
Tadjikistan	..	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	1.2	19
Moldova	..	0.6	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9	1.1	1.4	0.8	1.2	35
Autres pays	..	6.8	7.4	7.2	7.8	9.0	10.4	12.3	14.2	10.6	12.6	
Total	140.0	137.4	136.0	129.7	127.4	131.0	138.2	152.6	165.2	168.8	231.8	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Luxembourg

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Portugal	..	..	..	..	72.5	72.8	73.2	73.3	73.1	72.9	72.4	48
France	..	..	..	..	39.0	40.6	41.9	43.2	44.0	44.8	45.0	46
Belgique	..	..	..	..	20.5	20.8	21.0	21.3	21.4	21.3	21.2	46
Italie	..	..	..	..	17.0	17.7	18.4	19.0	19.3	19.8	20.3	42
Allemagne	..	..	..	..	16.5	16.5	16.7	16.7	16.7	16.8	16.8	52
Cape Verde	..	..	..	..	6.4	6.6	6.9	7.4	7.7	8.2	8.7	53
Espagne	..	..	..	..	4.9	5.2	5.5	5.8	6.1	6.6	7.1	48
Roumanie	..	..	..	..	4.2	4.6	5.1	5.5	5.8	6.1	6.3	58
Brésil	..	..	..	..	2.9	3.2	3.6	4.2	4.6	5.2	5.8	59
Royaume-Uni	..	..	..	..	5.1	5.3	5.5	5.5	5.8	5.7	5.7	43
Ukraine	..	..	..	..	1.2	1.3	1.4	1.6	1.7	1.8	5.7	68
Pologne	..	..	..	..	4.5	4.6	4.9	5.1	5.2	5.3	5.5	58
Inde	..	..	..	..	1.8	2.2	2.7	3.3	3.6	4.3	5.2	46
Chine	..	..	..	..	3.5	3.9	4.2	4.5	4.7	4.9	5.1	56
Russie	..	..	..	..	2.2	2.5	2.7	2.9	3.1	3.3	4.0	65
Autres pays	..	..	..	..	68.6	72.8	77.4	82.6	86.8	91.9	98.7	
Total	226.1	237.7	248.9	260.6	270.7	280.8	291.2	301.7	309.6	319.0	333.6	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Mexique**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
États-Unis	..	..	739.2	..	..	799.1	..	797.3	..	..	..	..
Guatemala	..	..	42.9	..	..	32.4	..	56.8	..	..	..	..
Espagne	..	..	22.6	..	..	19.7	..	20.8	..	..	..	..
Colombie	..	..	18.7	..	..	27.9	..	..	..	..	..	..
Venezuela	..	..	15.7	..	..	24.4	..	..	..	..	..	..
Argentine	..	..	14.7	..	..	10.5	..	..	..	..	..	..
Honduras	..	..	14.5	..	..	18.4	..	..	..	..	..	..
Cuba	..	..	12.8	..	..	18.2	..	..	..	..	..	..
El Salvador	..	..	10.6	..	..	13.6	..	..	..	..	..	..
Canada	..	..	9.8	..	..	14.8	..	..	..	..	..	..
Chine	..	..	8.9	..	..	..	..	..	..	..	..	..
France	..	..	8.6	..	..	14.2	..	9.1	..	..	..	..
Italie	..	..	6.4	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Allemagne	..	..	6.4	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Brésil	..	..	5.8	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Autres pays	..	..	69.4	..	..	81.5	..	328.3	..	..	..	..
Total	991.2	939.9	1 007.1	..	..	1 074.8	..	1 212.3	..	..	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Norvège

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Pologne	76.9	84.2	91.2	96.1	97.6	98.6	99.1	101.5	102.5	105.9	107.8	37
Suède	47.8	48.6	49.2	49.1	48.3	47.9	47.7	47.7	47.8	48.2	48.5	49
Lituanie	28.6	33.0	35.9	37.4	37.7	38.4	39.4	40.7	41.4	42.1	42.5	42
Ukraine	3.5	3.9	4.2	4.6	5.0	5.3	5.6	6.2	6.4	6.7	37.0	64
Syrie	2.0	3.1	5.5	9.7	20.8	27.4	30.8	32.0	32.8	34.4	36.2	42
Allemagne	27.8	27.9	28.2	28.2	28.0	27.8	28.0	28.4	28.7	29.4	29.9	49
Somalie	23.7	25.9	27.0	28.3	28.7	28.8	28.7	28.6	28.4	28.1	27.8	47
Philippines	17.8	19.5	20.6	21.4	22.2	23.1	24.1	25.1	25.0	24.8	26.0	75
Érythrée	10.1	12.4	14.8	17.7	20.1	21.9	22.7	23.2	23.6	24.5	24.8	43
Danemark	23.8	24.4	25.3	25.1	24.8	24.6	24.5	24.4	24.3	24.3	24.3	47
Thaïlande	16.4	17.3	18.0	18.9	20.1	21.1	22.0	22.8	23.3	23.6	24.2	81
Iraq	22.1	22.1	22.2	22.2	22.5	23.1	23.3	23.3	23.3	23.3	23.4	44
Pakistan	18.6	19.0	19.4	19.7	20.1	20.6	20.9	21.3	21.6	22.2	23.0	48
Royaume-Uni	18.6	19.0	19.3	19.5	19.4	19.4	19.7	20.3	20.8	21.4	21.7	38
Russie	16.2	16.8	17.2	17.5	17.7	17.9	18.3	18.7	18.9	19.0	20.7	67
Autres pays	309.8	327.3	343.7	357.0	366.9	376.5	387.0	403.5	409.3	420.5	439.0	
Total	663.9	704.5	741.8	772.5	799.8	822.4	841.6	867.8	878.2	898.2	956.8	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Nouvelle-Zélande**

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2018 (%)
Royaume-Uni	..	255.0	..	..	..	..	265.5	..	..	..	..	49
Chine	..	96.4	..	..	..	..	144.2	..	..	..	..	55
Inde	..	67.2	..	..	..	..	117.3	..	..	..	..	42
Australie	..	62.7	..	..	..	..	75.8	..	..	..	..	53
Afrique du Sud	..	54.3	..	..	..	..	71.4	..	..	..	..	51
Philippines	..	37.3	..	..	..	..	67.6	..	..	..	..	52
Fidji	..	52.8	..	..	..	..	62.3	..	..	..	..	51
Samoa	..	50.7	..	..	..	..	55.5	..	..	..	..	51
Corée	..	26.6	..	..	..	..	31.0	..	..	..	..	54
États-Unis	..	22.1	..	..	..	..	27.7	..	..	..	..	54
Tonga	..	22.4	..	..	..	..	26.9	..	..	..	..	48
Malaisie	..	16.4	..	..	..	..	19.9	..	..	..	..	54
Pays-Bas	..	19.9	..	..	..	..	19.3	..	..	..	..	50
Allemagne	..	12.9	..	..	..	..	16.6	..	..	..	..	57
Sri Lanka	..	9.6	..	..	..	..	14.3	..	..	..	..	47
Autres pays	..	195.5	..	..	..	..	256.4	..	..	..	..	
Total	..	1 001.8	..	..	..	..	1 271.8	..	..	..	..	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Pays-Bas

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Türkiye	196.5	195.1	192.7	191.0	190.8	192.0	194.3	198.0	200.0	205.0	215.7	49
Ex. URSS	51.8	53.7	56.4	59.1	62.2	66.6	72.1	78.9	82.5	89.0	186.4	62
Pologne	86.5	96.2	108.5	117.9	126.6	135.6	145.2	155.2	164.2	173.5	183.0	52
Suriname	184.1	182.6	181.0	179.5	178.6	178.2	178.3	178.8	178.4	177.9	177.9	56
Maroc	168.2	168.5	168.6	168.5	168.7	169.2	170.5	172.2	172.7	173.4	175.3	50
Allemagne	121.8	120.5	119.1	118.6	118.8	119.5	120.6	122.0	122.5	124.0	124.6	58
Syrie	7.7	9.5	17.9	38.5	65.9	81.8	86.7	91.9	97.4	108.4	124.5	43
Indonésie	132.0	129.2	126.4	123.5	120.8	117.9	115.1	112.5	108.8	106.1	103.8	57
Chine	59.8	61.3	62.5	64.4	66.0	68.3	71.0	74.1	73.5	75.6	78.5	57
Inde	20.7	22.2	24.3	27.0	30.6	35.3	41.2	48.2	49.2	55.1	65.9	45
Belgique	51.9	52.8	54.0	55.3	56.9	58.6	60.2	61.8	63.5	64.9	65.9	53
Royaume-Uni	47.8	48.4	49.1	50.2	51.7	53.4	55.8	59.0	61.1	60.9	60.9	45
Anc. Yougoslavie	52.5	52.5	52.6	52.7	53.1	53.5	54.3	55.6	56.0	57.3	58.6	53
Bulgarie	18.2	18.3	20.1	21.9	23.7	26.4	29.9	34.7	38.8	43.5	49.0	48
Iraq	40.6	40.5	40.7	40.9	43.1	43.9	44.8	45.4	45.9	46.4	47.3	44
Autres pays	687.6	702.0	722.4	747.5	779.6	815.5	858.7	911.5	936.6	989.7	1 059.6	
Total	1 927.7	1 953.4	1 996.3	2 056.5	2 137.2	2 215.9	2 298.7	2 399.8	2 451.2	2 550.8	2 777.0	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Pologne**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2020 (%)
Ukraine	..	..	204.1	..	..	..	..	272.6	..	..	..	57
Allemagne	..	..	75.4	..	..	..	..	100.7	..	..	..	49
Bélarus	..	..	75.0	..	..	..	..	100.2	..	..	..	56
Lituanie	..	..	49.8	..	..	..	..	66.6	..	..	..	57
Russie	..	..	37.7	..	..	..	..	50.3	..	..	..	59
Royaume-Uni	..	..	34.1	..	..	..	..	45.6	..	..	..	42
France	..	..	25.8	..	..	..	..	34.5	..	..	..	51
États-Unis	..	..	13.5	..	..	..	..	18.0	..	..	..	45
Italie	..	..	9.8	..	..	..	..	13.1	..	..	..	41
Irlande	..	..	7.5	..	..	..	..	10.0	..	..	..	44
Belgique	..	..	5.2	..	..	..	..	6.9	..	..	..	43
Espagne	..	..	4.8	..	..	..	..	6.4	..	..	..	43
Kazakhstan	..	..	4.5	..	..	..	..	6.1	..	..	..	49
Tchéquie	..	..	4.5	..	..	..	..	6.0	..	..	..	48
Autriche	..	..	3.7	..	..	..	..	5.0	..	..	..	45
Autres pays	..	..	49.3	..	..	..	..	65.9	..	..	..	
Total	..	..	604.7	..	..	..	..	807.7	..	..	..	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Portugal

Milliers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2021 (%)
Brésil	139.7	..	..	..	..	..	..	..	..	271.2	..	56
Angola	162.6	..	..	..	..	..	..	..	..	157.0	..	56
France	94.5	..	..	..	..	..	..	..	..	103.3	..	54
Mozambique	73.1	..	..	..	..	..	..	..	..	65.3	..	55
Cape Verde	62.0	..	..	..	..	..	..	..	..	55.3	..	56
Venezuela	25.2	..	..	..	..	..	..	..	..	41.0	..	56
Ukraine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	33.6	..	54
Royaume-Uni	19.1	..	..	..	..	..	..	..	..	32.0	..	48
Allemagne	28.0	..	..	..	..	..	..	..	..	28.2	..	52
Guinée-Bissau	29.6	..	..	..	..	..	..	..	..	26.1	..	49
Suisse	16.5	..	..	..	..	..	..	..	..	20.9	..	49
Sao Tomé-et-Principe	18.6	..	..	..	..	..	..	..	..	20.4	..	58
Espagne	16.5	..	..	..	..	..	..	..	..	18.2	..	55
Inde	8.1	..	..	..	..	..	..	..	..	17.4	..	28
Roumanie	23.7	..	..	..	..	..	..	..	..	14.6	..	52
Autres pays	154.7	..	..	..	..	..	..	..	..	184.6	..	
Total	871.8	915.3	937.0	958.7	980.4	1 002.1	1 023.9	1 045.6	1 067.3	1 089.0	1 105.4	53

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – République slovaque**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Tchéquie	88.6	88.2	88.0	87.8	88.0	88.0	88.1	88.2	88.2	106.4	104.9	54
Royaume-Uni	4.2	4.8	5.5	6.3	7.2	8.1	9.1	10.2	11.0	14.4	14.8	47
Ukraine	9.8	9.9	10.1	10.5	10.7	11.1	11.4	11.8	12.1	13.2	13.3	57
Hongrie	17.7	17.3	17.1	16.8	16.6	16.3	16.1	15.8	15.7	13.1	12.6	53
Autriche	3.0	3.1	3.4	3.7	4.0	4.3	4.7	5.0	5.3	5.9	6.1	47
Allemagne	4.4	4.6	4.8	5.1	5.4	5.8	6.1	6.5	6.9	5.5	5.8	45
Roumanie	7.8	8.1	8.3	8.7	9.1	9.3	9.6	9.7	9.8	5.7	5.7	41
Pologne	6.5	6.7	6.7	6.9	7.0	7.1	7.3	7.4	7.5	5.0	5.0	57
Serbie	1.8	1.9	1.9	2.0	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	4.1	4.1	36
Italie	2.4	2.7	2.8	3.1	3.4	3.7	3.9	4.0	4.2	3.4	3.4	34
États-Unis	2.0	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.9	3.3	3.3	47
Russie	2.7	2.7	2.8	2.9	2.9	3.0	3.1	3.1	3.2	3.0	3.1	61
Viet Nam	2.0	2.1	2.1	2.2	2.2	2.3	2.3	2.4	2.4	3.0	3.0	40
Irlande	0.7	0.8	0.9	1.0	1.2	1.3	1.5	1.6	1.7	2.1	2.2	49
France	2.9	2.9	2.9	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	2.1	2.1	46
Autres pays	16.1	17.1	18.1	19.5	21.0	22.2	23.3	24.4	25.5	37.0	37.3	
Total	172.6	174.9	177.6	181.6	186.2	190.3	194.4	198.4	201.9	227.3	227.0	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Royaume-Uni

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2021 (%)
Inde	746	733	784	807	809	862	837	847	896	..	..	49
Pologne	650	764	783	883	907	889	827	746	682	..	..	56
Pakistan	476	419	510	525	523	529	533	519	456	..	..	46
Irlande	400	346	372	391	398	380	358	364	412	..	..	55
Allemagne	343	279	252	299	299	309	305	310	347	..	..	56
Roumanie	151	162	220	264	340	410	434	370	329	..	..	48
Nigéria	202	170	206	212	190	205	207	219	312	..	..	53
Afrique du Sud	224	201	178	200	245	235	255	229	298	..	..	52
Italie	142	159	168	188	220	237	246	240	280	..	..	47
Chine	116	118	114	209	226	210	198	211	245	..	..	56
Bangladesh	184	187	198	220	247	259	259	251	223	..	..	45
États-Unis	216	186	158	179	163	159	174	168	196	..	..	57
Portugal	114	111	141	141	142	132	149	175	170	..	..	51
France	128	127	174	146	164	178	183	169	169	..	..	54
Australie	117	123	131	131	135	142	145	155	165	..	..	50
Autres pays	3 651	3 979	4 093	4 193	4 361	4 252	4 372	4 566	4 434	..	..	
Total	7 860	8 064	8 482	8 988	9 369	9 388	9 482	9 539	9 614	10 031	10 311	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Slovénie**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	..	152.6	152.6	158.7	163.9	167.3	37
Croatie	..	..	..	..	..	..	60.7	60.7	58.9	58.0	57.2	51
Serbie	..	..	..	..	..	..	42.3	42.3	42.4	43.2	44.4	39
Macédoine du Nord	..	..	..	..	..	..	23.8	23.8	24.3	25.6	26.7	40
Allemagne	..	..	..	..	..	..	23.4	23.4	24.0	24.4	24.6	50
Autriche	..	..	..	..	..	..	10.8	10.8	11.6	12.1	12.4	50
Italie	..	..	..	..	..	..	10.5	10.5	11.0	11.0	10.9	45
Ukraine	..	..	..	..	..	..	3.1	3.1	3.3	10.1	10.8	64
Argentine	..	..	..	..	..	..	5.7	5.7	6.4	6.8	7.0	50
Russie	..	..	..	..	..	..	4.1	4.1	4.6	5.4	6.4	56
Suisse	..	..	..	..	..	..	4.8	4.8	5.2	5.5	5.7	49
Monténégro	..	..	..	..	..	..	4.6	4.6	4.6	4.7	4.6	47
France	..	..	..	..	..	..	3.7	3.7	3.7	3.7	3.7	49
Canada	..	..	..	..	..	..	3.1	3.1	3.2	3.4	3.5	51
États-Unis	..	..	..	..	..	..	2.6	2.6	2.8	3.0	3.1	48
Autres pays	..	..	..	..	..	..	55.6	55.5	62.8	68.4	72.2	
Total	..	..	..	..	..	..	411.3	411.3	427.7	449.2	460.7	42

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Suède

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Syrie	27.5	41.7	67.7	98.2	149.4	172.3	186.0	191.5	193.6	196.1	197.8	44
Iraq	127.9	128.9	130.2	131.9	135.1	140.8	144.0	146.0	146.4	146.8	146.8	46
Finlande	163.9	161.1	158.5	156.0	153.6	150.9	147.9	144.6	140.3	136.6	133.1	61
Pologne	75.3	78.2	81.7	85.5	88.7	91.2	92.8	93.7	93.8	95.1	98.4	52
Iran	65.6	67.2	68.4	69.1	70.6	74.1	77.4	80.1	81.3	83.1	85.5	48
Somalie	44.0	54.2	57.9	60.6	63.9	66.4	68.7	70.2	70.2	70.1	69.5	50
Afghanistan	21.5	25.1	28.4	31.3	34.8	44.0	52.0	58.8	60.9	62.8	65.7	36
Anc. Yougoslavie	69.3	68.6	67.9	67.2	66.5	65.9	65.1	64.3	63.4	..	61.6	50
Bosnie-Herzégovine	56.6	56.8	57.3	57.7	58.2	58.9	59.4	60.0	60.2	60.2	60.3	50
Türkiye	45.1	45.7	46.1	46.4	47.1	48.3	49.9	51.7	52.6	54.0	56.0	45
Allemagne	48.7	49.0	49.4	49.6	50.2	50.9	51.1	51.4	51.4	53.0	55.6	52
Inde	19.4	20.6	21.9	23.2	25.7	29.7	35.2	40.6	42.8	47.4	54.0	46
Érythrée	13.7	16.6	21.8	28.6	35.1	39.1	42.3	45.7	47.2	48.3	49.2	45
Thaïlande	35.6	37.0	38.1	38.8	39.9	41.2	42.4	43.6	44.3	45.1	45.6	78
Norvège	42.9	42.5	42.3	42.1	42.1	42.0	41.7	41.6	41.1	40.6	40.3	55
Autres pays	616.3	640.2	665.9	690.1	723.6	761.5	799.6	835.8	857.3	951.4	925.0	
Total	1 473.3	1 533.5	1 603.6	1 676.3	1 784.5	1 877.1	1 955.6	2 019.7	2 046.7	2 090.5	2 144.3	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Suisse**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Allemagne	337.4	343.6	348.1	350.5	352.2	353.4	355.3	357.4	360.5	364.5	371.1	50
Italie	244.7	251.3	258.3	263.3	267.3	267.9	268.8	268.9	270.0	271.1	272.7	44
Portugal	199.2	211.5	218.7	222.3	223.1	220.9	217.7	214.1	210.7	207.3	203.8	46
France	141.4	146.8	153.1	158.6	162.5	166.3	169.4	172.8	178.5	183.3	188.6	49
Türkiye	77.4	77.9	78.2	78.7	79.2	79.8	80.4	81.6	82.8	84.5	87.3	47
Macédoine du Nord	55.1	57.0	59.2	61.4	64.3	66.9	69.3	72.3	74.8	77.4	80.3	48
Espagne	59.8	64.1	67.1	68.9	69.4	68.9	68.6	68.3	69.0	69.9	71.0	49
Serbie	60.1	62.9	63.4	64.6	65.3	65.7	65.9	66.8	67.2	67.4	67.6	52
Autriche	59.7	59.9	60.0	60.1	59.8	59.6	59.2	58.8	58.5	58.2	58.2	58
Bosnie-Herzégovine	53.2	54.1	55.4	56.4	56.9	57.1	57.4	57.7	57.8	57.7	58.1	53
Pologne	26.2	28.1	31.6	34.7	36.7	38.7	40.8	42.9	44.8	46.9	50.6	52
Brésil	34.4	35.5	36.6	37.8	39.1	40.9	42.5	44.0	45.4	46.8	48.5	69
Royaume-Uni	44.2	44.8	45.2	45.2	45.0	45.3	45.7	46.3	47.4	47.6	47.4	46
États-Unis	35.4	35.9	36.3	36.6	37.0	37.6	38.6	39.0	40.0	40.9	41.7	52
Roumanie	15.1	16.8	18.3	19.5	21.4	23.1	24.3	27.1	29.8	32.5	36.3	57
Autres pays	775.2	799.4	825.4	857.8	900.8	926.9	949.5	971.9	993.2	1 016.5	1 050.6	
Total	2 218.4	2 289.6	2 354.8	2 416.4	2 480.0	2 519.1	2 553.4	2 590.0	2 630.4	2 672.4	2 733.9	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.

Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Tchéquie

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Ukraine	99.8	94.2	100.7	104.1	110.3	107.5	122.9	136.8	156.6	154.2	442.9	54
République slovaque	80.3	84.7	89.3	94.0	98.9	102.4	106.6	110.1	112.7	86.0	88.3	49
Russie	29.2	30.6	32.7	33.7	36.2	33.4	35.1	35.3	39.3	34.4	37.2	58
Viet Nam	46.2	45.9	45.5	45.6	46.6	46.1	47.2	47.7	48.0	32.5	33.0	47
Pologne	18.4	18.6	18.8	19.0	19.4	19.7	20.3	20.7	19.6	13.2	13.2	58
Moldova	6.3	6.2	6.8	7.3	8.3	8.3	9.5	10.5	11.4	9.2	10.8	42
Bulgarie	7.7	8.5	9.3	10.1	11.2	12.6	14.2	15.6	16.2	9.7	10.1	38
Kazakhstan	5.7	6.1	6.6	7.0	7.8	7.1	7.5	7.5	8.4	7.3	8.3	55
Roumanie	5.0	5.0	5.4	6.1	7.1	8.0	9.1	9.9	10.5	6.3	6.5	32
États-Unis	3.8	5.5	5.2	5.4	7.7	7.6	7.6	5.6	6.2	5.0	6.5	44
Bélarus	3.9	4.0	4.1	4.2	4.5	4.6	5.5	6.3	6.3	6.2	6.4	51
Inde	1.2	1.5	1.7	2.0	2.9	3.3	4.0	4.5	5.4	5.0	6.3	30
Mongolie	4.4	4.4	4.6	5.1	5.8	6.4	7.3	8.0	8.1	5.4	6.0	51
Chine	4.5	4.6	4.8	4.9	5.4	5.7	6.2	6.4	6.8	5.0	5.3	50
Royaume-Uni	4.5	4.6	4.9	5.1	5.3	5.6	6.0	7.0	7.6	4.7	5.0	21
Autres pays	66.5	71.8	76.0	79.8	87.7	89.5	97.9	101.7	107.1	69.2	78.4	
Total	387.3	396.2	416.5	433.3	465.1	467.6	507.1	533.6	570.1	453.4	764.2	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.**Tableau B.4. Effectifs de la population née à l'étranger par pays de naissance – Türkiye**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Bulgarie	..	382.1	378.7	374.0	366.2	362.7	361.9	365.1	358.5	351.7	344.6	55
Allemagne	..	259.1	263.3	272.7	277.9	281.9	292.4	316.6	330.3	337.2	333.7	53
Syrie	..	66.1	76.4	98.1	109.4	163.8	217.9	225.4	276.9	304.1	293.2	49
Iraq	..	52.2	97.5	146.1	199.7	283.8	313.8	285.7	327.9	284.9	229.3	49
Afghanistan	..	33.8	38.7	59.3	78.7	115.2	142.4	153.9	180.5	186.3	167.4	42
Iran	..	30.2	36.2	47.5	53.8	80.2	108.5	89.4	155.0	151.3	139.0	52
Russie	..	30.3	34.5	37.8	37.4	47.2	57.0	64.3	86.8	161.5	126.9	58
Turkménistan	..	19.9	24.9	30.3	45.2	71.2	136.9	97.3	130.3	123.6	118.2	54
Azerbaïdjan	..	46.1	52.8	64.2	71.2	85.3	97.8	85.0	107.1	110.2	113.9	59
Ouzbékistan	..	29.6	36.1	43.7	52.1	63.2	78.0	72.7	109.9	106.0	101.6	63
Kazakhstan	..	19.3	21.5	23.1	21.6	29.5	36.2	41.1	58.8	67.9	67.9	58
Ukraine	..	16.2	20.5	23.4	23.9	26.0	29.8	29.0	35.9	63.8	55.3	73
Arabie saoudite	..	12.6	14.6	17.3	25.6	41.3	53.2	49.8	55.7	58.9	55.3	47
France	..	28.1	28.5	33.3	35.3	33.9	37.5	39.5	46.0	46.4	40.7	52
Pays-Bas	..	32.0	32.3	34.1	34.1	34.6	35.7	38.6	41.5	42.2	40.4	53
Autres pays	..	402.2	435.7	472.6	491.9	558.8	669.5	656.6	840.5	846.6	775.8	
Total	..	1 459.8	1 592.4	1 777.3	1 923.9	2 278.5	2 668.6	2 610.0	3 141.4	3 242.7	3 003.2	53

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/1i2ub5>.

Métadonnées relatives aux tableaux A.4. et B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	® Recensement de 2011. ε Autres années, estimation basée sur le recensement de 2011. Jusqu'en 2016, les données font référence au pays de nationalité ou d'ancienne nationalité ; à partir de 2017, elles font référence au pays de naissance. Y compris les citoyens d'origine allemande nés à l'étranger (Aussiedler). Personnes ayant elles-mêmes une origine migratoire et ayant vécu une expérience de migration dans le microrecensement. Non compris les personnes en logement communautaire. Pour plus de détails, veuillez vous référer aux notes méthodologiques : www.destatis.de/EN/Themes/Society-Environment/Population/Households-Families/Methods/mz2020-redesigned-changed.html?nn=23832	Office fédéral de la statistique.
Australie	® Estimation de la population résidente. <i>Date de référence</i> : 30 juin.	Institut national de statistique (ABS).
Autriche	® Effectifs de personnes nées à l'étranger résidentes inscrites sur les registres de population. <i>Date de référence</i> : 1^{er} janvier.	Registre de population, Statistique Autriche.
Belgique	® À partir de 2011, inclut les étrangers qui ont vécu en Belgique pendant une période continue d'au moins 12 mois et les personnes qui sont arrivées en Belgique moins de 12 mois avant le moment de référence avec l'intention d'y rester pendant au moins un an ; inclut également les demandeurs d'asile. Les données pour l'année 2019 sont provisoires.	Registre de population, Eurostat.
Canada	® 2011 : Enquête nationale auprès des ménages. La population née à l'étranger comprend toutes les personnes qui sont, ou furent, des immigrants installés ou des résidents permanents au Canada. Non compris les résidents non permanents, dont la résidence au Canada est soumise à une autorisation de travail ou d'études, ni les demandeurs d'asile. ® 2016 : Recensement 2016 (échantillon de 25 %). ε MP pour les autres années.	Statistique Canada.
Chili	® Jusqu'en 2017 : registre des titres de séjour. ε À partir de 2018 : estimations pour le total et pour certains pays.	Service National des Migrations (SERMIG), Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.
Colombie	Stock international de migrants 2015 et 2020.	Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, Division de la population (2020). Stock international de migrants 2020.
Costa Rica	Stock international de migrants 2015 et 2020.	Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, Division de la population (2020). Stock international de migrants 2020.
Danemark	® Immigrés au sens de la définition nationale, i.e. personnes nées à l'étranger dont les parents sont des citoyens étrangers ou nés à l'étranger. Quand aucune information sur la nationalité/le pays de naissance des parents n'est disponible, les personnes nées à l'étranger sont comptabilisées parmi les immigrants.	Statistique Danemark.
Espagne	® Registre de population. Personnes nées à l'étranger et inscrites dans les registres municipaux, quel que soit leur statut légal. <i>Date de référence</i> : 1^{er} janvier.	Registres municipaux, Institut national de statistique (INE).
Estonie	® Registre de population.	Ministère de l'Intérieur.
États-Unis	® Y compris les personnes naturalisées et les personnes en situation irrégulière. Non compris les personnes nées à l'étranger de parents américains. Rupture de série en 2020 : pour 2020-2023, CPS au lieu de ACS.	American Community Survey et Current Population Survey, Bureau du recensement.
Finlande	® Registre de population. Y compris les personnes d'origine finnoise nées à l'étranger.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	À partir de 2006, recensements de la population. À partir de 2015, les totaux sont estimés à partir des données d'Eurostat. Y compris le département de Mayotte à partir de 2014. Les données par pays de naissance pour 2022 ne sont disponibles que pour les pays de l'UE. Y compris les personnes qui sont nées françaises à l'étranger.	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Eurostat

Pays	Commentaires	Source
Grèce	® Les totaux présentés dans la Tableau A.4. (base de données Eurostat) ne sont pas comparables aux données présentées dans le Tableau B.4. par pays de naissance (données de l'Enquête sur la population active portant sur les personnes nées à l'étranger âgées de 15 ans et plus ; avant 2014 : 4 ^e trimestre ; à partir de 2014 : 2 ^e trimestre).	Eurostat et Service hellénique de la statistique.
Hongrie	® Y compris, à partir de 2010, les ressortissants de pays tiers détenteurs d'un permis de résidence temporaire (d'un an ou plus). À partir de 2012, y compris les personnes sous protection subsidiaire. Les données pour 2011 ont été ajustées pour correspondre aux résultats du recensement d'octobre. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Bureau de l'immigration et de la nationalité ; Bureau central de l'administration et des services électroniques publics (registre central de la population) ; Bureau central de la statistique.
Irlande	® 2011, 2016 et 2022 : Recensements. Interpolation pour 2017-2021. Personnes résidant habituellement en Irlande et présentes à leur lieu de résidence habituelle au moment du recensement. ε PM pour les autres années.	Bureau central de la statistique (CSO).
Islande	® Registre national de la population. Il est probable que le registre surestime le nombre de personnes nées à l'étranger vivant dans le pays. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Statistique Islande.
Israël	® Estimations basées sur les recensements et sur les variations de populations survenues suite aux recensements telles que mesurées par le registre de la population. Les estimations incluent les Juifs et les personnes nées à l'étranger d'autres confessions (en général des membres de famille d'immigrés juifs). Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.	Bureau central de la statistique.
Italie	® Registre de population. À partir de 2019, les données sur la population résidente étrangère prennent en compte les résultats du recrutement de la population permanente. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Institut national de statistique (ISTAT).
Lettonie	® Registre de population. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Bureau central de la statistique.
Lituanie	<i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Département des migrations.
Luxembourg	® 2011 : Recensement. ε MC pour les autres années.	Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).
Mexique	® 2010 : Recensement ; 2015 : Enquête intercensitaire. ε Autres années : estimation basée sur l'enquête nationale sur les professions et l'emploi (ENOE).	Institut national de la statistique et de la géographie (INEGI).
Norvège	® <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre central de la population, Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	® 2013 et 2018 : Recensements de la population. ε MP pour les autres années.	Statistique Nouvelle-Zélande.
Pays-Bas	® <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre de la population, Bureau central de statistique (CBS).
Pologne	Stock international de migrants 2015 et 2020.	Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, Division de la population (2020). Stock international de migrants 2020.
Portugal	® 2011 and 2021 : Recensement de la population. Interpolation pour 2012-2020. Les totaux 2022 et 2023 sont estimés en utilisant l'évolution de la série d'Eurostat.	Institut national statistique (INE).
République slovaque	® Registre de la population.	Ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni	® Jusqu'à 2019 : Résidents nés à l'étranger tels que comptabilisés dans l'Enquête sur la population active. 2020-2023 : estimations de l'Enquête annuelle sur la population.	Institut national de statistique.
Slovénie	Les totaux du tableau A.4 (Eurostat) ne sont pas comparables aux totaux du tableau B.4 (Ministère de l'Intérieur).	Eurostat. Ministère de l'Intérieur.

Pays	Commentaires	Source
Suède	® <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre de la population, Statistique Suède.
Suisse	® Registre de population confédéral. ε MC pour les autres années.	Office fédéral de la statistique.
Tchéquie	Dans le tableau B4, les données ventilées par pays de naissance de 2013 à 2023 proviennent d'Eurostat (résidents permanents uniquement). Rupture de série en 2021.	Institut national de statistique. Eurostat.
Türkiye		Institut statistique de la Türkiye.

Notes : ® Données observées. ε Estimations (italique) réalisées par la méthode des composantes (MC) ou la méthode paramétrique (MP). Les estimations ne sont faites que sur le total et non par pays d'origine (Tableaux B.4). Les données pour la Serbie incluent les personnes nées en Serbie et au Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne via <https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0>.

Tableau A.5. Effectifs d'étrangers dans les pays de l'OCDE

Milliers et pourcentages

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Allemagne	7 214	7 634	8 153	9 108	10 039	10 624	10 915	11 228	11 432	11 818	13 384
% de la pop. totale	8.8	9.3	9.9	11.1	12.2	12.8	13.1	13.5	13.7	14.2	16.1
Autriche	1 004	1 066	1 146	1 268	1 342	1 396	1 439	1 486	1 531	1 587	1 711
% de la pop. totale	11.9	12.5	13.4	14.6	15.3	15.8	16.2	16.7	17.2	17.8	19.1
Belgique	1 231	1 241	1 277	1 333	1 354	1 376	1 414	1 479	1 489	1 515	1 613
% de la pop. totale	11.1	11.1	11.4	11.8	11.9	12.1	12.3	12.8	12.9	13.0	13.8
Canada	..	..	..	2 405	..	..	..	..	3 185	..	..
% de la pop. totale	..	..	..	6.7	..	..	..	..	8.4	..	..
Chili	..	..	..	..	953	..	1 251	1 493	..	..	..
% de la pop. totale	..	..	..	..	5.2	..	6.6	7.8	..	..	..
Corée	1 202	1 304	1 489	1 595	1 663	1 750	1 951	2 025	1 889	1 830	1 956
% de la pop. totale	2.4	2.6	2.9	3.1	3.2	3.4	3.8	3.9	3.6	3.5	3.8
Danemark	375	397	423	463	485	506	526	537	539	562	621
% de la pop. totale	6.7	7.0	7.5	8.1	8.5	8.8	9.1	9.2	9.2	9.6	10.5
Espagne	5 073	4 677	4 454	4 418	4 419	4 563	4 840	5 227	5 368	5 407	6 090
% de la pop. totale	10.9	10.1	9.6	9.5	9.5	9.8	10.3	11.0	11.3	11.4	12.8
Estonie	211	212	211	212	212	214	216	216	200	203	237
% de la pop. totale	16.0	16.1	16.1	16.1	16.1	16.2	16.3	16.2	15.1	15.3	17.9
États-Unis	21 128	21 325	22 236	22 824	22 759	22 942	22 519	21 434	22 165	23 825	24 595
% de la pop. totale	6.6	6.6	6.9	7.0	6.9	6.9	6.8	6.4	6.6	7.1	7.3
Finlande	196	208	220	230	244	249	258	268	279	296	324
% de la pop. totale	3.6	3.8	4.0	4.2	4.4	4.5	4.7	4.8	5.0	5.4	5.8
France	4 092	4 227	4 431	4 545	4 606	4 951	4 995	5 137	5 215	5 315	5 614
% de la pop. totale	6.5	6.7	7.0	7.1	7.2	7.7	7.8	8.0	8.1	8.2	8.7
Grèce	887	855	822	798	810	816	832	906	922	748	765
% de la pop. totale	8.1	7.9	7.6	7.4	7.6	7.7	7.8	8.6	8.8	7.2	7.4
Hongrie	141	141	146	157	151	162	181	200	194	203	226
% de la pop. totale	1.4	1.4	1.5	1.6	1.5	1.7	1.8	2.0	2.0	2.1	2.2
Irlande	602	604	606	607	567	594	623	644	646	801	..
% de la pop. totale	13.2	13.1	13.0	13.0	11.9	12.4	12.8	13.1	13.0	16.0	..
Islande	21	23	24	26	30	38	44	49	51	55	65
% de la pop. totale	6.7	7.0	7.4	8.0	8.9	10.8	12.4	13.6	13.9	14.8	17.4
Italie	4 388	4 921	5 014	5 027	5 047	5 144	4 996	5 040	5 172	5 031	5 141
% de la pop. totale	7.3	8.2	8.3	8.4	8.4	8.6	8.4	8.5	8.7	8.5	8.7
Japon	2 034	2 066	2 122	2 232	2 383	2 562	2 731	2 933	2 887	2 761	3 075
% de la pop. totale	1.6	1.6	1.7	1.8	1.9	2.0	2.2	2.3	2.3	2.2	2.5
Lettonie	315	305	298	289	279	273	267	260	252	245	262
% de la pop. totale	15.4	15.1	14.9	14.6	14.2	14.0	13.8	13.7	13.4	13.2	14.2
Lituanie	22	22	22	19	20	27	47	66	80	100	189
% de la pop. totale	0.7	0.7	0.8	0.6	0.7	0.9	1.6	2.3	2.8	3.6	6.9
Luxembourg	239	249	259	269	281	288	291	296	299	304	313
% de la pop. totale	44.5	45.3	46.0	46.7	47.7	47.9	47.5	47.4	47.2	47.2	48.1
Mexique	..	..	355	382	424	462	480	580	720	..	..
% de la pop. totale	..	..	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	..	..
Norvège	449	483	512	538	559	568	584	605	602	586	611
% de la pop. totale	8.9	9.5	9.9	10.3	10.6	10.7	11.0	11.3	11.2	10.8	11.2
Pays-Bas	796	816	847	901	972	1 041	1 111	1 192	1 203	1 256	1 445
% de la pop. totale	4.7	4.8	5.0	5.3	5.7	6.0	6.4	6.9	6.9	7.2	8.2

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Pologne	93	101	108	150	210	239	290	358	457	453	436
% de la pop. totale	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.8	0.9	1.2	1.2	1.1
Portugal	417	401	395	389	398	422	480	590	662	699	736
% de la pop. totale	4.0	3.8	3.8	3.8	3.9	4.1	4.7	5.7	6.4	6.8	7.2
République slovaque	57	59	62	66	70	73	76	79	82	63	64
% de la pop. totale	1.0	1.1	1.1	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4	1.5	1.2	1.1
Royaume-Uni	4 941	5 154	5 592	5 951	6 137	5 991	6 227	..	6 013	..	..
% de la pop. totale	7.7	8.0	8.6	9.1	9.3	9.0	9.3	..	9.0	..	..
Slovénie	..	..	..	..	..	..	207	197	216	231	207
% de la pop. totale	..	..	..	..	..	..	9.8	9.3	10.2	10.9	9.7
Suède	667	695	739	783	852	897	932	941	905	881	865
% de la pop. totale	6.9	7.2	7.5	7.9	8.5	8.9	9.1	9.1	8.7	8.4	8.2
Suisse	1 825	1 887	1 947	1 994	2 030	2 054	2 081	2 111	2 152	2 190	2 242
% de la pop. totale	22.7	23.2	23.6	23.9	24.1	24.2	24.4	24.5	24.8	25.1	25.6
Tchéquie	436	439	449	465	493	524	564	593	633	659	1 114
% de la pop. totale	4.1	4.2	4.3	4.4	4.7	5.0	5.4	5.6	6.0	6.3	10.6
Türkiye	279	457	518	650	816	919	1 211	1 531	1 792	1 824	1 571
% de la pop. totale	0.4	0.6	0.7	0.8	1.0	1.1	1.5	1.8	2.1	2.1	1.8

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.5.

StatLink  <https://stat.link/ca79eh>

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Allemagne

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Türkiye	1 575.7	1 549.8	1 527.1	1 506.1	1 492.6	1 483.5	1 476.4	1 472.4	1 461.9	1 458.4	1 487.1	48
Ukraine	123.3	122.4	127.9	133.8	136.3	138.0	141.4	143.5	145.5	155.3	1 164.2	63
Syrie	40.4	56.9	118.2	366.6	637.8	699.0	745.6	789.5	818.5	867.6	923.8	41
Roumanie	205.0	267.4	355.3	452.7	533.7	622.8	696.3	748.2	799.2	844.5	883.7	43
Pologne	532.4	609.9	674.2	741.0	783.1	866.9	860.1	862.5	866.7	871.0	880.8	47
Italie	529.4	552.9	574.5	596.1	611.5	643.1	643.5	646.5	648.4	646.8	645.0	42
Croatie	225.0	240.5	263.3	297.9	332.6	367.9	395.7	414.9	426.8	434.6	436.3	47
Bulgarie	118.8	146.8	183.3	226.9	263.3	310.4	337.0	360.2	388.7	410.9	429.7	46
Afghanistan	61.8	67.0	75.4	131.5	253.5	251.6	257.1	263.4	271.8	309.8	377.2	37
Grèce	298.3	316.3	328.6	339.9	348.5	362.2	363.2	363.7	364.3	362.6	361.3	46
Russie	202.1	216.3	221.4	231.0	245.4	249.2	254.3	260.4	263.3	268.6	290.6	62
Iraq	84.1	85.5	88.7	136.4	227.2	237.4	247.8	255.1	259.5	276.9	284.6	42
Serbie	202.5	205.0	220.9	230.4	223.1	225.5	231.2	237.8	242.6	252.3	263.1	49
Bosnie-Herzégovine	155.3	157.5	163.5	168.0	172.6	181.0	190.5	203.3	211.3	222.1	233.8	47
Hongrie	107.4	135.6	156.8	178.2	192.3	207.0	212.4	211.7	211.5	212.7	214.7	44
Autres pays	2 752.2	2 903.8	3 073.7	3 371.4	3 585.7	3 778.5	3 862.9	3 995.3	4 052.5	4 223.6	4 508.1	
Total	7 213.7	7 633.6	8 153.0	9 107.9	10 039.1	10 623.9	10 915.5	11 228.3	11 432.5	11 817.8	13 383.9	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.**Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Autriche**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Allemagne	157.8	164.8	170.5	176.5	181.6	186.8	192.4	200.0	208.7	216.7	225.0	50
Roumanie	53.3	59.7	73.4	82.9	92.1	102.3	112.7	123.5	131.8	138.4	147.5	50
Serbie	111.3	112.5	114.3	116.6	118.5	120.2	121.3	122.1	122.0	121.6	121.9	49
Türkiye	113.7	114.7	115.4	116.0	116.8	117.3	117.2	117.6	117.6	117.6	119.7	49
Croatie	58.6	62.0	66.5	70.2	73.3	76.7	80.0	83.6	89.0	95.3	101.8	46
Hongrie	37.0	46.3	54.9	63.6	70.6	77.1	82.7	87.5	91.4	94.4	99.7	52
Bosnie-Herzégovine	89.9	91.0	92.5	94.0	94.6	95.2	95.8	96.6	97.0	97.3	98.5	47
Syrie	2.7	4.3	11.3	33.3	41.7	48.1	49.8	51.5	55.4	68.4	82.2	34
Ukraine	6.8	7.5	8.6	9.7	10.2	10.7	11.2	11.6	11.9	12.7	79.6	67
Pologne	46.0	50.3	54.3	57.6	60.1	62.2	63.4	64.4	65.6	66.1	67.2	47
République slovaque	25.3	28.6	32.1	35.3	38.1	40.2	42.0	43.6	45.4	46.7	48.5	59
Afghanistan	12.4	14.0	16.8	35.6	45.3	45.7	44.4	43.7	44.0	45.1	47.4	36
Bulgarie	14.1	15.9	19.6	22.4	24.9	27.4	29.9	32.5	34.2	35.9	38.5	50
Italie	17.8	20.2	22.5	25.3	27.3	29.2	30.9	32.5	34.3	35.7	37.7	43
Russie	27.3	28.8	30.0	31.2	32.0	32.4	32.6	32.9	33.3	33.9	35.6	58
Autres pays	230.2	245.7	263.5	297.4	314.9	324.4	332.5	342.7	349.5	360.8	360.1	
Total	1 004.3	1 066.1	1 146.1	1 267.7	1 341.9	1 395.9	1 438.9	1 486.2	1 531.1	1 586.7	1 710.7	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Belgique

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
France	153.3	155.9	158.8	161.8	163.7	164.9	166.9	170.9	173.8	175.6	178.6	52
Pays-Bas	143.8	146.0	148.9	151.7	153.2	154.7	157.1	159.5	160.9	163.1	166.0	48
Italie	157.4	156.4	156.6	156.8	156.3	155.6	155.5	155.7	154.7	153.4	153.0	46
Roumanie	50.9	56.7	65.3	73.2	79.8	86.6	94.9	105.5	111.3	116.0	123.4	43
Maroc	83.4	80.9	82.3	83.0	82.6	81.3	80.3	80.9	80.9	81.7	82.1	54
Espagne	54.3	57.3	59.9	61.7	62.6	63.6	65.1	67.9	70.0	73.1	77.0	49
Pologne	61.4	64.9	68.1	70.4	71.1	71.2	71.0	71.0	70.1	68.8	68.6	53
Ukraine	4.2	4.3	4.9	5.1	5.0	5.1	5.3	5.8	5.9	6.2	55.6	63
Portugal	38.7	41.1	42.6	44.2	45.6	46.4	47.5	49.1	50.2	51.5	53.3	47
Bulgarie	23.4	25.6	28.6	31.3	32.9	34.8	37.0	40.6	43.1	45.2	48.0	48
Türkiye	38.7	37.4	37.2	37.1	37.0	37.0	37.5	38.8	39.0	40.0	42.2	46
Allemagne	39.7	39.4	39.1	39.3	39.3	39.2	39.5	39.7	40.0	40.2	40.6	52
Afghanistan	8.8	8.5	9.6	17.5	19.0	19.2	19.7	22.7	23.3	27.8	32.4	27
Syrie	3.8	4.6	7.4	18.0	22.1	27.5	30.8	33.1	32.8	32.3	32.3	44
Rép. dém. du Congo	22.5	22.0	22.1	22.3	22.3	22.5	22.5	22.8	22.7	22.8	23.1	51
Autres pays	346.9	340.1	345.6	360.1	361.3	366.9	383.2	415.0	410.5	417.1	436.3	
Total	1 231.3	1 241.2	1 276.9	1 333.2	1 353.8	1 376.4	1 413.8	1 478.8	1 489.2	1 514.9	1 612.5	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Canada

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2021 (%)
Inde	..	..	..	274.2	..	..	..	..	644.3	..	..	46
Chine	..	..	..	340.6	..	..	..	..	387.0	..	..	54
Philippines	..	..	..	259.2	..	..	..	..	289.4	..	..	55
États-Unis	..	..	..	149.7	..	..	..	..	133.4	..	..	55
Royaume-Uni	..	..	..	113.9	..	..	..	..	95.4	..	..	46
France	..	..	..	65.2	..	..	..	..	87.8	..	..	46
Corée	..	..	..	60.5	..	..	..	..	72.0	..	..	58
Nigéria	..	..	..	27.2	..	..	..	..	71.6	..	..	49
Syrie	..	..	..	35.9	..	..	..	..	65.8	..	..	48
Iran	..	..	..	52.2	..	..	..	..	65.2	..	..	50
Pakistan	..	..	..	59.2	..	..	..	..	59.3	..	..	50
Mexique	..	..	..	35.6	..	..	..	..	58.3	..	..	47
Brésil	..	..	..	19.7	..	..	..	..	48.6	..	..	51
Viet Nam	..	..	..	23.5	..	..	..	..	37.9	..	..	60
Allemagne	..	..	..	46.6	..	..	..	..	37.4	..	..	52
Autres pays	..	..	..	841.6	..	..	..	..	1 031.9	..	..	
Total	..	..	..	2 404.8	..	..	..	..	3 185.3	..	..	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Corée

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Chine	592.5	651.3	756.4	810.6	826.1	838.9	888.1	889.2	818.8	780.9	779.8	50
Viet Nam	114.2	113.8	122.6	128.0	137.8	151.4	170.7	187.3	181.4	178.9	196.9	50
États-Unis	67.8	69.0	71.1	70.6	69.7	69.1	69.3	71.3	69.5	71.5	75.9	53
Ouzbékistan	30.9	34.5	39.3	42.5	49.3	56.7	63.1	68.1	61.1	62.5	73.9	36
Russie	8.0	9.0	9.8	13.2	21.5	28.7	35.3	40.5	38.9	39.6	45.5	52
Cambodge	23.4	30.7	37.3	42.0	44.5	45.7	45.3	45.0	40.2	40.3	45.2	33
Népal	17.8	20.7	25.5	29.2	33.1	35.4	38.9	40.9	38.5	35.4	44.8	13
Philippines	33.2	38.8	43.2	45.3	46.1	45.2	45.3	45.4	40.7	38.0	43.0	45
Indonésie	29.9	33.3	38.9	40.2	39.3	37.1	37.6	37.3	33.5	30.7	40.5	10
Thaïlande	21.4	26.2	26.8	27.9	29.3	30.2	31.4	32.6	30.8	31.4	33.8	40
Myanmar	8.3	11.5	14.7	18.1	21.3	23.5	26.7	27.5	25.0	24.3	30.8	10
Kazakhstan	2.1	2.5	3.0	3.9	7.6	12.7	18.5	22.7	19.9	22.0	28.5	47
Mongolie	19.8	18.4	17.3	18.5	20.1	22.6	24.2	24.8	24.5	23.7	27.9	54
Japon	23.4	23.9	24.0	23.8	24.1	24.1	24.7	25.1	23.5	25.1	27.4	80
Sri Lanka	21.0	21.9	24.6	25.2	26.0	25.3	24.3	23.5	21.2	18.9	22.3	4
Autres pays	188.5	198.4	234.5	255.8	267.0	302.9	407.7	443.2	421.8	406.5	439.6	
Total	1 202.3	1 303.8	1 488.9	1 594.8	1 662.8	1 749.6	1 951.1	2 024.6	1 889.5	1 829.8	1 955.8	45

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.**Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Danemark**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Pologne	26.8	29.3	32.3	35.3	37.6	39.3	40.5	40.8	41.2	43.6	46.6	45
Roumanie	12.4	15.4	18.8	22.4	25.3	27.8	30.7	32.4	33.8	38.3	43.2	41
Ukraine	6.6	7.0	7.9	8.6	9.2	10.2	11.7	12.7	12.8	13.7	40.6	61
Syrie	2.7	4.4	9.8	21.6	31.0	33.6	34.7	34.9	35.6	35.8	35.8	45
Allemagne	22.4	22.7	23.0	23.7	24.4	24.8	25.5	26.1	26.5	28.2	31.1	51
Türkiye	28.8	28.9	28.8	28.8	28.1	28.2	28.3	28.4	28.4	28.5	29.0	49
Suède	13.4	13.9	14.4	14.9	15.1	15.7	16.1	16.5	17.0	17.6	18.2	56
Royaume-Uni	15.4	15.8	16.1	16.7	17.6	18.3	18.8	19.0	18.7	18.2	18.0	35
Norvège	15.3	15.5	15.8	16.4	16.7	16.8	16.8	17.0	17.0	17.1	17.3	61
Lituanie	8.7	9.7	10.4	11.5	12.4	13.5	14.5	14.7	14.7	15.4	15.8	48
Italie	5.7	6.4	7.2	8.1	9.0	9.6	10.2	10.9	11.7	13.5	15.5	40
Inde	5.1	5.6	6.3	7.5	8.7	9.6	10.9	12.0	11.9	12.8	14.9	45
Bulgarie	5.0	6.1	7.2	8.2	9.0	9.7	10.4	10.8	11.2	12.4	13.6	41
Iran	5.5	6.4	7.2	7.9	8.0	8.9	9.3	9.6	10.0	10.6	11.8	45
Chine	7.8	8.4	8.9	9.6	10.1	10.5	10.9	11.3	10.9	11.2	11.5	58
Autres pays	193.1	201.9	208.3	221.9	222.7	229.5	236.5	240.0	238.2	245.3	258.4	
Total	374.7	397.3	422.6	463.1	485.0	506.0	525.9	537.1	539.5	562.2	621.2	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Espagne

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Maroc	759.3	718.0	688.7	680.5	665.6	682.0	713.8	760.7	775.3	775.2	894.0	43
Roumanie	769.6	728.3	708.4	695.0	683.8	673.6	670.2	665.9	658.0	631.6	629.8	51
Colombie	223.1	173.2	145.5	135.9	138.4	159.6	199.2	261.2	297.7	315.4	453.9	55
Italie	181.0	180.8	182.7	191.6	203.8	221.4	243.7	267.7	279.7	298.2	301.8	46
Royaume-Uni	316.4	310.1	301.8	296.4	293.5	285.0	286.8	300.6	314.0	315.8	284.0	49
Venezuela	52.0	44.4	44.2	50.0	63.3	91.1	134.0	187.2	209.0	220.3	278.2	56
Chine	169.6	166.0	167.5	172.2	177.5	183.5	190.6	197.2	197.6	193.0	219.9	50
Ukraine	84.1	81.8	84.1	90.8	94.5	99.0	103.6	107.6	107.2	105.7	193.2	61
Pérou	109.6	84.2	66.4	61.3	59.5	66.7	79.9	101.0	112.0	117.9	172.0	55
Honduras	35.0	34.3	35.9	40.8	48.1	64.1	84.8	109.5	123.1	125.2	157.0	67
Allemagne	153.4	148.5	145.0	142.1	141.1	138.8	138.3	139.0	139.6	142.6	125.8	52
France	101.5	99.5	98.7	100.7	103.2	106.2	111.5	117.1	121.7	127.7	120.8	50
Équateur	269.4	214.0	174.4	159.0	145.2	139.4	134.9	132.6	126.9	120.8	120.0	45
Argentine	95.4	80.9	73.2	71.3	71.2	74.3	80.0	92.0	96.4	104.1	119.3	52
Bulgarie	147.3	139.9	134.4	130.5	127.4	125.0	123.3	122.8	120.8	116.8	115.2	51
Autres pays	1 605.8	1 473.2	1 403.3	1 399.5	1 403.4	1 453.3	1 545.7	1 664.8	1 689.0	1 697.2	1 904.8	
Total	5 072.7	4 677.1	4 454.4	4 417.5	4 419.5	4 563.0	4 840.2	5 226.9	5 368.3	5 407.5	6 089.6	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Estonie

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Russie	95.1	93.6	92.6	91.4	90.3	89.0	88.1	86.0	82.9	81.7	81.0	53
Apatrides	88.4	87.1	84.3	81.4	78.9	76.8	74.6	70.4	69.1	66.6	64.3	47
Ukraine	5.5	5.7	6.3	7.2	7.8	8.3	9.3	10.4	13.4	15.9	48.7	54
Lettonie	2.9	3.3	3.6	3.9	4.2	5.0	5.6	6.3	4.8	5.0	5.4	43
Finlande	5.0	5.7	6.3	6.9	7.6	8.2	8.8	9.2	4.7	4.7	4.6	37
Bélarus	1.6	1.6	1.6	1.6	1.7	1.8	1.9	2.0	2.3	2.7	3.0	46
Allemagne	1.7	1.9	2.2	2.6	3.0	3.3	3.6	3.9	1.7	1.8	2.0	40
Lituanie	1.8	2.0	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	1.9	1.9	1.9	44
Inde	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.9	..	1.3	1.6	32
Italie	0.8	0.9	1.1	1.3	1.5	1.7	2.0	2.2	..	1.3	1.4	30
France	0.6	0.8	0.9	1.1	1.3	1.5	1.7	2.0	..	1.3	1.4	33
Nigéria	0.0	0.1	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5	0.7	..	1.1	1.3	40
Royaume-Uni	0.8	0.9	0.9	1.1	1.2	1.3	1.4	1.6	..	1.1	1.1	18
États-Unis	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	..	0.9	0.9	34
Espagne	0.4	0.6	0.7	0.8	1.0	1.1	1.3	1.4	..	0.8	0.9	35
Autres pays	5.8	7.0	7.9	9.0	10.3	11.8	13.5	15.4	19.6	14.6	17.1	
Total	210.9	211.7	211.4	211.5	212.2	213.7	216.4	215.6	200.5	202.7	236.8	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – États-Unis

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Mexique	8 263.7	8 179.5	8 524.7	8 340.2	8 165.7	8 021.2	7 644.3	7 186.5	7 700.9	8 006.3	7 825.2	47
Inde	1 117.2	1 158.8	1 203.8	1 443.8	1 606.6	1 679.1	1 765.4	1 686.7	1 657.0	1 706.5	1 917.6	48
Guatemala	630.8	600.8	686.3	732.5	672.2	664.3	686.1	780.5	865.7	923.8	1 132.5	43
Chine	744.1	859.4	920.6	1 061.7	1 082.8	1 115.5	1 059.3	1 007.6	943.5	1 066.6	1 047.4	51
El Salvador	847.8	971.5	913.5	908.1	997.6	930.6	927.0	909.7	901.9	895.5	985.9	48
Honduras	409.4	448.8	482.1	531.0	471.6	513.2	543.3	651.4	734.2	948.4	961.1	46
Cuba	510.3	499.1	532.8	619.7	648.7	673.6	635.2	524.6	521.0	581.6	673.3	43
Venezuela	81.2	109.0	123.7	176.9	220.8	256.2	314.2	366.7	424.3	496.0	653.5	51
Rép. dominicaine	433.6	449.8	498.6	569.7	509.7	580.9	560.6	540.8	590.7	684.6	599.9	56
Brésil	228.1	218.0	251.2	279.2	310.4	403.2	416.4	319.6	319.9	494.1	554.2	51
Colombie	231.2	250.8	274.7	300.8	278.9	245.9	331.9	265.7	353.4	407.1	510.5	52
Philippines	492.9	498.6	565.7	599.5	510.8	516.1	505.6	456.0	414.4	410.6	471.0	57
Équateur	219.9	226.4	238.3	219.8	198.8	217.2	217.5	181.5	172.2	244.4	326.8	48
Canada	372.7	358.9	349.0	331.3	331.0	308.2	282.8	284.0	339.5	377.3	310.3	57
Haïti	295.7	277.0	297.8	276.2	269.0	285.7	233.9	285.1	309.6	246.5	304.9	44
Autres pays	6 248.9	6 218.9	6 373.4	6 433.8	6 484.2	6 531.1	6 395.3	5 987.3	5 916.4	6 336.0	6 321.1	
Total	21 127.6	21 325.1	22 236.2	22 824.2	22 758.7	22 941.9	22 518.8	21 433.7	22 164.7	23 825.2	24 595.3	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.**Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Finlande**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Estonie	39.8	44.8	48.4	50.4	51.5	51.5	51.5	50.9	50.9	51.8	51.8	47
Russie	30.2	30.8	30.6	30.8	31.0	29.2	28.7	28.5	28.9	30.0	33.4	52
Iraq	5.9	6.4	6.8	7.1	9.8	11.7	13.1	13.9	14.7	15.1	15.3	37
Chine	6.6	7.1	7.6	8.0	8.5	8.7	9.2	9.8	10.5	11.4	12.3	53
Inde	4.0	4.4	4.7	5.0	5.0	5.2	5.7	6.8	7.2	8.2	10.5	42
Ukraine	2.5	2.7	3.0	3.4	3.8	4.0	4.6	5.1	5.8	7.2	8.4	44
Afghanistan	3.0	3.2	3.5	3.7	5.3	5.8	6.2	6.7	7.1	7.7	8.4	37
Philippines	1.7	2.0	2.4	2.7	3.0	3.3	3.5	4.2	4.7	5.4	8.1	64
Thaïlande	6.0	6.5	6.9	7.2	7.5	7.5	7.6	7.8	7.9	7.9	8.1	84
Suède	8.4	8.4	8.3	8.2	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	7.9	7.9	40
Syrie	0.3	0.5	1.0	1.6	3.4	5.3	6.0	6.6	6.9	7.2	7.9	47
Viet Nam	3.3	3.6	4.0	4.6	5.3	5.6	5.9	6.4	6.6	7.2	7.8	51
Türkiye	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.7	4.8	5.2	5.7	6.1	6.7	38
Somalie	7.5	7.5	7.4	7.3	7.0	6.7	6.4	6.4	6.5	6.6	6.7	49
Serbie-et-Monténégro	3.0	3.2	3.4	3.5	3.6	3.8	4.0	4.3	4.7	5.4	6.5	37
Autres pays	68.9	72.3	77.2	81.7	86.4	88.4	92.2	97.1	102.9	111.3	123.8	
Total	195.5	207.5	219.7	229.8	243.6	249.5	257.6	267.6	278.9	296.5	323.7	45

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – France

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2021 (%)
Algérie	..	..	496.1	505.9	518.4	530.9	537.6	559.8	567.2	..	..	49
Portugal	..	532.2	541.9	546.4	548.9	548.9	537.2	537.2	546.3	535.1	548.6	47
Maroc	..	..	458.6	465.2	472.8	480.6	489.3	504.3	510.9	..	..	51
Italie	..	181.9	188.0	194.7	202.7	202.7	228.0	228.0	232.0	234.6	245.5	46
Tunisie	..	..	173.1	178.9	187.1	195.4	206.8	216.2	219.0	..	..	44
Türkiye	..	..	215.6	212.6	211.9	210.4	214.2	207.7	210.4	..	..	47
Espagne	..	145.1	152.3	157.5	163.7	163.7	177.4	177.4	180.6	192.8	192.1	50
Comores	..	..	116.1	121.8	147.3	155.1	162.1	171.0	175.3	..	..	54
Roumanie	..	87.1	96.9	106.2	116.8	116.8	137.4	137.4	139.7	140.8	146.9	50
Royaume-Uni	..	152.7	150.5	148.4	146.2	146.2	136.0	136.0	138.0	..	..	49
Belgique	..	97.8	99.3	100.5	101.8	101.8	107.6	107.6	109.6	106.0	117.1	52
Chine	..	..	100.7	100.5	102.2	103.1	108.1	100.4	101.8	..	..	59
Chine	..	..	100.7	100.5	102.2	103.1	108.1	100.4	101.8	..	..	59
Côte d'Ivoire	..	..	59.6	63.4	68.3	74.5	79.1	90.9	92.0	..	..	52
Mali	..	..	73.4	75.5	78.1	79.1	85.5	88.7	89.9	..	..	35
Autres pays	..	..	1 408.8	1 466.7	1 437.3	1 738.5	1 680.9	1 774.3	1 800.9	..	..	
Total	4 092.1	4 227.2	4 431.4	4 544.8	4 605.7	4 950.7	4 995.4	5 137.4	5 215.2	5 315.3	5 613.8	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Grèce

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
UE	196.1	192.6	198.7	206.7	205.2	211.2	213.2	191.1	168.6	115.2	114.9	64
Non UE	690.3	662.4	623.2	584.7	604.8	604.9	618.5	715.2	752.9	632.7	649.9	47
Total	886.5	855	822	798.4	810	816.1	831.7	906.3	921.5	747.9	764.8	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Hongrie

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Ukraine	10.8	8.3	6.9	6.7	5.8	10.5	24.2	30.3	27.4	30.7	36.0	48
Allemagne	17.4	18.7	18.8	19.4	18.6	17.9	16.5	18.3	17.5	19.7	22.3	48
Chine	11.5	12.7	16.5	19.8	19.1	19.9	18.9	19.7	18.6	17.7	18.2	48
République slovaque	7.6	8.3	8.7	9.4	9.5	9.7	9.6	10.6	14.7	16.0	16.7	54
Roumanie	34.8	30.9	28.6	29.7	24.0	22.7	21.0	22.2	18.2	16.6	16.5	35
Viet Nam	3.1	3.1	3.1	3.2	3.3	3.7	4.7	5.7	6.7	6.4	7.2	48
Russie	3.4	3.7	4.3	4.9	4.9	4.8	5.1	5.3	5.0	5.0	6.2	57
Inde	0.9	0.9	1.0	1.3	1.5	2.0	2.9	3.2	3.3	3.8	5.2	29
Autriche	3.7	3.9	4.0	4.0	4.0	3.7	3.1	3.3	4.1	4.6	5.0	40
Corée	1.0	1.1	1.2	1.1	1.1	1.4	1.8	2.4	3.2	3.6	4.5	29
Serbie	4.9	3.1	2.4	2.4	2.3	3.4	5.3	5.0	3.5	3.5	4.0	26
Türkiye	1.7	1.7	1.8	1.9	2.1	2.3	2.8	3.2	3.2	3.5	3.9	27
Italie	2.0	2.3	2.7	3.1	3.4	3.6	3.6	4.0	3.7	3.7	3.9	30
Pays-Bas	2.2	2.4	2.5	2.7	2.8	2.9	2.8	3.2	3.1	3.3	3.7	42
Iran	1.8	1.7	1.8	2.1	2.4	2.9	3.4	3.1	2.9	3.1	3.5	46
Autres pays	34.6	37.8	41.6	44.8	46.3	50.5	55.0	60.4	59.4	61.3	69.4	
Total	141.4	140.5	146.0	156.6	151.1	161.8	180.8	200.0	194.5	202.5	226.3	44

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.**Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Irlande**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2022 (%)
Pologne	..	..	..	122.5	..	..	..	..	..	93.7	..	50
Royaume-Uni	113.4	114.9	115.5	103.1	107.7	110.8	114.5	116.9	118.2	83.3	..	46
Inde	..	..	..	11.5	..	..	..	..	..	45.4	..	46
Roumanie	..	..	..	29.2	..	..	..	..	..	43.3	..	46
Lituanie	..	..	..	36.6	..	..	..	..	..	31.2	..	54
Brésil	..	..	..	13.6	..	..	..	..	..	27.3	..	53
Italie	..	..	..	11.7	..	..	..	..	..	18.3	..	47
Lettonie	..	..	..	19.9	..	..	..	..	..	18.3	..	56
Espagne	..	..	..	12.1	..	..	..	..	..	18.0	..	57
France	..	..	..	11.7	..	..	..	..	..	13.9	..	51
Croatie	..	..	..	5.3	..	..	..	..	..	13.6	..	45
États-Unis	..	..	..	10.5	..	..	..	..	..	13.4	..	61
Chine	..	..	..	1.0	..	..	..	..	..	13.1	..	53
Chine	..	..	..	1.0	..	..	..	..	..	13.1	..	53
Allemagne	..	..	..	11.5	..	..	..	..	..	12.4	..	57
Autres pays	..	..	..	206.2	..	..	..	..	..	343.1	..	
Total	601.8	603.7	605.6	607.4	566.6	593.5	622.7	644.4	645.6	801.4	..	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Islande

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Pologne	9.4	10.2	11.1	12.1	13.8	17.0	19.3	20.6	20.8	21.2	23.4	40
Lituanie	1.6	1.7	1.7	1.8	2.3	3.4	4.1	4.6	4.6	4.8	5.2	33
Roumanie	0.2	0.2	0.3	0.4	0.6	1.0	1.5	2.1	2.2	2.8	3.7	26
Lettonie	0.7	0.7	0.7	0.8	0.9	1.4	1.9	2.1	2.2	2.4	2.7	29
Ukraine	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	2.5	60
Allemagne	0.8	0.9	1.0	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.7	1.9	66
Espagne	0.2	0.3	0.5	0.6	0.6	0.8	0.9	1.1	1.2	1.4	1.7	42
Portugal	0.5	0.5	0.6	0.7	0.8	1.0	1.2	1.4	1.3	1.4	1.7	34
Venezuela	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.3	0.5	1.3	44
Royaume-Uni	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.9	1.0	1.2	1.3	1.2	1.2	33
Philippines	0.6	0.6	0.5	0.5	0.6	0.7	0.9	1.0	1.0	1.1	1.2	63
Croatie	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.4	0.7	0.9	0.9	1.0	1.1	29
États-Unis	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.9	1.0	1.1	53
Italie	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.6	0.8	1.0	39
France	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	0.6	0.7	0.7	0.8	0.9	1.0	48
Autres pays	5.7	5.7	5.9	6.3	7.0	8.3	9.4	10.5	11.3	12.5	14.4	
Total	21.4	22.7	24.3	26.5	30.3	37.8	44.3	49.4	51.3	55.0	65.0	42

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.**Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Italie**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Roumanie	933.4	1 081.4	1 131.8	1 151.4	1 168.6	1 190.1	1 143.9	1 145.7	1 076.4	1 083.8	1 081.8	57
Albanie	465.0	495.7	490.5	467.7	448.4	440.5	423.2	421.6	433.2	420.0	416.8	49
Maroc	426.8	454.8	449.1	437.5	420.7	416.5	406.1	414.2	428.9	420.2	415.1	46
Chine	223.4	256.8	265.8	271.3	282.0	290.7	283.4	288.9	330.5	300.2	307.0	50
Ukraine	191.7	219.1	226.1	230.7	234.4	237.0	227.9	228.6	236.0	225.3	249.6	77
Bangladesh	92.7	111.2	115.3	118.8	122.4	132.0	131.0	138.9	158.0	159.0	174.1	29
Inde	128.9	142.5	147.8	150.5	151.4	151.8	147.2	153.2	165.5	162.5	167.3	42
Philippines	139.8	162.7	168.2	165.9	166.5	167.9	158.0	157.7	165.4	159.0	158.9	57
Égypte	76.7	96.0	103.7	109.9	112.8	119.5	119.9	128.1	139.6	140.3	147.8	34
Pakistan	80.7	90.6	96.2	101.8	108.2	114.2	116.6	121.6	135.5	134.2	144.1	27
Nigéria	56.5	66.8	71.2	77.3	88.5	106.1	114.1	113.0	119.1	119.4	123.6	43
Sénégal	80.3	90.9	94.0	98.2	101.2	105.9	105.3	106.2	111.1	110.8	112.6	27
Sri Lanka	79.5	95.0	100.6	102.3	104.9	108.0	104.8	107.6	112.0	108.1	109.8	48
Moldova	139.7	149.4	147.4	142.3	135.7	131.8	122.8	118.5	122.7	114.9	109.8	67
Tunisie	88.3	97.3	96.0	95.6	94.1	93.8	90.6	93.4	97.4	99.0	102.4	37
Autres pays	1 184.4	1 311.1	1 310.8	1 305.8	1 307.4	1 338.7	1 301.4	1 302.4	1 340.6	1 274.1	1 320.4	
Total	4 387.7	4 921.3	5 014.4	5 026.9	5 047.0	5 144.4	4 996.2	5 039.6	5 171.9	5 030.7	5 141.3	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Japon

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Chine	652.6	649.1	654.8	665.8	695.5	730.9	764.7	813.7	778.1	716.6	761.6	54
Viet Nam	52.4	72.3	99.9	147.0	200.0	262.4	330.8	412.0	448.1	432.9	489.3	45
Corée	530.0	519.7	501.2	457.8	453.1	450.7	449.6	446.4	426.9	409.9	411.3	54
Philippines	203.0	209.2	217.6	229.6	243.7	260.6	271.3	282.8	279.7	276.6	298.7	69
Brésil	190.6	181.3	175.4	173.4	180.9	191.4	201.9	211.7	208.5	204.9	209.4	46
Népal	24.1	31.5	42.3	54.8	67.5	80.0	89.0	96.8	96.0	97.1	139.4	44
Indonésie	25.5	27.2	30.2	35.9	42.9	50.0	56.3	66.9	66.8	59.8	98.9	34
États-Unis	48.4	50.0	51.3	52.3	53.7	55.7	57.5	59.2	55.8	54.2	60.8	33
Taipei Chinois	22.8	33.3	40.2	48.7	52.8	56.7	60.7	64.8	55.9	51.2	57.3	66
Thaïlande	40.1	41.2	43.1	45.4	47.6	50.2	52.3	54.8	53.4	50.3	56.7	72
Myanmar	8.0	8.6	10.3	13.7	17.8	22.5	26.5	32.0	35.0	37.2	56.2	54
Pérou	49.2	48.6	48.0	47.7	47.7	48.0	48.4	48.7	48.3	48.3	48.9	48
Inde	21.7	22.5	24.5	26.2	28.7	31.7	35.4	40.2	38.6	36.1	43.9	34
Sri Lanka	8.4	9.2	10.7	13.2	17.3	23.3	25.4	27.4	29.3	29.0	37.3	32
Rép. pop. dém. de Corée	..	..	..	33.9	32.5	30.9	29.6	28.1	27.2	26.3	25.4	45
Autres pays	156.9	162.7	172.4	186.7	201.2	217.0	231.7	247.8	239.7	230.2	280.2	
Total	2 033.7	2 066.4	2 121.8	2 232.2	2 382.8	2 561.8	2 731.1	2 933.1	2 887.1	2 760.6	3 075.2	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.**Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Lettonie**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Russie	36.1	38.8	51.6	56.0	55.4	54.7	53.9	53.1	52.3	51.5	49.4	..
Ukraine	2.3	2.4	4.1	5.9	6.4	7.0	8.2	9.2	9.4	9.7	8.9	..
Malaisie	..	..	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	8.0	..
Équateur	..	..	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	8.0	..
Libye	..	..	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	8.0	..
Luxembourg	..	..	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	8.0	..
Lituanie	2.9	2.9	4.3	4.6	4.8	5.0	5.1	5.1	5.2	5.1	5.1	..
Bélarus	1.6	1.7	2.6	2.9	3.0	3.2	3.5	3.9	3.9	4.3	4.3	..
Ouzbékistan	..	..	1.0	1.6	1.6	1.6	1.7	2.3	2.4	2.5	3.5	..
Allemagne	0.4	0.6	1.8	2.2	2.4	2.6	2.5	2.6	2.7	2.6	2.6	..
Inde	..	..	..	0.6	0.9	1.3	2.2	2.7	2.4	2.2	2.6	..
Royaume-Uni	..	..	..	0.8	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	1.4	..
Estonie	0.7	0.7	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3	..
Italie	..	..	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	..
France	..	..	0.4	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9	0.9	..
Autres pays	..	..	..	212.2	201.5	193.6	185.6	177.4	169.8	162.5	148.8	
Total	315.4	304.8	298.4	288.9	279.4	272.5	266.6	260.4	252.4	245.0	261.8	53

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Lituanie

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Ukraine	1.9	1.7	2.1	1.5	2.5	6.2	13.9	21.4	26.9	31.8	94.9	..
Bélarus	3.0	2.3	1.9	0.8	0.9	3.2	8.9	15.6	20.8	31.0	48.8	..
Russie	10.5	10.3	10.7	8.9	8.3	8.1	10.9	12.3	12.6	13.4	15.7	..
Apatrides	2.3	1.8	1.6	1.4	1.3	1.2	1.0	0.9	0.8	2.5	2.4	..
Kirghizistan	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.3	0.7	2.0	..
Ouzbékistan	..	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.2	0.6	1.0	1.8	..
Inde	..	..	0.0	..	0.1	0.4	0.5	0.8	0.9	1.1	1.5	..
Tadjikistan	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.3	0.4	1.4	..
Azerbaïdjan	..	0.2	0.2	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.6	1.4	..
Lettonie	0.5	0.7	0.7	0.9	0.9	1.1	1.2	1.3	1.4	1.4	1.3	..
Géorgie	..	0.1	0.2	0.1	0.0	0.0	0.3	0.4	0.6	0.7	1.2	..
Kazakhstan	..	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.4	0.5	0.7	0.8	1.2	..
Moldova	..	0.1	0.0	0.0	0.1	0.2	0.4	0.6	0.9	0.9	1.1	..
Allemagne	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9	1.1	1.0	..
Türkiye	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.4	0.5	0.5	0.7	0.9	..
Autres pays	3.7	3.7	4.2	4.3	5.0	6.0	8.4	10.3	11.6	12.1	12.8	..
Total	22.2	21.6	22.5	18.7	20.1	27.3	47.2	65.8	79.9	100.1	189.4	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.**Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Luxembourg**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Portugal	88.2	90.8	92.1	93.1	96.8	96.5	95.5	95.1	94.3	93.7	92.1	47
France	35.2	37.2	39.4	41.7	44.3	45.8	46.9	47.8	48.5	49.2	49.1	46
Italie	18.3	18.8	19.5	20.3	21.3	22.0	22.5	23.0	23.5	24.1	24.7	44
Belgique	17.6	18.2	18.8	19.4	20.0	20.2	20.0	19.8	19.6	19.4	19.2	45
Allemagne	12.4	12.7	12.8	12.8	13.1	13.1	13.0	12.8	12.8	12.8	12.7	49
Espagne	4.3	4.7	5.1	5.5	6.1	6.5	6.8	7.2	7.7	8.4	9.1	47
Roumanie	2.2	2.5	3.2	3.8	4.1	4.7	5.2	5.7	6.1	6.4	6.6	56
Ukraine	0.4	0.5	0.5	0.7	0.7	0.8	0.9	1.0	1.0	1.1	5.2	68
Pologne	3.2	3.4	3.8	4.1	4.3	4.5	4.7	4.8	4.9	5.0	5.1	56
Inde	0.8	0.8	1.0	1.2	1.4	1.9	2.3	2.8	3.1	3.8	4.7	46
Chine	1.8	2.2	2.5	2.8	3.2	3.5	3.7	3.9	4.1	4.2	4.4	56
Grèce	1.9	2.1	2.3	2.6	2.9	3.3	3.4	3.7	3.8	4.0	4.3	50
Pays-Bas	3.9	4.0	4.0	4.0	4.3	4.3	4.2	4.2	4.1	4.1	4.0	46
Royaume-Uni	5.7	5.9	6.0	6.1	6.1	5.9	5.8	5.3	4.6	4.1	3.9	42
Syrie	0.0	0.0	0.1	0.8	1.2	1.7	1.9	2.3	2.5	2.7	3.2	40
Autres pays	42.8	45.2	47.6	50.3	51.6	53.4	54.6	57.0	58.7	61.2	65.1	..
Total	238.8	248.9	258.7	269.2	281.5	288.2	291.5	296.5	299.4	304.2	313.4	49

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Mexique

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2019 (%)
États-Unis	..	65.3	67.5	68.9	74.6	79.6	82.5	..	..	..	..	44
Venezuela	..	15.3	18.6	22.3	28.2	35.1	39.3	..	..	..	..	55
Colombie	..	18.3	20.6	23.0	26.3	30.0	32.0	..	..	..	..	55
Espagne	..	24.7	26.7	27.7	28.5	28.9	26.9	..	..	..	..	40
Cuba	..	17.0	18.4	20.5	24.3	26.5	27.9	..	..	..	..	50
Chine	..	18.4	20.6	21.5	22.7	23.6	24.5	..	..	..	..	42
Argentine	..	16.8	18.0	19.0	19.8	20.7	20.8	..	..	..	..	47
Honduras	..	7.8	9.3	12.0	15.6	19.5	22.5	..	..	..	..	55
Guatemala	..	10.3	11.6	13.2	15.8	18.5	19.9	..	..	..	..	55
Canada	..	13.2	14.1	14.6	16.0	17.2	18.3	..	..	..	..	46
El Salvador	..	6.2	7.2	9.0	12.2	15.3	17.3	..	..	..	..	51
France	..	9.8	10.5	10.9	11.7	12.1	11.8	..	..	..	..	45
Allemagne	..	9.5	10.5	10.9	11.2	11.4	11.0	..	..	..	..	42
Brésil	..	7.2	8.2	9.3	10.5	11.4	11.6	..	..	..	..	52
Japon	..	8.0	9.0	9.9	10.8	11.2	11.0	..	..	..	..	40
Autres pays	..	78.2	84.5	89.2	95.8	101.1	103.0	..	..	..	..	
Total	..	326.0	355.2	381.8	423.9	462.0	480.3	579.8	720.4	..	..	47

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.**Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Norvège**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Pologne	77.1	85.6	93.6	99.6	102.0	103.8	105.2	108.6	110.3	112.7	111.7	36
Lituanie	30.7	35.8	39.5	41.7	42.5	43.7	45.1	46.9	47.9	48.8	49.0	43
Suède	43.1	44.2	45.1	45.1	44.4	44.0	44.0	44.2	43.6	39.6	36.7	46
Ukraine	2.5	2.8	2.9	3.1	3.3	3.3	3.5	3.8	3.8	3.6	35.4	63
Syrie	0.7	1.5	3.6	7.6	18.9	26.0	30.2	32.0	32.8	34.0	32.6	44
Allemagne	24.4	24.6	25.0	25.2	24.9	24.7	24.8	25.3	25.6	26.2	26.6	48
Danemark	21.9	22.6	23.5	23.3	23.0	22.8	22.8	22.9	22.3	20.8	20.0	45
Roumanie	7.5	10.0	12.0	13.8	14.5	15.0	15.6	16.6	17.2	17.4	17.6	41
Royaume-Uni	15.5	15.8	16.3	16.3	16.3	16.2	16.5	17.2	17.5	16.4	15.7	33
Lettonie	8.5	9.4	10.3	10.8	11.0	11.1	11.5	12.1	12.5	12.9	13.2	41
Érythrée	10.0	12.7	15.2	17.7	19.0	18.6	19.1	18.9	17.1	14.8	12.0	48
Espagne	4.6	5.8	6.9	7.6	8.1	8.5	8.8	9.5	9.8	10.4	10.9	45
Inde	5.2	5.9	6.8	7.0	6.8	7.1	8.3	9.7	9.5	9.1	10.4	45
Thaïlande	10.8	11.4	11.5	11.6	12.1	11.3	11.9	12.0	11.9	10.6	10.1	84
Philippines	10.1	11.4	11.7	11.8	12.1	11.7	12.3	12.8	12.1	10.0	9.8	76
Autres pays	176.1	183.8	188.4	196.0	200.3	200.2	204.7	212.1	207.6	198.6	199.0	
Total	448.8	483.2	512.2	538.2	559.2	567.8	584.2	604.5	601.6	586.0	610.9	47

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Pays-Bas

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Pologne	74.6	85.8	99.6	110.9	121.4	132.4	144.0	155.9	164.9	176.1	186.8	49
Ukraine	3.1	3.4	3.8	4.4	5.1	5.6	6.3	7.0	7.1	7.5	94.4	64
Türkiye	81.9	80.1	77.5	75.4	74.1	73.8	74.8	77.0	77.3	80.2	87.6	47
Allemagne	72.6	72.2	71.8	72.3	73.3	75.0	77.1	79.5	80.6	82.9	84.4	56
Syrie	0.8	1.4	8.2	25.4	51.4	67.5	74.1	79.5	71.2	57.0	60.1	43
Bulgarie	17.6	17.8	19.8	21.9	24.1	27.3	31.2	36.8	41.8	47.7	54.9	47
Italie	23.6	25.0	27.1	29.5	32.3	35.5	39.1	43.3	45.1	49.1	53.4	44
Inde	11.7	13.1	14.7	17.1	20.4	24.9	30.6	37.4	37.1	42.1	50.8	45
Roumanie	9.5	10.0	11.9	13.7	16.1	20.0	24.9	30.7	34.6	40.6	47.8	46
Espagne	21.9	23.9	25.3	26.8	28.3	30.3	32.7	35.6	37.4	42.1	46.9	50
Royaume-Uni	41.7	42.3	43.0	44.2	45.3	46.0	47.3	47.9	48.8	47.1	45.9	41
Belgique	28.2	28.8	29.6	30.6	31.9	33.2	34.4	35.9	37.0	38.2	39.0	53
France	18.3	18.7	19.7	20.9	22.6	24.2	25.8	27.8	29.0	31.5	33.7	52
Maroc	51.0	48.1	44.9	42.3	39.9	38.0	36.5	35.8	33.8	33.2	33.2	49
Portugal	17.3	18.1	18.7	19.4	20.2	21.1	22.4	24.2	25.4	28.0	31.2	45
Autres pays	322.3	327.3	331.5	345.7	366.0	386.0	409.7	438.1	431.7	453.0	495.2	
Total	796.2	816.0	847.3	900.5	972.3	1 040.8	1 110.9	1 192.3	1 203.0	1 256.2	1 445.4	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.**Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Pologne**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
UE	..	..	..	..	27.2	27.7	29.0	33.2	82.2	33.4	32.6	28
Non UE	..	..	..	..	182.6	211.0	260.2	324.4	374.2	419.0	402.8	48
Total	..	..	..	..	210.3	239.2	289.8	358.2	457.0	453.1	436.0	47

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Portugal

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Brésil	105.6	92.1	87.5	82.6	81.3	85.4	105.4	151.3	184.0	204.7	226.9	53
Royaume-Uni	16.7	16.5	16.6	17.2	19.4	22.4	26.4	34.4	46.2	41.9	44.6	44
Italie	5.2	5.1	5.3	6.1	8.5	12.9	18.9	25.4	28.2	30.8	33.8	43
Inde	5.7	6.0	6.4	6.9	7.2	8.0	11.4	17.6	24.6	30.3	33.6	18
Cape Verde	42.9	42.4	40.9	38.7	36.6	35.0	34.7	37.4	36.6	34.1	32.7	51
Angola	20.4	20.2	19.7	18.2	17.0	16.9	18.4	22.7	24.4	25.8	29.8	55
France	5.2	5.3	6.5	8.4	11.3	15.3	19.8	23.1	24.9	26.7	27.1	47
Népal	1.7	2.6	3.5	4.8	5.8	7.4	11.5	16.8	21.0	21.5	22.9	37
Ukraine	44.1	41.1	37.9	35.8	34.5	32.5	29.2	29.7	28.6	27.2	22.6	54
Roumanie	35.2	34.2	31.5	30.5	30.4	30.8	30.9	31.1	30.1	28.9	21.7	47
Guinée-Bissau	17.8	17.8	18.0	17.1	15.7	15.2	16.2	18.9	19.7	20.4	21.5	44
Allemagne	8.6	8.6	8.8	9.0	10.0	11.2	12.8	14.7	16.0	18.3	20.3	47
Espagne	9.4	9.5	9.7	10.0	11.1	12.5	14.1	15.8	17.0	18.5	19.3	49
Bangladesh	1.4	1.7	2.1	2.6	2.8	3.5	5.3	8.0	9.9	10.9	15.8	18
Pays-Bas	4.8	5.0	5.3	5.9	6.8	7.8	9.0	10.0	10.4	11.0	12.0	46
Autres pays	92.6	93.2	95.6	94.8	99.3	105.0	116.4	133.4	140.4	147.7	151.5	
Total	417.0	401.3	395.2	388.7	397.7	421.7	480.3	590.3	662.1	698.9	735.8	47

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.**Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – République slovaque**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Tchéquie	11.0	11.4	11.9	12.5	13.0	13.5	14.0	14.4	15.1	10.3	10.5	49
Hongrie	7.8	8.1	8.6	9.2	9.8	10.2	10.7	11.1	11.6	6.8	7.1	34
Ukraine	2.7	2.7	2.8	3.1	3.2	3.5	3.7	4.1	4.4	6.5	6.6	53
Pologne	4.9	5.1	5.2	5.4	5.6	5.8	5.9	6.1	6.3	4.4	4.5	54
Roumanie	4.7	4.9	5.3	5.8	6.3	6.5	6.9	7.1	7.3	4.4	4.5	31
Russie	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.6	1.7	1.7	1.8	2.4	2.5	60
Italie	1.9	2.0	2.1	2.4	2.6	2.8	2.9	3.0	3.1	2.1	2.1	17
Viet Nam	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.6	1.7	1.7	1.8	2.0	2.0	43
Allemagne	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	4.1	4.2	4.3	4.4	1.9	1.9	27
Chine	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	1.7	1.7	48
Royaume-Uni	1.5	1.6	1.6	1.7	1.9	2.0	2.2	2.4	2.5	1.6	1.6	21
Bulgarie	1.5	1.6	1.6	1.8	1.9	2.0	2.1	2.1	2.2	1.3	1.3	31
Autriche	1.8	1.8	1.9	1.9	2.0	2.1	2.1	2.1	2.2	1.2	1.3	28
Serbie	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.2	1.2	29
Croatie	0.3	0.5	0.6	0.7	0.9	0.9	1.0	1.1	1.1	1.0	1.1	30
Autres pays	11.0	11.6	12.1	13.0	13.8	14.5	15.1	15.6	16.2	14.2	14.5	
Total	56.5	59.2	61.8	65.8	69.7	72.9	76.1	78.9	82.1	63.1	64.3	40

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Royaume-Uni

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2021 (%)
Pologne	679	826	855	1 006	994	829	..	..	696	..	..	55
Inde	336	354	379	347	317	370	..	..	370	..	..	50
Irlande	345	309	329	330	343	350	..	..	370	..	..	54
Roumanie	148	165	219	324	382	478	..	..	342	..	..	48
Italie	138	182	212	262	296	311	..	..	342	..	..	48
Portugal	138	140	235	247	269	195	..	..	268	..	..	50
Espagne	75	130	167	162	191	156	..	..	206	..	..	51
Pakistan	194	197	184	175	167	186	..	..	181	..	..	47
Nigéria	114	84	104	95	106	100	..	..	178	..	..	53
États-Unis	149	145	132	127	130	149	..	..	166	..	..	57
Lituanie	153	158	192	204	196	181	..	..	153	..	..	60
France	132	135	189	181	186	179	..	..	149	..	..	56
Allemagne	153	110	119	166	131	120	..	..	135	..	..	62
Chine	93	106	122	113	132	148	..	..	124	..	..	56
Hongrie	57	83	103	101	91	66	..	..	118	..	..	57
Autres pays	2 037	2 030	2 051	2 111	2 206	2 173	..	..	2 215	..	..	
Total	4 941	5 154	5 592	5 951	6 137	5 991	6 227	..	6 013	..	..	53

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.**Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Slovaquie**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Bosnie-Herzégovine	41.3	43.3	44.9	47.7	50.4	54.0	93.5	88.7	97.2	102.6	108.3	29
Serbie	7.8	9.8	9.7	9.8	10.6	11.8	23.0	21.3	21.8	22.8	23.6	27
Macédoine du Nord	9.6	9.8	10.1	10.4	10.8	11.3	15.6	15.5	16.2	17.0	18.7	42
Croatie	8.3	8.7	8.8	8.9	9.2	9.5	12.9	12.9	13.3	13.0	13.4	38
Russie	0.8	1.1	1.5	2.0	2.3	2.6	3.8	3.6	4.1	4.6	5.5	54
Bulgarie	1.8	2.1	2.5	2.6	2.9	3.2	5.2	5.2	4.9	4.6	4.7	29
Italie	1.2	1.4	1.6	1.8	2.1	2.2	3.4	3.3	3.7	3.7	3.6	35
Ukraine	1.4	1.4	1.5	1.7	1.9	2.0	2.7	2.6	2.7	2.7	2.7	61
Türkiye	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.7	1.1	1.6	12
Allemagne	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3	46
Monténégro	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	1.1	1.1	1.2	1.3	1.2	40
Inde	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.4	0.6	1.1	17
Royaume-Uni	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.8	0.8	1.0	1.0	1.0	34
Hongrie	0.2	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	1.1	1.1	1.0	0.9	1.0	44
Autriche	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.6	0.5	0.7	0.7	0.7	44
Autres pays	16.4	16.1	17.9	19.5	20.8	21.7	41.1	38.6	45.8	52.9	18.2	
Total	91.4	96.6	101.5	107.8	114.4	121.9	206.5	197.0	215.8	230.9	206.5	39

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Suède

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Pologne	44.6	46.1	48.2	50.8	52.5	54.0	54.9	55.5	53.8	54.0	56.2	42
Syrie	9.1	20.5	42.2	70.0	116.4	132.1	137.1	116.4	95.1	68.5	53.7	45
Afghanistan	16.7	20.3	23.6	26.0	28.0	37.4	45.4	49.6	48.5	46.7	45.1	35
Finlande	65.3	62.8	59.7	57.6	55.8	53.8	51.0	48.7	46.1	43.1	40.2	58
Inde	8.4	9.2	10.4	11.4	13.5	17.1	22.2	27.0	28.3	31.7	36.3	42
Érythrée	10.0	12.8	18.0	25.1	32.1	36.4	39.7	43.0	43.5	42.4	36.2	43
Allemagne	28.0	28.1	28.2	28.2	28.7	29.0	29.2	29.5	29.0	29.9	32.2	50
Norvège	34.8	34.6	34.5	34.4	34.6	34.7	34.5	34.5	32.6	30.7	29.3	51
Danemark	40.2	39.3	38.4	37.1	35.2	33.4	31.5	30.2	29.1	27.4	26.4	42
Roumanie	11.2	12.0	13.0	14.4	15.5	16.9	18.2	19.3	18.9	19.6	20.9	41
Iraq	43.2	31.2	25.9	23.2	22.7	25.3	26.4	25.9	23.4	22.2	20.2	41
Somalie	36.1	45.0	47.1	46.2	41.3	36.4	32.4	30.9	28.9	24.8	19.3	48
Pakistan	7.2	7.2	7.3	7.3	7.8	8.3	9.4	11.7	13.2	15.7	18.2	41
Lituanie	8.7	9.5	10.4	11.3	12.2	13.6	14.6	15.5	15.6	16.0	16.9	44
Iran	14.5	14.8	14.9	14.1	14.2	14.6	15.2	15.9	15.6	16.3	16.8	45
Autres pays	289.3	301.3	317.7	325.8	341.5	354.4	370.8	386.9	370.8	379.2	397.3	
Total	667.2	694.7	739.4	782.8	851.9	897.3	932.3	940.6	892.3	868.2	865.3	46

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Suisse

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Italie	294.4	301.3	308.6	313.7	318.7	319.4	322.1	323.7	328.3	331.4	335.8	42
Allemagne	285.4	293.2	298.6	301.5	304.7	305.8	307.9	309.4	311.5	313.7	317.5	45
Portugal	238.4	253.8	263.0	268.1	269.5	268.0	265.5	262.9	260.9	258.9	257.8	45
France	103.9	110.2	116.8	123.1	127.3	131.5	135.3	139.6	146.4	151.6	157.8	45
Espagne	69.8	75.4	79.5	82.4	83.5	83.7	84.3	85.2	87.2	89.5	92.4	46
Türkiye	69.6	69.2	69.1	68.6	68.0	67.3	66.7	66.3	67.1	68.1	69.2	47
Macédoine du Nord	61.6	62.5	63.3	64.2	65.2	65.8	66.5	67.0	67.6	68.5	69.0	51
Serbie	94.9	79.3	69.7	65.3	64.3	63.2	61.9	60.7	59.7	58.6	57.6	51
Autriche	39.0	39.6	40.4	41.3	42.1	42.7	43.2	43.9	44.5	45.2	46.1	47
Pologne	16.2	17.9	21.4	24.7	26.9	29.2	31.6	33.9	36.2	38.4	42.2	48
Royaume-Uni	39.4	40.4	41.1	41.3	41.0	41.0	41.0	41.4	42.4	41.4	40.0	43
Érythrée	9.8	11.7	14.0	16.6	19.8	23.2	26.2	29.0	30.9	32.6	33.9	45
Croatie	31.8	30.7	30.2	29.6	29.0	28.5	28.5	28.3	28.3	28.3	30.7	49
Roumanie	8.6	10.2	11.3	12.1	13.8	15.6	16.7	19.9	23.1	26.3	30.6	54
Hongrie	9.8	11.6	14.9	17.6	19.7	21.4	22.7	24.0	25.3	26.4	27.9	49
Autres pays	452.6	479.6	505.1	524.0	536.1	547.4	561.1	576.2	592.6	611.4	633.4	
Total	1 825.1	1 886.6	1 947.0	1 993.9	2 029.5	2 053.6	2 081.2	2 111.4	2 151.9	2 190.3	2 241.9	47

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.

Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Tchèque

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Ukraine	112.5	105.1	104.2	105.6	109.9	117.1	131.3	145.2	165.4	196.6	635.9	57
République slovaque	85.8	90.9	96.2	101.6	107.3	111.8	116.8	121.3	124.5	114.6	117.3	49
Viet Nam	57.3	57.3	56.6	56.9	58.0	59.8	61.1	61.9	62.8	64.8	66.3	47
Russie	33.0	33.1	34.4	34.7	35.8	36.6	38.0	38.0	41.7	45.2	43.3	56
Roumanie	5.7	6.8	7.7	9.1	10.8	12.6	14.7	16.8	18.4	18.8	19.7	34
Pologne	19.2	19.5	19.6	19.8	20.3	20.7	21.3	21.8	20.7	17.9	17.9	55
Bulgarie	8.2	9.1	10.1	11.0	12.3	13.8	15.6	17.2	17.9	17.3	17.7	38
Allemagne	17.1	18.5	19.7	20.5	21.2	21.3	21.3	21.5	20.9	14.8	14.0	23
Mongolie	5.3	5.3	5.5	6.0	6.8	7.9	9.1	9.8	10.1	11.0	12.0	52
Hongrie	1.0	1.5	2.3	3.1	4.1	5.4	6.6	7.7	8.9	9.7	10.5	38
États-Unis	7.0	7.1	6.5	6.5	8.8	9.6	9.5	7.2	7.5	8.7	9.7	43
Kazakhstan	4.8	4.8	5.0	5.1	5.5	5.7	6.0	5.9	6.9	8.0	9.1	53
Inde	1.3	1.5	1.7	2.0	2.8	3.6	4.5	4.9	5.8	6.9	8.5	31
Chine	5.6	5.5	5.6	5.7	6.2	6.9	7.6	7.7	8.0	7.9	8.0	48
Royaume-Uni	5.2	5.4	5.6	6.0	6.3	6.7	7.1	8.3	9.1	7.9	7.9	25
Autres pays	66.9	67.6	68.7	71.0	77.5	84.8	93.9	98.1	103.8	108.4	115.9	
Total	435.9	439.2	449.4	464.7	493.4	524.1	564.3	593.4	632.6	658.6	1 113.7	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.**Tableau B.5. Effectifs d'étrangers par nationalité – Türkiye**

Milliers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Dont : femmes 2023 (%)
Iraq	19.1	31.1	47.2	93.7	149.7	201.1	283.9	313.8	322.0	275.3	217.5	49
Afghanistan	19.5	27.9	33.6	38.5	59.9	79.6	120.4	152.2	183.6	186.2	164.1	42
Allemagne	25.6	59.0	63.2	69.9	75.1	77.2	82.0	88.5	102.6	110.5	114.3	50
Turkménistan	11.7	13.4	18.4	23.4	28.3	42.8	68.1	133.7	124.0	116.4	110.3	52
Russie	15.6	20.7	21.6	25.3	27.7	24.3	33.4	40.2	66.8	151.0	102.6	54
Iran	12.2	16.8	21.9	27.8	37.9	44.9	68.8	92.7	128.9	117.0	101.2	53
Syrie	10.1	57.9	50.9	56.6	75.2	64.6	88.0	114.3	104.6	99.4	80.0	50
Azerbaïdjan	18.9	26.2	30.2	36.5	47.0	51.6	61.8	68.5	68.6	68.9	71.0	53
Ouzbékistan	6.5	7.9	11.0	16.1	21.7	31.6	34.1	44.9	71.1	61.8	54.6	69
Kazakhstan	8.4	11.1	11.9	13.7	14.9	12.6	16.8	21.2	39.5	45.5	44.1	58
Ukraine	7.0	9.7	12.9	17.1	19.9	18.7	18.5	20.2	23.4	50.4	40.5	72
Égypte	0.6	1.2	2.7	4.4	7.6	14.5	26.2	31.1	34.2	33.0	28.5	44
Kirghizistan	6.1	8.4	10.6	14.0	17.1	18.6	19.6	23.5	26.5	24.5	22.5	70
Autriche	3.9	9.5	10.5	12.0	13.3	14.4	16.0	17.3	19.9	21.3	22.1	46
Cisjordanie et bande de Gaza	1.3	1.9	2.5	3.3	4.8	8.3	15.7	21.5	28.0	26.3	21.6	43
Autres pays	112.2	153.8	169.2	197.9	216.3	214.3	257.6	347.5	448.5	436.4	375.8	
Total	278.7	456.5	518.3	650.3	816.4	919.1	1 211.0	1 531.2	1 792.0	1 823.8	1 570.5	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/ca79eh>.

Métadonnées relatives aux tableaux A.5. et B.5. Effectifs de personnes étrangères

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Comprend tous les étrangers quel que soit leur résidence (logements privés ou collectifs). Non comprises les personnes qui ont (également) la nationalité allemande ainsi que les étrangers en séjour temporaire (la plupart du temps <= 3 mois). Non compris les citoyens d'origine allemande nés à l'étranger (<i>Aussiedler</i>). Les chiffres sont arrondis au multiple de cinq le plus proche et les nombres inférieurs à 3 ne sont pas divulgués. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre central de la population, Office fédéral de la statistique.
Autriche	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre de population, Statistique Autriche.
Belgique	À partir de 2011, inclut les étrangers qui ont vécu en Belgique pendant une période continue d'au moins 12 mois et les personnes qui sont arrivées en Belgique moins de 12 mois avant le moment de référence avec l'intention d'y rester pendant au moins un an ; inclut également les demandeurs d'asile. Les données pour l'année 2019 sont provisoires. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre de population, Eurostat.
Canada	Recensements de 2011, 2016 et 2021.	Statistiques Canada.
Corée	Résidents étrangers inscrits sur les registres de population, Coréens de souche détenteurs d'un visa F-4, et étrangers ayant séjourné plus de 90 jours avec un visa de courte durée.	Ministère de la Justice et annuaire coréen des statistiques sur l'immigration.
Danemark	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Non compris les demandeurs d'asile et les autres titulaires de permis de résidence temporaire. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre central de population, Statistique Danemark.
Espagne	Tous les étrangers inscrits dans les registres municipaux indépendamment de leur statut légal. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registres municipaux, Institut national de statistique (INE).
Estonie	Registre de la population. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Ministère de l'Intérieur.
États-Unis	Étrangers nés à l'étranger	Current Population Survey, Bureau du recensement.
Finlande	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Y compris les étrangers d'origine finnoise. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	Étrangers ayant établi leur résidence principale en France. Y compris les stagiaires, les étudiants ainsi que les étrangers en situation irrégulière qui acceptent de se faire recenser. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. Les totaux du tableau A5 sont estimés à partir des données de l'INSEE, de 2020 à 2022, ils sont estimés d'après les données Eurostat. Dans le tableau B%, les chiffres viennent d'Eurostat. Y compris le département de Mayotte à partir de 2014.	Recensements de la population, Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
Grèce	Population par groupe de nationalités. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Eurostat.
Hongrie	Titulaires d'un permis de résidence ou d'installation. À partir de 2010, inclut les ressortissants de pays tiers détenteurs d'un permis de résidence temporaire (d'un an ou plus). À partir de 2012, inclut les réfugiés et les personnes sous protection subsidiaire. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Bureau de l'immigration et de la nationalité, Bureau central de la statistique.
Irlande	Recensements de 2016 et 2022. Autres années : Estimations annuelles de la population – Estimation de la population.	Bureau central de la statistique (CSO).
Islande	Données du registre national des personnes. Il est admis que le nombre d'étrangers est surestimé. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Statistique Islande.

Pays	Commentaires	Source
Italie	Les données se réfèrent aux étrangers résidents (inscrits dans les registres municipaux). Non compris les enfants de moins de 18 ans inscrits sur le permis de leurs parents. Y compris les personnes régularisées à la suite du programme de 2009. À partir de 2019, les données prennent en compte les résultats du recensement permanent de la population. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Institut national de statistique (ISTAT).
Japon	Étrangers sur le territoire avec un statut de résident de moyenne ou longue durée selon les conditions établies par le <i>Immigration Control and Refugee Recognition Act</i> . <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Ministère de la Justice, Service de l'immigration.
Lettonie	Registre de population. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Bureau de la Citoyenneté et des affaires migratoires.
Lituanie	<i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Département des migrations.
Luxembourg	Étrangers inscrits sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de trois mois) et les travailleurs frontaliers. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre de la population. Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).
Mexique	Nombre d'étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanente ou temporaire. Les données jusqu'en 2012 sont des estimations de la population concernée par la Loi de 1974 ; elles incluent les immigrés FM2 "immigrante" et "inmigrado" (les deux ont des statuts de résidents permanents) et les immigrés temporaires FM3 de certaines catégories (non immigrés, FM3). À partir de 2014, les données sont des estimations de la population concernée par la Loi sur la migration de 2011.	Unité des politiques migratoires, Institut national des migrations (INM), Ministère de l'Intérieur.
Norvège	Effectifs d'étrangers résidents inscrits sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de six mois) et les travailleurs frontaliers. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre central de la population, Statistique Norvège.
Pays-Bas	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Les chiffres incluent les corrections administratives et les demandeurs d'asile qui ne résident pas dans des centres d'accueil. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre de la population, Bureau central de statistique (CBS).
Pologne		Registre central de population, Bureau central de la statistique.
Portugal	Titulaires de permis de résidence valides et titulaires d'un visa de longue durée renouvelé dans l'année.	Bureau de l'immigration et du contrôle des frontières (SEF) ; Institut national statistique (INE).
République slovaque	Titulaires d'un permis de résidence permanent ou à long terme.	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni	Résidents étrangers. Le total des étrangers ne comprend pas les personnes du Nouveau Commonwealth dont la nationalité est inconnue (environ 10 000 à 15 000 personnes). <i>Date de référence</i> : 1 janvier.	Enquête sur la population active, Home Office.
Slovénie	Détenteurs d'un permis de résidence en cours de validité, quel que soit le statut administratif de la personne. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre de la population, ministère de l'intérieur.
Suède	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre de la population, Statistique Suède.
Suisse	Effectifs de personnes étrangères détentrices d'un permis de résidence ou d'installation (permis B et C respectivement). Les détenteurs d'un permis L (courte durée) sont également inclus si leur séjour dépasse 12 mois. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Registre des étrangers, Office fédéral des migrations.
Tchéquie	Nombre d'étrangers qui résident dans le pays de façon permanente ou temporaire (avec un visa de longue durée, un permis de résidence de longue durée ou un permis de résidence temporaire s'agissant des ressortissants des pays de l'UE). <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Ministère de l'Intérieur, Direction de la Police des Étrangers.
Türkiye	<i>Date de référence</i> : 1 ^{er} janvier.	Institut statistique de Türkiye.

Note : Les données pour la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants du Monténégro ou de Serbie-et-Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne via <https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0>.

Acquisitions de la nationalité

Les naturalisations exercent un impact sur l'évolution des populations étrangère et nationale. Dans les comparaisons internationales, il faut tenir compte de l'hétérogénéité des législations sur l'acquisition de la nationalité. En France et en Belgique par exemple, où les étrangers peuvent obtenir assez facilement la nationalité, l'accroissement de la population étrangère par le biais de l'immigration et des naissances peut entraîner à moyen terme une augmentation significative de la population nationale. Au contraire, dans les pays où la naturalisation est plus difficile, la dynamique migratoire se traduit presque intégralement par une augmentation de la population étrangère. Par ailleurs, des changements dans les codes de la nationalité peuvent avoir des effets significatifs. Par exemple, au cours des années 1980, l'acquisition de la nationalité a été rendue plus facile dans certains pays de l'OCDE, ce qui a entraîné une baisse du nombre d'étrangers et, en contrepartie, une augmentation de celui de nationaux.

La législation qui prévaut dans les pays d'accueil n'est pas le seul facteur agissant sur les naturalisations. Par exemple, lorsque l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil entraîne la perte de la nationalité du pays d'origine, l'étranger peut hésiter à se faire naturaliser. Lorsque le fait d'acquérir la nationalité du pays d'accueil offre peu d'avantages par rapport au fait de rester étranger, la décision d'acquérir la nationalité du pays d'accueil dépend du délai requis et des démarches à effectuer pour obtenir la naturalisation. Il faut y ajouter aussi les valeurs symboliques et politiques qu'attachent les individus à devenir citoyens de tel ou tel pays.

Les données sur les naturalisations proviennent généralement de sources administratives. Les chiffres comprennent en général l'ensemble des modes d'acquisition de la nationalité. Il s'agit des procédures de naturalisation soumises à des conditions de résidence, d'âge, etc. ainsi que des acquisitions de nationalité par déclaration ou par option (à la suite d'un mariage, d'une adoption et d'autres possibilités liées à la résidence ou à la filiation), des réintégrations dans la nationalité et des autres moyens d'accéder à la nationalité du pays.

Tableau A.6. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE

Effectifs et pourcentages

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	112 348	112 353	108 422	107 317	110 383	112 211	112 340	128 905	109 880	131 595	168 775
% de la pop. étrangère	1.7	1.6	1.5	1.4	1.4	1.2	1.1	1.2	1.0	1.2	1.5
Australie	83 698	123 438	162 002	135 596	133 126	137 750	80 562	127 674	204 817	140 748	167 232
% de la pop. étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Autriche	7 043	7 354	7 570	8 144	8 530	9 271	9 450	10 606	8 996	16 171	20 606
% de la pop. étrangère	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.8	0.6	1.1	1.3
Belgique	38 612	34 801	18 726	27 071	31 935	37 399	36 200	40 594	33 915	39 233	48 482
% de la pop. étrangère	3.3	2.9	1.5	2.2	2.5	2.8	2.7	2.9	2.4	2.7	3.3
Canada	111 923	127 470	259 274	251 144	147 267	105 813	176 487	250 498	110 835	137 168	375 619
% de la pop. étrangère	5.7	..	..	..	..	4.4	6.9	9.2	3.9	4.5	11.8
Chili	1 226	678	1 048	691	792	2 991	1 801	354	504	2 985	1 966
% de la pop. étrangère	..	..	..	..	..	..	0.2	..	..	0.2	..
Corée	12 527	13 956	14 200	13 934	12 854	13 293	14 758	12 875	16 065	14 057	13 878
% de la pop. étrangère	1.0	1.2	1.2	1.1	0.9	0.8	0.9	0.7	0.8	0.7	0.7
Costa Rica	4 400	3 050	2 018	3 791	5 562	5 875	5 831	5 808	4 070	3 572	5 493
% de la pop. étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Danemark	3 489	1 750	4 747	11 745	15 028	7 272	2 836	1 781	7 076	6 483	5 149
% de la pop. étrangère	1.0	0.5	1.3	3.0	3.6	1.6	0.6	0.4	1.3	1.2	1.0
Espagne	115 557	225 793	205 880	114 351	150 944	66 498	90 774	98 954	126 266	144 012	181 581
% de la pop. étrangère	2.2	4.3	4.1	2.4	3.4	1.5	2.1	2.2	2.6	2.8	3.4
Estonie	1 340	1 330	1 614	897	1 775	882	766	779	770	1 034	812
% de la pop. étrangère	..	0.6	0.8	0.4	0.8	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4
États-Unis	757 434	779 929	653 416	730 259	753 060	707 265	761 901	843 593	628 254	813 861	1 004 384
% de la pop. étrangère	3.4	3.5	3.1	3.4	3.4	3.1	3.3	3.7	2.8	3.8	4.5
Finlande	9 087	8 930	8 260	7 921	9 375	12 219	9 211	9 649	7 816	6 643	10 198
% de la pop. étrangère	5.4	4.9	4.2	3.8	4.3	5.3	3.8	3.9	3.0	2.5	3.7
France	96 050	97 276	105 613	113 608	119 152	114 274	110 014	109 821	84 864	130 385	114 483
% de la pop. étrangère	2.5	2.4	2.6	2.7	2.7	2.5	2.4	2.2	1.7	2.5	2.2
Grèce	20 302	29 462	21 829	12 837	32 819	34 305	27 857	16 328	13 272	10 120	13 259
% de la pop. étrangère	2.2	3.2	2.5	1.5	4.0	4.3	3.4	2.0	1.6	1.1	1.4
Hongrie	18 379	9 178	8 745	4 048	4 315	2 787	3 508	3 255	2 139	2 511	2 973
% de la pop. étrangère	8.9	6.4	6.2	2.9	3.0	1.8	2.3	2.0	1.2	1.3	1.5
Irlande	25 039	24 263	21 090	13 565	10 044	8 195	8 223	5 791	5 475	9 778	13 605
% de la pop. étrangère	4.2	4.0	3.5	2.2	1.7	1.3	1.5	1.0	0.9	1.5	2.1
Islande	413	597	595	801	703	637	569	437	395	905	706
% de la pop. étrangère	2.0	2.8	2.8	3.5	2.9	2.4	1.9	1.2	0.9	1.8	1.4
Italie	65 383	100 712	129 887	178 035	201 591	146 605	112 523	127 001	131 803	121 457	213 716
% de la pop. étrangère	1.7	2.5	3.0	3.6	4.0	2.9	2.2	2.5	2.6	2.4	4.1
Japon	10 622	8 646	9 277	9 469	9 554	10 315	9 074	8 453	9 079	8 167	7 059
% de la pop. étrangère	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.2
Lettonie	3 784	3 083	2 141	1 897	1 957	962	930	808	725	419	518
% de la pop. étrangère	1.1	1.0	0.7	0.6	0.7	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2
Lituanie	183	173	179	177	173	166	196	123	176	236	126
% de la pop. étrangère	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	1.0	0.4	0.4	0.4	0.2
Luxembourg	4 680	4 411	4 991	5 306	7 140	9 030	11 864	11 450	9 387	6 801	10 499
% de la pop. étrangère	2.1	1.9	2.1	2.1	2.8	3.4	4.2	4.0	3.2	2.3	3.5
Mexique	3 590	3 581	2 341	2 736	2 940	3 067	3 872	3 070	2 044	718	1 106
% de la pop. étrangère	1.2	1.2	..	0.8	0.8	0.8	0.9	0.7	0.4	0.1	0.2

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Norvège	12 384	13 223	15 336	12 432	13 712	21 648	10 361	13 201	19 698	41 092	39 369
% de la pop. étrangère	3.4	3.2	3.4	2.6	2.7	4.0	1.9	2.3	3.4	6.8	6.5
Nouvelle-Zélande	27 155	27 828	27 894	27 583	31 956	36 447	35 735	31 029	22 756	18 159	40 348
% de la pop. étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Pays-Bas	30 955	25 882	32 578	27 877	28 534	27 663	27 851	34 191	55 943	62 959	53 678
% de la pop. étrangère	4.1	3.3	4.1	3.4	3.4	3.1	2.9	3.3	5.0	5.3	4.5
Pologne	3 792	3 462	4 518	4 048	4 086	4 259	4 593	12 917	7 159	7 537	9 816
% de la pop. étrangère	4.8	4.0	4.8	4.0	3.8	2.8	2.2	5.4	2.5	2.1	2.1
Portugal	21 819	24 476	21 124	20 396	25 104	18 022	21 333	21 099	32 147	24 516	20 844
% de la pop. étrangère	4.9	5.6	5.1	5.1	6.4	4.6	5.4	5.0	6.7	4.2	3.1
République slovaque	255	207	234	309	484	645	721	586	548	592	677
% de la pop. étrangère	0.4	0.4	0.4	0.5	0.8	1.0	1.0	0.8	0.7	0.7	0.8
Royaume-Uni	194 288	208 021	125 715	118 054	149 378	123 207	157 011	159 356	130 568	189 803	175 972
% de la pop. étrangère	4.1	4.3	2.5	2.3	2.7	2.1	2.6	2.7	2.1	3.0	2.9
Slovénie	1 490	1 470	1 057	1 255	1 297	1 563	1 978	1 911	1 725	1 782	1 946
% de la pop. étrangère	1.8	1.7	1.2	1.3	1.3	1.5	1.7	1.6	1.2	1.1	1.2
Suède	49 746	49 632	42 918	48 249	60 343	68 898	63 818	64 206	80 175	89 354	92 225
% de la pop. étrangère	7.9	7.6	6.4	6.9	8.2	8.8	7.5	7.2	8.6	9.5	10.2
Suisse	34 121	34 332	33 325	40 888	41 587	44 515	42 630	40 277	34 062	37 129	41 566
% de la pop. étrangère	2.0	1.9	1.8	2.2	2.1	2.2	2.1	2.0	1.6	1.8	1.9
Tchéquie	2 036	2 514	5 114	4 925	5 536	6 440	5 260	4 456	4 214	6 205	6 453
% de la pop. étrangère	0.5	0.6	1.2	1.1	1.2	1.4	1.1	0.9	0.7	1.0	1.0
Türkiye	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
% de la pop. étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des Tableaux B.6.

StatLink  <https://stat.link/9gki64>

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Allemagne

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Syrie	1 321	1 508	1 820	2 027	2 263	2 479	2 880	3 860	6 700	19 095	48 385	33
Türkiye	33 246	27 970	22 463	19 695	16 290	14 984	16 700	16 235	11 630	12 245	14 265	49
Roumanie	2 343	2 504	2 566	3 001	3 828	4 238	4 325	5 830	5 930	6 920	6 990	59
Iraq	3 510	3 150	3 172	3 450	3 553	3 480	4 080	4 645	4 770	4 420	6 815	40
Ukraine	3 691	4 539	3 142	4 168	4 048	2 718	2 455	4 260	2 260	1 915	5 565	69
Pologne	4 496	5 462	5 932	5 957	6 632	6 613	6 220	6 020	5 000	5 490	5 555	68
Iran	2 463	2 560	2 546	2 533	2 661	2 689	3 080	3 805	3 965	4 020	4 790	46
Italie	2 202	2 754	3 245	3 406	3 597	4 256	4 050	4 475	4 075	5 045	4 510	52
Afghanistan	2 717	3 054	3 000	2 572	2 482	2 400	2 545	2 675	2 880	3 175	4 205	36
Israël	1 438	1 904	1 432	1 481	1 428	1 080	680	1 000	1 025	2 485	3 685	45
Grèce	4 167	3 498	2 800	3 058	3 444	3 424	3 235	3 130	2 650	3 220	2 970	47
Inde	946	1 190	1 295	1 343	1 549	1 619	1 760	2 130	2 235	2 515	2 775	41
États-Unis	756	994	919	816	1 086	979	745	1 205	935	2 505	2 580	50
Apatrides	1 097	957	999	897	868	782	705	735	795	1 355	2 580	36
Royaume-Uni	325	460	515	622	2 865	7 493	6 640	14 600	4 930	4 570	2 315	47
Autres pays	47 630	49 849	52 576	52 291	53 789	52 977	52 240	54 300	50 100	52 620	50 790	
Total	112 348	112 353	108 422	107 317	110 383	112 211	112 340	128 905	109 880	131 595	168 775	46

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Australie

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Inde	10 076	19 217	27 827	24 236	21 989	24 181	17 716	28 470	38 209	24 205	30 160	50
Royaume-Uni	16 401	20 478	25 884	20 583	20 949	21 069	13 875	13 366	25 018	17 374	19 259	48
Philippines	5 592	9 090	11 628	8 996	8 333	9 112	4 921	9 267	12 838	8 788	11 156	62
Chine	6 876	8 979	10 613	8 610	7 999	7 580	1 990	8 966	17 008	7 383	7 213	57
Nouvelle-Zélande	3 458	3 794	5 361	4 091	4 390	3 593	1 840	3 027	5 367	5 643	6 254	48
Pakistan	990	2 100	2 739	2 341	3 077	4 480	919	3 360	8 821	5 615	6 247	47
Viet Nam	1 929	2 568	3 514	3 835	4 173	3 859	1 216	3 501	6 804	4 942	6 171	65
Iraq	1 103	2 739	3 150	2 054	1 417	1 930	788	3 087	3 883	3 808	5 114	51
Afrique du Sud	4 206	7 900	9 286	6 211	5 629	4 906	3 370	2 680	5 438	3 854	4 869	49
Afghanistan	889	1 253	2 620	2 103	991	1 102	387	620	5 102	3 674	4 777	37
Syrie	140	171	207	196	185	281	78	290	1 351	2 524	4 435	51
Sri Lanka	1 671	2 746	3 957	3 179	3 752	4 487	3 262	4 861	6 195	2 888	3 209	51
Népal	589	1 384	1 810	2 401	2 959	2 402	1 665	3 294	3 676	2 232	3 029	52
États-Unis	1 356	1 564	2 034	1 833	1 963	2 107	1 383	1 349	2 703	..	2 798	56
Iran	1 024	1 657	2 155	2 198	2 416	3 182	1 108	2 770	4 634	2 580	2 797	49
Autres pays	27 398	37 798	49 217	42 729	42 904	43 479	26 044	38 766	57 770	45 238	49 744	
Total	83 698	123 438	162 002	135 596	133 126	137 750	80 562	127 674	204 817	140 748	167 232	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Autriche

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Israël	14	14	24	25	3	20	13	26	67	2 635	5 006	49
États-Unis	20	21	34	24	18	22	19	18	50	1 659	1 917	49
Royaume-Uni	3	4	3	8	9	21	40	91	125	1 190	1 593	47
Syrie	53	83	95	79	134	98	103	164	211	543	1 165	33
Türkiye	1 198	1 108	885	997	818	778	828	911	847	1 101	1 087	48
Bosnie-Herzégovine	1 131	1 039	1 120	1 216	1 261	1 288	1 032	1 183	967	921	800	56
Afghanistan	179	28	232	187	332	424	328	372	298	545	720	37
Serbie	709	823	671	633	751	557	625	1 008	943	785	667	60
Ukraine	99	134	136	298	225	181	220	360	184	262	665	69
Russie	316	427	431	298	337	323	373	463	355	472	628	59
Iran	168	18	159	182	226	217	306	325	355	389	462	48
Argentine	11	9	14	9	8	4	11	16	12	222	320	47
Hongrie	71	83	111	119	154	227	258	236	221	259	307	62
Roumanie	275	224	244	221	257	291	456	376	301	315	293	65
Australie	2	5	6	1	4	3	2	..	5	123	291	46
Autres pays	2 794	3 334	3 405	3 847	3 993	4 817	4 836	5 057	4 055	4 750	4 685	
Total	7 043	7 354	7 570	8 144	8 530	9 271	9 450	10 606	8 996	16 171	20 606	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Belgique

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Maroc	7 879	5 926	2 408	3 170	3 996	5 084	4 856	4 975	3 756	3 698	4 842	53
Syrie	246	205	92	185	253	243	474	979	1 431	3 385	3 615	44
Roumanie	777	1 155	824	1 192	1 535	2 031	2 219	2 409	2 079	1 968	2 791	52
Iraq	397	612	377	546	655	930	672	759	888	1 891	2 001	38
Afghanistan	260	283	194	326	534	875	1 067	1 418	1 464	1 460	1 979	29
Türkiye	2 517	1 857	691	843	989	1 061	985	1 073	882	911	1 797	47
Pologne	729	888	742	1 136	1 243	1 498	1 528	1 710	1 096	1 064	1 727	59
Italie	3 203	1 856	1 199	1 067	1 048	1 174	1 352	1 589	1 217	1 229	1 536	49
Pays-Bas	961	1 272	705	993	1 390	1 368	1 064	1 296	939	1 040	1 433	50
Rép. dém. du Congo	1 936	1 526	713	1 061	1 016	1 201	1 191	1 359	1 178	1 240	1 384	58
Cameroun	924	915	546	738	845	872	955	1 046	945	1 196	1 266	55
France	903	973	586	647	673	795	869	952	862	1 038	1 225	52
Guinée	757	941	416	635	681	972	855	832	711	790	1 069	58
Russie	1 439	1 525	641	950	1 029	973	896	1 059	835	798	1 047	60
Espagne	410	379	266	443	513	717	706	741	612	716	925	45
Autres pays	15 274	14 488	8 326	13 139	15 535	17 605	16 511	18 397	15 020	16 809	19 845	
Total	38 612	34 801	18 726	27 071	31 935	37 399	36 200	40 594	33 915	39 233	48 482	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Canada

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Inde	13 319	15 246	26 320	28 048	16 601	9 978	19 486	31 337	15 418	20 857	59 563	..
Philippines	10 392	14 583	27 416	31 729	23 875	14 050	19 647	33 922	15 991	18 239	41 578	..
Syrie	481	412	1 084	1 252	657	587	1 597	6 434	7 179	10 053	20 517	..
Pakistan	5 526	5 197	8 988	8 628	5 779	5 089	9 406	11 187	4 740	5 546	15 206	..
Iran	3 506	3 337	9 357	8 959	3 927	3 523	10 037	14 041	4 887	4 853	13 084	..
Chine	11 146	10 729	22 914	21 303	11 338	6 284	10 484	14 559	5 120	5 834	12 729	..
Nigéria	1 238	1 318	2 978	4 210	2 158	1 883	4 398	5 021	2 285	3 292	12 685	..
États-Unis	3 797	4 424	7 249	6 627	4 405	3 283	4 229	5 623	2 479	3 479	9 243	..
France	1 441	2 089	5 755	4 590	2 252	2 112	3 836	5 502	2 316	2 733	8 173	..
Iraq	1 298	2 359	4 556	5 175	2 983	2 238	3 951	5 056	2 003	2 256	7 749	..
Royaume-Uni	4 298	4 721	7 293	6 255	4 158	3 005	3 515	4 844	2 020	3 043	6 890	..
Jamaïque	1 537	1 755	2 582	1 905	1 574	1 082	1 721	2 736	1 420	1 757	5 437	..
Brésil	744	1 006	2 459	2 039	1 008	709	1 297	2 049	843	1 356	5 293	..
Égypte	990	1 135	3 471	4 729	2 392	2 284	4 115	4 109	1 505	1 877	5 224	..
Algérie	1 585	1 837	7 173	5 679	2 468	2 004	3 340	4 245	1 595	1 543	5 208	..
Autres pays	50 625	57 322	119 679	110 016	61 692	47 702	75 428	99 833	41 186	50 450	147 040	..
Total	111 923	127 470	259 274	251 144	147 267	105 813	176 487	250 498	110 987	137 168	375 619	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Chili

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Colombie	21	8	23	24	42	93	143	25	56	401	676	..
Pérou	149	105	168	121	121	597	155	68	108	606	322	..
Équateur	307	153	236	142	167	944	223	74	87	484	221	..
Venezuela	174	95	127	83	95	272	268	53	64	309	140	..
Bolivie	17	2	14	10	15	103	42	20	30	250	127	..
Rép. dominicaine	159	88	115	85	69	183	178	12	18	188	100	..
Cuba	119	58	92	54	63	224	241	29	31	222	94	..
Argentine	1	1	6	4	14	43	86	3	11	89	38	..
Haïti	33	21	31	27	28	67	69	14	15	66	35	..
Autres pays	186	118	171	105	134	312	267	34	51	370	213	..
Total	1 226	678	1 048	691	792	2 991	1 801	354	504	2 985	1 966	46

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Corée

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Chine	6 282	5 805	7 056	6 755	5 331	5 097	5 092	4 620	8 122	5 398	4 654	..
Viet Nam	3 011	4 034	3 044	2 834	3 429	3 894	4 988	4 008	4 194	4 335	4 580	..
États-Unis	1 414	1 587	1 764	1 681	1 498	1 667	1 694	1 490	1 075	1 734	1 976	..
Canada	158	226	250	305	289	359	339	280	228	357	415	..
Philippines	339	532	400	412	476	496	750	612	500	363	370	..
Cambodge	362	509	404	427	503	418	464	365	327	278	291	..
Taipei Chinois	224	274	286	479	303	249	279	388	418	466	286	..
Thaïlande	72	91	84	81	75	94	99	115	116	128	187	..
Ouzbékistan	75	110	96	120	87	82	86	93	151	115	136	..
Australie	53	87	95	96	102	112	116	122	64	65	130	..
Japon	57	84	82	95	68	68	71	59	72	110	127	..
Russie	99	125	93	134	138	100	77	119	104	97	109	..
Mongolie	110	123	133	119	125	121	125	117	159	122	78	..
Nouvelle-Zélande	6	22	22	17	31	35	37	35	14	46	67	..
Brésil	10	14	16	20	27	38	38	15	20	27	34	..
Autres pays	255	333	375	359	372	463	503	437	501	416	438	..
Total	12 527	13 956	14 200	13 934	12 854	13 293	14 758	12 875	16 065	14 057	13 878	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Costa Rica

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Nicaragua	1 945	1 455	1 043	1 971	3 010	3 576	3 617	3 690	2 811	2 447	3 256	..
Panama	95	61	39	61	118	86	87	70	39	34	628	..
Venezuela	53	53	25	54	136	191	286	448	263	231	378	..
Colombie	936	610	394	667	757	658	594	457	242	259	351	..
El Salvador	144	93	73	160	196	274	246	234	148	105	162	..
États-Unis	158	119	70	146	182	153	142	108	74	49	126	..
Honduras	58	38	27	57	107	94	111	101	61	56	79	..
Pérou	133	111	46	77	134	87	69	64	59	26	60	..
Rép. dominicaine	149	89	46	65	182	113	125	94	43	44	53	..
Cuba	204	108	52	80	113	104	107	78	64	34	45	..
Argentine	9	6	8	12	28	21	21	21	11	13	39	..
Espagne	14	18	5	15	40	43	42	39	27	23	37	..
Guatemala	42	38	17	43	43	32	59	57	28	34	37	..
Mexique	58	32	22	25	44	28	45	59	20	20	36	..
Chili	18	7	3	8	13	22	22	32	10	23	20	..
Autres pays	384	212	148	350	459	393	258	256	170	174	186	..
Total	4 400	3 050	2 018	3 791	5 562	5 875	5 831	5 808	4 070	3 572	5 493	53

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Danemark

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Pakistan	89	77	38	191	641	199	82	43	630	470	332	39
Royaume-Uni	21	17	21	20	85	164	143	118	692	546	327	43
Inde	27	9	34	31	211	85	48	45	241	269	302	43
Allemagne	80	41	27	38	110	248	168	129	375	290	278	54
Ukraine	44	32	10	72	228	329	73	79	362	380	258	49
Suède	57	33	47	105	277	164	185	117	140	128	213	55
Pologne	41	39	29	45	174	372	122	78	384	232	201	66
Apatriés	109	46	161	130	415	274	92	14	353	166	193	49
Türkiye	300	166	150	193	977	353	113	71	192	214	155	50
Iraq	730	356	1 588	1 131	2 917	357	96	82	195	158	139	57
Roumanie	34	23	8	43	101	164	49	38	197	202	139	65
Islande	12	16	17	39	238	160	144	52	116	88	126	49
Norvège	45	33	25	18	49	27	22	18	55	61	121	61
Russie	85	62	31	76	232	330	110	62	209	170	119	71
États-Unis	11	15	6	23	110	248	114	54	254	191	117	52
Autres pays	1 804	785	2 555	9 590	8 263	3 798	1 275	781	2 681	2 918	2 129	
Total	3 489	1 750	4 747	11 745	15 028	7 272	2 836	1 781	7 076	6 483	5 149	54

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Espagne

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Maroc	16 163	31 674	34 806	24 286	37 010	17 082	25 315	24 527	28 240	42 000	55 463	47
Colombie	19 396	39 332	25 114	11 881	14 299	5 647	6 826	7 515	9 021	8 328	11 125	59
Équateur	23 763	39 226	32 756	13 950	15 255	7 301	7 988	8 157	8 336	8 325	10 845	50
Bolivie	7 424	19 278	20 895	11 164	15 802	6 124	8 157	7 417	7 794	8 311	9 016	58
Rép. dominicaine	6 028	14 611	14 110	8 171	9 176	4 107	4 940	5 366	6 897	6 791	8 100	58
Venezuela	2 823	6 217	4 302	2 332	3 127	1 068	2 034	2 554	5 817	6 536	8 036	58
Pakistan	596	1 949	3 326	2 798	3 148	1 708	2 054	3 057	4 458	5 921	6 400	36
Honduras	578	1 702	2 142	1 632	2 525	1 267	1 783	2 739	3 868	4 235	5 778	73
Pérou	12 008	19 225	16 601	6 954	6 933	3 224	3 273	3 798	4 219	4 082	5 152	56
Cuba	2 921	7 026	5 618	3 072	4 353	1 429	2 688	3 105	5 405	4 975	4 780	55
Roumanie	528	1 174	1 608	966	1 469	696	991	1 696	2 771	3 006	4 217	59
Paraguay	1 297	2 958	3 003	1 935	3 358	1 265	2 500	2 726	3 647	3 219	4 172	77
Brésil	2 540	4 698	4 017	2 273	3 427	1 294	2 153	2 737	3 382	3 209	3 831	64
Argentine	5 217	8 843	7 059	3 054	3 716	1 445	2 043	2 493	3 581	3 120	3 792	53
Ukraine	318	746	1 032	662	1 164	378	981	1 558	2 254	2 167	3 206	57
Autres pays	13 957	27 134	29 491	19 221	26 182	12 463	17 048	19 509	26 576	29 787	37 668	
Total	115 557	225 793	205 880	114 351	150 944	66 498	90 774	98 954	126 266	144 012	181 581	53

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Estonie

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Apatrides	1 123	1 129	1 360	737	1 452	590	497	483	501	640	377	50
Russie	174	169	204	132	244	225	199	230	198	298	365	61
Bélarus	5	2	3	..	5	6	6	4	5	7	15	67
Ukraine	24	18	30	19	29	30	26	33	19	34	10	70
Türkiye	..	..	1	1	2	1	2	5	3	3	6	33
Bangladesh	..	..	..	1	..	2	..	..	..	4	4	0
Inde	5	1	2	..	3	2	2	1	3	4	4	25
Lettonie	1	1	3	1	8	2	7	1	5	10	4	100
Géorgie	2	1	1	..	3	3	1	5	1	3	3	33
Kazakhstan	1	1	2	1	1	..	..	..	..	..	3	67
Arménie	1	..	..	1	12	4	6	1	8	5	2	100
Royaume-Uni	1	..	..	..	..	..	1	..	..	..	2	50
Moldova	..	..	1	..	3	..	..	1	..	1	2	50
Brésil	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	2	100
Finlande	1	..	..	..	1	3	..	1	2	1	2	0
Autres pays	2	8	7	..	12	14	19	14	25	23	11	
Total	1 340	1 330	1 614	897	1 775	882	766	779	770	1 034	812	56

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – États-Unis

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Mexique	102 121	99 330	94 843	105 910	103 487	118 469	131 950	121 983	83 436	112 910	133 661	..
Inde	41 916	48 945	36 931	41 178	45 183	49 815	51 325	63 579	47 233	56 085	66 670	..
Philippines	44 508	43 076	34 277	40 438	40 973	36 573	38 519	43 263	33 079	47 989	53 100	..
Cuba	31 071	30 299	23 975	25 674	31 939	25 836	31 940	35 974	31 013	47 427	44 411	..
Rép. dominicaine	33 225	39 448	23 694	26 582	31 216	29 598	22 891	22 977	18 494	27 853	36 223	..
Viet Nam	23 106	23 798	18 451	21 624	24 406	18 989	20 660	25 193	22 302	23 884	34 966	..
Chine	34 694	38 201	32 743	33 644	38 063	39 529	41 647	39 718	26 453	29 599	29 292	..
Jamaïque	15 314	16 278	13 387	16 370	16 541	14 889	16 998	17 722	13 202	20 383	22 874	..
Canada	14 443	14 931	13 878	14 969	15 170	13 649	15 796	18 498	13 588	18 368	22 742	..
El Salvador	16 679	18 363	15 568	16 886	17 189	16 893	17 260	18 206	12 514	18 220	22 218	..
Haïti	19 097	23 444	13 635	14 037	15 223	12 723	14 343	14 228	10 726	14 744	18 332	..
Colombie	23 733	21 942	16 283	17 024	18 374	16 012	17 402	16 914	12 562	17 253	18 052	..
Pakistan	11 350	13 150	11 426	12 194	11 936	10 225	10 451	13 065	10 000	12 248	18 030	..
Royaume-Uni	10 814	11 066	10 333	11 638	11 052	10 485	12 165	13 910	10 126	13 174	15 958	..
Corée	13 732	15 697	13 513	14 119	14 251	14 470	15 922	16 149	11 223	14 827	15 149	..
Autres pays	321 631	321 961	280 479	317 972	318 057	279 110	302 632	362 214	272 303	338 897	452 706	
Total	757 434	779 929	653 416	730 259	753 060	707 265	761 901	843 593	628 254	813 861	1 004 384	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Finlande

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Russie	2 477	2 103	2 317	1 728	2 028	2 758	1 766	1 946	1 546	1 161	2 062	62
Iraq	457	521	405	560	534	742	621	589	602	744	950	37
Estonie	521	436	382	420	459	705	541	658	516	370	626	59
Somalie	609	814	834	955	1 066	957	856	583	541	436	554	52
Afghanistan	510	479	251	242	376	469	339	309	264	227	363	39
Syrie	20	22	16	28	47	118	118	299	205	360	352	42
Viet Nam	150	150	114	146	225	249	197	221	148	140	331	67
Thaïlande	75	104	125	150	193	261	249	281	304	209	325	82
Ukraine	148	157	141	145	163	281	202	255	220	171	321	68
Türkiye	278	271	257	229	264	313	210	260	172	125	238	46
Iran	451	341	219	140	222	309	244	205	156	155	219	50
Suède	190	146	186	165	206	212	210	248	196	282	199	50
Inde	117	99	152	137	193	245	154	174	181	105	174	59
Népal	45	53	48	74	123	178	125	132	119	106	171	55
Bangladesh	114	97	125	100	140	176	105	97	72	80	166	57
Autres pays	2 925	3 137	2 688	2 702	3 136	4 246	3 274	3 392	2 574	1 972	3 147	
Total	9 087	8 930	8 260	7 921	9 375	12 219	9 211	9 649	7 816	6 643	10 198	54

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – France

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Maroc	18 325	16 662	18 051	19 110	17 769	16 687	15 390	15 776	12 759	18 905	16 131	48
Algérie	12 991	13 408	15 142	17 377	17 662	16 283	14 867	14 785	11 072	15 228	13 368	49
Tunisie	5 546	5 569	6 274	7 018	7 663	7 045	6 687	6 640	5 346	8 710	7 555	47
Türkiye	6 920	5 873	5 835	5 595	5 757	5 332	5 101	5 198	3 982	5 543	5 394	49
Congo	1 326	1 808	1 797	2 089	2 181	2 967	2 935	2 994	2 248	4 282	3 687	53
Côte d'Ivoire	1 766	2 513	3 055	3 188	3 652	3 363	3 012	2 863	2 399	3 887	3 319	55
Mali	2 201	2 645	3 345	3 621	4 111	4 057	3 662	3 638	2 666	4 029	3 293	45
Sénégal	2 755	2 823	3 048	3 382	3 369	3 249	2 949	2 940	2 224	3 569	2 999	47
Cameroun	1 926	2 579	3 010	3 125	3 377	3 137	2 502	2 463	2 108	3 841	2 859	60
Royaume-Uni	335	354	279	374	517	1 733	3 268	4 088	3 146	3 693	2 637	53
Russie	2 203	2 517	3 040	2 654	4 094	3 550	2 011	2 414	1 775	2 775	2 434	67
Haïti	1 799	2 121	2 181	2 228	2 922	2 574	2 496	2 603	2 059	2 870	2 365	54
Guinée	974	1 208	1 457	1 678	1 820	1 995	1 828	1 878	1 545	2 760	2 336	43
Roumanie	1 268	1 409	1 486	1 557	1 695	1 882	1 956	1 896	1 522	2 598	2 283	59
Comores	1 778	2 307	2 175	1 881	2 869	2 917	3 903	2 613	1 834	2 510	2 127	51
Autres pays	33 937	33 480	35 438	38 731	39 694	37 503	37 447	37 032	29 798	45 185	41 696	
Total	96 050	97 276	105 613	113 608	119 152	114 274	110 014	109 821	86 483	130 385	114 483	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Grèce

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Albanie	17 396	25 830	18 409	10 665	28 251	29 769	24 203	14 050	10 795	7 736	9 807	..
Russie	1	2	309	289	386	345	353	184	186	195	432	..
Ukraine	235	246	231	188	504	449	388	171	223	183	376	..
Roumanie	76	129	156	136	234	306	291	205	273	219	250	..
Géorgie	152	359	226	189	331	323	300	207	148	129	218	..
Bulgarie	75	192	200	142	287	329	220	136	230	181	213	..
Moldova	131	159	124	114	365	378	241	137	115	104	171	..
Chypre	41	118	93	73	95	76	38	46	61	60	152	..
Royaume-Uni	29	41	43	43	31	58	52	30	118	264	148	..
Arménie	210	189	150	109	296	287	240	154	82	107	120	..
Inde	122	16	18	18	255	278	245	190	171	131	110	..
États-Unis	84	126	65	62	52	48	51	20	46	51	110	..
Pologne	27	52	33	46	66	89	78	51	48	81	..	..
Égypte	332	58	57	45	358	283	144	114	78	56	..	..
Syrie	223	3	87	46	123	133	78	68	37	44	..	..
Autres pays	1 168	1 942	1 628	672	1 185	1 154	935	565	661	579	1 152	..
Total	20 302	29 462	21 829	12 837	32 819	34 305	27 857	16 328	13 272	10 120	13 259	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Hongrie

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Roumanie	14 392	6 999	6 200	2 605	2 874	1 757	2 123	1 822	1 058	1 319	1 523	45
République slovaque	307	202	310	208	282	136	223	260	234	298	454	58
Venezuela	1	2	3	1	..	2	46	129	97	93	229	55
Russie	151	97	170	131	119	75	89	93	74	61	100	78
Ukraine	1 765	894	858	386	365	186	192	142	82	75	75	52
Allemagne	67	35	59	29	15	38	50	59	45	60	69	57
Serbie	1 330	647	410	158	144	93	105	88	52	59	58	31
Viet Nam	29	15	67	39	36	46	87	100	62	36	51	53
Égypte	6	9	81	93	101	119	191	103	124	105	30	27
Iran	14	11	16	10	21	10	11	21	13	14	24	29
Pologne	18	11	45	15	18	22	19	21	11	21	23	74
Royaume-Uni	8	7	4	3	11	14	22	52	35	53	23	35
Türkiye	8	20	58	19	20	23	20	26	18	23	21	14
États-Unis	13	9	25	13	17	10	17	25	25	18	18	50
Chine	3	7	13	12	15	14	12	4	5	8	17	65
Autres pays	267	213	426	326	..	242	301	310	204	268	258	..
Total	18 379	9 178	8 745	4 048	4 315	2 787	3 508	3 255	2 139	2 511	2 973	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Irlande

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Royaume-Uni	84	55	51	54	98	529	687	665	945	1 186	1 255	47
Inde	2 617	3 009	2 939	1 611	1 028	665	629	515	465	746	1 176	41
Pakistan	1 288	1 807	1 244	732	419	341	364	125	136	611	1 068	42
Roumanie	457	564	1 029	901	756	763	819	552	538	720	895	52
Pologne	359	508	939	1 161	1 326	1 357	1 464	925	758	819	875	56
Nigéria	5 689	5 792	3 293	1 360	776	509	478	305	227	743	784	55
Syrie	34	53	55	26	31	24	28	21	35	152	636	45
Brésil	203	245	459	393	304	264	220	188	180	334	524	53
Chine	798	656	576	494	304	225	234	162	129	293	389	56
États-Unis	263	217	304	246	233	177	195	154	132	199	333	62
Philippines	3 830	2 486	2 184	1 167	729	362	320	191	157	217	333	66
Afrique du Sud	708	489	563	..	213	140	143	97	85	176	257	50
Bangladesh	566	404	222	141	111	79	81	58	41	146	233	30
Russie	464	328	320	154	109	96	91	70	66	113	198	62
Lettonie	98	150	226	327	379	392	308	221	146	240	194	52
Autres pays	7 581	7 500	6 686	4 798	3 228	2 272	2 162	1 542	1 435	3 083	4 455	
Total	25 039	24 263	21 090	13 565	10 044	8 195	8 223	5 791	5 475	9 778	13 605	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Islande

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Pologne	30	89	149	265	224	223	149	131	134	190	180	57
Viet Nam	8	39	33	33	26	22	27	30	18	87	49	63
Philippines	49	89	52	74	55	41	20	27	13	46	39	56
Thaïlande	26	26	43	42	48	34	37	19	19	45	25	88
Lituanie	6	7	16	10	16	15	13	4	15	30	23	65
Danemark	1	..	5	11	35	22	9	9	6	22	22	64
États-Unis	12	13	14	18	11	17	28	12	9	34	21	38
Roumanie	12	7	10	24	5	4	3	11	2	16	20	60
Ukraine	21	18	12	17	12	11	7	11	8	31	16	69
Lettonie	4	18	4	21	22	24	19	16	11	30	16	50
Syrie	1	..	1	3	8	3	57	4	1	23	15	13
Suède	11	3	6	11	17	10	15	5	12	18	15	53
Royaume-Uni	3	2	1	3	2	5	6	8	9	26	14	64
Nigéria	1	6	1	2	10	1	6	2	3	12	13	62
Serbie	27	21	7	15	13	5	2	3	6	6	11	55
Autres pays	201	259	241	252	199	200	171	145	129	289	227	
Total	413	597	595	801	703	637	569	437	395	905	706	56

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Italie

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Albanie	9 493	13 671	21 148	35 134	36 920	27 112	21 841	26 033	28 107	22 493	38 129	48
Maroc	14 728	25 421	29 025	32 448	35 212	22 645	15 496	15 812	18 024	16 588	30 953	47
Roumanie	3 272	4 386	6 442	14 403	12 967	8 042	6 542	10 201	11 449	9 435	16 302	57
Brésil	1 442	1 786	1 579	1 458	5 799	9 936	10 660	10 762	7 149	5 460	11 239	51
Argentine	332	362	331	404	753	956	1 348	2 304	1 717	3 669	10 041	49
Inde	2 366	4 863	5 015	6 176	9 527	8 200	5 425	4 683	5 602	4 489	8 509	43
Moldova	1 222	1 430	1 475	2 464	5 605	3 827	3 068	3 788	4 340	3 633	7 527	63
Égypte	1 342	2 130	3 138	4 422	3 438	1 477	1 122	1 245	2 791	3 531	7 029	38
Bangladesh	1 460	3 511	5 323	5 953	8 442	4 411	1 873	1 541	5 661	5 116	6 921	36
Équateur	677	854	1 182	2 660	4 604	3 426	2 306	3 041	2 579	3 362	5 739	57
Ukraine	1 580	1 806	1 443	1 822	2 890	2 698	2 423	2 400	2 305	2 682	5 393	73
Tunisie	2 555	3 521	4 411	5 585	4 882	3 187	2 484	2 471	2 718	3 036	5 361	44
Pakistan	1 522	3 532	4 216	5 617	7 678	6 170	1 974	2 722	5 629	4 410	4 936	40
Pérou	1 589	2 055	3 136	5 503	5 783	3 689	2 421	2 685	2 553	2 748	4 851	59
Macédoine du Nord	1 219	2 089	2 847	5 455	6 771	3 845	3 487	4 966	3 230	2 718	4 804	43
Autres pays	20 584	29 295	39 176	48 531	50 320	36 984	30 053	32 347	27 949	28 087	45 982	
Total	65 383	100 712	129 887	178 035	201 591	146 605	112 523	127 001	131 803	121 457	213 716	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Japon

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Corée	5 581	4 331	4 744	5 247	5 434	5 631	4 357	4 360	4 113	3 564	2 663	..
Chine	3 598	2 845	3 060	2 813	2 626	3 088	3 025	2 374	2 881	2 526	2 262	..
Viet Nam	..	..	..	..	..	..	..	264	301	269	360	..
Brésil	..	..	..	..	..	..	..	383	409	444	340	..
Philippines	..	..	..	..	..	..	..	235	301	237	217	..
Pérou	..	..	..	..	..	..	..	168	172	175	185	..
Népal	..	..	..	..	..	..	..	..	100	108	139	..
Bangladesh	..	..	..	..	..	..	..	81	125	129	125	..
Sri Lanka	..	..	..	..	..	..	..	46	55	77	80	..
Pakistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	75	..
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	542	622	638	613	
Total	10 622	8 646	9 277	9 469	9 554	10 315	9 074	8 453	9 079	8 167	7 059	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Lettonie

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Russie	82	71	109	70	127	53	50	59	92	40	114	..
Ukraine	8	51	54	32	39	9	8	22	10	1	22	..
Bélarus	14	12	15	12	14	5	13	12	11	4	16	..
Inde	..	..	..	..	2	..	2	2	2	2	4	..
Ouzbékistan	..	..	1	4	1	1	5	1	..	3	3	..
Estonie	1	5	8	2	5	1	..	..	..	..	3	..
Népal	..	..	..	..	1	1	..	..	..	..	2	..
Royaume-Uni	9	7	16	19	130	..	..	2	..	..	2	..
Lituanie	7	5	5	9	13	9	3	3	1	2	2	..
Suède	..	2	4	5	10	..	..	..	..	..	1	..
Maroc	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	1	..
Azerbaïdjan	..	..	..	1	6	5	2	..	2	..	1	..
Norvège	..	..	..	1	2	..	..	..	..	..	1	..
Afghanistan	..	..	..	..	1	..	..	..	1	..	1	..
Allemagne	1	2	11	6	18	1	1	1	3	..	1	..
Autres pays	3 662	2 928	1 918	1 736	1 588	877	846	706	603	366	344	..
Total	3 784	3 083	2 141	1 897	1 957	962	930	808	725	419	518	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Lituanie

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Apatrides	86	57	61	50	33	31	50	38	45	88	29	..
Russie	39	53	49	38	49	43	39	34	47	45	29	..
Bélarus	14	14	12	14	16	22	29	9	20	33	16	..
Ukraine	19	19	26	28	36	29	26	16	20	31	15	..
Pakistan	..	1	..	2	1	..	1	..	..	..	4	..
Égypte	1	1	1	2	3	1	7	3	2	2	3	..
Lettonie	..	1	..	..	1	..	..	..	..	..	3	..
Nigéria	..	..	..	..	2	..	..	1	1	1	3	..
Inde	1	1	..	..	1	1	2	..	1	..	3	..
Azerbaïdjan	1	..	..	..	1	1	2	5	2	..	2	..
Jordanie	..	..	1	1	1	..	..	1	..	..	2	..
Arménie	7	8	6	9	5	8	7	5	5	7	2	..
Brésil	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..
Iran	1	..	..	..	1	1	1	..	2	1	2	..
Liban	2	3	1	2	2	3	1	2	4	1	2	..
Autres pays	12	15	22	31	21	26	31	9	27	27	9	..
Total	183	173	179	177	173	166	196	123	176	236	126	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Luxembourg

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Brésil	12	18	15	30	100	280	931	2 116	1 799	137	3 275	54
Portugal	1 155	982	1 211	1 168	1 089	1 328	1 594	1 067	981	1 141	1 227	49
France	462	639	860	1 205	2 262	2 468	2 784	2 466	2 264	1 704	1 191	54
États-Unis	42	48	80	100	233	412	665	730	438	139	889	53
Belgique	1 581	1 577	1 346	1 264	1 836	1 624	1 598	1 335	1 013	844	551	48
Allemagne	201	195	209	279	246	288	364	360	360	289	289	50
Italie	411	314	418	313	304	379	461	339	256	283	273	46
Cape Verde	41	44	27	47	33	142	220	167	129	128	186	51
Russie	17	22	30	40	31	60	77	95	88	126	175	67
Syrie	..	1	1	..	..	..	8	10	30	142	172	47
Monténégro	126	99	118	127	134	264	490	372	260	198	172	46
Royaume-Uni	56	37	66	75	128	384	440	431	291	201	158	51
Pologne	25	23	17	30	30	47	102	81	73	62	111	67
Serbie	68	49	79	55	55	97	225	201	149	83	103	52
Inde	1	5	5	7	13	24	28	52	34	68	99	33
Autres pays	482	358	509	566	646	1 233	1 877	1 628	1 222	1 256	1 628	
Total	4 680	4 411	4 991	5 306	7 140	9 030	11 864	11 450	9 387	6 801	10 499	53

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Mexique

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Venezuela	279	334	259	484	580	725	1 245	1 096	801	253	552	55
Cuba	579	531	287	305	341	403	467	376	280	145	161	49
Colombie	634	601	397	378	358	346	364	265	201	66	78	63
États-Unis	180	163	119	169	166	165	173	116	70	16	29	34
Espagne	271	304	130	126	172	141	147	93	63	18	20	50
Argentine	63	59	40	62	56	63	78	49	31	15	18	39
El Salvador	8	8	6	9	14	13	14	13	13	9	17	12
Honduras	42	36	44	29	28	38	41	45	24	7	16	94
Guatemala	182	159	100	93	79	79	72	58	35	6	16	25
Pérou	143	129	60	74	89	66	94	78	57	17	15	40
Nigéria	108	119	120	136	119	127	189	139	46	22	13	38
Rép. dominicaine	45	46	28	23	32	36	35	28	19	3	12	50
Équateur	99	109	66	66	75	73	100	79	47	26	11	18
Russie	196	141	62	57	98	84	75	62	38	18	10	50
Italie	75	59	53	63	81	72	69	52	30	6	8	25
Autres pays	686	783	570	662	652	636	709	521	289	91	130	
Total	3 590	3 581	2 341	2 736	2 940	3 067	3 872	3 070	2 044	718	1 106	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Norvège

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Syrie	54	57	65	84	107	289	144	253	817	1 361	4 188	37
Pologne	138	166	324	241	276	442	122	152	258	1 727	3 735	58
Suède	213	229	253	300	233	257	235	133	1 172	4 590	3 657	51
Érythrée	199	323	563	1 114	1 879	2 971	1 091	1 406	2 790	3 559	3 592	38
Russie	629	418	401	444	457	464	353	186	638	3 216	1 702	67
Afghanistan	1 013	1 005	1 371	1 088	999	1 264	451	655	360	1 361	1 369	38
Philippines	341	479	851	704	567	1 389	410	682	718	1 955	1 359	72
Somalie	1 571	1 667	1 138	451	1 200	1 746	1 881	2 986	3 051	1 831	1 185	52
Serbie	75	88	173	177	124	154	86	56	360	1 161	1 067	52
Thaïlande	265	346	547	683	677	1 666	300	583	586	1 560	1 005	83
Danemark	126	207	161	120	39	77	63	26	487	1 576	945	48
Roumanie	51	56	116	85	103	132	69	72	147	560	872	59
Royaume-Uni	37	52	62	54	27	71	66	23	230	1 578	818	43
Inde	130	132	313	382	391	636	168	373	425	888	709	46
Iraq	1 642	1 663	1 418	817	824	1 175	604	471	340	463	612	37
Autres pays	5 900	6 335	7 580	5 688	5 809	8 915	4 318	5 144	7 319	13 706	12 554	
Total	12 384	13 223	15 336	12 432	13 712	21 648	10 361	13 201	19 698	41 092	39 369	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Nouvelle-Zélande

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Inde	2 265	2 205	2 214	2 395	3 339	4 665	4 845	4 680	3 309	2 727	8 168	41
Royaume-Uni	5 596	4 822	4 413	3 997	4 925	5 955	5 471	4 413	3 746	3 054	6 094	50
Philippines	2 215	2 781	2 714	2 988	3 016	3 565	3 079	2 555	2 016	1 522	4 433	55
Afrique du Sud	2 780	3 264	3 691	3 532	3 637	2 894	2 691	2 462	1 741	1 245	4 064	49
Fidji	2 078	2 090	2 235	2 365	2 695	3 242	2 542	2 013	1 299	966	1 668	54
Samoa	2 948	2 930	2 590	2 721	3 030	2 952	3 184	2 813	1 598	1 289	1 460	48
Chine	1 227	1 255	1 322	1 004	1 220	1 314	1 174	1 105	738	574	1 324	49
États-Unis	570	560	562	516	627	775	814	665	525	522	957	59
Sri Lanka	201	263	330	439	519	679	637	545	325	286	807	45
Pakistan	115	143	156	155	194	199	363	538	471	347	754	50
Australie	179	214	285	317	507	679	768	599	495	670	588	62
Nouvelle-Zélande	87	142	203	225	320	373	437	406	292	240	559	53
Brésil	93	135	152	205	242	377	289	334	205	214	481	52
Irlande	112	143	128	139	143	237	208	243	185	220	427	50
Viet Nam	139	171	201	203	215	311	305	246	219	182	424	58
Autres pays	6 550	6 710	6 698	6 382	7 327	8 230	8 928	7 412	5 592	4 101	8 140	
Total	27 155	27 828	27 894	27 583	31 956	36 447	35 735	31 029	22 756	18 159	40 348	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Pays-Bas

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Syrie	126	236	235	210	86	94	214	1 587	15 898	27 040	14 937	54
Érythrée	46	30	52	70	51	63	70	237	3 911	7 391	5 709	48
Türkiye	4 292	2 872	3 119	2 824	2 764	2 947	2 675	2 828	3 052	2 886	3 292	50
Inde	406	415	794	638	574	616	661	756	2 035	1 739	3 012	46
Maroc	6 238	3 886	4 251	3 272	3 364	2 944	3 005	2 582	2 973	2 191	2 284	56
Iraq	525	929	1 331	909	922	738	761	849	1 653	1 430	1 503	43
Iran	361	848	690	464	449	492	443	463	1 338	1 055	1 379	46
Russie	427	291	446	355	403	376	399	409	847	846	1 238	62
Afghanistan	567	1 341	1 027	510	477	453	392	390	1 253	1 014	1 215	46
Apatrides	..	..	..	..	..	..	..	..	3 147	1 537	1 126	51
Suriname	875	659	828	594	601	536	560	593	721	678	674	61
Somalie	105	64	86	249	440	468	517	427	1 624	647	665	49
Ukraine	276	228	337	277	256	277	304	343	708	631	664	64
Pologne	360	237	421	313	329	401	357	378	497	485	607	66
Royaume-Uni	198	165	162	166	636	1 241	1 250	2 588	1 371	586	558	46
Autres pays	16 153	13 681	18 799	17 026	17 182	16 017	16 243	19 761	14 915	12 803	14 815	
Total	30 955	25 882	32 578	27 877	28 534	27 663	27 851	34 191	55 943	62 959	53 678	53

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Pologne

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Ukraine	1 196	908	1 911	2 010	1 432	900	2 608	7 072	3 985	4 007	5 194	..
Bélarus	456	390	741	527	512	229	833	2 145	2 010	2 211	3 002	..
Russie	244	171	370	251	112	63	219	367	311	329	403	..
Viet Nam	150	105	289	222	68	120	136	246	93	143	154	..
Arménie	163	111	367	285	160	113	119	120	90	67	107	..
Türkiye	72	17	33	36	34	22	33	57	43	56	77	..
Ouzbékistan	12	8	15	11	8	3	8	28	18	10	47	..
Allemagne	171	389	38	17	31	34	39	31	15	31	46	..
Royaume-Uni	9	16	7	8	6	7	29	47	40	27	44	..
Égypte	76	11	5	15	9	2	30	36	27	23	40	..
Syrie	43	20	33	16	12	7	23	31	7	27	39	..
Moldova	36	..	..	..	..	..	..	..	57	42	38	..
États-Unis	75	86	26	22	23	11	19	32	15	31	35	..
Tunisie	61	8	16	19	7	6	27	50	13	22	28	..
Inde	55	12	14	36	6	10	23	33	20	26	27	..
Autres pays	973	1 210	653	573	1 666	2 732	447	2 622	415	485	535	
Total	3 792	3 462	4 518	4 048	4 086	4 259	4 593	12 917	7 159	7 537	9 816	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Portugal

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Brésil	4 596	5 102	4 656	6 394	7 804	6 084	6 928	6 468	10 109	7 736	6 404	61
Cape Verde	3 230	3 821	3 200	2 854	3 607	2 591	3 640	3 462	4 701	2 913	2 225	54
Ukraine	3 322	4 007	3 310	2 895	3 240	1 909	1 752	1 620	2 111	1 603	1 797	58
Angola	1 857	2 131	1 630	1 316	1 507	1 225	1 438	1 387	2 118	1 587	1 598	53
Népal	36	33	53	102	293	319	426	1 103	1 249	1 406	1 215	41
Inde	628	539	490	454	1 002	693	855	747	1 326	1 113	1 104	39
Guinée-Bissau	1 753	2 082	1 915	1 676	1 884	1 226	1 542	1 451	2 257	1 304	1 095	49
Israël	..	..	5	4	10	18	14	22	742	1 013	668	38
Sao Tomé-et-Principe	869	1 027	938	809	1 061	753	1 006	951	1 271	732	640	58
Bangladesh	110	93	71	98	230	189	284	629	678	788	528	43
Venezuela	68	45	80	51	127	90	188	283	449	406	427	61
Pakistan	443	346	333	189	407	239	285	291	688	507	422	36
Roumanie	492	796	687	515	621	412	434	484	582	400	260	61
Russie	506	515	395	327	359	194	272	196	368	228	216	68
Mozambique	193	199	148	148	206	158	175	161	283	202	174	61
Autres pays	3 716	3 740	3 213	2 564	2 746	1 922	2 094	1 844	3 215	2 578	2 071	
Total	21 819	24 476	21 124	20 396	25 104	18 022	21 333	21 099	32 147	24 516	20 844	54

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – République slovaque

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Serbie	55	9	5	8	94	124	42	26	55	242	171	43
Ukraine	60	63	62	73	77	129	127	76	90	74	128	48
Allemagne	2	1	1	11	38	35	41	33	23	16	35	66
États-Unis	6	2	5	31	19	16	39	35	35	21	32	50
Royaume-Uni	..	..	..	2	15	33	60	70	30	18	31	61
Australie	..	..	..	..	4	12	10	20	16	16	16	75
Roumanie	25	9	7	5	26	24	25	17	17	9	14	43
Hongrie	8	5	1	4	6	13	15	8	8	9	13	62
Iraq	..	..	7	2	1	..	..	1	1	5	13	46
Viet Nam	11	15	49	20	26	53	54	46	40	9	13	54
Bélarus	4	3	5	1	2	5	10	3	4	3	12	58
Russie	3	20	5	5	7	6	27	21	8	21	10	30
Afghanistan	..	1	2	..	1	1	6	5	12	3	9	33
Pologne	4	4	2	4	4	6	9	7	9	6	7	71
Bulgarie	3	2	3	1	2	3	12	3	6	2	7	14
Autres pays	74	73	80	142	162	185	244	215	194	138	166	
Total	255	207	234	309	484	645	721	586	548	592	677	48

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Royaume-Uni

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Inde	28 343	36 349	22 425	18 391	24 615	16 687	15 104	14 680	11 444	11 598	15 689	52
Pakistan	18 437	21 647	12 995	13 083	16 737	10 379	11 802	12 914	11 459	11 139	14 945	50
Nigéria	8 878	9 268	8 074	8 049	9 810	6 941	8 696	8 839	8 065	6 734	8 713	50
Italie	555	808	479	846	1 282	3 515	5 255	5 774	6 049	8 614	8 607	48
Roumanie	678	2 487	1 501	1 673	1 979	3 022	5 527	5 604	5 483	7 739	6 629	52
Pologne	3 041	6 063	3 161	3 777	4 435	7 113	9 626	8 802	5 430	7 662	5 764	57
Syrie	526	410	260	302	298	336	832	2 363	1 728	3 230	5 524	45
Afrique du Sud	6 925	6 447	5 294	4 771	5 059	3 103	3 582	4 797	3 008	4 255	5 247	52
Iran	4 135	2 389	1 542	1 518	2 097	1 797	2 854	2 960	2 342	4 800	4 600	43
Bangladesh	5 701	8 900	3 891	3 611	4 648	3 080	3 572	3 780	3 424	3 909	4 438	56
France	630	744	411	728	1 163	2 824	4 103	4 472	3 465	4 474	4 023	54
États-Unis	3 345	3 117	3 761	2 961	4 024	3 182	3 270	3 496	2 749	3 360	3 882	58
Sri Lanka	6 158	3 851	2 335	2 287	3 431	2 465	2 907	2 986	1 541	4 002	3 839	47
Espagne	260	328	260	402	614	1 624	2 401	2 604	2 529	3 708	3 481	52
Philippines	8 119	10 372	3 095	2 972	4 257	2 805	2 775	2 788	2 042	2 263	3 458	67
Autres pays	98 557	94 841	56 231	52 683	64 929	54 334	74 705	72 497	59 810	102 316	77 133	
Total	194 288	208 021	125 715	118 054	149 378	123 207	157 011	159 356	130 568	189 803	175 972	52

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Slovénie

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Bosnie-Herzégovine	587	545	570	741	724	918	1 321	1 228	1 146	988	884	48
Serbie	139	184	155	127	159	153	179	360	269	236	258	49
Macédoine du Nord	155	122	117	145	166	208	222	209	174	242	234	54
Argentine	25	32	1	1	..	1	..	17	32	..	72	49
Italie	156	186	11	23	18	27	13	109	85	14	70	54
Bulgarie	5	1	1	4	1	5	3	12	18	15	32	47
Russie	13	12	26	8	11	17	7	13	24	26	31	65
Croatie	134	93	34	30	30	22	40	66	42	50	29	66
Venezuela	8	9	..	1	1	3	..	54	10	1	24	67
États-Unis	27	29	..	1	3	..	1	11	13	2	18	39
Ukraine	30	35	17	21	29	23	24	33	21	31	15	67
Moldova	9	7	10	6	6	7	3	6	9	3	12	83
Allemagne	17	14	..	3	3	4	3	1	4	..	9	56
Monténégro	22	32	9	20	25	24	22	17	10	12	8	75
Pologne	1	..	..	1	3	5	2	4	2	..	7	71
Autres pays	162	169	106	123	118	146	138	220	183	162	243	
Total	1 490	1 470	1 057	1 255	1 297	1 563	1 978	2 360	2 042	1 782	1 946	50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Suède

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Syrie	666	540	495	1 370	4 479	8 635	10 626	20 066	24 470	31 113	19 069	50
Érythrée	743	836	997	1 113	1 451	1 677	1 836	1 865	2 307	3 717	8 325	48
Somalie	1 547	2 482	2 925	4 776	9 069	8 140	6 746	2 952	2 120	4 522	5 678	57
Afghanistan	851	776	785	1 198	2 330	2 316	1 912	2 793	2 820	4 269	5 405	42
Iraq	16 582	14 317	7 271	4 955	3 694	3 272	2 579	2 260	3 610	2 371	3 101	47
Inde	234	325	306	457	470	724	816	909	1 283	1 635	2 865	45
Finlande	2 245	2 255	3 023	2 133	2 182	1 974	2 522	1 730	1 584	2 251	2 432	65
Apatrides	1 450	2 005	1 711	3 264	4 395	7 072	5 629	3 197	3 227	2 758	2 338	54
Pologne	1 645	2 473	2 417	2 333	2 702	2 083	1 783	1 209	2 722	2 071	2 027	52
Iran	1 392	1 305	1 128	1 331	1 420	1 788	1 736	1 399	1 584	1 312	1 833	54
Türkiye	1 303	1 124	1 005	1 182	1 320	1 488	796	915	1 431	1 050	1 630	45
Serbie	1 089	886	919	1 169	1 234	1 808	1 273	1 037	1 269	1 169	1 561	53
Thaïlande	1 903	2 038	2 070	2 928	2 675	2 517	1 620	1 391	1 921	1 640	1 523	82
Norvège	317	302	370	331	355	384	431	346	1 726	1 858	1 442	57
Éthiopie	345	361	380	436	493	664	617	327	636	961	1 420	54
Autres pays	17 434	17 607	17 116	19 273	22 074	24 356	22 896	21 810	27 465	26 657	31 576	
Total	49 746	49 632	42 918	48 249	60 343	68 898	63 818	64 206	80 175	89 354	92 225	51

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Suisse

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Allemagne	3 401	3 835	4 120	5 255	4 658	6 021	6 212	6 640	6 924	7 983	8 987	51
Italie	4 045	4 401	4 495	5 496	5 134	5 863	5 233	4 839	3 946	4 216	4 666	49
France	1 229	1 580	1 750	2 598	3 134	2 964	2 699	2 747	2 756	3 159	3 666	49
Kosovo	..	..	2 674	3 200	3 283	3 559	3 496	3 383	2 681	2 527	2 717	50
Portugal	2 110	2 201	2 458	3 626	3 941	3 920	3 352	2 801	2 055	2 092	2 228	58
Türkiye	1 662	1 628	1 399	1 808	1 729	1 796	1 678	1 802	1 363	1 484	1 658	50
Macédoine du Nord	1 223	1 272	1 288	1 306	1 554	1 721	1 626	1 706	1 270	1 325	1 519	51
Espagne	1 055	1 054	1 071	1 501	1 564	1 585	1 491	1 280	994	1 082	1 290	54
Serbie	3 463	2 562	1 865	1 677	1 568	1 543	1 493	1 364	1 069	1 219	1 261	54
Royaume-Uni	396	328	449	617	665	883	1 006	844	727	866	946	48
Russie	..	397	397	562	614	589	514	536	485	525	617	68
Sri Lanka	..	..	781	768	761	825	793	657	531	545	581	50
Bosnie-Herzégovine	1 163	1 173	966	1 103	965	972	995	847	566	551	572	55
Érythrée	..	..	41	77	79	112	166	207	257	327	569	42
Croatie	1 201	1 126	838	904	737	730	649	560	454	372	506	57
Autres pays	13 173	12 775	8 733	10 390	11 201	11 432	11 227	10 064	7 984	8 856	9 783	
Total	34 121	34 332	33 325	40 888	41 587	44 515	42 630	40 277	34 062	37 129	41 566	53

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Tchéquie

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Dont : femmes 2022 (%)
Ukraine	518	948	2 075	1 044	1 429	1 891	1 319	1 002	940	1 484	1 573	..
Russie	173	162	463	305	563	752	633	574	516	921	921	..
République slovaque	331	270	574	111	372	630	501	421	365	587	684	..
Viet Nam	80	166	298	271	405	223	231	129	89	174	176	..
Bélarus	49	53	137	94	135	215	139	107	115	139	141	..
Pologne	180	176	105	34	96	110	60	58	54	78	122	..
Kazakhstan	30	65	122	48	50	64	53	41	60	87	91	..
Moldova	25	41	175	55	93	138	118	92	58	88	72	..
Roumanie	70	30	311	111	115	108	82	69	33	44	58	..
Macédoine du Nord	6	14	20	23	28	47	31	22	15	32	49	..
Bulgarie	19	27	52	51	65	87	53	30	31	46	49	..
Arménie	74	46	144	49	35	41	19	30	33	31	47	..
Bosnie-Herzégovine	27	11	59	47	49	51	38	28	32	22	29	..
Azerbaïdjan	3	2	16	4	5	3	3	6	2	12	27	..
Syrie	19	23	28	18	29	10	10	8	8	33	24	..
Autres pays	432	480	535	2 660	2 067	2 070	1 970	1 839	1 863	2 427	2 390	..
Total	2 036	2 514	5 114	4 925	5 536	6 440	5 260	4 456	4 214	6 205	6 453	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux. Voir <https://stat.link/9gki64>.

Métadonnées relatives aux tableaux A.6. et B.6. **Acquisitions de la nationalité**

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	Non compris les naturalisations de citoyens d'origine allemande (<i>Aussiedler</i>). Depuis 2018, les chiffres sont arrondis au multiple de 5.	Office fédéral de la statistique.
Australie	À partir de 2014, les effectifs inférieurs à cinq individus ne sont pas présentés.	Ministère de l'Intérieur.
Autriche	Les données se réfèrent aux personnes qui vivent en Autriche au moment de l'acquisition.	Statistique Autriche et BMI (ministère de l'Intérieur).
Belgique	Les statistiques se rapportent à toutes les obtentions de la nationalité belge intervenant après la naissance, quelle que soit la procédure. Ces statistiques ne prennent en compte que les résidents en Belgique au moment du changement de nationalité.	Direction générale statistique et information économique (DGSIE) et ministère de la Justice.
Canada	Les données portent sur le pays de naissance et non sur le pays d'ancienne nationalité. Les personnes acquérant la nationalité canadienne peuvent aussi être titulaires d'autres nationalités selon la législation des pays concernés.	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
Chili	Registre des permis de résidence.	Département des étrangers et des migrations, ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.
Corée		Ministère de la Justice.
Danemark	La baisse en 2013 s'explique en partie par la modification des conditions de naturalisation cette même année.	Statistique Danemark.
Espagne	Seulement les naturalisations obtenues au titre de la résidence en Espagne. Non compris les anciens Espagnols qui avaient perdu leur nationalité. La forte hausse enregistrée en 2013 est due à la mise en place d'un plan de traitement intensif des dossiers (Plan Intensivo de tramitación de expedientes de Nacionalidad) mis en place par le ministère de la Justice.	Ministère de l'Emploi, de la Sécurité sociale sur la base des naturalisations enregistrées par le Ministère de la Justice.
Estonie	Acquisitions de la nationalité par naturalisation.	Bureau de la police et des gardes-frontières.
États-Unis	Jusqu'en 2021, les données sont par pays de naissance et couvrent l'année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée). À partir de 2022, les données par nationalité se réfèrent à l'année calendaire.	Ministère de la Sécurité intérieure.
Finlande	Y compris les naturalisations des personnes d'origine finlandaise.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France		Ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice.
Grèce	Les données se réfèrent à tous les types d'acquisition de nationalité : par naturalisation, par déclaration (personnes d'origine grecque), adoption par un Grec, etc.	Ministère de l'Intérieur et de la reconstruction administrative.
Hongrie	Naturalisation (personne née étrangère) ou renaturalisation (la nationalité hongroise avait été perdue). Les règles de la naturalisation en Hongrie ont été modifiées par la Loi XLIV de 2010. La Loi met en place une procédure de naturalisation simplifiée à partir du 1 ^{er} janvier 2011 et rend possible l'obtention de la nationalité sans condition de résidence en Hongrie pour les étrangers ayant des ancêtres hongrois. Ces données se réfèrent uniquement aux personnes qui ont une adresse en Hongrie.	Bureau central de l'administration et des services électroniques publics (registre central de la population), Bureau central de la statistique.
Irlande	Les données comprennent les naturalisations et les acquisitions de la nationalité suite à un mariage.	Ministère de la Justice et de l'Égalité.
Islande	Y compris les enfants qui acquièrent la nationalité islandaise en même temps que leurs parents.	Statistique Islande.
Italie		Ministère de l'Intérieur.
Japon		Ministère de la Justice, Bureau des affaires civiles.
Lettonie	Acquisition de la nationalité par naturalisation. Y compris les enfants qui reçoivent la nationalité lettone en même temps que leurs parents.	Bureau de la Citoyenneté et des affaires migratoires.
Lituanie		Département des Migrations.
Luxembourg	Non-résidents inclus. Non compris les enfants mineurs qui obtiennent la nationalité en même temps que leurs parents.	Ministère de la Justice.

Pays	Commentaires	Source
Mexique		Ministère des Affaires étrangères (SER).
Norvège	Les statistiques sont basées sur les données du registre de la population.	Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	Avant 2016, le pays d'origine des personnes ayant acquis la nationalité néo-zélandaise correspond au pays de naissance si l'information est disponible (sinon, le pays d'origine correspond au pays de la nationalité mentionnée sur le passeport).	Ministère de l'Intérieur.
Pays-Bas		Bureau central de la statistique (CBS).
Pologne	Les données incluent les naturalisations par mariage et par reconnaissance des personnes d'origine polonaise, en plus des naturalisations par octroi.	Office du rapatriement et des étrangers.
Portugal	Acquisition de la nationalité par des étrangers résidant au Portugal. Jusqu'en 2007, les données ne comprennent pas les acquisitions de nationalité suite à un mariage ou une adoption.	Institut des registres et du notariat, Direction générale de la politique de justice (DGPJ).
République slovaque	Les données correspondent aux personnes vivant en République slovaque au moment de l'acquisition.	Ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni		Ministère de l'Intérieur.
Slovénie	Tous les motifs permettant d'obtenir la nationalité sont inclus.	Direction des Affaires administratives intérieures, des Migrations et des Naturalisations, Ministère de l'Intérieur.
Suède		Statistique Suède.
Suisse		Office fédéral des migrations.
Tchéquie	Acquisitions de la nationalité par déclaration ou par naturalisation.	Ministère de l'Intérieur.
Türkiye		Direction générale de la population et de la citoyenneté, Ministère de l'Intérieur.

Note : Les données pour la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants de Serbie et du Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne via <https://data-explorer.oecd.org/?lc=fr&pg=0>.

Liste des membres du groupe d'experts sur les migrations internationales de l'OCDE

Allemagne	Finn KÖNEMUND, Ministère du Travail et des Affaires sociales, Berlin
Australie	Simon HURDITCH, Ministère australien des Affaires Intérieures, Canberra
Autriche	Isabella SKRIVANEK, Université du Danube, Krems
Belgique	Océane CRABBÉ, Centre fédéral Migration, Bruxelles
Bulgarie	Daniela BOBEVA, Académie bulgare des sciences, Sofia
Canada	Chantal GOYETTE, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Ottawa
République populaire de Chine	Yang YANG, Administration nationale de l'Immigration, Beijing
Colombie	Margarita Maria BAUTISTA MARTINEZ, Migración Colombia, Bogotá
Corée	Dong-Hoon SEOL, Université nationale Chonbuk, Jeonju et Hyesun KIM, Service coréen de l'immigration, ministère de la Justice, Gwacheon
Danemark	Carolina RIZZATO, Ministère de l'Immigration et de l'Intégration, Copenhague
Espagne	Juan Carlos DOMINGO VARONA, Ministère de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations, Madrid
Estonie	Margarita KÄLLO, Ministère de la Culture, Tallinn
États-Unis	Leah ROGAL, Les Services de Citoyenneté et d'Immigration des États-Unis d'Amérique (USCIS), Washington
Finlande	Iris LAWSON HELLU, Service finlandais de l'Immigration, Helsinki
France	Guillaume MORDANT, Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, Paris
Grèce	Eda GEMI, Université européenne de Tirana
Hongrie	Gabor VETO, Ministère de l'Intérieur, Budapest
Irlande	Comhall FANNING, Département de la Justice, Dublin
Israël	Gilad NATHAN, Centre académique Ruppin, Jérusalem
Italie	Ugo MELCHIONDA, Membre du conseil d'administration de <i>Religions for Peace - Europe</i> , Rome
Japon	Yu KOREKAWA, Institut National de Recherche en Population et Sécurité Sociale et Daiki YAMAGUCHI, Ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être, Tokyo
Lettonie	Ilze SILIŅA-OSMANE, Bureau des Affaires de citoyenneté et de Migration, Riga
Lituanie	Audra SIPAVIČIENE, Organisation internationale pour les migrations, Bureau de Vilnius
Luxembourg	Adolfo Jose SOMMARIBAS ARIAS, Chercheur associé REM Luxembourg, Université du Luxembourg et Marie-Pierre BADET, Office national de l'accueil, Luxembourg
Mexique	Miguel Ángel Virgilio AGUILAR DORADO, Centre pour la Migration, la Politique, l'Enregistrement et l'Identité des personnes, Secretaria de Gobernación, Mexico
Norvège	Espen THORUD, Ministère du Travail et des Affaires sociales, et Ellen Andrea RISENG VALØ, Ministère du Travail et de l'Inclusion sociale, Oslo
Nouvelle-Zélande	David PATERSON, Ministry of Business Innovation and Employment, Wellington
Pays-Bas	Arend ODÉ, Regioplan Policy Research, Amsterdam
Pologne	Pawel KACZMARCZYK, Université de Varsovie
Portugal	Jorge MALHEIROS, Université de Lisbonne
République slovaque	Richard HERIBAN et Lubica GAJDOŠOVÁ, Centre of Social and Psychological Sciences SAS, Bratislava
Roumanie	Mihaela MATEI, Bucarest
Royaume-Uni	Bex NEWELL, Home Office Analysis and Insight, Croydon
Slovénie	Grega MALEC, Ministère du Travail, de la Famille, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances, Ljubljana
Suède	Elin JANSSON, Ministère de la Justice, Stockholm
Suisse	Clovis VOISARD et Claire de COULON, Département fédéral de justice et police, Berne
Tchéquie	Jarmila MAREŠOVÁ, Bureau tchèque des statistiques, Prague
Türkiye	Ahmet ICDUYGU, Université Koç, Istanbul

Composition de la Division des migrations internationales de l'OCDE

Mona AHMED, Administratrice junior
Mariya ALEKSYNSKA, Administratrice
Lisa ANDERSSON, Administratrice
Dominika ANDRZEJCZAK, Assistante
Yves BREEM, Administrateur
Tamara BUSCHEK, Administratrice
Jonathan CHALOFF, Administrateur principal
Ana DAMAS DE MATOS, Administratrice
Anastasia DEMIDOVA, Administratrice junior
Jean-Christophe DUMONT, Chef de division
Hlððver HAKONARSON, Administrateur junior
Philippe HERVÉ, Statisticien
Julie LASSEBIE, Administratrice
Ave LAUREN, Administratrice
Taehoon LEE, Administrateur
Thomas LIEBIG, Administrateur principal
Jennifer O'BRIEN, Assistante
Veronika STRAIN-FAJTH, Statisticienne
Hanafi TESSA, Administrateur
Cécile THOREAU, Administratrice
Marie-Anne VALFORT, Administratrice
Alina WINTER, Administratrice
Luciana MARKSTEIN, Stagiaire
Isobel MCPHEE, Stagiaire
Kentaro NAKAMURA, Stagiaire
Matheus WEBSTER, Stagiaire

Perspectives des migrations internationales 2024

L'édition 2024 des *Perspectives des migrations internationales* analyse les évolutions récentes des mouvements migratoires et de l'insertion des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE. Elle observe également les changements récents en matière de politiques migratoires et d'intégration dans les pays de l'OCDE. Cette 48e édition comprend un chapitre spécial sur l'entrepreneuriat des migrants. Les Perspectives comprennent également des notes par pays et une annexe statistique détaillée.



IMPRIMÉ ISBN 978-92-64-53865-8
PDF ISBN 978-92-64-96387-0



9 789264 538658